

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

KONINKLIJKE ACADEMIE VAN BELGIË

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS

COLLECTION

DES

VOYAGES DES SOUVERAINS

DES PAYS-BAS.

PUBLIÉE PAR

M. GACHARD

DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, DES ACADÉMIES DE VIENNE,
DE MADRID, D'AMSTERDAM, ETC.

TOME DEUXIÈME.

ITINÉRAIRE DE CHARLES-QUINT DE 1506 A 1531.

JOURNAL DES VOYAGES DE CHARLES-QUINT, DE 1514 A 1551,

PAR JEAN DE VANDENESSE.

BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES

RUE DUCALE, 1

1988

Réimpression photomécanique
de l'édition de 1874

BRUSSEL
PALEIS DER ACADEMIËN

HERTOGSSTRAAT, 1

Fotomechanische herdruk
van de uitgave van 1874

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

MM. Le baron KERVYN DE LETTENHOVE, Président.
GACHARD, Secrétaire et Trésorier.
Le chanoine DE SMET.
DU MORTIER.
BORMANS.
BORGNET.
ALPHONSE WAUTERS.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

KONINKLIJKE ACADEMIE VAN BELGIË

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR GESCHIEDENIS

COLLECTION

DES

VOYAGES DES SOUVERAINS

DES PAYS-BAS.

PUBLIÉE PAR

M. GACHARD

**DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, DES ACADÉMIES DE VIENNE,
DE MADRID, D'AMSTERDAM, ETC.**

TOME DEUXIÈME.

ITINÉRAIRE DE CHARLES-QUINT DE 1506 A 1531.

JOURNAL DES VOYAGES DE CHARLES-QUINT, DE 1514 A 1551,

PAR JEAN DE VANDENESSE.

**BRUXELLES
PALAIS DES ACADÉMIES**

RUE DUCALE, 1

**BRUSSEL
PALEIS DER ACADEMIËN**

HERTOGSSTRAAT, 1

1988

Réimpression photomécanique
de l'édition de 1874

Fotomechanische herdruk
van de uitgave van 1874

COLLECTION

DES

VOYAGES DES SOUVERAINS
DES PAYS-BAS

PUBLIÉE PAR

M. GACHARD

DE L'ACADÉMIE ET DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, DES ACADEMIES DE VIENNE,
DE MADRID, D'AMSTERDAM, ETC.

TOME DEUXIÈME.

ITINÉRAIRE DE CHARLES-QUINT DE 1506 A 1531.
JOURNAL DES VOYAGES DE CHARLES-QUINT, DE 1514 A 1551,
PAR JEAN DE VANDENESSE.

BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1874

INTRODUCTION.

I

Il y a longtemps que le dessein de publier le Journal des voyages de Charles-Quint par Vandenesse a été formé pour la première fois, et ce dessein c'est un des hommes les plus savants du XVII^e siècle, c'est le célèbre Leibnitz, qui l'avait conçu ¹. On ignore pourquoi il ne le mit pas à exécution.

Dans la seconde moitié du siècle suivant, dom Anselme Berthod ², bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et qui devint en 1782 grand prieur de Luxeuil, songea à son tour à une publication qui intéressait à un haut degré les amis de l'histoire. Vandenesse était son compatriote; à la Bibliothèque de Besançon, dont la garde lui était confiée, existait un manuscrit du Journal des voyages de Charles-Quint; il l'avait lu et annoté; dans une mission littéraire dont il fut chargé aux Pays-Bas

¹ REIFFENBERG, *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*, p. 7. (Nouveaux Mémoires de l'Académie, t. VIII, ann. 1834.)

² Dans la Biographie Michaud on donne erronément à dom Berthod le prénom de *Claude*. Cette erreur est d'autant plus étrange que l'article porte la signature du savant bibliothécaire de Besançon Weiss.

en 1774, il en vit deux autres que possédait le chapitre de la cathédrale de Tournai et dont l'un lui parut être « le vrai original de l'auteur ¹ ; » il en tira « plusieurs variantes et des suppléments importants » qui devaient, selon lui, rendre le manuscrit de Besançon « plus complet et plus précieux ². »

A quelques années de là Corneille-François de Nélis, devenu évêque d'Anvers, après avoir été bibliothécaire de l'université de Louvain, membre de la Commission royale des études, chanoine et vicaire général de l'évêché de Tournai, projeta de faire paraître une collection, qui n'aurait pas été de moins d'une trentaine de volumes, de chroniques, de relations, de mémoires concernant les événements arrivés dans les Pays-Bas : dom Berthod, qui était depuis longtemps en relation avec lui, non-seulement renonça en sa faveur à la publication du Journal de Vandenesse, mais encore lui envoya une copie du manuscrit de Besançon ³.

On connaît les événements qui firent avorter l'entreprise de l'illustre évêque d'Anvers au moment où il se disposait à l'exécuter ⁴.

¹ Nous croyons cette opinion très-hasardée. Dom Berthod s'était trompé déjà en prenant pour l'original le manuscrit de Besançon, qui n'est qu'une copie médiocre ; il a pu se tromper une deuxième fois. En tout cas on ignore ce qu'est devenu le manuscrit en question.

² *Relation d'un voyage littéraire dans les Pays-Bas français et autrichiens lue à la séance publique de l'Académie de Besançon, le 21 décembre 1776, par D. ANSELME BERTHOD. (Messager des sciences et des arts de la Belgique, t. VI, p. 36.)*

³ NÉLIS, *Belgicarum rerum Prodromus*, dans le tome I^{er}, p. CCCXVIII, de la *Chronique rimée de Philippe Mouskés*, publiée par DE REIFFENBERG.

⁴ Nous les avons rappelés en ces termes dans le *Rapport sur les travaux de la Commission royale d'histoire depuis son établissement en 1854 jusqu'en 1872*, p. VII : « Nélis se disposait à annoncer cette publication dans un *Prodromus* qui en aurait fait connaître le plan et les détails, lorsque se manifestèrent, en 1787, les premiers troubles auxquels donnèrent naissance les réformes inconsidérées de Joseph II. A deux années d'intervalle éclata la révolution qui amena la déchéance de ce monarque. Celles qui suivirent furent pleines d'agitations et de troubles, et la guerre avec la France vint mettre le comble aux maux du pays. Ce n'était pas au milieu de circonstances aussi critiques qu'on pouvait songer à des entreprises littéraires de quelque importance. Nélis avait, en 1790, fait paraître son *Prodromus* : ce fut tout le fruit que le public retira de ses longs et savants travaux. »

Au commencement de ce siècle, un littérateur hollandais, Jean Meerman, pensa aussi à livrer à l'impression le manuscrit du contrôleur de la maison de Charles-Quint; il en fit le sujet d'une étude approfondie. Vers le même temps le baron de Hormayr, directeur des Archives impériales, à Vienne, donna, par extraits, dans l'*Archiv für Geschichte, Statistik, Litteratur und Kunst*, qu'il venait de fonder, la plus grande partie du Journal de Vandenesse traduite en allemand ¹. Meerman mourut avant d'avoir réalisé une idée qui lui tenait pourtant au cœur ².

Le roi des Pays-Bas Guillaume I^{er} avait rétabli, en 1816, l'Académie des sciences et des belles-lettres fondée à Bruxelles par l'impératrice Marie-Thérèse et que l'invasion française avait fait disparaître. Un de ses membres, M. Lesbroussart, appela l'attention de cette compagnie sur le Journal des voyages de Charles-Quint, dont il publia deux extraits concernant : l'un la réception de la reine de France, Éléonore d'Autriche, à Bruxelles, en 1544; l'autre les fêtes qui eurent lieu à Binche et à Marimont, au mois d'août 1549, à l'occasion de la venue aux Pays-Bas et de l'inauguration, comme futur souverain de ces provinces, du prince Philippe d'Espagne. Il y joignit, d'après le Journal des voyages de Philippe II, écrit aussi par Vandenesse, une description des obsèques de l'Empereur qui furent célébrées à Bruxelles les 29 et 30 décembre 1558 ³.

¹ Ces extraits sont insérés dans les nos 3, 116-117, 118-119, 122-123, 129-130, 132-133, 180-181 de l'*Archiv* de 1810 et dans les nos 11, 36-37, 39-40, 41-42, 58-59 de l'*Archiv* de 1811.

² Meerman mourut à la Haye le 19 août 1815, léguant sa bibliothèque et ses manuscrits à la ville.

On savait qu'il avait laissé des notes et des observations sur le Journal de Vandenesse. En 1851 la Commission royale d'histoire écrivit à M. le Ministre de l'intérieur afin qu'il voulût bien en demander communication, par le moyen de la légation de Belgique près la cour des Pays-Bas. Le gouvernement néerlandais répondit que ces écrits avaient été remis, en 1827, à M. Raoul, professeur à l'université de Gand, lequel ne les avait pas restitués. (Bulletins de la Commission, 2^e série, t. II, pp. 80 et 120.)

³ Notice et extrait d'un manuscrit du XVI^e siècle par Jean Vandenesse, contrôleur de Charles-Quint et de Philippe, son fils, dans les Nouveaux Mémoires de l'Académie, t. I, pp. 251-272.

Un peu plus tard un autre membre de l'Académie, le baron de Reiffenberg, dans des *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*¹, fit à son tour à Vandenesse de nombreux emprunts.

Ces extraits divers n'excitaient que plus vivement, chez les amis de l'histoire nationale, le désir de voir publier le texte entier du Journal des voyages de Charles-Quint.

La Commission royale d'histoire, qui fut instituée la même année où parut le mémoire de M. de Reiffenberg, décida, dès l'une de ses premières séances², que le Journal de Vandenesse ferait partie des publications dont elle allait s'occuper; elle voulut bien me confier le soin de le mettre en lumière.

Près de quarante années se sont écoulées depuis lors. Est-il nécessaire de rendre compte ici des circonstances qui ont été cause que la résolution de la Commission n'ait pas reçu son exécution plus tôt? Nous ne le croyons pas : ces détails intéresseraient peu le public.

Dans cet intervalle, le Journal de Vandenesse a été mis à contribution, en Angleterre par M. William Bradford, en Allemagne par feu M. Stälin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Stuttgart : l'un et l'autre ils s'en sont servis pour dresser, chacun à sa manière, l'itinéraire de Charles-Quint à partir de l'année 1519. A l'indication des lieux où l'Empereur a séjourné et des dates de ces séjours M. Bradford a ajouté des détails dont il a fait choix parmi ceux que contient le livre de Vandenesse³; M. Stälin s'est contenté de cette simple indication; mais il a pris à tâche de remplir les lacunes que présente çà et là le Journal du contrôleur de la

¹ Voy. p. 1, note 1.

M. de Reiffenberg avait lu son mémoire dans la séance du 3 mars 1832.

² Celle du 3 avril 1833. Voy. les Bulletins de la Commission, t. 1, p. 99.

³ *The Itinerary of the Emperor Charles V*, dans *Correspondence of the Emperor Charles V, and his ambassadors at the courts of England and France, from the original Letters in the imperial family Archives at Vienna*, etc.; Londres, 1850, in-8°, pp. 483-576.

maison impériale, de redresser les noms des lieux, qui y sont presque tous défigurés, et de poursuivre l'itinéraire de l'Empereur jusqu'à son entrée au monastère de Yuste ¹.

Aujourd'hui le public a sous les yeux le texte original, le texte complet de Vandenesse, et nous croyons que ceux qui l'attendaient avec quelque impatience ne seront point déçus.

On ne trouve pas, à la vérité, dans le Journal des voyages de Charles-Quint, des révélations sur la vie intérieure de ce monarque, sur ses négociations avec les puissances étrangères, sur les secrets de sa politique : Vandenesse resta toujours étranger à la direction des affaires publiques ; à l'égard des actions privées de son maître, il se montre d'une discrétion sans égale.

Mais son livre présente un réel intérêt par les renseignements précis qu'il fournit, non-seulement sur les lieux où a séjourné l'Empereur et les dates de ces séjours, mais encore sur une multitude de faits qui se rattachent aux événements de son règne. Les descriptions que donne Vandenesse du double couronnement de Charles-Quint à Bologne (pp. 85-94), des fêtes que les villes de Barcelone et de Valence offrirent au prince Philippe, après que les royaumes de la couronne d'Aragon l'eurent reconnu pour leur futur souverain (pp. 245-247, 249-250); de celles qui eurent lieu à Bruxelles en l'honneur de la reine Éléonore, épouse de François I^{er}, la première fois qu'elle y visita l'Empereur son frère (pp. 295-305); des solennités, cérémonies et festins dont le chapitre de la Toison d'or tenu à Utrecht fut l'occasion (pp. 314-329); de la réception faite par la reine douairière de Hongrie au prince Philippe dans son château de Binche et sa maison de plaisance de Marimont, lorsqu'il vint aux Pays-Bas pour y prêter serment aux états et le recevoir d'eux comme héritier unique de l'Empereur (pp. 384-389), toutes ces descriptions sont remplies de détails curieux. Vandenesse

¹ *Aufenthaltsorte K. Karls V*, fascicule de 25 pages.

a encore augmenté l'intérêt de son Journal en y intercalant quantité de documents qu'on ne trouverait pas aisément ailleurs, et parmi lesquels ceux qui concernent la diète d'Augsbourg de 1550 (pp. 399-459) forment une série aussi importante que volumineuse.

En résumé l'on peut dire que le Journal des voyages de Charles-Quint est indispensable à quiconque voudra écrire l'histoire du grand Empereur.

II

On sait jusqu'ici peu de chose sur Jean de Vandenesse et sur sa famille. Suivant Hormayr il aurait été flamand; Nélis et de Reiffenberg le font naître au comté de Bourgogne, mais d'une famille originaire de Flandre; le dernier et Weiss lui attribuent le titre de contrôleur de la maison de Charles-Quint à partir de 1514; Hormayr le qualifie de secrétaire de l'Empereur¹. Tous ces renseignements sont inexacts.

Comme le dit Jules Chifflet dans des notes manuscrites conservées à la Bibliothèque de Besançon², la famille de Vandenesse était bourguignonne.

Jean de Vandenesse, natif de Dijon, après avoir été portier de la cave dans la maison de la duchesse Marie, fille de Charles le Téméraire, devint sommelier dans celle de l'archiduc Philippe le Beau. De Claude ou Claudine Robert, de Gray, au comté de Bourgogne, il eut

1. Guillaume de Vandenesse, qui fut chapelain, puis grand aumônier

¹ NÉLIS, *Prodromus*, etc., l. c. — HORMAYR, *Archiv.*, etc., ann. 1810, n° 3, 116-117. — WEISS, *Biographie universelle*, t. XLVII, p. 428; *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. I, p. xxxi. — DE REIFFENBERG, *Particularités inédites sur Charles-Quint*, p. 3.

² Ces notes de Chifflet et d'autres documents concernant Vandenesse et sa famille m'ont été communiqués, avec la plus aimable complaisance, par M. AUGUSTE CASTAN, conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Besançon. Je ne fais que remplir un devoir en reconnaissant publiquement les obligations que je lui ai.

de Charles-Quint, évêque d'Elne en Roussillon d'abord, ensuite de Coria en Estrémadure, et mourut à Gray au mois de mai 1530;

2. Jean de Vandenesse, l'auteur du Journal des voyages, sur lequel nous reviendrons;

3. Maximilien de Vandenesse, religieux de l'ordre de Cîteaux;

4. Étienne de Vandenesse, qui épousa Laurent Baudouin;

5. Louise de Vandenesse, femme de Jean de Bourgogne.

Nous avons trouvé, dans les comptes de la maison de l'archiduchesse Marguerite, duchesse douairière de Savoie et comtesse de Bourgogne ¹, un autre Vandenesse, et celui-ci s'appelait *Jean* comme l'auteur du Journal des voyages de Charles-Quint. Il fut attaché à la maison de l'archiduchesse le 30 septembre 1524 en qualité de « varlet servant; » il devint « écuyer » panetier » au commencement de 1529; après la mort de Marguerite, il passa au service de l'Empereur. C'est de lui, et non de l'auteur du Journal, comme l'ont cru les éditeurs des *Papiers d'État de Granvelle* ², qu'il est question dans la dépêche de Charles-Quint du 23 octobre 1535 à son ambassadeur en France. Ce Vandenesse appartenait-il à la famille franc-comtoise du même nom? Nous ne saurions le dire ³.

En terminant au 6 juin 1560 le Journal des voyages de Philippe II, Jean de Vandenesse nous apprend qu'il avait alors soixante-trois ans : c'est donc à l'année 1497 que l'on peut fixer sa naissance. En un autre endroit du même Journal il dit qu'il a « suivi l'empereur Charles-Quint en tous ses

¹ Registres de la chambre des comptes n° 1817-1823, aux Archives du royaume.

² Tome II, p. 593.

³ Une particularité des plus singulières, c'est que, dans les comptes de la maison de l'archiduchesse Marguerite, il signe les acquits des sommes qui lui ont été payées de cette manière : *Jehan de Renesse*, quelquefois *Jan van Renesse* ou *Renesse tout court*; et en tête des pages où ces sommes sont mentionnées, son nom est distinctement écrit : *Jehan Vandenesse*.

Il est à remarquer que, dans les actes où leurs noms figurent, le contrôleur de la maison de Charles-Quint et son frère Guillaume sont toujours appelés *de Vandenesse*.

» voyages, guerres et pays dès l'an 1514. » A cette dernière date il n'avait que dix-sept ans : il y a par conséquent lieu de croire que, si déjà alors il suivait la cour de l'Empereur, c'était sous les auspices de son frère aîné Guillaume, qui faisait partie de la chapelle impériale. On remarquera qu'il ne figure ni sur la liste de 1517 des officiers de la cour, ni sur celle de 1521, que nous publions (pp. 502 et 511).

Il est certain cependant que, lors du départ de Charles pour l'Espagne, Jean de Vandenesse était au nombre de ceux qui se trouvaient à sa suite. La preuve en existe dans le diplôme du 20 avril 1524 par lequel l'Empereur lui accorde, ainsi qu'à ses deux frères, des armoiries où l'aigle impériale figure en chef, diplôme que nous croyons devoir insérer ici :

CAROLUS QUINTUS, divina favente clementia, electus Romanorum imperator, semper augustus, ac rex Germaniae, Castellae, Arragoniae, etc., venerabili atque nobilibus devotis et fideli nobis dilectis Guillelmo de Vandenesse, consiliario ac eleemosynario nostro supremo, et Joanni de Vandenesse, familiari ac militi nostro aurato, et Maximiliano etiam de Vandenesse, fratribus, gratiam nostram caesaream et omne bonum. Caesareae Majestatis gloriosa sublimitas ejusque circumspecta benignitas sic merita hominum provida consideratione discernit, ut quos virtutibus et egregiis vitae moribus alios antecedere conspicit, eos singularibus prosequitur gratiis, et illos praecipue qui pro sua in nos devotionis et inconcussae fidei constantia servitiis nostris insudare de nobisque quo aliquid digne promereri possint, singulari fide, continuis obsequiis, curare non cessant. Hos enim non solum dignis virtutibus et officiis suis praevis decorat, sed eorum merita, virtutes, fidem ac diurna sibi servitia exhibita etiam apud posteros attestatam relinquit. Sane attendentes vestram approbatam devotionis et fidei constantiam erga nos, laudabilesque ac egregias animi dotes et claras virtutes vestras, fidelique et grata servitia quae praedecessores vestri singulari fide nostris exhibuere, et quae tu, prenominate Guillelme, eleemosynarie noster, etiam antequam ex parentis utero in hanc lucem egredieremur, nobis fideliter exhibuisti, prout adhuc, una cum fratre tuo praenominate Joanne, magnis laboribus et periculis ingentibus, terra marique, et curiam et castra nostra sequendo, tam in Hispania quam inde in Germania, quum regium diadema in caesarea civitate nostra Aquisgrani sacrique romani imperii administrationem, ad quam divino nutu et principum electorum suffragiis electi et ex

Hispania vocati, suscepimus, ac demum iterum ad Hispaniam pacandam reversi fuimus, exhibes. Quare non tantum nobis praemium obsequiorum rerumque bene gestarum reddere, sed et de vestris virtutibus, clariisque ac egregiis vitae moribus, benignitatisque ac benevolentiae nostrae erga vos apud omnes testimonium perhibere dignati sumus; quare licet insignia et arma vestra satis claritate et nobilitate sint illustria, in signum tamen dignae erga vos benevolentiae nostrae, eadem sic approbanda et decoranda duximus: videlicet quod posthac vos, et tantum prenominati Joannis filii et descendentes in perpetuum, habeatis et deferatis scutum per transversum in duas partes divisum, in cujus inferiori, duas ejusdem tertias complectenti, in campo aureo sive croceo sunt quatuor rubei coloris vari seu tigna per longum ducta, ex cujus scuti basis lateribus duo tigna alba seu argentea, simul conjuncta, in acutum tendentia, exurgunt; in superiori autem ejusdem scuti parte, aquilam nostram nigram, regio diademate coronatam, alis expansis pedibusque extensis, unguibus aduncis, rostrumque in dextram scuti partem vertentem collocavimus; tuque, prenominate Joannes, tuique descendentes prefati, habeatis in gallea torneamentali sive aperta, aureis sive croceis et nigris ac rubri coloris redimita lasciviis sive induviis super contortis, eorundem colorum fasciis, sive diademate antiquorum regum, duae alae aquilinae nigrae, in quaelibet quarum praefata tigna simul conjuncta in acutum tendentia alba sive argentea eminent, quemadmodum haec omnia melius pictoris ingenio presentium in medio cernuntur effigiata. Volentes ut vos, praenominati Guillelmus, Joannes et Maximilianus, tuique Joannis filii et descendentes, predicti, praedicta arma, tanquam veri nobiles militares, habeatis et deferatis in omnibus et singulis honestis decentibusque actibus et expeditionibus nobilium militarium, more tam joco quam serio, in torneamentis, hastiludiis, bellis, duellis et quibuscumque pugnis, vexillis, tentoriis, annulis, monumentis, aedificiis, sepulchris, elenodiis, necnon in actibus militaribus et nobilium virorum, ubivis terrarum et locorum, pro vestro cujuslibet arbitrio, deferre et gestare, ac illis uti, frui et gaudere possitis et debeatis, et ad omnes actus et dignitates militares et nobiles qualescunque, sive spirituales sive seculares sint, admitti; bona feudalia, cujuscunque generis vel speciei, vobis et cuilibet vestrum, ubilibet, tam in Imperio quam in quibuscunque regnis et provinciis nostris haereditariis, donata, legata, aut alio quovismodo, vel etiam emptionis titulo, alias legitime acquisita, in feudum suscipere, habere et tenere et ad haeredes vestros legitimos transmittere possitis et debeatis; vosque et quemlibet vestrum exemptos, liberos et immunes ab omnibus gabellis, oneribus, exactionibus, impositionibus, angariis et aliis quibuslibet cujuscunque generis gravaminibus realibus, personalibus sive mixtis, quocumque nomine nuncupentur, necnon muneribus et oneribus etiam publicis esse volumus et decernimus per presentes, nonobstantibus

quibuscunque constitutionibus, consuetudinibus, ordinationibus, statutis, privilegiis, presentibus et futuris, quorum omnium tenores presentibus haberi volumus pro sufficienter expressis, quae quoquo modo contra presentem nostram concessionem facere possent, etiamsi talia forent de quibus in presentibus mentio specialis fieri deberet, quibus omnibus per presentes derogamus et derogatum esse volumus. Mandantes et serio praecipientes omnibus et singulis sacri romani imperii principibus, tam ecclesiasticis quam secularibus, archiepiscopis, episcopis, ducibus, marchionibus, comitibus, baronibus, militibus, clientibus, capitaneis, vicedominis, advocatis, praefectis, procuratoribus, officialibus, quaestoribus, civium magistris, consulibus, iudicibus, heraldis, armorum regibus, caduceatoribus, civibus et communitatibus, et denique omnibus nostris et sacri romani imperii et aliorum regnorum ac dominiorum nostrorum subditis et fidelibus dilectis, cujuscunque status, gradus, dignitatis et conditionis fuerint, ut vos praenominatos in supradictorum insignium et armorum fruitione nec turbent nec impediunt; imo eis necnon antedictis actibus, dignitatibus, exemptionibus, libertatibus et immunitatibus uti, frui et in illis permanere tute et pacifice sinant, in quantum gratiam nostram caram habeant, et paenam quadraginta marcharum auri puri toties quoties contra factum fuerit, pro medietate fisco seu aerario nostro imperiali, et reliqua parte injuriam passorum aut passi usibus applicanda, maluerint evitare. Harum testimonio litterarum manu nostra subscriptarum et sigilli nostri appensione munitarum. Datum in civitate nostra Burgensi, die xx^a mensis aprilis anno Domini millesimo quingentesimo vigesimo quarto, regnorum nostrorum, romani quinto, aliorum vero omnium nono.

CAROLUS.

Ad mandatum Caesarae et Catholicae Majestatis :

LALEMAND.

Ce diplôme ne fait pas connaître les fonctions qu'en 1524 Vandenesse remplissait dans la maison de l'Empereur.

Le premier acte que, après beaucoup de recherches faites, tant aux Archives du royaume que dans celles de l'ancienne chambre des comptes de Flandre conservées à Lille, nous avons trouvé où ces fonctions sont spécifiées, est un mandement de l'Empereur à son secrétaire Antoine Perrenin, daté du 12 juillet 1530, à Augsbourg ¹. L'Empereur y ordonne à Perrenin

¹ Original, aux Archives du royaume.

« de despêcher lettres patentes en finances au prouffit de son bien-ami
 » *varlet servant Jehan de Vandenesse, escuier,* » afin de le faire jouir d'une
 pension de cent livres, de quarante gros, monnaie de Flandre, la livre,
 qu'il lui accorde, « pour considération — dit-il — des bons, loyaux et
 » continuelz services que feu l'évesque de Caurie (Coria), M^e Guillaume
 » de Vandenesse, nostre grand aulmosnier, son frère, nous a fait dois
 » nostre jeune eage jusques à présent qu'il est mort en nostre service.
 » ouquel aussi ledict escuier s'est employé. »

De « varlet servant » quand Vandenesse devint-il « contrôleur » de la maison de Charles-Quint? C'est vainement que nous avons cherché à le savoir. Une pièce que contiennent les Livres aux mémoires de la chambre des comptes de Flandre pourrait faire conjecturer que ce fut en 1535 : dans cette pièce, qui est datée du 18 avril 1550, à Bruxelles, le duc d'Albe, en sa qualité de grand maître de la maison de l'Empereur, ordonne à Vandenesse de délivrer au président de la chambre les contrôles « qui sont en » ses mains » de la dépense ordinaire et extraordinaire des maîtres d'hôtel des années 1535 à 1548 ¹.

Quelles étaient les attributions, quels étaient les devoirs du contrôleur de la maison impériale? Weiss et Reiffenberg en font un surintendant; c'est lui donner trop d'autorité et de relief. On peut déjà se former quelque idée de la charge du contrôleur en parcourant l'ordonnance de Charles-Quint du 25 octobre 1515 pour le gouvernement de sa maison que nous donnons plus loin (p. 491); mais nous avons des indications plus complètes à cet égard dans un document où sont déterminées avec détail les fonctions de tous les officiers et employés de la maison de l'Empereur, depuis le grand chambellan et le grand maître jusqu'aux huissiers, aux portiers, aux garçons de cuisine, etc. ².

¹ Registre aux mémoires commençant aux Pâques 1532 et finissant à 1560, fol. 156 v^o, aux Archives départementales du Nord.

² *Relacion de la órden de servir que se tenia en la casa del emperador don Cárlos, nuestro señor, el*

Voici ce qui y est dit du contrôleur :

« Le contrôleur est chargé de voir si tout ce qui est apporté et acheté pour la table de Sa Majesté ainsi que pour l'état des maîtres d'hôtel, et ce qui est donné en argent pour les rations des offices, se distribue conformément aux ordonnances; il ne doit permettre que rien se dépense mal à propos. Il a autorité de s'opposer à toutes les choses qui lui paraissent être au préjudice de Sa Majesté; et s'il ne peut y remédier de sa main, il en doit donner avis au grand maître ou, en l'absence de celui-ci, aux autres maîtres, et, s'il en est besoin, à Sa Majesté même.

» Il doit chaque jour visiter les offices, voir les livres des officiers qui font la dépense, en effacer ce qu'il trouve dépensé en dehors de l'ordre qu'ils ont, et reprendre ceux qui l'ont fait. Il doit savoir le prix de ce qui s'achète ordinairement, afin de modérer en conséquence les comptes des officiers, s'informant de la manière dont les choses s'achètent en l'endroit. Il doit encore savoir et voir les plats qui sont ordonnés pour la table de Sa Majesté et l'état des maîtres d'hôtel. Toutes les fois qu'il le peut il doit se trouver avec l'écuyer de cuisine dans le garde-manger, pour les ordonner, et être présent quand on sert la viande.

» Il tient inventaire de tous les meubles qui servent d'ordinaire aux offices de la bouche, tels que coffres, batterie de cuisine, linge blanc, toile et autres choses de cette espèce. Quand elles sont vieilles et ne peuvent plus servir, il en achète de nouvelles, après en avoir prévenu les maîtres d'hôtel.

» Il doit veiller avec beaucoup de soin à ce que, en voyage, on ne charge les mulets de Sa Majesté que des objets de son service; qu'il en soit de même à l'égard des chariots loués pour les offices; que la charge des uns et des autres ne soit pas excessive.

año de 1543, y la misma se guarda agora en la de Su Magestad. (Archives du royaume, fonds de l'Audience, reg. Maisons des souverains et des gouverneurs généraux, t. II, fol. 79-116.)

» Les officiers lui obéissent, en ce qu'il leur ordonne touchant le service de Sa Majesté, comme aux maîtres d'hôtel.

» Il a, de plus, à voir tous les comptes des dépenses de la chambre et de l'écurie, bien qu'ils soient revêtus de l'approbation du grand écuyer et du sommelier de corps ¹. »

Charles-Quint avait voulu que la cour d'Espagne fût tenue, comme l'était la sienne, à l'imitation de celle des ducs de Bourgogne. Lorsque le prince Philippe se sépara de lui, à Augsbourg, pour retourner dans la Péninsule, il désira que Vandenesse, dont il avait été à même d'apprécier l'expérience,

¹ « El contralor tiene cargo de ver como todo lo que se trae y compra para la mesa de Su Magestad y para el estado de los mayordomos y para las raciones de los officios, las quales agora toman todos en dineros, distribúyese conforme á la órden de los estiquettes, y no ha de consentir que ninguna cosa se gaste fuera de su lugar. Tiene auctoridad para oponerse á todas las cosas que entiende pueden redundar en desservicio de Su Magestad; y siendo de manera que no las pueda remediar de su mano, ha de avisar dello al mayordomo mayor ó á los otros mayordomos en su ausencia, y, siendo necesario, á Su Magestad mismo.

» Ha de visitar cada dia los officios y ver los libros de los oficiales que gastan, y borrar dellos lo que halla gastado fuera de la órden que tienen, y reprehender al official que lo ha gastado; y ha de saber el precio de lo que se gasta de ordinario, para, conforme á él, moderar las cuentas de los oficiales, informándose á como pasaban las cosas que se compraban en la plaça; y assimismo ha de saber y ver los platos que se ordenan para la mesa de Su Magestad y para el estado de los mayordomos, y todas las vezes que podrá y puede, se ha de hallar con el escuyer de cozina en el guarda-manger á ordenarlos, y hallarse presente al tiempo que se servirá la vianda.

» Tiene por inventario todos los muebles que sirven de ordinario en los officios de boca, como cofres, herrage de cozina, ropa blanca, lenzeria y otras cosas desta calidad; y quando estas cosas están viejas que no pueden mas servir, se compran otras nuevas, diziéndolo primero á los mayordomos.

» Ha de tener mucha cuenta con que de camino no se cargue en las azemilas de Su Magestad sino las cosas de su servicio, y lo mismo en los carros que se alquilan para los officios, y de que no sean los cargos de peso excessivo.

» Los oficiales le obedecen, en lo que les manda tocante al servicio de Su Magestad, como á los mayordomos.

» Tambien ha de ver todas las cuentas de los gastos de la cámara y cavalleriza, aunque vengan firmadas del cavallerizo mayor y sumiller de corps. »

le dévouement et l'intégrité, remplit auprès de son fils les mêmes fonctions qu'il remplissait auprès de lui depuis de longues années. Vandenesse obéit avec quelque regret à sa volonté; il n'eut toutefois pas à s'en repentir ¹. Le titre de contrôleur de la maison du prince, qui lui fut donné, ne lui fit pas perdre celui de contrôleur de la maison de l'Empereur. A partir du 23 mai 1551 il accompagna Philippe en tous les lieux où il alla jusqu'en 1560 ². Au mois de mai de cette année, « sa santé ne lui permettant de » plus avant travailler, » il sollicita du Roi la permission de se retirer en son pays. Philippe II la lui accorda, en lui faisant une pension qui devait lui être payée au comté de Bourgogne et en ordonnant qu'il reçût une gratification (*ayuda de costa*) de quatre cents ducats ³. Il partit de Tolède le 6 juin et arriva chez lui, à Gray, le 26 juillet. Il mourut, selon l'opinion commune, dans un âge avancé.

Jacques de Vandenesse, son fils, né au comté de Bourgogne, en 1535 ⁴, entra de bonne heure dans la maison de Philippe II; on l'y trouve déjà remplissant les fonctions d'aide de chambre (*ayuda de cámara*) en 1554 ⁵,

¹ C'est ce qu'il déclare lui-même au cardinal de Granvelle dans la dédicace placée en tête du Journal des voyages de Philippe II.

² Reiffenberg dit, à tort (*Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*, p. 4), qu'en 1554 Vandenesse fut chargé par le prince Philippe de porter à la reine Marie d'Angleterre une coupe d'or de 6,000 ducats et à milord Southwater une épée dont la garde était ornée de pierreries. Il confond ici le père avec le fils. Ce n'est pas d'ailleurs à la reine, mais au chancelier d'Angleterre, que le prince, au moment où il s'embarquait pour passer en ce royaume, fit présent d'une coupe en or. A la reine il avait envoyé, au mois de mars précédent, des bijoux d'une valeur de soixante mille écus.

³ Archives de Simancas.

⁴ Dans son interrogatoire du 9 février 1569, qui repose en original aux Archives de Simancas, *Estado*, leg. 545, Vandenesse dit qu'il était âgé de trente-six ans (*Pregunta qué edad tiene, diró que treinta y seis años, poco mas ó menos*).

Je suis redevable de la connaissance de ce document et d'autres qui m'ont été très-utiles pour ce § de mon Introduction, à D. FRANCISCO DIAZ, directeur du dépôt national de Simancas, que je prie de recevoir ici l'expression de ma gratitude.

⁵ Journal des voyages de Philippe II par Vandenesse.

et ce fut avec le même titre qu'il suivit ce monarque lorsqu'en 1559 Philippe quitta les Pays-Bas, pour n'y plus revenir. Il s'était lié dans ces provinces avec quelques-uns des principaux seigneurs, et notamment avec le prince d'Orange Guillaume le Taciturne; arrivé en Espagne, il entretint cette liaison par une correspondance suivie ¹. Il avait épousé une Belge, Philippote Grutere, d'une famille de Gand; en 1562 il obtint du Roi la permission de venir retrouver sa femme, qu'il avait laissée en cette ville; il fit le voyage en compagnie de Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, chevalier de la Toison d'or, gouverneur et grand bailli de Tournai et Tournais, que la duchesse de Parme, au mois de juin de cette année, avait chargé à la cour de Madrid d'une mission de haute importance. Montigny et Vandenesse arrivèrent, le 23 décembre, à Bruxelles, où ils descendirent à l'hôtel d'Egmont. Le prince d'Orange en fut à peine informé qu'il invita à sa table l'aide de chambre du Roi. Quelques jours après, sur l'invitation du marquis de Berghes et du seigneur de Montigny, Vandenesse assista, à Malines, au baptême du fils du comte d'Hooghstraeten, Antoine de Lalaing, qui fut tenu sur les fonts par le duc de Clèves. Ayant passé un mois auprès de sa femme à Gand, il prit le chemin du comté de Bourgogne, où il resta pendant une partie de l'année 1563. De là il revint aux Pays-Bas ². L'hiver suivant il repartit pour l'Espagne; il arriva à Barcelone, où était le Roi, le 14 février 1564 ³.

On peut bien supposer que les caresses prodiguées par les grands seigneurs des Pays-Bas à un officier subalterne de la maison de Philippe II n'étaient point désintéressées : dans la situation critique où se trouvait leur

¹ Dans l'interrogatoire dont j'ai parlé, Vandenesse convint qu'il avait été en commerce de lettres avec le prince d'Orange, le marquis de Berghes, les comtes de Hornes, d'Arenberg, de Meghem, le seigneur de Montigny, le duc d'Arschot et d'autres seigneurs des Pays-Bas; mais il affirma que ces lettres ne concernaient que des affaires particulières.

Quand on lui demanda ce qu'elles étaient devenues, il répondit qu'elles avaient été brûlées.

² Tous ces détails sont tirés de l'interrogatoire de Vandenesse.

³ Mémoires de Granvelle, à la Bibliothèque de Besançon, t. X, fol. 61.

patrie, dans celle où eux-mêmes ils étaient à l'égard du Roi, combien ne leur importait-il pas d'être instruits de ce qui se disait, de ce qui se déterminait ou se projetait à la cour de Madrid? et Vandenesse pouvait, sous ce rapport, leur rendre de signalés services. Entra-t-il en effet dans leurs vues? Oublia-t-il ses devoirs, comme il en fut accusé, jusqu'à profiter de l'accès qu'il avait dans la chambre du Roi pour prendre connaissance de ses papiers les plus réservés et livrer au prince d'Orange les secrets de son maître ? En l'absence d'éléments certains d'un jugement impartial, nous ne voudrions pas nous prononcer sur ce point. Ce qui est incontestable, c'est que les chefs de l'opposition aux Pays-Bas étaient au courant de ce que la duchesse de Parme écrivait à Philippe II et du langage que lui-même il tenait; Marguerite mandait à son frère le 15 octobre 1566 : « Comme » déjà je l'ai fait savoir à Votre Majesté, il ne s'écrit d'ici rien que ces sei- » gneurs ne viennent à connaître et pénétrer. En ce moment j'ai été avertie, » par quelqu'un qui en a la certitude, que, depuis deux ans, des copies » de lettres que j'ai adressées à Votre Majesté, et même quelques lettres » originales, ont été envoyées ici. Je laisse à considérer à Votre Majesté de » quel inconvénient cela peut être pour son service..... Je la supplie » donc très-humblement d'ordonner qu'à l'avenir mes lettres soient brû- » lées ou gardées de manière qu'on n'en puisse avoir connaissance, » comme cela a eu lieu par le passé. Et je ne puis encore laisser de dire à » Votre Majesté que ces seigneurs se vantent qu'elle ne profère pas une » parole, en public ou en particulier, dont ils ne soient informés : le prince » d'Orange a même dit au conseiller d'Assonleville que cela leur coûte, » chaque année, une grosse somme ². »

¹ Dans une lettre de Morillon à Granvelle, écrite de Bruxelles le 14 décembre 1567, on lit : « Van- » denesse s'est grandement oblié, et encore plus ceulx qui l'ont sollicité à leur découvrir le secret de » Sa Majesté : qu'est une grande malice et malheurté. » (Lettres de Morillon, t. IV, fol. 528, à la Bibliothèque de Besançon.)

² « Come ho scritto a V. M^{te} per altre mic, non si scrive di qui cosa che costoro non vengano a

Philippe II dut avoir des raisons de croire que Vandenesse était l'auteur de ces infidélités, car, le 23 septembre 1567, quatre jours après avoir reçu les dépêches du duc d'Albe qui lui annonçaient l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, il donna l'ordre que son *ayuda de cámara* fût pris et conduit à l'alcazar de Ségovie ¹.

Le procès de Jacques de Vandenesse s'instruisit à Bruxelles par le conseil des troubles; sur des lettres réquisitoriales du duc d'Albe, le licencié Salazar, alcade de la maison et cour du Roi (*alcade de casa y corte*), procéda, le 9 février 1569, à l'interrogatoire du prisonnier.

Soit qu'on n'eût pas trouvé des preuves suffisantes à sa charge, soit que Philippe II, en considération des services qu'il lui avait rendus en sa chambre, et par égard pour son père, voulût user de clémence, il le fit mettre en liberté en 1571 ², mais en l'exilant et en lui interdisant le séjour du comté de Bourgogne et des Pays-Bas ³.

saperla et penetrarla. Adesso so statta advertita da persona che lo sa, che le copie delle lettere che io ho scritto, et anche qualche originali, si hanno rimandato qui, di più di doi anni in qua : che lasso considerare a V. M^{ta} di quanto inconveniente questo sia et desservicio suo..... Per il che supplico humillissimamente a V. M^{ta} di qui innanzi sia servita comandare che le mie lettere siano brusciate o ven guardate in modo che non se ne possa aver noticia di esse, come si è stato per il passato. Et non posso lasciar di dire anchora a V. M^{ta} come loro si vantano che non può quella dire una parola, in publico nè in privato, che non venghi a sua noticia; et il principe de Oranges stesso disse al consiglier Assonleville che questo costava grossa soma de danari ogni anno. » (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 350.)

¹ Cédula adressée, de l'Escurial, le 23 septembre 1567, au comte de Chinchon, gouverneur (*alcaide*) de l'alcazar de Ségovie. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 343.)

² « Ya que, por haverme servido en la cámara y por respecto de su padre, tengo por bien de usar con él de clemencia », dit le Roi au duc d'Albe dans une dépêche du 27 janvier 1571. (Arch. de Simancas, *Estado*, leg. 347.)

³ Dans la lettre du 27 janvier citée à la note précédente, le Roi consultait le duc d'Albe sur l'endroit de ses États où il pourrait exiler Vandenesse, afin qu'il n'y fit point de mal avec la langue ni avec la plume, car il savait, ainsi que le duc, combien il était enclin à exciter des mutineries, et il fallait lui en ôter l'occasion (*á qué parte de mis Estados se podría embiar donde no haga daño con la lengua ni con*

Nous ne savons plus rien de lui à partir de cette époque.

Jean de Vandenesse eut une fille, Charlotte, qui épousa Claude Boutechoux, conseiller et depuis président du parlement de Bourgogne.

III

Il existe, à la Bibliothèque nationale, à Madrid, un manuscrit portant pour titre : *Descripcion des voyages, faicts et victoires de l'empereur Charles, V^e de ce nom, et ce qui est advenu jusques à son retour de Argel; escript de la propre main de mons^r DE HERBAYS, de la chambre de Sadicte Majesté et chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, à sçavoir dès l'an mil cinq cens et quatorze jusques à l'an mil cinq cens et quarante-deux : ce qu'il a tout veu, pour y avoir esté présent et fait les mesmes voyages avecque Sadicte Majesté.*

Ce manuscrit, marqué T 215 et composé de 54 feuillets, aura, selon toute probabilité, appartenu originairement à la bibliothèque particulière des rois d'Espagne, et passé à la Bibliothèque royale, aujourd'hui nationale, lors de la création de cet établissement par Philippe V, en 1711.

Jamais je n'avais entendu parler et je n'avais nulle part vu de mention de la Description du seigneur de Herbais lorsque, dans l'hiver de 1843 à 1844, examinant, à la Bibliothèque de Madrid, les manuscrits qui se rapportaient à l'histoire de Belgique, j'en trouvai l'indication au catalogue. Je l'ouvris donc avec beaucoup de curiosité; après l'avoir parcourue, je fus frappé de la conformité qu'il y avait entre la Description de Herbais et le

la pluma, que, como dezis y yo lo tengo bien conocido, él es harto aparejado para amotinar, y es muy buen medio quitarle la ocasion).

Dans sa réponse en date du 23 mars, le duc indiquait les royaumes de Valence et de Catalogue ou ceux de Naples et de Sicile comme les pays entre lesquels le Roi pourrait choisir.

Journal de Vandenesse. Je signalai le fait à la Commission royale d'histoire dans une lettre que je lui écrivis de Simancas le 28 mars 1844, et qu'elle rendit publique, en lui donnant place dans son Bulletin ¹; j'y posais la question, à laquelle il n'a pas été répondu jusqu'ici : qui, de Vandenesse ou de Herbais, a été le plagiaire ?

Plus tard le gouvernement, sur ma proposition, chargea la légation belge à Madrid de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir une copie de la Description de Herbais.

Cette copie est conservée aux Archives du royaume. J'en ai relu le texte; j'ai comparé de nouveau, avec une attention particulière, l'une et l'autre relation, et je me suis assuré que, sauf certaines additions dont je parlerai tout à l'heure, et quelques mots insignifiants changés çà et là, elles sont absolument semblables.

Il est donc évident que l'un des deux narrateurs s'est servi de l'ouvrage de l'autre.

Mais, encore une fois, lequel est le plagiaire ?

On remarquera que Herbais, en tête de sa Description, déclare « avoir » veu et escript de sa propre main » tout ce qu'il raconte des voyages, faits et victoires de l'Empereur, « pour y avoir esté présent et faict les mesmes » voyages avecque Sa Majesté. »

Vandenesse aussi, dans le titre de son Journal, dit qu'il a « suivi l'Empereur en tous ses voyages, » et nous en avons la preuve, comme on l'a vu au § précédent.

Nous n'avons pas de renseignements aussi positifs sur Jacques de Herbais, à cause de la destruction, qui eut lieu en 1793 et 1794 et dont nous parlons dans ce volume ², des états des officiers de la maison de Charles-Quint : mais, dans une « Déclaration des debtes et restes deues à plusieurs

¹ Tome IX, 1^{re} série, pp. 254-318.

² Page 502, note 1.

» officiers et serviteurs de l'hostel de l'Empereur, à cause de leurs gaiges, » depuis le premier jour de juillet 1520 jusques le derrenier jour de décembre 1531 ¹, » nous voyons le seigneur de Herbais figurer parmi les « gentilshommes servans » pour une somme de 498 livres.

Le 14 juin 1531 Charles-Quint, étant à Gand, conféra à Herbais la charge d'écoutète d'Anvers et de margrave du pays de Ryen; dans la commission qu'il lui donna il le qualifie de son « écuyer tranchant » (*schiltknape ende voirsnydere*). Herbais prêta serment le 27 juin ². Il était à peine en fonctions de quelques mois qu'il reconnut l'impossibilité de les concilier avec les devoirs qu'il avait à remplir à la cour: au moment où l'Empereur se disposait à quitter les Pays-Bas pour aller tenir la diète à Ratisbonne, il sollicita et obtint l'autorisation de résigner sa charge d'écoutète à Guillaume vanden Werve ³. Au commencement de 1536 il fut fait gentilhomme de la chambre ⁴. L'année suivante l'Empereur l'envoya à Gand: les Gantois se refusaient à accorder les subsides que la reine Marie, régente des Pays-Bas, avait demandés aux états de ces provinces pour la défense du pays contre les Français; Herbais fut chargé de faire appel à leur patriotisme ⁵. En 1539 il accompagna Charles-Quint lorsque ce monarque quitta l'Espagne pour venir, à travers la France, réprimer la désobéissance des Gantois qui avait pris le caractère d'une révolte ouverte ⁶. Il figure, parmi les gentilshommes de la chambre, dans l'état, publié par Mameranus, des princes, comtes, barons, etc., qui étaient à la suite de l'Em-

¹ Archives du royaume, fonds de l'Audience, reg. *Maisons des souverains et des gouverneurs généraux*, t. III.

² Archives du royaume, reg. n° 12905 de la chambre des comptes.

³ Lettres patentes de Charles-Quint du 20 octobre 1531. (*Ibid.*)

⁴ Voy. ci-après, p. 116.

⁵ *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 191. (Publication de la Commission royale d'histoire.)

⁶ Voy. ci-après, p. 154.

pereur dans la guerre contre les luthériens d'Allemagne en 1547 et 1548 ¹. Enfin un acte de Charles-Quint du 8 décembre 1554 constate qu'il faisait encore partie de sa chambre à cette époque ².

Les faits que nous venons de retracer suffisent, croyons-nous, pour montrer que Herbais était, aussi bien et mieux encore que Vandenesse, en position de connaître ce qui se passait à la cour de Charles-Quint.

Comparons maintenant de plus près les deux relations.

Une observation essentielle, c'est qu'il n'y a rien dans Herbais qu'on ne trouve dans Vandenesse, et, au contraire, Vandenesse entre dans bien des détails que Herbais ne donne pas. Comment expliquer cela si le premier a copié le second ?

Nous citerons quelques exemples.

Herbais, racontant l'entrée de Charles-Quint à Valladolid en 1518, dit : « Ledit Roy fist son entrée audict Valledolit le . . de novembre dudict an, » *comme l'on le treuve imprimé.* » Vandenesse, qui a eu sans doute recours à cet imprimé, décrit l'entrée avec quelques détails (p. 59).

Sur l'entrée et le couronnement de Charles-Quint à Bologne Herbais se borne à dire : « Audict Boulongne, où estoit jà arrivé le pappe Clément, Sa » Majesté fut là couronnée de deux aultres couronnes de l'Empire : l'une » par le cardinal Hinquafort, commis par le consistoire pour ceste affaire, » l'autre par ledict pappe ; » et il ajoute : *Soit icy mis l'entrée et couronnement de Boulongne.* Cette lacune est remplie par Vandenesse (pp. 85-94).

Arrivé aux conférences qui eurent lieu, à Nice, entre Charles-Quint, Paul III et François I^{er}, Herbais renvoie, comme pour l'entrée à Valladolid et à Bologne, à un document qu'il avait probablement sous les yeux, en ces

¹ *Catalogus familiae totius aulae Caesareae per expeditionem adversus inobedientes, omniumque principum, comitum, baronum, statuum ordinumque Imperii, etc., anno 1547 et 1548 praesentium.* Coloniae, apud Henricum Mameranum, 1580, in-8° min., p. 21.

² Lettres patentes acceptant la démission définitive, donnée par Herbais, de la charge d'écoute de l'Anvers. (Reg. n° 12906 de la chambre des comptes.)

termes : *Soit icy mis tous les cardinaulx qui vindrent voir S. M. à Villefranche, la royne et seigneurs de Franche, l'arrivée du pape audict Niche, la veue de S. M. avec ledict pape, le refus que le duc de Savoye fit du chasteau de Niche à S. M., la conclusion de la trêve de dix ans, etc.* Vandenesse ne manque pas naturellement de raconter tout cela (pp. 140-142).

Il y a lieu de s'étonner que, sur l'entrée de l'Empereur à Paris, celui-ci soit aussi laconique que Herbais (p. 157); mais le dernier fait suivre la phrase : « Le premier jour de janvier 1540 disner à Saint-Anthoine » des Champs, coucher à Paris, » des mots : *L'on trouve l'entrée imprimée.*

Ce que dit Vandenesse de l'insurrection des communes de Castille, de l'invasion de la Navarre, du pardon général publié à Valladolid pour les *comuneros* (pp. 62, 63, 67), manque entièrement dans Herbais.

Il en est de même de ce qu'il rapporte touchant

L'entrée des Turcs en Hongrie et la mort du roi Louis en 1526 (p. 76);

Le couronnement de Ferdinand, frère de Charles-Quint, comme roi de Bohême, en 1527 (p. 77);

La réception faite à Gènes à l'Empereur en 1529 (p. 83);

Les communications qu'il y eut, à Plaisance, au mois de septembre de la même année, entre l'Empereur et le pape Clément VII (p. 84);

L'exécution qu'Henri VIII fit faire d'Anne de Boleyn (p. 117);

Le mariage qu'il contracta avec Anne de Clèves (p. 153);

La prise de Bude par les Turcs en 1544 (p. 175);

L'envoi que Charles-Quint fit du seigneur de Granvelle au pape Paul III, au moment où il allait s'embarquer à la Spezzia pour l'expédition d'Alger, afin de le disculper ainsi que ses ministres au sujet du meurtre des agents français Fregoso et Rincon (p. 193),

Et plusieurs autres faits de moindre importance.

Nous ferons remarquer encore que Herbais ne parle pas de la nomination de Guillaume de Vandenesse comme grand aumônier de l'Empereur

en 1524 ¹, et qu'il se tait sur sa propre promotion à l'état de gentilhomme de la chambre ². Ces deux différences entre la *Description* et le *Journal* nous paraissent également significatives : on ne comprendrait pas en effet pourquoi Herbais se serait abstenu de reproduire le fait relatif au frère de Jean de Vandenesse, s'il avait copié le manuscrit de celui-ci, alors que, deux pages plus haut, il nous apprend que Guillaume venait d'être pourvu de l'évêché d'Elne ³; d'autre part, on comprend fort bien le motif pour lequel il garde le silence sur ce qui le concerne personnellement.

Une dernière observation.

Nous avons rapporté qu'en 1537 Charles-Quint envoya Herbais d'Espagne aux Pays-Bas. Or, qu'on jette les yeux sur le *Journal des voyages*, on verra que pour cette année-là il ne contient rien ou presque rien des faits et gestes de l'Empereur. Que faut-il en inférer, sinon que l'auteur était alors absent de la cour?

De tout ce qui précède on peut conclure, selon nous, que Vandenesse s'est approprié l'ouvrage de Herbais, en y ajoutant un certain nombre de faits et quelques descriptions.

Nous ne lui en ferions pas toutefois un reproche, s'il avait eu la loyauté de le reconnaître.

IV

Les manuscrits du *Journal de Vandenesse* sont nombreux. Il y en a un à la Bibliothèque nationale, à Madrid, qui provient de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras; il y en a deux à la Bibliothèque impériale, à Vienne, quatre à la Bibliothèque royale, à Bruxelles, trois à la Bibliothèque nationale, à

¹ Voy. ci-après, p. 69.

² *Ibid.*, p. 116.

³ *Ibid.*, p. 67.

Paris, un à la Bibliothèque de l'Arsenal, un à la Bibliothèque de Besançon ¹, un à la Bibliothèque de Reims. D'autres encore existent vraisemblablement dans les dépôts littéraires de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie.

Tous les manuscrits que je viens d'indiquer sont des copies.

Ceux dont je me suis servi pour la présente édition sont :

I. Le MS. de l'Arsenal, que le ministère de l'instruction publique de France a bien voulu, à cet effet, prêter au gouvernement belge;

II. Le MS. de Reims, d'après une copie que le conseil municipal en a fait faire aux frais de la ville pour la mettre généreusement à la disposition de la Commission royale d'histoire, et qui a été exécutée sous les yeux de M. Ch. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque, avec une fidélité scrupuleuse;

III. Le MS. 8067 de la Bibliothèque impériale, à Vienne, dont Son Exc. le prince de Hohenlohe, grand maître de la cour, surintendant de la Bibliothèque, a, de la manière la plus gracieuse, autorisé le déplacement en faveur de la Commission;

IV. Les MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale de Bruxelles ²;

V. La copie du MS. de Jacques de Herbais conservé à la Bibliothèque nationale, à Madrid.

Le manuscrit de l'Arsenal, qui contient les deux Journaux de Vandenesse, précédés des deux dédicaces au cardinal de Granvelle, est un in-fol., relié en veau gaufré, de 249 feuillets dorés sur tranche, d'une écri-

¹ Dom Anselme Berthod, avant d'avoir vu le manuscrit du chapitre de Tournai, regardait celui de Besançon comme l'original. (*Mémoire sur quelques manuscrits de la Bibliothèque publique de l'abbaye de Saint-Vincent, lu à la séance de l'Académie le 28 novembre 1770.*) Après lui Nélis, Lesbroussart, Reiffenberg ont attribué à ce manuscrit le même caractère. Il n'est pourtant, je l'ai dit déjà, qu'une médiocre copie, comme me l'écrit M. Castan, et comme je l'avais remarqué moi-même dans une visite faite à la Bibliothèque de Besançon en 1838.

² Les deux autres MSS. de cette Bibliothèque, portant les nos 14381 et 14342, sont de moins bonnes copies.

ture française de la fin du XVI^e siècle ou des premières années du XVII^e. Il porte le n^o 644 du catalogue. Il a appartenu originairement à Charles-Philippe de Croy, prince du saint-empire romain, marquis d'Havré, conseiller d'État et chef des finances de l'archiduc Albert, comme en témoignent la devise et les vers suivants qui se trouvent au 1^{er} feuillet de garde et sont écrits de la main de ce seigneur :

JE SOUSTIENDRAY CROY,
ET
J'AYME QUY M'AYME ¹.

Quy n'ayme, estant aymé, n'est pas digne d'amour,
Et aimer sans subiect c'est ung erreur extremes;
Et quy feint en aymant, à beau jeu beau retour.
Ou tout ung ou tout autre. AINSY J'AYME QUI M'AYME.

Une autre marque de la provenance du manuscrit est celle que nous allons dire. Charles-Philippe de Croy avait épousé Diane de Dommartin, dame de Fontenoy et de Fenestrange, née en 1552. Au feuillet 196, en marge du passage où Vandenesse rapporte que, le 5 septembre 1549, à Bruxelles, l'Empereur, le prince son fils et la reine de France tinrent sur les fonts le fils de la duchesse douairière d'Arschot et lui donnèrent les noms de Charles-Philippe ², on lit cette note : *De Croy, marquis d'Havré, mon seigneur et mari, à présent eagé de cinquante-sept ans quatre mois. DIANE DE DOMPMARTIN. Ce premier janvier 1607.*

Le MS. de Reims, d'après la description que M. Loriquet a eu la complaisance de m'en donner, est un in-folio, de 236 feuillets à longue ligne,

¹ Au-dessous de cette ligne on lit A^o 1618, date qui aurait été écrite par une autre main si, comme le rapporte le *Nobiliaire des Pays-Bas*, 1^{re} partie, p. 94, le marquis d'Havré mourut le 25 novembre 1615.

² Voy. ci-après, p. 389.

d'une écriture du milieu du XVII^e siècle. Il était conservé, avant la révolution, dans la bibliothèque du chapitre métropolitain, qui le tenait d'un chanoine du nom de Noël Caron. Comme dans celui de l'Arsenal, les deux Journaux de Vandenesse y sont à la suite l'un de l'autre. Il avait été signalé à la Commission par le savant auteur de *l'Histoire de Flandre*, Warnkönig ¹, et par Émile Gachet, qui remplit avec distinction, pendant plusieurs années, les fonctions de chef du Bureau paléographique ². D'après M. Lorique, il n'est qu'une copie assez négligée et fautive.

J'ai déjà ailleurs ³ décrit le MS. 8067 de la Bibliothèque de Vienne, lequel provient de J. Sambucus, historiographe et conseiller des empereurs Maximilien II et Rodolphe II; je me contenterai de rappeler ici qu'il contient seulement le Journal des voyages de Charles-Quint.

Le MS. 14641 de la Bibliothèque de Bruxelles est un in-folio, relié en veau brun, de 259 feuillets, d'une écriture allemande du XVII^e siècle. C'est une copie peu correcte du MS. de Vienne dont je viens de parler. Je n'aurais pas eu à le consulter si j'avais disposé, dès le principe, du MS. de Vienne : mais c'est seulement quand l'impression du Journal de Vandenesse était parvenue à l'année 1550 que ce manuscrit, à la demande de la Commission, lui a été envoyé ⁴.

Le MS. 15869 de la Bibliothèque royale est la copie que dom Anselme Berthod, ainsi que je l'ai dit dans le § I^{er}, envoya à Nélis vers la fin du siècle dernier; elle forme 716 pages d'écriture. Le Journal des voyages de Charles-Quint, précédé de la dédicace au cardinal de Granvelle, remplit les pages 1-613; les pages 614-716 sont consacrées au Journal des voyages de Philippe II. La Serna Santander, qui fut bibliothécaire de la

¹ *Bulletins*, sér. I, t. I, p. 150.

² *Ibid.*, sér. II, t. V, p. 47.

³ *Notice des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la Bibliothèque impériale, à Vienne; 1864, in-8°, p. 44.*

⁴ Voir, à ce sujet, dans les *Bulletins*, le compte rendu de la séance du 7 juillet 1875.

ville de Bruxelles de 1795 à 1811, recopia, page pour page, ce manuscrit ; lors de la vente de ses livres à Paris, en 1810, sa copie fut achetée par la Bibliothèque de Vienne ¹.

· Dans les cinq textes dont j'ai fait usage j'ai eu, comme on le verra, à constater bien des variantes. Ce qui est singulier, ce que je ne m'explique pas, c'est que le récit des actions de Charles-Quint, à partir du 1^{er} janvier 1550 jusqu'au 25 mai 1551, récit que le MS. 8067 de Vienne donne avec détail, manque entièrement dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et de Besançon ².

Une difficulté, la principale peut-être, que présentait l'édition de Vandenesse, était la rectification des noms des lieux d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne et même de France si étrangement défigurés, pour la plupart, comme j'en ai déjà fait l'observation, dans le Journal du contrôleur de la maison de Charles-Quint. Je me suis appliqué, à l'aide des meilleures cartes de la Bibliothèque royale, à restituer à ces endroits divers leur nom véritable. Je ne me flatte pas pourtant d'y avoir toujours réussi, et je réclame l'indulgence pour les erreurs que j'ai pu commettre.

Des pages entières du Journal de Vandenesse sont remplies par l'itinéraire de l'Empereur ; il y en a d'autres consacrées uniquement à des descriptions de fêtes, de festins, de tournois, de cérémonies ; d'autres encore, en plus grand nombre, où ne se trouvent que des documents : j'ai pensé qu'on me saurait gré de dégager les faits historiques qui sont mêlés à ces choses diverses, et de les rassembler dans un Index selon l'ordre de leurs dates. Cet Index est placé à la suite du texte.

¹ Voy. la *Notice* ci-devant citée, p. 49.

² Il manque également dans le MS. 22981 du fonds français et le MS. Dupuy 560 de la Bibliothèque nationale, à Paris, mais il se trouve dans le MS. 5617 (fonds français) de la même Bibliothèque.

V

Dans le discours qu'il adressa, de sa bouche, aux états généraux des Pays-Bas, le 25 octobre 1555, en déposant le pouvoir suprême, Charles-Quint leur rappelait qu'il avait fait neuf voyages en Allemagne, six en Espagne, sept en Italie, dix dans les provinces dont ils étaient les mandataires, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, sans compter ses visites à ses autres royaumes, pays et îles ¹.

Il n'est pas besoin de montrer l'intérêt que doit offrir l'itinéraire d'un prince qui a été aussi ambulancier, quand on considère surtout que ce prince fut le monarque le plus puissant de son temps et qu'il régna quarante années : cet intérêt est compris de tous ceux qui s'occupent d'études et de recherches historiques; il a été le mobile des publications de MM. Bradford et Stälin dont j'ai parlé dans le § 1^{er} de cette Introduction.

Si l'itinéraire que l'un et l'autre de ces savants ont donné est incomplet et s'il s'y trouve quelques inexactitudes, c'est que le Journal de Vandenesse, dont M. Bradford s'est exclusivement servi et qui a fourni à M. Stälin les principaux éléments de son travail, ne donne avec quelque régularité l'indication des séjours de Charles-Quint qu'à partir de l'année 1522; qu'il s'arrête au mois de mai 1551; que des lacunes, même des erreurs qui sont peut-être le fait des copistes, y existent çà et là.

Il n'eût été possible d'établir un itinéraire du grand Empereur, à la fois complet et authentique, que si les comptes du maître de sa chambre aux deniers étaient tous parvenus jusqu'à nous : le maître de la chambre aux deniers, en effet, consignait, jour par jour, dans ses comptes, le lieu où son souverain s'était arrêté, avec le chiffre de la dépense faite tant pour le payement des gages des officiers de la cour que pour le service de la table.

¹ Voy. nos *Analectes belgique*, 1830, in-8°, p. 87.

Malheureusement il ne s'est conservé, dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre, qui forment aujourd'hui une section des Archives du département du Nord, que les comptes de 1506 à 1531. Qu'est-il advenu des comptes suivants? N'auraient-ils pas été envoyés à la chambre? ou furent-ils détruits, avec tant d'autres documents, en 1793¹? M. l'abbé Dehaisnes, qui dirige d'une manière si distinguée l'important dépôt des Archives départementales du Nord, s'est livré, pour éclaircir ce point, à beaucoup d'investigations; il n'y est pas parvenu. Je pense, et, jusqu'à preuve contraire, j'en demeurerai convaincu, que les comptes de la maison de Charles-Quint pendant tout son règne furent remis à la chambre, car c'était elle, d'après son institution, qui devait les vérifier et les approuver²: il m'est démontré d'ailleurs, par des pièces qu'il y a aux Archives du royaume³, qu'elle avait reçu au moins le compte des années 1532, 1533, 1534 et 1535.

Quoi qu'il en soit à cet égard, je n'ai point hésité à entreprendre le dépouillement des comptes de 1506 à 1531, et je fais précéder le Journal de Vandenesse de l'itinéraire que, à l'aide de ces précieux registres, j'ai été en état de dresser. Cet Itinéraire, en quelque sorte officiel, remplira deux

¹ Voir la notice de M. l'abbé Dehaisnes : *Les Archives départementales du Nord pendant la révolution*.

² L'ordonnance de Charles-Quint pour la chambre des comptes du 5 octobre 1541 contenait même des dispositions spéciales à cet égard. Ainsi, aux termes de l'article 34, lorsque le maître de la chambre aux deniers rendait son compte, les membres de la chambre pouvaient seuls être présents, « afin, » disait l'Empereur, « que nul ne sçache nostre secret et estat, excepté ceulx qui le doivent sçavoir. » Suivant l'article 36, quand le maître de la chambre aux deniers apportait les lettres et mandemens à l'appui de son compte, il devait y avoir au moins deux conseillers-maitres et un clerc pour les recevoir.

³ Ces pièces sont deux extraits délivrés par la chambre des comptes au XVII^me siècle, et dont l'un est intitulé : « Du compte V^e et dernier de Henry Stercke, de la chambre aux deniers, de trois ans et trois mois finis le dernier de mars xv^e xxxv », et l'autre : « Extraict du compte V^e et dernier de Henry Stercke de la chambre aux deniers et argenterie de l'empereur Charles finy le dernier de mars xv^e xxxv. » Ces pièces se trouvent dans le registre *Maisons des souverains et des gouverneurs généraux*, t. II.

objets : il suppléera aux lacunes qu'il y a dans le Journal pour les années antérieures à 1522; il rectifiera et complétera celui-ci pour les années qui suivent.

Charles-Quint eut deux maîtres de sa chambre aux deniers de 1506 à 1531 : Pierre Boisot d'abord, qui le fut jusqu'au 30 juin 1521, et après lui Henri Stercke.

Boisot avait l'habitude de rapporter dans ses comptes certaines actions de son maître, telles que ses entrées dans les villes, les fêtes, les banquets auxquels il avait assisté, les personnages qu'il avait reçus, ceux qu'il avait invités à sa table, etc. J'ai recueilli avec soin ces particularités, qui ne doivent pas être dédaignées par l'histoire.

VI

Il ne me reste, pour terminer, qu'à dire quelques mots des documents dont sont composés les *Appendices*.

De ces documents les uns concernent l'organisation et le gouvernement de la maison de Charles-Quint; les autres sont relatifs à la réception faite à l'Empereur dans plusieurs villes des Pays-Bas et d'Italie.

J'ai pensé que les premiers étaient un complément nécessaire du Journal tenu par le contrôleur de la maison impériale.

Il n'a pas dépendu de moi de donner, comme je l'aurais voulu, des personnes attachées à la cour de Charles-Quint et de ses ministres, des listes qui se rapportassent aux différentes époques de son règne : ainsi qu'on le verra ¹, les listes de 1517 et de 1521 sont les seules qui subsistent dans les Archives de Lille.

Sur le gouvernement de sa maison je n'ai trouvé, dans ce dépôt ni aux

¹ Page 502, note 1.

Archives du royaume, d'autre ordonnance que celle du 25 octobre 1515 : je me garderai pourtant d'affirmer qu'elle n'ait pas été remplacée ou modifiée par des ordonnances postérieures.

Vandenesse, si prolixé quand il décrit certaines fêtes, est généralement sobre de détails sur les faits qui se rattachent à la première entrée de Charles-Quint dans les villes de ses États ou de l'étranger; il ne s'étend guère que sur la réception de l'Empereur à Bologne en 1529. Les honneurs qui furent rendus à Charles-Quint à Poitiers, à Orléans, à Fontainebleau, à Paris, lorsqu'il traversa la France en 1539, ont été l'objet de descriptions pompeuses publiées à cette époque même ¹. On a mis en lumière, il n'y a pas longtemps, une ample relation de l'entrée qu'il fit à Metz le 10 janvier 1541 ². D'autres relations de ce genre doivent avoir vu le jour en Allemagne et en Italie. Pour les dix-sept provinces je ne connais d'imprimée que *la tryumphante et solemnelle Entrée de Bruges*, ouvrage de l'historiographe Remy Dupuys ³.

Il m'a paru que l'intérêt qu'offre le Journal de Vandenesse s'accroîtrait encore si je pouvais y joindre des relations locales des cérémonies et des fêtes par lesquelles les populations des Pays-Bas célébrèrent la première visite du prince dont le règne s'ouvrait sous de si brillants auspices. Dans ce but je me suis adressé aux archivistes des principales villes de Belgique et des départements français formés des provinces qui, au XVI^e siècle, faisaient partie, comme les nôtres, de l'héritage de la maison de Bourgogne.

Tous ceux de ces honorables fonctionnaires qui se sont trouvés à même de seconder mon dessein ont répondu à l'appel que je leur ai fait, avec un empressement, une obligeance dont je leur exprime ici ma vive gratitude.

J'ai reçu de M. EDMOND DE BUSSCHER, membre de notre Académie, archi-

¹ Voy. pp. 155, note 4, et 157, note 8.

² Voy. *Les Chroniques de la ville de Metz, recueillies, mises en ordre et publiées pour la première fois par J. F. HUGUENIN*; Metz, S. Lamort, 1858, grand in-8°, pp. 840-860.

³ Voy. p. 351, note 1.

viste de la ville de Gand, de M. l'abbé DEHAISNES, qui, avant d'être archiviste du département du Nord, l'avait été de la ville de Douai, de M. CAFFIAUX, archiviste de la ville de Valenciennes, des relations de l'inauguration de Charles-Quint dans ces trois villes importantes de la Flandre et du Hainaut. M. CAFFIAUX m'a communiqué, de plus, une notice circonstanciée de la réception faite à l'Empereur à Valenciennes, quand il y vint, au mois de janvier 1540, avec les fils de François I^{er}, le dauphin et le duc d'Orléans, et une autre notice, mais celle-ci fort sommaire, d'une seconde visite qu'il fit, cette année-là, à la même ville.

M. GILLIODTS-VAN SEVEREN, membre de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances, archiviste de la ville de Bruges, M. LACROIX, archiviste de la ville et conservateur honoraire des Archives de l'État, à Mons, M. VAN EVEN, archiviste de la ville de Louvain, m'ont envoyé, à défaut de relations du même genre, des états détaillés des dépenses que chacune de ces villes fit pour fêter son souverain à sa joyeuse entrée. Ces états sont très-curieux, parce qu'ils donnent à la fois une idée des mœurs du temps et de la somptuosité avec laquelle nos grandes cités recevaient leurs princes en de semblables occasions.

M. VANDENBROECK, conservateur des Archives de l'État et archiviste de la ville, à Tournai, m'a fait parvenir des documents divers — délibérations du magistrat, proclamations aux habitants, extraits des comptes — sur les deux visites dont Charles-Quint honora cette ville depuis qu'il l'eut conquise sur la France : l'une en 1531, l'autre en 1540.

On trouvera ces relations, ces états de dépenses, ces documents parmi les pièces qui constituent les *Appendices*.

Deux relations de l'entrée de Charles-Quint à Namur en 1515 et en 1531 y figurent aussi : je les avais publiées déjà dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, mais il m'a semblé que le lecteur les retrouverait volontiers à la suite du *Journal* de Vandenesse.

Enfin, à côté de ces souvenirs, qui se rapportent spécialement aux

INTRODUCTION.

XXXIII

anciens Pays-Bas, j'ai été heureux de pouvoir donner place à des descriptions de l'entrée de Charles à Messine et à Naples lorsqu'il revint triomphant de Tunis. Ces descriptions, qui se trouvent, fortuitement sans doute, dans les archives de la ville de Courtrai, m'ont été communiquées par M. MUSSELY, à qui est confiée la garde de ce dépôt : elles auront été rédigées par des personnes de la suite de l'Empereur, si elles ne sont des traductions de notices publiées sur les lieux mêmes dans la langue du pays.

FIN DE L'INTRODUCTION.

TABLE DE L'INTRODUCTION.

§ I. — LES PROJETS DE PUBLICATION DU JOURNAL DE VANDENESSE; LES TRADUCTIONS ET LES EXTRAITS QUI EN ONT ÉTÉ DONNÉS; APPRÉCIATION DE L'OUVRAGE.

	Pages.
Projet conçu par Leibnitz	I
— par D. Anselme Berthod	<i>ib.</i>
— par Corneille-François de Nélis	II
— par Jean Moerman	<i>ib.</i>
Extraits du Journal donnés par Hormayr en langue allemande	III
Notice et extrait qu'en fait paraître Lesbroussart	<i>ib.</i>
Emprunts que lui fait le baron de Reiffenberg	IV
Résolution de la Commission royale d'histoire de le comprendre dans les publications dont elle doit s'occuper	<i>ib.</i>
M. Bradford et M. Stälin s'en servent pour dresser, l'un en anglais, l'autre en allemand, un Itinéraire de Charles-Quint	<i>ib.</i>
Appréciation du Journal de Vandenesse : ce qu'on y trouve et ce qu'on n'y trouve pas.	V

§ II. — LA FAMILLE DE VANDENESSE.

Inexactitude des renseignements publiés jusqu'ici	VI
Généalogie des Vandenesse d'après Jules Chifflet	<i>ib.</i>
Jean Vandenesse, attaché à la maison de l'archiduchesse Marguerite d'abord et ensuite à celle de Charles-Quint, était-il de cette famille ?	VII
Naissance de l'auteur du Journal	<i>ib.</i>
Il est de bonne heure attaché à la maison de Charles-Quint	VIII
Diplôme par lequel l'Empereur lui accorde, ainsi qu'à ses deux frères, des armoiries où l'aigle impériale figure en chef	<i>ib.</i>

	Pages.
Vandenesse « varlet servant » de l'Empereur; pension que Charles-Quint lui accorde.	xi
Il devient contrôleur de la maison impériale; quand?	<i>ib.</i>
Attributions et devoirs du contrôleur; exagérations de Weiss et de Reiffenberg.	<i>ib.</i>
Vandenesse est attaché à la maison du prince Philippe.	xiv
Il accompagne partout ce prince jusqu'en 1560	<i>ib.</i>
Philippe II lui accorde son congé avec une pension; sa mort.	<i>ib.</i>
Jacques de Vandenesse, son fils, aide de chambre du Roi	<i>ib.</i>
Ses liaisons avec les principaux seigneurs belges	xx
Il vient d'Espagne aux Pays-Bas, en 1562, avec le seigneur de Montigny.	<i>ib.</i>
Il va des Pays-Bas en Bourgogne, revient dans ces provinces et repart pour l'Espagne en 1564	<i>ib.</i>
Plaintes de la duchesse de Parme à Philippe II de ce que les lettres qu'elle lui écrit parviennent à la connaissance des seigneurs des Pays-Bas	xvi
Jacques de Vandenesse, prévenu d'être l'auteur de ces infidélités, est arrêté et conduit à l'alcazar de Ségovie.	xvii
Instruction de son procès à Bruxelles	<i>ib.</i>
Son interrogatoire	<i>ib.</i>
Philippe II le fait mettre en liberté en l'exilant	<i>ib.</i>
Charlotte de Vandenesse, fille de Jean	xviii

§ III. — LA DESCRIPTION DES VOYAGES DE CHARLES-QUINT PAR LE S^r DE HERBAIS.

Manuscrit de cette Description qui existe à la Bibliothèque de Madrid.	xviii
Sa conformité avec le Journal de Vandenesse	<i>ib.</i>
Lequel des deux est le plagiaire?	xix
Jacques de Herbais figure dans une liste des officiers de l'Empereur de 1520 à 1531.	xx
Il est nommé écoutète d'Anvers et margrave du pays de Ryen	<i>ib.</i>
Il résigne ses fonctions pour suivre la cour	<i>ib.</i>
Il est fait gentilhomme de la chambre	<i>ib.</i>
Il est envoyé par Charles-Quint à Gand.	<i>ib.</i>
Il accompagne l'Empereur, en 1539, en France et aux Pays-Bas	<i>ib.</i>
Il figure parmi les seigneurs qui suivirent ce monarque dans la guerre d'Allemagne de 1547 et 1548	<i>ib.</i>
Il figure encore, en 1554, parmi les officiers de la maison de l'Empereur	xxi
Comparaison de la Relation de Herbais avec celle de Vandenesse; passages qui sont dans la seconde et ne sont pas dans la première	<i>ib.</i>
Différences significatives	xxiii
Conclusion	<i>ib.</i>

TABLE DE L'INTRODUCTION.

XXXVII

§ IV. — LES MANUSCRITS DU JOURNAL DE VANDENESSE.

	Pages.
Manuscrits de Madrid, Vienne, Bruxelles, Paris, Besançon, Reims.	XXIII
Indication de ceux dont l'éditeur du Journal s'est servi	XXIV
Description du MS. de l'Arsenal	<i>ib.</i>
— du MS. de Reims	XXV
— du MS. 8067 de Vienne.	XXVI
— des MSS. 14641 et 15869 de Bruxelles	<i>ib.</i>
Variantes dans ces divers manuscrits	XXVII
Difficulté que présentait la rectification des noms des lieux	<i>ib.</i>
Raisons qui ont engagé l'éditeur à placer à la suite du Journal un Index chronologique et historique	<i>ib.</i>

§ V. — L'ITINÉRAIRE DE CHARLES-QUINT DE 1506 A 1551.

Voyages faits par l'Empereur et dont il rappelle le nombre aux états généraux des Pays-Bas le jour de son abdication	XXVIII
Intérêt que doit offrir l'itinéraire d'un prince aussi ambulant	<i>ib.</i>
Lacunes qu'il y a à cet égard dans le Journal de Vandenesse et erreurs qui s'y sont glissées	<i>ib.</i>
Un itinéraire complet et authentique n'eût été possible qu'à l'aide de tous les comptes du maître de la chambre aux deniers	<i>ib.</i>
Ceux de 1506 à 1551 sont les seuls qui se soient conservés	XXIX
Conjectures sur ce qu'il est advenu des autres	<i>ib.</i>
Dépouillement fait de ces comptes par l'éditeur	<i>ib.</i>
Particularités qu'il y a recueillies, pour les ajouter à l'Itinéraire	XXX

§ VI. — LES APPENDICES.

Documents concernant l'organisation et le gouvernement de la maison de Charles-Quint	XXX
Réception faite à Charles lors de sa première entrée dans les villes de ses États et de l'étranger : peu de détails que donne à ce sujet Vandenesse; descriptions publiées du passage de Charles par la France, de son entrée à Metz en 1541, de celle qu'il avait faite à Bruges en 1515.	XXXI
Intérêt que devaient offrir des relations locales des cérémonies et des fêtes par lesquelles les populations des Pays-Bas célébrèrent la première visite de ce prince.	<i>ib.</i>
Appel adressé aux archivistes des principales villes de Belgique et des départements français limitrophes, et auquel ils répondent avec autant d'empressement que d'obligeance.	<i>ib.</i>

	Pages.
Envoi, par MM. Edmond de Busscher, l'abbé Delaisnes, Calliaux, de relations de l'inauguration de Charles-Quint à Gand, à Douai, à Valenciennes.	xxxI
Envoi, par MM. Gilliodts-Van Severen, Lacroix, Van Even, d'états détaillés des dépenses faites par les villes de Bruges, de Mons, de Louvain, à l'occasion de la joyeuse entrée de Charles-Quint	xxxII
Envoi, par M. Vandebrouck, de documents divers sur les deux visites dont Charles-Quint honora la ville de Tournai en 1551 et 1540	ib.
Insertion, dans les <i>Appendices</i> , de ces divers documents, ainsi que de deux relations de l'entrée de Charles-Quint à Namur en 1515 et 1551	ib.
Description de l'entrée de Charles à Messine et à Naples après la conquête de Tunis, envoyée par M. Mussely.	xxxIII



ITINÉRAIRE

DE

CHARLES - QUINT.

ITINÉRAIRE

DE

CHARLES - QUINT.

DE 1506 A 1531 ¹.

ANNÉE 1506.

1-30 septembre, à Malines.

1-31 octobre, à Malines.

1-30 novembre, à Malines.

1-31 décembre, à Malines.

¹ Nous avons formé cet Itinéraire à l'aide des documents suivants, lesquels sont conservés aux Archives du département du Nord, à Lille :

I. Compte premier de PIERRE BOISOT, conseiller et maître de la chambre aux deniers de monseigneur l'archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, etc., des recettes et dépenses par lui faites à cause dudit office de maître de la chambre aux deniers, pour une année entière commençant le 1^{er} septembre 1506 et finissant le dernier août 1507 ;

II. Compte deuxième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1507 et finissant le 31 août 1508 ;

III. Compte troisième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1508 et finissant le 31 août 1509 ;

ITINÉRAIRE

ANNÉE 1507.

1-31 janvier, à Malines.

1-28 février, à Malines.

1-31 mars, à Malines.

IV. Compte quatrième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1509 et finissant le 31 août 1510;

V. Compte cinquième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1510 et finissant le 31 août 1511;

VI. Compte sixième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1511 et finissant le 31 août 1512;

VII. Compte septième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1512 et finissant le 31 août 1513;

VIII. Compte huitième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour une année commençant le 1^{er} septembre 1513 et finissant le 31 août 1514;

IX. Compte neuvième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour dix mois, commençant le 1^{er} septembre 1514 et finissant le 30 juin 1515;

X. Compte dixième de PIERRE BOISOT, conseiller et maître de la chambre aux deniers de monseigneur le prince d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., pour douze mois commençant le 1^{er} juillet 1515 et finissant le 30 juin 1516;

XI. Compte onzième de PIERRE BOISOT, conseiller et maître de la chambre aux deniers du roi de Castille, de Léon, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., pour douze mois commençant le 1^{er} juillet 1516 et finissant le 30 juin 1517;

XII. Compte douzième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour douze mois commençant le 1^{er} juillet 1517 et finissant le 30 juin 1518;

XIII. Compte treizième de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour douze mois commençant le 1^{er} juillet 1518 et finissant le 30 juin 1519;

XIV. Compte quatorzième et dernier de PIERRE BOISOT, conseiller, etc., pour douze mois commençant le 1^{er} juillet 1519 et finissant le 30 juin 1520;

XV. Compte premier de HENRI STERCKE, conseiller et maître de la chambre aux deniers de l'Empereur, roi des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem, de Valence, etc., archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., pour douze mois commençant le 1^{er} juillet 1520 et finissant le 30 juin 1521;

XVI. Compte deuxième de HENRI STERCKE, conseiller, etc., pour trois ans et demi commençant le 1^{er} juillet 1521 et finissant le 30 décembre 1524;

XVII. Compte troisième de HENRI STERCKE, conseiller, etc., pour deux ans et demi commençant le 1^{er} janvier 1523 et finissant le 30 juin 1527;

XVIII. Compte quatrième de HENRI STERCKE, conseiller, etc., pour quatre ans et six mois commençant le 1^{er} juillet 1527 et finissant le 31 décembre 1531.

PIERRE BOISOT fut nommé maître de la chambre aux deniers de l'archiduc Charles par lettres

DE CHARLES-QUINT.

5

- 1-30 avril, à Malines ¹.
1-31 mai, à Malines.
1-30 juin, à Malines.
1-31 juillet, à Malines.
1-31 août, à Malines.
1-30 septembre, à Malines.
1-31 octobre, à Malines.
1-30 novembre, à Malines.
1-31 décembre, à Malines.

ANNÉE 1508.

- 1-31 janvier, à Malines.
1-29 février, à Malines ².
1-31 mars, à Malines.
1-30 avril, à Malines.

patentes de Philippe le Beau données à Valladolid le 24 juillet 1506, et Charles le confirma dans ces fonctions le 11 novembre suivant.

Sur la résignation qu'il en fit au profit de HENRI STERCKE, Charles-Quint nomma ce dernier à sa place par lettres patentes données à Bruxelles le 1^{er} juillet 1520.

¹ Le 7 avril eut lieu la procession de Malines. Il fut donné un dîner au *Fer du Molin* (?), où assistèrent monseigneur l'Archiduc, madame sa tante (l'archiduchesse Marguerite), mesdames ses sœurs, les ducs de Juliers et de Clèves et plusieurs autres seigneurs et dames.

² Le 17 février « furent les nocces de Mons^r de Maldeghem et de Bousinghen, à la charge et despence » du prince, et y fut présent madame de Savoie. »

ITINÉRAIRE

1-31 mai,	à Malines.
1-30 juin,	à Malines.
1-31 juillet,	à Malines.
1-31 août,	à Malines.
1-14 septembre,	à Malines.
15 »	à Lierre.
16-22 »	à Anvers.
23-30 »	à Lierre.
1-11 octobre,	à Lierre.
12-27 »	à Malines.
28-30 »	à Lierre.
31 »	à Anvers.
1-15 novembre,	à Anvers.
16-30 »	à Malines.
1-31 décembre,	à Malines.

ANNÉE 1503.

1-14 janvier,	à Malines.
15-16 »	à Vilvorde.
17-31 »	à Bruxelles ¹ .
1-21 février,	à Bruxelles ² .

¹ Le 17 janvier, après avoir diné à Vilvorde, l'Archiduc « bancqueta » à Laeken et soupa à Bruxelles.

² Le 6 février l'Archiduc « receut l'ordre de la Gertière (de la Jarretièrre), où estoit l'Empereur son grant-père; et cedit jour furent festoyez les ambassadeurs d'Angleterre aux despens de mondit seigneur. »

Le 18 l'Empereur « fist ung banquet à ses despens, et y cult ung plat de viande de crue pour » Mesdames » (les archiduchesses Léonore, Isabelle et Marie, qui étaient venues de Malines).

DE CHARLES-QUINT.

7

22	février,	à Termonde ¹ .
23-28	»	à Gand ² .
1	mars,	à Gand.
2-5	»	à Ertvelde ³ .
4	»	à Gand ⁴ .
5-6	»	à Termonde.
7-16	»	à Malines.
17-31	»	à Anvers.
1-2	avril,	à Anvers.
3-30	»	à Malines ⁵ .
1-6	mai,	à Malines.
7-11	»	à Tervueren.
12-20	»	à Bruxelles ⁶ .
21-31	»	à Malines.
1-30	juin,	à Malines.
1-31	juillet,	à Malines.
1	août,	à Malines.
2	»	à Vilvorde.
3-11	»	à Tervueren.
12-31	»	à Bruxelles ⁷ .

¹ L'Empereur fit ce jour-là son entrée à Termonde.

² Le 23 février l'Empereur fit son entrée à Gand. L'Archiduc « banquetta et s'arma en une maison près de Gand. »

³ En la maison de Charles de Wedergrate. Le 5 mars l'Archiduc chassa toute la journée.

⁴ Il y vint d'Ertvelde pour voir les joutes, et il soupa en la maison de la ville.

⁵ Le 29 avril « furent les nopces de messire Claude Carondelet et de mademoiselle de Pamele, où fut fait au soupper xii platz de cruc, et y fut madame de Savoie et plusieurs autres, etc. »

⁶ Le 18 mai il fut fait un service à Bruxelles pour le feu roi d'Angleterre (Henri VII).

Le 20, jour de la procession de Bruxelles, l'Archiduc dina en la maison de la ville.

⁷ Le 20 août l'Archiduc alla chasser à « l'Estacquette », où il dina et avec lui madame de Savoie.

ITINÉRAIRE

1-10 septembre, à Louvain ¹.
 11-30 » à Bruxelles.
 1-31 octobre, à Bruxelles.
 1-30 novembre, à Bruxelles.
 1-31 décembre, à Bruxelles.

ANNÉE 1510.

1-31 janvier, à Bruxelles ².
 1-28 février, à Bruxelles ³.
 1-5 mars, à Bruxelles.
 4-31 » à Malines.
 1-30 avril, à Malines.
 1-27 mai, à Malines.
 28-31 » à Louvain.
 1-9 juin, à Louvain ⁴.
 10-30 » à Bruxelles.
 1-31 juillet, à Bruxelles.

¹ Le 2 septembre l'Archiduc dina en la maison de la ville, où il fut pour voir la procession.

Le 3 il fut à la chasse à Heverlé, où il dina.

Le 5 il alla chasser à Val-Duc.

² Le 6 janvier, jour des trois Rois, l'Archiduc « tint au soupper son royaume avec madame d'Austrice, douhaigière de Savoye, sa tante. »

³ Le 12 février l'Archiduc donna un banquet à l'archiduchesse sa tante et à plusieurs grands maîtres, nobles et gentilshommes, dames et « femmes. »

⁴ Le 4 juin l'Archiduc dina en la forêt d'Heverlé, où il fut à la chasse.

DE CHARLES-QUINT.

9

- 1-31 août, à Bruxelles.
1-29 septembre, à Bruxelles.
30 » à Malines.
1-5 octobre, à Malines.
6-27 » à Anvers.
28-29 » au château de Tamise ¹.
30-31 » à Malines.
1-12 novembre, à Malines.
13-17 » à Bruxelles.
18-21 » à Hal.
22-30 » à Bruxelles ².
1-8 décembre, à Malines.
9-31 » à Malines.

ANNÉE 1511.

- 1-31 janvier, à Malines.
1-28 février, à Malines.
1-31 mars, à Malines ³.
1-30 avril, à Malines ⁴.

¹ Le 29 octobre Roland Lefèvre, trésorier général des finances, festoya, au château de Tamise, l'Archiduc et madame sa tante.

² Le 30 novembre l'Archiduc tint la fête de Saint-André avec quatre chevaliers de la Toison d'or. Il dina dans la grande salle.

³ Madame de Savoie (Marguerite d'Autriche) soupa le 3 avec Monseigneur et les seigneur et dame de Ravenstein.

⁴ Le 23 avril, jour de la procession de Malines, ceux de la ville festoyèrent Monseigneur et mesdames ses sœurs.

ITINÉRAIRE

1-31 mai,	à Malines.
1-5 juin,	à Malines.
6-30 »	à Bruxelles ¹ .
1-10 juillet,	à Bruxelles.
11-13 »	à Malines.
14-16 »	à Anvers.
17-31 »	à Malines.
1-31 août,	à Malines.
1-30 septembre,	à Malines.
1-31 octobre,	à Malines.
1-30 novembre,	à Malines.
1-31 décembre,	à Malines.

ANNÉE 1812.

1-31 janvier,	à Malines.
1-29 février,	à Malines.
1-31 mars,	à Malines.
1-20 avril,	à Malines ² .
21-30 »	à Bruxelles.
1-31 mai,	à Bruxelles.

¹ Le 9 juin Monseigneur assista, à Tervueren, à la *trairie* (au tir) de ceux de Louvain et de Bruxelles.

² Le 14 avril Monseigneur fut festoyé par ceux de Malines, à cause que ce jour-là eut lieu leur procession.

DE CHARLES-QUINT.

44

1-11 juin, à Bruxelles.
12 » à Malines.
13-16 » à Anvers.
17 » à Malines.
18 » à Vilvorde.
19-30 » à Bruxelles.

1-31 juillet, à Bruxelles.

1-24 août, à Bruxelles.
25-31 » à Malines.

1-30 septembre, à Malines.

1-5 octobre, à Malines.
6-31 » à Bruxelles.

1-3 novembre, à Bruxelles.
4-5 » à Hal.
6-15 » à Bruxelles.
16-30 » à Malines.

1-31 décembre, à Malines.

ANNÉE 1543.

1-31 janvier, à Malines.

1-28 février, à Malines.

1-31 mars, à Malines.

1-2 avril, à Malines.
3-30 » à Bruxelles.

ITINÉRAIRE

1-31 mai,	à Bruxelles.
1-30 juin,	à Bruxelles.
1-31 juillet,	à Bruxelles.
1-2 août,	à Bruxelles.
3-31 »	à Malines.
1-30 septembre,	à Malines.
1-6 octobre,	à Malines.
7 »	à Bruxelles.
8 »	à Enghien.
9 »	à Ath.
10-12 »	à Tournai ¹ .
13-19 »	à Lille ² .
20 »	à Courtrai.
21 »	à Peteghem lez-Deynze.
22-31 »	à Gand.
1 novembre,	à Gand.
2-4 »	à Loo ³ .
5-6 »	à Eecloo.
7-23 »	à Gand.
24-25 »	à Termonde.
26-30 »	à Malines ⁴ .
1-31 décembre,	à Malines.

¹ Le 10 et le 11 octobre Monseigneur soupa avec le roi d'Angleterre.

Le 12 plusieurs princes d'Angleterre soupèrent avec lui.

² Le 16 Monseigneur donna un banquet au roi d'Angleterre, à madame de Savoie et aux grands princes d'Angleterre.

Le 17 le roi d'Angleterre partit de Lille.

³ Au logis de monsieur de Fiennes.

⁴ Le 30 novembre Monseigneur tint la fête de Saint-André, à laquelle furent présents plusieurs chevaliers de la Toison d'or.

ANNÉE 1514.

1-11 janvier,	à Malines.
12-27 »	à Bruxelles.
28-30 »	à Hal.
31 »	à Bruxelles.
1-22 février,	à Bruxelles.
23-28 »	à Malines.
1-31 mars,	à Malines.
1-30 avril,	à Malines.
1-23 mai,	à Malines.
24-30 »	à Louvain ¹ .
31 »	à Bruxelles.
1-30 juin,	à Bruxelles ² .
1-31 juillet,	à Bruxelles.
1-31 août,	à Bruxelles.
1-30 septembre,	à Bruxelles ³ .
1-31 octobre,	à Bruxelles.
1-30 novembre,	à Bruxelles.

¹ Le 23 mai Monseigneur soupa au logis de monseigneur le gouverneur (Charles de Croy, seigneur de Chièvres), à Heverlé.

Le 30 il alla à la chasse à Heverlé, où il soupa.

² Le 14 juin Monseigneur donna à souper aux ambassadeurs de Danemark, à madame de Savoie, à madame Isabeau, dame des noces, et à madame Éléonore.

Le 15 il donna à dîner auxdits ambassadeurs.

Le 23 il fut fait un feu en l'honneur de monsieur saint Jean-Baptiste en la manière accoutumée.

³ Le 12 septembre l'Archiduc donna un banquet au duc de Saxe pour son départ.

ITINÉRAIRE

1-14 décembre,	à Bruxelles.
15	» au cloître de Groenendael.
16-31	» à Bruxelles.

ANNÉE 1515.

1-12 janvier,	à Bruxelles.
13-26	» à Louvain ¹ .
27	» à Tervueren.
28-31	» à Bruxelles ² .

1-2 février,	à Bruxelles.
3	» à Vilvorde.
4-6	» à Malines ³ .
7-8	» à Berchem.
9-22	» à Anvers ⁴ .
23	» à Tamise.
24	» à Loo.
25-28	» à Gand ⁵ .

1-2 mars,	à Gand.
3	» à Swynaerde (<i>Synaerde</i>).
4-31	» à Gand ⁶ .

1-15 avril,	à Gand ⁷ .
-------------	-----------------------

¹ Le 23 janvier l'Archiduc alla après dîner à Heverlé et à Terbanc faire son entrée et y prêter serment. (Terbanc, nommé aussi *le Banc*, était un couvent près de Louvain, où les ducs de Brabant allaient prêter serment, lors de leur inauguration. Voy. C. Piot, *Histoire de Louvain*, p. 81.)

² Le 28 janvier Charles fit son entrée de réception à Bruxelles; le 29 il prêta serment.

³ L'Archiduc fit son entrée le 4 février à Malines.

⁴ L'Archiduc fit son entrée à Anvers le 11 février; le 19 et le 20 il donna à souper à madame de Savoie, à l'ambassadeur d'Aragon et à plusieurs grands maîtres et seigneurs.

⁵ Le 25 février l'Archiduc fit son entrée à Gand.

⁶ Le 18 mars ceux de la ville de Gand offrirent un banquet à l'Archiduc et à madame de Savoie.

⁷ Le 15 avril Charles soupa avec les arbalétriers.

16	avril,	à Eecloo.
17	»	à Maldeghem.
18-25	»	à Bruges ¹ .
26-27	»	à l'Écluse.
28-30	»	à Bruges.
1-10	mai,	à Bruges ² .
11-12	»	à l'Écluse.
13	»	à Grauw (<i>Grouwe</i>).
14-15	»	à Middelbourg.
16	»	à Souburg (<i>Zoubourg</i>).
17-22	»	à Middelbourg.
23	»	à la Vère.
24-26	»	à Zierikzée ³ .
27-30	»	à Berghes.
31	»	à Oudenbosch (<i>Vieux-Bois</i>).
1-5	juin,	à Dordrecht.
4	»	à Rotterdam.
5-8	»	à Delft.
9-11	»	à La Haye ⁴ .
12-13	»	à Leyde.
14	»	à Harlem.
15-16	»	à Amsterdam.
17	»	à Harlem.
18	»	à Theylinghen.
19-30	»	à La Haye ⁵ .

¹ Le 23 avril l'Archiduc prêta serment à Bruges.

² Le 9 mai le serment de l'arbalète donna à souper à l'Archiduc.

³ Le 26 mai Charles prêta serment à Zierikzée.

⁴ Le 9 juin l'Archiduc fit serment à Delft, le 14 à Leyde, le 15 à Harlem.

⁵ Le 23 juin l'Archiduc alluma le feu de Saint-Jean, en la manière accoutumée.

Le 24 il alla, avec les seigneurs de Saint-Pol, de Paris, de Tournai et autres ambassadeurs du roi de France, à la messe à la grande église. Là fut jurée la paix et alliance entre les deux princes. Les ambassadeurs dinèrent avec l'Archiduc.

Le 25 il soupa, avec monsieur de Vendôme et plusieurs grands maîtres de France, au logis du comte palatin.

ITINÉRAIRE

1-9	juillet,	à La Haye.
10	»	à Rotterdam.
11	»	à Schoonhoven.
12	»	à Heusden.
13-15	»	à Bois-le-Duc.
16	»	à Loon-op-Zand (<i>Loonen</i>).
17-18	»	à Breda.
19	»	à Hooghstraeten.
20	»	à Anvers.
21-22	»	à Malines.
23-29	»	à Bruxelles.
30	»	à Neder-Ockerzeel (<i>Ockerzelle</i>).
31	»	à Heverlé.
1-9	août,	à Heverlé.
10-20	»	à Bruxelles.
21-24	»	à Tervueren.
25-31	»	à Bruxelles.
1-3	septembre,	à Bruxelles.
4-6	»	à Enghien.
7-16	»	à Bruxelles.
17	»	à Groenendael.
18-21	»	à Tervueren.
22-30	»	à Bruxelles.
1-31	octobre,	à Bruxelles.
1-6	novembre,	à Bruxelles.
7-8	»	à Sept-Fontaines.
9	»	à Nivelles.
10-18	»	à Mons.
19	»	à Binche.
20	»	à Nivelles.
21	»	au château de Ligne.

DE CHARLES-QUINT.

17

22-25 novembre, à Namur.
 26 » à Jodoigne.
 27 » à Louvain.
 28-30 » à Bruxelles.

1-31 décembre, à Bruxelles.

ANNÉE 1546.

1-31 janvier, à Bruxelles.

1-29 février, à Bruxelles.

1-24 mars, à Bruxelles¹.
 25-27 » à Malines².
 28-31 » à Bruxelles.

1-6 . avril, à Bruxelles.
 7 » à Sept-Fontaines.
 8 » à Groenendael.
 9-20 » à Bruxelles.
 21 » à Tervueren.
 22-30 » à Bruxelles.

1-6 mai, à Bruxelles³.
 7-8 » à Enghien.
 9-12 » à Mons.
 13 » à Condé.
 14 » à Lalaing.
 15-16 » à Douai.

¹ Le titre de roi de Castille est donné à l'Archiduc à partir du 14 mars.

² Le 26 mars, jour de la procession de Malines, le Roi alla la voir avec sa sœur, sa tante et plusieurs ambassadeurs et grands maîtres.

³ Le 4 mai, jour de la procession de Bruxelles, le Roi dina à l'hôtel de ville.

ITINÉRAIRE

17-22	mai,	à Arras ¹ .
25	»	au château d'Épinoy.
24-26	»	à Lille ² .
27	»	à Courtrai.
28	»	à Audenarde.
29	»	à Sotteghem.
30	»	à Enghien.
31	»	à Bruxelles.
1-8	juin,	à Bruxelles.
9-16	»	à Heverlé.
17-30	»	à Bruxelles.
1-15	juillet,	à Bruxelles.
16-18	»	à Heverlé, à la chasse.
19-31	»	à Bruxelles.
1-5	août,	à Bruxelles.
4-5	»	à Tervueren.
6-7	»	à Neder-Ockerzeele.
8-31	»	à Bruxelles.
1-9	septembre,	à Bruxelles.
10-12	»	à Heverlé.
13-22	»	à Bruxelles.
23	»	au cloître de Groenendael.
24-30	»	à Bruxelles.
1-12	octobre,	à Bruxelles.
13-14	»	à Tervueren.
15-19	»	à Bruxelles.
20-21	»	au cloître de Groenendael.

¹ Le 20 mai Charles dina avec l'évêque dans la cité.

² Le 25 mai le Roi dina au logis de madame de Savoie, sur le Marché, d'où il vit passer la procession.

22-31 octobre, à Bruxelles ¹.

1-12 novembre, à Bruxelles ².

13 » au cloître des Sept-Fontaines.

14 » au cloître de Groenendael.

15-30 » à Bruxelles ³.

1-12 décembre, à Bruxelles.

13 » à Tervueren.

14-31 » à Bruxelles.

ANNÉE 1517.

1-29 janvier, à Bruxelles.

30 » à Malines.

31 » à Bruxelles.

1-25 février, à Bruxelles ⁴.

24-25 » à Malines.

26-28 » à Bruxelles.

1-25 mars, à Bruxelles ⁵.

¹ Le dimanche, 26 octobre, et les deux jours suivants, le Roi tint la fête de la Toison d'or. Il dîna avec les chevaliers de l'ordre dans la grande salle.

² Le 8 novembre les chevaliers de la Toison d'or dînèrent avec le Roi.

Le 9 les ambassadeurs de France dînèrent à la table du Roi, qui reçut ce jour-là l'ordre du roi de France.

³ Le 30 novembre, jour de Saint-André, le Roi donna à dîner à tous les chevaliers de la Toison d'or.

⁴ Le 1^{er} février le Roi alla à Vilvorde vers l'Empereur.

Le 12 il alla au-devant de l'Empereur, qui fit son entrée à Bruxelles.

Le 14 l'Empereur, le Roi et les ambassadeurs allèrent à la messe à Sainte-Gudule, et y jurèrent la paix de France.

Le dimanche, 15, le grand chambellan donna à dîner aux ambassadeurs de France et de l'Empereur au nom et aux dépens du Roi. Le soir le Roi donna à souper à l'Empereur, à mesdames ses sœurs, à madame sa tante, aux ambassadeurs et aux autres grands maîtres.

⁵ Le 11 mars le Roi donna à souper au duc de Bavière et au marquis de Brandebourg.

Le 25 il donna à dîner au cardinal de Gurck.

ITINÉRAIRE

26	mars,	au cloître de Groenendael.
27	»	à Bruxelles.
28-29	»	au cloître de Groenendael.
30-31	»	à Bruxelles.
1-8	avril,	à Bruxelles.
9-10	»	au cloître de Groenendael.
11-13	»	à Bruxelles.
14-17	»	à Malines ¹ .
18	»	à Lierre.
19	»	à Malines.
20-30	»	à Bruxelles.
1-3	mai,	à Bruxelles ² .
4-8	»	à Heverlé ³ .
9-12	»	à Bruxelles.
13	»	à Lierre.
14	»	à Malines.
15-18	»	à Bruxelles.
19	»	à Alost.
20-31	»	à Gand.
1-21	juin,	à Gand.
22-26	»	à Bruges.
27	»	à Winnendale.
28-30	»	à Bruges.
1-2	juillet,	à Bruges.
3	»	à l'Écluse.

¹ Le 15 avril l'Empereur, le Roi, madame sa sœur Éléonore et madame sa tante dînèrent aux dépens de ceux de la ville.

² Le 5 mai le marquis de Brandebourg, électeur, le duc Louis de Bavière et d'autres grands maîtres soupèrent avec le Roi.

³ Le 5 mai le Roi assista aux noces de monsieur d'Haussy et de mademoiselle de Croy, nièce du grand chambellan, le seigneur de Chièvres.

4-27 juillet, à Middelbourg.
28-31 » à Westhoven.

1 août, à Westhoven.
2-5 » à Middelbourg.
6-8 » à Westhoven.
9 » à Middelbourg.
10 » à Westhoven.
11-24 » à Middelbourg.
25-31 » à Westhoven.

1 septembre, à Westhoven.
2 » à la Vère.
3-7 » à Middelbourg.
8-18 » en mer ¹.
19-22 » à Villaviciosa.
23 » à Colunga.
24-25 » à Ribadesella (*Ribadecelia*).
26-27 » à Llanes (*Lanes*).
28 » à Colombres.
29-30 » à San Vicente de la Barquera.

1-12 octobre, à San Vicente de la Barquera.
13 » à Cabuérniga (*Caboringa*).
14 » à los Tojos (*Lestoges*).
15-21 » à Reynosa (*Ernoze*).
22-26 » à Aguilar de Campos.
27-28 » à Herrera (*Arrere*).
29 » à Aviada (*Avia*).
30 » à Revenga (*Renviga*).
31 » à Becerril de Campos (*Bezeril*).

1 novembre, à Becerril de Campos.

¹ Le 7 le Roi s'embarqua devant Flessingue. Le 8, à quatre heures du matin, il mit à la voile. Le 19, vers le soir, il descendit au port de Tazones (*Stasoins*) et prit gîte à Villaviciosa.

ITINÉRAIRE

2	novembre,	à Ampudia (<i>Impudia</i>).
3	»	à Villanueva.
4-11	»	à Tordesillas (<i>Tortecille</i>).
12-13	»	à Mojados.
14-22	»	au cloître des Cordeliers à l'Abrojo (<i>la Broze</i>).
23-30	»	à Valladolid (<i>Vallydoty</i>) ¹ .

1-31 décembre, à Valladolid.

ANNÉE 1318.

1-15	janvier,	à Valladolid.
16-22	»	à Tordesillas.
23-31	»	à Valladolid.

1-28 février, à Valladolid².

1-15	mars,	à Valladolid.
16-17	»	à Tordesillas.
18-21	»	à Valladolid.
22	»	à Villabáñez (<i>Villevagneuse</i>).
23-25	»	à l'abbaye de Valbuena.
26-28	»	à San Martin.
29	»	à Ventosilla.
30-31	»	à Aranda de Duero.

1-4 avril, au cloître d'Aguilera.

5-19 » à Aranda de Duero.

¹ Le 26 novembre le Roi dina à l'Abrojo, où il trouva la reine douairière d'Aragon.

Le 30 il tint la fête de Saint-André avec son frère l'infant don Ferdinand et onze chevaliers de la Toison d'or.

² Le 4 février le Roi fut reçu par les états d'Espagne avec la reine sa mère.

Le dimanche 7 il fit la réception de ses royaumes de Castille, et les grands maîtres, ducs et comtes lui prêtèrent serment.

Le 16 il jouta.

20	avril,	à Lánega.
21-22	»	al Búrgo de Osma (<i>Bourgedosme</i>).
23	»	à Almazán (<i>Almassan</i>).
24	»	à Monteagudo.
25	»	à Bijúesca (<i>Boviesca</i>).
26-30	»	à Calatayud (<i>Calathau</i>).
1-3	mai,	à Calatayud.
4-5	»	à la Mucla (<i>la Moille</i>).
6-8	»	à la Aljaferia (<i>la Jafferie</i>).
9-31	»	à Saragosse.
1-19	juin,	à Saragosse.
20-23	»	à la Aljaferia.
24-30	»	à Saragosse.
1-31	juillet,	à Saragosse ¹ .
1-31	août,	à Saragosse.
1-30	septembre,	à Saragosse.
1-4	octobre,	à Saragosse.
5-6	»	à la Muéla.
7-8	»	à la Almúnia (<i>la Moengne</i>).
9-10	»	à la Muéla ² .
11-31	»	à Saragosse.
1-30	novembre,	à Saragosse.
1-31	décembre,	à Saragosse.

¹ Le 13 juillet le Roi donna à souper à madame Éléonore et à la reine Germaine, veuve du roi Ferdinand.

Le dimanche 18 des joutes furent faites sur le Marché.

Le jeudi 29 eut lieu la solennité de la réception du royaume d'Aragon, et les princes et ducs firent serment au Roi en la grande église.

² Le 9 octobre, à Almunia, le Roi prit congé de madame Éléonore, qui partait pour le Portugal.

ANNÉE 1319

1-23 janvier,	à Saragosse.
24 »	à Alfajarín (<i>Lenfagerin</i>).
25 »	à Pina.
26 »	à Bujaralóz (<i>Bourgelaros</i>).
27 »	à Fraga.
28-30 »	à Lerida.
31 »	à Bellpúig (<i>Vellepuy</i>).
1-2 février,	à Cervéra (<i>Servere</i>).
3-4 »	à Igualada (<i>Agualade</i>).
5-6 »	à Notre-Dame de Monserrat.
7 »	à Martorell (<i>Marturel</i>).
8-13 »	à Molins de Rey.
14 »	à Valdozelles lez-Barcelone (?).
15-28 »	à Barcelone ¹ .
1-31 mars,	à Barcelone ² .
1-18 avril,	à Barcelone.
19-26 »	au cloître de Saint-Jérôme.
27-30 »	à Barcelone.
1-8 mai,	à Barcelone.
9 »	à Molins de Rey.
10 »	à Barcelone.
11 »	à Molins de Rey.
12-31 »	à Barcelone.
1-30 juin,	à Barcelone.

¹ Le 15 février le Roi fit son entrée à Barcelone.

² Le dimanche, 8 mars, le Roi tint la fête de la Toison d'or, et étaient avec lui quatorze chevaliers.

- 1-31 juillet, à Barcelone.
 1-31 août, à Barcelone.
 1-27 septembre, à Barcelone.
 28-30 » à Badalona.
 1 octobre, à Badalona.
 2 » à Barcelone.
 3 » à Saint-Jérôme.
 4-31 » à Molins de Rey.
 1-30 novembre, à Molins de Rey.
 1-31 décembre, à Molins de Rey.

ANNÉE 1520.

- 1-6 janvier, à Molins de Rey.
 7-11 » à Valdozelles (?)
 13-22 » à Barcelone.
 23-24 » à Molins de Rey.
 25-26 » à Igualada.
 27 » à Cervéra (*Cervere*).
 28 » à Bellpúig (*Bellepuys*).
 29-30 » à Lerida.
 31 » à Fraga.
 1-2 février, à Bujaralóz (*Bourguelaros*).
 3 » à Pina.
 4-6 » à la Alfajería.
 7 » à Alagón (*Lagon*).
 8 » à Mallén (*Maillet*).
 9 » à Tudela.

10	février,	à Corella (<i>Coreille</i>).
11-12	»	à Calahorra.
13-14	»	à Logroño (<i>la Groyne</i>).
15	»	à Nàgera.
16	»	à S ^{to} Domingo de la Calzada (S ^t -Dominique).
17	»	à Villerade (?).
18	»	à Miraflores (<i>Millefloris</i>).
19-27	»	à Burgos (<i>Bourghes</i>) ¹ .
28	»	à Torquemada.
29	»	à Dueñas (<i>Doingne</i>).
1-4	mars,	à Valladolid.
5-8	»	à Tordesillas.
9	»	à Villar de Frades (<i>Villefrada</i>).
10-11	»	à Villalpando (<i>Villepando</i>).
12-13	»	à Benavente (<i>Bonnevente</i>).
14	»	à Vaguyesa (?).
15	»	à Astorga (<i>Sturge</i>).
16	»	à Ravanal (<i>la Ravenelle</i>).
17-18	»	à Ponferrada.
19	»	à Villafranca.
20	»	à la Vega.
21	»	à Triacastéla (<i>Trecastilla</i>).
22	»	à Sarria (<i>Charia</i>).
23	»	à Porto Marin.
24	»	à Legonde (?).
25	»	à Mellid (<i>Melidis</i>).
26-31	»	à Saint-Jacques de Compostelle.
1-3	avril,	à Saint-Jacques.
4-8	»	au cloître de Saint-Laurent.
9-12	»	à Saint-Jacques.
13-30	»	à la Corogne.

¹ Le 19 février le Roi fit son entrée à Burgos.

1-19	mai,	à la Corogne.
20-25	»	en mer ¹ .
26	»	à Douvres.
27-28	»	à Cantorbéry (<i>Cantorbri</i>) ² .
29	»	à Sandwyck ³ .
30	»	en son navire.
31	»	en mer.

1	juin,	à Flessingue.
2-5	»	à Loo.
6-10	»	à Gand.
11	»	à Alost.
12-15	»	à Bruxelles.
16-19	»	au cloître de Groenendael.
20-30	»	à Bruxelles ⁴ .

1-2	juillet,	à Bruxelles
3	»	à Termonde.
4	»	à Gand.
5	»	à Oudenbourg.
6-8	»	à Dunkerque.
9-10	»	à Gravelines ⁵ .
11-13	»	à Calais ⁶ .

¹ Le 20 mai le roi des Romains, élu empereur (cette qualification est donnée à Charles dans le compte à partir du 2 février 1520), s'embarqua à trois heures du matin pour les Pays-Bas. Le 25, à quatre heures après midi, il fit jeter l'ancre sur la côte d'Angleterre, pour attendre quelques bateaux de sa flotte qui étaient en arrière. Il fut à l'ancre toute la nuit. Le 26 plusieurs grands maîtres d'Angleterre vinrent le visiter, et vers le soir il débarqua à Douvres.

² Le 27 mai le Roi reçut la visite du roi d'Angleterre (Henri VIII).

³ Le roi d'Angleterre défraya le Roi à Douvres, à Cantorbéry et à Sandwyck.

⁴ Le 27 juin l'archevêque de Cologne soupa avec le roi des Romains.

⁵ Le 10 juillet l'Empereur (c'est le titre qui est dorénavant donné à Charles dans les comptes) défraya le roi d'Angleterre et tout son train.

⁶ Le 11 l'Empereur dina avec le roi d'Angleterre à Gravelines, et il en partit avec lui pour Calais, où le Roi le défraya pendant tout son séjour.

Le 14 il dina encore avec le Roi.

14-15 juillet,	à Gravelines.
16-17 »	à Saint-Omer.
18 »	à Cassel.
19-20 »	à Ypres.
21-23 »	à Winnendale.
24 »	à Maldeghem.
25-29 »	à Bruges.
30-31 »	à Gand.
1-5 août,	à Gand.
6-7 »	à l'abbaye de Baudeloo.
8 »	à Termonde.
9-18 »	à Bruxelles.
19-22 »	à Heverlé.
23-24 »	à Louvain.
25-31 »	à Bruxelles.
1-17 septembre,	à Bruxelles.
18-22 »	à Malines.
23-28 »	à Anvers.
29-30 »	à Malines.
1-8 octobre,	à Louvain.
9-10 »	à Huy ¹ .
11-12 »	à Liège.
13-20 »	à Maestricht.
21 »	à Witthem.
22-26 »	à Aix-la-Chapelle ² .
27 »	à Juliers.
28 »	au cloître de Brühl (<i>Broille</i>).
29-31 »	à Cologne ³ .

¹ Le 9 et le 10 octobre l'Empereur fut défrayé par l'évêque de Liège.

² Le 22 octobre l'Empereur fit son entrée en armes à Aix avec plusieurs grands princes et gentils-hommes.

Le 23 il fut couronné empereur en l'église de Notre-Dame; ce jour-là et le suivant il donna à diner aux électeurs.

³ L'Empereur fit aussi son entrée en armes à Cologne.

1-15	novembre,	à Cologne.
16-17	»	à Bonn.
18	»	à Andernach.
19	»	à Coblence.
20	»	à Boppart.
21	»	à Bacharach.
22	»	à Rudesheim.
23-26	»	à Mayence ¹ .
27	»	à Oppenheim.
28-30	»	à Worms ² .

1-4	décembre,	à Worms.
5-7	»	à Neuschloss (<i>Nyewwslot</i>) ³ .
8-10	»	à Heidellerg.
11-31	»	à Worms.

ANNÉE 1521.

1	janvier,	à Worms.
2-3	»	à Neuschloss.
4-31	»	à Worms.

1-25	février,	à Worms ⁴ .
26	»	à Neuschloss.
27-28	»	à Worms.

1-31	mars,	à Worms ⁵ .
------	-------	------------------------

¹ Le 23 et le 24 novembre l'Empereur fut défrayé par l'archevêque de Mayence.

² Le 30 novembre l'Empereur tint la fête de Saint-André avec douze chevaliers de la Toison d'or.

³ L'Empereur fut défrayé à Neuschloss par le comte palatin.

⁴ Le 2 février, jour de la Chandeleur, l'Empereur fut à la messe à l'église de Notre-Dame, accompagné des électeurs et des grands maîtres.

Le 12, jour des Carêmeaux, il donna à dîner et à souper aux électeurs.

⁵ Le 28 mars l'Empereur fit la cène.

1-30	avril,	à Worms.
1-30	mai,	à Worms.
31	»	à Mayence.
1-5	juin,	à Mayence.
6	»	à Coblence.
7-9	»	à Cologne.
10	»	à Aix-la-Chapelle.
11	»	à Maestricht.
12	»	à Curange.
13	»	à Arschof.
14-30	»	à Bruxelles.
1-8	juillet,	à Bruxelles ¹ .
9-10	»	à Malines.
11-15	»	à Anvers ² .
16	»	à Baudeloo.
17-31	»	à Gand.
1-4	août,	à Gand.
5-6	»	à Eecloo.
7-25	»	à Bruges.
26	»	à Eecloo.
27	»	à Baudeloo.
28	»	à Termonde.
29-31	»	à Bruxelles.
1-5	septembre,	à Bruxelles.
6-7	»	au cloître de Groenendael.
8-25	»	à Bruxelles.
26	»	à Hal.

¹ Le 3 juillet l'Empereur alla au-devant du roi de Danemark. Le même jour il lui donna à souper. Le 4 il lui donna encore à souper, ainsi qu'à madame Marguerite d'Autriche.

² Le 15 juillet l'Empereur donna à souper à l'ambassadeur du pape.

27 septembre, à Braine-le-Comte.
28-30 » à Binche.

1-11 octobre, à Mons.
12-19 » à Valenciennes.
20-21 » à Ath.
22 » à Audenarde.
23-25 » à Courtrai.
26-31 » à Audenarde.

1-5 novembre, à Audenarde.
6-8 » à Ath.
9-30 » à Audenarde.

1-11 décembre, à Audenarde.
12 » à Ingelmunster.
13-15 » à Winnendale.
16-31 » à Gand.

ANNÉE 1522.

1-14 janvier, à Gand.
15 » à Termonde.
16-31 » à Bruxelles.

1-24 février, à Bruxelles.
25 » à Malines.
26-28 » à Bruxelles.

1-16 mars, à Bruxelles.
17-18 » au cloître de Groenendael.
19-31 » à Bruxelles.

1-14 avril, à Bruxelles.
15-20 » au cloître de Groenendael.
21-30 » à Bruxelles.

ITINÉRAIRE

1	mai,	à Bruxelles.
2	»	à Malines.
3-5	»	à Anvers.
6	»	à Baudeloo.
7-11	»	à Gand.
12	»	à Eecloo.
13-18	»	à Bruges.
19	»	à Winnendale.
20-22	»	à Bruges.
23	»	à Nieuport.
24	»	à Dunkerque.
25	»	à Calais.
26-29	»	à Douvres ¹ .
30	»	à Cantorbéry.
31	»	à Sittingbourne (<i>Seltenborne</i>).
1	juin,	à Rochester.
2-5	»	à Greenwich (<i>Groenewits</i>).
6-8	»	à Londres ² .
9	»	à Richmond.
10	»	à Hamptoncourt.
11-20	»	à Windsor.
21-22	»	à Farnham (<i>Fernay</i>).
23	»	à Alesford (<i>Halsfort</i>).
24-25	»	à Winchester.
26-30	»	à Waltham.
1-3	juillet,	à Waltham.
4-5	»	à Southampton (<i>Hampton</i>).
6-15	»	en mer ³ .
16-25	»	à Santander.
26	»	à Villasevil (<i>Villacevilla</i>).

¹ Le 27 mai le roi d'Angleterre défraya l'Empereur.

² Le 8 juin l'Empereur alla à l'église avec le roi d'Angleterre.

³ L'Empereur s'embarqua le 6 juillet pour l'Espagne. Il resta sur la mer jusqu'au 16.

27	juillet,	à Molledo.
28	»	à Reynosa.
29	»	à Branoséra (<i>Branochera</i>).
30-31	»	à Aguilar de Cámos.
1	août,	à Herrera.
2-3	»	à Melgár de Arriba.
4	»	à Amusco (<i>Mousco</i>).
5-24	»	à Palencia.
25	»	à Cavezon (<i>Cavasson</i>).
26-31	»	à Valladolid.
1-2	septembre,	à Valladolid.
3	»	à Tordesillas.
4-30	»	à Valladolid.
1-23	octobre,	à Valladolid.
24-26	»	à Valbuena.
27-31	»	à Valladolid.
1-30	novembre,	à Valladolid ¹ .
1-31	décembre,	à Valladolid.

ANNÉE 1523.

1-31	janvier,	à Valladolid.
1-3	février,	à Valladolid.
4-6	»	à Portillo.
7-28	»	à Valladolid.
1-20	mars,	à Valladolid.
21	»	à Dueñas.

¹ Le 30 novembre l'Empereur tint la fête de Saint-André avec dix chevaliers de la Toison d'or qui dinèrent à sa table.

ITINÉRAIRE

22-30	mars,	à Valladolid.
31	»	à Valbuena.
1-7	avril,	à Valbuena.
8-26	»	à Valladolid.
27	»	à Villalva.
28	»	à Cigales.
29-30	»	à Valladolid.
1-9	mai,	à Valladolid.
10-14	»	à Tordesillas.
15-31	»	à Valladolid.
1-12	juin,	à Valladolid.
13	»	à Tordesillas.
14-16	»	à Medina del C�ampo.
17-21	»	à Tordesillas.
22-30	»	à Valladolid.
1-31	juillet,	à Valladolid.
1-25	août,	à Valladolid.
26	»	à Torquemada.
27	»	à Santa Mar�a del C�ampo.
28	»	� Arcos.
29-31	»	� Burgos.
1-15	septembre,	� Burgos.
16	»	� San Juan de Hortega.
17	»	� Villalordo (?).
18	»	� Santo Domingo de la Calzada.
19	»	� N�jera.
20-30	»	� Logro�o.
1-8	octobre,	� Logro�o.
9	»	� los Arcos.

- 10-11 octobre, à Estella.
 12-31 » à Pampelune.
 1-30 novembre, à Pampelune.
 1-31 décembre, à Pampelune.

ANNÉE 1524.

- 1 janvier, à Pampelune.
 2 » à Ugarte.
 3-4 » à Salvatierra.
 5-31 » à Vitoria.
 1-29 février, à Vitoria.
 1-6 mars, à Vitoria.
 7 » à Miranda.
 8 » à Briviesca (*Berviesca*).
 9 » au monastère de Rodillo.
 10-14 » à Burgos.
 15-18 » à Lerma.
 19-21 » à Burgos.
 22-28 » au cloître des frères del Valle.
 29-31 » à Burgos.
 1-30 avril, à Burgos.
 1-8 mai, à Burgos.
 9-13 » à Lerma.
 14-31 » à Burgos.
 1-30 juin, à Burgos.
 1-20 juillet, à Burgos.
 21-25 » à Lerma.

ITINÉRAIRE

26	juillet,	à Palenzuela.
27-28	»	à Torquemada.
29	»	à Dueñas.
30-31	»	à Valladolid.
1-8	août,	à Valladolid.
9-10	»	à Tordesillas.
11-31	»	à Valladolid.
1-21	septembre,	à Valladolid.
22-30	»	au cloître d'Aniago (?).
1-2	octobre,	au cloître d'Aniago (?).
3-31	»	à Tordesillas.
1-4	novembre,	à Tordesillas.
5	»	à Medina del Campo.
6-7	»	à Arévalo.
8	»	au cloître de Paresel (?).
9-10	»	à l'Espinar de Ségovie.
11	»	à Monasterio (?).
12	»	à Poezuelo (?).
13-20		au Pardo (<i>au Parc</i>).
21-27	»	à Madrid.
28	»	au Pardo.
29-30	»	à Madrid.
1-10	décembre,	à Madrid.
11-14	»	au Pardo.
15-31	»	à Madrid.

ANNÉE 1525.

1	janvier,	à Madrid.
2-6	»	au Pardo.
7-31	»	à Madrid.

- 1-28 février, à Madrid.
- 1-31 mars, à Madrid.
- 1-4 avril, à Madrid.
- 5 » à Casa Rubuelos (*Casarobea*).
- 6 » à Santa Olalla (*Saint-Tolaille*).
- 7 » à Talavera de la Reyna.
- 8-9 » à Puente del Arzobispo.
- 10 » à Villapedrosa.
- 11-17 » à Notre-Dame de Guadalupe.
- 18 » à Navalvillar (*Navalbilar*).
- 19 » à Valdelacasa.
- 20-21 » à Oropesa.
- 22-23 » à Talavera de la Reyna.
- 24 » à Torrejon (*Torison*).
- 25-26 » à Olias (*Olye*).
- 27-30 » à Tolède.
- 1-31 mai, à Tolède.
- 1-30 juin, à Tolède.
- 1-31 juillet, à Tolède.
- 1-27 août, à Tolède.
- 28-30 » à Aranjuez (*Reynsweys*).
- 31 » à Pinto.
- 1 septembre, à Brunéte (*Brunet*).
- 2 » à Guadarrama (*Gwaderana*).
- 3 » au Bois (de Ségovie).
- 4 » au Pardo.
- 5-6 » au Bois.
- 7-14 » à Ségovie.

ITINÉRAIRE

15 septembre, à Lozoya.
 16-17 » à Buytrago (*Boutrago*).
 18 » à Madrid.
 19 » à Getafe (*Gytaf*).
 20-30 » à Tolède.

1-13 octobre, à Tolède.
 14-16 » à Aranjuez.
 17-31 » à Tolède.

1-5 novembre, à Tolède.
 6-7 » à Aranjuez.
 8-30 » à Tolède ¹.

1-19 décembre, à Tolède.
 20-22 » à Aranjuez.
 23-31 » à Tolède.

ANNÉE 1526.

1-14 janvier, à Tolède.
 15-16 » à Talavera de la Reyna.
 17-31 » à Tolède.

1-11 février, à Tolède.
 12 » à Illescas (*Eliesques*).
 13-15 » à Madrid ².
 16-18 » à Torrejon (*Torison*).
 19-20 » à Illescas.
 21 » à Santa Olalla.
 22 » à Talavera de la Reyna.

¹ Le 30 l'Empereur tint la fête de Saint-André avec neuf chevaliers de la Toison d'or.

² Le 15 le roi de France soupa avec l'Empereur.

23-25	février,	à Oropesa.
26	»	à Valparayso.
27	»	à Almaráz.
28	»	à Cerasujero (?).
1	mars,	à Truxillo.
2	»	à Salvatierra.
3	»	à Mérida.
4	»	à Almendrálejo.
5	»	à los Santos.
6	»	à Puente de Cantos.
7	»	à Realejo.
8	»	à Almaden.
9	»	à Alcalá del Rio.
10-31	»	à Séville.
1-19	avril,	à Séville.
20	»	à Hinojos.
21-22	»	à los Palacios.
23-30	»	à Séville.
1-2	mai,	au cloître de Saint-Jérôme.
3-13	»	à Séville.
14	»	à Carmona.
15	»	à Puentes.
16-17	»	à Ecija (<i>Hetsisa</i>).
18	»	à Guadalcazar (<i>Valdecasa</i>).
19-25	»	à Cordoue.
24	»	à Castelrio.
25-27	»	à Alcaudete.
28	»	à Alcalá la Real.
29-31	»	à Santa Fé.
1-3	juin,	à Santa Fé.
4-11	»	à Grenade.

ITINÉRAIRE

12-13	juin,	à Santa Fé.
14-30	»	à Grenade.
1-31	juillet,	à Grenade.
1-5	août,	à Grenade.
6-8	»	en la maison de Generalife.
9-19	»	à Grenade.
20-24	»	à Santa Fé.
25-31	»	à Grenade.
1-16	septembre,	à Grenade.
17-19	»	à Santa Fé.
20-25	»	à Grenade.
26	»	à Santa Fé.
27-30	»	à Grenade.
1-8	octobre,	à Grenade.
9-12	»	à Santa Fé.
13-31	»	à Grenade.
1-11	novembre,	à Grenade.
12-13	»	à Santa Fé.
14-30	»	à Grenade.
1-9	décembre,	à Grenade.
10	»	à Pinos-Puente (<i>Puente de Pynos</i>).
11	»	à Alcalá la Real.
12	»	à Martos.
13-14	»	à Jaen.
15	»	à Baeza.
16	»	à Ubeda.
17	»	à Vilches.
18	»	à la Venta de los Palacios.
19	»	à Santa Cruz.

20	décembre,	à Almagro.
21	»	à Malagón.
22	»	à Yevenes.
23-28	»	à Tolède.
29-30	»	à Aranjuez.
31	»	à Ocaña (<i>Ockayne</i>).

ANNÉE 1527.

1	janvier,	à Ocaña.
2-3	»	à Aranjuez.
4	»	à Val de Moro.
5-6	»	à Madrid.
7-9	»	au Pardo.
10	»	à San Agustín.
11-14	»	à Buytrago.
15	»	à Somosierra (<i>Sombrecerra</i>).
16	»	à Cantaléjo.
17-21	»	à Hontalbilla.
22	»	à San Miguel de Arroyo (<i>Myguela</i>).
23	»	à Endelle (?).
24-31	»	à Valladolid.
1-5	février,	à Valladolid.
6-7	»	à Cigales.
8-13	»	à Valladolid.
14	»	à Cigales.
15	»	à Valladolid.
16	»	à Traspinedo.
17-19	»	à Buytrago (<i>Bougrado</i>).
20	»	à Peñafiel (<i>Penyfiel</i>).
21	»	à Valbuéna.
22-28	»	à Valladolid.
1-18	mars,	à Valladolid.

ITINÉRAIRE

19-20	mars,	à Cigales.
21-31	»	à Valladolid.
1-16	avril,	à Valladolid.
17-22	»	au cloître de l'Abrojo (<i>de la Brosa</i>).
23-30	»	à Valladolid.
1-8	mai,	à Valladolid.
9	»	à Cigales.
10-14	»	à Torquemada.
15-31	»	à Valladolid.
1-30	juin,	à Valladolid.
1-31	juillet,	à Valladolid.
1-23	août,	à Valladolid.
24	»	à San Martín.
25	»	à Zevico de la Torre.
26-28	»	à Palencia.
29	»	à Valladolid.
30-31	»	à Palencia.
1-25	septembre,	à Palencia.
26	»	à Villamediana.
27-30	»	à Palencia.
1-9	octobre,	à Palencia.
10	»	à Torquemada.
11	»	à Palenzuela.
12-16	»	à Lerma.
17-31	»	à Burgos.
1-30	novembre,	à Burgos.
1-31	décembre,	à Burgos.

ANNÉE 1528.

1-31	janvier,	à Burgos.
1-19	février,	à Burgos.
20-21	»	à Lerma.
22-23	»	à Ventosilla.
24-25	»	à Peñafiel.
26-29	»	à Buytrago.
1-5	mars,	à Buytrago.
6	»	à San Agustín.
7-31	»	à Madrid.
1-7	avril,	à Madrid.
8-11	»	au cloître de Saint-Jérôme.
12-20	»	à Madrid.
21	»	à Albaláte.
22	»	à Madrid.
23	»	à Albaláte.
24	»	à Torrejoncillo.
25	»	à Villar de Canas (<i>Vilar de Canes</i>).
26	»	à Buenache.
27	»	al Campillo.
28	»	à la Venta de los Pájaros.
29	»	à Requéna.
30	»	à Buñol (<i>Beugnolle</i>).
1	mai,	à Buñol.
2	»	à Quarto (?).
3-19	»	à Valence.
20-21	»	à Murviédro (<i>Morbidre</i>).
22	»	à Villareal.
25	»	à Cabánes (<i>Cavaynne</i>).

ITINÉRAIRE

24	mai,	à San Matheo.
25	»	à Morella.
26	»	à Alcañiz.
27	»	à Caspe.
28	»	à Bujaralóz.
29	»	à Alcoléa.
30-31	»	à Monzon.
1-30 juin,		à Monzon.
1-19 juillet,		à Monzon.
20	»	à Sariñena (<i>Sarignane</i>).
21	»	à Perdiguéra.
22-26	»	à la Alfajería.
27	»	à la Almunia (<i>la Mougne</i>).
28	»	à Calatayud.
29	»	à Ariza (<i>Erisa</i>).
30-31	»	à Medinaceli.
1	août,	à Jadraque (<i>Jedrack</i>).
2	»	à Guadalajara (<i>Valdelajara</i>).
3-21	»	à Madrid.
22	»	au Pardo.
23-31	»	à Madrid.
1-20 septembre,		à Madrid.
21	»	au Pardo.
22-24	»	à Madrid.
25	»	au Pardo.
26-30	»	à Madrid.
1-8 octobre,		à Madrid.
9-10	»	au Pardo.
11	»	à Pinto.
12-14	»	à Aranjuez.
15-31	»	à Tolède.

1-30 novembre, à Tolède.

1-23 décembre, à Tolède.

24 » à Saint-Jérôme.

25-31 » à Tolède.

ANNÉE 1529.

1-31 janvier, à Tolède.

1-28 février, à Tolède.

1-8 mars, à Tolède.

9-10 » à Aranjuez.

11 » à Alcalá de Henares.

12 » à Guadalajara.

13 » à Hita.

14 » à Jadraque.

15 » à Sigüenza.

16 » à Medinaceli.

17 » à Ariza (*Eriza*).

18 » à Brijúesca? (*Brivesca*).

19 » à Calatayud (*Callateu*).

20-21 » à la Almunia (*l'Almoyene*).

22 » à Épila (*Epilla*).

23-31 » à Saragosse.

1-19 avril, à Saragosse.

20 » à Bujaralóz (*Bourgelaros*).

21 » à Fraga.

22-23 » à Lerida.

24-25 » à Bellpúig (*Bellepouche*).

26 » à Cervéra.

27 » à Igualada.

ITINÉRAIRE

28	avril,	à Notre-Dame de Monserrat.
29	»	à Molins de Rey.
30	»	à Barcelone.
1-18	mai,	à Barcelone.
19-20	»	à Molins de Rey.
21-31	»	à Barcelone.
1-30	juin,	à Barcelone.
1-26	juillet,	à Barcelone.
27-29	»	en sa galère.
30-31	»	à Palamos.
1-6	août,	en mer.
7-11	»	à Savone.
12-29	»	à Gènes.
30	»	au cloître de Saint-Nicolas del Bosquet.
31	»	à Borgo de Fornari (<i>al Bourg</i>).
1	septembre,	à Gavi.
2	»	à Tortona.
3-4	»	à Voghera (<i>Boquera</i>).
5	»	à Castel S. Giovanni (<i>Castelle</i>).
6-30	»	à Plaisance.
1-25	octobre,	à Plaisance.
26	»	à Borgo-San-Donnino (<i>Bourg Saint-Denis</i>).
27-30	»	à Parme.
31	»	à Reggio (<i>Rejas</i>).
1	novembre,	à Modène.
2-3	»	à Castelfranco.
4	»	aux Chartreux lez-Bologne.
5-30	»	à Bologne.
1-31	décembre,	à Bologne.

ANNÉE 1530.

1-31	janvier,	à Bologne.
1-28	février,	à Bologne ¹ .
1-22	mars,	à Bologne.
23	»	à Correggio (<i>Corejo</i>).
24	»	à Gonzaga (<i>Gaisago</i>).
25-31	»	à Mantoue.
1-18	avril,	à Mantoue.
19	»	à Goito.
20	»	à Peschiera (<i>Pisquera</i>).
21	»	à Dolce (<i>Doulce</i>).
22	»	à Ala (<i>Alles</i>).
23	»	à Roveredo (<i>Rouvre</i>).
24-27	»	à Trente.
28	»	à Egua (?).
29	»	à Bolzano (<i>Volzane</i>).
30	»	à Brixen.
1	mai,	à Brixen.
2	»	à Sterzingen (<i>Stertchinghe</i>).
3	»	à Steinach.
4-31	»	à Innsbruck (<i>Ysbrock</i>).
1-5	juin,	à Innsbruck.
6	»	à Schwaz (<i>Swarts</i>).
7	»	à Kufstein (<i>Copstain</i>).
8	»	à Rosenheim (<i>Roselame</i>).
9	»	à Menester (?).

¹ Le 24 février l'Empereur fut couronné en l'église de San Petronio (*Saint-Patron*).

ITINÉRAIRE

10	juin,	à Menua (?).
11-13	»	à Munich (<i>Moenick, Meunnick</i>).
14	»	à Cloistre (?).
15-30	»	à Augsbourg.
1-31	juillet,	à Augsbourg.
1-31	août,	à Augsbourg.
1-30	septembre,	à Augsbourg.
1-31	octobre,	à Augsbourg.
1-23	novembre,	à Augsbourg.
24	»	à Weissenhorn (<i>Wissenhooren</i>).
25	»	à Ehingen (<i>Etinghem</i>).
26	»	à Urach (<i>Eurach</i>).
27	»	à Bebenhausen (<i>Bebehauze</i>).
28	»	à Böblingen (<i>Blewinghe</i>).
29	»	à Hohenasperg (<i>Hauenhausborghe</i>).
30	»	au cloître de Maulbronn (<i>Maulbrun</i>).
1	décembre,	à Bruchsal (<i>Bruessel</i>) en Souabe.
2-5	»	à Spire (<i>Aspiers</i>).
6	»	à Schwetzingen (<i>Sutwitsinghen</i>).
7-9	»	à Neuschloss (<i>Nyeuslot</i>).
10	»	à Oppenheim.
11-12	»	à Mayence.
13	»	à Bacharach.
14	»	à Boppart.
15-16	»	à Bonn.
17-31	»	à Cologne.

ANNÉE 1551.

1-6	janvier,	à Cologne.
7	»	à Berchem.
8	»	à Juliers.
9	»	à Horrem.
10-14	»	à Aix-la-Chapelle.
15	»	à Maestricht.
16-17	»	à Liége.
18-20	»	à Huy.
21-22	»	à Namur.
23	»	à Wavre.
24-31	»	à Bruxelles.
1-13	février,	à Bruxelles.
14	»	au cloître de Groenendael.
15-28	»	à Bruxelles.
1-13	mars,	à Bruxelles.
14-16	»	à Louvain.
17-19	»	à Malines.
20-23	»	à Anvers.
24-31	»	à Gand.
1-2	avril,	à Gand.
3	»	à Termonde.
4	»	à Bruxelles.
5-12	»	au cloître de Groenendael.
13-16	»	à Louvain.
17-18	»	à Bruxelles.
19	»	à Alost.
20-30	»	à Gand.
1-31	mai,	à Gand.

ITINÉRAIRE DE CHARLES-QUINT.

1-14	juin,	à Gand.
15	»	à Termonde.
16-20	»	à Bruxelles.
21	»	au cloître de Groenendael.
22-30	»	à Bruxelles.
1-31	juillet,	à Bruxelles.
1-23	août,	à Bruxelles.
24	»	à Tervueren.
25-31	»	à Bruxelles.
1-30	septembre,	à Bruxelles.
1-31	octobre,	à Bruxelles.
1-23	novembre,	à Bruxelles.
26	»	à Enghien.
27	»	à Ath.
28-30	»	à Tournai.
1-11	décembre,	à Tournai.
12	»	à Ath.
13	»	à Enghien.
14-31	»	à Bruxelles

¹ Dans cet Itinéraire les lieux indiqués sont toujours ceux où Charles-Quint a couché.



JOURNAL

DES

VOYAGES DE CHARLES-QUINT.

JOURNAL

DES

VOYAGES DE CHARLES-QUINT.

SOMMAIRE des voyaiges faitz par CHARLES, cinquiesme de ce nom, tousjours auguste, empereur des Romains, roy des Espaignes, de Naples, de Cecille, de Navarre, etc., archiduc d'Austrice, duc de Bourgongne, de Brabant, de Geldres, etc., comte de Flandres, de Bourgongne, d'Arthois, etc., seigneur et dominateur en Asie et en Africque, des mers Océane et Méditerranée, etc., depuis l'an mil cinq cens et quatorze jusques le xxv^e de may de l'an mil cinq cens cinquante-uny inclusivement; recoeuilliz et mis par escript par JEAN DE VANDENESSE, contrerolleur, ayant suivy Sa Majesté en tous lesdicts voyaiges.

À RÉVÉRENDISSIME ET ILLUSTRISSE SEIGNEUR MONSEIGNEUR LE CARDINAL
DE GRANDVELLE.

Monseigneur, ayant souvent ouy Vostre Seigneurie détester oisiveté et que c'estoit la mère de tous vices, pour éviter icelle, nonobstant les grandes et urgentes affaires dont continuellement estes empesché, tant aux affaires de Sadicte Majesté que à veoir et lire plusieurs grandes œuvres dirigées à

Vostredicte Seignorie et à aultres, composées d'hommes sçavantz, me suis avancé supplier Vostre Seignorie, pour ung petit vous divertir des haultes affaires, de, par manière de passe-temps, me faire tant de grâce que vous incliner à veoir ung petit Receuil et Mémoire, par moy mis par escript, nonobstant que ce ne soit mon gibier, des voyaiges et journées que l'empereur Charles, cinquiesme de ce nom, nostre maistre ¹, a fait dèz l'an mil cinq cens quatorze jusques en l'an mil cinq cens cinquante-ung, ausquelz ay ordinairement suivy, non que le Mémoire mérite estré veu par si sublime entendement que le vostre, comme si ce fût œuvre d'aulcune authorité : mais, Monseigneur, congnoissant la vraye amitié que me portez, me suis ingéré de ce faire, et vous supplier le vouloir corriger et familièrement m'en dire vostre advis, afin que, par vous reveu ², il se puisse monstrer à aucuns de mes bons seigneurs, pour remémorer les voyaiges et chemins que èsdictes années avons fait, suyvant nostre maistre : dont serez cause que aucuns prendront plaisir à la lecture. Priant Vostredicte Seignorie et aux lecteurs supplir ³ et excuser le mal et rude langaige et mis par escript, me remectant tousjours de la vérité à la correction de ceulx qui partout ont été présens comme moy.

¹ Ces deux mots ne sont pas dans le MS. de l'Arsenal; nous les empruntons au MS. 15869 de la Bibliothèque royale.

² *Veü* dans le MS. de l'Arsenal.

³ *Supplir*, suppléer.

En l'an mil cinq cens et quatorze, stil de Rome, estant Charles, prince ^{1514.} d'Espagne, archiduc d'Autriche, duc de Bourgongne, de Brabant, Geldres, etc., conte de Flandres, d'Arthois, de Bourgongne, en ses pays de Brabant, pour lors en tutelle et mainbournie ¹ de l'empereur Maximilian, son grand-père paternel, et, en son absence, gouverné par madame Marguerite, archiducesse, douaigière de Savoye, sa tante, avoient esté concludz deux mariaiges par ledict Empereur, l'ung de don Fernande, frère dudict Archiduc, por lors estant en Espagne auprès du roy catholique, leur grand-père maternel, et de la fille du roy de Hongrie, et l'autre du prince de Hongrie et de madame Marie, troisième sœur dudict seigneur Archiduc. Pour satisfaire audict mariaige, ladicte dame Marie fut conduite par ledict seigneur Archiduc et madame sa tante dès Malynes jusques à Louvain, et dès là menée par le seigneur et dame de Flaigy jusques en Allemagne ès mains dudict seigneur Empereur, pour consumer le mariaige avec ledict prince d'Hongrie, quant ilz seroient en eaige.

En l'an mil cinq cens et quinze, le cinquiesme de janvier, estant ledict ^{1515.} Archiduc en sa ville de Bruxelles, furent convocquez les estatz de tous ses pays d'embas, où, en la grande salle, estans présens madame l'archiducesse, sa tante, le duc Frédéricq, conte palatin, le conte Félix de Fuxtemberg ², comme procureurs de l'empereur Maximilian, grand-père dudict seigneur Archiduc, son tuteur et mainbour, et présens tous les princes et députés desdicts estatz, estant ledict seigneur en eaige d'environ quinze ans, fut émancipé et mis hors de tutelle, luy remectant en ses mains sesdicts pays : que fut à tel jour, trente-huict ans après, que mourut monseigneur le duc Charles de Bourgongne, son ayeul maternel, devant Nancy; ledict seigneur Empereur et madame sa tante deschargez, le seigneur de la Roche, pour lors chief du privé conseil, desmis, et maistre Jehan le Sauvage faict chancelier ³. Et dès lors ledict seigneur Archiduc alla prendre possession de sesdicts pays, de ville en aultre, où il occupa toute l'année de mil V^c et XV.

¹ *Mainbournie*, tutelle, administration.

² Werdenberg.

³ Par lettres patentes du 17 janvier 1513 que nous avons données dans nos *Analectes historiques*, t. I, p. 50.

Audict Bruxelles fut conclud le mariaige de madame Ysabeaul, seconde sœur dudict Archiduc, avec le roy de Dannemarcke. Estant ledict seigneur en La Haye en Hollande, ladicte dame fut menée et conduite par messire Philippe, bastard de Bourgogne, admiral de la mer, et de madame de Rennée ¹, jusques à Dannemarcke. A Ladicte Haye vint le seigneur de Vandosme, ambassadeur de la part du roy de France.

1516. En l'an mil cinq cens et seize, au mesme voyaige, sur le commencement de febvrier, ledict seigneur eut nouvelles de la mort du roy catholique, son grand-père maternel, lequel mourut le xxii^e de janvier audict an ² : par la mort duquel et depuis ledict seigneur Archiduc print le tiltre de roy catholique. Retournant à Bruxelles ledict seigneur, à présent roy, fait célébrer les obsèques du roy deffunct à Ste-Goule ³ audict Bruxelles. Et au mesme an fut tenu l'ordre de la Thoison d'or, en ladicte église de Ste-Goule, par ledict roy catholique pour la première fois, et fut augmenté le nombre des chevaliers de douze, et y en eust faict beaulcoup de nouveaulx. Les noms desquelz s'ensuyvent :

Françoys, roy de France;
 Alphonce ⁴, roy de Portugal;
 Loys, roy de Hongrie;
 Don Fernande, infante d'Espagne;
 Frédéricq, conte palatin;
 Jehan, marquis de Brandebourg;
 Le conte de Mansfelt;
 Félix, conte de Fusteinberg ⁵;
 Le conte de Ribaulpière ⁶;
 Le seigneur de Floxstain ⁷;

¹ MS. de l'Arsenal; *d'Armuye* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *de Rennere* dans le MS. 15869.

² Ferdinand mourut dans la nuit du 22 au 23.

³ Sainte-Gudule.

⁴ *Lisez* : Emmanuel.

⁵ Werdenberg.

⁶ Guillaume, comte de Ribaupierre de Ferrette.

⁷ Michel, baron de Valckenstein.

Guy de la Baulme, conte de Montrivel ¹ ;
 Laurens de Gorremond ², gouverneur de Bresse;
 Philippe de Croy, conte de Porcean;
 Jacques de Gavre, seigneur de Frezin;
 Anthoine de Croy, seigneur de St-Py ³;
 Anthoine de Lallain, seigneur de Montigny ;
 Charles de Lannoy, seigneur de Saint-Zèle ⁴, grand escuyer;
 Adolf de Bourgongne, seigneur de Bèvre, admiral;
 Maximilian de Hornes, seigneur de Gacsbeke;
 Le conte d'Aigmont ⁵;
 de Melin ⁶, conte d'Espinoy ;
 Le seigneur de Vassenare ⁷ ;
 Le seigneur de Sevenberghe ⁸.

Au mesme lieu et au mesme temps vint, de la part du roy de France, le seigneur d'Erval ⁹.

En l'an mil cinq cens dix-sept, ne pouvant laisser ledict Roy catholique ^{1517.} ses royaulmes à luy nouvellement advenus, fait convocquer les estatz de sesdicts pays d'embas en sa ville de Gand, en la conté de Flandres; et fut remonstré par le chancelier plusieurs raisons qui mouvoient ledict Roy laisser lesdicts pays. Ayant sa confiance en madame sa tante, la laissa pour régente et gouvernante desdicts pays, et, avec semblable confiance de la fidélité en ses subjectz, print congié d'eulx et se partist, tirant son chemin

¹ Montrevel.

² Gorrevod.

³ Sempy.

⁴ Sanzelles.

⁵ Jean, comte d'Egmont.

⁶ François de Melun.

⁷ Jean, seigneur et baron de Wassenacr.

⁸ Maximilien de Berghes.

⁹ D'Orval. Cet ambassadeur était porteur du collier de l'ordre de Saint-Michel, qui fut remis au Roi le 9 novembre. Voy. p. 19.

Dans sa liste Vandenesse omet deux des chevaliers nommés : Philibert de Chalon, prince d'Orange, et Jean, baron de Trazegnies. Voy. *Histoire de la Toison d'Or*, par Reiffenberg, et *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*, par D. Julian de Pinedo y Salazar, t. 1.

à Middelbourg en sa conté de Zeelande, pour soy embarquer pour faire son voyaige en Espagne. Fut accompagné de madicte dame sa tante, madame Éliénore, sa sœur aînée, du prince et princesse d'Orenge, lesquelz estoient arrivez à Gand, y estant ledict seigneur roy, des seigneurs et dames desdicts pays, tous jusques audict Middelbourg. Auquel lieu le vint retrouver le seigneur d'Auxy, revenant d'Angleterre, et eust nouvelles de la mort du seigneur de Fiennes, son père. Dudict Middelbourg, avant l'embarquement, se partirent ladicte princesse d'Orenge et le prince son filz, avec eulx le conte palatin Frédéricq, pour leur retour. Auquel lieu de Middelbourg fut fait cardinal l'évesque de Cambray, nommé Guillaume de Croy.

Et le 7^e jour de septembre audict an de dix-sept, ledict Roy, madame Éliénore, sa sœur, avec plusieurs seigneurs et dames, laissant madame leur tante, s'embarquèrent au port de Flessinghe en Zeelande, et feirent voile, où advint que, la première nuit, par fortune, la naviere où estoit l'escurye dudict Roy et Montruchard pour chief, fut bruslée et tous ceulx qui estoient dedens; et à la reste sans inconvéniement arrivèrent et prindrent port en Espagne, à Villeviciouse ¹, le vingtième jour dudict mois audict an, où ilz se débarquèrent tous, et vindrent par leurs journées jusques à Tordesille ², où se tenoit ³ la royne leur mère; dois là à Moyades ⁴, où leur vint au devant le seigneur don Fernande, archiduc, frère dudict Roy; et dès là vindrent par ensemble jusques à Vaillolid ⁵.

En ce mesme temps, venant le cardinal frère Francisco Chymenès ⁶, archevesque de Toledo, lequel avoit esté gouverneur d'Espagne depuis la mort dudict roy catholique, estant arrivé à Roe ⁷, mourut: par la mort duquel ⁸ fut pourveu à l'archevesché de Toledo le cardinal de Croy, avant-nommé.

Ledict Roy feit son entrée audict Valdolit le 18^e de novembre audict an, et y demoura jusques en mars en l'an dix-huict.

¹ Villaviciosa.

² Tordesillas.

³ MS. 14641 de la Bibliothèque royale; se tient dans le MS. 15869; se tint dans le MS. de l'Arsenal.

⁴ Mojados.

⁵ Valladolid.

⁶ Ximenes.

⁷ Roa.

⁸ Arrivée le 8 novembre 1517.

Le dix-huictième de novembre, l'an dix-sept, le Roy, accompagné de monseigneur l'archiduc, son frère, de madame Éliénor, sa sœur, de plusieurs ducz, marquis, princes, contes, seigneurs et gentilzhommes, tant de ses royaulmes d'Espagne que de ses pays de Flandres ¹, premièrement marchaient V^e piétons espagnolz; après suyvoient cinquante chevaulx à la genette, dont Cabanilles estoit chief; suyvoient l'escuirie et paiges dudict Roy; venoient après cent gentilzhommes continuz ² de la maison du feu roy catholique; après venoient les gentilzhommes [des grands maistres, officiers et gentilzhommes ³] domesticques du Roy, les seigneurs de tiltres, chevaliers de l'ordre et grand nombre de trompettes, roys d'armes et massiers; après venoit le conte d'Oropesa, portant l'espée, comme de droict lui appartient en Castille; venoient après les ambassadeurs, puis le Roy seul, soubz ung poille porté par les régideurs ⁴ de la ville; immédiatement le suyvoient l'archiduc, son frère, madame Éliénore, sa sœur, et plusieurs dames, ausquelles suyvoient le chancelier et ceulx du conseil; et pour clore la troupe, suyvoient les cent archiers de corps.

Sortirent au recevoir ledict Roy les président et conseillers de la chancellerie de Valdolit, le conseil des ordres, les religieux et gens d'Église, les gouverneurs et eschevins de la ville, et en ceste sorte le conduyrent jusques en l'église, et dès là en son lougis. Il y avoit par les rues plusieurs eschauffaulx représentant plusieurs mistères et beaucoup de belles dames par les fenestres.

Auquel temps fut conclud de envoyer le seigneur don Fernande, archiduc d'Austrice, ès pays d'embas, soubz la charge et conduite des seigneurs de Reux et St-Py, de la maison de Croy; les cortès de Castille tenues et conclutes, et ledict Roy receu et juré pour roy de Castille, Léon, Grenade. Navarre, etc.

Et l'an mil V^e dix-huict, au moys de mars, se partirent ledict Roy, ^{1518.} l'archiduc son frère et madame leur sœur; vindrent ensemble jusques à

¹ Il semble que quelque chose manque ici au texte. Les deux MSS., de l'Arsenal et 15869 de la Bibliothèque royale, sont conformes. Ce passage ne se trouve pas dans le MS. 14641.

² De l'espagnol *continuos*. C'était un office dans la maison royale de Castille.

³ Les mots entre crochets sont tirés du MS. 15869; ils ne sont pas dans le MS. de l'Arsenal.

⁴ De l'espagnol *regidores*. Le MS. de l'Arsenal porte *résidans*.

Harande de Doëros ¹ : duquel lieu se partirent en avril ledict archiduc pour son voyage en Flandres, ledict Roy et sa sœur pour Saragosse, auquel lieu il arriva en may.

Et au mois de septembre suyvant, se partit ladict dame Éliénore pour aller en Portugal espouser le roy dudict Portugal, conduite par le duc d'Albe, évesque de Badajos, la dame marquise d'Arschot et aultres seigneurs et dames. Audict Saragosse mourut le chancelier Sauvage, et fut fait grand chancelier le président de Bourgogne, nommé Mercurin de Gastinaire ².

1519. Après avoir demouré audict Sarragosse, concludz et tenuz les cortès, et estre ledict Roy juré pour roy d'Arragon et ce qui en dépend de ladict couronne, en l'an mil V^e dix-neuf, en janvier, ledict Roy se partist, vint par ses journées jusques à Barcelonne. Au chemin luy vindrent les nouvelles de la mort de l'empereur Maximilian, son grand-père, que l'on dissimula jusques estre arrivé audict Barcelonne et y avoir tenu par ledict Roy l'ordre de la Thoison d'or ³ pour la seconde fois, où furent crééz nouveaux les chevaliers suyvans, leur donnant l'ordre de la Thoison :

Christianus, roy de Dannemarcke;

Sigismonde, roy de Polonie;

Philibert de Chalon, prince d'Orenge ⁴;

Jacques de Luxembourg, conte de Gavre, seigneur de Fiennes;

Adrian de Croy, seigneur de Beaurain;

Don Frédéricq de Toledo, duc d'Alve;

Le duc d'Escalone, de Paschieco ⁵;

Le duc de l'Infantasco, de Mandosse ⁶;

Le duc de Fries, connestable de Castille, de Velasco ⁷;

Le duc de Vegere, de Suygniga ⁸;

¹ Aranda de Duero.

² Gattinara.

³ Les 2, 3 et 4 mars 1519.

⁴ Nous avons déjà fait observer que le prince d'Orange avait été élu dans le chapitre précédent.

⁵ D. Diego Lopez Pacheco, duc d'Escalona.

⁶ D. Diego Hurtado de Mendoza, duc de l'Infantado.

⁷ D. Iñigo Fernandez de Velasco, duc de Frias.

⁸ D. Alvaro de Zúñiga y Guzman, duc d'Arévalo, Plasencia et Béjar.

Le duc de Cardonne ¹ ;

Le conte de Modica, admiral de Castille, des Duricques ² ;

Le marquis d'Astorga ³, des Ozorio ;

Le prince de Besinan ⁴, de St-Severino ⁵.

Après, le Roy et toute sa cour prindrent le doeuil, et en la grande église d'icelle, nommée la Séau ⁶, furent célébrez les obsèques dudict empereur Maximilian.

Dès ledict Barcelonne furent envoyez à Montpellier les seigneurs de Chièvres, grand chambellain, et grand chancelier, pour chiefz ; avec eulx plusieurs aultres seigneurs et prélatz, tant d'Espagne que des pays d'embas, pour se treuver audict lieu, avec le grand maistre de France, nommé de Boisy ⁷, et aultres seigneurs envoyez de la part du roy de France, pour conclure aucuns traictez entre lesdicts roys, pays et subjectz. Lesquels seigneurs de la part du roy catholicque estoient en nombre de quinze cens chevaux, tous en doeuil ⁸ pour la mort de l'Empereur avantnommé. Estans tous arrivez audict Montpellier, ledict grand maistre de Boisy y vint malade, dont il mourut : par quoy ne conclurent riens et s'en retourna chacun vers son maistre.

En la mesme saison le Roy catholicque envoya une armée par mer aux Gerbes, où furent plusieurs gentilzhommes de sa maison, dont estoit capitaine le seigneur de Vaulx ; et fut chief de l'armée don Hugues de Moncade, laquelle ne vint à nul effect.

Au mesme lieu s'espousa Jehan, marquis de Brandebourg, à la royne Germaine, vefve du roy catholicque, dernier trespasé, laquelle estoit de la maison de Foix.

¹ D. Fernando Ramon Folch, duc de Cardona.

² D. Fadrique Henriquez de Cabrera, comte de Melgar et de Módica.

³ D. Alvaro Perez Osorio, marquis d'Astorga.

⁴ D. Pedro Antonio Sanseverino, prince de Bisignano.

⁵ Il y eut encore deux autres chevaliers nommés dans ce chapitre : D. Diego de Zúñiga, comte de Miranda, et D. Antonio Manrique de Lara, duc de Nájera.

⁶ *La Seo* en espagnol, c'est-à-dire l'église cathédrale.

⁷ Arthur de Gouffier, sire de Boissy.

⁸ MSS. de l'Arsenal et 14641 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. 15869 on lit : « Lesquels seigneurs de la part du Roy catholicque estoient en nombre de quinze, leurs chevaux tous en doeuil, etc. »

Au mesme lieu vint la dame de Chièvres, revenant de conduyre la royne ¹ en Portugal, et dès là s'en alla par terre en Flandres.

Au mesme lieu vint le seigneur Prospère Colonne, néapolitain, par mer: puis retourna pour Naples.

Audict an dix-neuf, en ceste mesme saison, les électeurs de l'Empire, assçavoir les archevesques de Mayence, Colongne et Trèves, duc de Saxon, conte palatin et marquis de Brandebourg, assamblez à Neurenbergh, pour eslire ung roy des Romains et futur empereur, estans audict Neurenbergh le conte de Nassou, le seigneur de la Roche, ambassadeurs pour ledict Roy en ladicte asssemblée, fut adverty par maistre Jehan de le Saulx, son secrétaire, envoyé par lesdicts ambassadeurs, comme il estoit esleu pour roy des Romains ². Et luy estant à Molin del Rey retiré pour la peste qui reingnoit audict Barcelonne, arriva ledict conte palatin Frédéricq, envoyé par lesdicts électeurs, qui luy apporta ladicte élection: par quoy, depuis ce temps, se nomma roy des Romains, esleu empereur.

1520. Et après avoir demouré à conclure les cortès de Cataloigne dix moys, et avoir conclud, et luy estre juré et receu pour prince et conte de Cataloigne, Rossillon, etc., en l'an mil cinq cens et vingt, le roy des Romains partist le 25^e jour de janvier, prenant son droict chemin, par Bourgues, Valdolit, St-Jacques en Gallice, jusques à la Colongne ³, où il arriva le quatriesme de may audict an. Auquel lieu le vint trouver le prince d'Orenges, et s'embarqua Sa Majesté le vingtiesme de may, laissant en Castille pour vice-roy le cardinal de Tortoze ⁴. Pendant lequel temps, le 17^e de may, la cité de Toledo se mutina contre Sadicte Majesté. Le semblable fait la cité de Sigovie, et suyvvamment toutes les villes, contre les nobles: dont s'ensuyvirent plusieurs occisions d'hommes. Desquelles communaultez furent capitaines Jehan de Padille, natif de Toledo, Jehan Brave, natif dudict Sigovie, et Francisco Maldonado de Salamanca. Et ledict cardinal de Tortoze, vice-roy, dessus nommé, vint à Valdolit, duquel lieu, pour l'altération desdictes communaultez, fut contrainct se saulver et se retira à Ma-

¹ Eléonore, sœur de Charles-Quint.

² Son élection se fit le 28 juin.

³ La Corogne.

⁴ Adrien.

drit. Pendant lequel temps lesdicts capitaynes et communaultez prindrent par force Tordecilles, où se tenoyt et tient la royne, mère de Sa Majesté, laquelle ilz vouloient contraindre à signer des chapiltres qu'ilz avoient conclud entre eulx : à quoy elle obvia. Et en ce mesme temps les nobles vindrent surprendre ledict Tourdecilles, deschassant lesdicts mutins. Et en l'an vingt et un, le 23^e d'apvril, jour de Saint-George, près de Villalon, fut donnée la bataille entre lesdicts nobles et communaultez, lesquelles communaultez furent défaites, et lesdicts capitaynes depuis décapitez et escartelez.

En ce mesme temps, ledict cardinal avantnommé heut nouvelles que le seigneur d'Esperrot ¹ avec l'armée avoit entré au royaume de Navarre, tirant jusques devant la Grongne ², tenant la assiégée. Et pour y remédier et lever le siège, ledict cardinal, les seigneurs et villes, nonobstant qu'elles avoient esté rebelles, non veüllans laisser diminuer leur royaume, se assemblèrent à Bourgues jusques au nombre de xxv mille hommes de guerre, vindrent contre la Grongne. De ce adverty, ledict seigneur d'Esperrot se retira, fut suivy jusques près de Pampelone ³, où furent deffaictz les François, et d'Esperrot prins par lesdicts seigneurs d'Espagne. Et au mesme temps et peu après, le seigneur de Lautrec print Fontarabie par composition. Pendant lequel temps ledict cardinal vint à Victoria, où luy vindrent les nouvelles que, par la mort du pape Léon, il estoit esleu pape. Demourèrent lors pour gouverneurs le connestable et admiral de Castille, estant lors en Rome ambassadeur pour Sa Majesté don Jehan Manuel.

Et le vingt-septiesme dudict mois ⁴, ledict Roy print terre à Douvre en Angleterre, où il se veit avec le roy dudict Angleterre, lequel estoit prest pour passer en France, pour se veoir à Ardres et Guynnes avec le roy de France : ce qu'il feit dès ledict Douvre. Le roy des Romains vint prendre terre au port de Boucault ⁵, en sa conté de Flandres; puis vint à Gand, où il trouva madame sa tante et l'archiduc son frère. Dès là vindrent par ensemble jusques à Bruxelles, où il fut quelque temps; puis print son

¹ André de Lesparre.

² Logroño.

³ Pampelune.

⁴ De mai 1520.

⁵ Bouchaute.

chemin vers Gand, dès là à Bruges jusques à Gravelines, où vint le roy d'Angleterre, revenant de se veoir avec le roy de France. Dès là furent ensemble à Calaix Puis ledict roy des Romains s'en revint à Bruxelles.

1521. En l'an mil cinq cens vingt et un, en octobre, le roy des Romains se partist de Bruxelles, madame sa tante avec luy, laissant monseigneur l'archiduc son frère en Brabant, print son chemin par Liège jusques à Aix en Allemaigne, auquel lieu fut couronné roy de la première couronne de l'Empire, et d'icy en avant se nomme empereur. Duquel lieu, et le lendemain dudict couronnement, se partist mal content messire Robert de la Marche et sa femme, et s'en allèrent en France : dont et par son moyen s'encommença la guerre que depuis a succédé entre le Roy, à présent l'Empereur, et le roy de France. Tost après lequel couronnement Sa Majesté partist, prenant son chemin par Couloingne; vint jusques à Wormes : auquel lieu arriva la nuict Saint-Andrey, dernier jour de novembre, audict an, où fut tenue la première diette impériale par ledict Empereur, Charles cincquiesme. Madame sa tante et aultres seigneurs et dames s'en retournèrent dudict Aix en Brabant. Sa Majesté demoura audict Wormes cinq moys : durant lequel temps messire Robert de la Marche encommença la guerre, par adveu du roy de France, au quartier de Picardye. Le conte de Nassau fut faict général pour Sa Majesté en icelle guerre.

En ce mesme temps monseigneur l'archiduc, frère de Sa Majesté, vint passer par Wormes, pour aller en Austrice soy espouser avec la sœur du roy d'Hongrie. Au mesme temps fut audict Wormes Martin Luther.

Estant Sa Majesté audict Wormes, y moururent plusieurs de ses gens, entre lesquelz y mourut le cardinal de Croy, avantnommé, et le seigneur de Chièvres, grand chambellain : par la mort duquel le conte de Nassou fut faict grand chambellain.

Après laquelle diette tenue, Sa Majesté se partist, print son retour vers ses pays d'embas par le mesme chemin qu'il estoit venu. Luy estant à Bona ¹, heut nouvelles de la mort de la contesse de Nassau, laquelle mourut à Diest, laissant ung filz; elle estoit sœur du prince d'Orenges. Sa Majesté vint jusques à Bruxelles : auquel lieu vint le roy de Dannemarcke, son

¹ Bonn.

beaul-frère; et venant Sa Majesté par chemin, heut nouvelles de la mort du pape Léon et de don Ramon de Cardona, vice-roy pour luy en son royaulme de Naples.

Estant Sa Majesté audict Bruxelles, vindrent nouvelles que le cardinal de Tortoze, demouré pour gouverneur en Castille, estoit esleu pape, nommé Adrian. Après quelques jours, Sa Majesté alla à Bruges, où vint le cardinal d'Yorc, angloys, lequel retourna à Calaix et fut prins pour médiateur pour appoincter les différendz entre Sadicte Majesté et le roy François. Furent envoyez audict Calaix, pour cest effect, de la part de Sa Majesté, le grand chancelier, le seigneur de Berghes, l'évesque de Badajoz ¹, le conte de Cariate ², le Sr de la Roche, maistre Josse Laurens et l'audiencier ³, et pour madame l'archiducesse le seigneur de Grandvelle ⁴; de la part du roy de France, son chancelier, le seigneur de la Rochepot, l'évesque de Parys, le premier président dudict Parys et le docteur Poyllot; le nunce du pape, ung ambassadeur de Hongrie et ung de Venize : lesquelz tous, après y avoir demouré troys moys et avoir heu plusieurs disputes, ne conclurent riens. Pendant lequel temps Sa Majesté revint à Bruxelles, dès là à Valenciennes, puis à Audenarde, pour estre plus près de son armée, qui tenoit assiégée Tournay, que les François tenoyent en sa conté de Flandres. Sa Majesté révoqua sesdicts ambassadeurs estans audict Calaix, lesquelz arrièrent audict Audenarde la nuict Sainct-Andrey.

En l'an mil cinq cens vingt et deux, Tournay se rendist à Sa Majesté ⁵. 1522.
La mesme nuict vindrent nouvelles de la prinse de Milan. Audict Audenarde estoient venues nouvelles que les François avoient prins Fontarabie en Espagne. Sa Majesté s'en revint à Bruxelles : duquel lieu se partist Maingoval ⁶, grand escuyer, pour Naples, estant fait vice-roy. Après et au mesme lieu furent convocquez les estatz des pays. Sa Majesté print congé d'eulx, laissant madame sa tante pour régente èsdicts pays, se partist, vint

¹ Les noms de ces trois ministres sont omis dans le MS. de l'Arsenal.

² Jean-Baptiste Spinelli, comte de Cariati.

³ Philippe Hancton.

⁴ Nicolas Perrenot.

⁵ Ce fut le 1^{er} décembre 1521 que Tournai se rendit, par capitulation, au comte de Nassau.

⁶ Charles de Lannoy, seigneur de Sanzelles, de Maingoval, etc.

jusques à Calaix, passa la mer, vint trouver le roy d'Angleterre à Douvre, et par ensemble furent à Londres, de là à Wyndesore : auquel lieu, environ la Saint-Jehan de l'an XXII, tindrent l'ordre de la Gerretière; puis vindrent ensemble en ung chasteau nommé Quynston ¹ auprès de Wyncestre, où demoura ledict roy, et Sa Majesté s'en vint à Authon ², port de mer, où il s'embarqua le 3^e de juillet mil cinq cens vingt-deux ³. Avec bonne fortune, sans inconvenient, arriva le 16^e jour en ung port nommé Saint-Andere ⁴, en son royaulme de Castille, où ledict jour se desembarqua et y demoura jusques au 27^e dudit mois : auquel temps pape Adrian, avant-nommé, estoit en Sarragosse, prenant son chemin vers Tortoze, pour s'embarquer et faire son voyaige vers Rome. Sa Majesté y envoya le seigneur de Zevenberghe de sa part, en poste, et ledict 27^e Sadicte Majesté en partist et vint coucher à Moger ⁵, le 28 à Renose : auquel lieu mourut Mota, évesque de Palance, grand aulmosnier.

29^e à Tremeserre ⁶.

Pénultième et dernier à Aguilár de Cámos.

Le premier jour d'aougst à Arrere ⁷.

2^e et 3^e à Vegard ⁸.

4^e à Mosque ⁹.

5^e à Palance jusques au 25^e.

25^e à Cabesson ¹⁰.

26^e à Valdolit jusques au 2^e de septembre. Auquel temps partist le seigneur de Reux ¹¹ en poste par mer pour Angleterre, et dès là pour passer outre pour parler au duc de Bourbon et parachever l'entreprinse par luy

¹ Kingston.

² Southampton.

³ *Mil cinq cens vingt-trois* dans le MS. de l'Arsenal.

⁴ Santander.

⁵ Molledo.

⁶ MS. de l'Arsenal; *Tresniezerre* dans le MS. 14644 de la Bibliothèque royale; *Tremessene* dans le MS. 15869 : Branoséra.

⁷ Herrera.

⁸ Melgár de arriba.

⁹ Amusco.

¹⁰ Cabezón.

¹¹ Adrien de Croy.

commencée. Auquel lieu messire Guillaume de Vandenesse fut pourveu de l'évesché d'Elne en Rossillon. Et au mesme temps mourut Glapion ¹, confesseur de Sa Majesté.

Le 2^e de septembre à Tourdesilles, où furent célébrez les obsèques pour le roy don Philippe, père de Sa Majesté, où estoit le corps déposé, qui depuis fut mené en Grenade; lequel mourut à Bourgues ².

Le 4^e d'octobre ³ retourna audict Valladolid jusqu'au 23^e ⁴: duquel lieu partirent en poste Raphaël de Médicis et Charles d'Achey pour Italye, lesquels furent niez ⁵ par tempeste près de Palamos ⁶.

Le 23^e dudict mois d'octobre à Valbone ⁷, jusques le 26^e.

Le 26^e retourna à Valdolit jusques le premier jour d'apvril. Pendant lequel temps, le jour de Toussaïntz, premier jour de novembre, Sa Majesté fut à Saint-François oy la messe, et vint, sortant de ladite messe, sur un hour ⁸ qui estoit sur la place, tout le peuple assablé, où Sadite Majesté feit publier un pardon général à tous les rebelles du temps des alterations et communaultez de l'an vingt, saulf à douze qui furent réservez.

En l'an mil cinq cens vingt-trois, le premier jour d'apvril, à Valbona ¹⁵²³ jusques le 8^e.

Le 8^e à Valdolit jusques au 9^e de may.

Le 9^e de may à Tourdesilles jusques le 16^e.

Le 16^e retourna à Valdolit jusques le 13^e de juing.

Le 13^e de juing à Tourdesilles.

Le 14^e à Medyna del Campo jusques le 17^e.

Le 17^e retourna à Tourdesilles jusques le 21^e.

Le 21^e à Valdolit jusques le 23^e d'aougst.

¹ Jean Glapion, de la Ferté-Bernard dans le Maine. Il a avoit été, d'après Moréri, confesseur de l'empereur Maximilien.

² Burgos.

³ *D'octobre* dans les trois MSS. C'est de *septembre* qu'il faut lire. Voy. l'Itinéraire, p. 33.

⁴ D'octobre.

⁵ *Niez*, noyés.

⁶ Palamos.

⁷ Valbuena.

⁸ *Hour*, échafaud.

Au mesme temps et lieu revint la royne, vefve du roy de Portugal, sœur aînée de Sa Majesté. Et en ce mesme temps fut faict confesseur de Sa Majesté frère Loayse ¹, général des Jacoppins, et depuis fut évesque d'Osme.

Le 25^e à Doingnes ².

26^e à Tourquemade jusques au 29^e.

29^e à Arcos jusques au 14^e de septembre.

Le 15^e de septembre à Saint-Jehan d'Ortegua.

16^e à Villorada (?).

17^e à Santo Domingo de la Calsada.

18^e à Nayara ³.

19^e à la Grongne ⁴ jusques le 9^e d'octobre.

Le 9^e d'octobre à Los Arcos.

10^e à Estreilles ⁵ en son royaulme de Navarre.

11^e et 12^e à la Ponte de la Royne ⁶.

15^e à Pampelone jusques le 2^e de janvier 1524.

Dès là fut envoyé le connestable de Castille pour général devant Fontarabie; le prince d'Orenge, Philibert de Chalon, général des piétons. Auquel lieu estant, vindrent les nouvelles de la mort de pape Adrian. Audict lieu nous vint trouver le seigneur de Reux, avec luy le seigneur de Lorsy ⁷, venant de la part du duc de Bourbon. Au mesme lieu fut pourveu l'archevesque de Saint-Jacques, nommé Fonseque ⁸, de l'archevesché de Toledo.

1524. En l'an mil V^e vingt et quatre, le 2^e de janvier, à Ogade ⁹.
3^e à Salvatierra.

¹ Garcia de Loaysa, natif de Talavera, général de l'ordre de Saint-Dominique depuis 1518, fait évêque d'Osma en 1523 et cardinal en 1530.

² Dueñas.

³ Najera.

⁴ Logroño.

⁵ Estella.

⁶ Puente la Reyna, près de Pampelune.

⁷ MS. de l'Arsenal; de Tourni dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; de Cousisserand dans le MS. 13869. Il s'agit du seigneur de Lurcy, l'un des gentilshommes du connétable de Bourbon.

⁸ D. Alonso Fonseca.

⁹ Ugarte.

4^e à Victoria jusques le 7^e de mars : auquel temps Fontarabie fut reprise par les gens de Sa Majesté. Au mesme lieu l'évesque d'Elne fut fait grand aulmosnier, lequel estat vacquoit par la mort de l'évesque de Palance.

Le 7^e de mars à Miranda.

8^e à Vervesqua ¹ jusques au 10^e.

10^e à Monasterio de Rodillas.

11^e à Bourgues jusques le 21^e d'apvril.

Le 21^e d'apvril à Sainct-Pedro del Val jusques le trentième.

Le trentième retourna à Bourgues jusques le 9^e de may. En ce temps partist dudict Bourgues le prince d'Orenge, avec luy plusieurs gentilzhommes bourgongnons, pour aller s'embarquer à Barcelonne et passer en Italye, pour trouver le duc de Bourbon, lequel estoit lieutenant de Sa Majesté. Lequel prince et gentilzhommes furent tous prins par les galères françoyses au port de Villafrancha : cuydant que ce fussent les galères de l'Empereur, entrarent audict port. Audict Bourgues se maria le comte de Nassou à la marquise de Zenette. Au mesme temps vindrent nouvelles que le cardinal de Médicis estoit esleu pape, nommé depuis Clément. Estant audict Bourgues, fut une creue d'eau, sans plouvoir, qui dura deux heures, que l'on alloit par basteaulx en d'aucunes rues de ladicte ville.

Le 9^e de may à Larme ² jusques au 12^e.

12^e retourna à Bourgues jusques le 21^e de juillet.

Le 21^e à Larme.

24^e à Palensole ³.

25^e à Torquemade.

26^e et 27^e à Doygnes.

28^e à Valdolit jusques au dernier jour de septembre : auquel temps Sa Majesté print la fievre quarte, qui luy dura cinq moys. Au mesme temps vint au service de Sa Majesté le seigneur Fernande de Gonzague, frère du marquis de Mantua.

Le dernier jour de septembre à Nyago jusques le 3^e d'octobre.

¹ Briviesca.

² Lerma.

³ Palenzuela.

Le 3^e d'octobre à Tourdesilles jusques le 4^e de novembre : auquel lieu et temps fut fiancée madame Catherine, quatrième sœur de Sa Majesté, au roy de Portugal.

Le 4^e de novembre à Medyna del Campo.

5^e et 6^e à Arévalo.

7^e au monastère de Parc près Cognol (?).

8^e à l'Espinar de Ségovye.

9^e et 10^e à Guadarasme ¹.

11^e au Parcq de Madrit jusques le 21^e.

Le 21^e à Madrit jusques le 11^e de décembre.

Le 11^e de décembre retourna audict Parcq jusques au 13^e.

13^e retourna audict Madrit jusques le 2^e de janvier.

1523. En l'an mil V^e et vingt-cinq, le 2^e jour de janvier, audict Parcq jusques le 7^e.

Le 7^e à Madrit jusques le 3^e d'avril.

Auquel temps vindrent nouvelles de la prinse du roy de France, que fut en fevrier, le 24^e, audict an, par les gens de l'Empereur, en la bataille devant Pavye, estant le duc de Bourbon lieutenant de Sa Majesté, représentant sa personne, et le vice-roy de Naples capitaine général. Lequel roy de France avoit passé les mons au commencement d'octobre de l'an mil cinq cens vingt et quatre, et le 28^e dudict mois assiégea Pavye.

Le 3^e d'avril à Casa Rubya ² jusques le 8^e.

Le 8^e à Talavera.

9^e au Pont de l'Archevesque.

10^e à Pedroso ³.

12^e à Nostre-Dame de Guadeloupe jusques au 19^e.

19^e à Manyda (?).

20^e à Valdecasse ⁴.

21^e à Oroposo ⁵.

¹ Guadarrama.

² Casa Rubuclos.

³ Villapedrosa.

⁴ Valdelacasa.

⁵ Oropesa.

22^e et 23^e à Talavera.

24^e à Torringes ¹.

25^e et 26^e à Olyas.

27^e à Toledo, jusques le premier jour de septembre, où Sa Majesté tint les cortès de Castille; et y arriva le seigneur de Brion de la part du roy de France, lors prisonnier, avec le seigneur du Reux, lequel avoit esté, dès le lieu de Madrit, en poste jusques à Pisqueton ², vers ledict roy, de la part de Sadicte Majesté. Vint audict Toledo le grand maistre de Rhodes, nommé Lisladam ³. Pareillement y vint le vice-roy de Naples, Mingoal, lequel avoit amené le roy de France jusques à Madrit, le laissant en garde à Alarcon. Vindrent aussy trois seigneurs d'Angleterre, ambassadeurs, dont le principal y mourut. Et pour légat apostolicque y vint le cardinal Salviatis. Vindrent des ambassadeurs de Polonie, de Portugal, de Venize, de tous les potentatz d'Italye, de Ragouse, de Fez, d'Oran, de Tremessan ⁴; et de France y vindrent les archevesque d'Embrun, évesque de Terbes ⁵, les seigneurs de Montmorency et de Brion, le président de Parys, le trésorier Babo et l'esleu Bayart.

Le premier de septembre à Pynte ⁶.

2^e à Villaverda.

3^e à Guaderasme.

4^e au Boys de Sigovia jusques au 8^e.

8^e à Sigovia jusques au 16^e.

16^e à Foye ⁷.

17^e à Boytraegue ⁸.

18^e à Madrit veoir le roy de France, qui estoit bien malade, comme disoient les médecins. Auquel lieu, le lendemain matin, arriva la dame d'Alenchon, sœur dudict roy, laquelle estoit venue depuis Aiguesmortes à

¹ Torrejon.

² Pizzighettonc.

³ L'Isle-Adam.

⁴ Tlemcen.

⁵ Tarbes.

⁶ Pinto.

⁷ Lozoya.

⁸ Buytrago.

Barcelonne [en galère, et dès ledict Barcelonne]¹ par terre, à grand diligence, jusques audict Madrit, estant advertie que l'Empereur s'y devoit trouver; lequel la receut au milieu des degrez, puis la mena vers ledict roy, qui estoit au liet, et se partist Sa Majesté la laissant là, et vint coucher à Ghetasse².

Ung peu devant estoit mort à Valence le marquis Jehan de Brandenbourg, vice-roy de Valence et mary de la royne Germaine.

Le 20^e à Iliesques³.

Le 21^e à Toledo jusques le 13^e d'octobre. Auquel temps arriva audict Toledo ladicte dame d'Alençon et avec elle plusieurs seigneurs françoys. La seconde journée que ladicte dame fut arrivée, la royne douai-gière de Portugal, qui estoit audict Toledo, après avoir ouy parler ladicte dame d'Alençon, se partist et se alla tenir à Talavera. Après que ladicte dame d'Alençon eust demouré quelques jours à Toledo, s'en retourna par Madrit, et dès là en France, sans riens conclure.

Le 13^e d'octobre à Aranchuès⁴ jusques au 21^e.

21^e à Toledo jusques le 2^e de febvrier⁵. Pendant lequel temps fut conclud ung traicté de paix entre l'Empereur et le roy de France, passé à Madrit, en date du 14^e de janvier 1526, et le traicté de mariaige entre le roy, d'une part, et madame Éliénore, royne douaigière de Portugal, d'aulture part, par les gens de Sa Majesté, assçavoir Charles de Lannoy, vice-roy de Naples, chevalier de l'ordre du Thoisson d'or, grand escuyer, don Hugues de Moncade, chevalier de Rhodes, prieur de Messines, messire Nicolas Perrenot, seigneur de Grandvelle, maistre aux requestes, maistre Jehan Lalleman, secrétaire d'Etat, seigneur de Bouclans, commis de la part de Sa Majesté; le roy de France en personne, l'archevesque d'Embrun, l'évesque de Terbes, messire Anne de Montmoreney, seigneur de Chantilly, Philippe Chabot, seigneur de Brion, messire Jehan de Salva⁶, premier président de Parys, et l'esleu Bayart, commis de la part de la régente et estatz du royaume de France.

¹ Le passage entre crochets est tiré du MS. 43869 de la Bibliothèque royale; il manque dans le MS. de l' Arsenal.

² Getafe.

³ Illescas.

⁴ Aranjuez.

⁵ Lisez : le 10^e de febvrier.

⁶ De Selve.

Au mesme temps vint audiet Toledo le duc de Bourbon; aussy y vint la royne Germaine, nouvellement vefve du marquis Jehan de Brandenburg. Et après que la royne douaigière de Portugal, estant à Talavera, fut fiancée audiet roy de France, revint audiet Toledo, ayant osté son dœuil; au-devant de laquelle furent Sa Majesté et le duc de Bourbon.

En l'an mil cinq cens et vingt-six, le 10^e de febvrier, le duc de Bourbon print congïé de Sa Majesté pour son retour au duché de Milan. Ce mesme jour Sa Majesté vint coucher à Yliescas, où il demoura le 13^e.

14^e à Madrit jusques au 18^e : auquel lieu estoit le roy de France.

18^e vindrent ensemble coucher à Torrijon ¹ jusques au 20^e.

20^e par ensemble à Yliescas, où ilz trouvèrent la royne de France et la royne Germaine, accompagnée de la marquise de Zenette, comtesse de Nassou, et plusieurs aultres dames. Les furent visiter après le disner. Lesquelles dames vindrent recevoir lesdicts Empereur et roy jusques aux degrez; et après avoir salué les dames, allèrent ensemble en une salle, tous quatre assis soubz ung dossier, ayans plusieurs divises entre eulx. Cependant les dames dansoient. Après prindrent congïé desdictes dames, et s'en retournèrent coucher audiet Torrijon. Et le lendemain, après disner, lesdicts Empereur et roy vindrent ensemble en une litière audiet Yliescas veoir les dames, et dès là prindrent congïé et s'en retournèrent coucher audiet Torrijon : auquel lieu l'Empereur et le roy se séparèrent. Sa Majesté revint audiet Yliescas, où le grand maistre de Rhodes print congïé de Sa Majesté. Et au mesme lieu despescha le grand maistre Gorvo ², pour aller en Bourgongne estre gouverneur, en l'absence du prince d'Orenge, du duché de Bourgongne que le roy avoit promis rendre par le traicté de Madrit ès mains de Sa Majesté ou de ses commis, remectant ledict Gorvo son estat de grand maistre ès mains de Sa Majesté : duquel estat fut pourveu le vice-roy de Naples et davantaige fut faict conte d'Asti ³, et le seigneur de Reux, ung temps après, fut faict grand escuyer.

23^e l'Empereur print congïé de sa sœur la royne de France, la laissant

¹ Torrejon.

² Laurent de Gorrevod, gouverneur de Bresse, grand maitre de la maison de l'Empereur.

³ Asti.

audit Yliescas, et luy prenant son chemin vers Siville, pour parfaire le traicté que le seigneur de la Chaulx, envoyé depuis Madrit en Portugal pour Sa Majesté, avoit conclud le mariaige dudict seigneur Empereur et de la sœur du roy dudict Portugal, laquelle se devoit trouver, le 9^e de mars, audict Siville. Et pour la recevoir à l'entrée de Castille, furent envoyez l'archevesque de Toledo, les ducz d'Alve et de Vège ¹. Sadicte Majesté, prenant son chemin pour ledict Siville, alla coucher ce mesme jour à Saint-Olarya ², et ledict roy print son chemin vers France par Bourgues et Victorye ³ jusques à Fontarabie, conduict par le vice-roy de Naples. Auquel passaiage de la rivière d'entre Fontarabie et France, au milieu de l'eau, fut le roy délivré, et au mesme instant ses filz, assçavoir le daulphin et le duc d'Orléans, furent donnez pour hostaigiers, jusques avoir satisfait au traicté de Madrit, es mains dudict vice-roy, lequel les receut et les délivra au conestable de Castille, qui pour ce estoit commis par Sa Majesté les avoir en charge, lequel en bailla sa lettre audict vice-roy d'en rendre bon compte et en faire bonne garde.

Et ledict roy estant passé ladicte rivière, fut requis par le seigneur de Praet, lors ambassadeur pour Sa Majesté vers la régente en France, que ledict roy eust à ratifier le traicté par luy fait à Madrit, comme à ce tenu : à quoy il fit aulcune difficulté. Que fut cause que la royne de France, que l'Empereur luy avoit accordé le devoir suyvre incontinent, fut retardée à Victorye, et que le vice-roy de Naples alla en France requérir l'entretènement dudict traicté par luy conclud avec ledict roy : à quoy ne voulurent entendre. Ledit vice-roy revint trouver Sadicte Majesté à Grenade.

24^e Sadicte Majesté vint coucher à Talavera.

25^e à Oropesa, jusques au dernier jour dudict moys.

Les premier, 2^e et 3^e jours de mars à Truxillo ⁴.

4^e à Madrigale ⁵ jusques au 8^e.

¹ D. Alvaro de Zúñiga, duc de Vejar. Sandoval ne nomme pas le duc d'Albe parmi les seigneurs qui allèrent au-devant de la future impératrice; mais il fait précéder l'archevêque de Tolède du duc de Calabre, D. Hernando d'Aragon.

² Santa Olalla.

³ Burgos et Vitoria.

⁴ MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *Tortesilles* dans le MS. de l'Arsenal; *Tour* dans le MS. 14641.

⁵ Almendralejo.

9^e à Siville jusques au 13^e de may : auquel lieu Sa Majesté trouva la sœur du roy de Portugal, qui estoit desjà arrivée, l'attendant en une grand' salle, accompagnée de la royne Germaine et de plusieurs dames, de l'archevesque de Toledo, des ducz d'Alve et de Vegere, du seigneur de la Chaulx. et y estoit le cardinal de Salviatis, légat, lequel, incontinent Sa Majesté arrivée, les fiança, et le seigneur de la Chaulx commença une danse, après laquelle Sa Majesté se retira pour soy aller désaccoustrer. Les dames et chacun retiré jusques à une heure après minuict, que fut le 10^e de mars, l'archevesque de Toledo estant prest pour dire une basse messe, Ses Majestez vindrent en la chapelle, où par ledict archevesque furent espousez. Après la messe, s'en allarent coucher ensemble au quartier de l'impératrice.

Et venant Sa Majesté par chemin pour ledict Siville, fut adverty que l'évesque de Samora ¹, qui de long temps avoit esté prisonnier à Symanques ², pour rebelle du temps des communaultez de Castille, que furent en l'an vingt, avoit tué le capitayne dudict Simanques. Fut envoyé par Sa Majesté l'alcade Ronquille avec commission d'incontinent en faire justice; lequel le fait prendre et estrangler. De quoy Sa Majesté fut advertye le 11^e jour de mars : par quoy il se abstint d'aller au service divin, et envoya à Rome pour en avoir l'absolution, laquelle vint le dernier jour dudict mois.

Et vindrent nouvelles de la mort de la royne de Dannemarke, sœur de Sadicte Majesté, laquelle décéda à Swinarde, près de Gand. Son corps fut inhumé à Saint-Pierre audict Gand. Ses Majestez prindrent le dœuil jusques l'on eust fait les obsèques, lesquelles furent célébrées audict Siville le 12^e d'apvril. Auquel temps vint l'infant don Loys de Portugal, frère de l'impératrice, accompagné de plusieurs seigneurs; et lors Sa Majesté fait des joustes réales, jeux de caignes ³ et aultres passe-temps.

Et audict Siville fut espousé le duc don Hernando d'Arragon à la royne Germaine, avantnommée, et fut fait vice-roy de Valence.

13^e de may à Crémone ⁴.

14^e à Foentes ⁵.

¹ D. Antonio de Acuña.

² Simancas.

³ Jeux de cannes. C'était un divertissement fort en vogue en Espagne dans ce temps-là.

⁴ Carmona.

⁵ Fuentes.

15^e à Essise ¹.

16^e à Cordoa ² jusques au 24^e.

24^e à Caldet ³ jusques au 27^e.

28^e à Sancta Fé jusques au 4^e de juing.

Le 4^e de juing à Grenade, jusques le 20^e d'aougst. Auquel lieu revint le vice-roy de Naples, venant de France, lequel fut despesché par Sa Majesté pour son retour à Naples, avec luy plusieurs gentilzhommes de la maison.

Le 20^e d'aougst à Sancta Fé jusques au 24^e.

24^e à Grenade jusques le 17^e d'octobre. Et advint que, audict moys d'aougst dudict an, le Turcq Solyman ayant, les ans précédents, prins Belgrade, vint contre Bude : à quoy le roy Loys de Hongrie voulant résister avec deux mille neuf cens hommes, trouva ledict Turcq à Mogacio ⁴, entre ledict Belgrade et Bude. Le 28^e dudict moys ledict roy fut deffaict, et, cuydant se sauver par des maresquaiges, fut trouvé mort soubz son cheval en son jeusne eaige.

Le 17^e d'octobre à Sancta Fé jusques au 20^e.

20^e à Grenade jusques au 10^e de décembre.

Le 10^e de décembre à Alcalá el Real.

11^e à Marte ⁵.

12^e à Jayen ⁶.

14^e à Bayesse ⁷.

15^e à Wede ⁸.

16^e à Labisse ⁹.

17^e à Los Palacios.

18^e à Sainte-Croix.

19^e à Almagro.

¹ Eclja.

² Cordone.

³ Alcaudete.

⁴ Mohacs.

⁵ Martos.

⁶ Jaen.

⁷ Bacza.

⁸ Ubeda.

⁹ Vilches.

21^e à Somans ¹.

22^e à Toledo jusques au 30^e.

30^e à Aranchuès.

Le dernier à Ocaigne ².

En l'an mil cinq cens ving-sept, le 1^{er} et 2^e de janvier à Ocaigne.

1527.

3^e à Aranchuès.

4^e à More ³.

5^e à Madrit.

6^e, 7^e et 8^e au Parcq.

9^e à Sainct-Augustin.

10^e à Boytrago.

12^e à Sommesière ⁴ jusques au 16^e.

16^e à Hastelejo ⁵.

17^e à Hontavilla ⁶.

18^e à Nyago jusques au 23^e.

25^e à Tourdesilles jusques au 7^e de febvrier.

7^e de févriér à Sigallès.

8^e à Valdolit jusques le 24^e d'aougst.

Et le 24^e dudict moys de febvrier, Ferdinande, frère de Sa Majesté, archiduc d'Austrice, esleu roy de Bohème, fut couronné à Praghe; et le 25^e suyvant fut couronnée la royne sa femme ⁷, unique sœur du roy de Hongrie, avantnommé. Et en apvril le grand chancelier eust congié de Sa Majesté pour aller en Italye entendre à ses affaires; partist pour Barcelonne, où il s'embarqua; venant à Saone ⁸, eust nouvelles de la mort du duc

¹ MS. de l'Arsenal; *Somanen* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Consuegra* dans le MS. 15869. Le 21 Charles-Quint coucha à Malágon. Voy. p. 41.

² Ocaña.

³ Val de Moro.

⁴ Somosierra.

⁵ MS. de l'Arsenal; *Castellen* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Castillejo* dans le MS. 15869. C'est à *Cantaléjo* que Charles-Quint coucha ce jour-là. Voy. p. 41.

⁶ Hontalbilla.

⁷ MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *fut couronnée madame sa femme* dans le MS. de l'Arsenal; *fut couronnée sa femme* dans le MS. 14641.

⁸ Savone.

de Bourbon; passa jusques à Gênes, où il demoura quelque temps, pendant lequel le seigneur de Lautrecht et André Doria, pour lors au service de France, prindrent Gênes, et le chancelier, luy quatrième, se sauva en ung brigantin en Corsica, dès là à Monygo¹; vint jusques à Barcelonne. et revint trouver Sadicte Majesté audict Valdolit. Et tost après ledict Gênes fut reprins par le marquis de Pisquerre pour et au nom de Sa Majesté.

Et le 21^e de may dudict an fut né audict Valdolit le prince d'Espagne, Philippe, premier filz de l'Empereur, lequel fut baptizé à Saint-Pol par l'archevesque de Toledo, tenu sur les fondz par le duc de Vegere et la royne de France, laquelle estoit de retour de Victorye. Il y eust plusieurs joustes et aultres passe-temps audict baptisement, et en y eust heu plus au relèvement de l'impératrice, n'eust esté les nouvelles qui survindrent de la mort du duc de Bourbon, lequel avoit esté tué le jour de la prinse de Rome, que fut le 6^e dudict moys, qu'elle fut prinse par le prince d'Orenge, et furent le pape et tous les cardinaulx prins, et la ville saccaigée. Les obsèques dudict duc furent célébrées audict Valdolit à Saint-Benedicto. Sa Majesté despescha incontinent pour Rome pour la délivrance du pape.

En ce mesme temps, estant le vice-roy de Naples à Sienne, il y mourut, et le cardinal Colonne demoura pour gouverneur de Naples. Le prince d'Orenge, après la prinse de Rome, estant adverty que le seigneur de Lautrecht et André Doria tiroient contre Naples, [chemina tant que vint audict Naples]², où, par la mort dudict vice-roy Mingoal, fut pourveu de l'estat dudict vice-roy don Hugues de Moncade. Ledit Naples fut assiégé par mer et par terre par ledict Lautrecht et Vénétiens en nombre de septante mille hommes; et ung jour, sortant ledict don Hugues, vice-roy et général des galères de l'Empereur, avec luy plusieurs seigneurs et gentilzhommes, pour combattre les galères de France et Vénétiens, ledict don Hugues fut tué et les seigneurs Ascanio Colonne, marquis de le Gasto et plusieurs aultres, prisonniers: que fut cause practiquer d'induyre André Doria au service de Sa Majesté. Le cardinal Colonne fut fait vice-roy dudict Naples, lequel ne vesquit guerres: par la mort duquel, quelque temps après, fut pourveu dudict estat le prince d'Orenge.

¹ Monaco.

² Le passage entre crochets manque dans le MS. de l'Arsenal.

Audict temps commençarent les cartelz et deffiances d'entre l'Empereur et le roy de France, comme appert par iceulx d'ung coustel et d'aultre envoyez, tant à Palence, Bourgues que Montson, par les héraulx Angolesme, françoys, et par Richemont, anglois, et, de la part de Sa Majesté, par Bourgongne, envoyé en France. En ce temps le seigneur de Grandvelle estoit ambassadeur pour Sa Majesté en France, détenu prisonnier, lequel fut délivré et vint trouver Sa Majesté à Montson.

Le 24^e d'aougst à Saint-Martin.

25^e à Villehoude ¹.

26^e à Palence jusques le 10^e d'octobre.

Le 10^e d'octobre à Palensole ².

12^e à Larme ³ jusques au 17^e.

17^e à Bourgues jusques au 20^e de febvrier de l'an vingt-huict.

En l'an mil cinq cens vingt-huict, le 20^e de febvrier, à Larme.

1528.

21^e, 22^e et 23^e à Ventozilles ⁴.

24^e à Pignafyel ⁵.

25^e à la Sarrette (?) ⁶ jusques au 27^e.

Le dernier à Castel-Novo (?)

Le premier jour de mars jusques au 8^e à Butrago.

8^e à Saint-Augustin.

9^e à Madrit jusques au 22^e d'apvril.

Le 25^e d'apvril à Maillorcque dorio (?) ⁷.

24^e à Toursilles ⁸.

25^e à Ville de Camylle ⁹.

¹ MS. de l'Arsenal; *Villehende* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Valverde* dans le MS. 15869. Charles-Quint coucha ce jour-là à *Zevico de la Torre*. Voy. p. 42.

² Palenzuela.

³ Lerma.

⁴ Ventosilla.

⁵ Peñafiel.

⁶ MS. de l'Arsenal; *Lazariette* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Ségovie* dans le MS. 15869.

⁷ MSS. de l'Arsenal et 14641 de la Bibliothèque royale; *Valdemoro* dans le MS. 15869. Ce fut à *Albatate* que Charles-Quint coucha le 25 avril. Voy. p. 42.

⁸ Torrejoncillo.

⁹ Villar de Canas.

26^e à Bonagues ¹.

27^e à la Capille ².

28^e à Lupargates ³.

29^e à Requesne ⁴.

Le dernier jour dudict moys d'apvril et le premier de may à Boignel ⁵.

2^e à Coerte (?) ⁶.

3^e à Valence la Grande, jusques au 20^e : auquel lieu Sa Majesté fait son entrée, et se y firent plusieurs festins et passe-temps, où se trouvarent plusieurs belles dames fort richement accoustrées.

Le 20^e à Moylverde ⁷.

22^e à Ville Real.

23^e à Cavaignes ⁸.

24^e à Saint-Martique ⁹.

25^e à Merely ¹⁰.

26^e à Halcaignot ¹¹.

27^e à Caspar ¹².

28^e à Boujaleros ¹³.

29^e à Alcoverde ¹⁴.

Trentième à Montson jusques au 20^e de juillet.

Le 20^e de juillet à ¹⁵.

21^e à la Padriguère ¹⁶.

¹ Buenache.

² Al Campillo.

³ La Venta de los Pájaros.

⁴ Requena.

⁵ Buñol.

⁶ MS. de l'Arsenal; *Goerte* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Quart* dans le MS. 15869.

⁷ Murviédro.

⁸ Cabanes.

⁹ San Matheo.

¹⁰ Morella.

¹¹ Alcañiz.

¹² Caspe.

¹³ Bujaralóz.

¹⁴ Alcoléa.

¹⁵ Le nom est resté en blanc dans le MS. de l'Arsenal. C'est à Sariñena que Charles-Quint prit gîte ce jour-là.

¹⁶ Perdiguéra.

22^e à Lalmon ¹.

24^e à Saragosse jusques au 26^e.

27^e à La Moele ².

28^e à Calathaut ³.

29^e à Riche ⁴.

30^e à Medynacely.

Le dernier jour à Sigoensa.

Le premier jour d'aougst à Sidrach ⁵.

2^e à Gadelajar ⁶.

3^e à Madrit jusques au dernier jour d'octobre.

Le dernier jour d'octobre à Toledo jusques le 8^e de mars de l'an vingt-neuf.

Pendant lequel temps revint le seigneur de Montfort d'Angleterre en Flandres, et, passant avec saulf-conduict par France, vint trouver Sa Majesté audict Toledo.

Au mesme temps revint le comte de Pont-de-Vaulx ⁷ audict Toledo, lequel avoit remis l'estat de grand maistre d'hostel es mains de Sa Majesté, comme devant est dict, en l'an vingt-six ⁸, duquel estat fut pourveu le vice-roy de Naples; et vacquant par sa mort, fut rendu audict conte de Pont-de-Vaulx.

Et au mesme temps, pour aulcungs advertissements que Sa Majesté heut par le seigneur de Montfort, et aultres causes et raisons à ce mouvans Sadicte Majesté, feit constituer prisonnier maistre Jehan Lalleman, son premier secrétaire d'Estat; et soubz la charge et garde du Sr de Syilly, mareschal des logis, fut mené à Monschon ⁹, où il demoura jusques que Sa Majesté fut en Ytalie. Lors luy fut donné Madrit pour prison, remectant son affaire en justice jusques à la voidange de son procèz.

¹ La Almunia.

² La Muéla.

³ Calatayud.

⁴ Ariza.

⁵ Jadráque.

⁶ Guadalajara.

⁷ Laurent de Gorrevod.

⁸ Voy. p. 73.

⁹ Monzon.

1329. En l'an mil cinq cens vingt-neuf, le 8^e de mars, à Aranchuès.

10^e à Chinchon.

11^e à Alcalá.

12^e à Maldegonia (?).

13^e à Hitte ¹.

14^e à Sydrach ².

15^e à Sigoensa.

16^e à Medynacely.

17^e à Riche ³.

18^e à Calatahut.

20^e à Hispe (?).

24^e à Saragosse jusques au 18^e d'avril.

Le 18^e d'avril à Bourgeleroz ⁴.

19^e à Frague ⁵.

20^e à Leryda.

22^e à Belpouche ⁶.

24^e à Servere ⁷.

25^e à Ygolada ⁸.

26^e à Nostre-Dame de Montserrat.

27^e à Molin del Rey.

L'année que Sa Majesté se prépara pour passer en Italye, vint à Barcelonne messire André Doria avec quatorze galères bien en ordre et vingt galères que Sa Majesté avoit fait nouvelles, quatre galères de Secille, deux du seigneur de Monigo ⁹, cinquante grosses naves, trois carracques que admenarent l'archevesque de Barry et le conte don Hernaldo de Malgue (?) ¹⁰, èsquelles estoient les gens de guerre et provisions de l'armée pour

¹ Hita.

² Jadráque.

³ Ariza.

⁴ Bujaralóz.

⁵ Fraga.

⁶ Bellpúig.

⁷ Cervéra.

⁸ Igualada.

⁹ Monaco.

¹⁰ MS. de l'Arsenal; de *Malines* dans le MS. 45869. Le MS. 14641 ne contient pas ce passage.

ledict passaige. Et aulcuns jours précédents fut traicté la paix entre le pape et Sa Majesté, et fut envoyé le seigneur de Praet vers Sa Saincteté pour ratiffier ladicte paix.

28^e à Barcelonne, où l'on feit embarquer les chevaux et muletz, jusques au nombre de deux mille cinq cens, et les provisions nécessaires en grand abondance.

Audict Barcelonne demoura le conte de Pont-de-Vaulx, grand maistre : auquel lieu il morut; et par sa mort le seigneur de Rœux fut pourveu d'estat de grand maistre, et le seigneur de Montfort grand escuyer ¹.

Toutes lesquelles choses ainsy préparées et mises en ordre, Sa Majesté s'embarqua en une galère de messire André Doria et feit voile le 27^e de juillet.

29^e à Palamos.

Le 2^e d'aougst en mer.

5^e à Villafranca de Nyce en Provence.

6^e et 7^e à Moniguesy ².

8^e à Nostre-Dame de Pitié.

9^e à Saone. Duquel lieu partist le seigneur de la Chaulx, premier sommelier de corps, nommé de Poupet, pour aller en France, de la part de Sa Majesté, pour faire ratiffier la paix traictée à Cambray par madame l'archiduchesse, tante de Sa Majesté, et par madame la régente, mère du roy François. Lequel seigneur de la Chaulx, ayant exécuté sa charge, retourna en sa maison ou conté de Bourgogne, où tost après il mourut.

Le 12^e d'aougst Sa Majesté vint à Gènes, où elle séjourna jusques au 30^e, où elle fut receue en grand triomphe du duc et seignorie de Gènes. Estant Sa Saincteté advertie de l'arrivée de Sa Majesté, luy envoya au devant jusques audict Gènes trois cardinaulx : Farnèse, doyen des cardinaulx, estoit le principal, et les aultres estoient le cardinal Sainte-Croix et Médicis. Arrivant, saluarent Sa Majesté de la part de Sa Saincteté, exposant les causes de leur légation.

Après aulcuns jours, Sa Majesté se détermina de marcher plus avant, tirant contre Plaisance.

¹ Cette phrase n'est pas dans le MS. de l'Arsenal ni dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; elle est empruntée au MS. 14644. Elle se trouve aussi dans la *Description* du Sr de Herbais.

² Monaco.

Le 30^e d'aougst vint Sa Majesté au Monasterio (?).

Le dernier jour al Bourgo de Fernez ¹.

Le premier jour de septembre à Gavye ².

2^e à Tourtone ³.

4^e à Vaugière ⁴.

5^e à Castel-Saint-Jehan.

6^e à Plaisance jusques le 24^e, où il fait son entrée et fut receu de ceulx de la cité, et fait là le premier serment, entrant ès terres de l'Église. En ce temps fut prins Pavie pour Sa Majesté. Auquel lieu vint l'admiral de France pour requérir la ratification de la paix traictée à Cambray. Vindrent aussy nouvelles que, le 16^e dudict mois, le Grand-Turcq avec deux cens cinquante mil hommes avoit assiégé Vienne en Austriche. A cause de quoy, Sa Majesté, pour aller secourir le roy d'Hongrie, son frère, et deffendre la chrestienté, déterminâ d'envoyer supplier Sa Sainteté vouloir venir jusques à Boulongne, afin qu'ilz se puissent veoir et communiquer ensemble pour les affaires et remède de ladite chrestienté, restaurer nostre sainte foy et extirper les sectes luthériennes et aultres iniques et énormes opinions. A quoy Sa Sainteté, cognoissant la nécessité estre si grande, voulut obtempérer et condescendre à la requeste tant juste et raisonnable de Sadite Majesté, et se mist en chemin pour venir à Boulongne, et Sa Majesté se partist semblablement de Plaisance.

Le 24^e à Florensole ⁵.

Le 25^e à Bourg-Saint-Denys ⁶.

Le 26^e à Palme ⁷, jusques au 28^e, où le grand chancelier fut fait cardinal, nommé de Gatinaire.

Le 29^e à Rhèges ⁸, où vint le duc de Ferrare.

Le premier et second jour de novembre à Modène.

Le 3^e à Chastelfranco.

¹ Borgo di Fornari.

² Gavi.

³ Tortona.

⁴ Voghera.

⁵ *Fiorensole* dans le MS. 11641.

⁶ Borgo-San-Donnino.

⁷ Parme.

⁸ Reggio.

Le 4^e aux Chartreux les-Boulongne, où luy vindrent au-devant les Colonnois avec leurs bendes; puis après les Ursins avec les barons et seigneurs de Rome et de Boulongne; puis après le régent de la chancellerie avec les officiers d'icelle; après les prélatz domesticques du pape, accompagnans son maistre d'hostel; puis après le sacré collège des cardinaux venans tous par ordre selon leurs degrez; après les ambassadeurs résidans vers Sa Saincteté. Tous feirent la révérence, chascun à son tour. Sa Majesté se meist entre les deux cardinaux plus anciens prebstres, fut conduict jusques aux Chartreux, où il demoura. Les aultres prindrent congé.

Le 24^e d'octobre le pape estoit arrivé à Boulongne, accompagné de vingt-cinq cardinaux et de toute la court ecclésiastique.

Le 5^e de novembre, bien matin, Sa Majesté, déterminée de faire son entrée audict Boulongne, fait sonner la trompette, afin que chascun fût prévenu pour ladicte entrée, qui fut en l'ordre que s'ensuyt.

Premièrement entrarent les cheveu-légiers; après une partie des gens de pied; puis l'artillerie et pionniers, suyvant la bande de monsieur le marquis d'Arshot; après venoit le Sr de Habart, son lieutenant, les cent archiers de corps armez; venoit après l'escuyrie, paiges et grands chevaux de Sa Majesté; après la justice de la maison avec ses officiers; puis les gentilzhommes de la bouche, chambellains et pensionnaires; puis les trompettes; après les princes et seigneurs de tiltre, les roys d'armes et massiers; puis les maistres d'hostel, suyvant après le roy d'armes Bourgoingne seul. jectant or et argent par les rues; le suyvoient monsieur le grand maistre et grand escuyer portant l'espée nue; venoit après Sa Majesté, sur lequel se portoit un drap d'or par ceulx de la cité; derrière Sa Majesté venoient les ambassadeurs résidans en sa court, monsieur le grand chambellain, messire André Doria, les archevesques et évesques de la maison, messieurs du conseil, les gentilzhommes de la maison armez, la compagnie de monsieur le grand maistre et l'autre partie de gens de pied, tant allemans que espaignolz. Et ainsy vint Sa Majesté jusques à la porte de la cité, où les processions des églises l'attendoient, et fut ainsy convoié jusques au Marchié, où Sa Saincteté, accompagnée des dessusdicts cardinaux, prélatz et évesques, assiz en sa chaire papale, sur un grand eschauffault, attendoit Sa Majesté et luy feist bien bon recoeuil. Ayant fait la révérence à Sa Saincteté, Sa Majesté fut convoié par quatre cardinaux à l'église. De là le

pape s'en retourna en son lougis. Ayant fait Sa Majesté sa dévotion, vint. accompagné desdicts cardinaulx, en son palays.

Et ainsy se passarent aucuns jours, pendant lesquelz se traicta la paix entre Sa Majesté, le duc de Milan et les Vénétiens. Ledict duc vint à Boulongne. Aussy y vindrent des principaulx de la seignorie de Venize. En ce mesme temps survindrent nouvelles d'Allemaingne donnant presse à Sa Majesté de venir là, où estoient en grand doubte que les hérésies luthériennes et ministres d'icelle ne feissent de grands maulx, et que, si Sa Majesté dilayoit sa venue, doubtoient fort qu'il auroit bien affaire à y remédier.

1530. Ces choses considérées et les nécessitez estre tant grandes, Sa Majesté, avec grande et meure délibération de conseil, se détermina prendre ses couronnes en ladicte cité de Boulongne, et conclud avec Sa Saincteté le jour, le temps et la manière que se debvroit tenir ausdicts couronnemens, que furent telles que s'ensuyvent ¹.

Le 22^e de febvrier, de bien matin, Sa Majesté se disposa de prendre la couronne de Lombardie, que se dit de fer, que l'on souloit prendre à Monche ² près de Milan, et, pour les causes prédictees, la print en cedict lieu, où vindrent les commis et députez de la ville de Monche et cité de Milan et apportarent ladicte couronne de fer, de laquelle les aultres roys de Lombardie avoient esté couronnez, la pluspart des princes, prélatz, barons, chevaliers, seigneurs et gentilzhommes commis des citez et villes dudict Lombardie convocquez et appelez à y estre présens. Sa Majesté, habillé d'une robbe de drap d'argent frizé, fourrée d'une riche fourrure de sable, saye et pourpoint à l'advenant, son bonnet accoustumé,

¹ Dans le MS. de l'Arsenal et dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale, on lit ici la phrase ou plutôt le fragment de phrase suivant, qui a été intercalé dans le texte par une erreur des copistes : « Et fut couronné Sadicte Majesté des deux aultres couronnes de l'Empire, l'une par le cardinal » Hincquefort, commis par le consistoire. » Cette phrase tronquée appartient à un texte, comme celui de la Bibliothèque de Vienne et du MS. 14641 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (qui en est une copie) où l'auteur ne donnait pas tous les détails sur le couronnement de Charles-Quint qu'il a ajoutés depuis. Le MS. 14641 porte (après la mention de l'arrivée de l'Empereur et du pape à Bologne) « Et fut Sa Majesté couronné là des deux autres couronnes de l'Empire : l'une par le cardinal Hincquefort, commis par le consistoire pour ceste affaire, et l'autre par le pape, qui fut le jour Sainct » Mathias en febvrier en l'an trente. »

² Monza.

accompagné de deux cardinaux, du marquis de Montferrat, qui portoit la couronne, du duc Alexandre de Médicis, qui portoit le monde, du marquis d'Astorgue, qui portoit le sceptre, du duc d'Escalonne, qui portoit l'espée, de plusieurs aultres grandz princes, prélatz, seigneurs et gentilhommnes, vint vers la chappelle du palays, où estoit le cardinal Hincquefort¹, vestu de pontifical, pour célébrer la messe, assisté de douze évesques, tous revestuz en pontifical, attendans la venue de Sa Majesté. Laquelle, entrant en ladicte chappelle, se meit à genoulx et fait son oraison, puis se leva et fait la révérence audict cardinal, se assist devant luy, et les deux cardinaulx qui l'avoient accompagné deçà et delà de luy. Le cardinal célébrant assiz, les prélatz assistans semblablement, les princes qui portoient les insignes et tous les aultres chascun en son ordre, ledict cardinal commença à faire l'exhortation comme en semblable cas est requis. Après Sa Majesté se leva et se meit à genoulx et fait le serment et confession conforme à l'ordinaire, puis se prosterna et se coucha sur ung grand drap d'or et coussins ad ce préparez; et les cardinaulx et tous les aultres prélatz à genoulx dirent les letanies, oraisons et bénédictions à ce ordonnées. Puis ledict cardinal se rassist, et Sa Majesté se leva. Vindrent vers Sadicte Majesté le marquis de Zenette, grand chambellain, le seigneur de Noircarmes, sommelier de corps : ostans à Sa Majesté sa robbe et son saye, destascharent son pourpoint et sa chemise, qui estoit ouverte au bras droict et entre deux espaules. Puis l'on apporta le saint cresseme, duquel ledict cardinal ungnit et consacra, premièrement le bras dextre, depuis la jointure de la main jusques au cousté, en faisant des croix. Puis l'évesque de Coria, grand aulmosnier, print du coton et des bendes de fine toile blanche, desquelles il essuya les places consacrées, et remist la chemise et pourpoint sur icelles, menant Sa Majesté en une retraicte ad ce ordonnée, où il fut habillé et vestu d'habbiz réaulx, d'une longue robbe de drap d'argent frizé, fourée d'hermines, avec ung grand coulet² rond; et ainsy vestu, accompagné des dessusdicts princes, vint au-devant de nostre saint-père, qui alors entroit en ladicte chappelle. Et vindrent par ensemble jusques devant l'autel, où Sa Saincteté fait la confession de la messe, et Sa Majesté

¹ Guillaume Enekevoort, cardinal de la création d'Adrien VI.

² Coulet, collet.

s'en alla en son siège accoustumé et le pape au sien, et procéda la messe jusques après l'épistre et le graduel. Puis les susdicts deux cardinaux qui avoient accompagné Sa Majesté le vindrent conduyre et mener devant nostre saint-père, où estant Sa Majesté, fait la révérence et se meist à genoulx devant Sa Saincteté sur ung passet et coussin ad ce ordonné. Puis Sa Saincteté donna une verge avec ung riche dyamant, la mectant au doigt de Sa Majesté, disant certaines oraisons ad ce ordonnées; puis luy donna l'espee, laquelle fut tirée et remise en la gayne; au semblable le monde et le sceptre ès mains et la couronne de Lombardie sur la teste, disant tous-jours et faisant les bénédictions ad ce ordonnées. Sa Majesté, ce faict, se leva et fait la révérence. Après celle coronation, Sa Saincteté se meit en oraison et dévotion, disant : *Sta et retine locum*, et entonna *Te Deum laudamus*, que les chantres achevèrent; puis le cardinal célébrant poursuit le reste de la messe jusques à l'offertoire, que l'Empereur alla offrir à l'autel certayne somme d'or, laquelle luy fut donnée par le grand chambellain, que le grand aulmosnier luy avoit donné. Puis la messe poursuivit jusques à la consommation, que ledict cardinal communia Sadiete Majesté. Le tout achevé, Sa Saincteté et Sa Majesté partirent ensemble hors de la chappelle; puis chascun se retira en son quartier.

Le pouvoir donné par le pape audict cardinal Hincquefort pour célébrer la messe et consacrer Sa Majesté pour prendre la couronne de Lombardie :

« CLEMENS, episcopus, servus servorum Dei. Dilecto filio Guillelmo, titulo Sanctorum Johannis et Pauli presbytero cardinali, salutem et apostolicam benedictionem. Cùm die crastina, quae erit Cathedra Sancti Petri, infra missarum solemnias, insignia regalia et imperialia charissimo in Christo filio nostro Carolo, Romanorum et Hispaniarum regi catholico in imperatorem electo, concedere ac coronam ferream capite propriis manibus imponere intendamus, eapropter Circonspectioni Tue, ut ipsa die crastina, in presentia nostra, missam solemnem et divina officia in capella palatii Bononiensis, in quo residemus, celebrare, ipsumque Carolum regem ac imperatorem electum inungere, ac omnia et singula alia quae circa personam suam in hujusmodi coronatione erunt necessaria, facienda (praeterquam insignium regalium et imperialium traditionem et corone capiti impositionem, quae nobis specialiter reservamus) facere libere et licite valeas, autoritate apostolica, tenore presentium, licentiam et facultatem

concedimus atque mandamus. Nulli ergo hominum liceat paginam nostrae concessionis et mandati infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare presumerit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se norit incursurum.

» Datum Bononiae, anno incarnationis Domini millesimo quingentesimo vigesimo nono, ix kalendis martii, pontificatus nostri septimo. »

Le jœudy, 24^e de febvrier, jour de Saint-Mathias, audiet an vingt-neuf, les capitaynes allemands et espaignolz ammenèrent leurs gens de pied sur la place devant le palays, et leur artillerie devant eulx mise en forme de bataille, et le seigneur Anthoine de Leve ¹, leur général, auprès d'eulx, se tenant en escadron tant que Sa Majesté a esté couronné et avoir esté à la procession et retourné en son logis. Lors Sa Majesté Impériale, accoustré en habit royal d'une longue robe de drap d'or, chaincte d'ung grand manteau de drap d'or frizé à longue queue et ung colet à rebras ² rond, le tout fouré d'ermes mouchetées, la couronne sur la teste, assis en son siège, entrèrent les princes ordonnez pour porter les insignes pour la coronation impériale : le duc de Savoye, habillé en habit de duc d'une longue robe de velour carmoisy et dessus ung manteau de mesme; sur sa teste ung chapeau ducal bien garny de riches pièreries; qui estoit pour porter la couronne impériale. Puis vint le duc Philippe de Bavière, aussy habillé en habits de duc, qui portoit le monde. Vint le duc d'Urbain, habillé, comme présul ³ romain, d'ung manteau de satin carmoisy, bien garny de brodderies et ung bonnet à l'albannoys du mesme et avec deux pendants, et portoit l'espée. Puis vint le marquis de Montferrat, habillé d'une robe et manteau de velour carmoisy, ung chapeau de marquisourny de force pièreries, lequel portoit le sceptre. Arrivèrent les ambassadeurs, princes, seigneurs et gentilzhommes. Cependant nostre saint-père le pape fut porté, habillé en pontifical et accompagné de tous ses cardinaulx et prélatz, tous revestuz en pontifical, et sur Sa Sainteté fut porté ung poisle; vindrent par ung pont que l'on avoit fait depuis le palays jusques en l'église de Sainte-Pétronille ⁴, où estant arrivé Sa Sainteté et prest à célébrer, envoya deux

¹ Antonio de Leyva, général des troupes espagnoles en Italie.

² Rebras, repli, rebord.

³ MS. de l'Arsenal; *préfet* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale.

⁴ San Petronio.

cardinaulx vers Sa Majesté, pour le conduyre et accompaigner en ladicte église. Lesquelz arrivez, l'on encommença de marcher ainsy : les gentilzhommes tant de la maison que de la bouche, chambellains, princes et seigneurs, trompettes, rois d'armes et massiers, monsieur le grand maistre, son baston eslevé, les princes portans les insignes; puis marchoit Sa Majesté entre lesdicts deux cardinaulx, accoustré comme dessus. Monseigneur le comte de Nassou, grand chambellain, portoit la queue du manteau; le suyvoient les ambassadeurs et seigneurs du conseil; aux aisles alloient les gardes allemands et espagnolz, et pour serrer la poupe¹, les archiers de corps en troupe. Or advint que, sur la fin que l'on fut passé, le pont rompit: de quoy aucuns des archiers furent blessez.

Estant Sa Majesté arrivée à la porte de l'église, y avoit une chappelle nommée *Sancta Maria inter duas Turres*, où estoient les chanoines représentans ceulx de Saint-Pierre de Rome, où Sa Majesté entra et se meist à genoulx sur ung drap d'or, où l'ung des cardinaulx qui l'accompaignoient luy fait faire le serment accoustumé; puis les chanoyne luy vestirent ung surpeliz et luy donnarent une amus² de gris sur le bras, le baisant en la joue, le recepvant chanoyne dudict Saint-Pierre, chantant une responce; et quant Sa Majesté se fut mis à genoulx, l'autre cardinal dict une oraison. Ce faict, Sa Majesté chemina contre la porte de l'église, où il rencontra deux autres cardinaulx qui l'admenarent dedans l'église en la chappelle Saint-Grégoire, où il fut assiz en une chayère³, et luy fut osté le surpeliz et amus, et par l'évesque de Coria luy furent chaussé des cendalles et soliers, luy fut mis l'amict, l'aulbe, les tunicque et chappe impériales; puis fut mené par lesdicts cardinaulx et conduit à la roche de pourphire⁴, où il se meist à genoulx, où luy fut dict par l'ung des cardinaulx une oraison; puis fut conduit devant l'autel Saint-Pierre, où il se prosterna sur des coussins de drap d'or jusques les letanies et aulecunes oraisons dictes, que alors Sa Majesté se leva et fut conduit par lesdicts cardinaulx en la chappelle Saint-Maurice, où Sa Majesté mise à genoulx quelque temps, et l'ung des cardinaulx assis en une chayère, et Sa Majesté devant luy, le bras

¹ MS. de l'Arsenal; *la poupe* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale.

² *Amus*, aumusse.

³ *Chayère*, chaise.

⁴ MS. de l'Arsenal; *et conduit aux degrez* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale.

descouvert et entre les deux espauls, comme le jour précédent, et unget¹ et consacré la main et bras droict, et ressué² avec cōuton et linges blancqz par le grand aulmosnier, et revestu par le grand chambellain et sommelier de corps; et ainsy fut conduict par lesdicts cardinaulx devers le pape, lequel estoit assiz en son siège et préparé pour célébrer la messe; et Sa Majesté se meit à genoulx sur son siège, et le pape vint à l'aultel encommencer l'introït de la messe. La confession faicte, Sa Majesté se leva et vint baiser le pape en la joue et en la poictrine, puis se revint asseoir, et les princes portans les insignes les délivrèrent au sacristain, puis se vindrent asseoir sur ung bancq plus bas que l'Empereur. Le grand chambellain estoit derrière Sa Majesté, et l'archevesque de Barry et évesque de Coria estoient au coustel de Sa Majesté, tenans les pands devant de sa chappe, et monsieur le grand maistre à son coustel senestre, son baston en la main.

Quant on eust procédé à la messe jusques au graduel, les deux cardinaulx vindrent quérir Sa Majesté, le conduirent vers le pape, auquel il feit une révérence, se mectant à genoulx. Lors le pape print l'espée impériale nue que le sacristain luy présenta, laquelle il meit en la main dextre de l'Empereur, disant : *Accipe gladium*, etc.; puis le dyaere la print de la main de l'Empereur pour la rengayner, et le pape et le cardinal dyaere la saincnièrent³ à l'Empereur, lequel se leva en pied, la desgaynant, la feit flamboyer par trois fois, puis la rengayna et se meit à genoulx; et le pape luy donna le monde en la main droicte et le sceptre en la main gauche et la couronne sur la teste, en disant quelques oraisons; puis l'Empereur baisa les piedz au pape et desceincnit⁴ son espée, qu'il donna au duc d'Urbain, et s'assist en une chayère à main droicte du pape, où il demoura jusques à l'offertoire, que lors l'on luy osta la couronne, le monde, le sceptre et la chappe impériale, et en tunicque, à teste nue, vint baiser les piedz au pape et offrir quelque somme d'or que luy fut présentée par son grand chambellain.

Ce faict, Sa Saincteté lava ses mains et s'approcha de l'aultel; Sa Majesté le suyvoit, se mectant au coustel droict de l'aultel, jusques que l'on donna

¹ *Unget*, oint.

² *Ressué*, ressuyé.

³ *Saincnièrent*, ceignirent.

⁴ *Desceincnit*, déceignit.

au pape les hosties, vin et eaue pour oblation, que Sa Majesté se meit à genoulx sur son siège à ce préparé jusques à l'*Agnus Dei*, qu'il vint baiser le pape en la joue. Lors le pape alla s'asseoir en sa chayère papale, où le cardinal Céserain ¹ luy apporta le saint sacrement, Sa Majesté estant à genoulx, attendant que Sa Sainteté eust consommé et communyé les cardinaulx, dyacres et subdiacres; puis se vint mettre à genoulx devant le pape, lequel luy donna le saint sacrement, et le cardinal dyacre la préception, de laquelle le grand aulmosnier fait la crédance; puis Sa Majesté vint baiser le pape en la joue, et fut revestu de ses habitz impériaulx, se mectant à genoulx jusques le pape eust achevé la messe et donné la bénédiction et indulgences, et, dévestu de ses habitz pontificaulx ², prins son plumial ³ et riche mitre. Et entretant l'on se meist en ordre pour aller à la procession, comme les empereurs ont de coustume, se couronnants à Rome, aller à Saint-Jehan de Lateran; et fut en l'ordre que s'ensuyt :

Premièrement marchoient les familiers du pape, gentilzhommes de la maison de l'Empereur, tous à cheval, ung gentilhomme portant l'eschielle ⁴ de quoy le pape monte à cheval. Après marchoient douze lacquetz portans douze banières aux armes de la ville de Boulongne, que sont d'argent à la croix de gueule, ung chief d'azur ⁵ semé de fleurs de liz d'or, ung lambeaul pendant quatre quartiers. Suyvoient quatre gentilzhommes sur chevaux bardez, vestus de drap d'or, portans quatre banières aux armuriers ⁶ du pape. Suyvoient après cinq seigneurs bien richement accoustrez : le premier portoit la banière du peuple; le second portoit la banière de saint George; le baron d'Aultrey ⁷ portoit la banière de l'Empereur; le quatrième la banière du pape; le cinquième celle de l'Église; et puis venoit la banière de la croix. Après la banière du peuple chevauchent les seigneurs de la ville de Boulongne, vestuz de robes de migrane (?) fourées d'ermine.

En après chevauchent quatre gens d'église portans quatre chappeaulx

¹ Alessandro Cesarini, cardinal diacre, de la création de Léon X.

² MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *presbitéraulx* dans le MS. de l'Arsenal.

³ *Plumial*, *plumail*, plumet.

⁴ MS. de l'Arsenal; *l'estrillier* dans le MS. 15869.

⁵ MS. 15869; *d'asne* dans le MS. de l'Arsenal.

⁶ *Armuries*, pour *armoiries*.

⁷ MS. de l'Arsenal; *de Lutrecq* dans le MS. 15869.

de cardinal sur des bastons; ausquelz suyvoient les advocatz, secrétaires et aultres practiciens et auditeurs de roole¹; conséquamment chevauchèrent les princes, ducz et seigneurs du sang, richement accoustrez, bien montez et en ordre, tant de broderies, perles que pièreries.

Marchoient après les dyacres et subdiacres avec la croix et chapeau du pape, et deux aultres à cheval portans lanternes devant le saint sacrement, qui estoit sur une hacquenée blanche housée d'escarlate, et ung poisle par dessus que portoient quatre des principaulx de la cité, et douze torses blanches allumées au coustel.

Puis venoient vingt-quatre cardinaulx montez sur mules, ausquelz suyvoient les maistres d'hostel de Sa Majesté, ausquelz suyvoient les roys d'armes, héraultz et poursuyvans, puis les massiers, entre lesquelz venoit le roy d'armes Bourgongne, criant *largesse*, jectant pièces d'or et d'argent des deux coustelz; auquel suyvoit monsieur le conte de Reux, grand maistre, portant son baston en sa main; auquel suyvoient les lieutenans des électeurs de l'Empire, portans les insignes comme à la messe.

Le tout mis en ordre, le pape en son habit papal et l'Empereur en son habit impérial sortirent de l'église; et quant le pape voulut monter à cheval, l'Empereur print l'estrier pour aider à monter le pape, lequel, refusant, dict: « Je ne reçoys point ce honneur à ma personne, mais à l'honneur de » celluy que je tiens le lieu; » puis monta à cheval, et l'Empereur print la bride, voulant mener le cheval de Sa Sainteté, lequel ne le vouloit nullement souffrir et attendoit que Sa Majesté fût monté; puis par ensemble chevauchèrent: le pape à main droicte, soubz ung poisle porté par les seigneurs de la ville. Derrière Sa Sainteté venoient deux cubiculaires, ung secrétaire et ung médecin; derrière Sa Majesté venoit monsieur le grand chambellain seul, après les prélatz, ambassadeurs et gens du conseil. Et passans sur la place de Sainte-Pétronille, estoient les gens de pied et artillerie en bel ordre, et sur une aultre place plus avant estoient les compagnies des hommes d'armes de messieurs marquis d'Arshot, conte de Reulx, seigneur de Vyennes², bailly d'Amont et baron d'Aultrey, qui suyvoient la procession jusques en certain lieu où Sa Sainteté print congé de

¹ De roole, de rote.

² Viane, seigneurie appartenante à la maison de Brederode.

Sa Majesté, revenant en son palais, accompagné de tous ses cardinaux et gens ecclésiastiques. Sa Majesté luy faisoit une grande révérence, ayant un poisle tout prest pour suyvre la procession jusques à Saint-Dominique, où il créa ung nombre de chevaliers, puis retourna en son palais, en une grande salle bien tappissée et ung buffet garni de grosse charge de vasselle d'or et d'argent doré, et ung passet hault où estoit la table pour Sa Majesté soubz ung dosseret. Lequel, assiz à table, fut servy de plusieurs metz, et au-dessoubz de ladicte table y avoit une table pour les quatre princes portans les insignes.

Sur la place de ladicte ville y avoit une fontayne qui gectoit vin blanc et vin clèret dès le matin jusques au soir; aussi y avoit ung bœuf entier rousty, farcy de plusieurs volailles : le tout mis à l'abbandon. Il y eust plusieurs platz de viande ruez ¹ par les fenestres.

Le banquet achevé, Sa Majesté se retira en sa chambre et chascun en son lougis, et se feiet la nuict, par la ville, grand luminaire et feuz de joye : le tout conclud avec grand silence et concorde, que semble venir par permission divine.

Audict Boulongne fut conclud faire Alexandre de Médicis duc de Florence. Et pour avoir icelle à la subjection du pape, Sa Majesté feit le prince d'Orenge, nommé Philibert de Chalon, général pour assiéger ledict Florence.

Audict lieu fut créé le seigneur de Reulx en conte, et l'évesque d'Osme, confesseur de Sa Majesté, fut faict cardinal ². Au mesme lieu et temps mourut le seigneur de Montmorency.

1530. En l'an mil cinq cens et trente, le 22^e de mars, à Castelfranco.

23^e à Correso ³.

24^e à Gonzaglye ⁴.

25^e à Mantua jusques au 20^e d'apvril. Pendant lequel temps Sa Majesté érigea le marquisat de Mantua en duché. Auquel lieu mourut le seigneur de Montfort, grand escuyer. Et de là se partist l'évesque de Corya, grand

¹ Ruez, jetés.

² Voy. p. 68, note 1.

³ Correggio.

⁴ Gonzaga.

aulmosnier , pour aller en Bourgogne, où il mourut au mois de may suyvnt. Dès là se partist pour Rome le cardinal d'Osme, et fut faict confesseur de Sa Majesté le docteur Quintana ².

Le 20^e d'apvril à Pisquière ³.

21^e à Doulee ⁴ aux Vénétiens.

22^e à Halle ⁵.

23^e à Romarelle ⁶.

24^e à Trente jusques au 28^e.

28^e à Miberietz ⁷ ?

29^e à Boussan ⁸.

30^e à Brixen ⁹.

Le 2^e de may à Astrotyne ¹⁰.

3^e à Sataryngue ¹¹.

4^e à Ysbrouck ¹², où mourut le cardinal de Gatinaire, grand chancelier, et furent là délivrez les seaulx au seigneur de Grandvelle ¹³.

5^e [juin] ¹⁴ à Zohasse ¹⁵ en Tyrolle, où sont les mines d'argent, et

¹ Guillaume de Vandenesse, frère de l'auteur.

² Dans un état des officiers de la maison de Charles-Quint payés par la trésorerie d'Aragon, état qui est aux Archives du royaume (il ne porte point de date; mais il parait de peu de temps antérieur à 1550), on lit sous la rubrique *CAPILLA* : « *Mossen Joan Quintana*, maestro en sacra teologia, natural » de la villa de Carmena del reyno de Aragon. » Ce Quintana est vraisemblablement celui que l'Empereur choisit pour son confesseur; nous ne sommes pas toutefois en état de l'affirmer.

³ Peschiera.

⁴ Dolce.

⁵ Ala.

⁶ Roveredo.

⁷ MS. de l'Arsenal; *Niberich* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Welischmicht* dans le MS. 15869.

⁸ Bolzano.

⁹ Brixen.

¹⁰ MS. de l'Arsenal; *Ararme* dans le MS. 14644.

¹¹ Sterzingen.

¹² Innsbruck.

¹³ Nicolas Perrenot.

¹⁴ *Juin* manque dans les trois MSS. : ce qui fait supposer que Charles-Quint ne séjourna que vingt-quatre heures à Innsbruck, tandis qu'il y passa un mois. Il en résulte encore que les dates qui suivent, jusqu'à l'arrivée de l'Empereur à Augsbourg, sont erronées en tant qu'elles se rapportent au mois de mai. Voy. l'Itinéraire, p. 47.

¹⁵ Schwaz.

où Sa Majesté trouva quatorze mille hommes de guerre, tous mineurs.

7^e à Coufflestain ¹.

8^e à Consemain ².

9^e à Ville ³.

10^e à Morglye ⁴.

14^e à Borch ⁵.

15^e à Ausbourg.

Le roy de Hongrie, son frère, avec luy.

Auquel lieu vindrent la royne de Hongrie, femme dudict roy, et la royne Marie, douaigière de Hongrie, sœur de Sa Majesté. Aussy y vint le cardinal de Liège, et la nouvelle de la mort du prince d'Orenge devant Florence; lequel, après avoir tenu le siège neuf moys, et l'appoinctement faict, fut tué d'une hacquebute ⁶ au moys d'aougst.

Au mesme lieu d'Ausbourg Sa Majesté tint la diette pour la seconde foys, et y demeura-l'on jusques au 25^e de novembre.

Le 23^e de novembre à Étigne ⁷.

24^e à Buscot ⁸.

25^e à Echinglye ⁹.

26^e à Caracq ¹⁰.

27^e à Belheuse ¹¹.

28^e à Bebelinghen ¹².

29^e à Opendem ¹³.

¹ Kufstein.

² MS. de l'Arsenal; *Conteman* dans le MS. 14641; *Conseing* dans le MS. 15869. *Rosenheim* dans l'Itinéraire. Voy. p. 47.

³ MSS. de l'Arsenal et 14641; *Wale* dans le MS. 15869.

⁴ MS. de l'Arsenal; *Maghe* dans le MS. 14641; *Munich* dans le MS. 15869.

⁵ MS. de l'Arsenal; *Berck* dans le MS. 14641; *Bruck* dans le MS. 15869.

⁶ Arquebusade.

⁷ Jettingen, selon M. Stälin; *Summerhausen* dans le MS. 15869.

⁸ MS. de l'Arsenal; *Burgau* dans le MS. 15869. Charles-Quint coucha ce jour-là à *Weissenhorn*. Voy. l'Itinéraire, p. 48.

⁹ Echingen.

¹⁰ Urach.

¹¹ Bebenhausen.

¹² Böblingen.

¹³ MS. de l'Arsenal; *Odenheim* dans le MS. 15869. Le 29 Charles-Quint coucha à *Hohenasperg*. Voy. l'Itinéraire, p. 48.

Trentième au monastère de Malbrune ¹.

Le premier jour de décembre à Barguesel ².

2^e à Spys ³.

3^e à Worms.

4^e à Hetsinghe ⁴ jusques au 7^e.

7^e à Nieu-slot ⁵.

10^e à Openan ⁶.

11^e à Baguevaul ⁷.

14^e à Poupar ⁸.

15^e à Boena ⁹ jusques au 17^e.

17^e à Coulongne, où l'on heut nouvelles de la mort de madame Marguerite, archiducesse d'Austrice, duchesse douaigière de Savoye, laquelle mourut à Malynes le 30^e de novembre : les obsèques de laquelle furent faictes audict Coulongne. Auquel lieu vint le conte d'Oochstrate ¹⁰.

Au mesme lieu fut esleu par les électeurs de l'Empire, estans audict Coulongne, don Fernande, roy d'Hongrie, pour roy des Romains. Et fut Sa Majesté audict Coulongne jusques au 6^e de janvier.

Duquel lieu partist le seigneur de Boussu ¹¹ pour aller querre ¹² la royne Marie, douaigière de Hongrie, pour venir ès pays d'embas.

En l'an mil cinq cens trente-ung, le 7^e de janvier, l'Empereur et le roy ¹³ son frere vindrent coucher à Bercan ¹³.

8^e et 9^e à Juylliers.

¹ Maulbronn.

² Bruchsal.

³ Spire.

⁴ Schwetzingen.

⁵ Neuschloss.

⁶ Oppenheim.

⁷ Bacharach.

⁸ Boppart.

⁹ Bonn.

¹⁰ Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten.

¹¹ Jean de Hennin.

¹² *Querre*, chercher.

¹³ Berchem.

10^e à Ayx jusques au 15^e, où le roy de Hongrie, esleu roy des Romains, avantnommé, fut couronné roy des Romains, lequel demoura audict Ayx, et l'Empereur vint coucher ledict jour à Mastricht.

16^e et 17^e à Liége.

18^e, 19^e et 20^e à Huy.

21^e à Namur jusques au 24^e.

24^e à Wavre.

25^e à Bruxelles jusques le 13^e de mars.

Au moys de febvrier, audict an, mourut Mulauser, roy de Thunes¹, maure, laissant deux filz, l'aisné nommé Mule-Roset, et le moins-né Mule-Asem.

Le 13^e de mars à Louvain, jusques au 16^e, au-devant de ladicte royne Marie.

17^e à Malynes jusques au 20^e.

20^e à Anvers jusques au 23^e.

23^e à Bauloz².

24^e à Gand jusques au 3^e d'apvril.

Le 3^e d'apvril à Terremonde.

4^e à Bruxelles jusques au 26^e de novembre, où vint la nouvelle de la mort de la régente, mère du roy de France, nommée Loyse de Savoye; les obsèques de laquelle furent faictes en Bruxelles à Cauberghe³.

Le 26^e de novembre à Enghien.

27^e à Ast⁴.

28^e à Tournay jusques au 12^e de décembre. Auquel lieu Sa Majesté tint l'ordre de la Thoison d'or pour la troysième foys; et furent crééz nouveaux chevaliers dudict ordre les suyvens :

Le roy d'Escosse⁵;

Philippe, prince d'Espagne, filz aisné de Sa Majesté;

Le duc don Fernando d'Arragon;

Le connestable de Castille⁶;

¹ Tunis.

² Baudeloo.

³ Caudenberg.

⁴ Ath.

⁵ Jacques V.

⁶ D. Pedro Fernandez de Velasco, duc de Frias, qui avait été capitaine général de l'Empereur contre les *comuneros*.

Le duc d'Albrocque ¹, qu'est de ceulx de la Coeva;
 Francisco de Soinginga ², conte de Miranda;
 Philippe, duc de Bavière;
 Georges, duc de Saxon;
 Nicolas, conte de Salme;
 Georges Schinc ³, gouverneur de Frize;
 Alphonse ⁴, marquis del Gasto;
 André Doria, prince de Melphe ⁵;
 Fernando de Gonzaga, prince de Molpheete ⁶;
 Regnault, seigneur de Brederode;
 Loys de Flandres, seigneur de Praet;
 Jehan de Haynin ⁷, seigneur de Boussu;
 Philippe de Lannoy, seigneur de Molenbaix;
 Charles, conte de Lallain;
 Philippe de Lannoy, seigneur de Hem ⁸, gouverneur de Tournay;
 Anthoine, marquis de Berghes ⁹;
 Claude de la Baulme, mareschal du conté de Bourgongne ¹⁰.
 Et deux places qui demourarent à la disposition de Sa Majesté, pour-
 veues à ceulx qui cy-après seront nommez au temps qu'elles furent
 pourveues.

Le 12^e de décembre de retour à Ast.

13^e à Enghien.

14^e à Bruxelles jusques le 17^e de janvier. Auquel lieu l'évesque de

¹ Don Beltran de la Cueva, duc d'Albuquerque.

² Zúñiga.

³ Schenck.

⁴ Alonso d'Avalos.

⁵ Melfi.

⁶ Molfetta.

⁷ Hennin.

⁸ MSS. de l'Arsenal et 14641; de *Santes* dans le MS. 15869. Philippe de Lannoy était seigneur de Santes, mais nous ne trouvons nulle part qu'il possédât la seigneurie de Hem.

⁹ Antoine de Berghes, seigneur de Walhain. Il fut créé marquis de Berghes seulement en 1535.

¹⁰ Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pp. 378, 380, cite encore Louis, conte palatin du Rhin, Jean, duc de Clèves, et Joachim, marquis de Brandebourg, comme ayant été élus chevaliers dans ce chapitre. Ces trois personnages ne figurent pas dans la liste donnée par Pinco y Salazar, *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*, t. I, pp. 176 et suiv.

Jayen, nommé¹, fut pourveu de l'estat de grand aulmosnier, lequel estat vacquoit par la mort de l'évesque de Coria, nommé Vandenesse², et le seigneur de Boussu fut pourveu de l'estat de grand escuyer, lequel estat vacquoit par la mort du seigneur de Montfort³; et le seigneur de Rye⁴ fut fait sommelier de corps, et le seigneur de Peloux gentilhomme de la chambre.

Au mesme lieu furent convocquez les estatz de tous les pays d'embas, où, en présence de Sa Majesté, en la grand'salle de la court, leur fut remonstré la nécessité qu'il avoit de retourner en l'Empire, l'ordre qu'il laissoit en sesdicts pays, qu'estoit : la royne Marie, sa sœur, pour régente et gouvernante en général, et en particulier le conte de Hoochstrate pour gouverneur en Hollande; le conte de Gavre gouverneur en Flandres; le conte de Rœux gouverneur en Arthoys; le seigneur de Bèvre, admiral, pour Zeelande; le duc d'Arschot pour Hénault; le marquis de Berghes pour Namur; le marquis de Baude⁵ pour Luxembourg; Georges Schinctz pour Frize; l'archevesque de Palerme chief du conseil privé; chiefz des finances lesdicts contes de Gavre, Hoochstrate et seigneur de Molembeaix. Ce fait, print congïé de sesdicts pays.

Au mesme lieu de Bruxelles vint maistre Jehan Lalleman, avantnommé⁶, le procès duquel avoit esté vuydé en Espagne, en Occaigne⁷, par les juges à ce commis. La sentence estoit, en substance, que l'on le bannissoit perpétuellement à n'approcher où seroit Sa Majesté de cinq lieues, inhabile à tenir offices réaulx. Sa Majesté luy remit ledict bannissement, saulf qu'il ne pourroit entrer en court. Et par ladicte sentence fut deschargé de ce que l'on le chargeoit d'aucunes trahisons ou intelligences avec France. Lequel Lalleman s'en retourna en Espagne, et depuis se retira en Bourgogne.

¹ Estéban Gabriel Merino, archevêque de Bari et évêque de Jaën. Clément VII, à la sollicitation de l'Empereur, le créa cardinal en 1533. Il mourut à Rome le 28 juillet 1535.

² Voy. p. 95, note 1.

³ Voy. p. 94.

⁴ Joachim de Rye, fils de Simon, seigneur de Rye, Balançon et Dicey, et d'Antoinette de la Baume et Montrevel.

⁵ Bade.

⁶ Voy. p. 81.

⁷ Ocaña.

En l'an mil cinq cens trente-deux, le 17^e de janvier, Sa Majesté, pre- 1552.
nant congé de sa sœur, qu'il laissoit à Bruxelles, vint coucher à Louvain.

18^e à Diest.

19^e à Curinghem ¹.

21^e à Maastricht.

25^e à Ays.

24^e à Juilliers.

25^e à Coulongne jusques au 29^e.

29^e à Boine ².

30^e à Andernach.

Le dernier jour dudict mois de janvier à Convalence ³.

Le premier jour de febvrier à Boppard ⁴.

5^e à Berguera ⁵.

4^e à Mayence jusques au 9^e.

9^e à Pygnes (?) ⁶.

10^e à Neuslot ⁷.

12^e à Edelbergh.

15^e à Fayeghem ⁸.

16^e à Socart ⁹.

17^e à Schoonedanse ¹⁰.

18^e à Myns ¹¹.

20^e à Deband ¹².

21^e à Turbelspier ¹³.

¹ Curange.

² Bonn.

³ Coblenze.

⁴ Boppard.

⁵ Bacharach.

⁶ MSS. de l'Arsenal et 14644 de la Bibliothèque royale. Worms, selon M. Stälin.

⁷ Neuschloss.

⁸ Vaihingen.

⁹ Stuttgart.

¹⁰ Schorndorf.

¹¹ Gemünd.

¹² Bopfinger (?).

¹³ Dinkelsbühl (?).

22^e à Hengeberch ¹.

23^e à Stame (?).

24^e à Nyumarcet ².

26^e à Sinsemborg (?).

27^e à Lynefletti ³.

28^e à Reynsbourg ⁴, jusques le 2^e de septembre, où estoit le roy des Romains, lequel vint au-devant de Sadicte Majesté. Auquel temps Sa Majesté fut bien malade, à cause d'une jambe en quoy il s'estoit blessé allant à la chasse, venant par chemin. Et se tint là, pour la troisième foys, la diette impériale depuis que l'Empereur fut couronné à Ayx.

Au mesme lieu de Reynsbourg vint la royne des Romains, et au moys de juillet mourut le prince de Dannemarck, filz de la seconde sœur de Sa Majesté. Ses obsèques furent célébrées en la grande église dudict Reynsbourg. Le corps fut mené à Gand, à Saint-Pierre, vers celluy de la royne sa mère.

Audict Reynsbourg fut faict le marquis de Villafrancha vice-roy de Naples, lequel se partist dudict lieu; et vacquoit ledict estat par la mort du prince d'Oranges.

Dudict lieu se partist le cardinal Campège, légat, et y vint le cardinal de Médicis, légat, pour le voyaige et entreprinse que fut conclud audict Reynsbourg pour aller à Vienne, en Austrice, résister contre les ennemys de la foy qui estoient jà bien avant en royaume d'Hongrie, tenant pour certain que le Grand-Turcq en personne viendroit devant Vienne, dedans laquelle estoit le duc Philippe, palatin de Bavière; pour général, le seigneur de Rocquendorf ⁵ avec seize mille ⁶ combatans, attendans la venue de l'Empereur et du roy son frère, lesquels en personne y allarent. Et le 17^e de may le Grand-Turcq partist de Constantinoble avec troys cens mille combatans, pour venir mettre le siège devant Vienne. Et de ce advertie,

¹ Eschenbach, selon M. Stälin.

² Neumarkt.

³ Burglenfelt (?).

⁴ Ratisbonne.

⁵ Guillaume, comte de Roghendorff, seigneur de Condé en Hainaut.

⁶ Ce chiffre est en blanc dans le MS. de l'Arsenal et le MS. 15869 de la Bibliothèque royale. C'est le MS. 14644 qui nous le fournit.

Sa Majesté délibéra, avec le roy de Hongrie, son frère, à l'ayde des princes de l'Empire, y aller en personne, pour résister contre ledict Turcq.

Au mesme temps le seigneur prince Dorya, général de la mer pour Sadicte Majesté, print Coron par force.

Sa Majesté envoya requerre et sommer tous les roys et princes chrestiens pour assister à ladicte emprinse, au reboutement des ennemys de la chrestienté. Fut envoyé vers le pape le seigneur d'Andelot, vers le roy de France le seigneur de Rye, vers le roy d'Angleterre le seigneur de Montfaulconnet, et au mesme vers les aultres. Ayant responce d'eulx, et le voyaige résolu entre Sa Majesté, le roy son frère et les princes de l'Empire, Sa Majesté et le roy son frère se partirent le 2^e jour de septembre et vindrent à Stroynghe¹ jusques le 9^e.

9^e à Ostrove².

10^e à Passau, où il se meit sur la Danoue³.

12^e à Lynx⁴, jusques au 20^e.

21^e à Hyspe⁵.

22^e à Crème⁶.

25^e à Vienne en Austrice, jusques le 4^e d'octobre.

Auquel lieu Sa Majesté et le roy son frère, accompaigniez des princes de l'Empire et de ceulx avantnommez, demourarent attendans si le Turcq viendroit, comme l'on disoit, devant ledict Vienne, pour luy donner la bataille, non ayant regard au grand nombre de gens que ledict Turcq admenoit, que l'on tenoit de troys cens mille combatans. Lequel, sachant la venue de Sadicte Majesté, et voyant que Sa Majesté ne craignoit l'éminent et ardent péril de peste qui régnoit audict Vienne, dont plusieurs y moururent, et que Sa Majesté estoit délibéré donner la bataille, ledict Grand-Turcq et ses gens se retirarent. Ce voyant Sadicte Majesté et le roy son frère, laissant ordre audict Vienne et frontières, ledict roy et les princes se partirent pour retourner en Allemaigne, et Sa Majesté print son chemin

¹ Straubing.

² Osterhofen.

³ Le Danube.

⁴ Linz.

⁵ Ips.

⁶ Krems.

vers Italie, pour venir à Boulogne, où se devoit trouver pape Clément.

Le 4^e d'octobre à Barque ¹.

6^e à Mybergue (?) ².

7^e à Myreclose (?) ³.

8^e à Eymberghe ⁴.

9^e à Lynx ⁵.

12^e à Grindevers (?).

13^e à Gerdebourg ⁶.

14^e à Saint-Lambert ⁷.

15^e à Brisach ⁸.

16^e à Sainte-Faincte ⁹.

17^e à Clarefort ¹⁰.

18^e à Villacq.

22^e à Strabise ¹¹.

23^e à Haultena (?).

24^e à Vuynson ¹².

28^e à Porchy ¹³.

29^e à Commynien ¹⁴.

30^e à Mebelone ¹⁵.

Dernier à Bassain ¹⁶.

Le 2^e jour de novembre à Camisano.

¹ Baden (?).

² *Conesberg* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale.

³ *Myrchoff* dans le même MS.

⁴ Hohenberg.

⁵ Leoben, selon M. Stälin.

⁶ Judenburg.

⁷ Sint Lamprecht.

⁸ Friesach.

⁹ Sint Veit.

¹⁰ Clagenfurt.

¹¹ Straffritt (?).

¹² Venzon.

¹³ Porcia.

¹⁴ Conegliano.

¹⁵ Nous trouvons dans une carte : *M. Bellono*.

¹⁶ Bassano.

5^e à Montemajor ¹.

4^e à la Cave ².

5^e à Lystoc d'Escala ³.

6^e à Mantua.

7^e à Bourguefort ⁴.

8^e à Gonzague.

9^e à Corrence ⁵.

10^e à Modène.

12^e à Castel-Saint-Joan.

13^e à Boulongne la Grasse, où depuis vint pape Clément ⁶, et y demoura Sa Majesté jusques le dernier jour de febvrier.

Pendant lequel temps vinrent audict Boulongne le duc de Milan, les duc et duchesse de Savoye. Au mesme lieu fut fait cardinal l'évesque de Jayen ⁷, grand aulmosnier. Auquel lieu se faisoient journellement joustes, mascres et tournoys, et y fut conclud la lighe entre le pape, Sa Majesté et les potentatz d'Ytalie, et deffensive.

En l'an mil cinq cens trente-troys, le dernier jour de febvrier, à 1535. Modena.

Le premier et 2^e de mars à Rhège ⁸.

3^e à Palme ⁹.

4^e à Bessel ¹⁰.

5^e à Crémone.

7^e à Pisqueton ¹¹.

¹ Montecchio Maggiore.

² Cavrara (?).

³ L'Isola della Scala.

⁴ Borgoforte.

⁵ Correggio.

⁶ L'auteur se trompe ici. Le pape avait précédé Charles-Quint à Bologne, et il le reçut à la cathédrale de San Petronio.

⁷ Voy. p. 100, note 1.

⁸ Reggio.

⁹ Parme.

¹⁰ Busseto.

¹¹ Pizzighettone.

- 8^e à Lode ¹.
- 9^e à Pavye.
- 10^e à Milan.
- 14^e à Vigevence ².
- 20^e à Valence.
- 21^e à Alexandrye.
- 26^e à Gavye ³.
- 27^e à Borgue ⁴.

28^e à Gennes, jusques le 9^e d'apvril, que l'Empereur s'embarqua pour passer en Espagne, et le 10^e alla trouver la duchesse de Savoye, avec elle le prince de Piedmont, son filz aîné, lesquelz s'embarquèrent à Saint-Remo pour passer en Espagne. Et le lendemain, que fut l'unzième, fut force remectre en terre ladicte duchesse, pour ce qu'elle estoit enchainete et ne pouvoit endurer la mer : que fut cause qu'elle retourna en Piedmont; et le prince son filz demoura avec Sa Majesté, lequel poursuyvit son chemin jusques devant Marseille, où le comte de Tandes, gouverneur de Prouvence pour le roy de France, et le capitayne Jonas, vindrent avec deux galères visiter Sa Majesté, et, de la part du roy leur maistre, présenter à Sa Majesté de prendre terre audict Marseille et renfreschissement. Pendant lesquelz jours ledict conte de Tandes festoya dedens Marseille le marquis del Gasto, le commendador major d'Alcantara, le seigneur de la Chaulx et aultres.

Sa Majesté, voyant le vent propice, engoulfa ⁵, et, le 21^e d'apvril, print terre à Rose ⁶, en sa conté de Rossillon, où se desembarqua, accompagné seulement des duc d'Alve et conte de Bonevente ⁷ et aucuns gentilzhommes de sa chambre, et alla en poste trouver l'impératrice à Barcelonne.

Et le 25^e d'apvril toutes les galères arrivarent audict Barcelonne, où l'on demoura jusques le 10^e de juing.

Le 10^e de juing à Molin del Rey.

¹ Lodi.

² Vigevano.

³ Gavi.

⁴ Borgo di Fornari.

⁵ Engoulfa, mit à la voile.

⁶ Rosas.

⁷ Benavente.

11^e à Montserrat.

13^e à Ygolada ¹.

14^e à Servere ².

15^e à Belpouche ³.

17^e à Leryda.

18^e à Montçon.

19^e Sa Majesté retourna en poste audict Barcelonne vers l'impératrice, qui estoit devenue malade, et revint audict Montçon le 8^e de juillet, où il demoura jusques le pénultième de décembre. Pendant lequel temps pape Clément vint à Marseille, où estoit le roy de France, et feit-l'on là le mariage du second filz de France et de la niepce dudit pape Clément. de la maison de Médicis.

Le pénultième de décembre à Alcombye ⁴.

Le dernier à Saragosse, jusques le 15^e de janvier.

En l'an mil cinq cens trente-quatre, le 15^e de janvier, à la Moël ⁵. vers 1531.
l'impératrice.

18^e à l'Almougne ⁶.

20^e à Calatahut.

21^e à Sigöcle ⁷.

25^e à Montagudo ⁸.

24^e à Medynacely.

26^e à Sygonce ⁹.

27^e à Sydrach ¹⁰.

28^e à Hytte ¹¹.

¹ Igualada.

² Cervéra.

³ Bellpúig.

⁴ Alcubierra.

⁵ La Muéla.

⁶ La Almúnia.

⁷ Ciguéla.

⁸ Montuenga (?).

⁹ Sigüenza.

¹⁰ Jadráque.

¹¹ Hita.

29^e à Gaudelajar ¹.

Le premier jour de febvrier à Alcalá.

3^e au Parcq de Madrit.

6^e à Valdemore.

7^e à Aranchuès.

11^e à Villesque ².

12^e à Toledo jusques le 22^e de may. Auquel temps, en la fin d'apvril, arriva à Milan la fille du roy de Dannemarck, maisnée, nommée Chrestienne, qui fut espousée à Francisco Sforcia, duc dudict Milan; et estoit niepce de Sa Majesté.

Le 22^e de may à Yliescas.

23^e à Madrit.

26^e au Parcq.

27^e à Galapagar.

28^e au bois de Sygovia.

29^e à Sygovia jusques au 5^e de juing.

Le 5^e de juing à Villecasti ³.

6^e à Avila.

12^e à Hontenères ⁴.

13^e à Alve.

16^e à Salamanca.

22^e al Monasterio del Val Parizo ⁵.

23^e à Samora.

26^e à Torre ⁶.

28^e à Villalon.

29^e à Valdolit jusques au 20^e de juillet.

Le 20^e de juillet à Mojade ⁷.

22^e à Portillo.

¹ Guadalajára.

² Villaséca.

³ Villacastín.

⁴ Hontanáres.

⁵ Val Parayso.

⁶ Toro.

⁷ Mojádos.

24^e à Val Sainct-Martin.

En aougst Barberousse se fait roy de Thunes.

27^e à Palence jusques le 5^e d'octobre.

Le 5^e d'octobre à Sygale ¹.

6^e à Portillo.

9^e à Torrijon.

10^e à Madrit jusques le 2^e de mars. Auquel temps mourut pape Clément le 25^e de septembre ², et fut fait pape le cardinal Farnèze, nommé pape Paule troysième. Sa Majesté envoya en poste à Rome. Auquel temps mourut le docteur Quintana, confesseur de Sa Majesté; et fut fait confesseur le général des Dominicquins ³.

En l'an mil cinq cens trente-cinq, le 2^e de mars, à Alcalá.

1535.

3^e à Gaudelajar ⁴.

4^e à Hytte ⁵.

5^e à Sygovia.

Le 6^e à Medynacely.

10^e à Calatahut ⁶.

11^e à l'Almougne ⁷.

12^e à la Moële ⁸.

13^e à Sarragosse, jusques au 18^e, où arriva le duc Frédéricq, palatin.

19^e à Pignes ⁹.

20^e à Bourgeleroz ¹⁰.

22^e à Fragues ¹¹.

¹ Cigales.

² C'est le 26 septembre que mourut Clément VII.

³ Il doit s'agir ici de Pedro de Soto, qui était dominicain, mais non général de son ordre, comme le dit l'auteur. Voy. Quetif et Echard, *Scriptores ordinis prædicatorum*, t. II, p. 185.

⁴ Guadalajára.

⁵ Hita.

⁶ Catalayud.

⁷ La Almúnia.

⁸ La Muéla.

⁹ Pina.

¹⁰ Bujaralóz.

¹¹ Fraga.

23^e à Leryda.

24^e à Belpouche ¹.

29^e à Servere ².

30^e à Ygoalade ³.

Dernier à Nostre-Dame de Montserrat.

Le premier jour d'apvril à Molin del Rey.

3^e à Barcelonne jusques le pénultième de may. Auquel lieu fut conclud le mariaige d'entre le duc Frédéricq, palatin, et la princesse de Danemarck.

Sa Majesté estoit venue audict Barcelonne pour faire le voyaige de Barbarie, pour remectre le roy de Thunes en son royaume, lequel estoit deschassé de Barberousse, roy d'Argel, lequel avoit surprins ledict Thunes par faire donner à entendre aux habitans de ladicte cité, disant qu'il admenoit avec luy le filz maisné du roy trespasé, estant prisonnier ès mains du Turcq; lequel estoit aymé et désiré des subjectz dudict royaume de Thunes : joinct que ledict Barberousse, tenant ledict Thunes, lequel il tint l'espace d'unze moys ⁴, molestoit et portoit grand dommaige aux subjectz et royaumes de Secille, Sardayne, Maillorque et Minorque, frontières d'Espagne, appartenans à Sa Majesté, et à la chrestienté.

Ce voyant par Sadicte Majesté, désirant repulser cest ennemy de la foy, fait l'armée que s'ensuyt, et luy en personne délibéra y aller, et pour ce faire manda le prince de Melphe, Andreas Doria, son général, par mer, au lieu de Barcelonne, lequel arriva le premier jour de may avec vingt galères. Au mesme temps y arriva don Alvaro de Bassan ⁵, capitayne des galères d'Espagne, qu'estoyent douze. Peu de jours après vint le marquis de Mondeget ⁶, vice-roy de Grenade, auquel Sa Majesté avoit mandé faire, au lieu de Malaga, les munitions et provisions pour ledict voyaige : vint avec cinquante naves. Au mesme temps arrivarent vingt-cinq caravelles avec ung galion que le roy de Portugal envoyoit à Sa Majesté, pour luy faire

¹ Bellpúig.

² Cervéra.

³ Igualada.

⁴ MS. de l'Arsenal; de douze mois dans les MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale.

⁵ Bazan.

⁶ Mondejar.

service audict voyaige. Aussy y vint le seigneur infant de Portugal, don Loys, frère de l'impératrice, lequel vint en poste, pour faire compagnie à Sa Majesté en cedict voyaige. Sa Majesté voulut veoir la monstre des gentilh-hommes et de tous ceulx de sa maison, laquelle fut faicte en sa présence, au nombre de quinze cens chevaux.

Le trentième de may Sa Majesté s'embarqua; passant par son royaume de Maillorque, arriva le 5^e de juing au matin au port de Mahon, petite villette en son royaume de Minorque, et le 10^e eust une tourmente, de sorte que, l'unzième matin, les ungz ne sçavoient à parler des aultres. Et le 12^e Sa Majesté et toute sa compagnie arrivèrent au port de Caillara ¹, cité en son royaume de Sardaigne, où il trouva vingt-deux mille, tant Allemans, Italyens, que Espaignolz, outre douze mille que Sadicte Majesté menoyt. Trouva là aussy six galères de Rodes avec la caracque, deux gallions du prince (?), deux caracques de Gennes, deux gallions de la Renterye, les galères de Monygo ², corcepyns ³, gallères de Naples qui arrivèrent depuis celles de Scille, six du pape et aultres, toutes payées par Sadicte Majesté.

Sa Majesté arriva, avec troys cens voyles, le 16^e jour de juing, au port de Carthago en Africque, toutes les bannières desployées, et sur sa galère la bannière principale estoit le Crucefix. Ledict jour fut prins par l'avantgarde un brigantin sortant de la Goulette, où il y avoit ung qu'estoit de Dièpes en Normandie, lequel disoit venir de Thunes de rachepter deux jeusnes garçons qu'il avoit après de luy, qui estoient de son pays, lesquelz, comme il disoit, avoient esté prins, l'an précédent, par les galères dudict Barberousse. Et pour quelque suspicion que l'on avoit de quelque advertissement, car, comme il disoit, estoit party de Marseille au mesme jour que Sa Majesté partoit de Barcelonne, ou peu après, pour quoy il fut détenu jusques après la prinse de Thunes; puis luy fut rendu son brigantin et toute sa cargaison ⁴ et renvoyé en France. Et ledict 16^e Sa Majesté avec environ trente-deux ou trente-troys mille combatans se desembarqua, et meit son camp en terre de Barbarie en ung lieu tout rez sans arbres; et

¹ Cagliari.

² Monaco.

³ *Corcepyns*, de l'espagnol *escorchapines* : bâtimens à voiles qui servaient à transporter des troupes et des provisions.

⁴ MS. 48869 de la Bibliothèque royale; *tout son cas* dans le MS. de l'Arsenal et le MS. 44641.

avoit en terre environ cent pièces d'artillerye. Et le 22^e Sa Majesté vint loger à la Tour du sel ¹, et son camp à l'entour de luy; et le 29^e le roy de Thunes deschassé, accompagné d'environ deux cens navires, vint trouver Sa Majesté à la Tour de l'eau. En une escarmouce le marquis de Final ² fut blessé : dont, le remmenant, mourut en Sicille. Aussy, gardant ung bastion, par ung matin, à l'aube du jour, le conte de Cerne ³ fut tué.

Le 14^e de juillet, dès le matin, au point du jour, se recommença la batterie et à canonner la Goulette, en laquelle et au pourpris y avoit quatorze mil, tant Turcqz que Maures, laquelle fut prinse par force environ les deux heures après mydy dudict jour. Et le 20^e Sa Majesté partit, marchant contre Thunes, où il rencontra Barberousse, lequel présenta la bataille, accompagné de cent cinquante mil hommes, [et] fut repoussé. Et ceste nuit-là Sa Majesté logea en my-chemin.

Et le lendemain 21^e, veille du jour de feste Sainte-Marie-Magdeleine, marchant vers ledict Thunes, fut adverty que ledict Barberousse, le jour précédent, cuydant entrer au chasteau, treuva les chrestiens qu'il tenoit esclaves, defferrez, luy refusans l'entrée; print son chemin, à bride avallée ⁴, aux montaignes, tirant par terre jusques à Bona, où il trouva neuf de ses galères, où il s'embarqua. Et advertye Sa Majesté de sa fuytte, sachant le chemin qu'il prenoyt, envoya incontinent vingt-cinq galères vers ledict Bona, pour évictier que ledict Barberousse ne se saulvast par mer. A quoy ne peurent obvyer, ains ledict Barberousse, prenant son chemin devers Argel, qui est à luy, passa par-devant Mahon, heut intelligence avec le maire de la ville, lequel, comme traihistre à Dieu et à son roy, fit de nuict ouverture audict Barberousse; laquelle ville fut prinse et saccagée par les Turcqz, et emmena tout le peuple chrestien qu'estoit dedans, tirant son chemin droict à Argel.

¹ Une relation espagnole de la conquête de Tunis contenue dans un manuscrit de l'Escorial et insérée au tome I^{er}, pp. 159 et suiv., de la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, nous apprend qu'en la rivière, entre le cap de Carthage et la Goulette, il y avait deux tours : l'une appelée la *Tour du sel*, à cause des salines qui en dépendaient, l'autre la *Tour de l'eau*, pour les puits qui en étaient proches. Il y avait un peu moins d'un mille de distance de l'une à l'autre.

² Il était colonel d'un régiment de gens de pied italiens.

³ Sarno. Le comte de Sarno commandait aussi un régiment d'infanterie italienne.

⁴ *Avallée*, abattue.

Et ce mesme jour ledict Thunes fut prins par force, et y entra Sa Majesté. Et le jour Saint-Jacques fut ouyr la messe en un petit monastère de Cordeliers estant aux faulbourgz dudict Thunes. Et le 28^e Sa Majesté partist et vint à Rade ¹, et le premier jour d'aougst à la Tour de l'eau; et après avoir délivré vingt mille chrestiens que ledict Barberousse tenoit esclaves, et avoir traicté avec le roy de Thunes deschassé, le remectant en son royaume, laissant garnison à la Goulette et fortz dudict royaume, le 17^e jour vint disner à la Goulette, print congé de l'infant de Portugal, son beaul-frère, despescha son armée, les ungz pour Espagne pour conduyre ledict seigneur infant, les Allemans et Italiens à Gennes, ceulx de Rhodes à Maltha, son escuyrie et aucuns de sa maison à Naples.

Ledict 17^e Sadicte Majesté vint coucher en sa galère, prenant son chemin vers son royaume de Secille, feit cannoner une ville nommée Africa, pour la prendre; mais l'impétuosité du vent et la tourmente le contraignirent soy retirer et prendre la mer; arriva le 22^e jour à Trappala ² en son royaume de Secille, et y débarqua, et y demoura jusques le premier jour de septembre qu'il vint à Arcamont ³.

5^e à Mont-Réal ⁴ jusques le 12^e.

Le 12^e à Palerme jusques le 13^e d'octobre. Pendant lequel temps furent tenuz et concludz par Sa Majesté les estatz du royaume: ausquelz estatz fut accordé à Sa Majesté, outre l'ordinaire, cent cinquante mil ducatz à payer à troys termes. Et fut le seigneur don Fernando de Gonzaga, prince de Molphete ⁵, faict vice-roy dudict Secille.

Le 13^e d'octobre à Termyne ⁶.

14^e à Police ⁷.

15^e à Négocie ⁸.

¹ *Rada*, maison de plaisance située à trois milles de la Golette. (*Coleccion de documentos*, etc., t. I, p. 163.)

² Trapani.

³ Alcamo.

⁴ Monreale ou Morreale.

⁵ Molfetta.

⁶ Termini.

⁷ Polizzi.

⁸ Nicosie.

16^e à Trahene ¹.

18^e à Rendasse ².

19^e à Auremine ³.

20^e au monastère de Saint-Pol.

21^e à Messina jusques le 2^e de novembre.

Le 2^e de novembre passa *el Faro*, qu'est ung destroit de mer; coucha à Semenaro ⁴ en Calabre.

3^e à Semenaro.

4^e à Montelion ⁵, où nous vint trouver le seigneur Pierre Loys, filz du pape Paule.

5^e à Nieucastro ⁶.

6^e à Rolenaë ⁷.

7^e à Cosense ⁸, où vint le seigneur Ascaigne Colone.

8^e à Besignan ⁹.

10^e à Saint-Maure, maison du prince dudict Besignan.

13^e à Castroville ¹⁰.

14^e à Leyne ¹¹.

15^e à Algomeyre (?).

16^e au Monasterio de la Padole ¹².

17^e à la Hollete ¹³.

18^e à Hynolet (?).

19^e à Salerne.

22^e à Nocheyr ¹⁴.

¹ Traïna.

² Randazzo.

³ Taorminc.

⁴ Seminara.

⁵ Monteleone.

⁶ Nicastro.

⁷ Rogliano.

⁸ Cosenza.

⁹ Bisignano.

¹⁰ Castrovillari.

¹¹ Laino.

¹² Padula.

¹³ Auletta.

¹⁴ Nocera.

25^e à la Maison de pierre blanche (?).

25^e à Naples jusques le 22^e de mars. Auquel lieu furent tenuz par Sa Majesté et concludz les estatz du royaume, lesquelz accordarent, oultre l'ordinaire, trois cens mil ducatz. Ilz s'y firent plusieurs joustes et jeuz de cannes, dont Sa Majesté en fut, et journallement plusieurs festins et masques.

Audict lieu vindrent pour légatz du pape les cardinaulx Sènes et Cesarin ¹; vindrent aussy les cardinaulx Salviati et Gady ², pour le différent qu'ilz avoient contre le duc de Florence. Aussy y vint le cardinal Carra-choli ³; y vindrent quatre des principaulx de la seigneurie de Venize; vindrent ambassadeurs du vayvode, de Ragouse et de tous les potentatz d'Italye. Aussy y vindrent les ducz de Florence, de Ferrare et d'Urbin et Andreas Doria, prince de Melphe.

Venant Sa Majesté audict Naples, eut nouvelles de la mort de Francisco Sforceya, duc de Milan, les obsèques duquel furent célébrées audict Naples.

Estant arrivé Sa Majesté audict Naples, vindrent nouvelles de la mort de la bonne royne d'Angleterre ⁴, tante de Sa Majesté du coustel maternel. Sadicte Majesté en porta le deuil. Ses obsèques furent faictes à Saint-Françoys.

Au mesme temps vindrent nouvelles que le prince de Piedmont, filz aîné du duc de Savoye, estant pour lors à Madrit, estoit mort : les obsèques duquel furent célébrées audict Naples.

En ce temps Barberousse envoya au Grand-Turcq ung lyon, une lyonesse et ung léopart, et aulcuns chrestiens qu'il avoit mis audict basteau pour donner à manger ausdictes bestes; lequel basteau fut prins par une caravelle de Portugal, laquelle, venant Barberousse au port de Mahon, combatist tout le jour contre ses neuf galères, les gardant de non pouvoir entrer audict port jusques à tant qu'il meist gens en terre et la ville trahye. Lesdictes bestes furent admenées audict Naples à Sa Majesté; le lyon et

¹ Giovanni Piccolomini, siennois, archevêque de Sienne, doyen du sacré collège; Alessandro Cesarini, romain, évêque d'Albano et de Pampelune.

² Giovanni Salviati, florentin, neveu de Léon X, évêque de Porto; Niccolò Gaddi, florentin, évêque de Ferino.

³ Marino Caraccioli, napolitain.

⁴ Catherine d'Aragon.

lyonnaise les envoya à Gand en sa conté de Flandres, et le léopart fut donné au duc de Florence.

Le dymenche gras fut espousé Philippe de Lannoy, prince de Sulmone, filz du vice-roy Mingoal, à la vefve de Loys de Gonzaga, nommée Isabelle Colone, duchesse de Trajecte ¹; et le jour des Caresmeaux fut espousé à Capoua Alexandre de Médicis, duc de Florence, à la fille bastarde de Sa Majesté, duchesse de Parme, et en présence de Sadiete Majesté.

1536. En l'an mil cinq cens trente-six, le 22^e de mars, à Vers ².

23^e à Capoua.

24^e à Sesses ³.

25^e à Gayette ⁴ jusques au 30^e

30^e passant le Garillan ⁵ à Fonde ⁶.

Dernier à Tarracque ⁷, première terre de l'Église, où Sa Majesté trouva, pour le recepvoir de la part du pape, ung archevesque et troys évesques. Auquel lieu les seigneurs de Flagy, d'Herbaix et don Enricque de Toledo feirent le serment ès mains de monsieur de Rye, et servirent la première foy de gentilzhommes de la chambre.

Le premier jour d'avril, passant Sa Majesté par Bélistre ⁸, trouva les cardinaulx Trimoulse et Saint-Severino ⁹, venans de la part du pape au-devant de Sa Majesté, laquelle vint coucher à Piedpinon ¹⁰, villaige à ung gentilhomme romain.

2^e à Salmonette ¹¹, ville appartenant au prince dudict Salmonette, lequel est de la maison des Ursins.

¹ Trajetto.

² Aversa.

³ Sessa.

⁴ Gaëte.

⁵ Garigliano, rivière qui se jette dans le golfe de Gaëte.

⁶ Fondi.

⁷ Terracine.

⁸ Velletri.

⁹ Augustino Trivulzio, milanais, évêque de Bayeux, et Antonio Sanseverino, napolitain, évêque de Conversano.

¹⁰ Piperno.

¹¹ Sermonetta.

5^e à Maryno, maison du seigneur Ascanio Colone. Vindrent au-devant de Sa Majesté, de la part du pape, les cardinaulx Farnèse et Sancta Flore.

4^e à Saint-Paoul lez-Rome. Vindrent au-devant de Sa Majesté douze cardinaulx.

5^e à Rome. Sortirent, pour recepvoir Sadiete Majesté, les consulz, seigneurs et citadins romains, toute la clergie ¹, maison du pape et cardinaulx. réservez deux, lesquelz demourèrent auprès du pape, lequel attendoyt Sa Majesté sur les degrez devant l'église de Saint-Pierre, assiz en sa chayère ². Les cardinaulx Campège et Capoa ³, pour estre gouteux, ne peurent sortir pour aller au-devant de Sadiete Majesté.

Et venant par chemin de Naples à Rome, Sa Majesté eust nouvelles que le roy d'Angleterre avoit faict couper la teste à damoiselle Anne de Boulen, sa femme, pour son adultère; pour laquelle il se avoit séparé de la bonne royne, sa vraye femme. Et le mesme jour de l'exécution ⁴, il espousa la fille d'un seigneur angloys, dont il eust ung filz; laquelle mourut bientost après.

S'ensuyt la cérymonie que se tint le jour de Pasques de Résurrection, que le pape Paule troisième dit la messe, présent l'empereur Charles cinqüième, estant à Rome, en apvril, le seizième jour, en l'an 1556.

Et fut que, le matin, environ les huit heures, Sa Saincteté partist de sa chambre, accompagné de tous ses cardinaulx, accoustrez en leurs habitz de mitres blanches et chappes. Sa Saincteté en son habit pontifical, sa coronne papale sur son chief, fut porté jusques à l'église Saint-Pierre, dedens la chappelle Saint-Pierre et Saint-Paoul, assiz en son siège, revestu et prest pour encommencer l'introït de la messe. Furent envoiees les cardinaulx Trimulse et Salviatis, dyacres, devers Sa Majesté, lequel estoit en sa chambre attendant, revestu de tous ses habitz impériaulx, saulff sa couronne et sa chappe, accompagné de tous ses princes.

¹ MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *tout le collège* dans le MS. de l'Arsenal.

² *Chayère*, chaise.

³ Laurentio Campeggio, bolonais, évêque de Bologne et de Feltre; Nicolas de Schomberg, de Misnie, archevêque de Capoue.

⁴ Non le même jour, mais le jour suivant. Anne de Bolen fut décapitée le 19 mai 1556; le 20 Henri VIII épousa Jeanne Seymour.

Eulx estans arrivez, Sa Majesté print sa chappe et couronne impériale, et commença-l'on à marcher vers ladicte église et chappelle de Saint-Pierre, assçavoir : les gentilzhommes, barons, contes, marquis de la maison de Sadicte Majesté, ausquelz suyvoient trompettes, roys d'armes et massiers. Précédoient Sa Majesté les princes portans le sceptre, l'espée et le monde; et le seigneur Ascanio Colone estoit pour porter la couronne, quant Sa Majesté l'ostoit. Après venoit Sa Majesté, lequel suyvoient les duc d'Alve, prince de Salerne, de Besignan et de Sulmonc portans la queue de sa chappe. Suyvoient plusieurs seigneurs du conseil. Les cent archiers de corps et deux cens hallebardiers de sa garde faisoient aisles à ladicte compaignye.

Et en cest ordre Sadicte Majesté, entrant par l'église, vint à la chappelle Saint-Pierre treuver le pape en sa chayère, prest à commencer la messe. Ayant Sadicte Majesté faict la révérence à l'autel et à Sa Sainteté, lequel le baisa, fut assiz en sa chayère à main droicte du pape, et, plus bas, à main senestre, le cardinal de Sènes, doyen des cardinaux. La messe fut commencée procédant jusques à l'évangille. Et lors Sadicte Majesté se leva; luy fut apporté et présenté par le cardinal Césarín, servant de diacre, le livre pour chanter l'évangille. Après vint Sadicte Majesté offrir, procédant la messe jusques à la paix; Sa Majesté vint baiser Sa Sainteté à l'autel. Après la consommation, Sa Sainteté vint asseoir en sa chayère, comunya tous les cardinaux non estans de messe et plusieurs séculiers. La messe achevée, Sa Sainteté donna la bénédiction, et vindrent par ensemble jusques au bout de l'église, se mectans à genoux devant la sainte Véronicque, laquelle fut monstrée par les chanoines de ladicte église. Après Sa Sainteté s'en alla sur le portail de l'église donner la bénédiction générale, et Sa Majesté, accompagné comme au venir, saulf des cardinaux, car au retour vindrent le accompagner les cardinaux Sancta Flor et Caracholy; [et vint Sa Majesté]¹ en cest ordre jusques en sa chambre.

S'ensuyt le parlement que Sa Majesté feit le 17^e d'apvril, en présence du pape, du collège des cardinaux, des ambassadeurs de France, Venize et

¹ Les mots entre crochets sont empruntés aux MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale; ils manquent dans le MS. de l' Arsenal.

plusieurs seigneurs et prélats, en la chambre du consistoire, en substance.

Que, jaçoit ce que Sa Majesté eust desjà aultrefois donné quelque raison des choses passées à Sa Saincteté et aultres ¹, toutesfoys luy sembloit convenir de faire plus ample déclaration et justification à Sadiete Saincteté, puisque Sadiete Majesté se treuvoit audict Rome, principal lieu et commun de toute la chrestienté, et avec si commode opportunité et en tant bonne et notable compaignie.

Que le parlement de Sadiete Majesté d'Espaingne avoit esté pour faire ce qu'elle verroit convenir contre les infidèles, et, sans en estre plus prolix, s'en remectoit à ce qu'en estoit, et aussy pour visiter ses royaumes de Naples et Secille. Et combien qu'il luy emportât de venir dès Affricque en sesdicts royaumes, pour entendre au bon gouvernement, justice, police et ordre d'iceulx, en quoy selon le temps avoit faict le mieulx qu'il avoit peu, si fut sa principale fin de venir baiser les piedz de Sa Saincteté, et luy supplier la convocation du concile pour remyde des choses de la foy, et offrir de continuer, avec sa personne et toutes ses forces et possibilitez, à la defension de la chrestienté et assurance d'icelle à l'encontre desdicts infidèles et au reboutement d'iceulx. Et avoit desjà, à ceste fin, mesmes pour l'emprinsse d'Argel, dressé les apprestes selon que Sadiete Saincteté avoit bien entendu.

Et signament avoit semblé à Sadiete Majesté, préalablement que passer plus avant d'entrer contre lesdicts infidèles, soy certiffier et esclarcir de la volonté du roy de France quant à l'observance de la paix, attendu les choses passées et termes tenuz et usez par luy, dont à bon droict Sadiete Majesté n'estoit sans grand scrupule, mais que le roy de France l'avoit relevé de ceste preuve par ce qu'il avoit desjà faict en recommenceant la guerre à l'occasion de monsieur le duc de Savoye, et que le progrès de son armée et ce qu'il avoit plainement déclaré, et ses ministres dict en plusieurs lieux, pour quoy et à quelle fin elle se faisoit, tesmoignoient et certiffioient assez son intention.

Et puisque la chose estoit venue au poinet, il vouloit (combien que ce n'estoit droictement son gibier de haranguer) déclarer, pour sa justification, et non en volenté de mesdire dudict roy de France, comme les

¹ MS. de l'Arsenal; à *Sa Saincteté et ailleurs* dans le MS. 14641.

choses estoient passées entre eulx, confyant que la vérité luy seroit aidante, afin qu'il ne demourast chargé des mauvaises œuvres d'aultruy.

Que Sadicte Majesté avoit toute sa vye reserché l'amityé dudict seigneur roy de France, et mesmes dès l'an quinze qu'il fut émancipé de l'empereur Maximilian, de bonne mémoyre, son ayeul paternel, et eust la maniance de ses pays d'embas, tant pour ce que son origine du costel de sa bisayeule estoit de la couronne de France, que pour ce que ledict roy de France vint à régner au mesme temps, plus eaigé, encores qu'il fût de peu d'années, espérant que ce seroit le bien des deux; et pour la paisible voisinance d'entre ledict royaume de France et lesdicts pays de Sa Majesté contiguz et joingnans, envoya le conte de Nassou, marquis de Zenette, devers ledict roy, pour traicter alliance et confédération avec luy, laquelle se fait comme il luy pleust et à son grand advantaige. Dont s'ensuyvit que, combien le roy Loys douzième fût esté débouté de l'Estat de Milan, pour avoir contrevenu aux conditions avec lesquelles il avoit obtenu l'investiture dudict feu seigneur empereur Maximilian, et que depuis l'Estat fût esté baillé à feu le duc Maximilian Sforcia, et ce que Sadicte Majesté eust deu du tout en tout ensuyvre, maintenir et porter ce que son grand-père avoit fait, et y avoit fait Sadicte Majesté le debvoir, surmontant tous aultres, toutesfoys se détint Sadicte Majesté, pour considération et en faveur dudict roy de France, quand il fait l'entreprinse pour conquerre ledict Estat de Milan. Et sur ce qu'il le fait requérir de n'empescher ladicte entreprinse et avoir durant icelle son royaume pour recommandé, Sa Majesté usa de telle honnesteté que l'on sçavoit bien, et eust très-grand plaisir de la prospérité dudict seigneur et victoire qu'il obtint lors. Et depuis, à la réquisition dudict roy, fait tellement envers sondict feu grand-père, qu'il fut content de mettre Vérone ès mains de Sadicte Majesté; laquelle cité Sadicte Majesté remeit depuis audict seigneur roy, ensemble tout ce qui en dependoyt, pour le restituer à la seignorie de Venize : ce que toutesfoys ses ministres ne feirent trop gayement.

Et encores, pour plus complaire audict seigneur roy, entièrement en tout ce que Sadicte Majesté pouvoit, elle se condescendist (après le trespas de très-heureuse mémoire le roy don Fernando, son ayeul maternel) de, à l'instance et pourchas dudict seigneur roy, faire nouveau traicté et luy assigner pension sur Naples, et avec ce s'obligea à plusieurs partyz et

mariaiges d'entre Sadicte Majesté Impériale, la belle-sœur et toutes les filles dudict roy, l'une au deffault de l'aültre, si avant que de promectre mariaige, à l'appétit dudict seigneur roy, avec l'une de ses filles, lors non nubile ¹; nonobstant que ledict seigneur Empereur fût desjà en eaige et luy emportoit, comme chascun pouvoit penser, d'avoir lignée, pour le bien, contentement et assurance de ses royaumes, pays et subjectz.

Et estoit vray que Sadicte Majesté s'estoit excusé et démeslé de non entendre à faire emprinse contre le roy d'Angleterre et son royaume, dont ledict roy de France avoit fait poursuyvre et solliciter Sadicte Majesté, laquelle avoit considéré que ledit roy d'Angleterre estoit son affin ² prochain et allié, et aussy elle ne vouloit contrevenir aux traictez d'entre leurs royaumes et pays, ny mouvoir guerre en la chrestienté. Mais ledict roy de France n'en avoit ainsy fait : car, voyant que Sadicte Majesté s'apprestoit à ce que dessus, avoit practiqué et traicté en l'aültre coustel de mouvoir guerre à Sadicte Majesté, faisant partaige des royaumes et pays d'icelle, comme si desjà ilz fussent esté en proye et gaingnez : dont toutesfoys Sa Majesté les avoit gardé. Mais par ce mesmement se dénotoyt et pouvoit comprendre que telle avoit esté la bonne volonté dudict roy de France en l'endroit de Sadicte Majesté et à l'observance de la paix, ne que icelle s'observast ³ généralement en ladicte chrestienté. Et ce nonobstant que Sadicte Majesté fût bien advertie de ce que dessus, pourtant ne voulut incliner aux grandes sollicitations et offres que luy estoient faictes du coustel de l'Italye, laquelle l'appeloit continuellement, vivant sondict feu grand-père, et encores après son trespas, pour en débouter et expulser ledict roy de France, comme il estoit assez sceu; et pouvoit-on considérer s'il en avoit le moyen.

En continuant le propoz, Sadicte Majesté dict que, succédant le trespas dudit seigneur empereur Maximilian et que Sadicte Majesté et le roy de France prétendoient à l'élection de l'empire, Sadicte Majesté Impériale, par courtoisie, envoya devers ledict seigneur roy l'advertir de sa poursuytte audict empire, afin qu'il n'en eust desplaisir. Lequel respondit que,

¹ MS. 48869 de la Bibliothèque royale; non née dans le MS. 44641 et le MS. de l'Arsenal.

² Affin, parent.

³ *Conservast* dans les trois MSS.: ce qui n'a pas de sens. La *Description* du seigneur de Herbais porte: *s'observast*.

comme deux amoureux d'une dame ne viennent pourtant en ennemité, aussy n'advieroit-il entre eux d'icelle prétension. Mais, ce nonobstant, ledict roy de France démonstra tout ouvertement en la practique qu'il avoit très-grand regret, et pressa, tost après l'élection faicte, Sadicte Majesté de traicter de nouveau : dont elle s'excusa, s'arrestant aux traictez desjà faictz. Quoy voiant, ledict roy de France feit requérir audict seigneur Empereur, par son ambassadeur, le seigneur de Lansart ¹, avec paroles haultaines et insolentes, luy bailler hostaiges pour l'accomplissement des traictez, et que aultrement il les tiendroît dès lors pour rompuz : ce que toutesfois Sadicte Majesté compo^{sa} et dissimula, s'excusant, pour éviter débat avec ledict roy de France, gracieusement qu'il n'estoit tenu à ce par lesdicts traictez, et ne deffauldroit d'entièrement les observer et accomplir.

Oultre ce, venant ledict seigneur Empereur en Allemaigne pour sa coronation à Aix, ledict roy de France feit, par Le Barroys, son ambassadeur, faire practiques, à la journée de Wormes et ailleurs en la Germanie, fort vehémentes et violentes contre Sadicte Majesté et à sa grand'injure et désestime; et non content de ce, escripvit aussy ledict seigneur roy de France lettres opprobrieuses contre Sadicte Majesté. Laquelle encores coula le tout, combien que lors Sadicte Majesté fût très-fort sollicitée de ladicte entreprise d'Italye : à quoy Sadicte Majesté ne voulsit entendre. Mais adoncques il estoit en termes de réduire Luther, qui desjà avoit commencé ses erreurs, et l'on peult assez entendre si cela venoit à propoz pour le remédier.

Non content de ce, ledict seigneur roy tost après feit deffier Sadicte Majesté Impériale de luy mouvoir guerre par messire Robbert de la Marche, lequel fut chastié comme il le méritoit. Aussy feit ledict seigneur roy de France entrer le seigneur d'Asparrot ², avec armée, la pluspart des propres subjectz dudict seigneur roy, au royaume de Navarre, soubz couleur que ledict roy de France pouvoit, par les traictez d'entre Sadicte Majesté Impériale et luy, ayder le seigneur d'Albrecht à recouvrer ledict Navarre, soubz couleur aussy que Sadicte Majesté n'auroit contenté ledict seigneur d'Albrecht endéans le terme sur ce convenu : ce que toutesfois estoit tout au

¹ MSS. de l'Arsenal et 15869 de la Bibliothèque royale; de *l'Escault* dans le MS. 14641.

² D'Esparre. Voy. p. 63, note 1.

dehors desdicts traictez, voirez contrayre à iceulx, car seulement celluy de Noyon faisoit mention dudict seigneur d'Albrecht, et en somme que, s'il faisoit apparoir de son droict à Sadicte Majesté, et elle ne luy en feit la raison, que ledict roy de France le pourroit assister. De laquelle justification ledict Albrecht ne feit jamais semblant quelconque; et ce nonobstant, Sadicte Majesté, pour la seule faveur et considération dudict seigneur roy, offrit tousjours récompense audict d'Albrecht, encores que Sadicte Majesté n'y fût en riens tenue. Mais davantaige le passage dudict seigneur d'Asparrot, de Navarre jusques à la Grongne ¹ en Castille, démonstra clèrement que ladicte armée n'estoit faicte pour le cas particulier dudict seigneur d'Albrecht, et aussy les praticques que, de la part dudict seigneur roy de France, se menarent lors en Espagne, pour y conciter et mouvoir, pendant l'absence de Sadicte Majesté, rébellion et tumultuation. Toutesfoys Dieu voulut que ledict seigneur d'Asparrot fût deffaict par les bons subjectz de Sadicte Majesté, et sesdicts royaumes réduictz en tranquillité.

Que, tant par le moyen dudict messire Robbert que aussy dudict seigneur d'Asparrot, ledict seigneur roy de France commença et meut la guerre, sans cause et inexcusablement, à Sadicte Majesté, laquelle fut forcée d'y entrer à son très-grand regret. Et toutesfoys ledict roy de France avoit voulu souvent desguyser et colorer que Sadicte Majesté Impériale eust commencé ladicte guerre, parce qu'elle luy avoit escript et faict dire que, en cas qu'il aydast audict messire Robbert de la Marche, Sadicte Majesté tenoit les traictez pour rompuz, sans aultre deffiance, ne que Sadicte Majesté eust riens quelconque attenté à l'encontre de luy ne de son royaume; et avec ceste occasion occupa Fontarabye. Et que ainsy chacun pouvoit assez entendre et juger quel fondement ledict seigneur roy de France pouvoit en ce prendre, et si ledict seigneur Empereur, voyant les entreprises dessusdictes, mesmes dudict messire Robbert, avoit heu juste cause d'escripre et faire dire audict seigneur roy ce que dessus, et si par ce debvoit ny pouvoit inférer intimation de guerre. Mais, outre ce, ne pouvoit ledict seigneur roy se excuser d'avoir meut et commencé la guerre, pour estre la chose évidente et dont, entre aultres preuves et tesmoignages, il apparissoit tout ouvertement et irréfragablement par les mesmes

¹ Logroño.

lettres dudict seigneur roy de France escriptes au feu le conte de Carpy, lors estant son ambassadeur devers le feu pape Léon dixième, lesquelles lettres estoient en pouvoir de Sadicte Majesté.

Que, par ce bout et à ceste couleur, ledict roy de France, ayant desjà toutesfoys faict faire les deux entreprinses avantdictes et assez propres ¹, comme tesmoingnent expressément lesdictes lettres, continua de faire dès lors ouvertement la guerre à Sadicte Majesté, le surprenant à son avantage, sans l'avoir jamais, commedict est, deffyé paravant ny encores lors, ny faict depuis. Aussi l'entreprinse et allée du duc d'Albanye contre Naples tesmoingnoyt davantaige l'intention dudict seigneur roy et à quoy il aspirait et tendoit, et la fantasie qu'il avoit tousjours de soy aggrandir en ladicte Italye plus avant qu'en l'Estat de Milan; et à ceste fin, comme qu'il fût, mena ledict seigneur roy guerre à Sadicte Majesté, et la continua tousjours dès ladicte prinse de Fontarabye jusques à la bataille de Pavye, où l'armée dudict roy de France fut deffaicte, luy prins prisonnier et mené en Castille.

Et combien que ledict seigneur Empereur eust deu suyvre sa victoyre (comme mesmes luy conseilloient ses alliez et dont aucuns d'eulx, à ceste seule occasion de non l'avoir faict, le délaissèrent), toutesfoys pensant acquérir ung bon amy et beau-frère ², et faire le bien publicque de la chrestienté et pourveoir aux affaires et nécessitez d'icelle, traicta avec ledict seigneur roy, le meit en liberté et luy bailla en mariaige sa sœur aisnée.

Que, avant le partement et délivrance dudict seigneur roy, Sadicte Majesté luy parla franchement et ouvertement sur ce que plusieurs disoient qu'il ne tiendrait ce qu'il avoit traicté et promis et juré et en baillé sa foy : sur quoy ledict seigneur roy de France fait plusieurs grands sermens et adjurations qu'il n'y deffauldroit en riens quelconque. Quoy voyant, Sadicte Majesté luy dict que, s'il le faisoit, il y auroit perpétuelle amityé entre eulx et leurs hoirs, et pourroient faire grandes choses pour le bien de la chrestienté et bénéfice d'icelle, et le tiendrait pour prince de foy et d'honneur, et au contraire le reprocheroyt de mauvasement aller contre sadicte foy et promesse et de tant de juremens qu'il faisoit : dont ledict seigneur roy de France dict qu'il estoit très-content. Et voyant depuis Sadicte

¹ Sic dans les trois MSS. Dans la *Description* du seigneur de Herbais nous lisons : « Et à ses propres deniers, » ce qui doit être le véritable texte.

² MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale; et *léal frère* dans le MS. de l'Arsenal.

Majesté que l'honnesteté usée envers ledict seigneur roy de France en sa délivrance, ny encores ce qu'elle avoit comporté depuis des pratiques et factions dudict seigneur roy assez notoires, ne profitoient en riens, mais continuoit de mal en pis, dit en Grenade au président de Bourdeaulx, lors ambassadeur dudict seigneur roy de France devers Sa Majesté, qu'il advertist ledict seigneur roy comme il ne luy avoit gardé sa foy. Sur quoy et sur ce que Sa Majesté reprint au hérault qui le vint deffier à Bourgues¹, ledict roy de France offrit depuis le combat à Sadicte Majesté, dès Parys, plustost à la soldadesque que en termes convenables aux qualités d'eulx deux : dont toutesfoys ne s'estoit ensuivy aulcung effect. Et pouvoit-lon bien sçavoir à qui il avoit tenu, s'en remectant (pour estre la chose d'assez fresche mémoire, dont il apparissoit par escript publique) à ce qu'en estoit, et au regard de ladicte deffiance de Bourgues, qu'elle avoit esté faite avec l'occasion et fondement desjà assez sceu. Et après, comme le feu seigneur de Lautrecht estoit jà passé les mons, s'est bien esclarcy, et encores est tout notoire, à quelle fin fut l'allée dudict de Lautrecht, qu'estoit de non soy contenter de Milan, mais encores prétendre d'avoir Naples, et aussi ce que en succéda, et de son armée et de celle du seigneur de Saint-Pol, en Lombardye, avec laquelle corresponda son armée à la desraison de leur entreprinse².

Que, tout ce nonobstant, Sadicte Majesté, préférant tousjours le bien publique à son particulier, pensant encores vaincre ledict seigneur d'honnesteté, oster la guerre de la chrestienté et entendre à la résistance contre le Turcq et au remyde de la foy par le concile, avoit voulu oblir toutes choses mal passées et entendre au traicté de Cambray, que fut faict tant favorablement pour ledict seigneur roy comme il appert par icelluy : en vertu duquel ledict seigneur roy avoit recouvert ses effans détenuz en son lieu, dont, au temps dudict traicté et encores depuis, il démonstroït avoir

¹ Burgos.

² MS. de l'Arsenal. Dans le MS. 44641 cette phrase est ainsi conçue : « Et aussi de ce que en succéda, » et de son armée et de celle du seigneur de Saint-Paul en Lombardie, avoyt correspondu son armée » à la desraison de son entreprinse. » Dans le MS. 43869 on lit : « Et aussi ce qui en succéda, et de son » armée et de celle du seigneur de Sainet-Pol en Lombardie, avec la correspondance et la desraison » de leur entreprinse. » La *Description* du seigneur de Herbays porte : « Et aussi ce qu'en succéda, et » de son armée et de celle du seigneur de Sainet-Pol en Lombardye, avoit correspondu à la desrayson » de leurs entreprinses. » Ce dernier texte est celui qui paraît le plus correct.

très-grand contentement. Aussi le Sr de Brion, que vint à Plaisance pour, au nom et par commission de son maistre, ratiffier et jurer ledict traicté de Cambray, certiffioyt très-fort à Sadicte Majesté, voyres faisoit grands sermens, que le plus grand bien que pourroit advenir audict seigneur roy et à son royaume estoit d'avoir renoncé à ladicte Italye et ne prétendre jamais rien en icelle, combien que, comme l'on sceut depuis, il mena dès lors practiques pour contrevenir audict traicté de Cambray. Et voyant Sadicte Majesté ceste confirmation dudict admiral avec tant de sermens, remit tant plus volontiers le feu duc Sforcia en l'Estat de Milan, pour la quiétude de l'Italye, contentement et satisfaction des potentatz d'icelle, aussy pour purger tous scrupules et suspicions qu'on luy avoit voulu imputer, que Sadicte Majesté tâchoit se agrandir en ladicte Italye et se faire monarque : dont toutesfoys la chrestienté, et mesmes ladicte Italye, peuvent estre assez assurees du contraire, ayans veu continuellement ses œuvres et comme Sadicte Majesté avoit passé et repassé par ladicte Italye avec grandes forces paisiblement.

Que pensant Sadicte Majesté avoir, par la provision dudict Estat de Milan et la lighe deffensive faicte à Boulongne en l'an vingt-neuf, mis en tranquillité ladicte Italye, passa en Allemaigne, et y estant, commença d'entendre le mescontentement que ledict roy de France avoit de ladicte provision de Milan, et depuis continuellement de plus, tel et si grand ¹ qu'en toutes choses occurrentes pour le bien publicque de ladicte chrestienté il avoit tousjours mis, pour préalable condition, avant que d'y entendre, le recouvrement dudict Estat de Milan.

Et, entre aultres choses, venant le Turcq dernièrement en Hongrie, Sadicte Majesté Impériale avoit envoyé requérir ledict roy de France, de sa part et au nom de tous les estatz du saint-empire et nation germanique, d'assister à l'encontre dudict Turcq : ce qu'il avoit refusé et, au lieu de ce, dict qu'il passeroit en Italye, avec cinquante mil hommes de pied et trois mil hommes d'armes, pour la défense de ladicte Italye, lorsqu'il n'y avoit apparence quelconque de nécessité en ce coustel-là, mais y estoit l'armée de mer de Sadicte Majesté très-puissante, comme elle se monstra. Et peult-l'on assez entendre comme ledict offre venoit au propos du besoing,

¹ Sic dans les trois manuscrits.

et encores que ledict roy de France disoit qu'il lèveroit la pluspart desdicts piétons de ladicte Germanye, lorsqu'elle requiéroit secours d'ailleurs. Et néanmoins ledict roy de France s'estoit souvent plainet que Sadicte Majesté l'avoit requis discourtoisement pour ladicte assistance : dont l'instruction de celluy qui avoit esté envoyé devers luy et sa responce peuvent démonstrer la vérité.

Et depuis il print occasion d'inimiyté contre ledict feu duc de Milan, pour avoir ledict duc faict mourir par justice ung sien subject, nommé Merveilles, prétendant à ceste cause luy pouvoir faire la guerre ; et usa de grandes menaces à l'encontre de luy, se plaignant dudict seigneur Empereur, comme si, à ceste seule cause, il eust deu deschasser dudict Estat de Milan ledict feu duc : le tout soubz couleur que ledict Merveilles fût ambassadeur dudict seigneur roy. Et combien que ledict duc s'en feit excuser par son chancelier, envoyé expressément devers ledict roy de France, faisant apparoir, par les propres lettres dudict seigneur roy qu'il avoit escript en faveur dudict Merveilles, qu'il estoit venu audict Milan pour ses particuliers affaires seulement, et ainsy le recommandoit audict duc, toutesfoys il n'a jamais admys excuses quelconques, ains tenu la justice faicte dudict Merveilles pour cause d'extrême inimiyté à l'encontre dudict duc, et encores de grandes plainctes de Sadicte Majesté, jaçoit ce que, outre le cas commis par ledict Merveilles assez notoire, il mena practiques contre ledict duc, sa vye et son Estat.

Aussy ledict roy de France commença et esmeut la guerre à l'encontre du duc de Savoye, son propre oncle charnel, au temps et conjoncture et avec l'occasion que chacun pouvoit considérer ; estoit passé si avant comme se pouvoit veoir et à quelle fin il tendoit, selon les propos qu'il avoit tenu et tenoit journellement, et démonstroït malcontentement de ce que ledict seigneur Empereur faisoit instance et remonstrance pour ledict duc, son beau-frère, allyé et prince vassal du saint-empire : déclarant ouvertement ledict roy de France que, si Sadicte Majesté assistoit ledict duc, il tiendroït les traictez d'entre eulx rompuz. Et pouvoit-l'on entendre comme cela estoit bien fondé en raison.

Aussy s'estoit plainet ledict roy de France des lighes faictes par Sadicte Majesté à Boulongne avec les potentatz d'Italye pour la deffension d'icelle tant seulement, et que l'on pouvoit assez entendre quelle occasion il en

avoit, puisque ledict roy de France avoit entièrement renoncé à tout ce qu'il avoit peu prétendre en ladicte Italye, et que par icelle ligue n'estoit question d'aulture chose quelconque que d'observer la commune paix, quiétude et tranquillité de ladicte Italye, et, oultre ce, que lesdictes lighues estoient publiques et sçavoient tous lesdicts potentatz quelle honnesteté quant à ce Sadicte Majesté avoit gardé à l'endroit dudict seigneur roy de France, et que Sadicte Majeste pouvoit faire plusieurs aultres grandes plainctes à l'encontre dudict seigneur roy, qu'elle ne vouloit toutes dire, mais seulement que, depuis la délivrance de sesdicts enfans, il n'avoit jamais riens satisfait de ce qu'il avoit accordé et promys, et avoit tenu continuellement practiques en Allemagne et Italye contre Sadicte Majesté Impériale et le roy des Romains, son frère : tout directement et ouvertement contre lesdicts traictez.

Et mesmes, délaissant plusieurs aultres particularitez, avoit avec ses propres deniers fait mouvoir guerre pour la duché de Virtenberg à l'encontre dudict seigneur roy, inexcusablement contrevenant ausdicts traictez; qu'il avoit retiré à son service le duc de Gheldres et fait traicté avec luy, directement contre celluy de Madrit et celluy de Cambray; ledict seigneur roy n'avoit voulu rendre les subjectz de Sadicte Majesté détenuz fourchaires¹, soubz couleur de vouloir ravoit premièrement ceulx qui estoient au pouvoir de Barberousse, envers lequel Sadicte Majesté n'avoit moyen les recouvrer, comme bien avoit² ledict seigneur roy, et n'estoit raisonnable de, soubz ceste couleur, refuser la restitution de ceulx de Sadicte Majesté, comme ledict roy de France, ce nonobstant, l'avoit souvent promys de faire et puis dényé ladicte promesse.

Dadvantaige, au temps que Sadicte Majesté s'armoit pour résister contre Barberousse, ledict seigneur roy aussy s'arma; et combien qu'il luy fût certiffié, de la part de Sadicte Majesté, que les apprestes qu'elle faisoit estoient contre ledict Barberousse, et non à aulture fin quelconque, toutesfoys pourtant ne voulut-il désister, et dit que les choses estoient de sorte entre Sadicte Majesté et luy qu'il ne vouloit demouret à la discrétion d'aultruy. Et sçavoit bien Sa Saincteté ce qu'il avoit respondu touchant ses galères qu'elle avoit requis pour ladicte entreprinse.

¹ *Fourchaires*, forçats.

² MSS. de l'Arsenal et 44641 de la Bibliothèque royale; *sçavoit* dans le MS. 43869.

Que, dès incontinent que le feu duc de Milan fut mort, il commença derechief à soy armer [et avoit fait descendre lansknechts en France] ¹ et lever gens en son royaume, dresser et faire l'armée qui estoit ès pays du duc de Savoye, déclarant ouvertement que c'estoit pour aller contre ledict Milan et l'avoir ou de gré ou de force; et toutesfoys il vouloit donner à entendre que Sadicte Majesté avoit commencé à soy armer le premier, combien que jamays Sadicte Majesté n'eust fait lever ung seul homme que desjà lesdicts lansknechts ne fussent entrez en France, voyres avoit très-expressément deffendu à ses ministres de non faire gens de guerre si ledict roy ne commençoit ², comme, depuis la mort dudict duc de Milan, se vantoit vouloir faire.

Que Sadicte Majesté Impériale s'estoit voluntiers condescendu, tant à la réquisition de Sadicte Saincteté, comme elle sçavoit, que ensuyvant ce que la royne de France, sa sœur, lui avoit escript, du traicté de ladicte duché de Milan pour monsieur d'Angoulesmes, moyennant que ce fût avec le gré et du consentement des potentatz de l'Italye et assurance d'icelle, mais que ledict roy de France, non content de ce, avoit persisté absolument d'avoir ledict Estat de Milan pour le duc d'Orléans, et encores vouloit l'usufruct ledict roy pour sa vye durant : qu'estoit chose trop extrême et en quoy ne se pouvoit trouver moyen ny assurance convenable pour le bien publicque de la chrestienté, de Sadicte Majesté ny de ses alliez; et pouvoit-l'on assez penser si ladicte royne avoit escript dudict seigneur d'Angoulesmes sans le sceu dudict seigneur roy, puisque elle luy estoit obéyssante comme l'on sçait, et aussy luy avoit souvent escript et recommandé Sadicte Majesté que, comme qu'il fût des affaires de Sadicte Majesté et dudict seigneur roy, qu'elle compleust entièrement à sondict mary, sans aultre respect que raison et honesteté voloient.

Et nonobstant que Sa Majesté se fût mis en cestuy si grand devoir pour parvenir à establissement de paix avec ledict roy de France, se condescendant à luy complaire, comme dict est, dudict Estat pour son filz d'Angoulesmes, toutesfoys ledict seigneur roy continuoyt de procéder par la force,

¹ Les mots entre crochets ne sont pas dans le MS. de l'Arsenal et le MS. de Reims; ils sont dans les deux MSS. de la Bibliothèque royale.

² MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *recommençoit* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims et dans le MS. 15869 de la Bibliothèque.

et y continuoyt comme l'on pouvoit veoir et sçavoir, jaçoit ce que sondict ambassadeur, le Sr de Villey ¹, eust très-expressément assuré que, durant la practique de ladicte paix, ledict seigneur roy ne procéderoit par ladicte force contre ledict duc de Savoye.

Que à Sadicte Majesté grevoit et pesoit grandement que tous debvoirs où elle s'estoit tousjours mis pour parvenir audict établissement de paix, et ce qu'elle avoit comporté dudict seigneur roy en ce que dessus et plusieurs aultres manières, n'avoit en riens peu proffiter, et que, pour éviter, à son pouvoir, les maulx et inconvéniens succédans de la guerre, comme l'expérience passée l'avoit trop monstré, elle vouloit encores faire les offres qu'elle fait lors, telles qu'elles sont contenues ès lettres que Sadicte Majesté escripvit le mesme jour au visconte Hennart ², son ambassadeur en France, dont la substance est : que, nonobstant que ledict seigneur roy ayt fait les choses susalléguées, Sa Majesté Impériale, pour le bien de la chrestienté et quiétude d'Italye, estoit content et condescendu d'entendre au traicté de paix et de l'Estat de Milan pour le duc d'Orléans, moyennant les assurances requises en tel cas; qu'il ne véoit les moyens, et que, depuis son arrivée audict Rome, y avoit beaulcoup pensé, et ne véoit, comme est vérité, qu'il fût possible treuver l'assurance, en ce faisant, telle qu'il convenoit pour la quiétude générale de ladicte Italye ny pour son particulier, et aussy qu'il avoit, par son ambassadeur, fait dire ceste offre audict seigneur roy ³; persistoit expressément de voloir avoir l'usufruict dudict Estat de Milan sa vye durant, que donnoit de soy très-scrupuleuse l'assurance à ce requise, et pour tousjours comprouver que Sadicte Majesté estoit content de complaire audict seigneur roy dudict Estat de Milan pour son filz le seigneur d'Angolesmes, avec assurances honnestes et raisonnables au contentement de Sa Saincteté et des potentatz d'Italye, avec la participation desquelz Sadicte Majesté se condescendra quant ad ce.

Et au cas qu'il convint retourner en guerre (que desplairoit à Sadicte Majesté) et ledict roy ne veuille venir en ce poinct de traictement de paix, pour éviter les maulx et inconvéniens qui succéderont de rentrer en guerre,

¹ Velly.

² Jean Hannart, seigneur de Liedekerecke, vicomte de Lombeke.

³ Ce qui suit est à peu près inintelligible; mais les quatre manuscrits concordent dans le texte que nous donnons.

tant à la chrestienté que aux subjectz d'ung costel et d'aulture, Sadicte Majesté est contente que ladicte guerre se achève de sa personne et celle dudict seigneur roy avec armes et seurtez égales, soit en mer ou en terre, lesquelles seurtez seront assez faciles à trouver, si ledict roy veult estre traictable, comme sera du costel de Sadicte Majesté.

Et si ledict seigneur roy, au deffault dudict traicté dessus nommé, a si grand'envye de recouvrer ledict Milan, Sa Majesté est content de le déposer à l'encontre du duché de Bourgogne, combien qu'il soit à Sadicte Majesté, et aulture chose que sera mise égale audict Millan, afin que le vainqueur obtienne ce que sera déposé. Et entend Sadicte Majesté Impériale que ledict seigneur roy luy responde endéans huit jours ¹, soit dudict établissement de paix, ou, au deffault de ce, dudict combat. Et en cas qu'il ne le face, Sadicte Majesté entend non estre plus tenu à ceste offre, ains par ce demourer pour le bien-justifié, et au surplus faire comme par droict et raison trouvera, etc.

Ladicte lettre ² escripte à Rome, le 17^e d'avril, audict an.

Le 18^e d'avril Sa Majesté print congïé du pape, accompagné de tous les cardinaulx jusques hors de la cité, et dès là des cardinaulx Trimolse et Carasely ³ jusques à la dernière terre de l'Église.

Vint cedict jour coucher à Monterose ⁴.

Le 19^e à⁵.

Le 21^e à Aiguependente ⁶.

Le 22^e à Pérouse ⁷.

¹ MSS. de l'Arsenal et de la Bibliothèque royale; *quinze jours* dans le MS. de Reims; *vingt jours* dans la *Description* de Herbais. C'est *vingt jours* d'après la lettre du vicomte de Lombecke mentionnée en la note suivante.

² C'est-à-dire celle qui fut écrite au vicomte de Lombecke et dont il est question à la page précédente. Cette lettre, en date du 17 avril 1536, avec un P. S. du 18, a été publiée par Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. II, pp. 223-229.

³ Trivulzio et Caraccioli.

⁴ Monte-Rossi.

⁵ En blanc dans le MS. de l'Arsenal, le MS. de Reims et le MS. 45869 de la Bibliothèque royale. Le MS. 14641 ne parle pas de la journée du 19.

⁶ Acquapendente.

⁷ Perugia.

Le 23^e au monastère près Sènes ¹, où arriva en poste le conte de Reux, grand maistre.

24^e à Sènes. Auquel lieu vint en poste le cardinal de Lorraine de la part du roy de France; lequel partist le 27^e dudict moys, pour aller à Rome. Et le mesme jour Sa Majesté alla coucher à Saint-Casse (?).

28^e à Florence, où trouvâmes en chemin les ducz Guillaume de Bavière, de Brunswick et marquis de Brandebourg, nommé.². Et fûmes audict Florence jusques au 4^e de may. Auquel lieu fut fait ung combat, en présence de Sa Majesté, d'ung ours contre deux lyons, lequel ours gaingna le combat.

Le 4^e de may à Pistoja.

5^e à Lucques, où revint le cardinal de Lorraine.

10^e à Pedro-Sancto ³.

11^e à Massan ⁴.

12^e à Frasan ⁵.

13^e à Volan (?).

Dès là se partist ledict cardinal pour retourner en France.

14^e à Pontremo ⁶, où vint l'évesque de Châlons en Champaigne.

15^e à Bourgueville ⁷.

16^e à Fournoüe, où vint le frère du duc de Ferrare au service de Sa Majesté, nommé don Francisco d'Aest ⁸.

18^e au Bourg Saint-Denys ⁹.

19^e à Pontenoire ¹⁰.

20^e à Rotefris ¹¹.

¹ Sienne.

² Ce nom est en blanc dans les quatre manuscrits. Le marquis de Brandebourg était Joachim II, qui avait succédé, en 1533, à Joachim I^{er}, son père.

³ San-Pietro.

⁴ Massa.

⁵ Sarsane ou Sarzane.

⁶ Pontremoli.

⁷ Borgo Val di Taro.

⁸ D'Este.

⁹ Borgo-San-Denino.

¹⁰ Ponte Nura.

¹¹ Rotto-Freddo.

21^e à Rène ¹ sur la rivière du Pô, où trouvâmes les duchesses de Savoye et celle de Milan, vefve.

22^e à Vainguyère ².

23^e à Tourtone ³.

24^e à Alexandrie.

26^e à Ast ⁴.

Dès là se partist le Sr de Vély, ambassadeur pour le roy de France, pour son retour; lequel fut conduit par une trompette jusques aux limites pour entrer en France.

Audict lieu vindrent les ducs Philippe, palatin, celluy de Savoye et de Mantua. Vint aussy le marquis de Saluce, qui jusques alors avoit esté au service du roy de France, revenant à ceste heure à son naturel seigneur.

Auquel lieu d'Ast demoura Sadicte Majesté jusques au 22^e de juing.

Le 22^e de juing Sa Majesté vint coucher à Alba.

Le lendemain, partant dudict Alba, passant la rivière qu'est devant la ville, se noya le sieur de Grandmont, gentilhomme de la bouche de Sadicte Majesté. Vint coucher à Savylan ⁵: auquel lieu vindrent les cardinaulx Trimoulse et Caracholy, légatz de Sa Sainteté, ledict Trimoulse pour passer en France, et ledict Caracholy pour demourer vers Sadicte Majesté.

Au mesme temps revint le seigneur de Licquerque, qui avoit esté ambassadeur en France pour Sa Majesté.

Pendant lequel temps une partie des gens de Sadicte Majesté estoit devant Turin, où estoit dedans pour le roy de France le Sr de ⁶; et le seigneur Anthoine de Leyva, prince d'Ascoly, général pour Sa Majesté, tenoit assiégé Foussan ⁷, où estoit dedans le seigneur de Montpesar ⁸ pour le roy François. Voyant par ledict seigneur de Montpesar qu'il ne pouvoit

¹ Arena.

² Voghera.

³ Tortona.

⁴ Asti.

⁵ Savigliano.

⁶ En blanc dans les quatre manuscrits. D'après Sismondi, *Histoire des Français*, t. XI, p. 480, c'étaient les sires d'Annchaut et de Burie qui commandaient dans Turin.

⁷ Fossano.

⁸ Montpezat.

avoir secours de France ny de ceulx estans dedans Turin, rendit la ville et se retira en France avec ses gens.

Et en ce mesme temps fut prins des François George Capucheman (?) avec trois cens chevaulx-légers. Lequel George demoura au service de France jusques en l'an mil cinq cens trente-sept qu'il fut prins en Pycardie, devant Péronne, par les gens de Sadicte Majesté, et depuis décapité à Vilvorde.

Estant Sadicte Majesté audict Savillan, après plusieurs conseilz tenuz avec ses princes et capitaynes, résolut entrer en France pour satisfaire à ce qu'il avoit dict à Sa Saincteté, à Rome, en présence de tout le consistoire et des ambassadeurs de France, en respondant audict roy à ce qu'il avoit dict que Sadicte Majesté parloit de loing et que les lances estoient trop courtes pour se rencontrer : à quoy Sadicte Majesté deust respondre qu'il l'approcheroit de si près que ledict roy n'auroit excuse de mettre en avant que les lances fussent courtes.

Résolvant d'entrer en France, advisa qu'il yroit par le costel de Provence en l'ordre que s'ensuyt, jusques à entrer au premier lieu tenu par ledict roy.

L'ordre estoit que le seigneur Andreas Dorya, prince de Melphe, général en mer pour Sadicte Majesté, iroit, avec ses galères et naves portant munitions, vivres et grosse artillerie, tousjours le plus près de terre qu'il seroit possible, pour à une nécessité avoir tant artillerie que aultres choses que faudroit, et que don Pedro de la Coyva ¹, capitayne général de ladicte artillerie, iroyt quant et quant ²; le seigneur don Fernande de Gonzaga, prince de Molphete, frère du duc de Mantoua, vice-roy de Secille, général des chevaulx-légers, avec sesdicts chevaulx-légers, iroit au long de la coste de la mer; une journée après, [par le mesme chemin] ³ le suyvroit le conte de Bonavente, capitayne des gentilzhommes de la maison, et avec eulx les cent archiers de corps; une aultre journée après iroit le duc d'Alve, capitaine des hommes d'armes du royaume de Naples. Après suyvroit le seigneur d'Istain ⁴, capitayne des hommes d'armes des pays d'embas et

¹ Cueva.

² *Quant et quant*, avec lui.

³ Les mots entre crochets manquent dans le MS. de l'Arsenal et le MS. de Reims.

⁴ Floris d'Egmont, seigneur d'Isselstayn.

clévois ; après huit mille chevaux pour l'artillerie, Sa Majesté, ses princes, ceulx de sa chambre, de sa bouche et officiers de sa maison. Anthoine de Leyva, le marquis del Gasto, avec leurs piétons, les pionniers, les chevaux et gens des princes iroient tous avec Sadiete Majesté par ung aultre chemin par dedans les montaignes. Et en cest ordre se partist chacun.

Les noms d'aulcuns princes et nombre de gens que Sa Majesté avoit audict Savylan pour ladiete entreprinse estoient : les ducz Guillaume de Bavière, Philippe, palatin, de Brunswick, de Savoye et d'Alve; marquis de Brandenbourg, de Saluce; princes de Molphete et Melphe, d'Asculi, de Salerne, de Bisignan, d'Esquillache, d'Istellano, de Sulmona; don Francisco d'Ast, frère du duc de Ferrare, conte de Bonavente, marquis d'Aguillar et plusieurs aultres contes et seigneurs; vingt-cinq mil piétons allemans, dont Anthoyne de Leyva, dessus nommé, prince d'Asculi, estoit général; dix mille piétons espaignolz et quinze mil piétons italyens soubz le marquis del Gasto; quelque nombre de Suisses et aventuriers; six mil pioniers; cent et une pièces d'artillerie, tant doubles canons, canons, demy-canons, que pièces de campagne; trois mil chevaux-légers soubz le seigneur don Fernande de Gonzaga; douze cens hommes d'armes, tant du pays d'embas que clévoys, soubz le seigneur d'Istain; douze cens lances du royaume de Naples soubz le duc d'Alve; lances venues d'Allemaigne; environ sept cens chevaux des gens de ces princes et unze cens chevaux de ceulx de la maison de Sadiete Majesté.

Et en tel ordre et compaignie Sadiete Majesté partist dudict Savillan. Et vint la première journée coucher à une maison près Foussan, la seconde à un monastère passé Cony. Et dès là ¹, par ses journées, passant devant Nyce, vint jusques à Saint-Laurens en Provence, tenu par le roy de France, où s'assembla toute l'armée tant de mer que de terre. Auquel lieu Sadiete Majesté feit appeller tous ses princes et capitaynes, et conclurent l'ordre que l'on tiendroit dès là en avant à marcher es pays des ennemys : que fut que le vice-roy de Secille, dessusnommé, avec ses chevaux-légers, le coronel Tamize avec quatre mil Allemans, marcheroient en avant-garde

¹ Nous suivons ici la *Description* de Herbais et le MS. 14641 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. 15869, comme dans ceux de l'Arsenal et de Reims, on lit : « La seconde à un monastère passant par-devant..... Et dès là, etc. »

descouvrant pays; Sa Majesté, ses princes, ceux de sa maison, le seigneur de Bossu, grand escuyer, portant l'estendart, la reste des Allemans, Italiens et gens de pied, et les hommes d'armes venuz d'Allemagne, suyvroient ledict vice-roy. Le bagaige, que l'on treuva au nombre de vingt-cinq mille, tant chevaux que muletz, soubz don Loys de la Cerda, devoit marcher quant et quant. Après devoit suyvre le duc d'Alve [avec] ses hommes d'armes de Naples l'ung des jours, et l'autre jour le seigneur d'Istain avec ses hommes d'armes clévoys, à rechange. L'artillerye de campagne et pionniers quant et quant Sa Majesté. Le prince de Melphe avec le prince de Salerne devoient coustoyer, par mer, la terre le plus que leur seroit possible. Et avant que Sadicte Majesté partist dudict Saint-Laurens, eust nouvelles que lesdicts princes Dorya et de Salerne avoyent prins Antibio.

Sadicte Majesté, partant dudict Saint-Laurens, vint loger près dudict Antibio, et dès là à Ferjus ¹. Auquel lieu luy vindrent nouvelles que le seigneur Fernande de Gonzaga, auprès de Brugnoles ², avoit rencontré les sieurs de Montéjan et de Boisy et aultres François, jusques au nombre de trois cens lances, six cens piétons italyens soubz messire Paule Rans (?), lesquelz furent tous deffaictz ou prins. Et après ledict seigneur don Fernande Gonzaga print ledict Brugnoles, où le lendemain vint Sa Majesté.

Et dès là, passant par Saint-Maximyn, vint jusques à Aix en Provence, qui estoyt entrer en pays d'ennemys cinquante-cinq lieues. Auprès de laquelle ville Sa Majesté se logea, et meit dedans la ville, pour commissaire, don Laurens Manuel. Auquel lieu Sa Majesté demoura de pied coy, attendant vingt-troys jours pour veoir si le roy de France luy viendroit donner la bataille. Cependant ledict seigneur Fernande fut courrir jusques aux portes d'Arles.

Sa Majesté, par ung matin, voulant veoir l'assiette de Marseille, fut jusques aux portes de la ville, luy troysième seulement, où luy, le seigneur d'Andelot et capitayne Milort (?) prindrent deux hommes joignant ladicte porte. Au mesme temps mourut Anthoigne de Leyva, général ³. Et, au moys d'aougst, Cesar Frégose, génevois ⁴, tenant le party des François,

¹ Fréjus.

² Brignoles.

³ Le 10 septembre, à Aix.

⁴ Génois.

ayant fait gens avec le seigneur Caignyn de Gonzague et Guy Rencon ¹, furent assaillir Gennes, le cuydans surprendre : furent reboutez.

Au mesme temps que Sadicte Majesté estoit en Provence, le conte de Nassau, général pour Sa Majesté ès pays d'embas, ayant prins Guyse, avoit mis le siège devant Péronne en Picardie.

Au mesme temps Sa Majesté eust nouvelles de la mort du daulphin de Viennoys, filz aîné du roy de France, lequel mourut à Tournon en Daulphiné ² : dont Sa Majesté fut bien marry.

En ce mesme temps vindrent nouvelles à Sa Majesté que George Schinck, gouverneur de son pays de Frize, avoit gaingné une bataille contre les Gheldrois devant la ville de Groeninghe.

Voyant Sa Majesté que, estant cinquante-cinq lieues dedans le pays du roy de France, et que ledict roy ne faisoit semblant en aucune manière s'approcher pour donner bataille ny aultrement, et que l'hyver approchoit, Sadicte Majesté se partist dudict Aix le 12^e de septembre, et le mesme jour le conte de Nassau leva le siège de devant Péronne.

Sa Majesté revint par journées au long du rivaige de la mer jusques à Gennes, où il arriva le ³; et y demoura jusques le 15^e de novembre, lequel jour il s'embarqua pour son retour en Espagne : auquel voyaige de mer il y eust plusieurs basteaulx perduz. Et arriva à Barcelonne le 6^e de décembre audict an trente-six, et vint jusques à Valdolit, où il treuva l'impératrice. Auquel lieu il demoura jusques au moys de . . . ⁴ qu'il partist pour aller à Montson tenir les cortès, que fut en l'an trente-sept.

Pendant lequel temps le roy de France assiégea Hesdin, qu'il print par appoinctement. Et le conte de Buren, général pour Sa Majesté ès pays d'embas, partant d'Arras, alla à Saint-Pol, laquelle, au bout de six jours, fut prinse par assault, où ilz moururent de ceulx de dedens quatre cens gentilzhommes de nom et d'armes; dès là vint à Montreul, laquelle se rendist par appoinctement. Partant dudict Montreul, vint assiéger Térouane. 1537.

¹ Guido Rangon.

² Le 10 août 1556.

³ Cette date est en blanc dans les quatre MSS.

⁴ En blanc dans le MS. de l'Arsenal, le MS. de Reims et le MS. 13869 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. 14641 on lit : « jusques au moys d'apvril. »

Et ung jour cuydans les François revictailler ledict Térouane, furent plusieurs prins par les gens de Sa Majesté; et depuis ledict Térouane fut revictaillé.

Ce voyant par la royne douaigière d'Hongrie, régente et gouvernante des pays d'embas pour Sa Majesté, et sollicitée par la royne de France, sa sœur, de adviser quelque moyen de dresser quelque appointement entre ces deux princes, se condescenda envoyer les seigneurs de Molembaix et de Liekerke ¹ pour se trouver à Boni ² près ledict Térouane, avec le seigneur de Saint-André ³, commis pour le coustel de France, où ilz conclurent une trefve de neuf moys, dont elle advertit Sa Majesté par le bastart de Fallaix, lequel vint en poste par France avec saulf-conduit trouver Sa Majesté à Montson; et de la part du roy de France, avec saulf-conduit de Sa Majesté, vint le Sr de Vély trouver Sadicte Majesté à Montson, où fut conclud une abstinance de guerre pour Italye de trois mois, et que Sa Majesté enverroit les seigneurs de Grandvelle et commendador major de Léon ⁴ au lieu de Saulses ⁵, avec pouvoir souffisant, et le roy enverroit le cardinal de Lorraine et connestable de France au lieu de Locate ⁶, pour se joindre ensemble aux Cavaignes (?) de Fytou ⁷, qu'est lymite entre Espagne et France, pour veoir s'ilz pourroyent moyenner quelque bonne paix entre lesdicts princes. A quoy Sa Majesté voulut satisfaire, car il despescha lesdicts seigneurs depuis ledict Montson; lesquelz partirent bien accompagnés de gentilzhommes, jusques au nombre de trois cens chevaulx, vindrent jusques audict Saulses, et se veirent la première foys avec les François audict Cavaignes le vendredy, 29^e jour de décembre. Et, après plusieurs communications, feirent une trefve et abstinance de guerre par terre pour troys moys; laquelle depuis Sa Majesté consentist par mer comme par terre : pendant lequel temps Sadicte Majesté se devoit trouver à Villa-

¹ Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, et Jean Hannart, seigneur de Liedekercke, dont il a déjà été question.

² Bomy, village d'Artois, à cinq lieues de Saint-Omer.

³ Jean d'Albon, seigneur de Saint-André.

⁴ Francisco de los Covos.

⁵ Salses, village de Languedoc, à quatre lieues de Perpignan.

⁶ Leucate, ville de Languedoc, à neuf lieues et demie de Narbonne.

⁷ Fitou, village de Languedoc, canton de Sijean, à neuf lieues de Narbonne.

franca, qu'est à deux lieues de Nice en Provence, et pape Paule troisième, qui tenoit fort la main à cest affaire, se treuveroit audict Nice, désirant moyenner quelque paix entre lesdicts princes, et le roy se treuveroit à Villeneuve, à deux lieues dudict Nice. Ce conclud, lesdicts seigneurs s'en retournèrent vers leurs maistres. Sa Majesté partist dudict Montson.¹. Auquel lieu vint la nouvelle que le duc de Florence, beau-filz de Sa Majesté, avoit esté tué, le 6^e de janvier audict an, par Laurent de Médicis, son cousin.

Dudict Montson Sa Majesté alla à Valdolit, où estoit l'impératrice, et fut de retour à Barcelonne le premier jour de janvier en l'an trente-huict. Auquel lieu vindrent nouvelles de la mort de la duchesse de Savoye. 1538.

Et au moys de febvrier Sa Majesté partist de Barcelonne pour aller veoir sa conté de Rossillon. La première journée alla coucher à la Roque², la seconde à Esterlicq³, où vindrent nouvelles que l'infant don Loys de Portugal estoit arrivé en poste à Valdolit vers l'impératrice, sa sœur, et qu'il venoit outre treuver Sadicte Majesté. Par quoy, dès ledict Esterlicq, furent renvoyez ung maistre d'hostel et des gentilzhommes audit Barcelonne, pour attendre ledict seigneur infant et le servir, attendant le retour de Sadicte Majesté.

De Esterlicq Sa Majesté fut à Gérone, dès là à Figuières, dès Figuières à Parpignan, où il demoura dix jours, fut disner ung jour à Saulses et retourna coucher audict Parpignan, et, au partir de là, fut disner à Elne et coucher à Colybre⁴. Retournant par Gérone, arriva aux quaresmeaux à Barcelonne. Au mesme jour y arriva ledict seigneur infant, lequel logea en court et disnoit journellement avec Sadicte Majesté, et, après y avoir demouré cinq sepmaines, s'en retourna en poste par le mesme chemin.

Pendant ledict temps vint audict Barcelonne le cardinal Jacobasse⁵, légat, sollicitant le parlement de Sadicte Majesté, puis s'en retourna. Et le 25^e d'apvril, estant arrivé le prince Dorya avec vingt-une galères, Sa

¹ En blanc dans les quatre manuscrits.

² Rocafort.

³ Hostalrich.

⁴ Collioure.

⁵ Christophe Jacobatii, romain, évêque de Cassano, cardinal du titre de Saint-Eustache.

Majesté s'embarqua pour le voyaige de Villafranca, et vint jusques devant Marseille, que fut par un dymenche, au poinct du jour, qu'é l'on envoya douze galères pour eau fresche à Marseille la vieille. Et Sa Majesté passant oultre en ung destroit entre deux roches, nommé la Croyssette, furent descouvertes aulcunes voiles, venant de vers Turquye; et voyant qu'ilz venoient ensemble jusques au nombre de douze voiles, incontinent chascun se meit en ordre; et elles approchans et portans peincte la lune en poupe, que sont les armes du Turcq, pensant qu'elle fussent turquesques, Sa Majesté, le premier, commença à canonner et print l'une desdictes galères, portant ladicte banière, et l'autre commença aussy à canonner. Ce voyant, Sa Majesté la poursuyvit, et elle gaingna la roche; fut prinse, et les gens qui estoient dedans, aulcuns d'eux s'enfuyrent par la roche; et la galère nommée *l'Aquila* en print une aultre; et les galères qui estoient allées à l'eau, non sçachans de cest affaire, survenans audict combat, *la Victoire* du prince [Doria] et *la Victoire* d'Espagne en prindrent chascun une, et la reste se saulvarent tant en terre que en mer.

Et venant Sa Majesté près Citad¹, petite villette en Provence, tiroient à force bouletz après Sadicte Majesté : lequel passé, voyant que lesdictes galères prises estoient celles que le roy de France avoit envoyé en Turquye, les délivra, et rendit-l'on tout ce que l'on avoit prins; et pour ce que l'on ne peust tout recouvrer, Sa Majesté donna par galère mil escuz.

Passant Sa Majesté oultre, vint par-devant Nice à Villafranca, où il se desembarqua, et le mesme jour envoya le seigneur de Bossu, grand escuyer, accompagné de plusieurs gentilzhommes, en brigantins, vers le pape, lequel estoit arrivé à Saone, et y allèrent les galères. Et pour ce que Sa Majesté avoit promis à Sa Saincteté, soubz la promesse et parole du duc de Savoye, qu'il luy feroit délivrer le chasteau de Nice, pour estre à seurté pour pouvoir traicter entre les princes, Sa Saincteté envoya le lendemain Pierre-Loys, duc de Castro, son filz, vers Sadicte Majesté pour cest effect; lequel alla le mesme jour audict Nyce. Et comme le duc de Savoye avoit promys à Sadicte Majesté, tant par lettres que de bouche, le jour que Sadicte Majesté se desembarqua, qu'il luy délivreroit ledict chasteau en donnant seurté audict seigneur duc, Sa Majesté, le prenant à sa charge, envoya

¹ La Ciotat.

les S^{rs} de Grandvelle et Peloux pour accepter ledict chasteau. A quoi il fut refusant : dont Sa Majesté fut mal content. Et de ce adverty, le pape différa de se mettre en chemin pour ledict Nice.

Ledict duc vint vers Sa Majesté faire ses excuses, disant que ses subjectz ne le vouloient consentir. Sa Majesté l'envoya vers Sa Sainteté avec deux galères, et avec luy, pour le conduire, le seigneur don Laurens Manuel, afin de s'excuser vers Sadicte Sainteté. Revint le lendemain. Et sur le soir Sa Sainteté, passant devant ledict Villafranca, s'alla débarquer à Nice. Ne voulant entrer dedans la ville, fut loger à Saint-Françoys, hors dudict Nice. Journallement venoient vers Sadicte Majesté plusieurs cardinaulx. Et au mesme temps le roy et royne de France estoient arrivez à Villeneuve, qu'est à deux lieues de Nice.

Sadicte Majesté envoya visiter incontinent le pape par les seigneurs de Grandvelle, commendador major de Léon et aultres seigneurs. Et le lendemain Sadicte Majesté, accompagné de tous ses princes, ducz et gentilzhommes, fut par mer audict Saint-Françoys visiter le pape, et y demoura environ deux heures; et l'aultre jour après, le roy de France vint près dudict Nice, en une maison où le pape l'attendoit, luy baiser les piedz; et fut conclud que, pour entendre aux affaires, se trouveroient vers Sa Sainteté, de la part de Sa Majesté, les seigneurs de Grandvelle et commendador major de Léon; de la part du roy de France, le cardinal de Lorraine et connestable de France.

Trois jours après vindrent, de la part dudict roy de France, veoir Sadicte Majesté, aux galères de France, le cardinal de Lorraine et connestable de France, accompagnez de plusieurs princes et seigneurs françoys. Et le mesme jour furent envoyez par mer, de la part de Sadicte Majesté, visiter ledict roy à Villeneuve, les ducz d'Albergile¹, de Nagère², seigneur de Grandvelle, commendador major et plusieurs contes et seigneurs d'Espaigne. Et trois jours après vint visiter Sadicte Majesté la royne de France avec toutes les galères de France, accompagnée des cardinaulx de Lorraine et Chastillon, du connestable, du duc de Vendosme et de plusieurs

¹ MS. de l'Arsenal; d'*Alberch* dans le MS. 44641 de la Bibliothèque royale; d'*Albergue* dans le MS. 43869. Il doit s'agir ici du duc d'*Albuquerque*, qui, ainsi qu'on le verra plus loin, était en la compagnie de l'Empereur.

² Nájera.

seigneurs de France, de mesdames la daulphyne et fille du roy, des duchesses de Longeville, d'Estampes et plusieurs dames. Sa Majesté envoya au-devant d'icelle toutes ses galères et plusieurs ducz et seigneurs, et l'attendoit sur la rive de la mer, où l'on avoit fait un pont qu'entroit dedans la mer, pour plus facilement débarquer les dames. Sa Majesté estant sur le pont, la royne et les dames, accompagnées des ducz de Savoye, Mantua, Camarin, Alva, Végère¹, Nagère, Albergues, les princes de Besignan, Salerne et Sulmone, la foule chargea tant que le pont rompit et tombarent tous en mer, néanmoins qu'il n'y eust nul péry ny blessé. Et sur la nuict s'en retourna ladictte royne, accompagnée comme au venir.

Estant audict Nyce Sa Saincteté, Sa Majesté fut plusieurs foys négocier vers Sadictte Saincteté en une petite maysonnette, aux vignes, environ my-chemin dudict Nice, où Sadictte Saincteté se treuvoit. Pendant lequel temps venant un ambassadeur de Roussye vers Sa Majesté, par mer, dès Gennes, en un brigantin, fut prins des Mores et Turcqz et mené au conte de Tandes, gouverneur pour le roy de France en Provence. Fut ledict ambassadeur par les Turcqz tout saccagé et despouillé, et par ledict conte de Tandes amené audict Villefranca à Sa Majesté.

Et enfin fut conclud une trefve de dix ans entre Sadictte Majesté et ledict roy, pays et subjectz, laquelle fut ratiffyée par Sadictte Majesté la veille de la Feste-Dieu, que la royne de France vint audict Villafranca, accompagnée de mesdames la daulphine et fille du roy et de plusieurs princesses et dames de France, les cardinaulx de Lorryne et Chastillon, connestable, duc de Vendosme et plusieurs aultres seigneurs. Laquelle vint disner avec Sa Majesté, y soupa et coucha audict Villafranca, et le lendemain y disna, et l'après-disner partist retournant par mer audict Villeneuve.

Et environ les quatre heures après midy, Sa Majesté s'embarqua et feit voile. Et au mesme instant arriva le pape à l'entrée du port dudict Villafranca, es galères de France, et par ensemble vindrent juques à Gennes, où le pape se débarqua au môle, et dès là fut porté à la grande église, et dès là alla loger à la maison du conte de Flasco², et Sa Majesté se débarqua en son logis en la maison du prince Dorya.

¹ Béjar.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Flesco* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Fresco* dans le MS. 15869. Probablement *Fiesco* (Fiesque).

Estant Sa Majesté audict Gennes, se trouvant ung peu mal dispos des gouttes, Sa Saincteté le vint veoir, et demourarent ensemble quatre heures. Et le samedi suyvant Sa Majesté fut veoir Sa Saincteté et prendre congie de luy, et y demoura dès les trois heures jusques à neuf heures du soir. Auquel lieu fut conclud le mariaige du seigneur Octavio Farnèse, filz de Pierre-Loys, dont le pape estoit grand-père, et de la fille bastarde de Sa Majesté, vefve du duc de Florence.

Et le dymenche suyvant, Sa Saincteté s'embarqua ès galères de Sa Majesté, conduit par Janotin Dorya jusques à l'Espèce¹, où il se desembarqua. Et le lundy ledict Janotin revint avec sesdictes galères audict Gennes : lequel jour Sa Majesté fut veoir les fortifications de la ville. Et le mardy matin Sa Majesté s'embarqua pour son retour.

Venant à l'endroit de Nyce, rencontra deux galères françoyses où venoient le seigneur de Villy² et Sceperius³, résident pour Sa Majesté ambassadeur en France, lesquels allarent à la galère de Sa Majesté. Et fut là conclud que Sa Majesté se verroit avec le roy au port d'Aiguesmortes. Puy ledict seigneur de Villy s'en retourna avec lesdictes galères, suyvant Sa Majesté son chemin jusques près de Thoulon. Se trouvant ung peu mal disposé, coucha en terre, soubz ung pavillon, deux nuictz. Et le troyisième jour, poursuyvant son chemin jusques vers Marseille, arrivant près Nostre-Dame de la Garde, luy vindrent au devant vingt et une galères françoyses. Après avoir salué les ungz aux aultres, vindrent ensemble jusques près de Marseille. Et tirant contre Aiguesmortes, se leva une bruyne si grosse qu'il y avoit grand dangier de se rencontrer ou encailler⁴ : ce que la galère de Sa Majesté feit, et fut secourue. Et celle du seigneur de Grandvelle s'encailla de sorte qu'elle se fendist par dessoubz, néantmoins sans péril de personne. Ladicte bruyne dura jusques le matin, à neuf heures.

Et environ les dix heures Sa Majesté et toute la compaignie arrivarent au port dudict Aiguesmortes, saulf la galère du seigneur de Grandvelle, qui ne peust arriver jusques au midy. Et incontinent Sa Majesté estre arrivée

¹ La Spezzia.

² Velly.

³ Corneille Scepperus.

⁴ *Encailler*. Ce mot ne se trouve dans aucun glossaire : l'auteur l'a emprunté de l'espagnol *encallar*, échouer, donner contre un banc de sable ou contre des pierres.

audict port, les princes estans en sa compaignie ès aultres galères se trouvaient devers luy; et au mesme instant vindrent le cardinal de Lorrayne et le connestable de France visiter Sa Majesté, et à l'après-disner le roy, à petite compaignie, en petites barques tappissées, vint veoir Sadicte Majesté en sa galère, où il demoura une heure, puis s'en retourna. Et le lendemain Sa Majesté, accompaigné de ses princes seulement, en petitz botkins ¹, le conduysant le connestable de France, alla à ladicte ville d'Aiguesmortes, où, à la porte d'icelle, l'attendoit le roy, accompaigné de tous ses princes, et au logis la royne, la daulphine et la fille du roy avec toutes les dames de France. Et au mesme instant arrivarent, venans d'Avignon, le daulphin, duc d'Orléans, filz du roy et le seigneur d'Allebrecht.

Sa Majesté demoura ledict jour et le lendemain audict Aiguesmortes, jusques sur le soir qu'il retourna à s'embarquer, prenant congïé de la royne et des dames. Le roy, le daulphin, duc d'Orléans, seigneur d'Allebrecht et aultres le vindrent accompaigner jusques dedans sa galère, où ilz demourarent environ une heure, puis prindrent congïé de Sa Majesté et s'en retournerent. Et environ la minuict Sa Majesté leva l'ancre et fait voile pour son parlement, et par tormente fut constraint retourner audict port le matin. De ce advertye, la royne de France, n'estant encores partie dudict Aiguesmortes, et le roy [party] ², se vint, à l'après-disner, accompaignée seulement de cinq dames, veoir Sa Majesté en sa galère, où elle demoura jusques au soir. Prenant congïé de Sa Majesté, s'en retourna, et sur la nuict Sa Majesté fait voile et vint par ses journées jusques à Barcelonne, où il arriva le 18^e de juillet, et y demoura jusques le 26^e.

Les seigneurs et princes estans audict Villafranca pour accompaigner Sa Majesté estoient les suyvens : les ducz de Savoye, de Mantua, d'Alva, d'Albrequerque ³, de Nagère et de Camarin, marquis del Gasto, princes de Besignan, de Salerne et de Sulmone, contes de Bonavente, de Modica, marquis de Saluce, don Francisco d'Ast ⁴, frère du duc de Ferrare, don Anthoine d'Arragon, filz du duc de Montalto et plusieurs aultres.

¹ *Botkins*, botequins, petites barques.

² Le mot *party* manque dans les quatre MSS. : ce qui rend la phrase inintelligible. La *Descriptio* de Herbais dit positivement : « et le roy party. »

³ D'Albuquerque.

⁴ D'Este.

Estant Sadicte Majesté à Barcelonne, despescha Andreas Dorya, prince de Melphe, pour faire ung voyaige en Levant, accompagné du seigneur don Fernando Gonzaga, vice-roy de Secille, à l'assistance et secours des Vénétiens contre les Turcqz, lesquelz leur avoient prins quelque ville. Ledict prince partist dudict Barcelonne, le 24^e dudict moys de juillet, avec aulcungz gentilzhommes de la maison de Sa Majesté; vint jusques à Gennes, où il demoura jusques l'unzième d'aougst: le quel jour s'embarqua et vint jusques à Naples. Duquel lieu partist par ung merquedy, vint jusques à Stromoly¹, qu'est une yse en mer que brusle tousjours, vint jusques *al cabo del Pharo*, où il treuva son galion avec aultres navires. Le lendemain matin, voulant entrer au port de Messines, luy vint au devant le conte de l'Aquila, romain, avec quatre galères qu'il tient de Sa Majesté; puis vint le seigneur Anthoine Dorya avec six galères; après vint le vice-roy de Secille avec douze galères, assçavoir: six du royaume, deux de Monygo², deux du marquis de Terrenove³ et deux de Sigales (?), que Sa Majesté entretient d'ordinaire, et quatre de la religion de Rhodes. Lequel prince avec ledict vice-roy et toutes les galères vindrent audict Messines, où il treuva l'armée de Sadicte Majesté pour ledict voyaige, de laquelle ledict prince estoit général en mer et le seigneur vice-roy général en terre. L'équipaige estoit de cinquante-cinq naves et cinquante-deux galères, y compris six qui arrivarent avec don Garcian de Toledo, filz du vice-roy de Naples, sans galiotes, brigantins et aultres vaisseaulx de vivendiers: èsquelles naves estoient dix mille Espaignolz et six mille Italyens, y non compris douze cens, tant gentilzhommes que aultres, estans aux galères, sans maroniers et aultres gens servans aux galères et naves. Les galères avoient cinquante canons, cent demy-coleuvrines, sans les menues pièces et les munitions servans à leur armée. Le galion avoit cent et trente-trois pièces de fonte avec toutes leurs suyttes, et les aultres naves fornies comme elles ont accoustumé quant elles vont en guerre.

Et par ung samedy, dernier jour d'aougst, lesdicts prince et vice-roy, équippez comme dessus, partirent dudict Messines pour passer *el Pharo*, et vindrent aborder en Calabre; et le dymenche, premier jour de sep-

¹ Stromboli.

² Monaco.

³ Terranova.

tembre, tous jointz et en ordre partirent, prenant leur chemin vers Levant. Les galères vindrent au cavo ¹ Sainte-Marie en Pouylle, et les naves prindrent la mer tirant contre Courfou, et par tourmente vindrent à la Céphalonie, yslé aux Vénétiens, où eurent nouvelles que Barberousse, général pour le Turcq, estoit de l'autre costel de ladicte yslé : par quoy se partirent et temporisèrent sur mer, s'efforceants gaingner port à Courfou, qu'est une aultre yslé appartenant ausdicts Vénétiens, attendant nouvelles dudict prince. Auquel lieu se devoit assambler toute l'armée, comme elle fait.

Et le merquedy, 4^e jour dudict mois, le prince et vice-roy prindrent port à Gallipoly audict Pouylle, et le joeudy aux caves de Sainte-Marie, où les vint trouver une galère vénétienne, leur advertissant que leur armée estoit en ordre attendant audict Courfou, et que ledict Barberousse avec son armée estoit à la Prévèze ², terre ferme en Turquie. Et environ la minuict ledict prince partist, et le matin descouvrit le cave de la Velone ³, qu'est terre ferme en Turquye; et le dymenche, que fut le 15^e, arriva audit Courfou, où il treuva l'armée du pape et Vénétiens. Toute l'armée assemblée estoit de cent et trente galères, assçavoir : trente du pape Paule, cinquante des Vénétiens et de Sa Majesté cinquante, le gallion et la barce ⁴ desdicts Vénétiens, dix-sept naves pour leurs provisions, le gallion du prince et cinquante-deux naves aux fraiz de Sa Majesté, sans galliotes, fustes, brigantins que aultres petitz vaisseaulx de vivendiers.

Auquel lieu ledict prince Dorya demoura jusques le 24^e, attendant ses naves. Et ledict jour, non ayant nouvelles d'elles, délibéra partir, et venant au cavo, eust nouvelles de leur arrivée. Et le 26^e dudict mois, ayant donné ordre comme chascun se devoit conduyre, se partist, vint le lendemain, que fut le joeudy 27^e, à l'entrée du port de la Prévèze, qui contient de longueur environ vingt miles, dedens lequel estoit Barberousse et son armée. Lequel jour les galères des chrestiens canonnèrent celles des Turcqz estans dedans ledict port. Et le vendredy matin, craignant

¹ Cavo, cap.

² Prevesa, ville d'Albanie.

³ La Valone, ville d'Albanie.

⁴ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *le balène* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *la barque* dans le MS. 15869.

tourmente et fortune de mer, pour ce que là où estoit l'armée desdicts chrestiens estoit plaije ¹, et y avoit mauvais fond, n'y peurent arrester avec tourniente sans danger de donner à travers. Ledict prince et ses galères vint mectre ancre au cavo de Leucate, et ses naves, passans ledict cavo, tirèrent vers Lespantho ² : le tout terre ferme de Turquye.

Et au mesme instant que les chrestiens eurent faict voile, ledict Barberousse partist avec cent et soixante galères, faignant tirer contre Courfou, descouvra l'armée des chrestiens et fut descouvert par eulx. Ledict prince fait donner signe aux naves de retourner, mectant ordre pour combatre; le mesme fait ledict Barberousse. Ce voyant, la barce des Vénétiens s'advança à force de voiles, allant abborder et canonner l'armée desdicts Turcqz; se treuvant seule, treuva moyen soy retirer vers son armée. Et voyant ledict Barberousse l'ordre que ledict prince avoit mis pour combatre, laissant les galères des chrestiens, tira contre les naves, desquelles en print deux. Ce voyant par ledict prince, cuydant que l'ordre qu'il avoit conclud, estant à Courfou, avec ses capitaines, se deust tenir, qu'estoit, le cas advenant que ledict Barberousse donnât bataille, ledict prince meneroyt l'avant-garde, le capitayne des Vénétiens la bataille, celluy du pape l'arrière-garde, de sorte qu'en approchant les ennemys ilz fussent tous en renc égal et le mesme jour que les ennemys approchoient, ledict prince et vice-roy mandarent querre les généraulx du pape et Vénétiens et aultres capitaynes, pour avoir leur advis si l'on combatroit ou non : furent tous d'opinion de combatre. Ce voyant ledict prince, fait entremectre ses galères entre celles des Vénétiens, congnoissant que leurs galères estoient mal pourveues pour combatre, et n'avoient voulu accepter aulcungz soldatz de Sa Majesté. Après avoir faict le prince eslever l'estendart du Crucefix, et par son chappelain donner la bénédiction atout ³ la vraye croix, sonnans la trompette, le vice-roy avec luy, cuydant que les Vénétiens deussent faire comme avoit esté conclud, partist pour investir contre les ennemys; se treuva accompagné seulement de neuf galères; fut constraint haulser rèmes et arrester. Par trois foys luy survint le pareil, que lesdicts Vénétiens

¹ *Plaije*, plage.

² *Lépante*.

³ *Atout*, avec.

ne voulurent entendre à combattre. Ce voyant ledict prince, temporisa jusques à la nuict, que luy vint une tourmente avec vent de terre, avec lequel les naves sortirent et toute l'armée des chrestiens, tirans contre Courfou, saul une nave biscayne dont Machin de Monguye ¹ estoit capitayne des soldatz qu'estoient dedans, laquelle, les mastz abbatuz et perchée d'artillerie, soustint toute la nuict contre l'armée du Turcq, ne se voulant jamays rendre; et au bout de troys jours, l'ayant tenue pour perdue, vint audict Courfou.

Après avoir demouré ledict prince quelques jours audict Courfou, conclud venir devant Castelnovo en Dalmatie ², terre ferme appartenant au Turcq : ce qu'il feit, et fut prinse par force en trois jours. Sachant Barberousse ladicte entreprinse, voulant venir secourir ledict Castelnovo, passant près de la Velone, par tourmente et fortune, se cuyda perdre, et fut constrainct de se retirer, y perdant six galères.

Après que ledict prince eust mis ordre audict Castelnovo, y laissant quatre mil soldatz espaingnoz, Francisco Sarmiento pour leur général (lequel Castelnovo fut reprins l'an après et tous les chrestiens par ledict Barberousse), ledict prince se partist et vint à Brindes ³ en Pouylle, qu'est où anciennement les Romayns assembloient leurs armées pour passer en Grèce, et dès là prenoient port à Dyrachio ⁴, aujourd'huy appelé Durazo, et l'autre passage estoit de Hydruntin ⁵, qu'est Otrante en Apolonia, à présent appellée la Velone. L'armée des Vénétiens retourna audict Venize.

Et le 26^e du mois de juillet Sa Majesté partist de Barcelonne, vint par ses journées à Valdit, où estoit l'impératrice : auquel lieu se feirent plusieurs joustes; et y demoura Sadicte Majesté jusques le 21^e de septembre. Lequel jour il partist, venant le droict chemin à Toledo; où il arriva le 25^e jour d'octobre, et y demoura jusques le 12^e de may ⁶ de l'an mil cinq cens trente-neuf.

¹ Sandoval, liv. XXIV, § VI, l'appelle *Machin de Monguia*.

² MS: 15869 de la Bibliothèque royale; en *Molarquie* dans le MS. de l'Arsenal, le MS. de Reims et la *Description* de Herbais.

³ Brindisi ou Bryndes.

⁴ *Dyrrachium*.

⁵ *Hydruntum*.

⁶ La date est en blanc dans le MS. de l'Arsenal, le MS. de Reims et le MS. 15869 de la Bibliothèque royale. C'est au MS. 14641 que nous l'empruntons.

Pendant lequel temps arriva audict Toledo le duc Frédéricq, palatin, avec luy la princesse de Dannemarque, sa femme.

Auquel temps Sa Majesté convocqua tous les nobles de la couronne de Castille, tous les prélatz, gens d'église et députez des villes, pour se treuver audict Toledo, ausquelz il proposa à chascun, à différent jour, ce qu'il leur vouloit demander et la volonté qu'il avoit de faire ung voyaige en Levant, pour lequel effet il avoit envoyé ès pays d'embas le seigneur de Boussu, son grand escuyer, pour faire venir une armée de naves et provisions, ce qu'il fait : demandant Sadicte Majesté aux estatz de Castille moyen, conseil et assistance pour ledict voyaige. Et après plusieurs communications entre eulx, ne conclurent riens. Aussy ne se acheva ladicte entreprinse, qu'estoit conclute pour ladicte année : pour laquelle Sadicte Majesté avoit fait grandes apprestes, pour se y treuver en personne. Mais le pape ny les Vénétiens ne fournirent à leur contingent.

Audict lieu de Toledo, au mesme temps, en avril, estant l'impératrice ^{1539.} enceincte de huict moys, délivra d'ung filz, lequel tost après mourut, et elle print la fiebvre, de laquelle, le premier jour de may ensuyvant, à une heure après midy, ayant fait son testament, receu tous ses sacramens avec bonne mémoyre, rendit son âme à son Créateur, en présence de Sa Majesté. Et incontinent Sadicte Majesté se retira en sa chambre, et la dame deffuncte demoura tout le jour en son lict, le visaige descouvert ; lequel lict estoit accoustré d'escarlate, environné de plusieurs dames en doeuil. Vindrent incontinent plusieurs religieulx et prebstres lire le psaultier, et tous ceulx qui vouloient venoient veoir ladicte dame deffuncte. Et le soir le corps fut, par la marquise de Lombay et Melsie de Salsedo ¹, qu'estoient de ses femmes, ung médecin et ung barbier de Sa Majesté, accoustré et ensevely sans estre ouvert : car ainsy avoit-elle supplyé à Sa Majesté avant sa mort. Fut mis en ung luyseau ² de plomb, et demoura ledict corps toute la nuict en ladicte chambre. Et le matin, environ les neuf heures, fut apporté embas dedans une salle qu'estoit toute tendue de noir, devant ung

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Meusil de Salsedo* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Mesné de Salseb* dans le MS. 15869.

² *Luyseau*, cercueil.

autel qu'estoit là dressé, où tout le jour l'on avoit célébré messes. L'office fut fait par l'évesque de Léon, et chanté par les chantres de Sa Majesté, de requiem.

Sadicte Majesté estoit secrètement en une fenestre en hault, de laquelle pouvoit veoir sur ledict autel.

En ladicte salle estoient toutes les dames de la deffunte, accoustrées en doeuil. Et pour ce que ladicte salle n'estoit assez grande, la cour, qu'estoit en carrure, fut tendue, de quatre coustelz, de trois profondeurs de drap noir, et des deux coustelz tout le long des bancqz, où asséoyent, de l'ung des coustelz, les cardinaulx, archevesques, évesques et conseilliers, de l'autre coustel les ducz, marquis et contes, tous en doeuil.

Vindrent toutes les religions et toutes les églises dudict Toledo, l'une après l'autre, faire les recommandations sur ledict corps.

La messe achevée, chacun se retira jusques à troys heures après midy, que chacun s'assambla en ladicte court, et tout le clergié en une église près ladicte court. Duquel lieu partirent chacun en son ordre, marchans pas à pas contre la porte tirant à Grenade; et après les confréries et clergé marchaient plusieurs officiers et gentilzhommes de ladicte dame. Vindrent quatorze, tant ducz, marquis que contes¹, en grands manteaulx de doeuil, trouver ledict corps en ladicte salle dessusnommée, mis en une litière, couverte de velours noir, laquelle ilz prindrent sur leurs espauls et l'emportèrent jusques à la porte hors de la ville. Suyvoit après ledict corps le prince d'Espagne, filz unique de ladicte dame, accompagné des cardinaulx de Toledo, nonce du pape, ambassadeurs de France, Portugal, Venize et aultres, tous à pied, et si grand nombre de gentilzhommes et peuple que ledict prince fut constrainct, pour la grande chaleur qu'il faisoit et long chemin qu'il y avoit depuis ledict logis jusques à la porte, demourer en mi-chemin et soy retirer en une église.

Et en cest ordre fut conduit le corps jusques à ladicte porte, où le duc d'Escalone et l'évesque de Corya, commis ad ce pour le mener en Grenade, l'acceptèrent. Aussy furent ordonnez quarante gentilzhommes de la maison de l'Empereur, douze dames de ladicte dame deffuncte et ceulx de sa

¹ MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale. Dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims on lit : « tant ducz, marquis, contes que aultres. »

maison pour accompagner ledict corps jusques en Grenade, où par l'archevesque dudict lieu fut receu et accepté, et inhumé en la chappelle royale auprès du roy et de la royne catholicques, ses grands-père et mère, et du roy don Philippe, son beau-père.

Incontinent après Sa Majesté se retira à Saint-Hiérosme, hors de Toledo, où il demoura jusques le 27^e de juing.

Les obsèques de ladicte dame deffuncte furent célébréz audict Toledo, au couvent de Saint-François, nommé *Saint-Joan de los Reyes*. L'église fut tendue de noir de quatre draps de profond, par dessus tiré ung velours semé d'escussions aux armes de ladicte dame deffuncte; par dessus une lambourde de boys chargée en chierges ardants. Et le chœur fut tendu de cinq profondeurs de drap, au milieu duquel fut dressée une chappelle ardante fort richement accoustrée, croisée et recroisée en forme de couronne impériale, chargée de chierges jusques au nombre de¹, sortans aux quatre cantons quatre anges tenans les quatre quartiers de ladicte dame deffuncte. Soubz laquelle chappelle estoit la représentation du corps, couvert d'ung grand drap d'or, sur lequel estoit ung carreau où estoit la couronne impériale et les armes de ladicte dame; les roys d'armes à l'entour dudict corps; à main droicte le siège du prince; au bas la place de l'ambassadeur de Portugal, représentant le roy son maistre, frère de ladicte dame deffuncte. Et après ledict ambassadeur estoient les ducz, princes, marquis, contes et gentilzhommes, chascun en grand manteau de noir et chappron embronché². A main senestre de ladicte chappelle estoient les cardinal de Toledo, nunce du pape, ambassadeurs, seigneurs du conseil et des finances, et auprès du grand autel douze évesques. Les rues de Toledo furent barrées depuis la court jusques à l'église.

Et le³ jour, environ deux heures après midy, se assemblèrent au quartier du prince les ambassadeurs, ducz, contes, seigneurs et gentilzhommes et officiers de l'Empereur, de la dame deffuncte, du prince et de mesdames les infantes, ses sœurs. Tous, meslez par ensemble, sortirent

¹ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; au nombre de huit cens dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; au nombre de xx dans le MS. 15869.

² *Embronché*, caché, couvert.

³ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims et le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; le 20 dans le MS. 14641.

de ladicte court, tous en doeuil et manteaulx traynans et chapprons enbronchez. Marchoient deux à deux en l'ordre que s'ensuyt : ung roy d'armes, ceulx de l'escuyrie, les paiges, les officiers, chiefs d'office, pensionnaires, gentilzhommes de la maison, de la bouche et de la chambre, chambellains, contes, marquis et ducez, sans avoir respect au précéder, les maistres d'hostel allans et venans entre le doeuil, faisans tenir ordre. Après marchoit le prince d'Espagne en son doeuil, auquel seul fut porté la queue par le commendador major de Castille, son grand chambellain : après lequel venoit l'ambassadeur de Portugal seul, représentant le roy son maistre. Et après suyvoient les ambassadeurs, chascun en son ordre. Vindrent jusques à ladicte église; et, chascun assis en son lieu, furent commencées les vigiles, et icelles achevées, chascun s'en retourna en son logis jusques au lendemain, à huit heures, que l'on revint au mesme ordre que le jour précédent, que l'on procéda à la messe jusques à l'offertoire, que le prince fut offrir. Fut fait un sermon par un évesque de l'ordre Saint-Hiérosme. La messe achevée, chascun s'en retourna.

Audict temps arrivarent en poste audict Toledo le prince d'Orenge et le seigneur d'Istain¹.

Estant Sa Majesté retirée audict Saint-Hiérosme, vindrent en poste, pour condouloir le doeuil, de la part du pape le cardinal Farnèze, de la part du roy de France le seigneur de Brissac, de la part de la royne de France le seigneur de la Muletierre, de la part du roy des Romayns don Pedro Lasso de Castille, de la part du roy de Portugal le duc d'Avero.

Le 27^e de juing Sa Majesté vint coucher à Yliesca, 28^e en une maison près de Madrit, où il demoura jusques le 13^e de juillet, qu'il entra dedans la ville. Pendant lequel temps le prince et mesdames ses sœurs partirent de Toledo. Ledict prince vint à Madrit, et lesdictes dames s'allèrent tenir à Arévalo.

Estant Sadicte Majesté à Madrit, eüst nouvelles que ceulx de Gand s'estoient mutinez : par quoy le prince d'Orenge fut despesché en poste, le conte de Reulx à grandes journées, le seigneur d'Istain en poste et le seigneur de Praet à journées, tous pour le pays d'embas. Ce fait, estant Sa Majesté instamment sollicité et requis par le roy de France, se confiant

¹ Floris d'Egmont, seigneur d'Isselsteyn, comme il a été dit plus haut.

en luy, délibéra de passer par le royaume de France en poste, et à cest effect despescha le sieur de Peloux pour ledict seigneur roy de France, et le sieur don Loys d'Avila pour le pape. Et après avoir mis ordre en ses royaumes d'Espagne, despescha le sieur de Grandvelle, lequel partist le premier jour de novembre, allant trouver le roy de France à Loches, où il attendit Sa Majesté.

Et le 12^e dudict mois, laissant Sa Majesté le prince son filz audict Madrit, don Joan Tavera, cardinal de Toledo, pour gouverneur en Castille et inquisiteur major en toute Espagne, le cardinal de Séville président des Indes, Covos, commendador major de Léon, pour chief et superintendant des finances, le conte de Morate vice-roy de Arragon, le marquis de Cannelle vice-roy de Navarre, le duc don Hernando en Valence, le marquis de Modegere ¹ vice-roy en Grenade, le marquis de Lombay vice-roy en Cataloingne, l'évesque de Sygoença président du conseil réal, les frontières pourveues tant par mer que par terre, Sadicte Majesté se partist. Et estant encores audict Madrit, eust nouvelles que la sœur du duc de Clèves ² désiroit passer par ses pays d'embas pour aller espouser le roy d'Angleterre, et que le seigneur d'Istain estoit commis de la part de Sa Majesté pour la conduyre jusques à Gravelinges, limyte du pays : laquelle fut espousée audict roy d'Angleterre, et l'an après par luy délaissée, disant qu'il avoit avant elle fiancé une aultre Angloise, qu'il espousa ³, laquelle en l'an 41 ⁴ fut par justice exécutée pour son adultère.

Le 11^e dudict mois Sa Majesté vint coucher à Galapagar.

12^e au Bois de Sigovya.

13^e à Sigovya.

14^e à Sainte-Marie de Nyéva.

15^e à Arévalo, où estoient mesdames ses filles.

18^e à Medyna del Campo.

19^e à Tourdesilles, où se tient la royne sa mère.

20^e à Valdolit.

¹ Don Hurtado de Mendoza, marquis de Mondejar.

² Anne de Clèves.

³ Catherine Howard.

⁴ V. st. Ce fut le 13 février 1542 que Catherine Howard subit la peine de mort, à laquelle elle avait été condamnée par le parlement.

Auquel lieu il print la poste et partist accompagné de ceulx qui s'ensuyvent : du duc d'Alve, du seigneur de Bossu, de don Pedro de la Cève ¹, maistre d'hostel, du seigneur de Rye, sommelier de corps, le conte d'Egmont ², don Enricque de Toledo, les seigneurs de la Chaulx, de Flaigny et d'Arbaix ³, gentilzhommes de sa chambre, deux secrétaires d'Estat, Bave et Ydiacques, ung médecin, ung barbier, deux aydes de chambre, deux cuisiniers, les sommeliers de la paneterie et de la cave, le maistre des postes et des courriers. Sa Majesté avoit envoié, dès longtemps avant son partement, dès le lieu de Madrit, son escuyer d'escuyrie, le seigneur d'Andelot, en France avec vingt-cinq chevaulx d'Espagne, pour présenter au roy de France. La maison de Sa Majesté partist après elle de Valdolit par journées, conduite par le baron de Montfaulconnet, maistre d'hostel de Sadicte Majesté.

Et le 21^e dudict moys Sa Majesté vint coucher à Doignes ⁴.

22^e à Bourgues ⁵.

24^e à Victoria.

25^e à Tousolètes ⁶.

26^e à Saint-Sébastien, où le vint trouver le seigneur de Saint-Vincent, son ambassadeur en France. Et ledict jour, venant contre Fontarabye, rencontra le duc d'Orléans, filz du roy de France, venant en poste au-devant de Sa Majesté, et par ensemble vindrent coucher audict Fontarabye.

27^e vindrent coucher à Bayonne. Auquel lieu luy vindrent au devant le daulphin de Viennoys, filz aîné dudict roy, le cardinal de Chastillon, le connestable ⁷ et plusieurs aultres princes et seigneurs de France. Et dès là vindrent tousjours ensemble.

28^e disner à Saint-Vincent et coucher à Dax.

29^e disner à Tartas, coucher au Mont-de-Marsan, qu'est au seigneur d'Allebrecht.

¹ De la Cueva.

² Charles, premier de ce nom, troisième conte d'Egmont.

³ De Flaigy et d'Herbais.

⁴ Ducñas.

⁵ Burgos.

⁶ Tolosa.

⁷ Anne de Montmorency.

Dernier jour disner à Cassefourmier ¹, coucher à Bassaz ².

Le premier jour de décembre disner à Langon, où ilz montarent sur l'eau; coucher à Bourdeaulx.

3^e disner à Charbon-Blanc ³, coucher à Saint-Andrey (?).

4^e disner à Cavignan ⁴, coucher à Monlieu.

5^e disner à Barbésieul, coucher à Chasteau-Neuf en Angolmois.

6^e disner à Gourville, coucher à Verteur ⁵.

7^e disner à Chaulne ⁶, coucher à Couvet ⁷.

8^e disner et coucher à Lusignan en Poictou ⁸.

10^e disner en une maison nommée La Roche, coucher à Loches.

Où vindrent au-devant de Sa Majesté les cardinaux de Bourbon, Lorraine, Lyzieux, Tournon, Boulongne, Mascon, Paris, Gyenry ⁹ et Chastillon, tous françoys, et Gady, florentin, avec tous les princes et seigneurs de France. Le roy, qui, ne pouvant aller à cheval, attendoit à l'entrée du

¹ Capsio.

² Bazas.

³ Carbon-Blanc-et-Bassens.

⁴ Cavignac.

⁵ Verteuil.

⁶ Chaunay.

⁷ Couhé.

⁸ Il y a ici, dans les quatre manuscrits dont nous faisons usage, une lacune que nous ne saurions mettre sur le compte de l'auteur; il y manque l'indication du séjour de Charles-Quint à Poitiers. Le manuscrit de la *Description* de Herbais ne présente pas cette lacune; on y lit: « 9^e disner à Lousy-gnan, et coucher à Poitiers. »

Dans un volume in-18 de la Bibliothèque royale portant le n° 27649 du fonds Van Hulthem, on trouve une description de l'entrée de l'Empereur à Poitiers, avec ce titre: *Triumphes d'honneur faitz, par le commandement du roy, à l'Empeur en la ville de Poitiers, où il passa, venant d'Espagne en France, le ix^e jour de décembre, l'an mil cinq cens XXXIX.... Imprimé à Gand, près le chasteau, par moy, Pierre Cæsar, l'an M.CCCCC.XXXIX, le xix janvier.* Cette description a 23 pages non chiffrées.

Le même volume contient encore *Les triumpantes et honorables entrées faictes, par le commandement du roy très-christien François, premier de ce nom, à la Sacrée Majesté Impériale Charles, V^e de ce nom, toujours auguste, es villes de Poitiers et Orléans, avecque la harengue faicte par le baillif d'Orléans à Sadiete Majesté Impériale et la responce de Sadiete Majesté audict baillif.* Sans date d'impression. On lit au bas du titre: « On les vent à Lille par Guillaume Hamelin, librayre, demourant sur le Marché » au Blé dudict Lille. »

⁹ MS. de l'Arsenal; *Bienny* dans le MS. de Reims; *Fleury* dans le MS. 15869; *Genry* dans le MS. 14641.

chasteau dudict Loches, accompagné du seigneur d'Allebrecht ¹, du duc de Some ² et aultres, receut Sa Majesté; et au bas du degré de la salle fut receu par la royne de France, sa sœur, la dame d'Allebrecht, la daulphine, la fille du roy, les duchesses de Vandosme, Montpensier, Nevers et d'Estamples et plusieurs aultres dames, lesquelles saluées, montarent par ensemble en la salle. Puis chascun se retira en son quartier.

13^e Sa Majesté, en la mesme compaignie comme il estoit venu, le roy à chariot, la royne en litière, vindrent disner en une maison nommée *le Pavillon*, coucher à Senonceaux ³.

14^e coucher à Amboise. Auquel lieu, en la maison du roy, il y a une vies pour monter à cheval depuis le bas jusques au dessus, le noyau de laquelle est percé à jour, dedans lequel l'on avoit fait ung instrument, lequel se devoit allumer peu à peu pour donner clarté aux montans et descendans. Et montant Sa Majesté quasi jusques au milieu, s'alluma partout, rendant si grand'chaleur et fumièrre ⁴, pour non avoir yssue par dessus, que Sa Majesté et tous les présents pensarent estouffer; et pour la grande multitude qui suyvoit, ne fut possible reculer : toutesfoys il n'y eust nul estouffé ⁵. Duquel inconvéniement le roy fut fort desplaisant, voulant faire pendre celluy qui y avoit mis le feu : à quoy Sa Majesté obvya, voyant que la chose estoit advenue par inconvéniement et succédée en bien.

¹ Le MS. 44644 ajoute ici : « du duc Christophe de Wirtenberghe. »

² MSS. de l'Arsenal et 44644. Dans le MS. 45869 ce nom est en blanc.

³ Chenonceaux.

⁴ Fumièrre, fuméc.

⁵ Cet incident est rapporté de diverse manière par les historiens. Voici comment Charles-Quint lui-même le raconte dans une lettre écrite d'Orléans, le 21 décembre 1539, au cardinal archevêque de Tolède; nous traduisons de l'espagnol : « Le jour que nous arrivâmes à Amboise, le roi nous » montra les chiens de sa vénerie. Après que nous eûmes chassé, comme il était presque nuit et que » nous voulions éviter une réception, nous pressâmes le pas en petite compaignie, afin d'entrer sans » cérémonie au château. Nous montâmes à cheval l'escalier d'une tour, lequel a été fait pour cela. On » avait allumé en hâte les flambeaux et lumières destinés à éclairer cet escalier du bas en haut : tous » prirent feu en même temps; il en résulta que l'escalier se remplit de flammes et de fumée, et que » les chevaux commencèrent à s'en effrayer. Néanmoins nous continuâmes de monter, et nous par- » vînmes en haut à une grande place, sans qu'aucun de ceux qui formaient notre suite en eût reçu » dommage. Le roi a été très-fâché de cet accident, craignant qu'on ne l'en rendit responsable; il » voulait faire faire une sévère justice de ceux qui en ont été cause : mais enfin nous l'avons apaisé, » quoique avec difficulté.... » (*Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*, p. 642.)

- 16^e disner à Onzain, coucher à Bury (?).
 17^e coucher à Blays ¹.
 18^e disner à la chasse, coucher à Cambourg ².
 19^e disner à la Fertey, coucher à Nostre-Dame de Cléry.
 20^e coucher à Orléans ³.
 21^e disner à la Grenyer (?), coucher à Artenay.
 22^e disner aux champz, coucher à Plivyelles ⁴.
 23^e disner à l'assemblée, coucher à Milly en Gastinoys.
 24^e disner à l'assemblée, coucher à Fontainebleau ⁵.
 30^e disner en une maison sur la rivière de Seine et coucher à Corbeul ⁶.
 Dernier montarent sur la rivière. Coucher au boys de Vincennes.

Le premier jour de janvier 1540 disner à Sainet-Anthoine-des-Champz, ¹⁵⁴⁰.
 coucher à Paris ⁷.

¹ Blois.

² Chambord.

³ Voy. la note 8 à la page 155.

⁴ Pithiviers.

⁵ Sur la réception de Charles-Quint à Fontainebleau et les fêtes qui lui furent données en cette résidence royale il y a de curieux détails dans une relation espagnole que nous avons insérée pp. 653-658 de la *Relation des troubles de Gand sous Charles-Quint*.

Les descriptions de l'entrée de Charles-Quint à Poitiers et à Orléans que nous avons citées p. 155, note 8, sont suivies de *Le honorable Recueil que luy fit (à S. M. I.) ledict roy très-christien, à son entrée du chasteau de Fontayne Bleau, l'an M. D. XXXIX*.

⁶ Corbeil.

⁷ Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. V, pp. 551-557, donne, sur l'entrée et la réception de Charles-Quint dans cette capitale, les pièces suivantes, tirées des registres du conseil de ville :

- I. Communication aux échevins par le chancelier de France, du 6 novembre 1539.
- II. Communication aux mêmes par le connétable et le grand maitre, du 8 novembre.
- III. Assemblée du conseil de ville du 10 novembre.
- IV. Communication faite au chancelier touchant une question de préséance, le 11 novembre.
- V. Rapport fait au prévôt des marchands, le 30 novembre, par un échevin qui avait été envoyé vers le roi afin de prendre ses ordres.
- VI. Description de l'entrée de l'Empereur.

Le volume de la Bibliothèque royale où sont les descriptions citées plus haut, à la suite des *Triumphes d'honneur faitz à l'Empereur en la ville de Poitiers*, contient *L'Entrée et Triumphes fuitz audict Empereur, le premier jour de l'an ensuivant, par les université, cité et ville de Paris en France*, et de plus *La magnifique et triumpante Entrée du très-illustre et sacré empereur Charles César, tousjours auguste, fuicte en l'excellente ville et cité de Paris le jour de l'an en bonne estreine*. Cette dernière description a 18 ff. non chiffrés.

Ledict jour Sa Majesté fut descendre à Nostre-Dame de Paris, puis vint au palays, où il soupa en la grande salle, avec luy le roy, ses deux filz, les pers de France, les aultres princes et seigneurs de la court de parlement, chascun assis selon son degré. Sadicte Majesté coucha audict palays. Le lendemain vint coucher au Louvre, où il demoura jusques le lendemain des Roys. Auquel lieu avoit journellement joustes, tournoys et combatz; le soir festins, dances et masques. Là vint le cardinal Farnéze en poste pour légat.

7^e partirent tous ensemble, vindrent disner à Madrit ¹ en France et coucher à Saint-Denys.

8^e coucher à Chantilly.

10^e coucher à Manthue ².

11^e à Villers-Courtray ³.

13^e disner à l'assemblée, coucher à Soissons.

14^e coucher à Couchy ⁴.

15^e disner à Vergy, coucher à la Fère, maison du duc de Vandosme.

19^e disner à Vandeuil ⁵, coucher à Saint-Quintin : auquel lieu se fait la séparation desdicts Empereur, roy et royne, lesquelz demourarent audict lieu.

Et Sa Majesté partist le mardy, 20^e, accompagné du daulphin, du duc d'Orléans, du cardinal de Chastillon, du connestable de France, des ducz de Vandosme et de Nevers et de plusieurs aultres seigneurs de France, jusques au nombre de mil chevaux. Vindrent disner à Mont-Saint-Martin, coucher à Cambray.

Vindrent au-devant de Sa Majesté le duc d'Arschot, qui porta la parolle, le prince d'Orenge, le conte de Rœux, grand maistre, le conte de Buren, le prince de Cymay, le conte de Foquenberghe, le conte d'Espinoy, le seigneur de Bèvre, admiral, le seigneur de Praet, le seigneur de Traisigny, le seigneur de Brederode, le sénéchal de Haynnau et plusieurs aultres seigneurs et gentilzhommes des pays d'embas; le seigneur de Courières

¹ Maison du roi dans le bois de Boulogne.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Nanthem* dans le MS. 15869. Dans la *Description* de Herbaus on lit :

« Coucher en une maison qui est au bailly de Vitry, nommée *Nanthue*. »

³ Villers-Cotterets.

⁴ Coucy.

⁵ Vendeuil.

avec les cent archiers de corps de Sa Majesté, tous accoustrez en noir, et jusques au nombre de deux mille chevaux ¹. Sortit pareillement le duc et évesque de Cambray avec tout son clergié et tous les citoyens de la cité. Sa Majesté souppa au logis du daulphin.

Et le merquedy, 21^e, vindrent coucher à Valenciennes.

Vindrent au-devant de Sa Majesté, au lieu de Hape ², le marquis de Berghes et conte de Lallayn. Hors de la ville sortirent tous les gentilzhommes et bourgeois d'icelle pour recepvoir Sadicte Majesté, laquelle fut descendre en sa maison nommée *la Sale*, où il trouva, au bas du degré, pour le recepvoir, la royne douaigière de Hongrye, sa sœur, pour luy régente et gouvernante en ses pays d'embas, accompagnée du seigneur de Saint-Py, son chevalier d'honneur, du seigneur de Molembaix, son grand maistre d'hostel, des évesques d'Utrecht et de Tournay, des contes d'Hoochstrate et d'Overande ³ et de plusieurs seigneurs et gentilzhommes de sa maison, de la duchesse douaigière de Milan, niece de Sa Majesté, de la marquise de Berghes, des contesses d'Espinoy et d'Overande et de plusieurs aultres dames. Laquelle royne deffroya et festoya Sa Majesté, le daulphin, le duc d'Orléans et tous les François, jusques à leur retour, que fut le 24^e, qu'ilz retournarent coucher audict Cambray, reconduictz par le prince d'Orenges, duc d'Arschot et plusieurs aultres.

Et le 26^e Sa Majesté, la royne avec luy, vindrent disner à Bossu ⁴, coucher à Mons.

28^e disner à Reux, coucher à Nyvelle.

29^e à Bruxelles, jusques le 9^e de febvrier.

Le 9^e de février à Alost.

10^e à Terremonde jusques au 14^e.

14^e à Gand, accompagné de ladicte royne, de plusieurs seigneurs desdicts pays d'embas, des hommes d'armes ordinaires desdicts pays et de cinq mille piétons allemans. Et y demoura jusques le 12^e de may. Pendant lequel temps furent prins auleuns des mutins et décapitez, jusques

¹ MS. 14641 de la Bibliothèque royale. Le nombre est en blanc dans le MS. 13869, le MS. de l' Arsenal et le MS. de Reims.

² Haspres.

³ D'Over-Emden.

⁴ Boussu.

au nombre de treize, et le procès de tout le corps de la ville démené, la sentence donnée et l'exécution faicte. Au lieu où souloit estre l'abbaye de Saint-Bavon fut commencé le chasteau.

Pendant lequel temps le roy des Romains vint es pays d'embas. Allarent au-devant de luy jusques à Namur le marquis de Berghes et sénéchal de Haynnault, et Sa Majesté et la royne jusques à Bruxelles. Revindrent ensemble à Gand : auquel lieu vindrent les ducz de Clèves, de Brunswick et de Savoye, la contesse palatine, princesse de Dannemarque, et le cardinal de la Baume. Au mesme temps et lieu mourut le conte d'Hoochstraten.

Le 12^e de may Sa Majesté vint coucher à Baulo¹ : auquel jour fut commencé le chasteau de Gand.

13^e en Anvers jusques au 25^e, où vint l'évesque de Coulongne, électeur.

25^e à Lyre².

26^e à Malynes.

29^e à Louvain.

Dernier jour à la Vure.

Le premier jour de juing à Greunendale³.

5^e à Bruxelles jusques au 15^e.

15^e à Terremonde.

16^e à Gand jusques au 19^e.

19^e à Eeckloo.

21^e à Bruges jusques le 15^e de juillet.

Le 15^e de juillet disner à Nieuhavre⁴, passer la mer et coucher à Fles-singhe en Zeelande.

14^e à Middelbourg.

16^e à la Vère, maison du seigneur de Bèvre.

17^e à Tergousts⁵.

18^e à Zériczée.

¹ Baudeloo.

² Lierre.

³ Groenendael, pricuré de chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, à deux lieues de Bruxelles.

⁴ Nieuport.

⁵ Ter Goes.

- 19^e à Buschout ¹.
 20^e à Nieuhavre en Zeelande.
 21^e à Dordrecht.
 23^e à Rotterdam.
 24^e disner à Delft, coucher à la Haye en Hollande, jusques le 11^e d'aougst.
 Le 11^e jour d'aougst à Harlem.
 12^e à Amsterdam.
 14^e à Utrecht jusques le 19^e.
 19^e disner à Vyenne ², maison de monsieur de Brederode, et coucher à Orckem ³.
 20^e à Heusden en Brabant.
 22^e à Bois-le-Duc.
 23^e à Lone ⁴.
 24^e à Sinte-Geertuyberghe ⁵.
 25^e à Breda, maison du prince d'Orenge.
 27^e à Berghes, maison du marquis de Berghes.
 29^e à Anvers.
 30^e à Malynes.
 Dernier à Bruxelles, jusques au 29^e d'octobre.

Auquel temps furent convocquez tous les estatz des pays d'embas ⁶. Et en la grand'salle, présent Sadicte Majesté, la royne sa sœur et les députez desdicts estatz, fut par Score ⁷, conseiller de Sa Majesté, exposé les raisons que Sadicte Majesté avoit se partir de sesdicts pays pour les affaires de l'Empire, et l'ordre qu'il laissoit en sesdicts pays pour le gouvernement d'iceulx, assçavoir : ladicte royne sa sœur pour régente et gouvernante en général, et en particulier, pour Hollande le prince d'Orenge; pour Frize le comte de Bueren; pour Zeelande le seigneur de Bèvre, admiral; pour Flandres, Arthoys, Lille, Douay et Orchies le comte de Reux; pour Hayn-

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Binscope* dans le MS. 14641 et *Bascheur* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale : vraisemblablement Brouwershaven.

² Viane.

³ Gorkum.

⁴ Loon-op-Zand.

⁵ Gertrudenberg.

⁶ Le 4 octobre 1540.

⁷ Louis Schore, conseiller d'État et maître aux requêtes au conseil privé et au grand conseil.

nault le duc d'Arschot; pour Namur et Luxembourg le marquis de Berghes; pour chiefz des finances le duc d'Arschot, seigneurs de Praet et de Molenbaix; trésorier général Ruffaut ¹, et Henry Stercx pour recepveur général; pour président du privé conseil ledict Score. Et à la reste leur fut donné par escript l'ordre quant aux monnoyes et expéditions des procès. Ce faict, Sa Majesté print congié de sesdicts pays.

Au mesme temps vint à Bruxelles la fille du duc de Lorraine ², nouvellement mariée au prince d'Orenge.

Et au mesme moys d'octobre partit de Bruxelles pour Bourgongne le seigneur de Grandvelle, pour dès là se treuver, de la part de Sa Majesté, à Wormes, à une journée que se tenoit entre les députez des princes de l'Empire, chrestiens et luthériens. Auquel lieu arriva le 22^e du moys de novembre, et fut sa proposition telle que s'ensuyt :

Qu'il ne luy a samblé besoing déclarer par amples paroles la cause de ladicte assablée, veu que, par lettres, Sadicte Majesté, à la précédente journée tenue à Haguenau, les avoit fait assambler, où en ladicte journée avoit esté assez déclaré la substance d'icelle. Et l'occasion que avoit meü Sadicte Majesté à escrire lesdictes lettres estoit : qu'il sambloyt estre expédient et grandement nécessaire que tous ceulx qui se treuveroient à ladicte assablée advisassent practiquer sur les discordz et différends de la sainte foy en la religion chrestienne, et adviser, le mieulx que faire se pourroit, venir en une bonne union catholique amyablement, remectant la conclusion du tout à la prochaine journée impériale que se tiendroit à Reynsbourg, et qu'il desplaisoit à Sadicte Majesté ne se avoir treuvé à ladicte journée de Haguenau : car, partant de ses royaumes d'Espagne, son intention estoit (et a toujours esté), remédiant les affaires de ses pays d'embas le plus succinctement que luy seroit possible, soy treuver ès pays d'Allemaigne, pour, par tous moyens amiables qu'il pourroit penser, entendre à une bonne union catholique, comme requiert l'office d'ung bon prince de mectre peyne à paciffyer les différends estans en son empire et royaumes. Et pour les grans et importans affaires qu'il a treuvé en

¹ Jean Ruffault, chevalier, seigneur de Neufville.

² Anne, fille d'Antoine, duc de Lorraine, et de Renée de Bourbon. Son mariage avec René de Chalon avait été célébré le 22 août 1540.

sesdicts pays d'embas, où a esté nécessaire remédier avec célérité, se trouvant le roy des Romains, son frère, auprès de luy, luy donna commission soy trouver à ladicte asssemblée, comme il a faict. Entendant, par lettres dudict seigneur roy, son frère, comme tous ces seigneurs estans à ladicte asssemblée ayent bonne affection de traicter les affaires et différends amiablement, désirants et requérants tous très-affectueusement que Sa Majesté se treuvast à la prochainne journée impériale; désirant Sadicte Majesté, de tout son pouvoir, venir à cest effect d'amyable union, nonobstant que ses affaires de ses pays d'embas ne fussent achevés, les postposant pour une aultre foys, avoit commis, député et envoyé ledict seigneur de Grandvelle, pour l'anticiper et se trouver audict lieu de Wormes, pour faire envers lesdicts seigneurs son excuse et adyiser tous les meilleurs moyens à luy possibles, avec toute diligence, d'encheminer, terminer et mectre en chemin les affaires de tant sainte et bonne œuvre.

Et nonobstant que icelle charge fût, à son advis, plus grande que à luy ne convenoit, a voulu obéyr à Sa Majesté, congnoissant l'inclination que Sa Majesté avoit à luy donner cestedicte commission, avant tous aultres, pour autant que Sadicte Majesté sçavoit comme aultres foys par aucuns princes avoit esté requis et informé que les estatz du saint-empire avoyent ledict seigneur de Grandvelle agréable, et qu'il duyroit bien à entendre ausdicts affaires. Et voyant la bonne volonté que lesdicts seigneurs ont envers luy, a esté content accepter ladicte charge et commission, mesmes que de sa propre nature il a tousjours désiré ladicte pacification, ayant mis et mectant toute peyne, selon sa possibilité et l'intention de Sa Majesté, tout ce que sembleroit convenir, si aucunement faire se pourroit que les affaires fussent traictés amyablement avec toute mansuétude, afin de veoir l'Allemagne réunie et reconciliée à nostre seigneur Jésus-Christ, la sainte et désirée paix aux chrestiens rendue, toutes rancunes, haynes et dissensions oubliées et esteinctes, et qu'il sçavoit bien qu'il estoit mieulx notoire à toute la compaignie que à luy en quel estat estoit la républicque chrestienne et en quelles perturbations estoit constituée la povre Allemagne, ayant grande nécessité de bonne reconciliation : confiant playnement de leur bonne affection que, sans aultre admonition, de eulx-mesmes adviseroient la manière de traicter les affaires, satisfaisants à leurs charges et commissions, à quoy l'amour envers Dieu les

debvroit inciter, la sainte foy, religion et charité envers la chrestienté tant désolée inflammer. Leur remonstrant le misérable estat du pays qui par discordz est par pièces; les admonestant de leur observance vers Sa Majesté et du commun amour envers leurs prochains, et, afin qu'il les peust inflammer que par commune assistance ce mal fût esteinct, et à la Germanye sa puissance en seure et ferme union restituée, les priant qu'ilz pensassent les maulx survenuz à ceste occasion en ladicte Allemaigne et en bonne partie de la chrestienté, les destructions de plusieurs lieux, la religion mise soubz les piedz, le danger des âmes journallement périssans; ces maulx non estans en ung lieu, mais journallement de plus en plus s'eslargissans; n'ayant l'esprit pouvoir dire les ténèbres¹ par la dissension chrestienne survenue, dont par ces maulx la foy tant débilitée les faict soupirer.

La républicque est venue à l'extrémité, dont les infidèles ne pouvoient souhaiter meilleure occasion ni opportunité: desquelz maulx la cause et origine est attribuée à la nation germanicque par toutes les aultres provinces, laquelle, entre toutes aultres provinces, pour la foy, religion et aultres bonnes œuvres estoit préférée. Ausquels maulx si l'on n'y met remyde, est à craindre qu'il ne survienne nouvelles et pires incommoditez² (non-seulement en la religion, mais aussy en toutes les aultres) d'y remédier, non estant de merveille que par tant grandes choses, passans l'entendement de l'homme, ne soyent controversies en l'église de Dieu. Mais l'on debvroit recourir au refuge usité, qu'est que telles controversies par amiables appointemens soyent abolies, considéré que ceulx qui ont esté assamblez pour décider les différends et doubtes, ayent traicté les affaires à bonne et sincère intention, ayans seulement Dieu devant les yeulx, de quoy il ne doubtoit qu'ilz ne fussent de la mesme intention que, selon ledict refuge, telles dissensions et différends par leurs assistances seroient appointez: à quoy Jésus-Christ, estendant les bras en croix, invite la Germanye, le pape de Rome affectueusement le requiert, l'Empereur et le roy des Romains le désirent, tous bons chrestiens en l'extrême calamité de la Germanye l'expectent.

¹ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641 de la Bibliothèque royale; *pouvoir sur les ténèbres* dans le MS. 15869.

² MS. 15869; *commoditez* dans les autres manuscrits.

Par quoy ledict seigneur de Grandvelle a prié lesdicts assemblez, pour la miséricorde de Jésus-Christ et pour sa passion, et au nom et lieu de Sa Majesté, veu qu'ilz estoient pour ceste chrestienne union esleuz, voulussent mectre peyne à diligence que la robe de Nostre-Seigneur, tant misérablement déchirée, fût resarcie, et qu'ilz considérassent tous que les yeulx et oreilles de la chrestienté sont ouverts pour veoir et ouyr ce que par eulx seroit accompli. Et si ceste abominable dissension (ce que Dieu ne veuille) ne soit par leur moyen abolie, tous les maux que par ce surviendront à eulx seront imputez. Aussi, au contraire, leur donnant Dieu sa grâce que ceste sainte pacification de la foy et religion par leur prudence et sollicitude sorte son effect, recepvront leur guerdon¹ de Dieu, louenge immortelle en ce monde, et à eulx obligeront toute la chrestienté, et principalement la nation germanicque. Leur priant qu'ilz voulussent user de la bonne occasion présente, ayant l'Empereur, entre ses aultres vertuz prince très-béning et vray père, qui très-affectueusement désire ceste pacification, tranquillité de la nation germanicque et l'honneur et estimation d'icelle, et qui, pour ce laissant ses aultres affaires, non espargnant son corps, s'estoit party d'Espagne pour venir en Allemagne, où bientost se trouveroit pour faire une fin à ses affaires. Dieu veuille que, par l'inspiration du Saint-Esprit, ilz accomplissent le désir de Sa Majesté et de tous bons chrestiens! Et quant au résidu de la volonté et intention de Sa Majesté, qu'il la déclaireroit au progrès et traicté des affaires.

Le 27^e dudict moys d'octobre, les places réservées au chapitre de l'ordre tenu à Tournay, l'an trente-ung², à la disposition de Sa Majesté, furent pourveues ledict jour, et donné l'ungne à Maximilian d'Aigmont, conte de Buren, et l'autre à René de Chalon, prince d'Orenge. Et le mesme jour fut Henry Sterck faict trésorier et le secrétaire Nicolas³ greffier dudict ordre, et François⁴, filz bastard du bastard Bauduin de Bourgogne, fut faict Thoison d'or⁵.

29^e Sa Majesté vint coucher à Alost.

¹ *Guerdon*, récompense.

² Voy. p. 99.

³ Nicolas Nicolai, secrétaire d'État.

⁴ Dit le Bâtard de Falais.

⁵ Voy. Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or*, pp. 592 et suiv.

Le dernier jour d'octobre et premier de novembre à Gand.

2^e à Audenarde.

3^e à Courtray.

5^e à Tournay.

7^e à Lille.

9^e à Ypre.

13^e à Cassel.

14^e à Gravelines.

15^e à Saint-Omer.

18^e à Ayre.

20^e à Béthune.

21^e à Lens en Artoys.

22^e disner à Mont-Saint-Éloy, coucher à Arras.

25^e à Bapaulme.

26^e à Douay.

28^e disner à Bouchain, coucher à Valenciennes, jusques le 18^e de décembre.

Le 18^e de décembre au Quesnoy.

20^e disner à Esmerye¹, coucher à Avennes.

22^e disner à Sore-le-Chateau, coucher à Beaumont.

23^e disner à Han-sur-Heure, pays de Liège, coucher à Fléru², conté de Namur.

24^e à Namur, jusques au 27^e.

27^e à Seney³.

28^e à Marche-en-Famine, duché de Luxembourg.

29^e à la Roche.

30^e à Bastogne.

Dernier à Arlon, où furent bruslez sept maisons par fortune.

1841. Le premier jour de janvier, en l'an mil cinq cens quarante-ung, audict Arlon.

¹ Aymeries.

² Fleurus.

³ Ciney.

2^e à Luxembourg, jusques au 8^e. Auquel lieu vint le duc de Lorraine et le marquis du Pont, son filz.

8^e Sa Majesté print congé de la royne, sa sœur, de la duchesse de Milan, sa niepce, des seigneurs et dames des pays d'embas; vint coucher à Thionville.

10^e à Metz en Lorraine, ville impériale.

13^e à Saint-Avort ¹.

14^e à Salebourg ², au conte Jehan de Nassau, en Allemagne.

15^e à Steenbrughe ³, à ung des palatins.

16^e à Keyser Luther ⁴, au mesme.

18^e à Spirs, cité impériale, jusques le 5^e de febvrier. Auquel lieu arriva le seigneur de Grandvelle, revenant de la journée tenue à Wormes.

Le 5^e de febvrier à Edelbergh, maison de l'électeur palatin.

8^e à Synighem ⁵.

9^e à Gondelshem ⁶.

10^e à Oringhem ⁷.

11^e à Halle.

12^e à Kreetshem ⁸.

13^e à Feuchtvang.

14^e à Onobergh ⁹.

15^e à Ketelbourg ¹⁰.

16^e à Neuremberg.

19^e à Nieumerch ¹¹.

22^e à Heymbalbre (?) ¹².

¹ Saint-Avold.

² Sarrebrück.

³ Zweibrücken.

⁴ Kaiserslautern.

⁵ Sinzheim.

⁶ Gundelsheim.

⁷ Oehringen.

⁸ Chreitsheim.

⁹ Ohrnbau.

¹⁰ Heilbronn?

¹¹ Neumarckt.

¹² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Hemman* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *Haynbavre* dans la *Description de Herbais*.

23^e à Reynsbourg ¹, jusques le 29^e de².

Où Sa Majesté demoura attendant les électeurs et princes de l'Empire, les députez des villes impériales, jusques le 5^e d'avril, sans entendre aux affaires touchant la diette.

Le duc et la duchesse de Bavière estoient arrivez audict Reynsbourg avant Sadicte Majesté. Sa Majesté fut veoir ladicte duchesse le 26^e de febvrier.

Et en mars arriva audict Reynsbourg le cardinal Contarino, légat apostolicque pour ladicte diette, au-devant duquel furent, de la part de Sa Majesté, le seigneur de Praet, les évesques d'Argento ³ et d'Arras avec tous les gentilzhommes de la maison. Et le lendemain, après disner, ledict légat, accompagné des dessusdicts, vint vers Sa Majesté, laquelle le fut recevoir jusques à la salle.

Le 10^e dudict moys arriva audict Reynsbourg le duc Frédéricq, palatin, avec luy la princesse de Dannemarque, sa femme, niepce de Sadicte Majesté, laquelle il fut veoir le 15^e.

Et le 2^e d'avril arriva, à six heures du matin, le cardinal de Mayence, électeur, an-devant duquel devoient aller, de la part de Sa Majesté, les seigneurs de Praet et évesque d'Arras. Et le mesme jour ledict électeur vint faire la révérence à Sadicte Majesté.

Estans arrivez audict Reynsbourg les électeurs, commis des absens. princes, prélatz et députez des villes impériales en nombre et avec pouvoir souffisant, Sa Majesté fut, le mardy, 5^e jour d'avril, accompagné desdicts princes, commis des électeurs et députez desdictes villes, seigneurs et gentilzhommes de sa maison, oyr la messe en l'église cathédrale dudict Reynsbourg, où à l'entrée de l'église se treuva ledict électeur de Mayence, et au chœur le légat : Sa Majesté assis aux formes dudict chœur, et troys sièges plus bas ledict électeur de Mayence; après luy les commis des électeurs de Coulongne, de Trèves, du conte palatin et du marquis de Brandenburg. Celluy de Saxe n'y estoit point [pour ce que Sa Majesté ne l'avoit voulu permettre] ⁴, pour ce qu'il est des protestans contre la religion chrestienne.

¹ Ratisbonne.

² *Ajouter* : juillet 1541.

³ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641 de la Bibliothèque royale; d'*Argonte* dans le MS. 15869.

⁴ La phrase entre crochets n'est pas dans le MS. de l'Arsenal ni dans celui de Reims; elle est empruntée aux MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale. Elle se trouve aussi dans la *Description* de Herbais.

Avec lesdicts commis ¹ estoient en renc les ducz de Bavière, Ottenryck ², palatin, les ducz de Brunswick et de Savoye. A l'opposite, aux aultres formes, estoient le légat, le nunce du pape et neuf évesques, princes de l'Empire. Vers l'aultel estoient tout droict les évesques d'Argento, de l'Aquila, d'Arras et de Alguer ³. Plus bas estoient le prince de Salerne, don Francisco d'Ast ⁴, le seigneur de Praet, le seigneur de Boussu et aultres.

La messe fut célébrée par l'évesque dudict lieu; procéda jusques à l'offer-toire; Sadicte Majesté fut offrir seul; le duc Loys de Bavière luy porta l'offrande. Après furent offrir le légat, le cardinal électeur, les commis des électeurs, les princes et prélatz entremeslez. La messe achevée, ledict légat donna la bénédiction, lequel demoura en ladicte église.

Et au mesme ordre que Sa Majesté estoit venu, retourna, et vint en la maison de la ville, où il treuva le commis de Saxe, le lantsgrave de Hessen et aultres. Sadicte Majesté assiz en son trosne, chascun en son lieu selon son degré, fut commencée la proposition de la diette par le ducq Frédéricq, palatin, lieutenant pour Sadicte Majesté en l'Empire, et achevée à lire par le conseiller Naves, en alleman, dont la substance est telle que s'ensuyt ⁵.

« Sa Majesté Impériale faict remonstrer à ses électeurs et estatz du saint-empire présens et aux députez des absens comme Sadicte Majesté les tient souvenans du recès de la dernière diette tenue par Sa Majesté l'an trente-troys, en ce lieu. Dèz lequel Sa Majesté se partist avec l'intention, qu'elle a tousjours heu et déclaira lors, de s'employer à la résistance contre le Turcq, promotion de l'indiction et célébration du concile général, deffension du saint-empire et conservation dez autoritez et droictz d'iceluy, et au com-mung bien de toute la chrestienté.

» Et pour la très-urgente et instante nécessité de résister au Turcq,

¹ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale. Dans le MS. 14641 et la *Description* de Herbais on lit : « *Après lesdicts commis.* »

² Othon-Henri.

³ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15669 de la Bibliothèque royale, et *Description* de Herbais. Ce nom ne se trouve pas dans le MS. 14641.

⁴ D'Este.

⁵ La proposition de l'Empereur fut imprimée, en français, à Anvers, en la même année 1541, par M. An. des Gois. Cet imprimé (qu'on trouve dans un petit volume in-18 de la Bibliothèque royale portant le n° 27649 du fonds Van Hulthem) nous a servi à corriger quelques fautes dans le texte de Vandenesse ou de ses copistes.

entré pour lors en personne et avec très-grande puissance en Hongrie, tirant à l'encontre de ceste Germanye, s'en alla droict Sadicte Majesté à l'encontre, avec l'ayde du saint-empire et ses propres forces si grandes et coustagieuses que chacun sçait et le bon effect que, moyennant le saint plaisir du Créateur, s'en ensuivit de en chasser ledict Turcq, avec sa grosse perte et confusion.

» Et au mesme temps envoya Sadicte Majesté grosse armée par mer contre ledict Turcq, pour empescher et divertir ses forces, comme advint : car icelle armée passa bien avant au coustel du Levant et print aulecunes places. Dont la fureur dudict Turcq fut retenue, et sa mauvaise volonté empeschée, pour aulcung temps, d'exécuter contre la chrestienté.

» Si tost que ledict Turcq fut retiré avec son armée, Sadicte Majesté print le chemin devers le feu pape Clément, avec lequel elle fait tellement qu'il accorda l'indiction dudict concile général en dedans ung an, comme lesdicts estatz furent dès lors advertiz par Sadicte Majesté; et fait tout ce qu'elle peust pour la quiétude et tranquillité de l'Italye et commune paix.

» Ce fait, repassa Sadicte Majesté en ses royaumes d'Espaigne, dont elle avoit esté longtemps absente, pour bailler ordre et provision aux affaires d'iceulx royaumes, en delibération de soy treuver en personne audict concile, comme il avoyt promis, mesmes audict feu pape Clément. Et des causes et empeschemens pour quoy ledict concile ne se tint, lesdicts estatz en sont assez advertiz.

» Depuis succéda l'emprinse du Turcq, soubz la charge de Barberousse, à l'encontre du roy de Thunes, lequel avec très-grand équipaige et puissance il deschassa de son royaume. Et voyant et entendant Sadicte Majesté les fins et desseingz dudict Turcq à l'encontre de la chrestienté, et l'extrême dommaige et inconvénient d'icelle, et la faculté qu'il en avoit dèz ledict royaume de Thunes, et que ledict Barberousse de chemin avoit hostilement courru au coustel de Secille, et dressoit ses desseingz en cestuy et aultres endroitz des royaumes de Sadicte Majesté, y alla en personne, et en deschassa ledict Barberousse, à l'honneur et service de Dieu et au grand bénéfice de ladicte chrestienté, comme aussy lesdicts estatz ont entendu.

» Dès là Sa Majesté print son chemin par ses royaumes de Naples et Secille, pour iceulx visiter et regarder en la justice, police et bonne provision et assurance d'iceulx, et avec desseing de passer à Rome devers

nostre saint-père le pape Paule moderne, afin de faire instance dudict concile et procurer l'indiction et célébration d'icelluy, et en intention de s'approcher de ceste Germanye et entendre aux affaires d'icelle.

» Et quant audict concile, ledict saint-père se démonstra bien enclin et l'accorda volontiers; mais lors se esmeut la guerre contre le duc de Savoye, prince du saint-empire, et luy fut occupé partie de son Estat : dont Sadicte Majesté, pour son debvoir audict saint-empire, fut constrainct de rentrer en ladicte guerre en l'an 1536.

» Et venant sur l'hyver, voyant que pour lors n'y avoit apparence de la célébration dudict concile, s'en retourna en sesdicts royaumes d'Espagne. Et depuis se tindrent aulecunes communications de paix, dont s'ensuivit l'approchement d'entre ledict saint-père, Sa Majesté et le roy de France au coustel de Nyce, où se fait la trefve. Après icelle passa Sadicte Majesté en Aiguesmortes, où fut l'entreveue d'elle et dudict seigneur roy ¹.

» Et comme Sadicte Majesté a tousjours tenu, pour fondement et fins de tous ses travaux et labours, le bien publicque de la chrestienté et la réduction de ceste Germanye en union chrestienne, et la résistance à l'encontre dudict Turcq, fait toute l'instance que luy sembloyt convenir, en l'ung et en l'autre, tant envers ledict pape Paule que envers ledict roy.

» Et estant retourné en sesdicts royaumes d'Espagne, en intention de y bailler ordre et provision pour repasser le plus tost que luy seroit convenablement possible, considérant que le différend de ladicte religion s'accroissoit continuellement plus en ceste Germanye et avec dangier de très-grand inconvenient, s'il ne se treuvoit accord et pacification, mesmes attendu les difficultez, contradictions et empeschemens que se mectoient pour divers respectz en la célébration dudict concile, entreprint de venir en ceste Germanie par Italye. Néantmoins, pour complaire audict roy de France, et à sa très-instante requeste, print son chemin par ladicte France, pour tant plus estraindre l'amytié et confiance d'entre eulx deux.

» Aussy cust Sadicte Majesté regard de, avec ceste considération, visiter ses pays d'embas et pacifier quelques motions particulières y survenues, comme elle fait.

» Et pour ce que Sa Majesté fut plus longuement audict chemin qu'elle

¹ Cet alinéa a été omis, probablement par l'inadvertance d'un copiste, dans l'impression faite à Anvers.

n'avoit pensé, et aussy que, estant en ses pays d'embas, survindrent affaires d'importance, et doubtant que, par sa tardance de venir en ceste Germanye, le différend de la religion ne passast à pis, s'advisa de la congrégation de Haguenau, et pria le roy des Romains, son très-chier frère, de se y treuver personnellement : ce que ledict seigneur roy fait pour encheminer et endresser ce qu'il verroit convenir en ceste présente diette. Et de ce que fut besoingné audict Haguenau, et signament à Wormes, pour estre de fresche mémoire, et dont par le recès dudict Haguenau et départ dudict Wormes lesdicts estatz sont assez advertiz, ne s'en fera icy plus long récit.

» Et a esté ce que dessus pour bailler raison ausdicts estatz du debvoir et acquict de Sa Majesté, dès qu'elle partist de la diette tenue en cedit lieu, tant en ce de la foy que résistance contre ledict Turcq, et pour excuse du long temps que Sadicte Majesté a esté absente de ceste Germanye : remectant à une aultre foys de bailler plus particulier compte et raison de ce que Sa Majesté a continuellement fait, avec très-grande et incroyable despence, pour porter, soustenir et deffendre les haulteurs et droictz du saint-empire, et par où lesdicts estatz verront et congnoistront qu'elle s'en est bien, loyaument et entièrement acquittée, et que sadicte si longue absence a esté pour ce plus que nécessaire.

» Et se délaisse aussy de plus particulièrement spécifier les armées de mer qu'il a fallu à Sadicte Majesté annuellement faire à l'encontre dudict Turcq, et le continuel entretenement de grand nombre de galères pour luy résister (comme elle a et fait encores présentement), avec si grande charge et despence que chacun peust congnoistre et entendre, oultre aultres despens extraordinaires qu'elle a supporté pour le commung bien de la chrestienté et dudict saint-empire.

» Et pour condescendre à ce que touche ceste diette, Sadicte Majesté a fait tout ce qu'en elle a esté pour, nonobstant tous aultres empeschemens, tant de maladye qu'elle a heu sur son parlement des pays d'embas que depuis en chemin, estre arrivé icy, comme lesdicts estatz sçayvent; et aussy a tenu main devers nostre saint-père le pape affin que, en ensuyvant le recès de Haguenau, il envoyast icy son légat exprès pour s'employer à la concorde catholique et chrestienne : ce que ledict saint-père a très-voluntiers accordé, et y a envoyé le cardinal Contarino pour légat, prélat qualifié comme chacun sçait et zéléateur de ladicte concorde.

» Puis doncques que Sadicte Majesté, pour les raisons très-urgentes et nécessaires, maintenant en partie récitées et contenues amplement es lettres de l'indiction, a entrepris la présente diette et soy y trouver en propre personne, et longuement attendu la venue des estatz, lesquelz sont comparuz en nombre raisonnable, dont Sa Majesté les remercyé, et est, comme cy-devant est déclaré, le principal poinct pour lequel ceste diette et congrégation se fait le différend de nostre religion et sainte foy catholique, lequel demeure jusques à présent sans décision, et de jour à aultre devient de tant plus grievé, et est à craindre qu'il en pourroit ensuyvre beaulcoup de maulx, dissidences, contrariétéz, guerres et dissensions, si par bon, meur et salutaire conseil et délibération n'y soit pourveu.

» A quoy, et pour faire une si bonne œuvre, Sadicte Majesté, de zèle de bon chrestien et impériale volonté, entend s'y employer, espérant entièrement que les électeurs, princes et estatz, de leur coustel et chascun en droict soy, n'y feront pas moins, et s'y employeront et penseront, comme bons chrestiens, de tout leur povoir. Et prie et requiert Sa Majesté qu'ilz veuillent pondérer, peser et consulter cest affaire, comme ledict différend se pourroit rappaiser et réduire à bonne et chrestienne intelligence et union; aussy comment et par quel moyen on y pourroit besoingner et entreprendre de faire, singulièrement à l'honneur de Dieu, pour le bien publicque de la nation germanicque.

» Et afin que lesdicts estatz puissent veoir et appercevoir que Sa Majesté prent ledict affaire de la religion (comme le plus souverain et principal) au cœur, a pensé et advisé, en cas que lesdicts estatz ne savent aulcung meilleur ou expédient moyen, que Sa Majesté, par bon advis, députera, sans préjudice du recès d'Ausbourg, aulcuns bons personaiges, honorables, de bonne conscience, sçavants, traictables et paisibles, en petit et deu nombre, des estatz et nation germanicque, pour examiner les poinctz et articles estans en différend, et regarder sur la réduction d'iceulx en concorde : lesquelz feront rapport à Sa Majesté et ausdicts estatz, pour adviser sur ce que conviendra. Et a esté Sadicte Majesté esmeu de penser à ce moyen, pour ce qu'il se justifie de soy-mesmes, et qu'il a desjà esté aultrefois approuvé et cogneu estre utile, tant à Ausbourg comme aussy dernièrement à Wormes avec la susdicte réservation.

» Secondement, et pour ce que Sadicte Majesté craint et croyt pour cer-

tain que ledict Turcq, ennemy de nostre foy catholique, (permettant la Majesté Divine et pour pugnition de noz péchez) prend cœur et hardiesse par nozdictes dissensions, et ne laissera, comme cy-devant, de courrir sus, troubler et destruyre ladicte chrestienté, Sadicte Majesté requiert en clémence que les électeurs, princes, estatz et députez veuillent considérer la grand' et inévitable nécessité, et aussy singulièrement entreprendre adviser et délibérer de cest article.

» Semblablement consulter tout ce que pourra servir à la paix et communion droict, justice, bonne police, tranquillité et tous aultres pointz contenus és lettres de l'indiction de ceste diette, que sera pour le bien du saint-empire, nation germanique et d'eulx les estatz en général, et en tout ce démonstrer leur bon semblant à Sadicte Majesté; aussy avancer et promouvoir iceulx dicts affaires autant que leur sera possible.

» Et au cas que les électeurs, princes et estatz en feront comme dict est (et croit Sa Majesté qu'ilz y sont très-enclins), Sadicte Majesté, comme clément et bon chrestien empereur originel, et singulier amateur de la nation germanique, offre de riens délaisser de faire qui puisse duyre à ladicte concorde et advancement d'icelle, entretenance et conservation de ladicte paix, union, droict, justice, police et tranquillité, et que pourra estre en toute chose duysable, commode et prouffitable.

» Pour quoy doncques, et pour considération de ladicte inévitable nécessité, se voulant conformer, démonstrer et conduyre, en tout ce que dict est, selon la présente bénigne et clémente requeste de Sa Majesté très-chrestienne, si humblement et de si bonne volonté comme Sadicte Majesté espère qu'ilz y sont enclins, pour la louenge, honneur et conservation de nostre sainte foy catholique, avec le repoz, paix, union et prospérité de Sa Majesté et de eulx tous, Sadicte Majesté le reconnoistra volontiers envers tous, de bonne grâce et clémence. »

Ce fait, les électeurs et commis d'iceulx, les princes et prélatz et les commis des villes, chascun se retira à part, et venoient dire leur advys ausdicts électeurs, et par le cardinal de Mayence, comme chancelier de l'Empire en la Germanye, fut faite la responce à Sa Majesté : qu'estoit qu'ilz demandoient par escript ce que Sadicte Majesté avoit fait exposer, et qu'ilz mectroient toute diligence d'amyablement concorder les différends estans pour le présent en ladicte Germanye, principalement touchant les

erreurs qui régnoient en icelle touchant la religion chrestienne. Et furent commis, pour débattre et concorder amyablement les articles estans en différend, les suyvens, assçavoir : de la part des catholicques, Joannes Ecquyus, Groperius et Julius Floux ¹, docteurs, et de la part des protestants, Philippus Mélancton, Buzerius et Pistorius, lesquelz débatront les différends en présence du duc Frédéricq, palatin, et le seigneur de Grandvelle, lesquelz furent commis pour présider en cest affaire; et avec eulx furent des commis des électeurs pour tesmoingner ce que se concluroit en ladicte dispute. Lesquelz seigneurs et députez se assembloyent journellement en une maison du conseil de la ville, sur la Place.

Et le 12^e jour d'apvril arriva audict Reynsbourg le marquis de Brandenbourg, électeur ². Fut au-devant de luy, de la part de Sa Majesté, le seigneur de Praet et les gentilzhommes de la maison, et luy fut présenté la clef de la chambre de l'Empereur, comme grand chambellain de l'Empire. Et le 15^e arriva audict lieu la marquise ³, femme dudict électeur, fille du roy de Polone. Sa Majesté la fut veoir le 20^e dudict moys.

Sa Majesté fut à la chasse à Strouinghe ⁴ le 24^e d'apvril, revint coucher aux Chartreulx le premier jour de may, où furent célébrées les vigiles pour la feue impératrice, et le lendemain la messe. Ce faict, Sadicte Majesté revint audict Reynsbourg.

Le 8^e du moys de may Sa Majesté fut souper au logis du duc Frédéricq, palatin; furent assiz à sa table la princesse de Dannemarque, la duchesse de Bavière, ledict duc Frédéricq, les ducz de Bavière, de Brunswick et le lantsgrave de Hessen; et après souper y vindrent en masques le prince de Salerne, don Francisco d'Ast ⁵, don Louys d'Avyla, le seigneur de Condé ⁶ et le seigneur de la Chaulx.

En ce mesme temps estant mort en Hongrie le roy Jehan, nommé voyvode, la vefve d'icelluy, avec ung filz de dix-huict moys et ung moyne de l'ordre de Prémonstrés, se sont mis en Boude ⁷, où ilz se sont fortiffiez

¹ Phlug.

² Joachim II.

³ Hedwige, fille de Sigismond, roi de Pologne.

⁴ Stroubing.

⁵ D'Este.

⁶ Christophe de Roghendorff (?).

⁷ Bude.

contre le roy des Romains, lequel y envoya pour chief le comte de Salme, et le seigneur de Rocquendolf avec gens, y mettre le siège. Ce voyant, ledict moyne y fait venir les Turcqz, lesquelz ont levé ledict siège et prins ledict Boude.

En ceste mesme saison s'esmeut différend entre le pape Paule troisième et le seigneur Ascanio Colonne, de sorte qu'ilz meirent gens de guerre aux champs. De ce adverty, Sa Majesté y envoya pour amyablement appoincter ledict différend : à quoy les parties n'ont voulu entendre, ains ont procédé oultre, de sorte que nouvelles sont venues, le 19^e de may, que les gens du pape ont prins Paliano et toute la reste du bien que ledict Ascanio tenoit soubz le fief de l'Église.

Et le 17^e de may vindrent par deux foys vers Sa Majesté les marquis de Brandebourg, électeur, Georges et Albertus de Brandebourg, duc d'Ottenryck ¹ et Philippe, palatins, duc de Luneborch ², duc Georges de Saxe, prince Lannocle ³ et le lantsgrave de Hessen, supplier à Sa Majesté qu'il fait justice au duc de Brunsvick maisné contre son frère le duc, lequel l'avoit détenu prisonnier bien dix-huict ans, luy détenant son bien : auquel temps luy avoit fait faire ung traicté qui n'estoit juste ny raisonnable. A quoy Sa Majesté fait responce que, les principaulx articles widez, donneroît ordre que la justice se feroit de ce et d'autres choses.

Le dymenche, 26^e de may, jour de l'Ascension Nostre-Seigneur, Sa Majesté fut à la messe à Saint-Benoist, où est le corps saint Denys, accompagné de plusieurs princes. Estant Sadicte Majesté assise en son lieu, aux formes du chœur, le cardinal de Mayence, l'électeur de Brandebourg, les commis des électeurs de Coulongne, de Trèves et palatin assiz en leurs lieux, suyvoit le duc Frédéricq, palatin. Incontinent se meit le marquis Georges de Brandebourg. Ce voyant par les ducz d'Ottenryck et Philippe, son frère, et le duc de Brunsvick, demourarent hors des formes en pied. Lors Sa Majesté leur fait dire, par le mareschal de l'Empire, que chascun se meit en son lieu : ne feirent semblant. Lors Sadicte Majesté

¹ Othon-Henri.

² MS. de l'Arsenal; de *Lunawercht* dans le MS. de Reims; de *l'Ambrochet* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; de *Lansbroch* dans le MS. 15869.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *prince Hanovre* dans le MS. 15869; *prince Hanolt* dans la *Description* de Herbais. Le MS. 14641 ne cite pas ce personnage. Il s'agit vraisemblablement du prince d'Anhalt.

appela les électeurs de Mayence, de Brandenbourg et le duc Frédéricq, lequel fut envoyé vers eulx sçavoir le différend. Après ilz furent parler tous ensemble à Sadicte Majesté, puis se remeirent embas desdictes formes. Et lors Sa Majesté envoya le marquis électeur vers ledict marquis Georges, pour le faire meetre plus bas : à quoy ne voulut entendre, ny permectre que ledict Ottenryck le précédast. Ce voyant Sa Majesté, après avoir heu l'advis desdicts électeurs et commis, fait commander ausdictes partyes sortir hors du chœur : ce qu'ilz feirent. Et ledict Ottenryck et sa bende sortirent les premiers, ayans touché en la main de Sadicte Majesté; après vint ledict marquis Georges et Albertus, son nepveu, toucher les mains de Sadicte Majesté, et sortirent. Puis se meirent en leur lieu tous aultres princes. A l'opposite de Sadicte Majesté estoient le légat, nunce apostolique et prélatz de l'Empire. La messe fut célébrée par l'abbé dudict Sainct-Denys ¹.

Le 28^e de may les docteurs catholiques et protestants ont achevé ce qu'ilz ont peu conclure, et le dernier jour de may Sadicte Majesté leur bailla au matin audience, environ les dix heures, tous ensemble, où ilz furent environ demye-heure. Estants sortiz, Sadicte Majesté se meit en conseil avec le duc Frédéricq, palatin, les seigneurs de Praet, de Grandvelle et conseiller Naves, où il demoura bien deux heures, et, incontinent après son disner, manda venir vers luy le duc Georges de Bavière. Après luy eurent audience le marquis de Brandenbourg, électeur, les marquis Georges et Albertus de Brandenbourg, le prince Hannock ², le duc de Lembourg ³, tous ensemble. Eulx sortiz, vindrent les duc et conte palatin : après lesquels eust audience le cardinal de Mayence, seul; puis y vint le légat.

Et le lendemain tous les princes s'assemblèrent en la maison de la ville. pour adviser sur le différend estant entre le duc d'Ottenryck et marquis Georges de Brandenbourg sur le précéder. On résolut par ensemble, pour éviter différends, que, quant Sa Majesté ira à l'église, l'ung des jours ceulx de Brandenbourg s'y trouveront et non ceulx de Bavière, et l'aultre jour ceulx de Bavière y seront et ceulx de Brandenbourg non, saulf les élec-

¹ Sic dans tous les manuscrits. Il semble que c'est *Sainct-Benoist* qu'il faudrait lire.

² D'Anhalt, comme ci-dessus.

³ Lunebourg (?).

teurs, qui y seront tousjours. Ainsy ont accordé les partyes jusques que aultrement en soit déterminé par Sa Majesté.

Le 6^e jour de juing, jour de la Penthecouste, Sa Majesté fut ouyr la messe en la grand'église. La messe fut célébrée par le cardinal de Mayence. Sadiete Majesté assiz en son lieu, l'électeur de Brandenbourg après ; furent en renc ceulx de la maison de Bavière ; à l'aultre costel les légat et prélatz de l'Empire : où se meust aultre différend, que les électeurs ne voulurent permectre que, allant à l'offrande, le légat précédast devant eulx. Ce voyant, Sa Majesté ordonna que nul n'iroit et qu'il iroit seul, et que le marquis électeur luy porteroit l'offrande, comme il fut faict. La messe procéda jusques à la fin.

Le 8^e dudict moys Sa Majesté manda venir vers luy les électeurs, commis des absens, princes, prélatz, députez des villes et généralement tous ceulx des estatz de ladicte diette. Et estans tous assamblez en court en la salle où Sadiete Majesté disne, luy estant soubz son dosseret, eulx tous présens, fut par le duc Frédéricq dit en alleman les raisons de l'assemblée, que leur fut leute par le secrétaire, qu'est en substance : que les commis, tant par Sadiete Majesté que par les estatz, pour adviser par ensemble, sur les différends de la religion chrestienne, d'accorder par voye amyable, si bonnement faire se pouvoit, avoyent résolu les articles telz qu'en présence desdits duc Frédéricq et seigneur de Grandvelle, députez pour présider, comme ilz verroient¹, desquelz ilz avoient faict relation à Sadiete Majesté, laquelle les vouloit bien consulter ausdicts estatz, pour sur ce avoir leur advys et conclure sur iceulx. Laquelle conclusion, résoulue, vouloit et entendoit estre observée.

Après avoir chacun se retiré à part et consulté entre eulx, ont faict supplier à Sa Majesté avoir par escript ce que leur avoit esté proposé : ce que leur a esté accordé, le donnant au cardinal de Mayence ; leur ordonnant que, le lendemain, à la mesme heure, rendroient responce résolutive. Ce faict, se sont partiz, chascun selon son ordre.

Le 9^e jour, à la mesme heure, lesdicts des estatz se trouvarent vers

¹ Cette phrase, qui est dans les quatre manuscrits, est obscure comme bien d'autres. Dans la *Description* de Herbais on lit : « avoient résolu les articles telz qu'ils verroient, desquelz ilz avoient fait » relation à Sadiete Majesté, etc. »

Sadicte Majesté, où ilz rendirent responce touchant l'affaire du jour précédent. Ce faict, fut donné audience, en présence desdicts estatz, aux députez du pays d'Austriche. Ayans achevé, fut donné audience aux députez des estatz d'Hongrie, où par l'archevesque d'Aigryensis ¹ fut remonstré l'évident péril de la perdition du royaume d'Hongrie, aulcunement occupé par le Tureq, demandant à Sadicte Majesté et au saint-empire secours. Ce achevé, chacun se retira.

Le 10^e jour lesdicts électeurs, princes, prélatz et députez furent assamblez le matin en la maison de la ville. Et l'après-disner vindrent devers Sadicte Majesté, de la part de tous les estatz, le cardinal de Mayence, archevesque de Salsbourg, évesque de Trente, ducz de Bavière et Brunswick.

Le 11^e jour vindrent nouvelles à Sadicte Majesté que don Garcya de Toledo, capitayne des galères de Naples, et aultres avoyent estez en Barbarie devant la ville de Monasterio ², occupée des Mores, lesquelz ne se voulurent rendre, ains soustindrent huict assaulx, furent prins par force, et aultres cinq villes que se rendirent.

Le 13^e le lantsgrave, par consentement de Sa Majesté, print congé et s'en alla pour mectre ordre en aulcuns siens affaires survenus à ung sien beaul-filz : Sadicte Majesté content de luy.

Le 16^e, jour de la Feste-Dieu, Sadicte Majesté fut en la grand'église ouyr la messe, où le légat l'attendoit, prest à porter le corps Nostre-Seigneur à la procession. Sadicte Majesté arrivé, l'on encommença à marcher à ladicte procession, chacun selon son renc, les princes et seigneurs chacun une torse allumée en la main; et sur le corps de Nostre-Seigneur fut porté ung poisle par six contes de l'Empire commis à ce. Après suyvoit Sa Majesté, accompagné du cardinal de Mayence, électeur, de l'ambassadeur du roy des Romains, représentant l'archiduc d'Austriche. La procession rentrée, chacun assiz en son lieu, la messe fut célébrée par l'évesque de Brixen ³.

Le 20^e Sa Majesté, advertie que le roy des Romains, son frère, venoit en poste, envoya don Loys d'Avyla au-devant de luy; et le 21^e, environ les

¹ Agriensis ou Aggria.

² Monastir.

³ Brixen.

quatre heures du matin, ledict roy arriva et vint descendre en court. Après avoir donné le bonjour à Sadicte Majesté, s'en alla à son logis, et le 24^e ledict roy disna avec Sa Majesté.

Le 25^e au matin, à neuf heures, tous ceulx des estatz furent assemblez en court en une salle, où se trouva le roy des Romains; et, présent Sa Majesté, ledict roy requist et demanda secours audiet Empire contre les Turcqz estans dedans Boude et en Hongrie : lesquelz estatz promirent s'assambler et adviser sur ce.

Le 26^e Sa Majesté disna avec le roy son frère.

Le 28^e les électeurs, princes et prélatz catholicques furent vers Sadicte Majesté; accordarent, pour le secours promptement contre le Turcq, quatre-vingt mil florins d'or par moys, durant troys moys, pour le service dudict roy. Et le mesme jour vint le commis du duc de Saxen et les princes protestans : accordarent, pour ledict secours, le double que les catholicques avoient accordé, offrans corps et biens au service de Sadicte Majesté; le suppliant leur donner assurance et promesse que Sadicte Majesté ne leur demanderoit riens pour la secte qu'ilz tenoient, jusques les différends fussent vuydez et déterminez pertinemment.

Le dimenche, 3^e jour de juillet, à huict heures du matin, vindrent vers Sadicte Majesté le roy son frère, les électeurs, commis des absens, prélatz, princes et députez des estatz, pour prendre résolution sur le secours contre le Turcq, promptement accordé. Et ledict jour, après disner, Sadicte Majesté fait venir devers luy les dessusnommez, ausquelz fait exposer le tort que luy faisoit le duc de Clèves de luy occuper sa duché de Gheldres. Et afin que chascun congneût le droict de Sadicte Majesté, leur donna plusieurs tiltres authenticques, leur requierant mettre une fin et conclure sur la matière le matin débatue et aussy sur ledict affaire : car Sadicte Majesté ne veult prétendre l'aultruy, sinon recouvrer le sien.

Le 5^e jour estoit fait, sur la grand'place dudict-Reynsbourg, ung grand hourd ¹ bien hault, dès lequel on avoit fait ung pont, en façon de galerie, jusques en une maison estant aux espauls dudict hourd, lequel hourd estoit tout autour descouvert, saulf le derrière, qui estoit tendu d'une bien riche tapisserie; au milieu un dosseret de drap d'or frizé, soubz lequel estoit une

¹ Hourd, échafaud.

chayère de mesme, de six degrez de hault, qui estoit le siège impérial pour Sadicte Majesté. Et aux deux coustelz dudict siège estoient deux bancz, de deux degrez de haulteur seulement, couvertz de drap d'or, qu'estoit la place des électeurs. Et à trois heures après midy, Sadicte Majesté vint en ladicte maison où venoit ledict pont, accompagné de tous ses princes, pour soy accoustrer, où il y eust différend, entre le commis du duc de Saxe et le mareschal de l'Empire, sur qui porteroit l'espée, car, estant le duc présent, la doit porter. Sauf le droit d'un chascun, le mareschal la porta. Lors les gentilzhommes, seigneurs et princes commencèrent à marcher par sur ledict pont. Suyvoit l'électeur de Brandebourg, accoustré en son habit d'électeur, portant le sceptre. Le commis du conte palatin, électeur, portoit le monde, et le mareschal de l'Empire l'espée. Le suyvoit Sa Majesté, accoustré en sa chappe et couronne impériale; à dextre l'électeur de Mayence, accoustré en son habit d'électeur; à senestre le commis de l'électeur de Coulongne. Portoit la queue de la chappe impériale le second chambellain de l'Empire. Suyvoient le commis de l'électeur de Trèves et les prélatz de l'Empire. Sa Majesté assise en son siège impérial, furent assiz à main droicte l'électeur de Mayence et le commis de l'électeur palatin, et à main senestre les commis des électeurs de Coulongne et de Saxe et l'électeur de Brandebourg en personne. Et vis-à-vis de Sadicte Majesté estoit assiz le commis de l'électeur de Trèves. Et tous les aultres princes et prélatz estoient sur le hourd à teste nue et en pied.

Incontinent entrarent en ladicte place environ cinquante chevaucheurs, accoustréz en vert, lesquelz suyvoient une banière rouge; coururent troyz foyz autour dudict hourd. Les suyvoit le prince Hannock ¹ et le duc de Brunswick, lesquelz descendirent devant ledict hourd. Et ainsy qu'ilz vouloient monter, Sa Majesté leur manda s'arrester, pour ce que le duc Loys de Bavière s'estoit présenté devant Sadicte Majesté, requierant audience, exposant que, au cas que le duc Guillaume de Pommère ², qui vouloit lors prendre de fief de Sadicte Majesté, allast de vie à trespas sans hoirs, ladicte duché luy appartenoit comme plus prochain. Ce voyant, le marquis de Brandebourg, électeur, se leva et vint devant Sa Majesté, exposant qu'il

¹ D'Anhalt, comme ci-dessus.

² Poméranie.

estoit le plus prochain à succéder audict duc de Pommère, en faulte d'hoir masle. Ledict différend fut remis à vuyder, gardant à chascun son droict. par justice. Lors lesdicts de Brunswick et Hannoek, envoyez par le nouveau duc¹, montarent en hault: faisant trois révérences, se meirent à genoux devant Sadiete Majesté, exposarent leur charge. Leur fut respondu. de la part de Sadiete Majesté, par l'électeur de Mayence; puis s'en retournerent vers leur futur duc, et incontinent entrarent en ladicte place dix gentilzhommes à cheval portant dix banières des quartiers dudict duc; puis après ledict duc, accoustré en habit de duc, courut trois tours autour dudict hourd, puis descendit et, accompagné des dessusnommez et avec ses banières, monta sur ledict hourd, feit ses trois révérences et se meit à genoux devant Sadiete Majesté, où par l'ung des siens feit exposer sa requeste, qu'estoit qu'il supplioit à Sadiete Majesté et au saint-empire d'estre receu en fief comme bon subject et féal de l'Empire. Après plusieurs responcees et examinations faictes, Sadiete Majesté luy accorda, luy faisant jurer et faire le serment, lequel luy fut leu par le conseiller Naves et jura. Ce faict, furent présentées à Sadiete Majesté ses banières, et furent prises par les princes là estans présens, ses plus prouchains parens du coustel que les banières venoient, et ruées² au peuple. Le tout achevé, remercyà Sadiete Majesté et s'en retourna. Il avoit bien deux cens chevaulx de compaignye. Sadiete Majesté s'en retourna par ledict pont en l'ordre qu'il estoit venu.

Ce mesme jour les portes de la cité furent fermées, et environ mil hommes de la ville armez pour garder la place, murs et portes de ladicte cité.

Le 12^e de juillet Sa Majesté manda venir vers luy les électeurs, princes, prélatz et députez des estatz, et, le roy son frère présent, leur feit dire. par le duc Frédéricq, palatin, les causes de sa venue pour la présente diette, aussy les advertissements qu'il avoit de la descente du Turcq du coustel d'Italye par mer: qu'estoit la cause qu'il estoit constraint se partir, pour en personne résister à la venue dudict Turcq, et qu'ilz advisassent, s'ilz vouloient conclure aucuns affaires, que Sa Majesté estoit délibérée de partir endedans le 22^e jour, ou au plus tard endedans le 24^e. A quoy ne feirent aucune responce, et le duc de Savoye. là présent, supplia d'avoir

¹ De Poméranie.

² Ruées, jetées.

audience, laquelle luy fut accordée. Lors remonstra le tort que luy faisoit le roy de France de luy occuper injustement son pays, demandant au saint-empire, comme vicaire d'icelluy, justice et assistance, faisant exposer son droiet par ung sien conseiller en latin, et le bailla en alleman par escript aux princes. Lors lesdicts estatz respondirent qu'ilz avoient à vuyder, avant toutes choses, les différends de la religion, et que desjà ilz avoient accepté ledict duc du nombre des princes et alliez de l'Empire, et qu'ilz adviseroient sur son affaire et aultres, puisque Sa Majesté délibéroit son partement si brief.

Le 21^e lesdicts électeurs, princes, furent vers Sadiete Majesté, où les commis du duc de Clèves requirent estre admis et receu en fief de Sa Majesté des duchez de Gheldres, Clèves et Juilliers : ce que par Sadiete Majesté leur a esté refusé, comme non ayant aulcung droiet audiet Gheldres, et rebelle audiet saint-empire. Lors lesdicts princes, tous d'ung accord. supplièrent à Sadiete Majesté avoir pitié dudict duc : à quoy Sa Majesté feit responce qu'il y avoit cinq moys qu'il estoit en ce lieu, cuydant vuyder quatre ou cinq poinctz que leur touchoient grandement, dont l'ung estoit qu'il les avoit requis adviser sur le secours et reboutement des Turcqz venans du costel d'Hongrie, et qu'ilz n'avoient jamais riens voulu résoudre, et sur l'affaire du duc de Clèves, rebelle, ilz s'estoient résouluz. en troys jours, de demander miséricorde pour luy : à quoy Sadiete Majesté n'entendroit pour le présent.

Le 22^e lesdicts princes furent vers Sa Majesté, où fut donné audience à l'ambassadeur de France, où par l'advocat dudict roy de France fut. pour et en son nom, respondu en latin à ce que le duc de Savoye avoit fait exposer, le 12^e dudict moys, touchant l'expoliation que ledict roy de France luy avoit fait de ses pays; et fut répliqué par le conseiller dudict duc. Après par le mesme duc fut dict que tout ce que ledict advocat avoit dict, au nom dudict roy de France, son maistre, n'estoit point vray, et que luy et ses prédécesseurs ducz de Savoye, descenduz de bonne et grosse extraction, bien et vertueusement vivans comme princes sans reproche. doibvent faire ¹. Lors fut conclud par lesdicts estatz que l'ambassadeur

¹ Sic dans les quatre manuscrits et dans la *Description* de Herbais. Il est évident qu'il manque ici quelque chose.

bailleroit son exposé par escript, et les tiltres dont le roy se vouloit ayder, et que le tout seroit veu, pour y pourveoir par raison.

Le joeudy, 28^e, cuydant Sa Majesté partir cedict jour, commanda que toute sa maison partist, saulf ceulx de sa chambre et ceulx de son conseil, pensant conclure avec lesdicts princes, lesquelz tous furent le matin vers Sadicte Majesté. Ne peult achever; fut d'advis de demourer là cedict jour.

Et le vendredy, 29^e, environ neuf heures du matin, fut sur la maison de la ville, où tous les estatz estoient assamblez; et là fut conclute et résolue la diette impériale, dont les articles en substance s'ensuyvent :

Que le besoigné des théologiens touchant la religion est remis au futur concile général que le pape a par son légat offert et asseuré qu'il le feroit célébrer prestement, ou, en deffault d'icelluy, au national, et, si l'ung ny l'autre ne se célèbre, à la prochaine diette, laquelle en ce cas est assignée endedans huit moys, à compter du jour dudict recès.

Les estatz ont persisté que ledict concile général se tienne en la Germanye, et que l'Empereur y doibge tenir main envers le pape, et que, si lesdicts conciles, général ou national, ne se tiennent, que Sa Saincteté envoie pour ladicte diette ung légat avec pouvoir souffisant.

Les luthériens, qui s'appellent protestants, observeront les articles èsquelz leurs théologiens se sont accordez, sans prescher ne user au contraire, et ne attireront personne à eulx, ny recepvront en leur protection ou assurance aucun de ceulx de l'ancienne foy et religion.

Les prélatz entendront à la réformation de leurs églises, tant généralement que chascun en droiet soy, pendant que ledict saint-père pourvoyra touchant l'entière réformation : ce que lesdicts prélatz ont entièrement accepté et promys faire.

La paix faicte, il y a neuf ans, à Neurenbergh, s'observera, et demoureront toutes parties paisibles, et cesseront toutes violences, forces et voyes de faict, comme il est amplement spécifié audict recès, le tout à peine de *landtfridt* enfreincte.

Les églises qui sont rière les pays desdicts protestants demoureront en leur entier, sans en riens desmolir, jusques après ledict concile.

Les gens d'église joyront des biens ecclésiastiques que lesdicts protestants ont rière eulx.

L'Empereur députera commissaires pour décerner ¹ les causes et procès dont il est controversé si c'est de la religion ou non.

Et quant à ceulx qui seront treuvez estre de ladicte religion, lesdicts commissaires appoincteront les parties, si faire le peuvent, ou sinon envoieront leur besoingné à Sa Majesté, pour en faire déclaration, entre cy et ladicte prochainne diette, avec lesdicts estatz.

Toutes les aultres prophanes yront à la chambre et justice souveraine impériale et aux aultres justices, selon leur qualité.

Ladicte chambre impériale se visitera par gens que Sadicte Majesté députera; et s'il y est treuvé faulte, elle se reformera et baillera provision afin que ladicte justice s'administre droictement et sans partialité.

Tous lesdicts estatz, tant catholicques que protestants, entretiendront ladicte chambre impériale pour troys ans, si plus tost lesdicts estatz ne treuvent aultre moyen pour y furnir.

La déclaration des différends, ès cas que pourront concerner ledict traicté de Neurenbergh et aultres choses susdictes concernant la religion et chambre impériale, est réservée à Sadicte Majesté.

Les estatz ont accordé pour dix mil hommes de pied, deux mil chevaux, pour ayder présentement le roy des Romains en Hongrie, et ce pour le terme de quatre moys; et desjà l'on liève gens.

Iceulx estatz ont en oultre accordé une ayde, durable pour troys ans, de vingt mil hommes de pied et quatre mil chevaux, pour employer à l'encontre du Turcq pour ledict temps, à leurs fraiz. Et est remys à Sadicte Majesté Impériale de choisir le capitayne général de ladicte ayde durable, comme aussy il a faict de la hastive.

Il est deffendu très-expressément par ledict recès que nulles gens de guerre, piétons ny aultres, voysent ² hors la Germanye servir à qui que ce soit, sans la licence de Sadicte Majesté; et seront les contrefaisans chastiez par tous les estatz, chascun en droict soy.

L'on a aussy deffendu l'impression de tous libelles fameux et injurieux.

Tous lesdicts estatz ont très-grand contentement de cedit recès, et

¹ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641 de la Bibliothèque royale; *discerner* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale et la *Description* de Herbais.

² *Voysent*, aillent.

louent jusques ès cieulx la bonne œuvre que Sadicte Majesté y a faicte, que à la vérité n'a esté sans grand'peyne et travail, continuelle sollicitude et diligence; et a délaissé ladicte Germanye et tous les estatz d'icelle en grande dévotion envers elle et bonne intelligence.

Oultre ledict recès, Sa Majesté a député gens pour paciffyer amyablement aucuns différends particuliers estans entre les princes, prélatz et aultres desdicts estatz, tant de l'ancienne religion que protestants.

Sadicte Majesté et lesdicts estatz ont député commis pour congnoistre amyablement les différends et mastrachts ¹.

En oultre s'est fait une ligue entre le pape, l'Empereur, le roy des Romains, le cardinal de Mayence, l'archevesque de Saltsbourg et aultres prélatz, les ducz de Bavière, de Brunswick et aultres princes, pour le soutienement et deffense de l'ancienne foy et religion et les deppendances d'icelle envers et contre tous ceulx qui voudront d'oires en avant attemp-ter, et y a bonne somme desjà consignée; et sont les capitaines généraulx, pour l'ung des coustelz de la Germanye le duc Loys de Bavière, pour l'autre le duc de Brunswick; et ont retenu capitaynes, conseilliers et aultres officiers en tous les deux coustelz, lesquelz seront tousjours prestz au besoing, combien que l'on tient pour certain que la paix s'observera pleinement et entièrement de tous, selon le contentement que tous ont de ceste-dicte paix, et que l'on a entendu la volonté des deux coustelz, et le respect qu'ilz portent à Sadicte Majesté, et ce que lesdicts estatz, oultre ledict recès, luy ont promis et asseuré, tant généralement que particulièrement.

Les pays d'embas y sont expressément et spécifiquement comprins, et aussy la conté de Bourgongne, sans qu'ilz soyent tenuz de riens contribuer en particulier.

L'Empereur a remonstré, tant de bouche que par escript, ausdicts estatz son droict touchant Gheldres et Zutphen, lesquelz tous congnoissent l'évident et inexcusable tort du duc de Clèves, lequel n'y a riens respondu en

¹ MSS. de l'Arsenal et 48869 de la Bibliothèque royale. Cette phrase ne se trouve ni dans le MS. 14641 ni dans celui de Reims. La *Description* de Herbais porte : « les différends et Mastricht. » Il faut probablement lire : « les différends (ou le différend) de Mastricht. » Il y avait en effet, au sujet de la juridiction de Maestricht, un débat entre l'Empereur, comme duc de Brabant, d'une part, la commune de Maestricht et l'évêque de Liège, de l'autre. Voy. AL. HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VIII, pp. 225 et suiv. Le mot *mastrchts* n'est ni français ni allemand.

particulier, sinon prié aux estatz vouloir intercéder que l'affaire fût congneu et appoincté, et que l'on n'entreprint riens de faict à l'encontre de luy. Et sur ce Sadicte Majesté a encores remonstré ausdicts estatz le tort dudict duc, que nul d'eulx vouldroit souffrir en son endroict, et que, si en brief il se reconnoissoit et rengeoit à la raison, il luy pardonneroit le passé et luy bailleroit le sief de Clèves et de Juilliers. Ilz n'en ont parlé plus avant pour ledict duc, ains ont la pluspart dict qu'ilz luy remonstreroient vivement sondict tort, et qu'il en feist de sorte que luy n'en vienne en plus grand inconvenient et en reçoivent ses voisins dommaige.

Aussy monsieur de Savoye a remonstré son affaire ausdicts estatz, tant de bouche que par escript : à quoy les ambassadeurs du roy de France ont respondu. Et après lesdicts estatz ont veu les tiltres dudict duc, et ont déterminé d'en escrire affectueusement audict roy de France.

Faict en la diette impériale tenue à Reynsbourg, et accepté entièrement par tous les estatz de l'Empire, le vendredy, 29^e de juillet 1541.

Ledict 29^e, la diette conclute, Sadicte Majesté print congïé des estatz en général; puis tous les électeurs, princes, prélatz, vindrent prendre congïé en particulier. Sa Majesté partist, accompagné du roy son frère et de plusieurs princes jusques une lieue hors de la ville, où ledict roy print congïé et retourna, et Sadicte Majesté vint ce jour coucher à Vinsbourg ¹, maison des ducz de Bavière. Lesdicts ducz estoient avec Sadicte Majesté et le duc d'Ottenryck, le duc Christoffle de Virtembergh et le marquis de Baude.

Le pénultième jour dudict mois, Sadicte Majesté vint coucher à Fressinghe, appartenant à l'évesque dudict lieu, qu'est des palatins.

Le dernier jour coucher à Munich, qu'est au duc de Bavière.

Le premier jour d'aougst, en l'an 1541, Sadicte Majesté demoura tout le jour audict Munich, où il fut à la chasse, et furent bien tuez cent et quinze cerfz que biches. Et le soir, Sa Majesté vint soupper en ung jardin où ledict duc donnoit le banquet. Furent assiz à la table de Sadicte Majesté les duchesses de Bavière et de Virtembergh, la fille du duc et encores une aultre dame, les ducz de Bavière et Ottenryck, le duc Christoffle et le marquis de Baude. Sadicte Majesté se retira de bonne heure et envoya de bien riches

Abensberg.

présens ausdictes dames, comme il avoit faict à Reynsbourg à la princesse de Dannemarque, à la marquise de Brandenbourg et à sa fille.

2^e Sa Majesté vint disner à Volleschuse ¹ et coucher à Bénédicte in Bayere ², qu'est un monastère.

3^e Coucher à Nieuval ³, qu'est aux ducz de Bavière.

4^e Disner à Zeveld ⁴, qui est en la conté de Tyrol, où il y a un sacrement de miracle, et fut que, estant un gentilhomme capitayne dudict lieu, dict un jour au curé qu'il vouloit communier d'aulture hostie et plus grand que le laboureur : ce que ledict curé feit, et luy donna en communiant une hostie grande. Et ainsy qu'il l'eust en la bouche, se mua en pain et ne la peust consumer, et quant et quant il abismoit ⁵ en terre jusques aux genoux. Ce voyant, eust contrition du mal, et ledict prebtre reprint ladicte hostie, qu'estoit comme un morceau de pain et est encores. Ledict gentilhomme feit pénitence et vesquit longuement après.

Cedict jour Sa Majesté vint coucher à Ysbroch ⁶. Venant à une lieue de la ville, treuva le prince d'Hongrie et un sien frère, ses nepveuz, filz du roy des Romains, qui luy venoient au devant; et vindrent par ensemble jusques en la ville descendre en court, où Sa Majesté treuva en bas six des filles dudict roy et encoires un filz que l'on portoit en bras. Après avoir faict la révérence à Sadicte Majesté, print l'aisnée par le bras, qu'est fiancée au prince de Pologne, et fut conduit par elle jusques en sa chambre; puis se retirarent. Et sont fort beaulz princes et princesses.

Sadicte Majesté demoura audict Ysbrouch jusques au 7^e.

7^e à Steerzinghe.

8^e à Brixen.

9^e à Baech ⁷.

10^e à Trente, où, à une lieue de la ville, treuva le duc de Camerin ⁸, qui a espouse la fille bastarde de Sadicte Majesté, et après treuva l'évesque

¹ Wolfratshausen.

² Benedict-Beuern.

³ Mittenwald.

⁴ Seefeld.

⁵ *Et quant et quant il abismoit*, et en même temps il s'enfonçait.

⁶ Innsbruck.

⁷ MSS. de l'Arsenal et de Reims. Botzen.

⁸ Octave Farnèse, duc de Camerino.

dudict Trente. Sadicte Majesté demoura audict Trente jusques au 13^e.

13^e à Rovere ¹.

14^e disner al Bourguet ², dernier lieu de Tyrol, appartenant au roy des Romains : auquel lieu arriva le duc de Ferrare en poste. Et demye-lieue de là Sa Majesté entra en terre des Vénétiens, où le vindrent treuver deux cens arquebousiers à cheval et cent chevaulx-légiers venans de Lombardie avec le marquis del Guasto ³. Aussy luy vindrent au devant cinq ambassadeurs de Venize.

Sadicte Majesté vint coucher à Doulce ⁴, villaige appartenant aux Vénétiens, où ilz avoient force vivres, qu'ilz présentarent à Sadicte Majesté; et avoient faict faire sur la rivière ung pont fort triumphant, pour passer Sadicte Majesté.

15^e à Pisquière ⁵, aux mesmes Vénétiens.

16^e à Médolle ⁶, qu'est au duc de Mantua. Et en chemin le vint rencontrer le duc de Mantua, qu'est petit enfant ⁷, et le cardinal dudict Mantua ⁸.

17^e à Cane ⁹, pareillement audict duc de Mantua.

18^e à Cremona, où Sadicte Majesté feit entrée comme duc de Milan, car c'est du duché.

19^e à Pisqueton ¹⁰, semblablement dudict duché de Milan.

20^e à Lode ¹¹, aussy dudict duché.

21^e à Marignan.

22^e disner à l'abbaye de Serreval (?), coucher à Milan, où premièrement vindrent au-devant de Sa Majesté le filz du capitayne du chasteau de Milan, accompagné de deux cens chevaulx-légiers, arquebusiers, tous armez.

¹ Roveredo.

² Borghetto.

³ D. Alonso d'Avalos, marquis del Guasto ou del Vasto.

⁴ Dolce.

⁵ Peschiera.

⁶ Medola.

⁷ François II, duc de Mantoue, qui avait succédé en 1540 au duc Frédéric, son père, n'avait alors que huit ans, étant né le 10 mars 1533.

⁸ Hercule de Gonzague-Mantoue, oncle du duc François II, créé cardinal par Clément VII en 1527.

⁹ Canneto.

¹⁰ Pizzighettonc.

¹¹ Lodi.

Après vint le marquis del Guasto, gouverneur de Milan, accompagné de deux cens gentilzhommes à pied, tous accoustrez en damas blancq, deux cens gentilzhommes à cheval de sa maison, tous armez, et deux cens chevaux-légers. Et à l'entrée vindrent tous les gentilzhommes de fief dudict duché, accoustrez en satin cramoisy et drap d'or, à pied; puis les sénateurs à cheval, accoustrez en velour violet, et les docteurs de l'université à pied, avec leurs chapperons fourez, portant le poisle, qu'estoit de drap d'or frizé, et dedans la porte tout le clergé et religieulx. Et en cest ordre vint jusques en la grand'église, dès là à son logis, qu'est le palays; et y avoit force arcqz triumphans par la cité, les rues tendues partout, force dames par les fenestres.

Sadictte Majesté demoura audict Milan jusques au 29^e dudict moys.

Le 25^e arriva audict Milan le duc d'Urbain et le duc de Melfe.

Le 26^e Sa Majesté fut veoir le chasteau dudict Milan.

Et le 27^e, après disner, Sa Majesté, accompagné des cardinaulx Contarino et Mantua et de tous les ducz, princes et seigneurs de sa court, fut au Dom lever sur les fondz l'enfant dudict marquis del Guasto, et au retour treuva en une grand'salle la marquise del Guasto, mère dudict enfant, et toutes les dames de Milan, où fut apporté ung grand banquet; après forces danses. Puis Sa Majesté se retira.

29^e à Pavye.

30^e à la playne del Cayro (?).

Le dernier jour dudict moys à Alexandrie.

Le premier jour de septembre à Gavye ¹, appartenant aux Gennevoys.

Le 2^e al Borgo aux mesmes Gennevoys ².

3^e à Gennes, où luy vint au devant le duc de Florence; puis treuva le prince Doria; après les cardinaulx Grymaldi et Doria; puis le duc et seigneurie de Gennes.

Le dymenche. ³ vint par mer audict Gennes le prince de Piedmont. Et le 7^e jour Sa Majesté despescha le seigneur de Grandvella pour aller à Lucques vers le pape. Partist à minuict par mer.

¹ Gavi.

² MS. 15869 de la Bibliothèque royale et *Description de Herbais*. Cet alinéa a été omis dans les autres MSS.

³ La date est en blanc dans tous les manuscrits. Ce dimanche-là tombait au 4 septembre.

Le 9^e le duc de Savoie et le prince de Piedmont, son filz, prindrent congé de Sa Majesté et partirent sur la nuict par mer, pour aller à Nyce.

Le samedi, 10^e jour dudict moys, environ les cinq heures après midy, Sa Majesté s'embarqua, et avec dix-sept galères print son chemin vers Lucques, navigeant toute la nuict jusques le dymenche, 11^e, environ les neuf heures du matin, qu'il arriva al Porto Venere ¹, qu'est près de l'Espécie ², où il print terre et alla ouyr messe et disner en ung monastère, et y demoura tout le jour jusques au soir. Et environ les cinq heures du soir, estant Sa Majesté advertie que le vice-roy de Naples venoit avec treize galères, envoya au-devant de luy sept galères avec le capitaine Jeanotin Doria, et par ensemble entrèrent audict port et débarquèrent. Ledict vice-roy, accompagné du prince de Besignan, des ducz de Monteleon, Castroville et de Melphe, et de plusieurs contes, marquis et seigneurs du royaume de Naples, vint audict lieu trouver Sa Majesté, où tous luy vindrent baiser les mains. Et ce fait, Sadicte Majesté et toute la compaignie se rembarquèrent et, environ une heure de nuict, encommençèrent à naviger jusques le lundy, que fut le 12^e dudict moys, au point du jour, que Sadicte Majesté print terre au port de Rhèges ³, qu'est aux Lucquoys. Lesquelz estoient là pour recevoir Sadicte Majesté, et y avoient fait ung pont entrant dedans la mer, bien triumpant, où Sadicte Majesté se débarqua environ les neuf heures du matin; et avoit-l'on fait venir bien quatre cens chevaux pour porter tous les gens de Sa Majesté jusques à Lucques, qu'estoit bien douze miles, que sont quatre lieues.

Sa Majesté se débarqua; l'on commença à cheminer vers ledict Lucques; luy vint au devant le duc de Ferrare auprès dudict port. Et en mychemin, sur la montaigne, trouva Sadicte Majesté, venans de la part du pape, les cardinaulx Sainte-Croix et Farnèse, et à la porte dudict Lucques tous les cardinaulx. Et entrant Sa Majesté audict Lucques, fut descendre à la grande église, où estoit Sa Sainteté, assis en sa chayère près le grand autel. Sadicte Majesté entrée, se meit à genoulx, fait son oraison à Dieu, puis fut baiser les piedz au pape. Fut assiz en sa chayère auprès

¹ Port-Vendre.

² La Spezzia.

³ Viareggio.

du dict pape. Après quelque peu de divises, Sa Saincteté se leva et donna la bénédiction ; puis Sa Majesté print congé et s'en vint en son palais ; et l'après-disner vint vers Sa Majesté la duchesse de Camerin, sa fille bastarde.

Et le mardy, 13^e, environ les quatre heures après midy, Sa Majesté, accompagné des seigneurs et gentilzhommes de sa maison, fut vers Sa Saincteté. Il treuva en chemin les cardinaulx Farnèze et Sancta-Flor, qui luy venoient au devant. Entrant Sa Majesté en la salle au logis du pape, treuva Sa Saincteté, qui luy venoit au devant ; et se tenants par les mains, entrèrent en la chambre de Sa Saincteté, où ilz demourèrent ensemble jusques à sept heures du soir, que Sadicte Majesté revint en son logis.

Et le merquedy suyvant ¹ Sadicte Majesté fut vers le pape comme le jour précédent, et y demoura jusques à huict heures du soir.

Le joeudy matin vint vers Sa Majesté l'ambassadeur du roy de France résidant en court de Rome, et avec luy ung gentilhomme venant, le jour précédent, de France par la poste. Et le mesme jour Sa Majesté alla vers le pape, et y demoura jusques les neuf heures du soir.

Cedict jour Sadicte Majesté fait et créa Hugues de Melun, seigneur d'Anthoin, gentilhomme de sa chambre, prince d'Espinoy.

Le vendredy, 16^e jour, Sa Saincteté partist de son logis en lictière, accompagné des cardinaulx de Bourgues ², Sainct-Jacques, de Gambere ³, Farnèze, Sancta-Flor, Sabello et Saincte-Croix, vint vers Sa Majesté, lequel le fut recepvoir jusques en la salle ; et demourèrent ensemble dès les troys heures jusques après huict heures, que Sa Saincteté s'en retourna en lictière, pour la grosse pluye qu'il faisoit.

Samedy, après disner, Sa Majesté alla veoir la duchesse de Camerin ; dès là vint vers le pape, où il fut jusques à neuf heures du soir.

Le dymenche, 18^e jour, la duchesse de Camerin vint prendre congé de Sa Majesté devant disner. Et l'après-disner Sa Majesté fut vers Sa Saincteté prendre congé de luy en présence de tous les cardinaulx, lesquelz accompagnèrent Sadicte Majesté jusques hors de la ville. Vint Sadicte Majesté coucher cedict jour à Petro-Sancto, qu'est au duc de Florence.

¹ 14 septembre.

² Burgos.

³ Hubert Gambara, bressan, évêque de Tortona, créé cardinal par Paul III en 1539.

19^e à Massa.

21^e à l'Espèce ¹, qu'est aux Gennevoys, où estoient arrivez les galères de Rhodes, ausquelles Sa Majesté fait présent de six mil escuz.

Sa Majesté demoura à l'Espèce jusques au 28^e. Et le dymenche, 24^e ². Sa Majesté despescha le seigneur de Grandvelle pour aller trouver le pape à Boulongne, et dès là à Rome, pour justifier et descoulper Sadiete Majesté et ses ministres de la mort du sieur Rans Frégouse ³ et Ryncon, que les François chargeoient avoir esté faict par aucuns ministres de Sadiete Majesté. A la vérification et approbation de ladiete discoulpe estant Sa Saincteté nommée pour juge, ledict roy de France n'y a voulu entendre.

Le 26^e Sa Majesté fut veoir six mil Allemans, que l'on fait embarquer en treize naves, et le merquedy, 28^e, Sa Majesté s'embarqua environ les trois heures après midy. Partant du port, arrivarent six galères d'Anthoine Doria, venants de Gennes.

Joeudy, 29^e, avec grand vent et grosse mer, à sept heures du soir, avec sept galères, Sa Majesté print terre en l'isle de Corsica, appartenant aux Gennevoys, laquelle contient de tour cinq cens miles.

Et le vendredy, dernier jour, Sadiete Majesté ne bougea, pour l'indisposition du temps. Lequel jour arrivarent les galères de Rhodes, venants de Gennes.

Le samedi, premier jour d'octobre, Sa Majesté partist au poinct du jour, poursuyvant son chemin contre Ponent : ce qu'il ne peust faire, pour le vent contraire et trop grand, et fut constrainct retourner dont il estoit party, où il demoura tout le jour. Sur le minuyet, prenant son chemin contre Levant, costoyant ladiete ysle, le dymenche à voyles et le lundy, 3^e, à rèmes, arriva au port de Boniface, environ midy, qu'est une petite ville en ladiete ysle, où sur le soir Sadiete Majesté se desembarqua, et y demoura jusques le joeudy, 6^e, qu'il revint disner en galère. Et partist tirant contre le royaume de Sardayne, qu'est une ysle contenant cinq cens miles de tour, passant sur la nuict un destroict qu'est en l'ysle nommée⁴,

¹ La Spezzia.

² Sic. C'est 25^e qu'il faut lire.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Ravis Fregoso* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale. Le nom de ce capitaine génois était *César Fregoso*.

⁴ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Genero* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *Genere* dans le MS. 14641 et la *Description* de Herbais.

inhabitée, pleine de cerfs et sangliers. Arriva la nuict Sadicte Majesté en ladicte Sardayne, au port du Ponte, où Sa Majesté se meit en terre le vendredy matin, pour aller à la chasse, et sur le midy se rembarqua, vint à Alger¹, cité en sondict royaume de Sardayne, où il fait son entrée et y coucha. On y treuva un veaul de quinze jours qui avoit deux testes.

Le samedy, 8^e, Sa Majesté se rembarqua, vint audict port de Ponte, où estoient arrivées les galères de Naples, dont est capitayne don Garcia de Toledo. Estoiert pour lors quarante-trois galères.

Le dymenche, 9^e, au soleil levant, Sadicte Majesté s'engoulfa tirant contre son royaume de Minorque. Ledict goulfe contient troys cens miles, lequel il passa en quarante-deux heures; arriva au port de Mahon, ville en ladicte yse, laquelle yse contient quatre-vingt miles de tour. Et après mynuict Sadicte Majesté partist, tirant son chemin contre son royaume de Maillorque, qu'est une yse contenant quatre cens miles.

Le joeudy, 13^e, environ les neuf heures du matin, arriva devant la cité de Maillorque, où il treuva estre arrivé le vice-roy de Secille avec sept galères, et huict mil Espaignolz venans de Naples et de Secille en soixante naves. Aussi estoient arrivez les six mil Allemans que l'on avoit embarqué à l'Espèce et six mil Italyens que l'on avoit embarqué à Lyborne².

Ledict jour Sa Majesté se desembarqua et fait son entrée. Ceulx de la ville avoient fait plusieurs arcqz triumphans et un pont qui entroit dedans la mer. A l'aborder l'on tira force artillerie, tant de mer que de terre.

Et le lundy, 17^e, ainsy que Sa Majesté estoit délibérée s'embarquer, arriva une galère d'Espagne apportant nouvelles que l'armée d'Espagne estoit en l'ysle de Yviça, assçavoir seize galères et soixante naves, avec les vivres, munitions et artillerie pour ladicte entreprise, de laquelle armée le duc d'Alve venoit pour général. Sadicte Majesté renvoia incontinent ladicte galère, advisant au duc qu'il print son chemin droict à Argel, car Sa Majesté feroit le semblable.

Et le mardy, 18^e, devant le jour, les galères tirarent les naves hors du port et les meirent à voiles, et, au soleil levant, Sa Majesté s'embarqua, vint à la poincte du port, que sont quinze miles, et sur le mydy traversa

¹ Alghero ou Alghieri.

² Livourne.

autres quinze miles, vint à la Cabrera, qu'est une isle inhabitée. Les naves prenoient vent en haulte mer, tirans contre Barbarie.

Le merquedy, au point du jour, Sa Majesté s'engoulfa, naviguant tout le jour et toute la nuict jusques le joeudi matin, 20^e, que l'on descouvrit terre ferme de Barbarie. Et, environ les sept heures du matin, Sadicte Majesté arriva à sept miles d'Argel, où, une heure après, arrivarent les galères venants d'Espagne, ayans laissé leurs naves à trente miles de là. Sadicte Majesté renvoya incontinent lesdictes galères, pour aller remolquer et amener lesdictes naves.

Cedict jour les naves venants de Maillorque arrivarent quasi toutes devant ledict Argel. Sa Majesté envoya, incontinent qu'il fut arrivé, le capitayne Janotin Doria avec huict galères à veue d'Argel; et sortirent plusieurs Turcqz, chrestiens reniez et Maures, à pied et à cheval, costoyants la maryne, pour descouvrir l'armée. Après mydy Sa Majesté avec toutes ses galères vint mettre ancre à ung traict de canon près de la ville; et sur la nuict la mer et les vents encommençarent à se haulser de sorte que Sadicte Majesté fut constrainct de lever ancre, craignant fortune de mer et estre en danger de donner à travers : car ce n'est que plaije. Se retira à quinze miles de là à une pointe nommée Mathaphus ¹, où il demoura jusques le samedy, 22^e, que l'on débarqua gens pour prendre eae fresche.

Le dymenche, 23^e, au point du jour, Sa Majesté manda débarquer les soldatz, et environ les neuf heures Sadicte Majesté se meit en terre et tous ceulx de sa maison : à quoy les Arabes faisoient grand' résistance, lesquels furent reboutez; et marcha le camp cedict jour environ trois miles, et la nuict vint loger soubz une montaigne, où, environ la mynuict, les Turcqz et Maures vindrent donner une alarme de dessus la montaigne, tirans leurs harquebusiers jusques au lieu où logea Sa Majesté, et pouvoient estre environ huict cens; avoient une musette et ung flageolet et menoyent grand' hurlerye. Ladicte escarmouche dura plus d'une heure, et enfin furent reboutez.

Le lundy, 24^e, Sa Majesté et son camp marcharent, vindrent loger à ung mile près de la ville, Sa Majesté en des vignes, les Espaignolz sur la mon-

¹ Metafus ou Temendfust, petite ville avec un bon port, située, comme le dit l'auteur, à une quinzaine de milles d'Alger.

taigne, les princes, seigneurs et gentilzhommes et ceulx de la maison à l'entour de Sa Majesté, les Italyens vers ung pont contre la ville, partie des Allemans embas, et la reste en une aultre montaigne.

Sur les neuf heures du soir vint une pluye avec vent, laquelle sur le poinct du jour s'enforça, et le vent semblablement, faisant tormente en terre et plus grosse en mer, que dura le mardy tout le jour, que fut le 23^e. Ce voyant, les Turcqz et Maures estans dedans la ville sortirent au poinct du jour, congnoissant, pour la grande pluye que s'augmentoit, que l'arquebuserie ne les pouvoit nyre. Sortirent de la ville en deux bendes; vindrent donner une alarme : l'une des bendes vers le pont que les Italyens gardoyent, lesquels se meirent en fuicte, et fut tout le camp en armes. Incontinent Sa Majesté fut vers ledict pont, avec luy aulcungz seigneurs et gentilzhommes de sa maison, lesquelz donnarent cœur et feirent tenir bon ausdicts Italyens; et avec ce fait Sa Majesté approcher le surplus de ceulx de sa maison, qu'estoyent tous en armes, en bonne ordonnance, sur la descente de la montaigne, emprés la tente de Sadicte Majesté, et avec yceulx bon nombre d'Allemans : de sorte que l'on feit reculer et mettre en fuytte lesdicts Turcqz jusques dedans la ville; et les suyvants, furent tuez aucuns chevaliers de Rhodes et aultres du camp de Sa Majesté dedans la porte de ladicte ville. Au mesme instant, près dudict pont, fut blessé le prince de Sulmone en la cuyse d'ung traict envenimé, dont depuis il guérit. En la mesme heure les Arabes et l'aultre bende qu'estoient sortis de la ville donnarent une alarme en hault en la montaigne aux Espagnolz. lesquelz tuarent bien cinq cens, que Maures que Arabes.

La pluye, la gresle et le vent, que avoient duré dès le poinct du jour, s'augmentoient tousjours; et, nonobstant ce, Sadicte Majesté, tous les princes, seigneurs, gentilzhommes et aultres estoient armez à la campagne et y demourarent tout le jour, endurant ladicte pluye et froid; et comme Dieu permect toutes choses, au mesme jour et instant fut une telle tormente qu'il y donna à travers quatorze galères, assçavoir unze de celles du prince Doria, la capitayne de Naples, une d'Espagne et une aultre, desquelles tous les biens, meubles et artillerie qu'estoyent dedans furent perduz, et grand nombre de gens noyez, et ceulx qui se cuydoient sauver, venans en terre, par les Arabes tuez. Aussi donnarent à travers aucuns grands vaisseaulx chargez de chevaux, victuailles, artillerie et munitions,

et quasi tous les petitz, de sorte que l'on estimoit avoir donné à travers cent vaisseaulx. Et voyant Sadicte Majesté ladicte perdition de tant d'âmes, lesquelz les Arabes tuoyent sans deffence quelconque, il envoya sur le vespre aucunes compagnies d'Espaignolz et Italyens, et luy-mesme y fut en personne, pourpensant de faire débarquer aucuns cacons des naves et galères que avoient donné à travers. Sadicte Majesté laissa la garde du pont dessusdict à d'aucuns seigneurs et gentilzhommes de sa maison, et avec eulx bon nombre d'Allemans. Et fut cedict jour grande perte, tant de meubles, d'artillerie que de chrestiens, et tient-l'on que les chrestiens. que noyez que tuez, passoient douze cens; des Tureqz, à l'escarmouche, bien de cinq à six cens.

Le merquedi, 26^e, voyant Sa Majesté qu'il n'y avoit ordre de débarquer vivres ny artillerie, et qu'il n'en avoit nul au camp, et que la tormente de mer duroit tousjours, sans apparence de miculx, et ladicte nécessité de son camp, Sadicte Majesté se retira sur la marine environ trois miles, cuydant tousjours avoir moyen de débarquer vivres et artillerie : ce que ne fut possible. Se retira aultres cinq miles, passant une rivière.

Et le vendredy, 28^e, chemina six miles par des maretz, passant une bien grande rivière, ayant tousjours les Maures et Arabes aux aysles et sur la queue escarmouchans. Lequel jour le duc d'Ave fut publié grand maistre d'hostel de la maison de Sa Majesté. Dès là vint jusques à Mataphus, que anciennement avoit esté une cité bien grande, destruite par Scipion, romain, où les galères eschappées de la tormente estoient retirées.

Et le mardy, jour de Toussainetz, premier de novembre, voyant Sa Majesté qu'il n'y avoit ordre, ceste année, procéder à l'entreprinse plus avant, ayant faict embarquer les Italyens, Allemans et partie des Espaignolz, luy et ceulx de sa maison s'embarquarent. Et le joeudy, 3^e jour dudict moys de novembre, voyant Sadicte Majesté la perte du prince Doria, luy donna treize galères estans en Barcelonne, fournies, saulf d'esclaves, et l'office de prothonotaire de Naples, que vault trois mil ducatz par an.

Voyant Sadicte Majesté la tormente qui recommençoit, se partist. ayant remolqué plusieurs naves hors la plaije dudict Argel et mis en mer, laissant cinq galères d'Espagne pour tirer hors la reste des naves que demouroient. Sadicte Majesté avec grande tormente navigea toute la nuit:

vint, par l'ayde de Dieu, le vendredy matin, au port devant sa ville de Bougie, qu'est en Affricque terre ferme, où il débarqua; et les naves qu'estoient parties cedict jour de devant Argel, les unes furent au royaulme de Maillorque, les aultres au royaulme de Sardayne, les aultres au royaulme de Valence, les aultres navigéans : de sorte que tous furent séparés, sans sçavoir l'ung de l'autre; et les cinq galères demourées devant ledict Argel, voyans ne pouvoir secourir lesdictes naves, les abandonnèrent, les laissant, le samedi, à la volonté et miséricorde de Dieu, et arrivèrent le dymenche matin audict Bougie. La tormente fut telle et dura tant que, au port dudict Bougie, estant une carracque sur l'ancre, fut fendue par le milieu et alla au fond, et les galères y estans en grand dangier.

Voyant Sadicte Majesté le temps estre tant contraire et la grosse nécessité qu'il y avoit de vivres, le remède principal fut recourir à la miséricorde de Dieu; et le vendredy, samedi et dymenche, que furent le 11^e, 12^e et 13^e, se feirent processions générales, où Sadicte Majesté fut en personne, estant chascun confessé et ayant receu son Créateur, luy demandant miséricorde et le priant vouloir envoier le temps propice pour pouvoir partir dudict lieu, afin d'éviter l'évident péril et nécessité en quoy l'on pouvoit encourir audict Bougie, tant par tormente de mer que de vivres, et remédier aux chrestiens en leur nécessité.

Le lundy Sa Majesté fut ordonner ung bolvercq triangulaire pour fortifier ledict lieu, car il est tout environné de Maures jusques aux portes. Et le mardy, 15^e, Sa Majesté despescha le vice-roy de Secille avec les galères dudict Secille, celles de Monygo, de Sigales et de Rhodes. Et le merquedy, 16^e, partirent au matin.

Le joeudy, 17^e, estant temps cler et la mer ung peu appaisée, Sadicte Majesté s'embarqua, et, environ une heure après midy, à rèmes partist hors du port, et, estant en mer, treuva ladict mer haulte et le vent contraire; fut constraint retourner audict port, et environ la mynuict retourna à partir, navigéant à rèmes environ quatre-vingt miles la reste de la nuict et tout le jour jusques à mynuict du vendredy, tirant contre Maillorque; fut constraint retourner audict Bougie, où il arriva le samedi matin, 19^e, et y demoura sans desbarquer jusques le merquedy, 23^e, que, environ les dix heures du soir, Sadicte Majesté partist, tirant à rèmes contre Maillorque. Et le samedi, 26^e, il arriva devant sa cité de Maillorque, où il se

désembarqua environ les sept heures du soir. Et le dymenche, 27^e, Sa Majesté despescha le prince Doria pour son retour à Gennes avec ses galères, celles d'Antoine Doria et du comte de l'Anguilar ¹. Ledict prince partist de nuict.

Et le lundy, 28^e, Sa Majesté s'embarqua, environ les quatre heures du soir, en la galère capitayne d'Espagne, et avec quinze galères partist. navigant toute la nuict jusques le mardy, 29^e, qu'il arriva, à une heure après midy, au port Saint-Anthoine en l'ysle de Yvese ², duquel lieu il partist à mynuict. Et le merquedy, dernier jour, au point du jour, descouvrit terre ferme, à sçavoir Cavo Martin, en son royaume de Valence, navigant tout le jour et la nuict.

Et le joudy, premier jour de décembre, passant le matin par-devant Alicanta, arriva sur le soir au port devant la cité de Carthagna, en son royaume de Mourcya ³, où Sadicte Majesté se désenbarqua; et y demoura jusques le 5^e, qu'il partist et vint coucher à Mourcya, où il fait son entrée et y demoura jusques au 9^e.

Audict Carthagna mourut, le 7^e jour dudict mois, le comte d'Aigmont ⁴, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté.

9^e Sa Majesté vint coucher à Seisa ⁵.

10^e à Élin ⁶.

11^e à Syncilla ⁷.

12^e à Albasset ⁸.

13^e à la Province ⁹.

15^e à Hontanaza ¹⁰.

¹ Dans une dépêche de Charles-Quint au cardinal Tavera, datée du 5 novembre, qui est insérée au tome I^{er} de la *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, p. 234, on lit : « el conde » de Angeylara. »

² Iviça.

³ Murcie.

⁴ Charles, troisième comte d'Egmont, frère aîné de Lamoral. Il fut enterré à Murcie.

⁵ Zieza.

⁶ Hellin.

⁷ Chinchilla.

⁸ Albacete.

⁹ El Provencio.

¹⁰ MS. 15897 de la Bibliothèque royale ; *Senoboirs* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

16^e al Coral d'Almagier ¹.

17^e à Villatour ².

Dymenche, 18^e, à Occaigne ³ jusques le 28^e.

Au mesme jour arriva audict lieu d'Occaigne le prince d'Espagne, filz unique de Sa Majesté, accompagné du cardinal de Toledo, lesquelz venoient au-devant de Sadicte Majesté; le treuvent à la porte de la ville, et par ensemble vindrent descendre au logis de mesdames les infantes, filles de Sadicte Majesté, lesquelles les receurent. Ne sçay qui avoit plus grand'joye de se veoir l'ung l'autre, ou le père, ou les enfans; et mangèrent plusieurs fois ensemble.

28^e à Aranchués.

29^e à Villesecque ⁴.

30^e et dernier à Toledo : auquel lieu Sa Majesté ordonna faire ung chasteau.

1542. Le premier jour de janvier, l'an 1542, à Toledo.

2^e à Aranchués.

4^e à Val de Maures ⁵.

5^e à Madrit.

Auquel lieu Sa Majesté fut adverty que le seigneur d'Albrecht, avec l'ayde des François, vouloit faire quelque entreprinse sur Navarre. Sur quoy Sadicte Majesté y envoya le duc d'Alve, son grand maistre d'hostel, pour y mettre ordre et adviser sur les fortifications dudict Navarre.

12^e al Pardo.

13^e à Saint-Augustin.

14^e à Buytrago.

16^e al Paular.

17^e al Bosque.

19^e à Sigovia.

20^e à Saincte-Marie de Nyève.

¹ Corral de Almaguer.

² Villatobas.

³ Ocaña.

⁴ Villa Séca.

⁵ Val de Moro.

21^e à Olmedo.

22^e à Medyna del Campo.

23^e à Tourdesilles.

26^e à Valdolit.

Auquel lieu furent convocquez les estatz du royaume de Castille, et se fait la proposition le samedi, 10^e de febvrier, que fut leute par Jehan Vasquès, secrétaire pour les affaires de Castille. Laquelle finie, les procureurs de Bourgues eurent différend contre ceulx de Toledo pour respondre premier : qu'est une vielle querelle entre eux. Les procureurs desdicts estatz feirent responce à Sa Majesté, sur la proposition, qu'ilz remercyoient Sadicte Majesté de ce qu'il luy avoit pleu faire dire et déclarer les travaux et voyaiges qu'il avoit heu et fait depuis son partement de ses royaumes, et que le principal poinct qu'ilz avoient à supplier à Sa Majesté estoit se vouloir contenter de plus voyaiger et vouloir résider en sesdicts royaumes : car, luy estant absent, ilz avoient esté en si grand' perplexité de sa personne, mesmes en ce voyaige d'Argel, qu'ilz luy vouldroient supplier leur accorder ceste requeste ne plus entreprendre telz voyaiges. A quoy Sa Majesté fait responce qu'il n'avoit pour le présent nulle volonté de soy absenter de sesdicts royaumes, s'il ne luy estoit force, joint que son eage l'invitoit plus à reposer que à voyaiger. Lors lesdicts estatz se retirarent, s'assemblans journellement à Saint-Paul, où se treuvoient, de la part de Sa Majesté, le cardinal de Toledo et commendador major de Léon, pour adviser et conclure sur ce que Sadicte Majesté avoit fait proposer.

Et le 15^e dudict moys vindrent nouvelles que le seigneur de Grandvelle estoit party de Gennes, le 23^e du moys passé, avec deux galères, pour son retour vers Espagne, conduit par le capitayne Janotin Doria; et venant à Nyce, fut adverty que l'on armoit aulcunes galères à Marseille pour venir¹ sur ledict seigneur de Grandvelle. Par quoy print audict Nice une frégate pour descouvrir, et vindrent jusques aux ysles d'Yères, où séjournarent, pour le vent qu'estoit contraire et la mer haulte, ne pouvant engoufler, par l'espace de cinq jours : pendant lequel temps y avoit gens en terre sur une montaigne pour faire le guet, et la frégate aussy, laquelle descou-

¹ MS. 14641 de la Bibliothèque royale; tenir dans le MS. 15869; tirer dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

vrit, le pénultième de febvrier, à huit heures du soir, sept galères franchoises venant par lesdictes ysles contre eulx. Par quoy ceulx de ladicte frégate feirent signe pour advertir ledict capitayne Janotin, lequel incontinent feit voile et, à force de rèmes, print son chemin contre ledict Nyce. Et ne pust estre tant diligent que lesdictes galères franchoises ne les approchassent à ung traict de canon, et les poursuyvirent tousjours, tirant après eulx toute la nuict bien quatre-vingt miles, tant que ledict seigneur de Grandvelle se saulva a Monygo ¹, et de là à Gennes.

Le 26^e de mars arriva à Valdolit l'évesque de Londres, venant de la part du roy d'Angleterre pour ambassadeur vers Sa Majesté. Furent au-devant de luy, de la part de Sadicte Majesté, l'évesque de Plaisance ² et don Laurens Manuel, maistre d'hostel, et aultres.

Le 28^e de mars l'on heut nouvelles que le seigneur de Grandvelle estoit débarqué à Roses, en la conté de Rossillon, le 22^e jour, venant de Gennes avec six galères, où il s'estoit embarqué le 13^e, et par deux foys avoit esté rebouté par tormente, la première foys quatre-vingt miles, et la seconde foys jusques à Villafranca; néantmoins, à la troisième foys, passa sans infortune ny rencontre d'ennemis, conduict par le capitayne Janotin Doria.

Le 2^e d'apvril furent en court l'évesque de Londres et l'ambassadeur ordinaire d'Angleterre. Ledict évesque vint résider, et l'ordinaire print congé de Sa Majesté. Furent conduictz par lesdicts évesque de Plaisance et don Laurens Manuel. Treuvarent Sa Majesté accompagné du prince son filz, des cardinaulx de Toledo et Siville, des ducz de Camerin et d'Alve et d'aultres seigneurs.

Mardy, 4^e jour d'apvril, furent conclutes les cortès de Castille, et donnerent à Sa Majesté ung milion et deux cens mil ducatz.

Audict temps l'on eust nouvelles que le roy d'Angleterre avait faict morir par justice sa femme, qu'estoit la cinquième, pour adultère, comme il est dict cy-devant ³.

Et le 5^e d'apvril ⁴ vindrent nouvelles à Sa Majesté que, en la diette tenue

¹ Monaco.

² Placencia.

³ Page 153.

⁴ MS. 14641 de la Bibliothèque royale. La date est en blanc dans le MS. 15869 et dans ceux de l'Arsenal et de Reims.

à Spyrz par le roy des Romains, frère de Sadicte Majesté, les électeurs, princes et estatz du saint-empire, estans en icelle le conte de Montfort et le conseiller Naves, de la part de Sadicte Majesté, avec ledict roy des Romains, avoient esté concludz par les dessusnommez les articles que s'ensuyvent, au reboutement du Turcq et recouvrement des terres par luy occupées en la chrestienté au quartier d'Hongrie :

Que ceulx de l'Empire veuillent tenir 40,843 hommes de pied, 8,543 chevaux, sans en ce comprendre le destroict et quartier d'Austrice, qu'est l'ung des dix destroictz esquelz l'Empire est party ¹; et seront icceulx payez du quartier dont ilz sortiront : auquel quartier, pour ce faire, seront ordonnez quatre personnes principaulx pour lever les deniers venans de la contribution chéant ² audict quartier.

Laquelle contribution sera cinq florins de mil florins de tous biens meubles et immeubles, hormis habillemens, bagues, vasselles.

Des revenuz en rentes et en héritaiges se payera de mil florins de rente cinquante par an, la rente estimée le denier vingt.

Les gens d'église payeront le dixième du revenu qu'ilz ont en bénéfices.

Et quant à argent employé à gaing, dix pour mil.

Des gaiges et pensions demy-florin pour cent, et pour ceulx qui ont en dessoubz de quinze florins ung cruchard ³ par florin.

En quoy ne sera excepté prince ny noble, povre ny riche, spirituel ne séculier, exempt ou non exempt, ains payeront également cinq pour mil. sans que les princes ou seigneurs le pourront prendre sur leurs subjectz.

Les juifz bailleront devant la main ung florin pour teste, et par an ung florin de cens.

L'on gardera les trésors des églises pour une nécessité.

Les princes et principaulx avanceront le premier payement, et se rembourseront après de la taille principale.

Cedict subside de gens en nombre que dessus doit estre à Vienne le premier de may prouchain, et le plus prouchain à demy-apvril.

Payeront, pour ung cheval bardé, pour soualde et perte, dix-huict florins

¹ *Esquelz l'Empire est party*, entre lesquels l'Empire est divisé.

² *Chéant*, incombant.

³ *Cruchard*, kreutzer.

de quinze baches ¹ par moys; pour aultre cheval armé, douze florins.

Dix chevaulx auront ung chariot à quatre chevaulx, à 24 florins par moys, lesquels chariotz auront provision de havetz ², pesles de fer et semblables instrumens, et pour leur garde ung harquebusier et deux hallebardiers.

Le capitayne général aura charge de retenir autant de chariotz qu'il verra convenir pour la closture du camp, lesquelz se payeront par ledict Empire.

L'enseigne des piétons sera de cinq cens personnes et six cens payes, le moys compté à trente jours, quatre florins pour paye.

Ilz mectront ordre aux beuveries superflues, putayneries, blasphèmes, folles paroles, combatz, noyses, ryotes ³ et aultres désordres accoustumez venir en telles assamblées.

Chascung destroict ou quartier aura ses prebstres et prescheurs pour entretenir les gens en dévotion et crainte de Dieu, et les animer à deffendre nostre sainte foy catholicque et la patrie : en quoy se conduiront unanimement, tant du coustel des catholicques que des protestants. Et à ce tiendront main, sans reprocher l'ung à l'aultre leur doctrine.

Chascung destroict ou quartier aura au camp ung chief-conseillier de guerre, assisté de deux aultres, pour passer les monstres des gens de son destroict, les payer, admonester de bien faire, tenir en obéyssance, faire reformer les enseignes quand il y en aura des malades ou mortz, demourant pleines pour ung besoning, et dadvantaige, par la poste que sera assise, dont les lettres s'ouvriront en d'aulcungz lieux à ce députez, advertir le général de son destroict résidant au pays de toutes occurrences et de ce que luy sera besoning pour furnir aux nécessitez de son destroict. Ledit chief-conseillier du destroict ou quartier sera tenu d'obéyr, assister et conseiller au capitayne général, lequel, ensemble les neuf chiefz des neuf destroictz, d'autant que Austrice n'y est pas comprinse, telz que dessus, feront serment aux estatz de l'Empire, et, quand l'armée sera jointe, ordonneront ce que par ensemble ilz verront convenir pour la bonne conduycte d'icelle. Et cependant chascung destroict ou quartier se mectra en

¹ *Baches*, basts, petite monnaie d'argent valant 4 kreutzers.

² *Havetz*, crochets, pioches.

³ *Ryotes*, bruit, tapage.

ordre, afin que, en cas que la nécessité le requière, ou advenant (que Dieu ne veuille) que ceste armée seroit batue, assiégée ou enchassée du Turcq, ilz puissent advertir de ce, ou, requis du capitayne général, incontinent secourir les aultres leurs compaignons, ou pourveoir à la garde, fortification et deffension des passaiges par où ledict Turcq s'avanceroit dresser son chemin : bien entendu que les plus prouchains destroictz et quartiers ne debvront en ce cas attendre la venue des plus loingtains, ains marcher incontinent et faire leur possible à l'effect que dessus. Ceste armée s'entretiendra continuellement, en la sorte que dessus, trois années.

Et seront le roy des Romains et commissaires de l'Empereur requis déclarer le capitayne général, conforme à ce que les princes en ont donné le choix dudict général à Sadicte Majesté Impériale.

Seront aussy requis tant faire envers l'Empereur que Sadicte Majesté pourvoye que guerre ou esmotion ne se face en la chrestienté, et mesmes en la Germanye, et ne permecte aux siens en user aultrement, d'autant qu'elle peust considérer que par telles dissensions et guerres intestines le Turcq auroit son succès et progrès tel que l'on l'a veu avoir jusques à présent : que n'est procédé que de mutuelles inimitiés des princes entre eulx.

Lesdicts estatz feront demander aux ambassadeurs de France estans icy s'ilz n'ont aulcune charge de promectre quelque ayde pour la présente expédition, pour selon ce dresser leur responce à leur proposé.

Pareillement seront requis ledict seigneur roy et nunce apostolicque déclarer aux estatz la résolution que nostre saint-père le pape a prinse avec l'Empereur sur les pointz que Sa Majesté a déclaré à Sa Saincteté dernièrement, en son passage par Italye.

Au roy de France sera envoyé ung ambassadeur solemnel, avec charge de remonstrer audict seigneur roy la conclusion prinse par les estatz de l'Empire pour la guerre contre les Turqz, et, puisque ses prédécesseurs et luy ont tousjours assisté à la chrestienté contre les infidèles, que ainsi il veuille aussy faire pour le présent, et envoyer bon et notable nombre de gens de cheval et de pied, pour estre audict Vienne le premier jour de may prouchain. Et pour ce qu'il peult considérer, comme prince expert à la guerre, que, durant ceste expédition, est bien requis que nulle guerre se face en la chrestienté, prieront, pour le bien et tranquillité d'icelle et de la nation germanicque, il ne veuille entreprendre ne permectre par les

siens estre faict aulcune guerre, pour non donner cause de moindre résistance contre ledict Turcq, et, pour ce que lesdicts estatz auront bien à faire des gens de guerre de leur nation, comme en ayant souffert perte, qu'il ne veuille plus solliciter ou pourchasser pour en tirer aulcuns de leur quartier, ains les laisser en paix et renvoyer en leurs maisons ceulx que desjà il peut avoir en son royaume.

Les Suysses seront requis d'assister aux estatz de l'Empire, non entreprendre aulcune guerre, ne permettre que de leurs gens aulcuns voient au service de quelque prince ou potentat voulant esmouvoir guerre en la chrestienté.

Le roy de Dannemarque, comme à demy membre de l'Empire et pour la voisinance qu'il a avec icelluy, sera pareillement requis vouloir contribuer pour ceste expédition ; et ceulx du destroict de la Basse-Allemaigne auront charge de pourchasser ladicte contribution.

Ont conclud et ordonné que tous deppendans de l'Empire qui ne voudront contribuer ny eulx conformer à l'ordonnance que dessus, seront mis au ban impérial, et que le capitayne général, avec tel nombre de gens que bon luy semblera, fera l'exécution dudict ban jusques ad ce que les rebelles auront fourny double portion de leur contingent avec tous dommages et intérestz, avec plein payement des soldatz de l'armée que ledict général aura mené contre eulx, sans en ce espargner personne. Laquelle armée se tiendra cependant aux fraiz et despens du demourant de l'Empire et des aultres destroictz et quartiers obéyssants audict Empire, lesquelz seront remboursez de tous leurs despens, dommaiges et intérestz par eulx soutenez à l'entretènement de ladicte armée.

Et pour ce que ledict roy des Romains a promis entretenir cent pièces d'artillerie avec les appartenances, ilz adviseront si ledict nombre d'artillerie souffit pour cent mil testes armées qu'ilz espèrent estre au temps du premier de may que dessus, et par qui ilz pourront obtenir plus grand nombre.

Requeront aussy les ambassadeurs du duc de Lorraine tant faire devers leur maistre qu'il veuille furnir à son contingent de gens pour les terres qu'il a deppendantes de l'Empire, et, pour la bonne dévotion qu'il a à la foy chrestienne, en bailler davantage, démontrant en ce office de bon prince chrestien.

Le 25^e arriva audict Valdolit le seigneur de Grandvelle : lequel jour fut

trouvé, en l'église de Saint-Paule, audict Valdolit, placqué à la porte ung billet, en forme de pasquin, disant plusieurs choses tant contre Sa Majesté, le prince, que aultres seigneurs. Les facteurs et composeurs furent, trois jours après, descouvertz et mis en arrest; et estoyent trois gentilzhommes de Toledo, nommez Lasse de la Vègue ¹, lesquelz furent, le 15^e de may, mis en prison publique, et, à leur présenter la gehyne ², sans endurer icelle, confessarent leur délict; et le 17^e furent par les alcaldes, que sont les juges criminelz, condampnez à estre par justice publicquement exécutez par l'espée tant que mort inclusive s'en ensuyvist. Le mesme jour, estant le prince sollicité par plusieurs, obtint de Sa Majesté rémission desdicts délinquants, que Sa Majesté accorda à la requeste dudict prince seulement; et furent condampnez à estre en prison ferme ung an, et après banniz perpétuellement de la court, et aller servir, l'ung à Oran, l'autre à Bougie, et l'autre à la Goulette, six ans durant, contre les Maures.

Le dymenche, 21^e de may, l'évesque d'Arras, fils de monsieur de Grandvelle, fut consacré à Valdolit, en l'église Saint-Benoist, par le cardinal de Toledo: assistants furent les évêques de Badajoz et de Jayen.

Le 22^e de may Sa Majesté, accompagné du prince, vint coucher à Saint-Martin ³.

24^e disner à Villacque de la Torre ⁴, coucher à Villevuyde ⁵.

25^e disner à Vail du Sathan (?), coucher à Palensole ⁶.

26^e à Salade ⁷.

27^e Sa Majesté vint disner à las Huelgas, monastère de dames lez-Bourgues ⁸, de l'ordre de Citeaux, où l'abbesse est fille bastarde du roy catholicque. Et le mesme jour, après vespres, Sa Majesté vint à Bourgues loger à la maison du connestable de Castille ⁹, lequel vint au-devant de

¹ Lasso de la Vega.

² Gehyne, torture.

³ San Martín de Valvera.

⁴ Zévico de la Torre.

⁵ Villaviudas.

⁶ Palenzuela.

⁷ Celada.

⁸ Burgos.

⁹ Don Pedro Fernandez de Velasco, troisième duc de Frias et cinquième comte de Haro, dont il a été question page 98.

Sadicte Majesté avec les gouverneurs de la cité. Entrant en la maison dudict connestable, treuva la duchesse de Fryes ¹, femme dudict connestable, accompagnée de la marquise de Berlanghe et plusieurs dames, lesquelles receurent Sadicte Majesté. Ledict connestable deffroya Sadicte Majesté deux jours, et festoya plusieurs seigneurs.

Sadicte Majesté demoura audict Bourgues jusques au merquedy, dernier jour de may, qu'il cuydoit partir; [mais se trouva un peu mal dispos, et ne partit] ² jusques le vendredy, 2^e jour du moys de juing, qu'il vint coucher à Yanes ³.

3^e disner à Villafrancq, coucher à Villehorade ⁴.

5^e à Santo Domingo de la Calsade.

6^e disner et coucher à Naigera ⁵, où Sa Majesté fut logé au chasteau, lequel estoit accoustré : le quartier pour Sa Majesté, la salle tendue de tapisserye, ung dosseret de toile d'or rouge; la salette tendue de tapisserye, ung dosseret de drap d'or frizé, figuré de velour cramoisy et verd; la chambre tendue de drap d'or et velour verd; l'accoustrement pour le grand lict de drap d'or frizé; la retraicte de tapisserye. Le quartier du prince du mesme : sa chambre tendue de drap d'or et velour cramoisy; sa retraicte d'une tapisserye de fil d'or et de soye fort riche. Embas, en la court, y avoit ung buffet, de huict degrez de hault, de vasselle dorée. Et fut defroyé Sadicte Majesté et toute sa court fort habondamment.

Le duc, bien accompagné, fut au-devant de Sa Majesté, laquelle, arrivant au chasteau, treuva deux petitz filz dudict duc, la douaigière, mère dudict duc, et la duchesse sa femme, trois de ses sœurs et plusieurs aultres dames, lesquelles receurent Sadicte Majesté. Et environ les cinq heures du soir, Sa Majesté, accompagné du prince, furent vers les dames, où ilz demourarent jusques à neuf heures.

7^e à La Grongne ⁶, où, le 8^e, que fut la Feste-Dieu, Sa Majesté fut à la messe à Saint-Jacques, laquelle messe fut célébrée par l'évesque de Cala-

¹ Doña Juliana Angela de Aragon y Velasco, duchesse de Frias.

² Les mots entre crochets ne sont pas dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims ni dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale : c'est le MS. 14641 qui nous les a fournis.

³ Probablement Ibéas de Juárez. On lit dans le MS. 15869 : *Yucas*.

⁴ Belhorado ou Belórado.

⁵ Nájera.

⁶ Logroño.

horre. Marchoient à la procession les gentilzhommes, seigneurs, contes et ducz; précédoient clergié, trompettes, roys d'armes et massiers, l'évesque officiant portant le corps de Nostre-Seigneur. Les évesques de Jayen, Carthagène, Arras et Orense suivoient Sa Majesté, accompagné du prince. nunce du pape et ambassadeur de Ferrare, ausquelz suyvoient le sommelier de corps, gentilzhommes de la chambre, premier escuyer, capitaynes des gardes : les maistres d'hostel mectans ordre aux deux aysles. Les deux cens hallebardiers de la garde, les cent archiers de corps cloyoient¹ la procession.

Le 9^e l'ambassadeur de Lorraine eust audience.

10^e à los Arcos en son royaume de Navarre.

11^e à Estreilles², où le vint recepvoir le marquis de Falses.

12^e au Pont de Reyne³, où vint au-devant de Sa Majesté le connestable de Navarre.

13^e à Pampelone, où luy vindrent au devant le vice-roy dudict pays. l'évesque dudict lieu, les président et conseil du pays, les habitans et mil cinq cens soldatz.

14^e Sa Majesté fut visiter le chasteau et fortifications de la ville.

Le 15^e, octave de la Feste-Dieu, Sa Majesté, accompagné du prince, fut oyr la messe à la grand'église, et sur le soir fut visiter la ville par dehors, ordonnant sur les fortifications ce que luy sembloyt estre nécessaire.

16^e à Taffaille⁴, villette où les roys de Navarre se soloient tenir⁵. Sa Majesté treuva, environ une lieue hors dudict Pampelone, près du lieu où le sieur d'Asperrot⁶ et les François furent deffaictz en l'an avantnommé, troys mil soldatz de la garnison dudict Pampelone.

17^e passant Sa Majesté par Olite, descendist pour veoir la maison, qu'est belle, où les roys de Navarre souloient aulcunes fois résider; vint coucher à Tolyve⁷, monastère, dernier lieu de son royaume de Navarre.

¹ Cloyoient, fermaient.

² Estella.

³ Puente la Reyna.

⁴ Tafalla.

⁵ Se soloient tenir, avaient accoutumé de se tenir.

⁶ André de l'Esparrre. Voy. p. 65.

⁷ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Oliva* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *Tolme* dans le MS. 14641.

18^e à Sadava, première ville de son royaume d'Arragon, où le gouverneur dudict royaume vint recevoir Sa Majesté.

19^e à Arve ¹.

20^e à Armudevenet ².

21^e à Cesse (?).

22^e à Montson, où Sa Majesté demoura jusques au 10^e d'octobre.

23^e Sa Majesté, accompagné du prince son filz, des ducz don Hernaldo ³, d'Alve et aultres, environ les cinq heures après midy, partist de son logis, fut à la grand'église dudict lieu, où estoient assemblez les estatz des royaumes d'Arragon, Valence et Catalongne, assçavoir les vice-roys, prélatz, nobles et députez des villes desdicts royaumes, ayant chascung pouvoir suffisant.

Sadicte Majesté assiz en son siège royal, le prince son filz plus bas, à main senestre, chascung en son lieu, fut par le secrétayre Clément leu les raisons de la venue de Sadicte Majesté, rendant raison auxdicts estatz des voyaiges et entreprises que Sadicte Majesté avoit faict depuis les derniers estatz tenuz audict lieu, les fraiz et despens qu'il avoit supporté, la volonté et affection qu'il avoit à sesdicts pays, bien, tranquillité de ses subjectz, l'évident appareil de guerre que se mouvoit par les Turcqz contre la chrestienté : à quoy, moyennant l'ayde de Dieu et leur assistance, il avoit bon vouloir obvyer, mesmes à ce que touchoit ses royaumes de par deçà deppendants de sa couronne d'Arragon : leur priant et enhortant vouloir adviser d'abrévier les cortès le plus que leur seroit possible. afin qu'il peust mettre ordre aux affaires nécessaires au bien du pays et subjectz. Ce faict, se levarent les évesques de Oesque ⁴, Vicq et Gérone, où par ledict évesque de Oesque fut, de la part des estatz, remercyé Sadicte Majesté ce qu'il luy avoit pleu rendre ledict compte à ses subjectz, et, comme bons vassaulx et subjectz, mectroient peyne à abrévier le plus succinctement que leur seroit possible. Ce dict, le seigneur de Grandvella et vischancelier d'Arragon se tirarent vers Sadicte Majesté; et après avoir consulté avecq luy, fut par ledict vischancelier dict auxdicts estatz que

¹ Ayerbes.

² Almudevar.

³ Don Hernando d'Arragon.

⁴ Huesca.

Sadicte Majesté commectoît les seigneurs de Grandvelle, commendador major de Léon et ledict vischancelier pour journellement entendre aux affaires d'iceulx estatz. Ce achevé, Sadicte Majesté s'en retourna en son logis.

Le 20^e de juillet vindrent nouvelles que, voyant le roy de France avoir failly à son entreprinse qu'il avoit meue, avec le duc de Hoolst ¹, gouverneur du royaume de Dannemarque, et le duc de Clèves, sur les pays de Liège et Brabant, mesmes sur Anvers, se retiroit ès quartiers du Daulphiné, Languedocq et Provence, laissant le duc d'Orléans, son second filz, sur l'entreprinse de Luxembourg, pour envoyer le daulphin de Viennoys, son aîné filz, mettre le siège sur Parpignan par terre, et l'armée du Turcq, qu'il attendoit, venir par mer en son ayde, comme il avoit pourjecté invahir les pays de Sa Majesté par tous coustelz, le prenant à despourveu. Sa Majesté envoya audict Parpignan et frontières le duc d'Alve, son grand maistre, l'instituant capitayne général pour mettre ordre audict Parpignan et aultres lieux et résister à la frivole entreprinse dudict roy de France. Ledict duc partist de Montson par la poste le 22^e.

Le 4^e jour de juillet le prince print la fiebvre, que fut tierce et le laissa le 20^e.

Le 23^e arriva le matin audict Montson l'évesque de Vesmonstre ², angloys, envoyé de la part du roy son maistre, ensemble l'ambassadeur ordinaire, et après disner eurent audience vers Sa Majesté, les attendant en sa chambre. Furent commis pour les accompagner les évesques de Jayen et d'Arras, par lesquelz furent conduictz en court et remenez en leur logis.

Le 24^e, environ les quatre heures après midy, vint vers Sa Majesté le frère du roy de Congue ³, maure, qu'est ung royaume en Affricque entre Bougie et Argel; fut conduict par le secrétaire Jean Vasquès. Après estre ouy par Sa Majesté, retourna en son logis.

Le 9^e d'aougst fut despesché l'évesque de Vesmonstre dessusnommé, et print congié de Sa Majesté et du prince; et le 13^e le seigneur de Cour-

¹ Christiern III, duc de Holstein, qui avait succédé, sur le trône de Danemark, en 1533, à Frédéric I^{er}, son père.

² Westminster.

³ Congo.

rières ¹, capitaine des archiers de corps, fut despesché par Sa Majesté pour Angleterre; [et partist ledict jour dudict Montson] ².

Le 21^e Sa Majesté eust nouvelles que le roy de France, après avoir rompu les trefves, avoit faict publier en son royaume, entre Sadicte Majesté et luy, leurs pays et subjectz, la guerre. Dont la teneur s'ensuyt :

Cry de la guerre ouverte entre le roy de France et l'Empereur, roy des Espaignes, et ce à cause des grandes, exécrables et estranges injures, cruaultez et inhumanitez desquelles ledict Empereur a usé envers ledict roy, et mesmement envers ses ambassadeurs; à cause aussi des pays qu'il luy détient et occupe indeuement et injustement.

FRANÇOYS, par la grâce de Dieu, roy de France. A nostre très-chier et très-aimé le conte de Busençoys et de Charny, admiral de France, vice-admiraulx, salut et dilection.

Il est assez congneu d'ung chascung quel tort l'Empereur, roy des Espaignes, nous tient, et les grandes offenses et injures qu'il nous a faict. Et combien que, pour le danger évident en quoy nous avons veu la chrestienté, et aussy pour monstrier clèrement que voulons préférer le bien universel d'icelle à nostre particulier intérêt, ayons longuement enduré et dissimulé, sans vouloir entrer en la guerre et poursuyvre à l'espée, comme prince de la qualité que nous sumes, ce que injustement nous est détenu et occupé par ledict Empereur, espérant que finalement il se rengeroit à quelque bonne raison et auroit, pour le lieu qu'il tient, pitié de la chrestienté, néantmoins, en continuant de mal en pis, nous auroyt, ces jours passez, comm'il est ja congneu par tout le monde, faict une injure si grande, si exécration et si estrange envers les hommes, et mesmement envers ceulx qui ont tiltres et qualitez de princes, qu'elle ne se peult aucunement oblyer, tolérer ny souffrir: c'est que par aulcungz ses ministres ont esté traytreusement et inhumainement meurdrez et tuez nos ambassadeurs les sieurs César Frégose et Anthoine Ryncon ³, allans à Venize pour noz

¹ Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Courrières.

² Les mots entre crochets ne se trouvent pas dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

³ Voy. p. 195.

affaires. De laquelle injure ledict Empereur avoit promis nous faire faire telle raison et justice qu'il appartiendroit : ce que toutesfois il n'a faict, quelque instance et poursuyte que nous en ayons faict faire envers luy : mais, usant de ses dissimulations accoustumées, aggravant et multipliant telles injures, a faict tuer (chose par trop cruelle) aultres de noz subjectz et serviteurs allans pour noz affaires en aulcungz lieux ; et ce a faict faire ledict Empereur contre les traictez de trefves faictes entre luy et nous : qui est cas répugnant à tous droix de guerre, humain et divin, et contre l'ancienne et mémorable coustume maintenue et gardée entre les roys, princes, potentatz et républicques depuis le commencement du monde jusques à présent. Et encores, de pis en pis, pour la grande et dissimulée inimitié qu'il nous porte et à tous nos subjectz, a puis naguerrres faict crier et publier, en ses pays d'Anvers¹, et aussy en nostre conté de Saint-Pol, lequel, comm'il est notoire, il nous détient et occupe injustement et contre la teneur de ladicte trefve, que tous noz subjectz et aultres tenans nostre party eussent à vuyder et partir incontinent, sur peyne de perdre la vye : enfreingnant par ce de nouveau ladicte trefve. Toutes lesquelles choses nous est impossible de plus souffrir, et, sans recepvoir injure perpétuelle, ne pourrions aulcunement passer telz tortz sans en poursuivre la vengeance et satisfaction. Ce que nous avons délibéré faire, et en icelle employer toute la force qu'il a pleu à Dieu nous mectre entre les mains, mesmes de nostre personne, espérant que, par sa immense bonté et clémence accoustumée (lequel scait et congnoist toutes choses et comme à droit nous sumes constrainct mectre les mains aux armes), il nous favorisera et aydera à nostre juste querelle.

Et pour autant qu'il est requis et nécessaire que noz subjectz entendent et sachent qui sont noz ennemys, et que de leur part ilz s'employent à nous venger et aider d'avoir vengeance desdictes injures et satisfaction de ce que nous appartient, SÇAVOIR FAISONS que nous avons, pour les causes et considérations dessusdictes, déclaré ledict Empereur, ses adhérens et tenans son party, ensemble les subjectz de ses pays patrimoniaulx, et non ceulx du saint-empire, lequel nous est perpétuellement allyé, ennemiz de nous et de noz royaulme, pays, terres et seignories, et, en ce faisant,

¹ Sic dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims et dans le MS. 43869 de la Bibliothèque royale.

permis et octroyé, permectons et octroyons et donnons congié à tous noz subjectz d'user d'armes contre les dessusdicts en guerre, par mer et par terre, ainsi que bon leur semblera, pour courir sus audict Empereur, ses adhérens et tenans son party et sesdicts subjectz des pays patrimoniaulx, les grever, endommager leurs personnes, biens et pays, faire sur eulx courses, entreprinses et tous les griefz, molestes, injures et dommaiges qu'ilz se pourront adviser, et généralement les offendre par toutes les façons et manières que leur sera possible.

Si voulons et vous mandons que nostre présente déclaration et permission faictes cryer et publier à son de trompes et criz publiques par tous les portz et havres de nostre pays de Normandie et aultres de nostre royaulme que besoing sera, à ce que noz subjectz n'en prétendent cause d'ignorance : car tel est nostre plaisir; de ce faire vous avons donné et donnons plein pouvoir, puissance et mandement espécial.

Donné à Ligny le 10^e jour de juillet 1542 et de nostre règne le 28^e.

Ainsi signé : Par le Roy en son conseil, BAYARD.

Vindrent nouvelles à Sa Majesté que, le jour Saint-Loys, 25^e d'aougst, le daulphin de Viennoys, filz aîné du roy de France, avec quarante mil hommes, avoit entré ès pays de Sa Majesté en sa conté de Rossillon, courant jusques devant Parpignan, bruslant et tuant, commençant une guerre cruelle.

Le dernier jour dudict moys les cortès de Montson furent conclutes, et l'accord fut de cinq cens mil ducatz et de jurer et recepvoir pour prince naturel le prince d'Espagne, filz unique de Sadicte Majesté, habile à tenir cortès à l'advenir aux trois royaulmes, assçavoir : Arragon, Valence, Catalogne et ce qui en deppend.

Le mesme jour les François voulans reconnoistre la ville de Parpignan pour asseoir leur artillerye, fut tué d'ung coup d'artillerie l'ung des mareschaulx de France.

Le 2^e jour de septembre assiégearent ladicte ville : ce que voyans ceulx de dedans, sortirent environ mil et cinq cens hommes, donnarent sur les Italyens-François, lesquels prindrent la fuicte, et furent aulcungz tuez et leur enclouyt-l'on cinq pièces d'artillerie; lesquelz de dedans rentrarent sans aucune perte.

Le 5^e dudict moys vindrent nouvelles que le siège que le Sénégal ¹, gouverneur d'Argel pour Barberousse, avoyt mis devant Bougie, estoyt retiré à sa grand'perte.

Ce mesme jour Sa Majesté eust nouvelles qu'il y estoit entré dedans Parpignan une bannière d'Espagnolz à veue des François.

Le 6^e jour fut amené à Sa Majesté ung Milanoys, lequel s'estoit sauvé du camp des François : auquel fut donné deux cens ducatz et renvoyé au duc d'Alve, général.

Le 12^e jour ² vindrent nouvelles, par ung venant de dedans la ville de Parpignan, que les François avoient tenté à miner ung bastion et n'avoient riens fait, ains avoient perdu environ huit cens testes ³, tuez huit capitaynes, et plusieurs prisonniers, et environ neuf pièces d'artillerie rompues et enclouées.

Cedict jour arriva audict Montson l'ambassadeur ordinaire que Sa Majesté tenoit en France ⁴.

Le 14^e ⁵ ayans ceulx des estatz de Catalogne résolu entre eulx jurer le prince d'Espagne, etc., Sa Majesté, accompagné dudict prince, son filz unique, lequel estoit accoustré en damas violet cramoisy, des ducz don Hernando d'Arragon, de Ségovie ⁶, et de plusieurs aultres seigneurs et gentilzhommes de sa maison, de héraultz avec leurs cottes d'armes, ses massiers, le vice-roy d'Arragon portant l'espée, au lieu du conte de Sestege ⁷, partist Sadicte Majesté de son logis, vint en la grande église, où lesdicts estatz estoient attendant. Sa Majesté assise en son siège royal, tenant l'espée de justice en ses mains, le prince assiz plus bas, fut par le secrétaire des

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale; le *Sénéchal* dans le MS. 14641. Peut-être les quatre MSS. sont-ils également inexacts et faut-il lire: *le renégat*. Nous voyons, dans Sandoval, liv. XXV, § VIII, que lorsque Charles-Quint se présenta devant Alger, cette ville avait pour gouverneur un renégat sarde, Hassem Aga.

² MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *le 15^e* dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *quatre cens testes* dans le MS. 14641; *quatre cens bestes* dans le MS. 15869.

⁴ François Bouvalot, abbé de Saint-Vincent de Besançon, beau-frère de monsieur de Granvelle.

⁵ MSS. 14641 et 15869; *le quatrième* selon les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

⁶ *Sic* dans les quatre MSS. Nous ne connaissons pas de duc de Ségovie; il s'agit probablement du duc de Segorbe.

⁷ Sástago.

estatz leute la résolution d'iceulx, le service qu'ilz faisoient à Sadicte Majesté, qu'est de deux cens mil ducatz, du bon vouloir qu'ilz avoient à Sadicte Majesté. Après fut leu le serment que lesdicts estatz faisoient au prince, le recepvant et jurant pour prince et seigneur naturel, assçavoir pour prince de Catalongne, conte de Barcelonne, Rossillon et leurs dependances : à quoy tous en général advouarent ladicte acceptation. Puis ledict prince se meit à genoulx ; luy fut apporté le missel et la vraye croix sur quoy il meit les mains, et fust leu le serment qu'il fait aux subjectz d'entretenir leurs privilèges et franchises, comme ont faict ses prédécesseurs. Ce faict, tous ceulx desdicts estatz, l'ung après l'autre, vindrent jurer sur lesdicts missel et vraye croix, baisant la main audict prince, le reconnoissant pour leur souverain et advenir seigneur. Ce faict, alloient baiser les mains à Sa Majesté, le remercyant le bien et honneur qu'il leur faisoit. Puis ledict prince se leva et fit la révérence à Sadicte Majesté, et par le vischancelier d'Arragon fut dict à ceulx des estatz que Sa Majesté avoit grand contentement et leur sçavoit bon gré du bon vouloir en quoy ilz s'estoient mis, luy donnant à congnoistre le bon vouloir qu'ilz avoient envers luy : leur promectant qu'il leur seroit bon prince, les assisteroit et favoriseroit en tous leurs affaires, et les auroit en bonne recommandation, et quant aux requestes qu'ilz avoient données, leur feroit responce dedans quatre jours. Ce achevé, Sa Majesté se partist.

Le 17^e l'on eust nouvelles que les François, ayans cuydé faire quelque entreprinse vers les Yndes, faillans à icelle, en leur retournant, avoient esté prins par les Biscayens jusques au nombre de vingt-sept basteaulx, et depuis quatre.

Le 21^e Sa Majesté eust nouvelles du duc d'Alve, son lieutenant général, comme, les jours précédens, le daulphin de Viennoys, tenant assiégé Parpignan, avoit envoyé sommer ceulx de la ville pour eulx rendre déans huit jours : à quoy ilz feirent refus. Oyant leur responce par ledict daulphin, se retira avec son camp environ une lieue, et fit passer son artillerie la rivière.

Le 25^e Sa Majesté fut aux cortès, accompagné du prince son filz, lequel estoit accoustré en satin cramoisy, et aultres ducz et seigneurs. Sadicte Majesté vint en la grand'église dudict Montson, où estoient assamblez les troys estatz du royaulme de Valence, où ilz feirent serment, receurent et jurarent ledict prince pour futur roy de Valence, le habitant à tenir

cortès, faisant les cérémonyes comme ceulx de Catalongne. Sa Majesté usa des mesmes propoz qu'il avoit faict aux Catalans, prenant jour au merquedy prouchain à respondre sur leurs requestes et demandes.

Le 24^e Sa Majesté eust nouvelles comme le daulphin de Viennoys, avec son armée qu'il avoit amenée en la conté de Rossillon, ayant prins Sa Majesté au despourveu, cuydant de première venue emporter Parpignan, l'ont treuvé de sorte qu'ilz n'y ont peu mordre; et y ayans demouré vingt et deux jours, estans advertys du gros secours qui venoit de Castille, et par mer d'Italye; voyans que, pour toutes leurs frivoles entreprinses, du coustel d'Espaigne, ne pouvoient conquerer honneur ny prouffict, après avoir perdu aulcungz de leurs gens et aulcunes pièces d'artillerie, se sont retiréz une lieue et demye dudict Parpignan, sur la rivière, en une petite villette nommée Claryane¹, où ilz se fortiffyent.

Et dernièrement, au moys de juing, n'ayant le pape respect au trouble que le roy de France mectoit en la chrestienté, en encommençant la guerre à l'Empereur, tant du coustel de Flandres, Italye que Espaigne, avec bon espoir et ayant practiqué la descente du Turcq, avec l'ayde que luy faisoient le duc de Hoolst de Dannemarcque et le duc de Clèves, n'ayant aussy Sadicte Saincteté respect à l'empeschement en quoy estoit la Germanye au recouvrement des terres perdues en la chrestienté et occupées par les Turcqz, aussi sachant la bonne et sainte volonté que Sa Majesté avoyt, ayant mis ordre et police en ses royaulnes d'Espaigne, se treuver en ladicte Germanye, et en personne avec ses forces assister au saint-empire et nation germanicque à poursuyvre leur bonne et sainte entreprinse contre lesdicts Turcqz et recouvrement du royaulme d'Hongrie : ce tout postposé, Sadicte Saincteté avec ses cardinaulx a despesché une bulle pour la convocation et célébration du concile général en la cité de Trente pour le prouchain moys de novembre, dont la teneur et substance d'icelle bulle, translâtée en françoys, s'ensuyt. De ce adverty, Sa Majesté, avec meur et bon conseil, luy fait responce telle que après ladicte bulle se pourra veoir.

« Considérant, dès l'entrée de nostre pontificat, auquel avons (non par aulcuns noz mérites, mais par la seule bonté et clémence de nostre Créateur)

¹ Clayra (?).

esté esleu, la perturbation du temps et difficulté des affaires esquelz avons esté appelé, et que dès lors eussions désiré remédier aux afflictions dont la républicque estoit non-seulement troublée, mais quasi de tout oppressée, nous nous sumes apperceu que, comme aultres hommes revestuz d'infirmié humaine n'estoient souffisants ¹ pour y satisfaire : car, comme voyions estre très-requis d'estre en paix pour préserver la chose publicque de tant de dangiers qui la menassoient, nous avons tout treuvé remply de haynes et dissensions, estants mesmes divisez entre eulx les princes lesquelz Dieu a faicts souverains par-dessus tous aultres. Et comme nous estimions estre nécessaire, pour conserver l'intégrité de nostre religion et confirmer en nous l'espoir de la rétribution céleste, que ne fût que ung pasteur et ung troupeau, avons treuvé la unité du nom chrestien dissipée et desrompue par scismes, divisions et hérésies. Et comme surtout nous congnoissions ² que la chose publicque fût assurée des surprises et envahissements des infidèles, avons veu que par noz deffaultes et péchez qui contre nous ont provocqué l'yre de Dieu, lesdicts infidèles nous ont prins Rhodes, occupé partie de Hongrie, et si ont conceu et entrepris d'essayer leurs forces contre Italye, Austrice et Esclavonye. Et comme nostre tant cruel ennemy ne cessoit à nul temps, et que sur noz haynes et divisions il fondoit sesdictes entreprinses et les occasions de tous ses actes et bons exploictz : par quoy, comme nous disions, estant, en telle grand' tormente de hérésies, dissensions et guerres, appelé pour régir et gouverner la naisselle ³ de saint Pierre, et ne nous confyant pas trop sur nostre puissance, nous avons, en premier lieu, eslevé noz pensées à Dieu, pour de luy prendre nostre norriture et recevoir instruction pour confirmer et fortiffyer le courage et donner conseil et sapience à l'âme.

» Et après nous estre souvenu que noz prédécesseurs, de merveilleuse sapience et sainteté, ont souvent, ès plus grands dangiers de la chrestienne républicque, pour remède souverain, usé des saintz conciles et fait assablées générales des évesques, nous avons aussy applicqué nostre volonté à

¹ Sic dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale; le MS. 14641 ne contient pas la bulle du pape ni la réponse de l'Empereur. Il faut évidemment lire : *n'estions souffisant*.

² MSS. de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale; *convoitissions* dans le MS. de l'Arsenal.

³ *Naisselle*, nacelle. *Vaisselle* dans le MS. 15869.

convocquer ung général concile. Et après nous estre sur ce enquis des voluntez des princes desquelz l'amitié et mutuelle intelligence en cest endroit nous sembloit estre utile et convenable, et les treuvant assez inclinéz d'assister à si bonne œuvre, avons indict ung général concile en la cité de Mantua, et asssemblée générale de tous évesques et aultres bons pères, à commencer l'an de Nostre-Seigneur mil cinq cens trente-sept, de nostre pontificat l'an quatrième, le dixième des kalendes de juing, si comme il est contenu en noz lettres lors sur ce despeschées : nous confiant entièrement que, quant nous serions tous assemblez, Nostre-Seigneur, si comme il nous a promis, se treuveroit au milieu de nous, et, par sa bonté et infinie miséricorde, de l'esprit de sa bouche il rebouteroit toutes tempestes et périlz dudict temps. Mais, comme l'ennemy du genre humain ne cesse de nous espier et mectre empeschement aux bonnes œuvres, premier nous a esté dényée, contre toute expectation, ladicte cité de Mantua, n'estoyt en nous submectant à aulcunes conditions estranges aux institutions de noz prédécesseurs, non convenables au temps et contraires à la dignité et liberté de nous, de ce saint-siège et du nom ecclésiastique : par quoy nous a esté besoing de treuver aultre lieu et choisir aultre cité, laquelle nous, ne la trouvant incontinent propre et ydoine, sumes esté constraint prolonguer la célébration dudict concile jusques au premier jour de novembre lors suyvant.

» Cependant le cruel et perpétuel nostre ennemy le Turcq ayant avec grosse armée de mer assailly l'Italye et prins, destruct et saccaigé aulcunes villes maritimes en la Puylle ¹, et emmené grand nombre de gens, nous, en ce dangier et craincte d'ung chascung, avons esté empesché à pourveoir à la deffence de noz frontières de mer et assister noz voisins, et si n'avons-nous en ces entrefaictes délaissé de admonester et inciter les princes chrestiens qu'ilz nous advisassent du lieu que leur sembleroit ydoine pour ledict concile : desquelz comme les advis fussent incertains et divers et que le temps se passoit, nous, de bon couraige et, comme nous estimons, de bon et meur advis, avons choisy Vicence, ville habondante et, par la vertu, auctorité et puissance des Vénétiens, qui la nous avoient accordée, bien logeable, libre et de seur accès. Mais, comme le temps estoit jà fort avancé

¹ Pouille.

et estoit convenable de signifier à tous le choix dudict aultre lieu, et que, approchant le moys de novembre, nous ostoit la faculté de faire ladicte publication, et que l'hyver estoit voisin, avons esté forcé de faire une aultre prolongation dudict concile jusques au printemps et le premier jour de may lors venant.

» Ce que estant ainsy fermement estably et décrété, et que nous feissions noz apprestes pour nous y treuver, estimant qu'il emportoit grandement à la célébration dudict concile et à toute la républicque chrestienne que les princes chrestiens fussent d'accord, nous avons prié et requis noz très-chiers filz en Jésus-Christ Charles, empereur des Romains, tousjours auguste, et le très-chrestien roy François, deux principaulx piliers et secours du nom chrestien, de se joindre ensemble avec nous et venir en communication, et lesquelz nous avons souvent paravant admonestez, tant par lettres que noz nunces et légatz, du nombre de noz frères cardinaulx, afin que, délaissant les simulez¹ et questions, ilz conveinssent en confédération, alliance et ferme amitié, et qu'ilz empliassent jointement leurs délibérations et adviz à secourir la chose chrestienne, comme bien ilz pouvoient faire, ayant regard à la puissance que Dieu leur avoit donnée, et, ne le faisant, leur en conviendroit rendre compte à Dieu bien préciz et estroict.

» Lesquelz deux princes, enfin acquiesçans à noz prières, se sont treuvez à Nyce, où nous aussi sumes allé pour Dieu et pour moyenner ladicte réconciliation, bien que le chemin fût très-long et contraire à nostre ancien eage. Et cependant n'avons délaissé, veu que le premier jour de may, ordonné pour ledict concile, approchoit, d'envoier à Vicence trois personnages de grand'vertu et auctorité, noz légatz, du nombre de nozdicts frères cardinaulx de la sainte romayne église, pour donner commencement audict concile, et recepvoir et recoeuillir les prélatz qui viendroient de toutes pars, et faire et traicter ce que leur sembleroit convenir, jusques à ce que, nous retourné de la négociation de ladicte paix, eussions peu attendre à la direction des affaires. Et si avons-nous mis toutes peynes de enchemincer ceste œuvre tant sainte et nécessaire de la paix entre lesdicts princes, et n'y avons rien obmys qui nous a semblé pouvoir servir et aider :

¹ *Simulez*, simulations.

Dieu nous en est tesmoing, en la clémence duquel nous confiant, nous nous estions mis au danger du chemin et de la vye; nostre conscience le nous tesmoingne, qui n'a rien dont elle nous puisse rédarguer que ayons obmis ou non cherché les occasions pour parvenir à ladicte pacification. Eulx-mesmes, lesdicts princes, le peuvent tesmoigner, lesquelz nous avons tant souvent priez, admonestez et obtestez ¹ d'oster leurs simulez et convenir en société et amitié, afin que par commune intelligence ilz puissent assister la chrestienté jà conduite jusques à l'extrême. Aussi en rendront tesmoingnaige les vigiles, souciz, les peynes et labeurs employez, tant de jour que de nuict, en cest affaire; et toutesfois ne sont parvenuz les des-seingz selon que les avons pourjectez. Ainsi a-il pleu à nostre seigneur Dieu, lequel toutesfois nous confions respectera quelque jour plus bénignement nostre entente : du moins n'y avons-nous rien délaissé de ce qu'estoit de nostre charge et office. Et si aulcung veult interpréter noz actions de la paix d'aultre sorte, il nous en desplaist : mais en ce desplaisir nous rendons grâces à Dieu, qui, à l'exemple et doctrine de nostre patience, voulut ses apostres estre réputez dignes de, au nom de Jésus-Christ, qui est nostre paix, souffrir injure.

» Toutesfois, en ceste assablée de Nyce, bien que, pour noz péchez, ne s'est entre lesdicts princes peu firmer vraye et perpétuelle paix, si est-ce qu'il s'y est conclute une trefve de dix ans, par le moyen de laquelle, espérant que commodément se pourroit célébrer ledict concile et, par auctorité d'icelluy, conclure ladicte paix, avons faict instance vers lesdicts princes que eulx-mesmes en personne vinssent audict concile, et admenassent leurs prélatz présens audict lieu de Nyce, et les absens les mandassent. Et comme l'ung et l'aultre se fussent excusez, et qu'il leur estoit besoing retourner en leurs royaumes, et que la raison vouloit que leursdicts prélatz, travaillez du grand chemin et de la grand'espence qu'ilz avoient faict, se peussent reposer et refaire, nous ont prié décerner une aultre prolongation de temps pour ledict concile : en quoy comme nous mections difficulté, receümes lettres de noz légatz qu'estoient à Vicence, que, combien le jour auquel ledict concile avoist esté indict fut pièça passé, à peyne s'y estoient treuvez ung ou deux prélatz estrangiers. Et à ceste cause, voyant que pour lors

¹ *Obtestez, suppliés, implorés.*

n'y avoit apparence de l'assemblée dudict concile, nous accordasmes auxdicts princes de différer icelluy jusques à la feste de Pasques : de laquelle nostre ordonnance furent lors despeschées et publyées noz lettres en la cité de Gennes, au 4^e des kalendes de juillet mil cinq cens trente-huict.

» Laquelle dilation nous avons tant plus volontiers accordée, que chascung desdicts princes nous promeist envoyer vers nous à Rome son ambassadeur, afin que le surplus de ce que restoit en difficulté pour la perfection de la paix et ne s'estoit, pour la briefveté du temps, peu résoudre audict Nyce, se peusist devant nous plus commodément et aisément capituler et traicter. Et pour ce aussy nous requirent tous deux que ceste procuracion de la paix fût préférée à la célébration du concile, puisque, ycelle paix faicte, ledict concile seroit plus utile et de plus grand fruit pour la chose publique chrestienne. Et nous, à l'esperoir de ceste paix, nous sumes tousjours laissé induire et condescendre aux voluntez desdicts princes. Lequel espoir nous a esté grandement accru par l'amiable conjuncture desdicts princes advenue tantost après nostre partement dudict Nice. Et ycelle, par nous entendue avec très-grand plaisir, nous a tellement confirmé, que nous tenions pour certain que Dieu auroit ouy noz oraisons et qu'il accompliroit noz désirs à l'endroit de ladicte paix. Et comme nous en attendions la conclusion et mesmes y donnions presse, et que non-seulement il semblast auxdicts deux princes, mais aussy à nostre très-chier filz en Jésus-Christ Ferdinand, roy des Romains, que la célébration dudict concile ne se devoit entreprendre sinon ladicte paix faicte, et que tous contendoient, tant par lettres que par leurs ambassadeurs, de différer à aultre temps ledict concile, et que principalement l'Empereur en faisoit instance, démontrant avoir promis aux desvoyez de nostre sainte foy qu'il se mettroit en tout devoir envers nous pour trouver alcung moyen d'accord, ce que ne se pouvoit bonnement faire avant sa venue en la Germanye, nous, tousjours soubz la mesme espérance de paix et induict par les voluntez de tant de princes, et mesmes considéré que ny à ladicte feste de Pasques estoient comparuz aulcungz prélatz audict Vicence, jà fuyans le nom de prolongation que si souvent frustrément avoit esté répétée, avons mieulx aymé suspendre ledict concile à nostre bon plaisir et celluy du saint-siège apostolicque : laquelle suspension nous avons notifié à chascung desdicts princes par noz lettres du dixième de juing 1558.

» Laquelle suspension par nous ainsi nécessairement faicte, comme nous attendions le temps plus propice et aulcune bonne résolution sur ladicte paix, laquelle depuis debvoit donner dignité et accroistre la congrégation d'icelluy concile, et rendre prompte et salutaire provision à la républicque chrestienne, les affaires d'icelle sont tousjours déclinez en pys. Les Hongrois, leur roy mort, ont appellé les Tureqz pour se deffendre contre ledict roy Ferdinand; partie des subjectz des Pays-Bas de l'Empereur sont esté meuz de se partir de l'obéissance d'icelluy : pour laquelle commotion réprimer icelluy seigneur Empereur, prenant son chemin par France, amyablement et avec ouverte démonstration de syncère et parfaite bienveillance et mutuelle intelligence d'entre luy et le roy très-chrestien, est passé vers sesdicts pays, et dès là vers la Germanye, où il a convocqué les princes et estatz d'icelle pour traicter de la concorde, comme il avoit dict.

» Mais comme, deffaillant ladicte espérance de paix, ceste manière de traicter de concorde en telles assablées sembloit plus convenable pour exciter plus grand'discorde, susmes este induict de retourner au premier remède du concile, lequel nous avons, par noz légatz, cardinaulx de la sainte romayne église, offert audict seigneur Empereur : ce que nous avons finalement, et mesmes à la diette de Ratisbonne, mis en avant, estant là nostre très-chier filz Gaspar, cardinal Contareno, pour nous légat, homme de très-grande intégrité et doctrine. Car, comme (ce que nous avons tousjours crainet qu'il adviendroit) nous fussions requis, par l'advys desdicts estatz, de déclarer que aulcuns articles non consentants avec l'Église se deussent tolérer jusques ilz fussent aultrement examinez et décidéz par le concile général, ce que ny la chrestienne et catholicque vérité ny la dignité nostre ny du saint-siége apostolicque ne nous permectoient, avons plustost ouvertement voulu proposer le concile général. Et si n'avons-nous jamais esté d'aulture advys ny volonté, sinon que avec la première opportunité ledict concile se célébrast : duquel nous espérons se pouvoir recevoir la paix au peuple chrestien et l'intégrité de la chrestienne religion; et néantmoins l'avons-nous désiré avec la volonté et bonne grâce des princes chrestiens, laquelle comme nous attendons et observons le temps abscons¹ de ton bon plaisir, ô mon Dieu! sumes enfin esté constrainct de décerner,

¹ *Abscons, secret.*

tout temps estant agréable à Dieu, quand l'on consulte sur choses saintes et appartenantes au bien publicque de nostre sainte religion. Et pour ceste cause, voyant, non sans grand'desplaisance de nostre cœur, l'affaire de la chrestienté de jour à aultre desvaller ¹ de mal en pys, la Hongrie oppressée des Turcqz, la Germanye en danger, tous les aultres affligés de craincte et desplaisir, nous avons déterminé de non plus attendre le consentement d'aucung prince, mais avoir regard tant seulement à la volonté de Dieu et à l'utilité de la républicque chrestienne.

» Et comme nous n'eussions plus la cité de Vicence, et désirassions choisir lieu qui fût convenable au bien et salut de tous chrestiens et moins incommode à la nation germanicque, et que, ayant mis en avant aucungz lieux, eussions apperceu que la cité de Trente se treuvoit la plus agréable, et combien qu'il nous semblast que plus commodément les affaires se fussent peu traicter en l'Italye de deçà, nous avons tousjours avec paternelle charité flescy ² nostre volonté selon leur désir et choisy la cité de Trente, pour y célébrer le concile au premier jour de novembre prochain : la tenant pour lieu ydoine, auquel de la Germanye et aultres régions voisines, aussy d'Italye, de France et d'Espagne et pays plus loingtains les évesques et prélatz puissent facilement convenir; et le jour a par nous esté considéré tel qu'il auroit en son temps esté souffisant pour donner congnoissance de cestuy nostre décret à toutes nations chrestiennes et faculté à tous prélatz de s'y treuver. Et ce que nous a retiré de non préfinir ung an entier au changement du lieu dudict concile, selon qu'il est ordonné par aucunes constitutions, est que n'avons voulu plus longuement différer l'espérance de remédier au mal de la républicque chrestienne affligée de tant de misères et calamitez. Et toutesfoys voyons-nous le temps et reconnoissons les difficultez, et entendons estre incertain ce que se peust espérer de nostre résolution : mais pour tant qu'il est escript : « Révèle au Seigneur ton che- » min et espère en luy et il le fera », nous avons plustost voulu confier en la clémence et miséricorde de Dieu que dessus nostre imbécillité, car souvent advient, en commençant une bonne œuvre où les consaulx humains n'ont rien valu, la divine vertu la achève.

¹ *Desvaller*, tomber.

² *Flescy*, fléchi, plié.

» De l'auctorité doncq d'icelluy Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit, et des saintz apostres Pierre et Paul, de laquelle nous usons en terre, et par l'advis des vénérables noz frères les cardinaulx de la sainte romayne église, et de leur consentement, ostées toutes suspensions cy-dessus mentionnées, lesquelles nous ostons par ces présentes, nous indisons et annonçons, convoquons, statuons et décernons le saint et canonicque général concile en la cité de Trente, lieu commode et libre, propice à toutes nations, au premier jour de novembre, l'année présente de l'incarnation de nostre Saulveur 1542, pour lors icelluy, commencé, poursuyvre avec l'ayde du mesme Seigneur¹, à sa gloire et louenge et au salut de tout le peuple chrestien, achever et parfinir : requierant, exhortant, admonestant tous et quelzconques les vénérables noz frères patriarches, archevesques, évesques et noz chiers filz les abbez et aultres ausquelz est, ou par droit ou par privilége, donné faculté de se trouver audict concile général et y dire leurs oppinions, et néantmoins, sur le serment qu'ilz ont presté à nous et au saint-siége apostolicque, et en vertu de la sainte obédience et aultres peynes que de droict et coustume l'on a accoustumé donner et proférer contre ceulx qui ne comparent à la célébration dudict concile, mandons et commandons très-expressément que eulx-mêmes en personne ou, s'ilz ont juste empeschement, duquel ilz seront tenus faire foy par leurs procureurs légitimes ou nunces, d'estre et comparoir en ycelluy concile; requerant et priant, au nom de la profunde miséricorde de Dieu et de nostre seigneur Jésus-Christ, duquel la foy, vérité et religion est et dehors et dedans grievement oppugnée², lesdicts Empereur et roy très-chrestien et tous aultres roys, ducz, princes, desquelz la présence, si jamais elle a esté convenable, maintenant est très-requise et nécessaire pour le bien de la sainte foy et salut de tous chrestiens, que, s'ilz veullent saulver la républicque chrestienne et s'ilz entendent qu'ilz soient obligez et astreinctz à Dieu, pour les grandz bénéfices qu'ilz en ont receu, qu'ilz ne délaissent sa cause, et que eulx-mesmes viennent à la célébration dudict concile : en quoy leur présence et vertu donnera grand advancement à la commune utilité, à leur salut temporel et éternel et de tous aultres. Et si avant que eulx (ce que ne

¹ MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *du mesme saint* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *opprimée* dans le MS. 15869.

vouldrions) n'y puissent venir, à tout le moins qu'ilz y envoient leurs ambassadeurs, gens graves et d'auctorité, qui puissent chascung représenter la personne de leur prince et faire leur relation et donner leurs opinions avec prudence et dignité, et principalement qu'ilz tiengnent soing (ce que leur sera très-facile) que incontinent et sans délay les évesques et prélatz partent de leurs royaulmes et provinces pour se trouver audict concile : ce que tant plus raisonnablement Dieu et nous debvons impétrer des prélatz et princes de la Germanye. Car comme, à leur occasion et à leur requeste, ledict concile est indict, et en la cité que eulx-mesmes ont désiré, ne doibvent trouver grief de icelluy célébrer et orner par leurs présences, affin que tant mieulx et plus commodément l'on puist. par l'accord de tous et mutuelle charité, audict œcuménique¹ et général concile, aydant Dieu et nous ouvrant le chemin de noz consultations, et instillant en noz cœurs la lumière² de sa sapience et vertu, consulter, traicter, parfaire et donner l'espérée yssue à ce que appartient et est nécessaire à l'intégrité et vérité de la religion chrestienne, à la réduction des bonnes meurs, amendement des mauvais, et à la paix, unité et concorde des princes et peuples chrestiens, et pour rebouter les impétuositez des barbares et infidèles.

» Et afin que noz présentes lettres et le contenu d'icelles viennent à la congnoissance de tous et nul n'en puisse prétendre excuse d'ignorance, et que d'en faire insinuation particulière ce peult estre qu'il n'y auroit partout seur accès, voulons et ordonnons que [par] les messagiers de nostre court ou par aulcungz notaires publiques elles soient ouvertement et clèrement leutes en l'église vaticane du prince des apostres et en celle de Latran, quand le peuple y sera assamblé pour ouyr l'office³ divin, et ycelles estans leutes, soyent attachées aux portes desdictes églises et de la chancellerie apostolicque et au lieu accoustumé de Campeflore, et y soyent laissées quelque temps à la veue d'ung chascung; et quand l'on les en osterà, y soyent néantmoins laissées attachées les copies. Et si voulons que, après les lectures, publications et affictions que dessus, tous ceulx qui sont com-

¹ MS. 15897 de la Bibliothèque royale; *canonicque* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *la craincte* dans le MS. 15897 de la Bibliothèque royale.

³ MS. 15897; *le service* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

prins en nozdictes lettres soyent, après deux moys du jour desdictes publications et afflictions, tellement obligez et astreinctz comme si à eulx-mesmes lesdictes lettres fussent esté leutes et intimées. Et si mandons que au transumpt d'icelles, escript ou soubscript par la main d'ung notaire publicque et seellé du seel de quelque personne ecclésiasticque constituée en dignité, soit donnée pleine et entière foy. Et pour ce ne soit loisible à aulcung homme d'enfreindre nostre présente lettre d'indiction, annoncia-tion, convocation, statut, décret, mandement, ordonnance et requeste, ni aulcunement y contrevenir. Et si aulcung présume de y attemper, sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et de ses benoitz apostres Pierre et Paule.

» Donné à Rome, au lieu de Saint-Pierre, l'an de l'incarnation Nostre-Seigneur 1542, l'unzième des kalendes de juing. »

« Très-saint père, nous avons receu, par le nunce de Vostre Sainteté, la copie de la bulle qu'elle a despeschée ès kalendes dernières de juing, contenant l'indiction du concile au lieu de Trente pour les prochaines kalendes de novembre, et louons la très-sainte intention que Vostre Sainteté démontre audict concile, et ce qu'elle y exhorte paternellement et humainement tous les Estatz de la chrestienté, suyvant ce qu'elle s'est tousjours offerte de le vouloir célébrer, et le bon office usé pour y induyre lesdicts Estatz, et la peine et travail qu'elle a prinse souvent pour la paix générale et celle d'entre le roy de France et nous, combien qu'il nous semble, avec deue révérence, que Vostredicte Sainteté a voulu, par ceste bulle, trop observer ce que quelquesfois a esté dict, comme elle se peust souvenir, du père de famille qui faisoit feste à l'enfant prodigue, pour le retirer et obvier à plus grand mal : car, oires qu'il luy fait grand' faveur pour sa conversion dès là toutesfois faicte, pourtant ne le meit-il à l'égal de l'autre ayant tousjours obéy, labouré et porté le faiz de la maison, ains confessa sa bonne conduite et loua ses mérites, comme au semblable Dieu regarda les saintes œuvres d'Abel et rebouta celles de son frère. Et Vostredicte Sainteté, — sachant les nostres au bien publicque de la chrestienté, et ce que nous avons continuellement faict pour obvier les incon-véniens d'icelle mentionnez en ladicte bulle, et mesmes ce qu'avons travaillé pour la réduire en catholicque concorde et quant à la célébration

du concile, et tant de chemins et voyaiges avec grandes peynes, labeurs et despences, et aussi le debvoir où nous sumes tousjours mis pour ladicte paix, tant générale que particulière, et résister au Turcq et aultres ennemiz de la chrestienté, — debvoit faire différence d'entre nous et celluy que (baillant lieu à la vérité) elle sçait bien si en tout il a faict le contraire.

» Et, pour parler franchement, le narré en ladicte bulle et aucuns passages d'icelle nous font doubter (combien que ne voudrions attoucher à l'intégrité que se doit estimer du très-saint collége) de ce que le roy de France se vante d'estre asseuré de l'avoir à sa volonté et commandement par le moyen de la faction et particularité qu'il y a, comme il a souvent usé de ces motz, et mesmes par lettres escriptes à Vostre Sainteté, et que la plume s'est plus confiée en leurs mains et en ont usé aultrement qu'il ne convenoit. Toutesfois nous voulons demourer en ce que sumes certain de nostre conscience, et nous arrester que Vostredicte Sainteté l'a ainsi permis à bonne fin, car aultrement nous en resentirions très-fort, tant pour les causes susdictes que pour la dignité et lieu que, par la permission de Dieu, tenons : joint que nous arretons et reposons sur ce que Vostredicte Sainteté et généralement toute la chrestienté sçavent des actions de l'ung et de l'autre. Et pleust à Dieu que ceste douceur et faveur desmesurée que Vostredicte Sainteté a usé si longuement, eust peu profficter à le retirer au bon chemin et l'induyre à l'effect dudict concile, bien publique et réduction en union de la chrestienté et reboutement des ennemiz d'icelle! car nous tiendrions pour bien tout ce que Vostredicte Sainteté luy a compleu et comporté, et ce que y avons délaissé et voulu mectre du nostre, jusques à grever nostre authorité et y adventurer la personne et réputation. Mais l'essay et preuve que tant de fois s'en sont faictz, et par Vostredicte Sainteté mesmes, et aussi par nous et de nostre costel, ont tousjours évidemment et certainement démontré que ny admonitions, bonnes œuvres, bienfaictz, ouffres amiables, rémission et oubliance des choses mal passées, et retourner à récapituler¹ tant de fois, ny moyens advantagieux, et vouloir délaisser et bailler libéralement et largement du nostre propre, a rien peu profficter, ains s'en est tousjours faict plus exorbitant et insolent et plus audacieux de remouvoir guerre, pensant et espé-

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *capituler* dans le MS. 48869 de la Bibliothèque royale.

rant que, oires la chose ne succède selon sa passion, que tousjours nous trouvera-il enclin à ladicte paix et surseoir les armes, pour respect du bien publicque de la chrestienté, et Vostredicte Saincteté appareillé à nous y persuader.

» Et en délaissant de remémorer le commencement et resuscitement des guerres passées et comme les maux en sont advenuz, mesmes les mentionnez èsdictes bulles, et qui en a esté la cause et à qui l'on en peult et doit imputer la coulpe et de l'infraction des traictez d'entre nous, jusques à nostre dernière venue à Rome, où nous en baillâmes le compte et raison véritable publicquement à Vostredicte Saincteté, nous luy supplions qu'elle veuille, avec sa grand' prudence et droicturement, considérer ce qu'est depuis succédé, et mesmes, oultre aultres choses que pourroient servir à ce propos, avoir regard comme s'est bien observé le traité des trefves faictes à Nyce par le moyen, intervention, auctorité, bonne direction, soigneuse dextérité et vigilance de Vostredicte Saincteté estant venue là avec grand' peyne et labeur, ny que a prouffité de nous estre adventuré d'aller en Aiguesmortes, et depuis passer par France et y séjourner si longuement, contre l'opinion générale de tous, et dont nous sumes esté diversement en la bouche des gens, et non sans grande occasion, pour l'inobservance (sans en plus dire) des choses passées, et les divers et continuelz changemens en ce coustel-là, dont ne voulons parler davantage, ny de ce que, estant audiet France, fut, comme l'on a sceu, en termes de nous détenir; ny aussi peu a vaillu la très-grand' offre que, dès nostre arrivée en noz pays d'embas, luy fimes faire, par-dessus de vouloir observer ce que avions capitulé, avant nostre partement d'Espagne, avec luy.

» Et pour ce que aulcungz dyent en sa faveur que fumes nécessité audiet passage de France pour le remyde des troubles estans en nozdicts pays d'embas, ilz ne sçauroient faire servir cecy quant à ce que précédemment avions esté audiet Aiguesmortes, ny aussi y a apparence que nous fussions ainsi hazardé, et en saison d'hyver, pour discord qu'estoit seulement en nostre ville de Gand par le moyen d'aulcungz de infime condition, y contrariants les gens de bien et principaulx d'icelle, et demeurants noz aultres pays d'embas fermes en leur léaulté et fidélité, et y estant la royne douai-gière de Hongrie, madame nostre sœur, la providence de laquelle est bien congneue, et avec ce attendu ladicte trefve de Nyce faicte par Vostredicte

Saincteté, de laquelle nous debvions par raison confier. Et si sçait bien Vostredicte Saincteté que nostre délibération estoit de passer par la voye d'Italye, et nostre principale fin à la pacification de la Germanye et assurance des choses d'Italye et provision de la résistance contre le Turcq, et eussions tenu ceste voye sans sa très-grande requeste et instance, dont signament il appert par lettres de sa main et de ses enfans, sieur et dame d'Allebrecht et aultres principaulx de sa court. Et estoit la prière et instance qu'il en faisoit si expresse qu'il mectoit en cas d'honneur que passassions par aultre voye et ne luy démonstrassions ceste confidence, que, comme mesmes il disoit, emportoit grandement à sa réputation, pour couvrir l'inobservance des choses passées, et à bon droict démonstra le tenir en superlative obligation, avec innumérables jurements et assurance de parfaite et indissoluble amitié pour tousjours, oires qu'il ne se fist jamais plus de nostre coustel pour son respect ny des siens. Et le mesme reconfirma-il aussi expressément depuis nostre arrivée en nozdicts pays d'embas, quand, comme dict est dessus, il ne voulut accepter le moyen que luy avions envoyé présenter, ny entendre au parfait de ce que avoit esté articulé entre nous, pour non faire raison au duc de Savoye, son propre oncle charnel, et retenir les Estatz qu'il luy occupe; et retourna à confirmer et assurer qu'il vouloit observer entièrement la trefve. Et néantmoins dès lors il démonstra malcontentement de nous en tous lieux et endroitz, et mesmes que ne luy restituions Milan, comm'il disoit luy avoir esté promis de nostre part, taysant ce que avoit esté jointement et conditionnellement capitulé touchant ledict duc, et aultres poinctz et conditions passées et promises pour le bien et remyde de la républicque chrestienne et d'entre nous respectivement : dont il appert par ses propres lettres authenticques que l'on a monstré aux ministres de Vostredicte Saincteté. Et dès adoneques fait continuellement practiques, tant en Allemaigne que Italye et devers le Turcq, et avec le roy Jehan de Hongrie joint avec ledict Turcq et ayant recongneu ledict Hongrie de luy, et pour ce excommunié par l'authorité apostolicque : que depuis il a continué avec sa femme et aultres tenans le party du Turcq, et les ayans mis en Boude. Et en somme il démonstroït à nous très-grand contentement et affection de l'observance de ladicte amitié et trefve et avec continuelz grandz sermens, et ailleurs partout le contraire.

» Et a bien sceu Vostredicte Saincteté de ses propres paroles dictes au

mesme temps et tost après à auleungz révérendissimes cardinaulx, légatz de Vostredicte Saincteté, et autres nunces et ministres d'icelle, et aussi les offices qu'ont faict les siens partout; et entre aultres le compreuvarent bien les œuvres d'iceulx en la Germanye, mesmes durant l'assamblée de Wormes et diette de Reynsbourgh; et toutesfois temporisa-il tousjours avec nous, assurant continuellement et très-expressément de sadicte amityé, jusques au temps de la perdition de César Frégose et Ryncon, dont il print occasion de soy resentir. Et pour ce que pareillement Vostredicte Saincteté scait ce qu'a esté faict en ce par nous et de nostre part, tant pour en enquérir et sçavoir la vérité que pour accepter le jugement de Vostredicte Saincteté de ceste et aultres contraventions dont nous en prétendions plusieurs, en quoy fut satisfait, à la réquisition et instance d'icelluy, lorsque estions à Lucques et que nous délaissâmes devers elle procureurs et pouvoir pour y entendre et satisfaire, et comme depuis il faillit de son coustel, nous en remectons à Vostredicte Saincteté. Et pour abréger, nous venons à arrester que aussi peu ont proufficté cestuy debvoir, submission et compliment que le surplus, ny aussy que le marquis du Gasto, lequel il adcoulpait dudict cas, aye ouffert de se mettre ès mains de Vostredicte Saincteté; et s'est très-clérement démontré qu'il a voulu seulement ceste couleur pour retourner à nouveau débat, troubler ladicte chrestienté et remouvoir guerre, comme il avoit très-expressément et ouvertement desjà démontré et déclaré partout avant la perdition desdicts Frégose et Ryncon, desquelz les œuvres sont assez congneuz et mauvais offices qu'ilz ont faict pour luy, par charge et adveu de luy, tant devers le Tureq qu'en Italye, non-seulement contre ladicte trefve de Nyce, mais au préjudice et perdition de la république chrestienne: tellement qu'en tous advénements ilz ne pouvoient joyr de la trefve, joint qu'ilz passarent hostilement et comme ennemys, à la desrobée, par l'Estat de Milan, accompaignez de banniz, que, selon la loy dudict lieu, les faisoit dignes de mort. Et comme qu'il en soit, ne pouvions plus faire, pour satisfaire à l'observance de ladicte trefve, disposant que les contraventions se réparent, si aucunes s'en treuvent, demourant ladicte trefve en son entier, ny aussi pour le contenter, que de nous submettre au jugement par luy quis ¹ de Vostredicte Saincteté, et que

¹ *Quis*, requis, sollicité.

la personne dont il se plaindoit se offrit d'ester à droict personnellement.

» Et confiant qu'il s'en contenteroit, puisque satisfaisons à sa demande, nous partismes pour aller au voyage d'Argel, envoyant toutesfois expressément devers luy don Francisco Manrique, personnage de maison et à présent évesque d'Orance ¹, pour le visiter et advertir de nostre voyage, et luy recommander la paix et tranquillité de la chrestienté, et prier l'observance de l'amitié d'entre nous : ce que, comm'il est coustumier de prodigement promectre, il certiffia très-expressément et amplement ². Et toutesfois Vostre Saincteté a veu ce que est succédé à Maran durant nostredict voyage, et entendu les entreprises que cependant se sont faictes en Italye, et praticques en Allemaigne, Dannemarcque et ailleurs, et l'entreprise pour lors, comme en propre conjecture ³, se ruer sur nostre royaulme de Navarre, et comme les choses sont succédées depuis continuellement de mal en pis. mesmes par ce que signament feirent ses ambassadeurs à la diette de Spys, tant pour nourrir le différend de la religion par exquis moyens de démonstrer favoriser et adhérer à l'ungne et à l'autre partie diversement. et à chascung en droict soy, que pour empescher l'entreprise à l'encontre du Turcq, et ses aultres actes et œuvres ensuyvies de solliciter ledict Turcq et d'envoyer grosse armée au Piedmont, et l'entreprise pour surprendre noz pays d'embas à despourveu, soubz le nom de Martin Van Rossem, serviteur du duc de Clèves. Et quand il a veu que la chose estoit descouverte et qu'il ne la sceut desnyer, il a faict, sans nous dire gard, recommencer la guerre, par son filz le sieur d'Orléans, en nostre pays de Luxembourg, et adressé, avec grand'braveté et menasse de l'adhérence et assistance dudicq Turcq, ses autres forces par deçà, tant du coustel de Rossillon que dudict Navarre, faisant publier, dès le dixième du passé, la guerre à l'encontre de nous en la deshonneste et cruelle forme, et plus pirement [que] si ce fust contre les barbares, que Vostredicte Saincteté aura entendu et peu veoir, et, que pis est, sans qu'il nous en ayt faict riens sçavoir, mais au contraire ses ministres, tant au coustel d'Italye que du Rossillon, dissmuloient, à l'exemple du maistre, qu'ilz vouloient garder ladicte trefve.

¹ Orense.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *et amicalement* dans le MS. 45869 de la Bibliothèque royale.

³ *Sic* dans les trois manuscrits. C'est *conjecture* qu'il faut lire.

» Et voilà enfin ce que ont proufficté toutes les diligences faictes par Vostre Sainteté envers luy pour asseurer l'observance de ladicte trefve, et la tolérance de la détention extrêmement injuste ¹, et sans quelconque probable cause, de l'archevesque de Valence ², si grandement opprobrieuse au saint-siége apostolicque, authorité et dignité ecclésiastique, et aussi du cruel outrage fait par ses gens, qu'il a advoué, aux gentilzhommes espagnolz, noz subjectz, pensant estre assurez en vostre cité d'Avignon. Et enfin nous avons esté et sumes forcé de nous armer et pourveoir à la guerre en tous les susdicts endroitz, en temps que nous debvions penser estre plus confié de luy, tant pour l'observance d'icelle trefve, et principalement pour le respect de Vostredicte Sainteté l'ayant traicté, que des innombrables promesses, jurements et assurances qu'il a tousjours baillé à noz ministres, et mesmes à nostre ambassadeur résident devers luy, comme aussi ont fait tous les siens, de vouloir garder ladicte trefve et tousjours conserver avec nous vraye et bonne amitié, et traicter établissement de paix, pourveu que ce fût sans intervention de Vostredicte Sainteté, comme pensons elle l'aura aperceu, et l'honnesteté qu'en ce avons gardé.

» Et pour abréger, il ne nous a jamais fait entendre aultre chose pour nous garder de luy, ains a dissimulé toutes ses entreprises, oires qu'il soit esté bien certioré et assuré que ne tendions à aultre que de passer en la Germanye, et employer nostre personne et noz forces, avec celles du saint-empire, à l'encontre dudict Turcq; et de cela a-il fait son prouffict pour nous surprendre à despourveu par deçà (comm'il a), combien que nous espérons qu'il gagnera enfin aussy peu en toutes ses présentes entreprises qu'il a fait ès précédentes, avec l'ayde de Dieu, qui sçait qu'il nous desplaist plus de retourner en ladicte guerre, pour l'empeschement de son saint service et de la réduction de nostre foy en bonne union, et au reboutement dudict Turcq et aultres infidèles, au remyde des aultres affaires publiques de la chrestienté et tranquillité d'icelle, que pour ce qu'il nous touche en particulier.

» A quoy il nous semble autant ou plus convenir de demourer en guerre

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *sinistre* dans le MS. 15869.

² Georges d'Autriche, archevêque de Valence, fils naturel de l'empereur Maximilien I^{er}, allant d'Espagne aux Pays-Bas par la France en 1541, avait été arrêté à Lyon par ordre du roi. (Sandoval, liv. XXV, § IV.)

ouverte avec luy, selon qu'il a tousjours usé jusques à présent, que de nous plus fier en paix, trefve ou aultre traicté quelconque avec luy, puisqu'il en a usé comme tout le monde sçait, sans aultre respect que d'attendre son appoinct plus convenable pour rompre: continuant, soubz ceste ombre, ses damnables practiques et divisions, partialitez et troubles en la chrestienté, et de nous mettre en nécessité et empeschement pour la résistance contre les infidèles, et pour, contre tous droictz divins et humains, travailler noz royaulmes et pays. Et si voidt-l'on qu'il est après, autant qu'il peust, pour entrayner ses enfans au mesme chemin; et aussy sa convoitise et ambition insatiable de se accroistre et aggrandir ne se peult plus encouvrir, voyant ce qu'il occupe et détient audict duc de Savoye, et l'ayant fortifié à intention de jamais ne le rendre, et ce que Vostredicte Saincteté sçait bien qu'il a recherché, quand elle l'a encores dernièrement faict persuader à l'establissement de la paix, qu'il n'a peu dissimuler qu'il vouloit avoir la reste du Piedmont, et le tenir perpétuellement uny et incorporé à sa couronne, comme desjà il a usurpé la Provence, soustrayant l'un et l'autre de l'Empire, et aussy les aultres choses qu'il y prétendoit encores adjoindre. Et si a bien peu sçavoir Vostredicte Saincteté que par aultre voye non-seulement il vouloit Milan, mais passer plus avant et surprendre Plaisance et Palme ¹, et avoir les républicques de Lucques et Siennes; et si tenons que Vostredicte Saincteté ayt entendu que le pensement d'icelluy s'extend jusques aux terres de l'Église, pour de là passer plus à son aise à Naples et Sicille. Et les practiques et entreprises qu'il tient en tous coustelz en Italye comprennent assez ses desseingz, et qu'il ne gardera jamais traicté ny promesse cy-après, comme il n'a faict les aultres par cy-devant, tandis qu'il pensera pouvoir occuper où que ce soit. Et aussy tesmoigne qu'il se veuille estendre en tous coustelz ce qu'il a usurpé Astenay ², estant en nostredict duché de Luxembourg, movant de nostre fief, et le détenir et fortifier contre nostre volonté, et l'entreprise soubz le nom dudict Martin Van Rossem, serviteur du duc de Clèves, pour occuper et usurper nosdicts pays d'embas; et n'y a ny se peulst espérer aultre mieulx de luy que de ce que souvent il se forcompte en voulant égaler son pouvoir à son affection.

¹ Parme.

² Stenay. aujourd'hui département de la Meuse, à trois lieues environ de Montmédy.

» Et pour plus compreuver sa passionnée ambition, nous en remettons à ce que l'on sçait des practiques que ses ambassadeurs et ministres ont tenu pour esmouvoir et nourrir le différend qu'est entre nostre sainte foy et religion, mesmes en la Germanye, et cherché de mettre discordz et divisions tant là que en Italye (et ladicté Germanye s'en doibt à bon droict doubter et regarder d'y remédier, puisqu'il favorise et porte le commun ennemy des chrestiens, aussy bien contre ce coustel-là que de celluy de deçà), et dadvantage de se joindre et confédérer avec le Turcq et l'esmouvoir à guerre contre la chrestienté, dont la notoriété en faict la foy, et ce que l'on sçait des maulx horribles qu'en sont advenuz, et le hazart où à présent elle se retreuve par les practiques deshonestes qu'ilz ont tenu, mesmes ceste année, avec ledict Turcq, et ce qu'ilz se gloriffient de l'espérance de sa venue. Et doibt Vostredicté Saincteté considérer si cecy convient pour le réprimer ny pour réduire la Germanye en union catholique, ny célébrer le concile, ny si c'est le moyen que nous et les prélatz de noz royaulmes, ny encores ceulx de l'Empire, et mesmes ceulx de la Germanye, puissions comparoir, avec ce qu'elle sçait bien que ledict roy de France l'a tousjours rebouté et contredict, tant directement que indirectement. Et doibt Vostredicté Saincteté regarder s'il s'est jamais employé ny faict bien quelconque aux affaires et nécessitez de la républicque chrestiennes. Et pleust à Dieu qu'il n'eust faict le contraire! Dont nous remectons à l'évidence et ce qu'elle en a tousjours démontré et démontre, joint qu'il a expressément déterminé, et de pièce, en son coustel, d'empescher ledict concile tant qu'il pourra, comme chose convenable à ses particulières fins.

» Qu'est la cause nous ayant meu de practiquer, par aultre voye amyable, la concorde en la Germanye, pour éviter plus grand inconvéniement, sans aultre respect que du service de Dieu et de nostre mère l'Église, et avec le bon plaisir de Vostre Saincteté, comme elle sçait bien, et que nous n'avons jamais riens plus désiré que la célébration dudict concile, pourveu qu'elle fût avec quelque bon effect, selon que encores le respondismes à Vostre Saincteté dois la diette de Ratisbonne, où elle l'envoia offrir; et n'avons jamais mis difficulté d'y comparoir en personne, si mestier estoit, mais l'avons tousjours offert, ne aussi quant à la comparition des prélatz de noz royaulmes, desquelz avions peu avec nous à Villafranca, et faisons ce que

en nous est affin qu'ilz résident en leurs églises; et ne leur doibt ny à nous estre [mise] à charge la suspension dudict concile, ains à ceulx qui la causarent sans quelconque probable excuse, tout bien considéré, puisqu'ilz estoient là venuz volontairement et estoient près de leurs maisons, et principalement à celluy qui n'a voulu ny veult ledict concile, s'il n'y est constrainct.

» Et pour venir, très-sainct père, à la conclusion, si Vostredicte Saincteté veult, comme elle doibt, le remyde des inconveniens où se retreuve ladicte chrestienté, et la réduction d'icelle en bonne union chrestienne, paciffication et tranquillité, et faire ce qu'elle est obligée à son authorité et du saint-siége apostolicque et sa réputation, elle se doibt déclarer ouvertement contre luy, et démonstrer vivement le sentement qu'elle a de l'inconvenient en la religion, trouble de la chrestienté et dangier du Turcq et aultres infidèles, le tout inexcusablement par son moyen, et aussy de l'offence et injure qu'il a faict au saint-siége, authorité et droict de l'Église romaine et à vostre digne personne, l'infraction de la trefve et recommencement de guerre et détention dudict archevesque de Valence, et violation de la seurté de Vostredicte Saincteté, et du contempt et mesprisement que Vostredicte Saincteté sçait bien il a usé en aultres diverses manières à l'encontre d'elle. Quoy faisant et y mectant vivement la main Vostredicte Saincteté, elle correspondera à l'expectation que tous bons chrestiens en doibvent avoir et tous gens preud'hommes et d'honneur espérer, et baillera l'exemple aux aultres princes et potentatz qu'il convient; et par ce bout se célébrera ledict concile, et se fera le service de Dieu et restaurera ladicte chrestienté, que aultrement est en extrême hazard. Dont encores ceste foyz je supplie Vostredicte Saincteté, laquelle peult estre assurée que, moyennant cestuy devoir de Vostredicte Saincteté, je ne deffauldray au mien tant quant audict concile, auquel sans cela elle peult considérer comme nous ny les estatz du saint-empire et prélatz de noz royaulmes y pourrions entendre, que tout le surplus concernant le service de Dieu, bien de l'Église et républicque chrestienne, avec l'ayde du Créateur, qui, très-sainct père, etc. ¹ »

¹ Cette réponse de Charles-Quint, en date du 28 août, à la bulle du pape, a été publiée dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 635, d'après la copie du Journal de Vandenesse conservée à la Bibliothèque de Besançon.

Et voyant le pape l'encommencement de ceste guerre tant furieuse, voulant remédier à la fureur de ces princes, despescha légatz pour en-voier vers eulx, et fut commis le cardinal Contareno pour venir vers Sadicte Majesté, lequel, arrivant à Boulongne la Grasse, mourut. De ce adverty Sa Sainteté, nonobstant que Sa Majesté avoit contremandé ledict légat, fut député par Sadicte Sainteté le cardinal de Viseu, de la maison de Sylve¹, de nation portugais, et pour le roy de France fut député pour légat le cardinal Sadolet, italyen. Et arriva ledict cardinal de Viseu à Montson, où estoit Sadicte Majesté, le merquedy, 27^e, environ dix heures de nuict, venant en poste. Estoiert commis, de la part de Sadicte Majesté, pour le recepvoir et aller au devant, les évesques de Jayen et d'Arras, lesquelz, ensemble aultres, le conduirent, le joeudy, 28^e, matin environ dix heures, vers Sa Majesté, qui luy donna audience en sa chambre en présence du nunce apostolicque. Sadicte Majesté le vint recepvoir, accompagné du prince d'Espagne, son filz, et plusieurs ducz et princes, à l'entrée de la salle; et furent ensemble bien deux heures. Ledict légat présenta à Sa Majesté ung bref de Sa Sainteté dont la translation s'ensuyt² :

« PAULE, etc. Combien que la peyne que nous avons prins pour traicter et enhorter la paix ne l'aye jusques à maintenant peu achever, toutesfois pour ce que requiert nostre devoir, auquel ne voulons, durant nostre vye, deffaillir, et pour le danger auquel nous voyons que la chrestienté se retreuve, et pour l'esperoir que nous avons conceu de Vostre Majesté, il nous semble que, plus en ce temps icy qu'en nul aultre, nous ne deussions délaisser de persévérer en mesmes soing et bonne œuvre. Et partant, après avoir envoié le cardinal Sadolet devers le roy très-chrestien et que feu, de bonne mémoire, le cardinal Contarin, que aussi nous envoyions à Vostre Majesté, déccda en chemin, veillant faire choix de personne qui peût, avec la diligence requise, soy treuver devers Vostredicte Majesté et entendre en une chose tant importante, nous avons esleu pour envoier devers icelle nostre très-cher filz don Michiel, du tiltre des saintz apostres, prebstre, cardinal de Viseu, nostre légat, lequel vous exposera noz religieuses admonitions ou, pour mieulx dire, prières que nous vous faisons pour le salut

¹ Michel Silva, évêque de Viseu, créé cardinal par Paul III en 1559.

² Ce bref est aussi dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 651.

de toute la chrestienté. Et enhortons et prions Vostredicte Majesté, par les entrailles miséricordieuses de nostre seigneur Jésus-Christ, que, considérant le danger imminent à la chrestienté, et pour le bien publicque et salut de tous chrestiens, desquelz, comme advocat et très-bon prince, vous debvez avoir soing, vous laissez induyre, et que vous ouctroyez quelque chose à Dieu et à l'utilité publicque, et que, comme Vostre Majesté nous a dernièrement respondu lorsque l'enhortions à la paix, qu'elle n'estoit reboutée d'icelle, comme aussi aux conditions pour y parvenir, vous ouctroyez à Dieu et à nous de vous y rendre facile et traictable, et prenez soing de la salut publicque en ung si grand et universel danger : délaissant quelque peu de vostre propre en considération d'icelluy duquel vous avez receu tout le bien. Et Vostredicte Majesté ne pourroit faire chose à soy plus utile, plus nécessaire à la républicque chrestienne, plus digne de sa bonté et prudence, ny à nous en cecy plus agréable; et de ce nous prions icelle et requérons, comme aussi nous ne délaissons de requérir le mesmes des aultres, et pour ce aussy la prions et en Dieu exhortons qu'elle veuille bénignement ouyr nostre légat et le croyre en ce qu'il dira, luy donnant facile accès vers elle, afin qu'il puisse mieulx communiquer et déduire noz raisons à Vostredicte Majesté.

« Datée à Rome, à Saint-Pierre, soubz l'anneau du pescheur, le 26^e d'aougst mil cinq cens quarante-deux et de nostre pontificat le huictième. »

Le 29^e ledict légat fut vers Sa Majesté, laquelle luy fait responce sur son exposé les jours précédens, laquelle luy fut baillée par escript, en forme de lettre addressant à Sa Saincteté, comm'il s'ensuyt¹ :

« Très-sainct père, nous avons receu le brief de Vostre Saincteté du 26^e du moys d'aougst par le très-révérénd cardinal de Viseu, légat d'icelle, et entendu au long ce qu'il nous a dict en conformité pour nous exhorter à la paix : en quoy il s'est très-bien acquicté, combien que nous eussions voulu qu'il n'eust prins la peyne de si long voyaige, laquelle se fust peu excuser, si Vostredicte Saincteté eust plus tost sceu nostre responce sur ce que nous avoit faict dire par son nunce icy résident sur l'envoy de légatz

¹ Cette lettre a été également insérée dans les *Papiers d'État de Granvelle*, t. II, p. 643; elle y porte la date du 29 septembre.

en ce coustel-icy et en France, selon aussi que dès lors escripvimes à Vostre Saincteté.

» Et quant à ceste charge dudict révérendissime de Viseu, supposant que Vostredicté Saincteté aura receu noz lettres du 28^e dudict moys, ne reprendrons plus prolixement le contenu, par lesquelles avons baillé véritablement compte à Vostredicté Saincteté touchant le recommencement de la guerre, et tel que, avec ce qu'elle et tout le monde en sçait, nous tenons que la charge et coulpe en demourera entièrement (mesmes envers tous les gens de bien et preud'hommes) à celluy qui la doibt avoir; et en serons tant plus justifié que plus nous sumes esvertué et mis en plus que raison et debvoir pour l'éviter, comme Vostredicté Saincteté en peult et doibt estre, pour la vérité et exigence de son office et dignité, très-bon tesmoing et des grands et exorbitans partiz que, pour seule considération du bien publique de la chrestienté, avons, sans aultre obligation quelconque, offert souvent de nostre propre.

» Et puisque tout cela n'a peu empescher ledict recommencement de guerre, et que sumes esté forcé d'y rentrer pour nous deffendre et noz subjectz, royaulmes, pays et Estatz, assaillyz de tous coustelz comme ilz sont, et en tant de lieux par terre et par mer, c'estoit chose bien excusable d'envoyer nous persuader à nouvelle communication de paix, avec ce que Vostredicté Saincteté doibt tenir pour certain que toutes nouvelles practiques ne prouffieront que d'entretenir et accroistre l'insolence de celluy qui ne se peult saouler de guerroyer et continuellement conciter et nourrir troubles en la chrestienté, et davantage qu'il ne se pourroit prendre assurance quelconque d'observer chose qu'il traictast, comm'il n'a jamais faict jusques oires, ny moins y vouldroit l'intervention et l'auctorité de Vostredicté Saincteté, selon que démontre l'infraction inexcusable de la trefve de Nyce, et qu'il a recommencé la guerre contre ladicte trefve, violant tout droict divin et humain et infiniz grands serments, assurances et promesses faictes continuellement par luy, mesmes à nostre ambassadeur résidant en sa court, et de ses ministres aux nostres, en tous coustelz, voire au temps que ses armées, dressées soulz telle fraulde et dissimulation, marchotent et desjà estoient hostilement entrées sur noz terres.

» Et si a esté ledict recommencement de guerre avec occasions de soy évidemment toutes faulses, pour nous prendre à despourveu, comme il a,

et en temps que nous debvions fier de ladicte trefve et assseurer en Vostredicte Saincteté de l'observance d'icelle, et lorsque, avec ceste confiance, ne tenions aultre fin, comme elle sçait bien, que d'emploier nostre personne et noz forces, tant par mer que par terre, contre le commung ennemy de tous ceulx qui de cœur et d'œuvre sont et veullent estre chrestiens.

» Et voulons délaisser d'estre plus proluxe quant au contenu de la publication, faicte audict royaume de France, de ladicte guerre, lorsque desjà elle estoit encommencée, sans toutesfoys nous en riens faire sçavoir ny à nozdicts ministres, ains sumes esté assailli sans dire gard; aussy voulons obmectre les maulx et cruaultez dont l'on a usé sur noz pays et subjectz; et se touche cecy incidentement, afin qu'en retournant au principal propos du contenu audict brief et charge dudict légat, Vostredicte Saincteté voye tant plus évidemment que la tolérance dont elle a usé envers l'aultre partie l'a endurcy et rendu plus audaciculx de pys faire et contempner vostre-dicte authorité, comme aussy nostre facilité et continue promptitude à practiquer ladicte paix, à la persuasion et avec l'intervention de Vostredicte Saincteté, a esté l'instrument et moyen pour nous circonvenir et mettre aux inconvéniens susdicts, et qu'il nous vault trop mieulx estre en guerre ouverte que de retourner en ladicte practique de paix, dont ne pouvons ny debvons plus espérer nulle raisonnable ny tolérable conclusion, ny moins seurté quelconque. Et l'ayant tant et si souvent expérimenté, tousjours à nostre grand désavantage et dommage des affaires publicques et nostres, nous debvroit estre imputé de tout le monde à trop grande simplicité de nous laisser plus abuser par ce bout, et tant plus les choses estans ès termes où elles sont succédées et se retreuvent de présent, et mesmes sans condigne et deue réparation et satisfaction précédente de tout ce que s'est fait et attempté, par la rompture de ladicte trefve, avant et depuis la guerre ouverte : dont aussi doit proceder le chemin, du coustel de l'aultre partie, si nul quelconque en reste, de traicter ladicte paix, et non du nostre, que sumes circonvenu, provoqué, assailli, oultraigé, grevé, comme dessus, et dont, comme Vostredicte Saincteté doit considérer, ne pouvons, si ne voulons estre ennemy de nous-mesmes et de noz royaumes, pays et subjectz, délaisser de faire ce que nous sumes tenu et obligé, confiant que Dieu aidera à nostre juste et irrégable querelle; comme

aussy nous debvons et voulons encores espérer que Vostredicte Saincteté, à ceste cause et pour ce qu'elle est obligée à sa dignité, comme autheur de ladicte trefve et qui doibt estre conservateur d'icelle, et pour la propulsation de l'injure qu'elle reçoit de l'infraction d'icelle et de son jugement requis et depuis refusé, et de la détention de l'archevesque de Valence et noz subjectz détenuz en Avignon, et de la roberie de Maran et aultres contraventions, y mectra ce coup la main une bonne foys, et tant plus regardant que nous sumes esté surprins à despourveu, soubz ceste confidence, lorsque endressions noz personnes et forces contre le Turcq, par terre et par mer. Et de ce interpellons et supplions Vostre Saincteté, et d'observer ce qu'elle a souvent promis, de soy déclairer et procéder avec toute rigueur contre l'infracteur de ladicte trefve et ceulx qui adhérent audict Turcq et aultres infidèles : dont l'évidence et notoriété est si grande qu'elle ne se peust plus encouvrir, pallyer ny desguyser. Et combien que les forces d'icelluy Turcq ne soient venues au coustel de deçà, comme il s'attendoit, l'on sçait certainement, et est tout commung, que ce n'a esté par faulte de l'en poursuyvre vifvement et avec continuelles et extrêmes diligences, et que la ferme espérance que l'on en avoit a faict entreprendre choses dont la faulte tesmoingne desjà le fourcompte¹ avec la repentance; et si ne se peult dényer l'empeschement que en cecy nous a esté baillé de nous employer contre le Turcq au coustel d'Hongrie : chose toutesfoys que emportoit tant que Vostredicte Saincteté sçait.

» Et pourtant retournons à supplier Vostredicte Saincteté de regarder que ce que nous luy requiérons est le vray et seul moyen de paciffier et asseurer ladicte chrestienté : en quoy Vostredicte Saincteté fera l'office qu'elle doibt, et y assisteront tous les Estatz d'icelle, pour ce qu'ilz sont obligez envers elle et emporte à eulx-mesmes, comme contiennent nozdictes précédentes lettres. Et pourtant nous a semblé le plus expédient que ledict sieur légat s'en retournast prestement devers Vostredicte Saincteté, non voyant que sa plus longue demeure puisse proufficter, ny de soy détenir en nouvelle practicque, dont ne se peust espérer bon effect quelconque, sinon de donner matière et occasion à l'ennemy d'aultres circonvensions, et coulorer ce qu'il verroit servir à sa passion.

¹ *Fourcompte*, mécompte.

» Et enfin avons, tout bien considéré, persisté précisément au retour dudict légat, et l'avons expédié et très-instamment requis soy partir, afin que Vostredicte Saincteté tant plus tost face l'office qu'elle doibt pour les considérations avantdictes, et comme méritent toutes noz actions, obédience et observance d'icelle et du saint-siége apostolicque : confiant qu'elle prendra ceste nostre responce et expédition dudict légat en la meilleure part, comme elle est de soy plus que justifiée, et procédant de la sincérité que avons tousjours usé envers Vostredicte Saincteté, et du devoir au lieu que, par divine clémence, tenons en chrestienté, et obligation au bien publicque d'icelle et à noz royaulmes, pays et Estatz, et pour non mectre, sans espoir de fruict quelconque, nostre réputation en dispute.

» Et Vostredicte Saincteté peult estre assurée que, toutes les foys que nostredict ennemy se rengera à la raison par quelque bout que ce soit, nous ne serons moins traictable, enclin et affectionné à ladicte paix que nous avons esté le passé, pourveu qu'elle se face raisonnable, seure et convenable au service de Dieu et bien publicque de la chrestienté, lequel nous préférons tousjours à nostre particulier, comme l'avons faict et y avons esté continuellement appareillé; et pour icelluy emploierons nostre personne et le surplus. »

Le 3^e jour d'octobre ledict légat, accompagné de l'évesque d'Arras, vint prendre congé de Sa Majesté et se partist, prenant son chemin à Balbastro¹, pour aller veoir le duc de Camerin, qui y estoit malade. Et ce mesme jour, sur le soir, vindrent nouvelles que les François avoient deffaict les fortz qu'ils avoient faict à Clarience², et estoient sur leur retour pour soy retirer en France.

Le 5^e jour vindrent nouvelles que les François estans à Clarience en Rossillon s'estoient tous retirez en France, et que le prince de Melphe, André Doria, avec quinze galères, dix naves et quatre mil Allemans, estoit arrivé à Roses en la conté de Rossillon.

Le 6^e Sa Majesté fut aux cortès environ les neuf heures du soir, et y demoura jusques à unze heures, où estoient assamblez les trois estatz du royaulme d'Arragon, où, en présence de Sadicte Majesté, fut juré et receu

¹ Barbastro.

² Clayra (?), comme p. 217, note 1.

desdicts estatz le prince, fils unique de Sadicte Majesté, pour prince et futur roy d'Arragon et ce qui en dépend.

Le 7^e fut résolu que ledict prince yroit à Sarragoce faire son entrée, lequel partist le 12^e, accompagné de seigneurs, prélatz et gentilzhommes de la maison de Sa Majesté.

Le 10^e Sa Majesté partist, vint coucher à Leryda, ceulx de son conseil, de sa chambre, aulecuns de la bouche, ses officiers et quarante de sa garde.

11^e à Belpuche ¹.

12^e à Servere ² : lequel jour le prince partit de Montson pour Sarragoce, où il feit son entrée le .. d'octobre.

13^e à Eygalade ³.

14^e à Nostre-Dame de Montsarrat.

15^e à Sperguère ⁴.

16^e à Barcelonne, où luy vindrent au devant, bien une lieue hors de la cité, le duc d'Alve, grand maistre d'hostel et capitayne général pour Sadicte Majesté au quartier de Rossillon, accompagné de plusieurs gentilzhommes et cent hommes d'armes de l'ordonnance de Castille. Puis vint le duc de Cardonne; après les gouverneurs de la cité. Puis après vindrent au-devant de Sadicte Majesté les évesques de Barcelonne, Tortoze, Vic, Elne et Gironne. Entrant Sadicte Majesté en la ville, les galères d'Espagne estans là et plusieurs naves tirarent plusieurs coups d'artillerie; aussi feit la ville. Sa Majesté treuva en son logis le prince de Melphe, André Doria, son général par mer.

Sa Majesté fut, le 20^e, visiter la cité, pour ordonner les fortifications. Et le dymenche fut despesché de Sadicte Majesté le prince de Melphe, André Doria, pour son retour à Gennes, lequel partist le lundy, 23^e, par terre jusques à Palamos, où estoient ses galères.

Sadicte Majesté, congnoissant la nécessité qu'il avoit soy treuver en Allemagne à une diette que se devoit tenir à Neurenberg en novembre, et, pour les empeschemens qu'il avoit, ne luy fût possible, pour le présent an, passer ny abandonner ses royaumes d'Espagne, conclut y envoyer le

¹ Bellpúig.

² Cervéra.

³ Igualada.

⁴ Esparraguéra.

seigneur de Grandvelle, lequel fut despesché le pénultième jour d'octobre; partist dudict Barcelonne, et s'embarqua le dernier jour dudict moys, estant la mer bien haulte et le vent contraire.

Sa Majesté eust nouvelles, le premier jour de novembre, de la royne, régente pour luy en ses pays d'embas, que tout le pays de Luxembourg, que les François avoient prins, estoit recouvert par les gens de Sa Majesté, saulf Yvois; et estoient les lettres de ladicte dame en date du 27^e de septembre; et ledict camp marchoit contre ledict Yvois.

Le 7^e de novembre le prince d'Espagne, filz unique de Sa Majesté, arriva près de Barcelonne, à ung traict d'arcq, fut logé en ung monastère de dames nommé Valdonzelles¹, où de coustume les princes de Catalongne, avant leur entrée, dorment une nuict; et ceste mesme nuict toute la cité fut en passe-temps de force instruments par la ville, et par toutes les murailles, clochiers des églises et maisons force luminayres et fallots par les rues. Et le soir ledict prince vint, luy cinquième, secrètement veoir l'Empereur, son père, et eust congié en ceste sorte aller veoir de nuict les passe-temps que l'on faisoit par la ville; puis s'en retourna coucher audict monastère hors de ladicte ville.

Et le merquedy, 8^e dudict moys, environ les deux heures après midy, l'on encommença sortir dudict monastère pour venir contre la ville, de laquelle sortirent, pour recepvoir ledict prince, les jurez et gouverneurs de ladicte ville, clergié et tous les mestiers, chascung mestier portant une bannière. Après marchoit les gentilzhommes de la maison de Sa Majesté et ceulx dudict prince, seigneurs, contes, marquis, les ducz de Zesse, Alberquerque, de Nagère², admiral de Naples, duc de Somme³, duc de Cardonne, duc de Camerin; trompettes, roys d'armes, massiers les précédoient. Ledit prince, seul soubz ung poisle qui estoit de drap d'or, porté par les régidores⁴ de la cité. Le suyvoient le frère du roy de Cocque(?)⁵, duc d'Alve, grand maistre d'hostel de Sa Majesté, le duc de Fryes, connestable

¹ Valdoncellas.

² Les ducs de Sessa, d'Albuquerque, de Nájera.

³ Le duc de Somma, amiral du royaume de Naples, était de la maison catalane de Folch de Cardona.

⁴ De l'espagnol *regidores*, membres de l'*ayuntamiento* ou conseil municipal.

⁵ MSS. 14644 et 15869 de la Bibliothèque royale; de Cocks dans le MS. de l'Arsenal; de Coche dans le MS. de Reims. Il s'agit vraisemblablement du frère du roi de Congo, dont il est parlé p. 211.

de Castille, et le commendador major de Castille, grand maistre d'hostel dudict prince, les capitaines des gardes de Sadicte Majesté, les archiers et hallebardiers à pied. Entra en ladicte ville jusques devant Saint-François, où il descendit et monta sur ung eschaffaut, où il feit le serment à ceulx de la cité, puis passa oultre tirant contre la grand' église, passa par-devant le logis de Sa Majesté, où Sadicte Majesté estoit secrètement en une fenestre, et passants les bannières avantdictes devant Sadicte Majesté, l'on les inclinoyt par troys foys jusques en terre. Estant ledict prince arrivé à ladicte église, descendit; après fut reconduict en son logis. La ville et naves tiraient force artillerie; et toute la nuict, comme le jour précédent, furent par toute la cité force luminayres, danses et masques. Ledit prince estoit accoustré en velour incarnat.

Le joeudy, 9^e dudict moys, environ les trois heures après midy, ledict prince, accoustré en velour gris, accompagné des princes, ducz, contes, seigneurs et gentilzhommes du jour précédent, sortit de son logis et alla au palays, qu'est une maison appartenant aux contes de Barcelonne, où les roys souloient loger, où il receut l'hommage et fidélité de tous les seigneurs et hommes de fief dudict pays de Catalongne et ce qu'en dépend; puis sur la nuict, environ les six heures, retourna en son logis. Cependant Sa Majesté estoit allé, luy sixième, sur le Montzuit¹, qu'est une montaigne joingnant la cité, pour adviser et ordonner sur les fortifications de ladicte cité. Et cedict jour et toute la nuict furent faictz les luminayres, danses et passe-temps comme les deux jours et nuictz précédens, et ladicte nuict ledict prince fut veoir les passe-temps que l'on faisoit par la ville, luy deuxième, avec ung collet de cuyr et une cappe.

Le vendredy, 10^e, Sa Majesté manda vers luy les jurez et gouverneurs de la cité, leur monstra et communicqua la manière et façon comme elle entendoit et avoit ordonné fortiffier ladicte cité, pour résister contre les ennemys, tant par mer que par terre, et eust nouvelles que cedict jour le prince Doria, avec le seigneur de Grandvella, s'engoulfa du lieu de Colibre² pour passer à Gennes.

Le samedi, jour Saint-Martin, Sa Majesté, accompagné du prince et

¹ Montjuich.

² Collioure.

seigneurs, fut ouyr la messe à Saint-Augustin. Ledict jour, après disner, ledict prince fut veoir les fortifications de la cité. Et le dymenche Sadiete Majesté et le prince furent à la messe à Sainte-Catherine, couvent de Dominicques : lequel jour fut faict ung festin au logis du duc de Somme, admiral de Naples ¹, où fut faict ung combat à pied et plusieurs beaulx et riches masques, où se treuvent plusieurs dames fort richement accoustrées. Après souper Sa Majesté, luy cinquième, accoustré en damas jaulne, y fut en masque, et d'une aultre bende y fut le prince son filz, luy sixième, accoustré en velour incarnat.

Le lundy, 15^e dudict mois, arriva audict Barcelonne le cardinal de Silve ², avantnommé, légat, qui estoit party de Montson le 3^e d'octobre, lequel avoit demouré par chemin, et, à l'après-disner dudict 13^e, vint vers Sadiete Majesté, accompagné de l'évesque de Jayen et Lope Hurtado de Mendoze, lesquelz y furent de la part de Sadiete Majesté, laquelle, accompagnée du prince et aultres, le vint recepvoir jusques à la salette. Et au sortir fut reconduict jusques au bas du degré par le duc d'Alve, grand maistre d'hostel.

Le mardy, 14^e, après midy, le prince fut veoir la ville. Par toutes les rues estoient force boutiqueques de draps de soye, argenteries, espiceries et aultres marchandises de diverses sortes. Et sur les cinq heures du soir vint en la Loge ³, qu'est la maison des marchands et banquiers, que regarde sur la mer. Au mesme instant arrivarent, venans de Salo, quatorze galères d'Espagne, lesquelles tirarent force artillerie. Puis ledict prince revint en son logis.

Le mesme soir Sadiete Majesté eust nouvelles que le prince Doria avec le seigneur de Grandvelle, après avoir engouffé par troys foys, ne pouvant passer pour le vent contraire, estoit de retour à Roses en Rossillon.

Cedict jour ledict légat dessusnommé se partist dudict Barcelonne, pour son retour vers Rome par terre, prenant son chemin par Parpignan.

Le merquedy, 15^e, environ les dix heures devant midy, le prince d'Espagne, nonobstant que la mer fût haulte et le vent grand, voulut aller

¹ Voy. p. 244, note 5.

² Silva. Voy. p. 237.

³ *Louja* en espagnol.

veoir les galères, et fut dedans, et y demoura jusques à midy : que ne fut sans que luy et ceulx qui avoient esté avec luy ne fussent tous malades de la mer. Et ledict jour, environ les trois heures après midy, devant le logis dudict prince, fut ung anneau pour courir à la vergette des armes en masques, où il y avoit plusieurs prix de vaisselle d'argent, deux entrepreneurs contre tous venans, accoustrez en velour verd tout couvert de passe-mens d'or; et y vint plusieurs aventuriers bien richement accoustrez. Il y vint une bende de trois accoustrez en velour violet, puis aultre en satin cramoisy, puis trois, assçavoir : le prince d'Espagne, le duc de Camerin et don Loys d'Avyla, en saye, à la turquesque, de velour bleu, et marlottes (?) de damas incarnat. Ledit prince gagna ung prix de deux salières qu'il envoya à une dame. Aultre bende de six en satin jaulne, et plusieurs aultres.

Le joeudy, 16^e, partist le duc d'Alberquerque ¹ pour Rome.

Ledit jour la contesse de Palamos feit ung banquet où, en une grande salle en sa maison, furent assablées plusieurs dames, tant duchesses, contesses, que aultres, jusques au nombre de soixante-dix dames, fort richement accoustrées; et environ les quatre heures après midy y vint le prince d'Espagne, et encommença-l'on les danses jusques à sept heures du soir. Lors y fut faict en la court embas ung jeu de cannes fort bien en ordre. Après fut le banquet et force masques, où Sa Majesté y fut, accoustré en velour violet et jaulne. Et dura la feste jusques à trois heures après mynuict.

Le vendredy, 17^e, Sa Majesté, luy cinquïème, fut visiter et résouldre sur les fortifications de la ville.

Dymenche, 19^e, l'on courut à l'anneau devant la court; et sur le soir Sa Majesté et le prince son filz furent lever sur les fondz l'enfant du duc de Somme, admiral de Naples; et furent commères la contesse de Palamos et doña Maria de Mendoza, femme du commendador major de Léon Covos.

Mardy, 21^e, Sa Majesté et le prince son filz viendrent disner à Molin del Rey, coucher à Martorel.

22^e à Villefrancque.

24^e disner à la Torre, coucher à Tarragone.

¹ D'Albuquerque, comme plus haut.

25^e à Cambrilz.

26^e disner à Masderedons ¹, où vindrent nouvelles que le vice-roy de Navarre et le capitayne de Fontarabye avoient prins Saint-Jehan de Luz en France, neuf naves et deux savres ².

Cedict jour coucher à Tevisse ³.

27^e disner à Genestes ⁴, monter sur la rivière de Ebro, venir par eaeu à Tortoze, où les gouverneurs de la cité vindrent au-devant de Sa Majesté en douze brigantins.

28^e Sa Majesté fut à la chasse et revint coucher audict Tortoze.

29^e à Oyel de Coygne ⁵.

Dernier à Saint-Mathieu.

Le vendredy, premier jour de décembre, à Cavignay ⁶, au royaulme de Valence, où au chemin le vint rencontrer, bien accompagné, le duc don Hernando, vice-roy pour Sadicte Majesté audict Valence.

2^e à Villareal.

3^e à Moilverde ⁷, qu'est une ville bien anticque, où il y a ung théâtre et l'effigie de Scipion l'Affricain, et plusieurs anticailles, et s'appelle en latin ladicte ville *Sagunthus*. Auquel lieu vint recepvoir Sa Majesté le duc de Ségorbe et deux des gouverneurs de Valence.

4^e Sadicte Majesté vint coucher à Valence la Grande, laissant le prince son filz à demye-lieue près dudict Valence, pour le lendemain y faire son entrée. Vindrent au-devant de Sadicte Majesté les gouverneurs et plusieurs aultres de la cité. Sa Majesté fut loger en son palays hors ladicte cité, nommé *el Real*, où il treuva, au-dessus du degré, la duchesse femme du duc don Hernando, fort bien accompagnée de dames accoustrées en velour noir, laquelle receut Sadicte Majesté.

Et le mardy, 5^e, environ les deux heures après midy, tous les gouverneurs, gentilzhommes, bourgeois et mestiers sortirent de ladicte cité pour

¹ Mas de Munter.

² *Savres*, de l'espagnol *zabra*, espèce de petite frégate dont l'on usait dans la mer de Biscaye.

³ Tivisa.

⁴ Ginestar.

⁵ Ulledecona.

⁶ Cabáncs.

⁷ Murviédro.

recevoir le prince, lequel, bien accompagné de ducz, contes, marquis, barons, gentilzhommes, massiers, trompettes et aultres, vint jusques à la porte de la cité, où il treuva les prélatz, tout le clergié et procession ¹, lequelz le conduirent jusques à la grande église. Luy, soubz ung dossier de drap d'or porté par les gouverneurs de ladicte cité, vint, accompagné dudict duc don Hernando, des ducz de Camerin, d'Alve, de Fries ², de Ségorbe et de Gandye ³, de plusieurs marquis, contes et aultres, descendre au palais, où au-dessus du degré treuva la duchesse avantnommée, laquelle le receut, et estoit accoustrée en drap d'or frizé, ayant [plus] de cent mille ducatz de bagues dessus elle.

Joeudy, 7^e, Sa Majesté fut ouyr les vespres en la chappelle de ladicte duchesse, que fut la veille de la Conception Nostre-Dame, et ce mesme soir, la duchesse accompagnée de bien soixante dames de la cité, en une grand'salle en son quartier, se fait un festin lequel dura jusques à mynuict, et s'y treuva Sadicte Majesté et le prince. Ladicte duchesse estoit accoustrée en satin cramoisy, tout ryhamé ⁴ d'or.

Le 8^e se courut la vergette devant la court, où le prince gaingna un prix; et sur le soir Sa Majesté fut veoir la duchesse de Ségorbe, laquelle il treuva accoustrée en drap d'or frizé, accompagnée d'environ quatre-vingts dames; et y demoura bien trois heures. Et ce mesme soir la duchesse de Calabre, accoustrée en drap d'or, traicte ⁵ en une licrière couverte de drap d'or frizé, douze de ses dames après elle, fut soupper au logis du commendador major de Léon Covos.

Le 9^e Sa Majesté fut à la chasse sur un lacq, à une lieue près de la cité.

Audict lieu de Valence sont venues nouvelles, par lettres de marchans venant d'Anvers, comme les gens de Sa Majesté es pays d'embas avoient gaingné le pays de Juilliers.

Le dymenche, 10^e, Sa Majesté disna avec ladicte duchesse. Furent assiz à sa table Sadicte Majesté, le prince son filz, ladicte duchesse et le duc de

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *tout le clergié en procession et confanons* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *tout le clergié, processions et confréries* dans le MS. 15869.

² Frias.

³ Gandia.

⁴ *Ryhamé*, recamé.

⁵ *Traicte*, tirée.

Camerin, beau-filz de Sa Majesté; et après disner furent au grand Marchet, où se feirent des joustes à la réale par les gentilzhommes de la ville fort richement accoustrez. Le duc don Hernando y josta et plusieurs aultres. La place estoit fort pleynne de peuple, les fenestres pleynes de belles dames, la pluspart accoustrées en drap d'or et drap d'argent. La duchesse avoit une cotte de satin cramoisy toute couverte de grosses perles et d'or batu par lozenges, la robe de velour noir doublée de drap d'argent, bendée ¹ d'ung quartier de blanches ² d'or batu, tout à l'entour une ceinture de pièreries, une chaisne de grosses perles au col. La feste dura jusques à sept heures du soir; puis Sadicte Majesté et le prince reconduirent ladicte duchesse jusques devant son logis; puis prindrent congé des dames.

Le lundy, 11^e, environ les trois heures après midy, Sa Majesté et le prince, tous les seigneurs et dames, se trouverent sur la Grand' Place, où se firent des joustes à la mode de guerre, qui durarent jusques à sept heures du soir. Et au partir de là Sa Majesté fut au logis de la duchesse de Ségorbe, devant lequel logis se fait un jeu à cheval nommé *alcancie* ³, qui dura jusques à dix heures du soir. Puis Sa Majesté se meit à table, et à sa dextre estoit assise la duchesse de Ségorbe, le prince et une fille dudict duc; à main senestre de Sa Majesté une aultre fille dudict duc et plusieurs aultres dames. Et dura le banquet jusques à une heure après mynuict. Puis encommençarent les danses, et y vindrent plusieurs masques. Et dura la feste jusques à quatre heures et demye du matin.

Le 12^e se fait, au logis de la duchesse de Calabre, ung combat à pied, présent Sa Majesté et le prince, lesquels soupparent avec ladicte duchesse, et avec eulx la femme du commendador major de Léon Covos.

Le 13^e, à deux heures après midy, Sa Majesté et les dames se trouverent sur la Grand' Place, où se coururent huict *toros* ⁴; et après environ quatre-vingts gentilzhommes, fort richement accoustrez en drap d'or et force

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *bordée* dans les deux MSS. de la Bibliothèque royale.

² MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque; *branches* dans le MS. 14641.

³ En espagnol *alcancia* : boule creuse de terre, de la grosseur d'une orange, qu'on remplissait de cendres ou de fleurs et que les joueurs se lançaient en courant à cheval. On s'en défendait avec les écus, sur lesquels elle se brisait.

⁴ *Toros*, taureaux. Cette version est celle du MS. 15869. Dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims on lit : *coururent huict tours*. Le MS. 14641 ne contient pas cette phrase.

argenterie, feirent ung jeu de cannes qui dura jusques sept heures du soir.

Le 14^e Sa Majesté fut prendre congïé de la duchesse de Ségorbe.

15^e les ducz, seigneurs et gentilzhommes du royaume, gouverneurs et citoiens dudict Valence vindrent en général prendre congïé de Sa Majesté; et sur le soir Sa Majesté print congïé de la duchesse de Calabre.

16^e disner à Myre el Campo ¹, coucher à Bugol ².

17^e disner à ³, coucher à Requiesne ⁴ en Castille.

18^e à Hontille (?).

19^e disner à la Vente del Paillar, coucher à la Peuble ⁵.

20^e disner à Galvandon ⁶, coucher à Bonesche ⁷.

21^e disner à la Marche (?), coucher à Villar de Caignes ⁸.

22^e disner à Celise ⁹, coucher à Tاراcon ¹⁰.

23^e disner à Honcedoigne ¹¹, coucher à Vaildesette ¹².

24^e disner à Pozolle ¹³, coucher à Alcalá jusques le samedy, pénultième, où Sadiete Majesté treuva mesdames les infantes, ses deux filles, accompagnées de la duchesse d'Alve et aultres plusieurs dames, lesquelles vindrent recepvoir Sadiete Majesté à la porte de la salle. Et le lendemain de Noël, après disner, fut déclaré le mariaige conclud et passé d'entre le prince d'Espagne, filz unique de Sa Majesté, et la fille du roy de Portugal, présentement régnant, et le mariaige du prince de Portugal à madame Jehanne, fille aisnée de Sa Majesté.

Penultième disner à Torygeon ¹⁴, coucher à Madrit.

¹ Miralcampo.

² Buñol.

³ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims. Dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale :
« disner et coucher à Requena en Castille. »

⁴ Requena.

⁵ Puebla de S. Salvador.

⁶ Gabaldon.

⁷ Buenacho.

⁸ Villar de Cañas.

⁹ Saelices.

¹⁰ Tarancon.

¹¹ Fuentidueña.

¹² Valdaracéte.

¹³ Pozuélo del Rey.

¹⁴ Torrejon.

Dymenche, dernier jour du décembre en l'an mil cinq cens quarante-deux, audict Madrit.

1543. En l'an mil cinq cens quarante-troys, le premier jour de janvier, le lundy, l'empereur Charles V^{me} estoit à Madrit en son royaulme de Toledo, et y demoura jusques le premier jour de mars audict an.

Et le lundy, 15^e, vindrent nouvelles à Sadicte Majesté comme le seigneur de Grandvelle, despesché par Sa Majesté pour Allemaigne dès Barcelonne, lequel s'embarqua audict lieu le dernier jour d'octobre et par tormente et vent contraire ne peust partir de Colibre jusques le 5^e de décembre ¹, arriva en Gennes le 17^e dudict décembre de l'an 1542.

Lors furent assamblez, en la salette devant la chambre de Sa Majesté, tous les gentilzhommes de la maison, grands et petitz, où par le duc d'Alve, grand maistre d'hostel, leur fut dict que Sa Majesté estoit adverty que le roy de France avoit, sur les frontières des pays de par deçà, aulcung nombre d'Allemans et aultres nations en armes; et afin de remédier aux inconvéniens que pourroient succéder, Sadicte Majesté estoit délibéré aller en Barcelonne. Par quoy il commandoit à tous ceulx de sa maison se y treuver déans le jour des Pasques flories, que seroit le 25^e de mars, chascung monté et armé selon la qualité de leurs estatz, pour suivre Sa Majesté où il verroit estre le plus nécessaire.

Samedy, 27^e, dymenche, 28^e, lundy, 29^e, audict Madrit. Vindrent nouvelles de la mort du roy d'Escosse ².

Mardy, 30^e, Sa Majesté fut coucher à Alcalá, et le merquedy, dernier, idem.

Jeudy, premier jour de febvrier, audict Madrit.

En cedict moys de janvier furent desmis par le conseil de Sa Majesté ceulx du conseil des Yndes, assçavoir : le cardinal de Siville, nommé Loyaise ³, comme président, l'évesque de Lugo, condamné à la somme de huict mil ducatz et se retirer en son évesché, le conte de Serno desmis, le docteur Bertrand ⁴ condamné en seize mil ducatz, banny, et aultres. Et depuis Sa

¹ Voy. pp. 243 et 246.

² Jacques V, père de Marie Stuart, mort le 13 décembre 1542.

³ Voy. p. 68, note 1.

⁴ MS. 14641; *Berlian* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Berlzun* dans le MS. 15869.

Majesté fait l'évesque de Cuengne ¹, qu'estoit président de la chancellerie à Valdolit, président des Yndes, et aultres conseillers.

En febvrier, le 2^e jour, Sa Majesté fut à la messe à Saint-François, et le 9^e jour, que fut par ung vendredy, Sa Majesté fut à la consulte de justice, où fut le prince son filz pour la première foys, le mettant en possession pour gouverner en absence de Sadicte Majesté et signer.

Et après avoir mis ordre aux affaires de ses royaumes d'Espagne, laissant avec le prince d'Espagne, son filz, le cardinal de Toledo pour gouverneur desdictes Espagnes, le duc d'Alve, son grand maistre d'hostel, pour capitayne général èsdicts royaumes, le commendador major de Léon Covos pour chief des finances, Sadicte Majesté, accompagné dudict prince, se partist de Madrit le joeudy, premier jour de mars, vint disner à Reges ², coucher à Alcalá, où estoient mesdames ses filles, et y demoura le deuxième jour. Auquel lieu et jour vindrent nouvelles que le conte d'Alcaudet, avec huict mil hommes, avoit prins par assault la cité de Tremesen, au nom de Sadicte Majesté, qu'est ung royaume en Affricque.

Et le 3^e jour Sa Majesté, laissant le prince et mesdames ses filles, se partist et vint coucher à Gaudelajar ³, où le receut, à l'entrée de son logis, le duc de l'Infantasche ⁴, et aux degrez la duchessé et la contesse de Saldaigne.

4^e à Sidrac ⁵.

5^e Sa Majesté vint coucher à Sigensa ⁶.

6^e à Medynaceli, où le receut le duc dudict Medynaceli et la duchesse.

7^e à Érise ⁷ en son royaume d'Arragon.

8^e à Calathaut ⁸.

9^e à l'Almoingne ⁹.

10^e à la Moele.

11^e à Sarragoce jusques le 16^e.

¹ Cuenca.

² Ribas.

³ Guadalajára.

⁴ De l'Infantazgo ou de l'Infantado.

⁵ Jadráque.

⁶ Sigüenza.

⁷ Ariza.

⁸ Calatayud.

⁹ Almunia.

17^e coucher à Pigne ¹.

18^e à Bougeleros ².

19^e à Fragué.

20^e à Leryda.

21^e à Belpuiges ³ jusques le lendemain de Pasques, qui fut le ⁴.

26^e à Servéra.

27^e à Egolada ⁵.

28^e à Nostre-Dame de Montsarrat.

29^e disner à Martorelle, coucher à Molin del Rey, jusques au 10^e jour d'april : auquel lieu vint le capitayne Janotin Doria.

11^e d'april à Barcelonne. Et le 12^e fut despesché ledict capitayne Janotin, qui partist avec une galère.

Et le dymenche, 15^e, vindrent nouvelles que le prince de Melphe, Andreas Doria, estoit arrivé à Roses en Rossillon avec quarante-quatre galères. Et le merquedy, 18^e, environ les cinq heures après midy, ledict prince arriva avec lesdictes galères à Barcelonne, et au mesme instant y arrivarent huit naves venant de Ponent.

Mardy, premier jour de may, environ les quatre heures après midy, Sa Majesté s'embarqua et à rèmes chemina toute la nuict. Sur la mynuict rencontra ses galères de Naples, et le lendemain arriva à Palamos, où il demoura en terre jusques le 12^e. Et le 13^e, jour de Penthecouste, à six heures du matin, Sa Majesté desbarqua à Roses. Et le 17^e s'embarqua et vint jusques à Cadaquetz ⁶. Et le 19^e du matin s'engoulfa. Et le dymenche, au point du jour, arriva devant Marseilles, où Sadicte Majesté séjourna jusques à deux heures après midy. Suyvant son chemin, vint aux ysls de Eres ⁷, navigeant outre jusques le joeudy, 24^e, au matin, jour du Corps de Dieu, que Sadicte Majesté desembarqua à Savona.

Et le vendredy, environ les quatre heures après midy, Sadicte Majesté,

¹ Pina.

² Bujáraloz.

³ Bellpúig.

⁴ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims. Pâques tomba, en 1545, le 25 mars.

⁵ Igualada.

⁶ Cadaqués.

⁷ D'Hyères.

avec cent quarante voiles, entre lesquelz y avoit cinquante-sept galères, arriva au port de Gennes, où il débarqua, fut receu du duc et seigneurie de Gennes, où Sadicte Majesté a séjourné jusques le samedi, 2^e jour de juing 1543. Pendant lequel temps vindrent audict Gennes le duc de Castro, filz du pape, le duc de Florence, le marquis del Guasto, le prince de Molphette, le duc de Savoye, le prince de Piedmont, le cardinal Cibo et plusieurs aultres, le cardinal Grimaldi. Et le 2^e de juing au matin arriva audict Gennes le cardinal Farnèze, venant de la part du pape, lequel eust audience.

Cedict jour Sa Majesté se partist et vint disner al Borgo ¹.

3^e jour coucher à Sereval ².

4^e jour à Tourtone ³. Audict lieu revint ledict cardinal.

5^e coucher à Vauguière ⁴. Auquel lieu ledict cardinal Farnèze print congé pour son retour à Boulongne vers le pape.

Et le 6^e Sa Majesté vint coucher à Pavye, où arriva le seigneur de Grandvelle, venant de la diette tenue à Neurenberg. Et treuva Sadicte Majesté audict Pavye sa fille la duchesse de Camerin, laquelle Sadicte Majesté fut visiter le 7^e jour. Et le 8^e elle vint vers Sadicte Majesté. Le 9^e Sadicte Majesté fut vers elle.

Le mardy, 12^e, Sa Majesté fait présent au duc Cosme de Médicis, duc de Florence, des chasteaulx et forteresses dudict Florence. Et le merquedy, 13^e, ledict duc print congé de Sadicte Majesté, laquelle vint coucher à Codongne ⁵. Duquel lieu partist le seigneur de Bossu, par la poste, pour Flandres.

Et le joedy Sadicte Majesté arriva à Crémone, où il treuva le duc de Ferrare, lequel vint au-devant de Sa Majesté : où elle demoura jusques le merquedy, 20^e. Vindrent à Crémone, de la part du pape, les cardinaulx Pariser ⁶ et Sainte-Croix, légatz. Sa Majesté fut les recevoir à la grand' église; et le joedy matin furent vers Sadicte Majesté, et par ensemble

¹ Borgo di Fornari.

² Seraval.

³ Tortona.

⁴ Voghera.

⁵ Codogno.

⁶ Pietro Paolo Parisio, de Cosenza, créé par Paul III, en 1539, cardinal du titre de Sainte-Balbine.

vindrent jusques à Busset ¹ disner, où estoit jà arrivé, le matin, la sainteté du pape. Arrivant Sadicte Majesté près dudict lieu de Busset, treuva treize cardinaulx qui luy venoient au devant; vint descendre au chasteau, où Sa Saincteté le vint recevoir à l'entrée de la sale et ne permist que Sadicte Majesté luy baisât les piedz; et par ensemble furent assiz soubz un dossier. Puis Sadicte Majesté print congïé et se retira en son quartier; et après disner Sa Majesté fut vers Sa Saincteté, et demourarent ensemble eulx deux seulz bien troys heures.

Le merquedy Sa Majesté eust nouvelles que le prince Doria, son général en mer, avoit prins par force, près de Antibo, quatre galères franchoises.

Le vendredy, 22^e, Sa Saincteté et Sa Majesté furent tout le jour audict Busset, logez ensemble au chasteau; et avoient chascun, pour leur garde, cincq cens hommes de pied et deux cens chevaulx-légiers, outre leur garde ordinaire.

Sa Saincteté estoit accompagnée des cardinaulx de Mantua, Sainte-Croix, Farnèze, Santa-Flor, Sabello, Salmoneto, la Baulme et aultres, jusques au nombre de treize, et du duc de Castro, son filz.

Sa Majesté estoit accompagné des ducz de Brunswick, Camerino, Albuquerque et Nagère, du prince de Sulmone, conte de Feria et aultres seigneurs et gentilzhommes de sa maison.

Vendredy, 22^e, Sa Majesté fut vers Sa Saincteté. Et le samedy Sa Majesté se treuva un peu mal disposé : Sa Saincteté vint vers Sa Majesté, et y demoura bien trois heures.

Le dymenche, 24^e, après midy, vint vers Sa Majesté tout le collége des cardinaulx ensemble, et le mesme jour, sur le soir, vint vers Sadicte Majesté prendre congïé madame la duchesse de Camerin, sa fille, accompagnée de la signora Constance, fille du pape, de la contesse de Gambere et plusieurs dames.

Le lundy, 25^e, après disner, Sa Majesté fut vers Sa Saincteté, print congïé de luy, et fut conduit par Sadicte Saincteté jusques près de l'huys de la salle, et par tous les cardinaulx jusques aux champs. Vint Sadicte Majesté coucher à Crémone, où il demoura le mardy, 26^e, tout le jour.

Merquedy, 27^e, Sa Majesté partist dudict Crémone, vint disner à Canet ²,

¹ Busseto.

² Canneto.

qu'est au duc de Mantua. Vindrent au-devant de Sadicte Majesté le cardinal dudict Mantua, le duc dudict Mantua ¹ et le duc de Soure, filz du duc d'Urbain ². Et après disner Sadicte Majesté fut veoir la duchesse douaigière dudict Mantua.

Jeudy, 28^e, disner et coucher à Medola. Auquel lieu ledict cardinal print congé.

Et le vendredy, 29^e, venant Sadicte Majesté pour Pisquère ³, qu'est aux Vénétiens, luy vint au devant l'ung des principaulx de la Seigneurie. Audict lieu lesdicts Vénétiens feirent plusieurs présens à Sadicte Majesté de vivres. Et venant par chemin arriva ung courrier à Sadicte Majesté, venant des pays d'embas, apportant nouvelles que le siège qu'estoit mis devant la ville de Ysenberghe ⁴ en Juilliers, appartenant à Sadicte Majesté, estant assiégé par le duc de Clèves, estant le prince d'Orenge général pour Sadicte Majesté pour lever ledict siège, luy, estant entré au fort des ennemys, les avoit rompus et mis en fuytte, la ville revictaillée, et gaingné l'artillerie et bagaiges dudict duc de Clèves. Et avoit esté exécuté ce fait de guerre la nuit Saint-Jehan, 25^e du moys de juing 1543.

Et le samedy, dernier jour, Sa Majesté vint disner et coucher à Dolcel ⁵, terre aux Vénétiens, lesquels avoient fait construyre ung pont bien triumpant sur basteaux pour passer Sadicte Majesté la rivière de Ada.

Dymenche, premier jour de juillet, Sa Majesté vint disner à Ale ⁶ et coucher à Rovère ⁷ en la conté de Tyrol. Luy vint au devant l'évesque de Trente.

Et le 2^e vint disner et coucher à Trente, où luy vint au devant le cardinal Moron, milanoys, légat et commis de la part du pape audict Trente pour la célébration du concile convocqué audict Trente par le pape l'an précédent.

¹ Voy. p. 189, notes 7 et 8.

² Nous ne savons de qui l'auteur veut parler ici. Le duc d'Urbain était, en 1543, Guido-Ubalde II de la Rovère. Moréri et *l'Art de vérifier les dates* ne donnent à ce prince qu'un fils, François-Marie II de la Rovère, lequel naquit seulement en 1549.

³ Peschiera.

⁴ Heinsbergh.

⁵ Dolce.

⁶ Ala.

⁷ Roveredo.

3^e audict Trente.

4^e audict Trente.

5^e disner et coucher à Nieumarck.

6^e à Bolsain ¹.

Samedy, 7^e, disner à Colman ², coucher à Brize ³.

Dymenche, 8^e, disner et coucher à Startsin ⁴.

9^e disner à Matheran ⁵, coucher à Ysbrouck ⁶, où Sa Majesté treuva ung petit filz du roy des Romains et cinq de ses filles; et y demoura le 11^e tout le jour.

Le 12^e disner et coucher à Delphes ⁷.

13^e disner à Delphes, et coucher à Nazaret ⁸.

14^e disner à Lerme, et coucher à Reyten ⁹.

Dymenche, 15^e, disner à Messelbang ¹⁰, coucher à Tremp ¹¹.

16^e disner à Cramboch ¹², coucher à Menninghe ¹³.

17^e disner à Menninghe, coucher à Dise ¹⁴.

18^e disner et coucher à Olme ¹⁵.

19^e et 20^e audict Olme.

21^e disner à Gayselinghe ¹⁶, coucher à Ghepinghe ¹⁷.

Dymenche, 22^e, disner à Hesselinghe ¹⁸, coucher à Stocart ¹⁹.

¹ Bolzano.

² Clausen.

³ Brixen.

⁴ Sterzingen.

⁵ Matray (?).

⁶ Innspruck.

⁷ Telfs.

⁸ Nassercit.

⁹ Reutte.

¹⁰ Nesselwang.

¹¹ Kempten.

¹² Grönenbach.

¹³ Memingen.

¹⁴ Herdissen.

¹⁵ Ulm.

¹⁶ Geisling.

¹⁷ Göppingen.

¹⁸ Eslingen.

¹⁹ Stuttgart.

23^e disner audict Stocart, maison du duc de Wirtembergh, coucher à Fainge ¹.

24^e disner à Breten, coucher à Bruxel en Zuabe ².

25^e disner audict Bruxel, coucher à Speyers ³.

Le 27^e vint audict Speyers le cardinal de Mayence, électeur, lequel vint vers Sa Majesté après disner, accompagné de l'évesque d'Arras. Ce mesme jour Sa Majesté fut veoir cent pièces d'artillerie qu'il avoit fait mettre en ordre pour mener avec luy en son voyage et armée en France.

Et le 28^e fut fait la monstre de vingt mil Allemans audict lieu de Speyers pour Sadicte Majesté.

Et le premier jour d'aougst arriva audict Speyers l'évesque de Coulongne, électeur, et le conte palatin, électeur.

Le 5^e d'aougst Sa Majesté vint disner à Overschem ⁴, coucher à Wormes.

6^e à Openem ⁵.

7^e coucher à Mayence.

Le dymenche, 12^e, Sa Majesté partist dudict Mayence, se meit sur le Rhyn et avec luy soixante-dix basteaulx, arriva au giste au Convalens ⁶, où le receut l'évesque de Trèves, électeur.

Le 16^e au giste à Andernach.

Le 17^e au giste à Bone, où le receut l'évesque de Coulongne, électeur.

Et le lundy, 20^e, Sa Majesté partist dudict Bone en armes avec quatre ou cinq mil chevaux et trente mil hommes de pied, vint au giste à Orem ⁷, petit villaige.

Le mardy, 21^e, coucher à Leitchinch ⁸.

Et le merquedy, 22^e sur le soir, Sa Majesté vint mettre son camp devant Dure, ville appartenant au duc de Clèves, où Sa Majesté eust nouvelles que le prince d'Orenge avec treize mil hommes de pied et deux mil cinq cens chevaux estoit à deux lieues dudict Dure, ayant prins d'assault, le

¹ Waihingen.

² Bruchsal en Souabe.

³ Spire.

⁴ Ogersheim.

⁵ Oppenheim.

⁶ Coblence.

⁷ Ahrem.

⁸ Lechenich ou Leghenich.

jour précédent, une villette nommée Montjoye, appartenant audict ducq de Clèves. Et le joeudy ledict prince d'Orenge avec ses gens arrivarent au camp devant ledict Dure, vers Sa Majesté.

Cedict jour Sadicte Majesté feit sommer ceulx de la ville à soy rendre : à quoy ne vouloient entendre ny faire responce, ains délibérans de eulx deffendre. Sadicte Majesté feit de nuict faire les approches et affûter aulcunes pièces d'artillerye.

Et le vendredy, 24^e, environ les cinq heures du matin, l'on encommença à battre ladicte ville. Et sur les deux heures après midy, fut par les Espaignolz et Italyens ladicte ville assaillie : lequel assault dura jusques cinq heures après midy, que ladicte ville fut par force prinse, en laquelle il y avoit quatre mil hommes de guerre sans ceulx de la ville, lesquelz la pluspart furent tous tuez et prins, et la ville saccagée. Sadicte Majesté commanda, sur peyne de la mort, que l'on ne touchast aux églises ny que l'on tuast ny femmes ny enfans, et que les femmes fussent toutes retirées aux églises, pour conserver leur honneur.

Et le samedy, 25^e, par inconvénient le feu se meist en ladicte ville environ les deux heures après midy, de sorte qu'il s'y brusla plus de six cens maisons sans y pouvoir ordre ny remyde mettre. Ce voyant par Sa Majesté, fut ordonné promptement les archevesque de Saint-Jacques, évesque de Oesque ¹, Jayen, aultres prélatz et gens d'église entrer dedans ladicte ville et prendre le saint sacrement, chief de sainte Anne, reliques et ornemens des églises, pour les sauver du feu ; et en toute révérence et dévotion furent apportez au logis de Sa Majesté, laquelle ordonna semblablement personaiges pour tirer hors dudict dangier du feu les femmes, filles, religieuses, lesquelles furent amenées et gardées en une tente près du quartier de Sa Majesté.

Et le dymenche, 26^e, Sadicte Majesté entendit à mettre ordre aux affaires de ladicte ville. Et sur le soir ledict saint sacrement, reliques et ornemens furent rapportez par les prélatz dessusdicts en la ville, et restituez à Saint-Françoys, pour ce que l'église principale fut bruslée.

Et le lundy, 27^e, Sadicte Majesté partist dudict Dure et vint coucher à Nedertziert (?).

¹ Huesca.

Mardy, 28^e, à Cracrensich (?) ¹ près Lennich.

Merquedy, 29^e, la ville de Herclens ², qu'est de la duché de Gheldres, se rendit à Sa Majesté, où Sadicte Majesté vint disner, et le mesme jour vint coucher à Horbeque ³.

Le 30^e Sadicte Majesté vint coucher devant Hermunde ⁴, ville principale de la duché de Gheldres. Le mesme soir les bourgmestres et habitans dudict Hermunde vindrent devers Sadicte Majesté avec saulf-conduict pour traicter avec luy. Cedict jour se rendirent à Sa Majesté Zultre ⁵ et plusieurs aultres villetes et chasteaux de la duché de Juilliers. Et le dernier jour furent accordez et traitez les articles de la rendition de ladicte ville de Hermunde.

Le premier jour de septembre, environ les six heures du matin, entrèrent dans ladicte ville de Hermunde le prince d'Orenge et deux mil piétons et cent chevaux pour et au nom de Sa Majesté; et environ les neuf heures Sadicte Majesté, accompagné des ducz de Brunswick, Frans de Saxe, prince d'Orenge et vice-roy de Sicille, duc de Camerin, d'Alberquerque et de Nagère, princes de Sulmone, d'Espinoy, contes d'Aigmont, de Rockendoff et Hornes, gentilzhommes de sa chambre, de la bouche et de sa maison, et capitaynes, entra en ladicte ville, estant tout le peuple ensemble en la place; receut le serment de fidélité dudict peuple, puis s'en revint en son camp.

Dymenche, 2^e, Sa Majesté avec son camp vint disner et coucher à Thisle ⁶. Venant par chemin, se vindrent rendre troys villes : Gheldres, Vachgendonk ⁷ et Stralle ⁸.

Lundy, 3^e, Sa Majesté alla disner à Horne vers la royne, sa sœur, régente et gouvernante pour luy en ses pays d'embas, laissant son camp pour communiquer aulcungs affaires avec elle, et revint coucher en sondict camp. Ce mesme jour se vint rendre la ville de Clèves, et ce mesme jour arriva

¹ Peut-être *Rurenzich*.

² Erekclens.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Gelandbeck* dans le MS. 15869. Probablement *Gladbach*.

⁴ Ruremonde.

⁵ Süchteln (?).

⁶ Dillborn.

⁷ Wachtendonck.

⁸ Stralen.

vers Sa Majesté le coadjuteur de l'électeur de Coulongne, poursuivant un saulf-conduict pour Guillaume, duc de Clèves, afin qu'il peust venir vers Sa Majesté pour traicter aulcung appointment.

Mardy, 4^e, Sa Majesté et son camp vindrent devant Vannelot ¹, fait sommer la ville. Fut respondu par ceulx de la garnison qu'ilz estoient au duc de Clèves et estoient délibérez de deffendre et garder icelle.

Merquedy, 5^e, devant ledict Vannelot, revint ledict coadjuteur de Coulongne, poursuivant l'affaire dudict seigneur de Clèves. Le mesme jour fut despesché le duc de Brunswick pour rammener à seurté jusques au camp ledict duc de Clèves, lequel arriva le joeudy, 6^e, et fut descendre en la tente du seigneur de Grandvelle, où il souppa et coucha. Cedict jour arriva vers Sa Majesté l'évesque de Liège.

Et le vendredy, 7^e, environ les dix heures devant midy, estant Sa Majesté en sa tente assiz en son siège et accompagné de plusieurs princes, marquis, contes et seigneurs, et de ceulx de son conseil, fut amené ledict duc de Clèves par ledict coadjuteur de Coulongne et duc de Brunswick et aultres, se mectant à genoulx devant Sa Majesté; et là par son chancelier, à haulte voix, en langue allemande, recongneut la faulte et offence que ledict duc son maistre avoit commise envers Sa Majesté; et quant aux duchez de Juilliers et Clèves et conté de Berghes, supplioit à Sa Majesté avoir pitié de luy et en faire ce que luy plairoit, ayant esté mal conseillé.

Ce dict, luy estant tousjours à genoulx, fut respondu par le conseiller Naves, vischancelier de l'Empire, que Sa Majesté avoit esté grandement offensé, et qu'elle pouvoit par raison et justice envers ledict duc user de toute rigueur, veu l'offence par luy commyse : néantmoins, véant que ledict duc se recongnissoit, ne useroit envers luy de cruauté, ains de toute douceur, et qu'il se treuvast au logis dudict seigneur de Grandvelle, où ceulx de son conseil par ensemble pourroient traicter les articles touchant ledict affaire. Puis Sadicte Majesté le fait lever, en luy donnant la main, et parla à luy à part. Après ledict duc print congé et s'en retourna disner avec ledict seigneur de Grandvelle.

Et le samedi passarent les traictez ².

¹ Venlo.

² Il y eut un seul traité, qui est connu sous le nom de traité de Venlo. Il porte la date du 7 septembre 1545.

Et le lundy, 10^e, Sa Majesté entra en ladicte ville de Vannelot, où il fut par les habitans receu et juré.

Le mardy, 11^e, arriva au camp Martin Van Rossem, avec luy des députez des villes de la duché de Gheldres et conté de Zutphen.

Et le mercredy, 12^e, environ les quatre heures après midy, fut amené vers Sa Majesté ledict Martin Van Rossem. Estant Sadicte Majesté en sa chambre assiz, ledict Martin fut présenté par le duc de Brunswick, et luy, à deux genoux, dict à Sa Majesté qu'il luy supplioit luy pardonner de ce qu'il avoit fait, et comme il avoit bien et loyalement servy son maistre et seigneur, car il estoit subject à feu monsieur de Gheldres, lequel, avant sa mort, luy fait prendre pension du roy de France, et que depuis le duc de Clèves estoit venu en ces pays, lequel avoit esté juré et receu, et que luy fut le dernier du pays qui le voulut jurer : ce fait, l'avoit bien et loyaument servy. Mais, puisque Sadicte Majesté estoit venu, comme à son vray, originel et naturel seigneur, il le serviroit bien et loyaument, réservant à luy et suppliant à Sa Majesté que, s'il y avoit personne que luy voulût cy-après dire qu'il avoit fait chose que ne fût de faire, que Sadicte Majesté fût contente qu'il puist respondre.

Sadicte Majesté sortist de sa chambre et se vint mettre en une salle de son pavillon, assiz en son siège, où tous les estatz de Gheldres et Zutphen estoient assemblez, mis à genoux : où par le duc de Brunswick fut dict qu'ilz estoient là venuz pour faire serment à Sa Majesté, comme leur vray et originel seigneur, et reconnoissans qu'ilz estoient ses vrais, naturelz subjectz à luy et à ses hoirs. Lors par Schore¹, président au Pays-Bas, furent leuz les articles et traitez faitz entre Sadicte Majesté et lesdicts députez; et acceptez, fut par le conseiller Naves proféré le serment que lesdicts députez feirent à Sadicte Majesté et Sadicte Majesté à eulx. Ce fait, vindrent tous toucher la main de Sadicte Majesté. Lors par l'ung d'eulx fut remercyé à Sadicte Majesté. Et avant toutes choses le duc de Clèves, là présent, renunça auxdicts de Gheldres le serment de fidélité que ceulx de Gheldres luy avoient fait. Le tout achevé, chacun se retira. Et ledict jour Sa Majesté avoit despesché le prince d'Orenge, gouverneur général audict duché, lequel estoit party avec vingt-cinq bannières de piétons et

¹ Voy. p. 161, note 7.

trois mil chevaulx, pour aller prendre la possession du pays. Et cedit jour arrivarent vers Sadicte Majesté les ambassadeurs de Poloingne, qui présentarent, de la part du roy leur maistre, à Sa Majesté ung nyen ¹ et une nyenne.

Et le 14^e Sa Majesté se senta ung peu de la goutte. Ledit jour le duc de Clèves reprint de fief de Sadicte Majesté de la duché de Juilliers, de Clèves, que Sadicte Majesté luy avoit rendu, et de Ravestain reprint de fief de Sa Majesté comme duc de Brabant; puis print congé de Sadicte Majesté, laquelle vint coucher à Verdt ², où il treuva les contesses douaigières de Bure et de Hornes; et son armée print le chemin vers France par la voye de Liège et conté de Namur.

Le 15^e Sa Majesté vint coucher à Père ³, et le 16^e vint coucher à Diest. Et, pour l'augmentation de la goutte, demoura audict Diest le 17^e et 18^e tout le jour. Et le matin y arriva la royne douaigière de Hongrie, gouvernante des pays d'embas, sœur de Sa Majesté.

Et le 19^e vindrent audict Diest les députez de tous les estatz d'embas, lesquelz avoient esté appellez au 15^e à Louvain, où Sa Majesté ne se peust trouver à cause de la goutte qu'il avoit prins.

Et le 22^e tous lesdicts députez des estatz furent assamblez en une salle en court environ les troys heures après midy, où Sa Majesté se fait apporter. Assiz soulz ung dossier, la royne sa sœur après de luy, fut par le président Schore déclaré ausdicts estatz la cause de leur convocation, les voyaiges que Sa Majesté avoit fait depuis son partement des pays d'embas, la peyne qu'il avoit mis à l'entretènement de la paix avec le roy de France, la cause de son retour en sesdicts pays, la volonté qu'il avoit à asseurer sesdicts pays, faire venir à la raison son ennemy, et aultres choses.

Ce fait, fut par le chancelier de Brabant, pour et en nom de tous lesdicts estatz, faicte la responce : qu'ilz rendoient grâces à Dieu de ce qu'il luy avoit pleu préserver Sadicte Majesté en tant de divers, périlleux et loingtains voyaiges qu'il avoit fait depuis son partement de par deçà, et l'avoir rammené en santé et prospérité avec si bonne victoire et conquête que de

¹ Nyen, nain.

² Weerdt.

³ Peer.

les avoir assuré et délivré d'ung de leurs principaulx ennemys, et d'avoir conquesté sa duché de Gheldres et conté de Zutphen, que de longtemps luy avoit esté usurpée; le remercyant très-humblement qu'il avoit voulu laisser ses royaumes en dangier et messieurs ses enfans pour venir secourir ses pays de par deçà, lesquels ont esté en grand hazard, n'eust esté la diligence et vigilance de la majesté de la royne, laquelle s'y est acquittée comme appert; le suppliant très-humblement vouloir prendre de bonne part le petit service qu'ilz luy avoient fait en son absence; offrant faire de mieulx en mieulx de tout leur pouvoir à l'advenir; demourans ses très-humbles et obéyssans vassaulx et subjectz.

Lors Sa Majesté dict qu'il estoit souvenant que, aux derniers estatz, au partement de ses pays, il leur pria de deux choses : l'une estoit de vivre en paix et union ensemble, l'autre d'obéir à la royne, qu'il laissoit pour gouvernante, et qu'il leur seroit bon prince. Et cuydant vivre en paix avec le roy de France, lequel ne tient nulle foy ny promesse, ains, quand Sa Majesté cuydoit estre le plus assuré de luy, comme par lettres luy rescripvoit et affermoit, l'est venu envahir et assaillir de tous costelz, [tant] d'Espagne, Italye, des Yndes, que es pays de par deçà du costel d'Arthois, de Haynnau et de Luxembourg, ayant attiré à sa lighe les ducz de Holst et de Clèves, les faisant entrer es quartiers de Brabant et Hollande, ce voyant Sadicte Majesté, pourveut de sorte que le desseing dudict roy de France es quartiers d'Espagne, Yndes, Italye, etc., a esté frivole et en vain, par luy constrainct de retirer sesdictes forces. Et quant aux quartiers de par deçà, le bon ordre que la royne y a mis et le bon service et assistance que les subjectz y ont fait, dont il les remercie et s'en contente, est cause que lesdicts ennemys n'y ont guères peu mordre. Ce voyant Sadicte Majesté, ayant tousjours le zèle et bonne affection que bon prince doit avoir à ses subjectz, postposant plusieurs grandz affaires en sesdicts royaumes, estant assez adverty de la descente du Turcq, par mer es parties d'Espagne, et par terre es parties de Hongrie, comme appert, par practiques et sollicitude dudict roy de France, laissant ses propres enfans, passa la mer et vint en Italye, où le pape le détint un mois. Et de là Sadicte Majesté, ayant mis ordre aux affaires d'Italye, avec quarante mil hommes de pied et quatre mil chevaulx payez des deniers de ses royaumes, est venu à grandes journées descendre en la duché de Juilliers, où en peu de jours les duchez de

Juilliers, Clèves et Gheldres, sans grande effusion de sang, sont esté conquestées par Sadicte Majesté, et ledict duc de Clèves venu à congnoissance et se mettre en obéyssance vers Sadicte Majesté : qu'est un grand assurement pour ses pays d'embas. Oultre ce, Sadicte Majesté, pour faire venir à la raison le roy de France, son ennemy, avoit délibéré en personne avec ses forces entrer audict royaume de France, afin de le faire venir à la raison, ayant bon espoir que ceulx des pays d'embas assisteroient Sa Majesté de tout leur pouvoir.

Lors le pensionnaire de Bruxelles fut parler à tous ceulx des estatz. Ce fait, dict à Sa Majesté que lesdicts estatz advouoyent ce que par ledict chancelier de Brabant avoit esté dict en nom d'iceulx, offrant à Sadicte Majesté cœurs, corps et biens, comme à leur souverain originel et naturel seigneur.

Lors la royne se leva et dict à Sa Majesté : « Monseigneur, je ne puis, » pour mon acquiet et devoir, vous laisser de dire comme voz subjectz » de voz pays de par deçà se sont bien et deuement acquietez envers » Vostre Majesté, m'assistant aux affaires qui sont survenus, soubz la charge » qu'il vous a pleu me donner : car certes, monseigneur, ma diligence eust » peu profficté sans leur assistance et l'ayde d'eulx. Par quoy, monsei- » gneur, vous supplie bien humblement les tenir pour voz humbles sub- » jectz, les ayant tousjours en bonne recommandation et conservation; et » ne faiz doubte, puisqu'en vostre absence sont esté si promptz à vous » faire service et assistance, feront beaucoup plus en vostre présence. »

Lors fut dict par le président Schore ausdicts estatz que, pour ce que Sa Majesté se treuvoit ung peu mal de la goutte, il avoit prié la royne sa sœur vouloir prendre charge de particulièrement déclairer à ceulx desdicts estatz l'assistance que Sadicte Majesté demandoit pour ceste présente guerre, et qu'ilz le prinsent de bonne part.

Et le 23^e, au matin, ladicte royne fait appeller lesdicts estatz, pour leur déclairer ce que Sa Majesté entendoit leur demander.

Et le 24^e lesdicts estatz furent, chascun particulièrement, vers Sadicte Majesté.

Et le 25^e Sa Majesté vint coucher à Kempt, monastère de dames, et le 26^e Sadicte Majesté vint à Louvain et y demoura le 27^e tout le jour.

Et le 28^e Sadicte Majesté vint coucher à Ysque.

Le 29^e à Nyvelles.

Le dernier jour à Bins ¹, où Sadicte Majesté demoura, pour l'indisposition de sa goutte, jusques le 12^e jour d'octobre.

Sa Majesté vint à Mons, où il demoura jusques le 18^e, qu'il vint coucher à Bavay.

Le 19^e au Quesnoy.

Le 20^e Sa Majesté alla disner en son camp devant Landrecie, et vint coucher à Avenne. Et le 23^e arriva audict Avenne ung gentilhomme de la chambre du roy d'Angleterre, venant en poste, de la part du roy son maistre, vers Sadicte Majesté.

Et le 27^e, pour aulcune difficulté qui estoit, au camp de Sadicte Majesté devant Landrecie, entre les capitaynes, Sadicte Majesté y envoya cedit jour le seigneur de Grandvelle.

Et le 29^e, estant adverty le camp de Sa Majesté, estant en deux, que les François venoient avec leur puissance pour donner la bataille, se retirèrent tous en ung : que fut cause que, le dernier jour d'octobre, les François ravitaillèrent ledict Landrecie.

Cedit jour Sa Majesté partist d'Avenne et vint coucher au Quesnoy. Et le premier jour de novembre 1543 Sa Majesté demoura audict Quesnoy.

Le vendredy, 2^e jour, Sa Majesté fait déloger sondict camp et marcher, tirant à Chasteau en Cambrésiz, où l'on disoit que le roy de France estoit atout ² son camp, se vantant qu'il donneroit la bataille à Sa Majesté, laquelle se partist du Quesnoy et vint le soir loger avec le camp près ung villaige à une lieue et demye dudict camp des François.

Et le samedy, 3^e, Sadicte Majesté se vint présenter en la barbe du roy de France, pour luy donner la bataille : à quoy les lesdicts François ne voulurent entendre, ains se retirèrent en leurs fortz. Et comme l'on sceut, par plusieurs prisonniers françoys que l'on avoit prins, il tenoit tousjours ce propos de donner la bataille, cedit jour Sadicte Majesté logea et campa tout près dudict camp des François, et y demoura le dymenche tout le jour. Et à onze heures de nuict ledict roy de France, estant dedans la ville du Chasteau-Cambrésiz, monta à cheval et fait entendre qu'il alloit donner

¹ Binche.

² Atout, avec.

la bataille; et sans sonner ny trompettes ny tamborins, faisant oster à tous leurs muletz leurs sonnettes, print le chemin de la fuicte contre Guise, et toute son armée.

De ce adverty le matin Sa Majesté, leur donna la chasse jusques passez les boys de Bouchain, que sont en France trois grandes lieues, où fut atteint l'arrière-garde du roy et plusieurs de ses gens occiz, et partie de leurs vivres et bagaiges prins. Ce faict, Sadicte Majesté revint coucher dedans le Chasteau en Cambrésiz, au mesme logis dont le roy estoit party la nuict précédente. Sadicte Majesté demoura audict Chasteau en Cambrésiz le 6^e tout le jour.

Et le 7^e Sadicte Majesté atout son camp vint loger à Ligny, qu'est vil-laige appartenant au conte d'Aigmont.

Et le 8^e vint Sa Majesté à Crèvecœur, qu'est une villette en Cambrésiz, yssue des ducz de Bourgongne, occupée et détenue à présent par le daulphin de France, que Sadicte Majesté reprint à luy.

Et le 9^e y demoura tout le jour. Et cedict jour se départist son armée, et ordonna les lieux où chascun debvoit aller tenir garnison pour cest yver.

Et le samedy, 10^e, Sa Majesté en armes entra en Cambray, où il demoura le 11^e tout le jour. Et le 12^e Sadicte Majesté fut veoir la ville.

Et le 13^e vindrent vers Sa Majesté les évesque, chanoines et bourgeois dudict Cambray, ausquelz fut exposé par le conseiller Naves, au nom de Sa Majesté et en sa présence, comme Sadicte Majesté avoit résolu faire ung chasteau audict Cambray pour conservation de sadicte cité impériale : à quoy ilz contribueroient, veu que leurs biens estoient rière et soubz Sadicte Majesté, ne voulant aucunement que les François eussent à entreprendre sur l'Empire, car il treuvoit que c'estoit directement contre luy et le saint-empire. A quoy ilz ne luy sceurent que respondre.

Et le 14^e Sadicte Majesté fut encores veoir la ville, et y laissa quatorze enseignes d'Allemands et¹ chevaulx pour conservation d'icelle. Laissant tout le Cambrésiz furny de garnisons, se partist le 15^e et vint coucher en sa ville de Valenciennes, où il treuva en son logis la royne sa sœur, accompagnée de la princesse de Gavre, contesse d'Aigmont et

¹ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641 de la Bibliothèque royale. On lit dans le MS. 15869 : « et x chevaulx. »

aultres dames, qui le receurent. Et y demoura jusques.¹ dudict moys de novembre.

Et le 17^e dudict moys vint et arriva ² audict Valenciennes les ducz de Lorraine et de Bar ³, au-devant desquelz furent, de la part de Sa Majesté, les duc d'Arshot, contes de Lallaing, de Hoochstrate, et aultres seigneurs et gentilzhommes. Et incontinent qu'il ⁴ fut arrivé, fut devers luy l'évesque d'Arras le visiter; et environ les trois heures fut conduit par ledict duc d'Arshot et aultres vers Sadicte Majesté, lequel le receut en sa chambre, et y demoura bien deux heures; puis vint au quartier de la royne, laquelle il treuva en sa chambre, accompagnée de la princesse de Gavre, contesse d'Aigmont, et plusieurs dames; puis fut reconduit par les dessusdicts en son logis.

Et le dymenche, 18^e, la royne donna à disner aux ducz de Lorraine et de Bar; et sur le soir ledict duc fut négociier vers Sa Majesté.

Et le lundy, 19^e, ledict duc de Lorraine fut vers Sadicte Majesté, et le soir fut prendre congé de Sadicte Majesté et de la royne.

Et le mardy, 20^e, Sadicte Majesté vint disner à Kiévrain et coucher à Mons.

Et le merquedy, 21^e, vint coucher à Brayne-le-Conte.

Le joeudy Sa Majesté fut ouyr la messe et disner à Nostre-Dame-de-Haulx ⁵, et coucher aux Sept-Fontaynes en la forest de Soignes.

Le vendredy, 25^e, coucher à Bruxelles.

Le dymenche, 25^e, mourut audict Bruxelles le seigneur de Peloux, gentilhomme de la chambre de l'Empereur.

Et demoura Sadicte Majesté audict Bruxelles jusques.⁶. Le pénultième de novembre, veille de Saint-Andrey, Sa Majesté fut ouyr les

¹ En blanc dans le MS. de l'Arsenal et le MS. 15869 de la Bibliothèque royale. Le MS. 14641 et celui de Reims portent : « jusques au 17^e, » ce qui est une erreur évidente. Vandenesse lui-même nous apprend plus loin que l'Empereur ne quitta Valenciennes que le 20.

² Sic.

³ Antoine, dit le Bon, duc de Lorraine, et François, son fils, duc de Bar.

⁴ Le duc Antoine.

⁵ Hal.

⁶ Il y a ici confusion dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale, où on lit : « Et demoura Sadicte Majesté audict Bruxelles jusques le pénultième de novembre. » Le MS. 14641 porte : « Et demoura Sadicte Majesté audict Bruxelles. Le pénultième de novembre, etc. »

vespres à Sainte-Goele ¹, accompagné des chevaliers de l'ordre cy-suyvans, assçavoir : le duc d'Arshot, le conte de Reulx, le seigneur de Sempy, le duc d'Alberquerque, le prince de Molphette, visceroy de Sicille, le seigneur de Bossu, grand escuyer, le conte de Lallaing et plusieurs aultres seigneurs et gentilzhommes. Et audict dernier jour dudict moys Sa Majesté fut à la grand'messe à ladicté église, et donna à disner aux chevaliers dudict ordre en la galerie, en une table près de la sienne. Et l'après-disner furent à vespres des mortz en la chappelle dedans ² la court, où furent dictes les vigilles pour les chevaliers trespassez et le lendemain la messe.

Premier jour de décembre 1543 audict Bruxelles.

Le dymenche, dixième de décembre, se partist de Bruxelles don Fernande de Gonzaga, visceroy de Sicille, accompagné de plusieurs gentilzhommes, pour, de la part de Sa Majesté, aller en Angleterre. Et cedit jour se fait un combat à pied en la grand'salle, duquel furent entrepreneurs les contes d'Aigmont et de Mansfelt et seigneur de Trazegnies, et y eut plusieurs gentilzhommes aventuriers; et fut fait en présence de Sa Majesté, y estant la royne, accompagnée de la princesse de Gavre, contesses de Mèghe, de Mansfelt, de Nogherolle et de Plager (?) ³, des damoiselles d'Aigmont, de Bèvres ⁴, de Berghe et de plusieurs aultres. Le combat dura jusques à dix heures de nuict. Puis après y vint le duc de Camerin en masque, et aultres. Et après les danses Sa Majesté et chacun se retira.

Et le lundy au soir furent donnez les prix : celluy de la picque au duc de Camerin, celluy de l'espée à Diest (?) ⁵, et celluy de la foule au conte d'Aigmont.

Le dymenche, 23^e de décembre, furent assamblez tous les députez des pays d'embas en la galerie, où, en présence de l'Empereur et la royne sa sœur, fut exposé par le président Schore comme Sadicté Majesté avoit fait convocquer une diette impériale à Spys, pour le bien et union de

¹ Sainte-Gudule.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *devant* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *en la chappelle de la court* dans le MS. 14641.

³ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641 de la Bibliothèque royale. Le nom de la comtesse de Plager (?) n'est pas, non plus que celui de la comtesse de Nogherolle, dans le MS. 15869.

⁴ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *de Buren* dans le MS. 14641. Le MS. 15869 ne contient pas ce nom.

⁵ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641; *Dirst* dans le MS. 15869.

la chrestienté, au mois de novembre passé, où nécessairement il debvoit se treuver. Mais, congnoissant la nécessité qui estoit en ses pays de par deçà à mettre ordre sur les affaires d'iceulx, avoit prolongué ladicte diette jusques au prouchain mois de janvier, où Sadicte Majesté ne pouvoit nullement excuser son absence : espérant qu'en ladicte diette se prendroit aulcune bonne résolution, fructueuse pour le bien universel de la chrestienté et foy catholique; et ne vouloit partir sans en advertir sesdicts pays, leur priant qu'ilz voulsissent croire ce que aux premiers estatz leur seroit exposé par la royne sa sœur, régente et gouvernante pour luy en sesdicts pays, et qu'il espéroit estre de retour en sesdicts pays déans le mois de mars prouchain, avec l'ayde de Dieu. Ce dict, Sa Majesté dict luy-mesme ausdicts estatz qu'ilz considérassent les fraiz qu'ilz avoient faict et que Sadicte Majesté avoit faict, le tirant de ses aultres pays et royaumes, les ayant mis à seurté de coustel de Gheldres, et ayant faict une ligue avec le duc de Clèves, et que Sadicte Majesté ne répargneroit sa personne ny les biens de ses aultres royaumes et pays à les assister et mettre en seurté du coustel des ennemys : les priant qu'ilz veuillent, aux premiers estatz qui se tiendront par la royne, diligenter et conclure sur ce qui leur sera proposé, et adviser de faire comme bons et loyaulx subjectz, telz qu'ilz sont accoustumez de faire, et Sadicte Majesté leur donnera à congnoistre qu'il leur sera bon prince. Ce dict, fut par le pensionnaire de Bruxelles, au nom desdicts estatz, remercié à Sadicte Majesté, luy offrant corps et biens entièrement.

Ce achevé, Sa Majesté et ladicte royne vindrent en la chambre de Sadicte Majesté, aux fenestres, où au milieu de la court fut faict ung combat à pied par le marquis de Berghes, le seigneur de Trazegnies et Caresmu¹, entrepreneurs, contre tous venans, lequel dura jusques à la nuict. Ce achevé, Sadicte Majesté vint en la chappelle, où furent espousez le seigneur de Arenberghe, qu'est de ceulx de la Marche², à madamoiselle

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; et *Caresvir* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale. Ces trois textes doivent être également erronés. On peut supposer que l'auteur avait écrit : « par le marquis de » Berghes et le seigneur de Trazegnies, *comme* entrepreneurs, etc. » Le MS. 14641 donne ainsi ce passage : « Au milieu de la court fust faict un combat à pied par le marquis de Bergues, le seigneur » de Traizinguyen, entrepreneurs, etc. »

² Robert de la Marck, fils de Robert et de Walburge d'Egmont.

de Berghes. Estant espousez, Sadicte Majesté monta en hault, l'espoux après luy; la royne le suyvoit, menant l'espousée par la main, laquelle estoit vestue de drap d'or; et estant devant la table, Sadicte Majesté, pour se sentir ung peu mal disposé, print congîé des dames et se retira. Et furent assiz à table la royne, l'espousée et l'espoux au coustel du hault. Furent à table les prince d'Orenge, ducz d'Alberquerque, de Nagère et d'Arschot, évesques de Trente ¹, de Tournay et d'Ûtrecht, prince de Simay ², contes de Bure, de Feria, seigneur de Bèvres, admiral, seigneurs de Trazegnies et de Brederode, les princesse de Gavre, marquise de Berghes, contesses de Meghem, de Mansfelt et de Nogherolle, madame de Bèvres, les damoiselles d'Aigmont, de Molenbaix, de Berghes et d'Arenberghe et la vicontesse de Gand, tous à une table. Le banquet achevé, vindrent force masques et dansa-l'on; puis furent donnez les pryx du combat: celluy de la picque au jeusne Berselle, celluy de l'espée à Hannin ³, et celluy de la foule à Trazegnies. Ce fait, la royne emmena l'espousée en sa chambre, où il y avoit ung bouquet ⁴. L'espousée couchée, chascun se retira.

Le dernier jour de décembre 1543 à Bruxelles.

1544. Mardy, premier jour de janvier 1544, l'Empereur à Bruxelles.

Le 2^e jour Sa Majesté, accompagné de la royne sa sœur, régente et-gouvernante des pays d'embas, partirent dudict Bruxelles et vindrent au giste à Louvain.

Copie d'une lettre, en date de ce 2^e, que le marquis de Brandenbourg, électeur de l'Empire, escripvit au cardinal Farnèze, légat, responsive à une sienne.

Très-révérend seigneur, noz deues recommandations prémisses, le seigneur messire François Brusda (?), esleu évesque de Bary, nunce apostolique, nous a envoyé les lettres de crédeuce de Sa Saincteté et l'escript de la charge que luy avez donnée, laquelle fait mention de la guerre qu'est

¹ MS. 14641; de Brente dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; Chimay dans le MS. 15869; d'Espinoy dans le MS. 14641.

³ Hennin.

⁴ MS. 15869; ung banquet dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 14641.

à présent entre l'Empereur, notre très-clément seigneur, et le roy de France: et avons le tout révéremment receu, et le tout pesé et examiné le plus prudemment qu'il a esté possible. Et jaçoit [que nous eussions plus désiré] ¹ que Vostre Seigneurie Révérendissime se y fût treuvé en personne, pour ce que en personne toutes choses se treuvent plus faciles, et que, nous treuvant ensemble audictes devises, nous eussions peu prendre plus particulière congnoissance l'ung de l'autre et donner d'autant meilleur fondement à nostre amityé, toutesfois recepvens-nous volontiers vostre excuse fondée en causes de si grande importance.

Et puisqu'il appert avec dangier ceste guerre croist, et mesmes en ce temps où l'Église est en si grand bransle et que en la républicque chrestienne sont apparens tant de troubles, avec ce que, sans nulle doubte, c'est sans la faulte de Sa Majesté Impériale, laquelle n'a donné aucune occasion à ceste guerre, mais le François, par sa désespérée malheurté, sans y estre incité de personne ni avoir receu l'occasion, seulement pour establir la grandeur et confirmer la tyrannye de son frère et confédéré le Turcq contre la chrestienté et la saincte foy [ce que tout a bien donné à cognoistre le peu de désir qu'il a pour la tranquillité chrestienne] ², il convenoit que le pape, pour son office, chastiât premièrement ledict roy de France, comme le plus grand ennemy de la chrestienté, se faisant compaignon confédéré des Turqz. Toutesfois ne nous desplairoit-il, mais le voudrions bien conseiller, que toutes choses avec bons et justes moyens fussent bien appaisées, pourveu que l'observation et l'assurance fust bien certayne et telle que l'on n'en pust nullement doubter, et que ledict François, après tant de promesses, observât une foys, n'ayant du passé riens tenu de tout ce qu'il avoit capitulé et promis à Sa Majesté Impériale, et encores juré sur le saint aultel, mais fait tousjours entièrement le contraire. Et que ³ cecy se debvroit différer pour le déterminer au concile universel, et jusques lors le suspendre, la suspension seroit de trop long temps et, à nostre advys, pleyne de dangiers et inconveniens. Et seroit

¹ Les mots entre crochets manquent dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

² Les mots entre crochets sont empruntés au MS. 14641 de la Bibliothèque royale. Cette phrase est remplacée, dans le MS. 13869, par *a funestement cogneu ses troubles*, et, dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims, par *a furieusement cogneu ses troubles*.

³ Le mot *que* est emprunté au MS. 14641 de la Bibliothèque royale. Il n'est pas dans les autres MSS.

nostre opinion que, incontinent et avant tout œuvre, le pape ostât le tiltre de très-chrestien au roy de France, comme frère et confédéré avec le Turcq, l'ayant, avec tant d'énormes crimes et plus que punique desloyauté, perdu largement, et que ledict tiltre se donnât à aultre qui avec faitz convenables se jugeroit l'avoir mérité, et que Sa Sainteté, jointement avec Sa Majesté Impériale, roy des Romains, aultres roys et potentatz chrestiens, et aussy tous les estatz du saint-empire, feissent incontinent tout extrême et possible, y continuant à le parachever, à ce que ledict roy de France, tant pour la confédération ¹ avec le Turcq que pour l'injuste commencement de la guerre ², portât incontinent la peyne qu'il avoit méritée. Et en ce ouffrons-nous, de nostre coustel, volontairement toute diligence, de laquelle nous userons sans dissimulation, quand le temps le requerra.

Et ce que dessus avons voulu respondre aux lettres de Vostre Seigneurie Révérendissime, pour non délaisser de nostre debvoir, et sumes prest et avec toute volonté faire ce que nous semblera convenir.

Donné à Dolome ³, sur la rivière de Spys ⁴, le 2^e de janvier 1544.

Soubzscriptes JOACHIM, PAR LA GRACE DE DIEU, MARQUIS DE BRANDENBOURG, ÉLECTEUR.

Le 3^e de janvier Sa Majesté, laissant la royne sa sœur à Louvain, vint coucher à Thillemont ⁵.

4^e disner à Saint-Tron, coucher à Tongre.

5^e coucher à Liège.

6^e, jour des Roys, Sa Majesté fut ouyr l'office à la grand'église, et fut à l'offrande, et offrit or, mir ⁶ et encens en trois coupes, lesquelles luy furent présentées par les contes de Buren, d'Aigmont et seigneur de Bossu; et la messe fut célébrée par l'évesque d'Arras.

¹ MS. 14641; tant à la confédération dans les trois autres.

² MS. 14641; pour avoir injustement mené la guerre dans les autres MSS.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Doloine* dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *Dolluvre* dans le MS. 14641.

⁴ De Sprée.

⁵ Tirlemont.

⁶ *Mir*, myrrhe.

Le 7^e tout le jour audict Liége.

8^e à Herve.

9^e à Aix.

10^e audict Aix.

11^e à Crappe ¹.

12^e à Coulongne.

13^e, 14^e audict Coulongne.

15^e à Bone.

16^e à Reimbach ².

17^e à Andrenach.

18^e à Covelans ³.

19^e à Symer ⁴, maison au duc Jehan de Bavière.

20^e à Creusnach, où estoit arrivé le cardinal Farnèze, légat, venant par la poste de Rome et ayant passé par France. Cedit jour furent devers luy, de la part de Sa Majesté, les seigneurs de Granvelle et évesque d'Arras.

Et le 21^e tout le jour Sadicte Majesté demoura audict Creusnach. Et environ trois heures après midy furent devers ledict légat, de la part de Sadicte Majesté, les évesques de Jayen, d'Arras et le conte de Feria, lesquels l'accompaignèrent vers Sadicte Majesté, où il eust audience en sa chambre.

Et le 22^e Sa Majesté vint coucher à Alsen ⁵.

23^e à Wormes.

24^e audict Wormes. Cedit jour, à trois heures après midy, ledict légat fut accompaigné par les seigneurs dessusdicts vers Sa Majesté, où luy fut fait responce sur son exposé ès jours précédents, et print congé de Sa Majesté, et se partist le 26^e. Lequel jour Sadicte Majesté alla coucher à Nicuslot ⁶, où il demoura jusques le pénultième de janvier, qu'il feit son entrée audict Spys.

¹ Kerpen.

² Remagen.

³ Coblenze.

⁴ Simmern.

⁵ Alsenz.

⁶ Neuschloss.

Le premier jour de febvrier 1544 audict Spys.

2^e audict lieu. Et fut Sa Majesté, accompagné de plusieurs princes, ouyr la messe en la grande église dudict lieu.

Audict Spys vint la duchesse de Bar, niepce de Sa Majesté ¹; et en ce temps y vint aussy la princesse de Dannemarque, femme du conte palatin Frédéricq, niepce de Sadicte Majesté ². Au mesme temps vindrent audict Spys le roy des Romains, de Hongrie et de Bohesme, frère de Sadicte Majesté, et les archiducz d'Austrice, ses enfans, et les six électeurs de l'Empire, assavoir : les évesques de Coulongne, Mayence et Trèves, le conte palatin, duc de Saxe et marquis de Brandenbourg, et plusieurs aultres princes, prélatz du saint-empire.

Au mesme temps mourut le duc Loys, palatin, électeur ³, par la mort duquel vint à estre électeur le duc Frédéricq, conte palatin, mary de la princesse de Dannemarque.

Et le 20^e de febvrier Sadicte Majesté, accompagné des électeurs, princes et prélatz, des commis des villes du saint-empire, fut ouyr la messe à la grande église, et dès là à la maison de la ville, où, chascung assiz en son lieu, Sadicte Majesté assiz en son siège impérial, fut encommencée la proposition de la diette par le conseiller Naves, vischancelier en l'Empire, en la manière qui s'ensuyt :

« L'Empereur, nostre souverain seigneur, déclaire aux princes électeurs, princes et aultres des estatz, présens, et aux conseillers et ambassadeurs des absens, que Sa Majesté n'a doubté que lesdicts estatz, pour l'indiction de ceste diette impériale à eulx envoyée dès Gennes, ont bien entendu pour quelles urgentes et notables raisons Sa Majesté Impériale, délaissant ses royaumes d'Espagne, a derechief esté meü venir à la Germanye, et adviser ceste commune diette impériale.

» Si sont lesdicts estatz bien souvenans de quelle clémence et paternelle affection, depuis le commencement de son gouvernement, a tousjours heu

¹ Christine, fille de Christiern II, roi de Danemark, et d'Isabelle d'Autriche, sœur de Charles-Quint. Elle avait épousé François, duc de Bar, qui, le 14 juin de cette même année 1544, succéda à Antoine de Bar, duc de Lorraine, son père.

² Dorothee, autre fille de Christiern II et d'Isabelle d'Autriche. Elle avait épousé le comte Frédéric en 1532.

³ Louis V, dit le Pacifique. Il mourut le 26 mars 1544. Il était né le 2 juillet 1478.

devant les yeulx et pesé les très-urgentes nécessitez de la chrestienté, principalement de la nation germanique, et fait tout son possible et serché tous moyens et voyes convenables par lesquelles fût plantée et confirmée paix, union et concorde en l'Empire et en ladicte chrestienté, n'ayant Sa Majesté [riens] prétermis par où l'on eust peu obtenir ce que dessus : le tout principalement afin que Sa Majesté Impériale peust d'autant mieulx joindre toute la force et puissance qu'il a pleu à Dieu luy donner avec celle des estatz de l'Empire et aultres potentatz chrestiens, et iceulx seulement employer à la deffension, pacification et seurté de ladicte chrestienté. Ce que Sa Majesté a tousjours le plus désiré, comme encores désire y mettre son possible.

» Ayant Sa Majesté Impériale de bonne heure apperceu et treuvé que le Turcq s'advançoit d'entreprendre sur le louable et chrestien royaulme de Hongrie, et comm'il continuoit en ce propoz et intention, qu'il ne fust à doubter que, après le recouvrement d'icelluy, [il ne vouldist aussy] ¹ assaillir et contraindre à sa tyrannique subjection ledict Empire et nation germanique, comme desjà par cy-devant a plusieurs foys tasché faire, Sadiete Majesté Impériale, en la dernière diette tenue à Reynsbourg ², a treuvé nécessaire prévenir à tel inconvénient apparent et requérir lors lesdicts estatz de l'Empire d'une ayde laquelle, en la suyvante diette icy tenue en l'an quarante-troys dernier, a esté accordée pour trois ans continuelz et modérée, selon le rédige ³, sur une commune contribution d'argent, et y procéder si avant que l'on peust, la mesme année, les choses mettre sus et en effect ⁴. Estant toutesfois ladicte expédition passée sans fruit, et ayant Sadiete Majesté Impériale, par le roy des Romains, ses commissaires et ambassadeurs à la dernière diette tenue à Neurenberg, faict requérir lesdicts estatz, pour les causes contenues audict recès, n'avoient treuvé convenable entreprendre pour ceste année-là quelque puissante expédition : différant la consultation et consommation de ces affaires jusques à l'année présente, et que cependant l'on se debvroit seulement tenir

¹ Les mots entre crochets sont empruntés au MS. 14641 de la Bibliothèque royale. Ils ne sont ni dans le MS. 15869 ni dans ceux de l' Arsenal et de Reims.

² Ratisbonne.

³ MSS. de Reims et 14641 ; selon ce rédigeé dans les MSS. de l' Arsenal et 15869.

⁴ MS. 14641 ; dans les autres : *la mesme année a esté mis sus et en effect.*

en terme de deffense ès garnisons, lesquelles l'on payât six moys de demy accordé argent ¹.

» Et combien que Sa Majesté Impériale, pour le debvoir de son estat et comme vray chrestien empereur, n'eust riens plus désiré que, les deux années précédentes, emploier toute sa puissance contre le commung ennemy de la chrestienté, pour le bien, confort et pacification d'icelle, et avec sa propre personne se pouvoir mettre au-devant de luy, toutesfoys il est manifeste ausdicts estatz et à ung chascun en quelle manière et par qui Sa Majesté a esté empeschée jusques à maintenant de sa chrestienne, impériale et nécessaire intention, et mesmes comme, par enhort, incitation, vocation, entretènement et ayde du roy de France, ledict Turcq, l'année passée, a envoyé armée tant puissante sur la mer de Gennes envahir les pays du duc de Savoye, prince de l'Empire, et prins la ville de Nice, ung temps assiégée et extrêmement expugnée et battue, et, combien que lesdicts François et Turqz sont, par les gens de Sa Majesté Impériale que leur sont venuz au visaige, enfin [esté] constraintz de se retirer à leur honte et dommage, mettre en préjudice irréparable aultres circonvoisins pays dudict Empire, royaumes d'Espagne, pays de Sadicte Majesté Impériale : en quoy encores continue incessamment, ayant prins pied si avant qu'il faict fort à craindre, si avec ung unanime vouloir et ayde n'est obvyé à cestuy tant grand inconvenient, que ledict saint-empire, nation germanique, ne sente et despleure par trop fort son malheur, dommage et destruction. Et quant est de Sadicte Majesté Impériale, elle a tousjours singulièrement désiré obvier de bonne heure à ces maulx et inconveniens apparens avec provision convenable, et sont lesdicts estatz assez informez [de] ce qu'a empesché sa plus tempestive venue en l'Empire, et que le roy de France a envahy les royaumes d'Espagne et bas pays patrimoniaulx de Sadicte Majesté, et par ce empesché Sadicte Majesté qu'elle n'ait, conjointement avec le roy des Romains, son frère, et communs estatz de l'Empire, pu divertir ses forces en Hongrie.

» Est aussy notoire ausdicts estatz de l'Empire ce que jusques à maintenant a esmeu, induict et admonesté le Turcq, commung ennemy, d'en-

¹ MS. 14641; et sur ce à l'advenant de avoir accordé l'argent pour six mois dans le MS. 15869, et sur ce à l'advenant du demy accordé l'argent pour six mois dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

treprendre si puissamment contre la chrestienté, saint-empire et nation germanique, pour iceulx mettre en sa puissance, et pourquoy que ¹ les expéditions passées sont ainsi succédées sans fruit, assçavoir pour ce que ledict Turcq a par le roy de France tousjours sceu les différends de la religion et aultres très-griefz empeschemens et contrariétez que jusques à présent se sont ouffert ès négociations ² en l'Empire et exécution d'icelles, dont ledict roy a esté tousjours informé, comme encores est journellement : trouvant au surplus ledict Turcq vers ledict roy de France tout advancement, ayde et assistance. Ce que Sa Majesté Impériale, l'an passé, a fait clèrement remonstrer et exposer auxdicts estatz, avec ce que les choses passées l'ont aussy depuis démontré et tesmoigné souffisamment ³.

» Et combien que ces choses dommaigeables et préjudiciables eussent nécessairement requis de esteindre de bonne heure la source dont les contrariétez provenoient, et que pour ce eust bien convenu aux affaires de promptement adviser moyens contre les griefves et dommaigeables façons de faire du roy de France, toutesfois Sadicte Majesté a prins pour agréable la responce que lesdicts estatz ont faict, contrevenant ledict roy de France, à la dernière diette impériale, et se confie ausdicts estatz qu'ilz sçauront eulx-mesmes bien considérer, puisque ledict roy de France a incité et provocqué ledict commung ennemy contre la chrestienté et qu'il luy donne ayde et assistance, comme dict est, et que ce que Sadicte Majesté Impériale a esté constraint de faire pour deffense contre ledict roy de France, ne doit estre par raison prins autrement que si ce fust esté faict contre le Turcq mesmes, aussy que lesdicts estatz d'ores en avant et avec bonne raison se démonstreront par œuvres et se déclareront de sorte que Sadicte Majesté Impériale et ung chacun pourra comprendre qu'ilz ont raisonnable mescontentement sur les façons de faire dudict roy de France, et eulx exhiber avec toute ayde et possible advancement, afin que Sadicte Majesté une foys puisse estre délivré de cestuy ennemy domesticque tant dangereulx et dommaigeable, et après, toute la puissance de ses royaulmes et pays, que maintenant est nécessairement constraint le mettre en œuvre

¹ MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *pourquoi par* dans le MS. 15869 et les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

² *Se sont ouffertes négociations* dans les quatre MSS.

³ MS. 15869; *avec ce que les choses passées l'on a aussy depuis, etc.*, dans les trois autres MSS.

contre luy, le convertir à l'encontre dudict Turcq, ennemy commung de la sainte foy, du saint-empire et de la patrie.

» Et combien que Sadicte Majesté Impériale s'estoit entièrement confyé ausdicts estatz de l'Empire que sans difficulté ilz eussent satisfait à ladicte ayde dernièrement accordée, sans que aulcung, en ceste tant nécessaire et chrestienne œuvre, eust demandé ou serché quelque excuse ou refus, toutesfois Sadicte Majesté avoit, non sans regret, entendu que non-seulement à l'envoy de ladicte ayde ¹, mais aussy par le deffault de celle de la première année ², se sont ensuyviz beaulcoup de dangereuses et dommaigeables faultes de l'ayde susdicte, à laquelle Sadicte Majesté Impériale, aussy ledict seigneur roy, avoient tout leur espoir. Et pour les charges insupportables de Sadicte Majesté Impériale, dont lesdicts estatz sont esté souffisamment informez, se est ensuyvy la perte tant dommaigeable des notables places et fortz que ledict ennemy a, l'année passée, conquis dudict seigneur roy et de la chrestienté en Hongrie : ce que, avec l'ayde de Dieu, fait à espérer ne fust advenu, si ladicte ayde accordée fust esté de bonne heure formée ³.

» Et puisque lesdicts estatz scayvent assez, tant pour l'avoir veu que autrement expérimenté, de quelle extrême puissance et finesse ⁴ ledict Turcq use contre ladicte chrestienté, aussy que, sur tant de prospéritez qu'il a heu, ne se tiendra à repoz, ains taschera non-seulement à luy subjuguier la reste du royaume de Hongrie, que cy-devant a esté et est encores la clef du royaume de Germanye, lequel sans ayde estrangière ne luy peust faire résistance, mais aussy icelluy par plusieurs coustelz, le saint-empire et nation germanique adommaiger, réduire ⁵ soubz sa brute servitude, et, pour effectuer sa dommaigeable intention, n'a fait, l'année passée, petite ouverture des passaiges et chemins, pour ce requiert la dernière et

¹ MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *non-seulement à l'Empire ladicte ayde* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; *non-seulement de cestedicte ayde* dans le MS. 14641.

² MS. 14641; *en la première année extrême* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; *en la première année extrême* dans le MS. 15869.

³ Sic. L'auteur avait probablement écrit : *fournie*.

⁴ MS. 14641; *de quelle funeste puissance et extrême* dans le MS. 15869; *de quelle puissance, finesse et extrême* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

⁵ MS. 14641; *destruyre* dans les trois autres MSS.

extrême nécessité de non tarder plus; que au plus tost l'on advise et pourvoye de rompre et empescher ceste dommaigeable intention dudict commung ennemy, et que les Hongrois ne soyent habandonnez, afin que par désespoir ne se rendent à luy, ains soyent conservez comme murailles et deffenses de la chrestienté, mesmes de la Germanye, et ostez des mains et servitude desdicts Turcqz, afin que ladicte Germanye peust estre de tant plus assurée contre les oppressions des ennemys.

» Et pour ce Sa Majesté Impériale requiert très-instamment que lesdicts estatz veullent ¹ chrestienement prendre à cœur et bien peser le mérite de cestuy affaire, tant urgent et important pour la conservation de la foy et religion chrestienne, assurance et deffension des pays, commung peuple, femmes, enfans et biens et, à la vérité, de nostre commune patrie, adviser et conclure une commune, notable, seure, durable, chrestienne ayde offensive et deffensible contre ledict ennemy, et pour ce, avec chrestienne, continue et fidèle diligence, penser, consulter et communiquer quand et en quelle sorte ladicte ayde doit estre dressée, obtenue et menée en exécution, et sur ce le plus tost que faire se pourra, d'autant mesmes que cestuy affaire ne souffre dilation; déclarer à Sadicte Majesté leur advis et conseil.

» Et considérant Sadicte Majesté Impériale les griefves ² et faultes que jusques à présent se sont treuvéés en toutes négociations et traictiers ³ de l'Empire, ayant empesché toutes bonnes et fructueuses yssues, que encores pourront faire, s'ilz ne sont ostez, Sadicte Majesté Impériale seroit avec toute quiétude enclin d'enfin, et en temps ⁴ qu'il fût possible, mener lesdicts griefz à finable et raisonnable décision.

» Et concernant l'article du différend de la religion, lesdicts commis et estatz peuvent estre bien souvenans avec quelle affection, diligence et volonté Sa Majesté a tousjours esté enclin mener à pleyn accord ceste controverse, comme n'ayant esté la moindre cause de mectre intelligences ⁵, contrariétez et divisions en la Germanye et invasion du Turcq, ennemy du

¹ MS. 14641; *requiert très-instamment que lesdicts qui veuillent, etc.*, dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; *que lesdicts estatz qui se veuillent, etc.*, dans le MS. 15869.

² *Griefves, griefs.*

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *traictures* dans le MS. 15869; *traictés* dans le MS. 14641.

⁴ *En temps, pour en tant.*

⁵ *Sic* dans les quatre MSS. Il faut évidemment lire : *la moindre cause de mésintelligences, etc.*

nom et foy chrestienne, ains que lesdicts estatz, uniz en plusieurs lieux, et mesmes en la dernière diette à Reynsbourg, ont bien peu congnoistre l'intention de Sa Majesté en cest endroit. Toutesfois, puisque, après grandes et réitérées peynes et travaux, l'on n'a peu lors parvenir à la voye de amyable accord, ains cestuy affaire par lesdicts commis des estatz a esté derechief remis à ung général ou national concile ou commune asssemblée d'Empire, comme le recès de ladicte diette le tout contient, Sa Majesté Impériale, avec sa très-grande incommodité et préjudice, s'est treuvé vers nostre saint-père le pape, et vers icelluy sollicité avec grande instance ledict concile, et, icelluy obtenu, l'a faict visiter par ses députez et ambassadeurs; et avoit Sadicte Majesté volonté de le visiter en personne, s'il n'en eust esté empesché par l'intempestive invasion du roy de France. Et comme l'affaire est depuis succédé, lesdicts estatz l'ont peu entendre par leurs députez.

» Et treuvant Sadicte Majesté Impériale aussi le différend de la religion, après tant de négociations passées, non-seulement décadé, mais aussi plus différent ¹, Sadicte Majesté, pour œuvre tant nécessaire et importante, et extraction des mesmes intelligences ² et contrariétez des estatz, désireroit singulièrement, en temps ³ que les affaires de guerre et aultres dont Sa Majesté est tant grièvement chargé le puissent comporter, s'y employer derechief et y ayder de tout son possible, confiant entièrement que lesdicts princes électeurs, princes et aultres des estatz présents, les conseillers et ambassadeurs des absens, communiqueront et, chascun en droit soy, penseront derechief au plus hault cestuy affaire, et, après l'avoir consulté, déclareront à Sadicte Majesté leur avis en quelle manière ledict différend de la religion pourra estre mené en commune et chrestienne union et concorde, aussi ce que se debvra faire et intenter dadvantaige, comme de ce les requiert Sa Majesté très-instamment.

» Et puisque l'administration de la justice est le principal point de la

¹ Cette phrase baroque est dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims et dans le MS. 15869 de la Bibliothèque royale. Le MS. 14641 s'exprime ainsi : « Et trouvant Sadicte Majesté, après tant de négociations » passées, les choses non-seulement indéscises, comme il ne pensoit, mais encores plus que auparavant » différentes, Sadicte Majesté, etc.... »

² Voy. la note 5 à la page 281.

³ *En temps*, en tant.

paix commune et que, pour cause d'icelle, soient survenuz beaulcoup de griefz, Sadicte Majesté Impériale, jointement lesdicts estatz, èsdictes chambres impériales ¹, auroient advisé de faire visiter lesdictes chambres, et mesmes que ladicte visitation debvroit précéder ceste présente diette, ayant pour ce député ses commissaires, afin que lesdicts commissaires visitateurs ordonnez vuydassent tout ce que, à raison de paix et justice, pourroit empescher cette diette, et ce que lesdicts visitateurs et commissaires ne pourroient vuyder, que cela se déterminasse selon raison par Sadicte Majesté en conseil des commis des estatz; et combien que ceste visitation ayt esté commencée et que on y besoingne assez longuement, a pièce ², par commission de Sa Majesté, aulcungz différends terminez, et plusieurs fois expressément commandé aller avant ladicte visitation, toutesfoys en icelle se sont ouffertes aultres difficultez, pour lesquelles l'on a demandé la résolution de Sa Majesté.

» Mais estant Sadicte Majesté lors sur son parlement, et sur espoir d'estre bientost en ce lieu et encores entendre pleynes informations des négociations passées, elle a esté meue penser à sa résolution jusques en ce lieu. Et suyvant ce Sa Majesté veult gracieusement penser tous moyens et voyes possibles afin que sadicte visitation se continue comme appartient, et que ladicte chambre impériale soit avec bon ordre visitée, et la commune paix entre les estatz de l'Empire conservée: en quoy Sa Majesté journellement, avec l'advis et conseil desdicts estatz, veult démonstrier tout advancement possible, sans ce qu'il tienne en quelque chose de son coustel. Dadvantage, puisque l'entretènement pour trois ans de ladicte chambre impériale, accordé en ladicte diette à Reynsbourg, doibt en brief expirer, il est nécessaire pourveoir dadvantage audict entretènement pour l'advenir: requérant pour ce Sadicte Majesté ausdicts princes électeurs, princes et estatz aussy prendre en main cestuy point important et le peser souffisamment, et bailler à Sadicte Majesté leur advis comme, après l'entretènement de trois ans expiré, ladicte chambre debvra après dadvantage estre entretenue.

» Et concernant la modération de la contribution, le différend des sessions d'estatz et voix, redressement de bonne monnoye, police et aultres

¹ MS. de l'Arsenal et de Reims; *èsdictes chambres impériales depuis célébrées* dans le MS. 45869.

² *A pièce*, il y a déjà du temps.

difficultez de l'Empire et nation germanicque, lesdicts estatz sont bien souvenans de ce que ès diettes passées en a esté négocié et conclud : sur quoy suyvront les recès.

» Et pour y entendre selon qu'il appartient, lesdicts estatz pourront déclairer à Sadicte Majesté Impériale leur bon advis en cest endroit; et Sadicte Majesté Impériale, jointement avec lesdicts estatz, se ouffre moyenner, traicter et négocier en tous les principaulx articles et aultres difficultez susdictes, afin que une fois il puisse estre mené à finable décision, et avec ce terminer et vuyder tout ce que concerne l'union, bien, prouffict et commodité du saint-empire, desdicts estatz en commung, et de ung chascun d'eulx particulièrement. Bien veult Sadicte Majesté en cestuy endroit requérir instamment lesdicts estatz que ès choses dictes ilz se veuillent entre eulx tousjours démonstrer amyables et traictables, de sorte que les principaulx pointz pour lesquelz ceste diette est dressée ne soyent reculez ou différez, avec perdition de temps et de toutes bonnes commoditez, comme Sa Majesté s'en fye entièrement ausdicts princes électeurs, princes et estatz.

» Ouffrant dadvantaige, si lesdicts estatz, pour quelques aultres affaires, ont besoing ou qu'ilz demandent plus grande information, Sadicte Majesté leur veult sur ce donner raisonnable ou gracieuse responce.

» Ce que Sadicte Majesté Impériale, pour la nécessité présente, bonne et sincère affection, leur a bien voulu déclairer. »

La proposition achevée, lesdicts estatz ont respondu, et quelques jours après se sont déclairez entièrement amys de Sa Majesté et ennemys du roy de France, accordant à Sadicte Majesté, à leurs fraiz, pour six mois, contre ledict roy de France, vingt mil hommes de pied et quatre mil chevaulx.

Le 17^e d'apvril, audict Spys, vint la princesse de Gavre ¹, bien accompagnée.

Et le 24^e eust audience publique le duc de Brunswick devant Sa Majesté, pour respondre aux faitz dont le lantgrave l'avoit chargé les jours précédents.

Le 24^e partist le cardinal de Mayence pour son retour audict Mayence. Le premier jour de may Sa Majesté, accompagné du roy son frère et

¹ Françoise de Luxembourg, veuve de Jean IV, comte d'Egmont.

des archiducz, ses nepveurs, fut ouïr les vigilles, et le lendemain la messe, à la Trinité, que se célébroient pour la feue impératrice.

Le 5^e, environ les trois heures après midy, Sa Majesté, accompagné des électeurs de l'Empire, des archiducz d'Austrice et des aultres princes, vint en la maison de la ville, et, par une galerie propre à ce faict, vint accoustré en son habit impérial. Les électeurs, en leurs habitz d'électeurs, par ensemble vindrent sur ung grand hour ¹, lequel estoit propre ad ce. Et Sadicte Majesté assiz en son siège impérial, les électeurs en leurs places, tous les aultres en pied, vint le grand commandeur de Pruch ², lequel fut receu en fief dudict saint-empire. Le serment par luy faict et les cérémonies achevées, Sadicte Majesté s'en retourna se désaccoustrer comme il estoit venu; et au partir de là, vint veoir la princesse de Dannemarcque, femme de l'électeur palatin, sa niepce.

Le 8^e dudict moys Sadicte Majesté et le roy son frère, accompagnez de plusieurs princes, partirent de leur lougis et meirent entre eulx le conte d'Aigmont ³, lequel ilz menarent jusques au lougis du duc Frédéric, palatin, électeur, où ilz trouvarent mademoiselle de Bavière ⁴, fille du duc Jehan de Bavière, accoustrée en espousée, accompagnée de la princesse de Dan-nemarcque, sa tante, de la princesse de Gavre, mère dudict conte d'Aig-mont; et en ceste sorte furent en une sale basse, où fut menée ladicte damoiselle par les deux archiducz d'Austrice, et espousée par l'arche-vesque de Loude ⁵ audict comte. La messe achevée, vindrent en une grand-salle où estoit dressée une table en forme de potence. Sa Majesté s'assist au coing de ladicte potence, et après luy le roy des Romains; après l'espousée, l'archiduc ⁶, la princesse de Gavre, l'archiduc maisné ⁷, la sœur de l'espou-

¹ Hour, échafaud.

² Prusse. Il s'agit du grand maitre de l'ordre Teutonique, Wolfgang Schuzbar, dit Milchling.

³ Lamoral, fils du comte Jean IV et de François de Luxembourg.

⁴ Sabine de Bavière.

⁵ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 13869 de la Bibliothèque royale; *l'archevesque de Londres* dans le MS. 14641. Dans la *Chronique des seigneurs et comtes d'Égmont*, qui est au tome IX, 2^e série, des Bulletins de la Commission royale d'histoire, il y a beaucoup de détails sur le mariage du comte Lamoral avec la princesse Sabine de Bavière; mais il n'y est pas fait mention de l'archevêque qui les maria, Ce prélat était vraisemblablement l'archevêque de *Lunden* en Danemark.

⁶ Maximilien.

⁷ Ferdinand.

sée, mademoiselle d'Aigmont, sœur de l'espoux, la contesse de Montfort; au retour du bas bout, le frère du duc de Ferrare, le conte de Feria, l'archevesque de Loude. A l'aulture coustel de ladicte potence et tout près de Sadicte Majesté estoit assis l'espoux, auprès de luy la princesse de Dannemarcque, l'électeur de Trèves, le duc de Saxe, électeur, le marquis de Brandenbourg, électeur, le conte palatin, électeur, le landgrave de Hesse, le duc Jehan, père de la dame de nopces, le duc de Clèves, le prince de Molphette, visceroy de Sicille.

Le disner achevé, qui dura longuement, l'on dansa. Et à trois heures Sa Majesté et le roy prindrent congié des dames et s'en revindrent en leurs lougis. Et au soupper tous les dessusnommez y soupparent, saulf Sadicte Majesté et le roy son frère. Après mynuict l'on coucha l'espousée, et chascun se retira.

Et le vendredy, 9^e, après disner, la princesse de Dannemarcque, accompagnée des archiducz d'Austrice, amena la nouvelle contesse d'Aigmont au lougis de la princesse de Gavre, où elle fut receue bien honorablement; et y soupparent ladicte princesse et archiducz et plusieurs aultres. Cedict jour, au matin, ladicte mère dudict espoux avoit envoyé à sa belle-fille ung bien riche balay et ung chappeau de princesse et une coupe d'or, avec plusieurs petitz présens et riches, et renunça à son filz la principaulté de Gavre: par quoy d'icy en avant ladicte nouvelle mariée se nommera princesse de Gavre. Ledict soupper achevé et les danses, chascun se retira. Et le dymenche, 11^e jour, la dame d'Aigmont donna un beau bancquet au soir, où fut Sa Majesté et le roy son frère, les électeurs et plusieurs princes.

Le premier jour de jung 1544, Sa Majesté estant à Spyrz, vindrent nouvelles comme s'estoient desbarqué à Calaix cinq mil Espaignolz; semblablement que les Françoys estans dedans Luxembourg estoient venuz à appoinctement, et que déans cinq jours devoient sortir de la ville. Ce mesme jour Sadicte Majesté eust nouvelle comme Barbarosse, ayant saccaigé cinq navires franchoises estant au port de Toulon et désarmé les galères de France, emmenant sept galères franchoises et plusieurs chrestiens, prenoit son chemin vers Levant pour son retour vers Constantinoble.

Le 6^e jour les Françoys estans dedans Luxembourg sortirent, y laissant quarante¹ grosses pièces d'artillerie et aultres, jusques au nombre de quatrevingt pièces, avec la munition.

¹ MSS. 14641 et 13869 de la Bibliothèque royale; quatre dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

Et le 9^e jour fut publié que tous de la nation germanicque estans au service de France, ne retournans déans quinze jours, dès lors estoient banniz et leurs biens confisquez : deffendant à tous, sur peyne de la hart, n'aller aulcunement au service dudict roy de France ny de ses alliez.

Et le 10^e jour Sa Majesté fut sur la maison de la ville, où fut leu et conclud le recès de la présente diette. Et ce mesme jour Sadicte Majesté vint coucher à Nieustadt ¹.

Et le merquedy, 11^e, à Keerstuther ², où Sadicte Majesté séjourna le joeudy, feste du Corps de Dieu, tout le jour.

Et le 13^e Sadicte Majesté vint coucher à Schneberg ³.

Le 14^e à Zeetzberick ⁴.

Le 15^e à Saint-Alvoort ⁵.

Et le lundy, 16^e, Sadicte Majesté, accompaigné de trois mil hommes d'armes, cinq mil piétons, de l'archiduc d'Austrice, son nepveur ⁶, du duc Mauris de Saxe, du marquis Albert de Brandenbourg et de plusieurs aultres, entra en sa cité de Metz, où Sadicte Majesté séjourna jusques le 6^e de juillet.

Et ledict 16^e de juing vindrent nouvelles que ceulx qui estoient dedans Commercy, tenans le party du roy de France, s'estoient renduz à Sadicte Majesté ès mains du seigneur visceroy de Sicille, lieutenant général pour Sadicte Majesté. Aussy eust nouvelles Sadicte Majesté que le prince de Sulmone et aultres avoient deffaict en Italye neuf mil hommes dont Petro Stroczy estoit chief, tenant le party des François.

Le 17^e vindrent nouvelles de la mort du duc de Lorraine, lequel décéda à Bar.

Ce mesme jour le conte Picolin ⁷, subject et vassal de l'Empire, fut ammené prisonnier audict Metz, tenant le party des François, contreve-

¹ Newstatt.

² MS. de l'Arsenal; *Heerstuther* dans le MS. de Reims; *Hochstett* dans le MS. 13869 de la Bibliothèque royale; *Kaiserslautern* selon M. Stälin.

³ MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Sinckunghe* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims: Peut-être *Schönenburg*, qui est entre Kaiserslautern et Zweibrücken.

⁴ Zweibrücken.

⁵ Saint-Avoid.

⁶ Maximilien.

⁷ Pechlin.

nant aux édictz de l'Empereur : lequel fut enserré en prison et, son procès instruit par le vischancelier de l'Empire et docteur Boisot, mené jusques à la fin, fut condamné à avoir la teste trenchée publiquement sur le Marchiet. Le hourt faict, confessé et prest à le mener à la justice pour faire l'exécution, le 21^e jour dudict moys, l'archiduc d'Austrice et le duc Moris de Saxe firent tant vers Sa Majesté qu'ilz obtindrent son pardon, à condition qu'il yroit servir deux ans, à ses fraiz, en Hongrie contre les Turcqz, et qu'il mectroit peine à retirer ceulx qu'il avoit distraict d'Allemagne pour servir en France.

Le 26^e vindrent audict Metz le duc de Bar ¹ et l'évesque de Metz, son frère; et fut au-devant d'eulx, de la part de Sa Majesté, le prince de Gavre, conte d'Aigmont. Et l'après-disner furent vers Sadicte Majesté. Et le pénultième jour ledict duc de Bar, nouvellement duc de Lorraine, print congïé de Sadicte Majesté pour son retour à Bar.

Le dernier jour vindrent nouvelles que le conte de Ligny ² avoit rendu la place à Sa Majesté es mains du visceroy de Sicille, à sa volonté, leurs vies saulves; et furent prisonniers ledict conte de Ligny et Briègne, son frère ³, et le seigneur d'Eschène ⁴, nommé Tinteville.

Le premier jour de juillet 1544 Sa Majesté audict Metz.

Et le 4^e furent amenez audict Metz les contes dessusnommez et prisonniers; et le mesme soir furent vers Sadicte Majesté. Et le lendemain furent menez à Namur.

Le dymenche, 6^e, Sadicte Majesté à bannières deployées et en armes se partist dudict Metz et vint coucher à Pont-à-Mouchon ⁵, et y demoura le 7^e jour.

Le 8^e vint coucher à Menonville.

Le merquedy à Toux ⁶, cité impériale.

Et le 10^e à Penne-sur-Meuse ⁷.

¹ François de Lorraine, qui avoit succédé, le 14 juin, à son père, Antoine le Bon.

² C'est-à-dire le comte de Brienne, seigneur de Ligny. Il étoit de la maison de Luxembourg.

³ Ce frère du comte de Brienne s'appelait le seigneur de Roussy.

⁴ D'Échenais.

⁵ Pont-à-Mousson.

⁶ Toul.

⁷ Pagny-sur-Meuse.

Le 11^e coucher à Grand-Nassaul ¹ : y treuva le duc et duchesse de Lorraine, sa niepce, que luy estoit là venu faire la révérence. Dès là passa par Ligny et vint coucher à Steeville ².

Le dymenche, 13^e, Sadicte Majesté vint trouver son camp devant Saint-Desir ³, et vint coucher en ung petit villaige estant en sondict camp, nommé Hontrecourt(?). Et le 14^e, estant l'artillerye preste pour battre et les tranchées faictes, le prince d'Oranges y estant fut atteint d'ung coup de faulconneau en l'espaule droicte, et rapporté au logis de Sadicte Majesté. Et le 15^e fut donné ung assault audict Saint-Desir, lequel ne feit riens, ains y moururent plusieurs. Et sur le soir, environ les six heures, René de Chalon, prince d'Oranges, conte de Nassau et de Vianden, seigneur de Breda et Diest, après avoir esté confessé et administré, et en présence de Sa Majesté sa playe raccoustrée, rendict son esprit et son âme à Dieu. Et le lendemain fut emmené son corps à Bar, et dès là à Breda.

Et le 23^e Sa Majesté envoya à Victric ⁴ le duc Mauris, le seigneur don Francisco d'Este, général de ses chevaulx-légiers, quatre canons et quatre demy-canons, deux mil chevaulx et le conte Guillaume de Fustenberg ⁵, lesquelz furent, le 24^e, au poinct du jour, devant ledict Vitric, y treuvant le seigneur de Brissacq, général des chevaulx-légiers de France, lequel print la fuitte, et noz gens prindrent la ville et le chasteau; et y mourut environ mil cinq cens François, et quatre bannières furent rapportées. Auquel affaire le conte Guillaume fut blessé et le seigneur d'Aluhin ⁶ aussy : dont ledict seigneur d'Aluhin, le 7^e jour après, mourut.

Le vendredy, 8^e du mois d'aoust, voyant ceulx de dedans ledict Saint-Desir ne pouvoir plus tenir, ayant nul espoir de secours, feirent prier d'avoir audience pour parlementer : ce que leur fut accordé; et furent d'accord rendre la ville et artillerye à Sadicte Majesté si, déans le 17^e, n'estoient secouruz par bataille que le roy François donneroit à Sa Majesté et par force feroit lever le camp. Et pour seurté de ce on mit dedans la ville trois

¹ Nassau-le-Grand.

² Stainville.

³ Saint-Dizier.

⁴ Vitry.

⁵ Furstemberg.

⁶ De Halewin.

personnaiges qu'il a pleu à Sadicte Majesté nommer, et sont sortiz de ladicte ville et mis en hostaige six personnaiges de ceulx qui estoient dedans, telz qu'il a pleu à Sa Majesté nommer, lesquelz vindrent, le 9^e jour dudict moys, au camp de Sadicte Majesté, et mis ès mains du capitayne de la garde allemande de Sadicte Majesté, lequel les a en sa garde jusques le jour sera expiré, que sera le 17^e.

Le 11^e sont arrivez au camp dix mil Allemans de nouveau.

Le 14^e vint vers Sa Majesté le duc de Lorraine.

Cedict jour revint de vers le roy de France le visconte de Sanseure ¹, qui estoit général dedans ledict Saint-Desir, lequel estoit allé advertir ledict roy de l'appoinctement qu'ilz avoient fait de la ville de Saint-Desir avec le visceroy de Sicille, pour et au nom de l'Empereur, pour veoir si ledict roy avoit moyen de secourir ladicte ville et donner la bataille, où il treuva bien peu de secours, comme il semble, et rentra en ladicte ville.

Et le dymenche, 17^e d'aoust, environ les sept heures du matin, ledict conte de Sanseure, capitayne en ladicte ville pour le roy de France, accompagné de huict bannières, l'une despariée ², de gens de pied et quatre de gens de chevaulx, sortirent de la ville, conforme à l'appoinctement qu'ilz avoient fait avec le visceroy, abandonnant et rendant ³ ladicte ville à Sa Majesté; et furent conduicts, eulx et leurs bagues, en seurté jusques outre Vitric.

Et le 12^e furent aucuns du camp de Sadicte Majesté courir jusques à Jenville ⁴, laquelle fut prinse et la ville bruslée, le chasteau non.

Ayant pourveu ledict Saint-Desir de garnison et aultres choses, le 25^e Sadicte Majesté et son camp se partist et vint ceste nuit coucher à Turpy (P) ⁵, et le 26^e à Vitric; et y demoura le 27^e tout le jour.

Le 28^e à Saint-Pierre, où Sa Majesté séjourna le 29^e tout le jour.

Et estant Sa Majesté sollicité de longtemps vouloir entendre à aulcung traicté de paix, fut content donner saulf-conduict à l'admiral de France,

¹ Sancerre.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *desployée* dans le MS. 15869. *Despariée*, dépareillée.

³ MSS. 14641 et 15869; *abandonnant entièrement ladicte ville* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

⁴ Joinville.

⁵ Sic dans les quatre manuscrits.

nommé le seigneur de Hennebault ¹, accompagné de deux cens chevaux, venir cedit jour à Saint-Aman, qu'estoit demye-lieue plus avant que ledict Saint-Pierre, où Sa Majesté envoya le visceroy et seigneur de Grandvelle, pour ouyr ce que les François vouloient dire : lesquelz seigneurs, accompagnez de mil hacquebusiers espagnolz et mil chevaux, furent communiquer avec les François; et depuis ont continué, de deux jours l'ung, se trouver tousjours ensemble.

Le pénultième Sa Majesté vint loger à la Chaussée, et le dernier jour près de Chalon, à ung demy-traict de canon passant par-devant la ville. Et environ les dix heures de nuict Sadicte Majesté et son camp se leva et chemina toute la nuict; et au poinct du jour fut à veue du camp des François, estant entre les deux campz la rivière de Marne : lesdicts François ne se mouvoient de leurs fortz.

Cedit jour fut prins par les François le conte Guillaume de Fustenberg; et au mesme instant fut prins par les gens de Sa Majesté le prince de la Roche-sur-Yon et son lieutenant avec environ trente hommes d'armes. Et ce mesme jour Sa Majesté et son camp passèrent outre trois lieues et logèrent à la campagne.

Le 2^e jour de septembre 1544, auprès de Terre ².

3^e à la campagne.

4^e entre Hay et Esperné ³, qui sont esté bruslées.

5^e auprès de Chastillon.

6^e à ⁴. Duquel lieu se partist l'évesque d'Arras, avec saulf-conduict du roy de France, pour aller vers le roy d'Angleterre.

Le 7^e à Treteau-Saint-Crepau(?) ⁵ Lequel jour la ville du Chasteau-Thierry fut prinse par les chevaux-légiers de Sa Majesté.

Et le 8^e Sa Majesté vint loger ès abbayes près du Chasteau-Thierry.

Le 9^e en une cense demye-lieue plus avant, où demoura le 10^e tout le jour.

Le 11^e à Lisny(?).

¹ D'Annebault.

² Tours-sur-Marne.

³ Aï et Épernay.

⁴ En blanc dans les quatre MSS.

⁵ MS. de l'Arsenal; *Treteau* dans le MS. de Reims; *Saint-Crepeau* dans le MS. 14641; *Cretau-Saint-Crepan* dans le MS. 15869.

Le 12^e arriva devant Soisson, cité bien antique, laquelle fut sommée et se rendit; et se logea Sa Majesté en une maison près la ville, nommée Olbete ¹, mectant le duc Mauris de Saxe dedans la ville; et hors ladictte ville, en une abbaye, fut le conte de Rocquendolf pour conserver ladictte abbaye, où advint que, le lendemain, ung Alleman, huissier de chambre de Sadictte Majesté, et ung Alleman de sa garde, en ladictte abbaye robarent le ciboire où repositoit le précieux corps de Dieu, et aultres relicques. De ce adverty Sadictte Majesté, commanda que incontinent ilz fussent penduz et estranglez à la porte de ladictte abbaye : ce que fut incontinent exécuté.

Le 13^e Sadictte Majesté passa outre, passant la rivière de Danne ², et vint loger en une abbaye nommée Saint-Merceau ³ lez-Soisson.

Le 14^e, 15^e, 16^e audict lieu : lequel jour fut conclue et résolue la paix entre Sa Majesté et le roy de France. Et furent les commis pour icelle traicter, de la part de Sa Majesté, le seigneur don Fernando de Gonzague, prince de Molphette, visceroy de Sicille, capitayne général de Sa Majesté, et le seigneur de Grandvelle, premier conseiller d'Etat de Sa Majesté, et pour la part du roy de France, le seigneur de Hennebault, admiral de France, ung conseiller et maistre aux requestes du roy ⁴ et le général Bayard ⁵. Et le 17^e au matin vindrent lesdicts commis de France faire la révérence à Sadictte Majesté. Et ce mesme jour Sadictte Majesté et son camp vindrent coucher à Pignon ⁶.

Le 18^e à Crespy, où arriva, revenant de vers le roy d'Angleterre, l'esvesque d'Arras. Et environ les quatre heures après midy arriva audict Crespy, venant en poste, le duc d'Orléans, filz second du roy de France, lequel fut logé au mesme logis de Sa Majesté.

Le 19^e Sa Majesté demoura audict Crespy, où arriva le duc de Vendosme, et fut Sa Majesté ouyr la messe à l'église, accompagné des archiduc

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Oblette* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Obieto* dans le MS. 15869.

² De l'Aisne.

³ Saint-Marceau.

⁴ Le conseiller Charles de Neuilly.

⁵ Gilbert Bayard. Il ne s'agit pas ici d'un général d'armée, mais d'un secrétaire du roi, qui était en même temps contrôleur général de la guerre.

⁶ Pinon.

d'Austrice ¹, ducz d'Orléans et Vendosme, où, en présence d'eulx et de l'admiral, fut présenté par l'évesque d'Arras à Sa Majesté le saint cresse ², sur lequel il jura entretenir la traicté de paix fait et conclud à Soisson par ses commis et députez.

Cedict jour disnarent avec Sadicte Majesté l'archiduc d'Austrice, ducz d'Orléans et Vendosme et l'admiral de France; et l'après-disner ledict de Vendosme s'en retourna à la Fère.

Le 20^e Sa Majesté fut encores ouyr la messe à ladicte église; et arriva audict lieu, le matin, le duc de Guyse. Disnarent avec Sa Majesté les ducz d'Orléans et de Guyse; et l'après-disner l'admiral print congié, laissant son filz pour luy hostagier. Et cedict jour arriva le seigneur de Laval de Bretagne, qui estoit aussi hostagier comme le duc de Guyse. Et ce mesme jour Sa Majesté vint coucher à Ribemont.

Le 21^e à l'abbaye de Fernacq (?) ³, près Saint-Quentin en Vermandoy.

Le 22^e au Chasteau en Cambrésiz.

Le 25^e Sa Majesté et les seigneurs dessusnommez furent disner à Cambray, où les attendoit la royne d'Hongrie, régente, laquelle les festoya. Et estoient arrivez vers elle le cardinal de Medon ⁴ pour hostagier, et le cardinal de Lorraine pour se mettre au lieu du duc de Guyse, son frère, et le cardinal de Tournon pour négoces particuliers.

Le 24^e, laissant Sa Majesté le duc d'Orléans et les hostagiers audict Cambray avec sa sœur, s'en revint au Chasteau en Cambrésiz pour entendre à l'expédition de son armée.

Le 25^e Sa Majesté demoura audict Cambrésiz. Lequel jour le duc d'Orléans se partist de Cambray et alla coucher à Péronne, et la royne et les cardinaux hostagiers à Valenciennes. Aussi au mesme jour les François estans dedans Landrecyès sortirent, et y entra le seigneur de Licques pour et au nom de Sadicte Majesté.

Et le 26^e, passant Sa Majesté par ledict Landrecyès, vint disner au Quesnoy et coucher à Valenciennes, où luy vindrent au devant les cardinaux

¹ Maximilien, comme il a été dit p. 287, note 6.

² MS. 15869 de la Bibliothèque royale; *le saint quesme* dans le MS. 14641; *le saint canon* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale; *Saint-Nac* dans le MS. 14641.

⁴ Antoine Sanquin de Meudon, fait cardinal par Paul III en 1559.

et hostagiers avec le duc d'Arschot et plusieurs seigneurs, et fut receu au logis par la royne régente, sa sœur.

Et le dymenche ladicte royne donna à disner à Sadicte Majesté¹, aux trois cardinaux et seigneurs hostagiers.

Et le lundy le duc de Guyse se partist pour retourner en France. Lequel jour Sa Majesté, la royne et les aultres vindrent coucher à Mons.

Et le dernier jour Sa Majesté vint disner à Breyne², où il donna à disner aux cardinal de Lorraine, seigneur de Laval et filz de l'admiral de France, nommé le seigneur de Hénaudie³; et vindrent coucher à Nostre-Dame de Haulx.

Le premier jour d'octobre 1544 Sadicte Majesté fut disner aux Sept-Fontaines, qu'est ung cloistre en la forest de Soignes, où la royne sa sœur luy donna le disner et le passe-temps de la chasse; et vindrent tous coucher à Bruxelles.

En ce mesme temps Sa Majesté eust nouvelles que la royne de France, sa sœur, estoit en chemin pour le venir veoir en ce lieu de Bruxelles. Sadicte Majesté despescha incontinent les duc d'Arschot, évesque de Cambrai et prince de Cimay, pour aller aux limites du pays recevoir ladicte royne et la conduyre par le pays. Et sachant Sadicte Majesté que ladicte royne approuchoit Valenciennes, y envoya en poste le prince de Gavre, conte d'Aigmont, lequel partist le 15^e de ce moys. Et le 18^e Sadicte Majesté partist de Bruxelles, accompagné des archiducz d'Austrice⁴, des cardinaux de Lorraine, de Medon et plusieurs aultres, et vint coucher à Breyne.

Et le dymenche, 19^e, Sadicte Majesté vint disner à Mons, et après disner fut au-devant de sa sœur la royne de France; lesquelz vindrent coucher audict Mons, où Sa Majesté donna le souper en son logis à ladicte royne; et furent assiz à table l'Empereur, la royne, les archiducz, le cardinal de

¹ MS. 15869; *et le dymenche Sadicte Majesté donna à disner aux trois cardinaux*, etc., dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

² Braine-le-Comte.

³ Jean d'Annebaut, seigneur de la Hunaudaye.

⁴ Tandis que l'archiduc Maximilien avait accompagné l'Empereur dans son expédition en France, son frère Ferdinand était venu de Spire aux Pays-Bas, pour faire compagnie à la reine Marie. C'est ce que nous apprend l'ambassadeur vénitien Bernardo Navagero dans une dépêche du 5 juin 1544 adressée au doge; et nous voyons, dans une autre de ses dépêches, datée du 25 septembre, que Ferdinand était avec la reine quand elle alla au-devant de l'Empereur à Cambrai.

Lorraine, la duchesse d'Estampes, la comtesse de Vertu, sa sœur. Et le lundy Sa Majesté leur donna encores à disner; et lors furent assis à sa table les dessusnommez et dadvantage le cardinal de Medon, évesque de Reims, seigneur de Laval et Hénaudie. Et en disnant Sadicte Majesté heut nouvelles que le duc d'Orléans venoit par la poste. Sadicte Majesté envoya par la poste, au-devant de luy, le visceroy de Sicille; et après disner tous partirent ensemble et vindrent à Soignies, où ilz trouvèrent la royne d'Hongrie, accompagnée de messeigneurs de Liège et Tournay, des seigneurs et contes de Lallaing, d'Hoochstrate, de Saint-Py et plusieurs dames : laquelle receut la royne sa sœur et la retint au giste; et Sa Majesté et les cardinaulx vindrent coucher à Breyne. Et environ les neuf heures du soir arriva audict Breyne le duc d'Orléans, et fut logé au logis de Sa Majesté.

Et le mardy lesdictes roynes, passant par Breyne, prindrent Sadicte Majesté et les aultres, et vindrent disner à Nostre-Dame de Haulx, où ladicte royne régente donna le disner. Et après disner Sadicte Majesté, sa sœur la royne régente, le duc d'Orléans, laissèrent la royne de France audict Haulx et s'en vindrent coucher à Bruxelles. Et fut logé le duc d'Orléans en court.

Et le mercredi, 22^e, environ une heures après midy, les archiducz d'Autriche, duc d'Orléans, cardinaulx de Lorraine et Medon et aultres princes, ducz, contes et seigneurs, et les seigneurs de la ville, sortirent de ladicte ville au-devant de la royne de France; et depuis la porte jusques en court estoient ceulx des mestiers, chascun une torse allumée en la main; et les trompettes, massiers et roys d'armes de Sa Majesté précédoient ladicte royne. En ceste sorte entra ladicte royne en sa litière, soubz ung poisle qui estoit porté par les gouverneurs d'icelle ville accoustrez en satin cramaisy. Ladicte royne estoit accompagnée de plusieurs seigneurs, de la duchesse d'Estampes, comtesse de Vertu, d'Antremont et aultres en grand nombre. Vint descendre en court, où Sadicte Majesté et la royne régente l'attendoient au bas des degrez, accompagnez des seigneurs de Liège, de Tournay, des contes de Lallaing, d'Hoochstrate, des princesse de Gavre, marquise de Berghes, contesses d'Aigmont, de Rochefort, de Mansfelt et de plusieurs aultres dames et damoiselles. Par ensemble montarent en hault au quartier de la royne de France. Et Sadicte Majesté laissa les dames et se retira en son quartier. Lesdictes deux roynes soupparent ensemble au quartier de la royne régente.

Et le joeudy, 23^e, Sa Majesté disna avec lesdictes roynes ses sœurs, et l'après-disner vindrent ensemble sur la maison de la ville, où devant iceulx furent faictes joustes fort triumpantes, dont le prince de Gavre, conte d'Aigmont, soutenoit une partye, et le duc de Camerin l'autre : après lesquelles joustes ceulx de la ville donnarent le soupper en une grande salle, où il y avoit deux tables, chascune de cinq platz. A celle où estoit assiz Sa Majesté furent les deux roynes, la duchesse d'Estampes, la princesse de Gavre, la marquise de Berghes, les contesses d'Aigmont, de Vertu, de Rochefort et de Mansfelt, les damoiselles de Gernac, de Pontieure ¹, de Marcy ² et la contesse d'Antremont, les archiducz, le duc d'Orléans, les cardinaulx de Lorraine, de Medon, archevesque de Reims, princes de la Roche-sur-Yon, de Salerne et de Molphette, le duc d'Arshot, les seigneurs de Laval et Meurs, de Hannebaut, conte de Feria, le frère du duc de Ferrare et le duc de Camerin, tous entremeslez. Et à l'autre table plusieurs dames et gentilzhommes françoys. Après le festin y furent plusieurs beaulx masques et danses, qui durarent jusques à mynuict; et puis chascun se retira en son logis.

Et le dymenche, 26^e, Sadiete Majesté, les roynes et seigneurs furent ensemble ouyr la messe à Sainte-Goule ³, et revindrent disner la royne de France avec Sa Majesté ⁴. Et environ les deux heures après midy fut faict en la court ung combat à pied, duquel les archiducz d'Austrice furent entrepreneurs; et fut le passe-temps fort bon, lequel dura jusques à la nuict. Et environ les six heures du soir Sa Majesté, les roynes, princes, seigneurs et dames furent tous assemblez en la grand'salle, où y avoit ung buffet de huit degrez chargé de vaisselle d'or et dorée et sept licornes, et aussi y avoit trois tables, chascune de cinq platz. A celle dessoubz le dosseret estoient assiz Sadiete Majesté, les roynes et dames et seigneurs du jour précédent; à l'une des aultres, seigneurs et dames françoyses, et à l'autre seigneurs et dames de par deçà. Le festin achevé, l'on dansa, et y eust plusieurs beaulx et riches masques, et durarent les danses jusques

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; de *Pontines* dans le MS. 14644 de la Bibliothèque royale; de *Pontienne* dans le MS. 13869.

² MSS. 14644 et 13869; de *Narcy* dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

³ Sainte-Gudule.

⁴ Sic dans les quatre MSS.

à mynuict. Puis l'on monta en hault à la salle sur la chapelle, où estoit préparé un bien riche banquet de confitures et succades. Ce achevé, l'on se retira.

Le lundy, 27^e, lesdictes roynes, duc d'Orléans, cardinal de Lorraine, duchesse d'Estampes et contesse de Vertu disnarent avec Sadicte Majesté.

Le mardy, 28^e, à neuf heures du matin, Sadicte Majesté, les roynes, seigneurs et dames montarent à cheval et furent à la chasse en une maison qu'est en la forest de Soignes, où la royne régente leur donna le disner et leur fait avoir le passe-temps de la chasse. Après laquelle y fut faict une escarmouche, de cinquante contre cinquante, fort bonne : laquelle achevée, chacun s'en revint en la ville. Laquelle nuit la royne régente print la fiebvre continue, que luy dura six jours.

Le samedi, premier jour de novembre, à Bruxelles. Sa Majesté, la royne de France et tous les princes, seigneurs et dames furent ouyr la messe à Sainte-Goule; et cedit jour ladicte royne de France et le duc d'Orléans disnarent avec Sadicte Majesté. Et après disner se fait une joustes en bas au Parcq, dont le duc de Camerin et conte d'Aigmont estoient entrepreneurs.

Et le 2^e jour, à une heure après midy, Sa Majesté, la royne de France, les seigneurs et dames furent sur la maison de la ville, où se fait un jeu de cannes fort triumphant, dont le conte de Feria fut entrepreneur. Et sur les six heures Sadicte Majesté, la royne de France, les princes, seigneurs et dames se treuvent en la grande salle en court, où ilz soupparent ensemble comme les jours précédens; et après souper y furent de bien riches masques, lesquels dansarent longtemps. Après entrarent quatorze gentilzhommes à cheval, à selle rase, armez, la lance sur la cuisse, lesquelz coururent chacun un coup de lance et cinq coups d'espée l'un contre l'autre, et après sept contre sept à la foule. Et fut fort beau à veoir ledict combat à cheval en une salle, comme chose extraordinaire ¹. Ce achevé, chacun se retira.

Le lundy, 3^e, au matin, Sa Majesté fait présent à la royne et à toutes les dames de France jusques à la valeur de cinquante mil escuz d'or, et disna

¹ MS. 14641 de la Bibliothèque royale. On lit dans les trois autres MSS. : « Lequel passe-temps fut fort beau à veoir ce combat à cheval en une salle. »

cedict jour avec la royne de France sa sœur. Et environ les trois heures après midy ladict royne et ledict duc d'Orléans partirent et allèrent coucher à Haulx; et fut conduite jusques hors de la ville par Sadicte Majesté, et par les archiducz d'Austrice, ses nepveurs, jusques à Mons, et par le duc d'Arshot jusques aux limites du pays de France.

Le mardy, 4^e, arriva audict Bruxelles la duchesse de Lorraine, niepce de Sa Majesté, laquelle fut logée en court.

Et le mercredy, 5^e, elle partist et alla après la royne de France, sa tante, laquelle elle atteignist encore audict Mons ¹. Et le vendredy, 7^e, revint à Bruxelles, et avec elle l'évesque de Mez, son beau-frère.

Ledict 4^e furent tenuz les estatz des pays de par deçà.

Le 8^e Sa Majesté fut dormir à Greunendale, et revint le lendemain audict Bruxelles.

Le 19^e la duchesse de Lorraine print congïé de Sa Majesté et se partist pour son retour en Lorraine. Sa Majesté luy donna ung collier d'or garny de dyamants et grosses perles jusques à la valeur de cinq mil escuz d'or.

Le pénultième Sadicte Majesté fut ouyr les vespres de la Saint-André en la chappelle en court. L'office fut faict par l'évesque d'Arras, et fut Sadicte Majesté accompagné de cinq chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or, lesquelz disnarent en une table en la mesme chambre où Sa Majesté disnoit. Au semblable feirent les officiers dudict ordre.

Le mardy, 2^e jour de décembre 1544, Sa Majesté, accompagné de la royne sa sœur et des archiducz d'Austrice, vindrent coucher à Alost, et le mercredy, 3^e, à Gand, où le vendredy, 5^e, la goutte print à Sadicte Majesté, qui luy dura tout le moys de décembre.

Pour la venue de la royne de France, laquelle arriva à Bruxelles au moys d'octobre 1544.

Premièrement, Sadicte Majesté envoya au-devant d'elle, jusques ès limites de ses pays, venant par le Cambrésiz et Cambray, le duc d'Arshot, évesque de Cambray, prince de Cimay et aultres, lesquelz la receurent et conduyrent jusques à Mons en Haynnault; et Sa Majesté, adverty

¹ MS. 14644; laquelle est atteint à Mons dans les trois autres MSS.

du jour qu'elle devoit arriver à Valenciennes, envoya au-devant d'elle, en poste, pour la visiter, le prince de Gavre, conte d'Aigmont.

Le 18^e Sadicte Majesté se partist de Bruxelles et la vint recevoir à demye-lieu de Mons en Haynnault. Par ensemble arrivarent audict Mons : auquel lieu Sadicte Majesté luy donna à soupper; et estoit la table de trois platz, laquelle fut servye : le premier plat par le maistre d'hostel de Sa Majesté et les gentilzhommes de sa bouche; le deuxième plat fut servy par ung maistre d'hostel de la royne de France et par ses paiges, et le troisième par don Joan Manricque, gentilhomme de la bouche de l'Empereur et les paiges de Sadicte Majesté. Et le lendemain le disner au mesme lieu au semblable. Et vindrent coucher ladicte royne de France à Soignies, où elle treuva la royne d'Hongrie, sa sœur, qui la deffroia à soupper; et Sa Majesté vint coucher à Breyne; et le lendemain ladicte royne d'Hongrie leur donna à disner à toute la compaignie à Nostre-Dame de Haulx, et vindrent Sadicte Majesté et la royne d'Hongrie coucher à Bruxelles. Et le lendemain arriva audict Bruxelles la royne de France, laquelle Sadicte Majesté deffroia en la manière que s'ensuyt.

Premièrement. pour sa personne, dames, damoiselles et officiers, furent logez tous en court : lequel logis estoit préparé et meublé bien richement, et luy fournissoit-l'on les platz suyvens, tant qu'elle y fut, ordinairement :

Et premiers, le plat de la royne.

Trois platz pour les dames.

Trois platz pour les filles.

Deux platz pour les maistres d'hostel.

Ung plat pour les femmes de chambre.

Quatre platz pour les femmes des dames.

Ung plat pour les femmes des filles.

Ung plat pour les varletz de chambre, maistre et varletz de la garde-robe.

Ung plat pour le trésorier de la chambre aux deniers, contrerolleur, clerqz d'office et d'argenterie.

Les gentilzhommes servans vivent de la desserte de la royne, et ont pain et vin à part.

Le confesseur a ordinaire à part.

Le médecin a ordinaire à part.

L'appoticaire a ordinaire à part.

Officiers.

Ung plat pour les officiers de la panneterie.

Ung plat pour l'escuyer de cuisine et officiers de bouche.

Deux platz pour l'escuyer et officiers de la cuisine de commung.

Les officiers de la panneterie et eschansonnerie de commung vivent de la desserte des deux platz des maistres d'hostel, et ont livrée de pain et vin à part.

Les varletz de la fourrière servent les femmes de chambre et vivent de leur desserte, et ont pain et vin à part.

Les tappissiers servent les femmes des dames et vivent de leur desserte, et ont pain et vin à part.

Le mareschal des dames et chascune dame ont serviteurs qui les servent et vivent de leur desserte, et ont pain et vin à part.

Aulcuns qui servent les femmes des filles et vivent de leur desserte, et ont pain et vin à part.

Les gens des deux maistres d'hostel ont chascun livrée à part.

Les capitaines des muletz et du chariot et le portier ont livrée du pain et vin.

Les quatre lavandières ont chascune livrée à part.

Les paiges de la royne ont deux platz deffroiez en la cuisine.

Dames qui ont train, qui ne sont deffroïées de la royne.

Madame la duchesse d'Estampes.

Madame la contesse de Vertu.

Mesdamoiselles de Pontieure et de Martigues.

Madamoiselle de Rieux.

Madamoiselle de Bressieure.

La contesse d'Antremont.

Madamoiselle de Gernac.

Madamoiselle de Marcy, madame de Lestrangle et madame d'Arpejon.

Pour fournir les platz ci-dessus nommez, se livreront journellement ce qui s'ensuyt aux officiers et offices de la royne de France par les officiers de Sa Majesté :

Premièrement, par ceulx de la panneterie de l'Empereur se délivreront à ceulx de la royne de France soixante-douze douzaines de pain, à x onces.

A vi den. le pain, la douzaine revient à vi s. : XXI lb. XII s.

Vingt livres de beure fraiz, LX s.

Sel blancq, x s.

Ung quartier de permisan ¹, III lb.

Six fromaiges de Hollande, II lb. VII s.

Six fromaiges de Nivelles, XII s.

Six fromaiges blancqz, XVI s.

Deux lotz d'huile d'olive, XX s.

Salades et radis, XVIII s.

De toute sorte de fruitz, que porres que pommes, III lb. XVIII s.

Trois cens neiples ², XXIII s.

Deux cens pommes de coing, II lb. VIII s.

Eschansonnerie.

Vin blancq, vin cléret, most ³, malvisée ⁴, vin de Saint-Martin, environ six aimes par jour, et cervoise. Peult venir par jour le vin, à vi s. le lot: CXXX lb.

De l'espicier.

Sucre, roisins, especes pour les cuisines, et fructerie. Par jour, XII lb.

Du potaigier.

Herbaige, postageries. Par jour, XII lb.

De la saulserie.

Vinaigre, verjuz, saulse. Par jour, VIII lb.

¹ *Permisan*, parmesan.

² *Neiples*, pour nêstes.

³ *Most*, moût, vin nouveau.

⁴ *Malvisée*, malvoisie.

Des bouchers les jours de chair.

En boeuf, mouton, veau, cabri, volaille, lard, gibier. Par jour, ⁱⁱ 11^e lb.

Des poissonniers.

Le jour de poisson, tant d'eau douce que de mer, ⁱⁱⁱⁱ 11^e lb.

Du trippier.

En saucisses, trippes, pieds, testes et andouilles. Par jour, ^{viii} 11^e lb.

Du pasticier.

Pour les façons des pâtisseries, par jour, ⁱⁱⁱⁱ 11^e lb.

De la fourrière.

Bois, fagotz pour les chambres, salles et offices. Par jour, ^{viii} 11^e lb.

Du buissier ¹.

Bois et charbon pour les cuisines. Par jour, ^{vii} 11^e lb.

De la cérierie.

En torches, flambleaux, chandelles, de cyre blanche et de suif, par jour, ^{xxvii} 11^e lb., asçavoir : cent quatre livres de cyre jaulne, à v s. la livre; sept livres de cyre blanche, à ix s. la livre; trente-cinq livres de suif, à ii s. la livre.

Se donnoit, par jour, en la cuisine de ladicte royne, pour sa bouche, cent vingt-huict livres de boeuf, à i s. ⁱⁱⁱⁱ d. pièce.

Deux moutons et ung quartier, à ^{xlvi} 11^e s. pièce.

¹ *Buissier*, bûcher.

Ung veau, v livres.

Deux couchons, à x s. pièce.

Deux chappons gras, à xv s. pièce.

Dix-huict pouletz, à iii s. pièce.

Quatre perdris, à vii s. pièce.

Quatre bécasses, à iii s. pièce.

Deux levraulx, à x s. pièce.

Quatre lappins, à ii s. vi d. pièce.

Deux pans ou faisans, à xl s. pièce.

Deux douzaines de cailles ou de torterelles, à ii s. pièce.

Oultre entrée de table, que s'entend trippes, soupes, os à moille, lard, heure, oeufz, graisse, sucre, fruict de four, gellées et blancq-mangé.

En la cuisine de commung de ladicte royne se livroit, les jours de chair :

Demy-boeuf.

Dix-huict moutons.

Trois veaux.

Douze couchons ou oysons.

Soixante chappons.

Quatre douzaines de pouletz et pigeons.

Quarante gibiers, assavoir : levraulx, lappins, perdris, bécasses et aultres manières de pâtisseries, trippes, os à moille, graisse, lard, heure, oeufz, potageries, sucre, especes et fruictz de four.

Oultre tout ce, se servoit journellement pâtez de pans, faisans, gélines, dindes, butours¹, hairons² et cygnes.

Les jours de poisson se servoit, èsdictes cuisines, pour fournir èsdicts platz :

Saulmon fraiz, à viii s. la livre.

Saulmon salé, à iii s. la livre.

Aloze, à iii s. vi d.

Elbout³, à vi s.

Ung turbot, xxxvi s.

¹ *Butours, butors*, gros oiseaux de proie vivant dans les marécages.

² *Hairons*, hérons.

³ *Elbout*, du flamand *heybot*, flétau, flaitau.

Ung cabilleau, xxx s.
 Ung merlan, iiii s.
 Ung plays ¹ secq, vi d.
 Une livre de marsouin, x s.
 Ung cent d'harens, xxxii s.
 Ung cent de soretz, xxxii s.
 Ung stocvis, vii s.
 Ung haren frès, i s.
 Cent crabbes de mer, xxx s.
 Cent escrevisses, xxx s.
 Ung escrefin ², v s.
 Ung plays frais, vi s.
 Ung bouttequin (?) ³ frais, ii s. vi d.
 Ung merlan, viii s.
 Ung poste (?) ⁴ de mer, ii s.
 Une grande soeule ⁵, xv s.
 Ung rouget, xxv s.
 Ung hotin (?) ⁶, ii s.
 Une livre d'esturgeon frais, xx s.
 Ung cent de spirines ⁷, xx s.

Poisson d'eau douce.

Ung lamprion ⁸, iiii s.
 Cent oustres ⁹, iiii lb.
 Une carpe, iiii s.
 Ung grand brochet, xxx s.

¹ *Plays*, plie.

² *Escrefin*, éclefin.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *ung bottin* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *ung botte* dans le MS. 15869.

⁴ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale; *ung poast* dans le MS. 14641.

⁵ *Soeule*, sole.

⁶ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869; *ung trottin* dans le MS. 14641.

⁷ *Spirines*, du flamand *spiering*, éperlan.

⁸ *Lamprion*, lamproyon, lamprillon.

⁹ *Oustres*, du flamand *oesters*, huitres.

Ung moyen brochet, xv s.
 Ung lanseron ¹, IIII s.
 Une brasme ², IIII s.
 Une vandoise, IIII s.
 Une anguille, XII s.
 Une tructe vive, VI s.
 Une pinte de grondelins (?) ³, XII s.
 Une gelte d'huile, XII s.
 Ung pasté de truites, XX s.
 Ung pasté de rougets, XXX s.
 Ung pasté de marsouin, LX s.
 Ung pasté d'umbre ⁴, VI s.
 Ung pasté de saulmon, XXV s.
 Ung pasté de soculle, XII s.
 Ung pasté d'esturgeon, v fb.
 Ung pasté de carpe, VI s.
 Ung pasté de chien de mer, LX s.
 Ung pasté d'anguilles, XII s.
 Ung pasté de barbeaux, X s.

Les jours de poisson estoit servy, à la cuisine de ladicte royne, de tous ces poissons dessus nommez; et pouvoit monter la despence de bouche, l'ung pourtant l'autre, à ⁵.

Laquelle dura treize jours, y non comprins les festins, que furent cinq, dont ceulx de la ville de Bruxelles en feirent ung et la royne d'Hongrie quatre. Nonobstant iceulx, l'on fournissoit tousjours lesdicts platz. Et ne sont icy comprins les despens des chevaulx, fraiz faictz hors de la court, ny fraiz de joustes, masques, tournoys, combatz, escarmouches et autres passe-temps qui se feirent durant que ladicte royne demoura audict Bruxelles et jusques qu'elle s'en retourna, conduite par Sadicte Majesté

¹ *Lanseron*. On trouve dans Laveaux *lanson*, « petit poisson de mer dont les morues se nourrissent. »

² *Brasme*, brame, brême.

³ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *une pinte des grandoles* dans le MS. 14641; *une pinte de grondelus* dans le MS. 15869.

⁴ *Umbre*, umble. On écrit souvent *ombre*.

⁵ En blanc dans les quatre MSS.

jusques hors de la ville, et par les archiducz d'Austrice, ses nepveurs, jusques à Mons, et par les duc d'Arshot, prince de Cimay et aultres jusques aux limites du pays.

Oultre tout ce, Sa Majesté fait des présens à la royne de France, sa sœur, et aux dames de France, jusques à la valeur de cinquante mil escuz d'or, tant en bagues que en piérieres.

Le 4^e de novembre arriva audict Bruxelles la duchesse de Lorraine, laquelle fut logée en court et deffroyée par Sa Majesté, assçavoir tout entièrement et son train, jusques le 19^e dudict mois, qu'elle partist pour son retour en Lorraine.

1545. Le joeudy, premier de janvier 1545, stil de Rome, Sa Majesté à Gand, ayant la goutte.

Et le 15^e Sadicte Majesté partist et vint coucher à Terremonde.

Le 16^e à Bruxelles.

Le dernier audict Bruxelles.

Le dymenche, premier jour de fevrier 1545, à Bruxelles, Sa Majesté ayant la goutte. Ledict jour fut fait une jouste en court de laquelle furent entrepreneurs le conte d'Aigmont et le seigneur d'Arbaix¹, voulans prendre² le dieu d'Amour, lequel fut si bien deffendu des adventuriers, qu'il ne fut perdu. Et le soir furent donnez les prix : le premier audict conte d'Aigmont, pour avoir plus rompu de lances ; le second au nain de Sa Majesté, pour avoir esté le premier sur les rengz et le plus galand.

Le 10^e de ce mois Sa Majesté encommença à faire la diette et prendre le bois des Yndes ; et pour ce que Sadicte Majesté ne pouvoit si promptement aller à Wormes, déterminâ y envoyer devant le seigneur de Grandvelle, pour encommençer tousjours et entamer les affaires de la diette : lequel partit de Bruxelles le 20^e dudict mois.

Dymenche, premier jour de mars 1545, Sadicte Majesté à Bruxelles. Et le mardy, 15^e, Sa Majesté acheva sa diette.

Le 18^e le cardinal de Meudon, les seigneurs de Laval, de la Hénaudée, hostagiers françoys, disnarent avec la royne, [et l'après-diner prindrent

¹ D'Herbais.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims ; *pendre* dans le MS. 14644 ; *perdre* dans le MS. 15869.

congié de Sa Majesté et de ladite royne] ¹; et le dymenche, 29^e, jour de Pasques flories, se partirent pour leur retour en France.

Le premier jour d'avril 1545, par ung merquedy, Sa Majesté à Bruxelles.

Le 7^e Sadicte Majesté partist de Bruxelles, vint coucher à la Veuere ², qu'est en la forest de Soignes.

Le 9^e coucher à Malynes, où estoient les archiducz d'Austrice dès le 7^e dudict mois, dont l'ainé, nommé Maximilian, estoit malade d'une fiebvre tierce. La royne d'Hongrie vint treuver Sa Majesté en chemin près de Vilvorde, et par ensemble entrarent à Malynes.

Le 15^e le cardinal de Cueba ³ vint en court; que fut la première foys depuis sa création.

Le 19^e Sa Majesté et la royne partirent de Malynes et, laissant les archiducz, vindrent coucher à Anvers.

Estant Sa Majesté audict Anvers, fut adverty de la venue du duc d'Orléans; envoya le duc d'Arshot le recepvoir à Mons et le conduire à Malynes, où il fut receu par l'archiduc Fernande et vint descendre au logis de l'archiduc Maximilian, et conduit par ledict duc d'Arshot en Anvers : au-devant duquel furent, de la part de Sa Majesté, le prince de Gavre et le duc Fernandino ⁴, le comte de Bure et plusieurs aultres; et vint descendre au logis de Sa Majesté, lequel le receut au bas des degrez; et par ensemble montarent en hault. Après fut conduit au logis de la royne.

Cedict jour, sur le soir, entrarent en Anvers lesdicts archiducz. Et le lendemain Sa Majesté fut ouyr la messe à Nostre-Dame, accompagné des archiducz d'Austrice, duc d'Orléans et aultres princes.

Et le pénultième dudict moys Sadicte Majesté, la royne, lesdicts archiducz et duc d'Orléans vindrent coucher à Lyère.

Et le dernier jour Sa Majesté et les archiducz d'Austrice vindrent coucher à Diest, et la royne et duc d'Orléans furent disner à Malynes et coucher à Bruxelles : duquel lieu ledict duc d'Orléans partist le 2^e de may pour son retour en France.

¹ Le passage entre crochets est emprunté au MS. 15869; il n'est pas dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims. Dans le MS. 14641 on lit : « et après disner prindrent congié de Sa Majesté. »

² Tervuren.

³ Bartolomé de la Cueva, évêque de Cordoue, fait cardinal par Paul III, l'année précédente.

⁴ Le duc de la Fernandina.

Le premier jour de may 1545 furent célébrés vigilles audict Diest, et le lendemain la messe, pour la feue impératrice. Lequel jour Sadicte Majesté vint coucher à Curinghe ¹, maison à monsieur de Liège.

Et le dymenche, 3^e, Sa Majesté vint coucher à Mastrich.

5^e à Aix.

6^e à Juilliers.

7^e à Coulongne.

9^e à Boena ², maison à monsieur de Coulongne.

10^e à Andrenach.

11^e à Covelans ³, maison de monsieur de Trèves.

12^e à Symmere ⁴, maison au duc Jehan de Bavière.

13^e à Crusenach, et le 14^e.

15^e à Halsem ⁵, maison du conte palatin, électeur, où vint le roy des Romains, frère de Sadicte Majesté.

16^e par ensemble vindrent à Wormes.

Et le 17^e entra audict Wormes le cardinal Farnèze, au-devant duquel estoit allé le roy des Romains, accompagné des archiducz ses fils et plusieurs aultres. Cedict jour Sadicte Majesté avoit ouy la messe en la grande église, accompagné du roy son frère.

Le 19^e ledict cardinal vint vers Sa Majesté, conduit par l'évesque d'Arras et le seigneur de Bossu, grand escuyer.

Le 20^e furent vers Sa Majesté les députez des électeurs, prélatz et estatz de l'Empire.

Et le jour de la Penthecouste Sa Majesté fut ouyr le service en la grande église, accompagné du roy son frère, des archiducz d'Austrice, du cardinal Farnèze, des commiz, députez et estatz de l'Empire. L'office fut fait par le cardinal d'Ausbourg.

Le 27^e le cardinal Farnèze fut vers Sadicte Majesté et print congé, et partit à mynuict en poste en habit dissimulé, conduit par le capitaine Madruche ⁶.

¹ Curange.

² Bonn.

³ Coblence.

⁴ Simmern.

⁵ Alzei.

⁶ Madrutz.

Le 28^e Sa Majesté fut à la chasse à Nieuwslot ¹, où il demoura jusques le pénultième, qu'il revint à Wormes.

Le 9^e de juing le conte palatin, électeur, arriva audict Wormes, et le 10^e fut vers Sa Majesté. Lequel jour les ambassadeurs du roy de France eurent audience publicque en la maison de la ville devant les commiz des estatz de l'Empire pour la diette impériale tenue cedict an et temps audict Wormes.

Le 15^e, estant Sa Majesté à Nieuwslot à la chasse, maison au conte palatin, électeur, à trois lieues de Wormes, eust nouvelles de la mort du duc de Lorraine ², mary de sa niepce, auparavant vefve du duc de Milan.

Le merquedy, premier jour de juillet, Sa Majesté audict Wormes.

Le 7^e Sadicte Majesté eust nouvelles que sa niepce ³, fille aisnée du roy des Romains et femme du prince de Polonye, estoit morte.

Le 18^e arriva audict Wormes le marquis del Gasto, gouverneur pour Sa Majesté de l'Estat de Milan.

Et le dymenche, 19^e, en la grande église dudict Wormes, furent dictes vigilles, et le lendemain la messe, pour la feue princesse de Polonye, où furent assistans le roy des Romains, son père, les archiducz d'Austrice, ses frères, l'Empereur, les députez des électeurs, les ambassadeurs du pape, France, Angleterre, Portugal, Polonye et Venise, et plusieurs aultres princes et prélatz. L'office fut faict par le cardinal d'Ausbourg, évesques de Wursembourg ⁴ et d'Arras. A l'offertoire alla premier le roy, les archiducz, puis Sa Majesté; et luy fut porté l'offrande par le conte palatin, électeur.

Le mardy, 21^e, Sa Majesté, le roy son frère et les archiducz ses nepveurs furent veoir la princesse de Dannemarcque, femme de l'électeur palatin et niepce de Sadicte Majesté. Estant là, arriva ung gentilhomme, nommé Ruy Gomès, venant en poste d'Espagne, lequel vint descendre au logis de ladicte princesse, apportant nouvelles à Sa Majesté comme la princesse d'Espagne, belle-fille de Sadicte Majesté ⁵, estoit accouchée d'ung filz le 7^e dudict

¹ Newschloss.

² François, 1^{er} du nom, mort à Remiremont le 12 juin 1543.

³ Élisabeth d'Autriche, qui avait épousé, en 1545, Sigismond, prince de Pologne.

⁴ Wurzburg.

⁵ Marie de Portugal.

moys ¹ : dont Sadicte Majesté fut fort joyeux, et en fait-l'on la nuit des feuz de joye. Et le lendemain l'on chanta en court, en la chappelle, *Te Deum laudamus* et une messe de la Trinité, à laquelle furent présens le roy des Romains, les archiducz, le cardinal d'Ausbourg et plusieurs aultres.

Le joeudy, 23^e dudict moys, entra audict Wormes le prince de Piedmont ², filz unique du duc de Savoye, nepveur de la feue impératrice, au-devant duquel furent, de la part de Sa Majesté, le seigneur de Bossu, grand escuyer, le prince de Gavre, conte d'Aigmont, le maistre d'hostel de Sa Majesté don Joan Manricque et plusieurs ducz, marquis, seigneurs et gentilzhommes; et vint descendre en court faire la révérence à Sadicte Majesté; puis après fut vers le roy des Romains, et, ce faict, s'en retourna en son logis.

Cedict jour le conte palatin, électeur, fait ung banquet en son logis, où furent Sa Majesté, le roy des Romains, les archiducz d'Austrice, le prince de Piedmont, le marquis del Gasto, le duc de Fernandin et plusieurs aultres, la princesse de Dannemarque, femme dudict électeur, mademoiselle de Bavière et aultres dames.

Le joeudy, pénultième dudict moys, se partist le roy des Romains dudict Wormes, avec luy l'archiduc d'Austrice, son aisé filz, pour leur retour en Bohême.

Et le joeudy, 30^e, Sa Majesté eust nouvelles comme la princesse d'Espaigne, sa belle-fille, quatre jours après avoir enfanté, rendit son âme à Dieu.

Le vendredy, 7^e jour du moys d'aoust 1545, Sa Majesté se partist de Wormes, accompagné de l'archiduc d'Austrice ³, du prince de Piedmont, ses nepveurs, et plusieurs aultres, et vindrent disner et coucher à Alzei ⁴. Cedict jour partirent dudict Wormes les députez des estatz de l'Empire, et le marquis del Gasto pour Italye.

Le 8^e Sa Majesté vint coucher à Bignes ⁵.

Le 9^e Sa Majesté se meit sur la rivière le Rhin, et vint coucher à Cou-

¹ Ce fut le 8 juillet, à minuit, que la princesse accoucha. Voy. *Don Carlos et Philippe II*, 2^e édition, p. 2.

² Emmanuel-Philibert.

³ Ferdinand.

⁴ Alzei, comme il est dit plus haut.

⁵ Bingen.

longne, que font vingt-deux lieues d'Allemagne : où il demoura jusques au 17^e.

Le 12^e vint audict Coulongne le duc de Clèves.

Le 15^e Sa Majesté fut ouyr la messe à la grande église dudict lieu. Et l'après-disner vint vers Sadicte Majesté l'évesque dudict Coulongne, électeur, estant, pour ce temps présent, des protestans, lequel heut audience, puis s'en retourna coucher à Boene par eau.

Le lundy, 17^e dudict moys, Sadicte Majesté vint disner à Hissendurs ¹, coucher à Juilliers.

Le 18^e disner à Herffogheraert ², coucher à Mastrich.

Le 19^e disner à Tongres, coucher à Sentron ³.

Le 20^e disner à Tilmont ⁴, coucher à Louvain, où il treuva la royne régente des pays d'embas, sa sœur, accompagnée du duc d'Arshot, des princes d'Orenge, de Cimay, contes du Reux et de Lallaing, admiral de Flandres, marquis de Berghes et plusieurs aultres seigneurs du Pays-Bas, de la princesse d'Orenge et plusieurs dames.

Le 21^e tout le jour à Louvain.

Le 22^e Ses Majestez vindrent par ensemble à la Vure, où ilz sont demourez jusques au 25^e, qu'ilz sont arrivez à Bruxelles.

Le 26^e, environ les quatre heures après disner, Sa Majesté, accoustré en robe de doeuil, le chapperon sur l'espaule, accompagné de l'archiduc d'Austrice, prince de Piedmont, duc d'Arshot, princes de Gavre et de Cimay, contes de Bure, de Reux et de Lallaing et plusieurs aultres seigneurs, est venu à Sainte-Goele, où l'on a dict vigilles pour l'âme de la feuë princesse d'Espagne, belle-fille de Sadicte Majesté, et le lendemain les messes. Ladictte église estoit tendue toute de noir de quatre pourfondeurs de drap, ung velour tiré par dessus, chargé d'escussions aux armes de ladictte dame deffunte, et par dessus une lambourde de bois toute chargée de chierges. Au chœur d'icelle église estoit la chappelle ardente bien triumpante, et aux quatres coings les armes des quartiers de ladictte dame deffunte, que sont Portugal, Arragon et Castille.

¹ Dusseldorf.

² Herzogenrath.

³ Saint-Trond.

⁴ Tirlemont.

Le 8^e du mois de septembre, estant Sa Majesté à Bruxelles, eust nouvelles comme la duchesse de Camerin, sa fille, estoit accouchée à Rome de deux filz ¹.

Le 9^e dudict moys la royne régente donna à disner à Sa Majesté à l'Estackette, qu'est en la forest de Soignes, et à toute la compagnie, avec le passe-temps de la chasse; et puis revindrent coucher audict Bruxelles.

Le 11^e Sa Majesté fut adverty, par son ambassadeur estant vers le roy de France, que le duc d'Orléans, ayant prins la fiebvre, estoit mort, le 9^e jour de cedit moys, de peste, ayant esté malade sept jours. Et le 25^e Sa Majesté fait faire les vigilles, et le 26^e la messe, pour ledict duc d'Orléans, en l'église de Sainte-Goele, où Sadicte Majesté fut en personne, accompagné de plusieurs princes, ducz et seigneurs, et accoustré en longue robe de doeuil, le chapperon sur l'espaule. Ladicte église fut toute tendue de trois pourfondeurs de drap et le chœur de quatre, ung velour noir par dessus, chargé de blasons aux armes de France, avec les lambeaux ² et le chapperon de duc dessus; la chappelle ardente fut triumpante. Sur la représentation du corps estoit la cotte d'armes, l'espée et chapeau de duc, et au pied d'icelle chappelle le heaulme et escu en ung rattelier, et les quatre quartiers, que sont d'Angoulesme, France, Savoye et Bretagne, aux quatre cantons d'icelle chappelle.

Le dernier jour, estant Sa Majesté à la chasse, vindrent nouvelles de la mort du cardinal de Mayence, électeur, qui estoit de ceulx de Brandebourg ³.

Le joeudy, premier jour d'octobre 1545, Sa Majesté à Bruxelles.

Le joeudy, 15^e, à la Vure.

Le samedi, 17^e, à Malynes, jusques le joeudy.

Le 22^e à Terremonde.

Le 28^e à Gand jusques le 2^e de novembre.

Le lundy, 2^e jour de novembre, Sa Majesté à Escloz ⁴.

Le 3^e à Bruges, où estoit arrivé l'évesque de Vinnprestre ⁵, anglois, pour

¹ L'un de ces jumeaux fut le célèbre Alexandre Farnèse. L'autre vécut peu de temps.

² *Lambeaux*, lambels.

³ Albert IV de Brandebourg, mort le 24 septembre 1545.

⁴ Ecclou.

⁵ Winchester.

estre, de la part du roy son maistre, à traicter avec les François, dont Sa Majesté estoit médiateur.

Et le samedi, 7^e, arrivèrent audict Bruges l'admiral ¹ et chancelier de France ², pour entendre, de la part du roy de France, leur maistre, audict traité. Furent commis, de la part de Sa Majesté, pour ouyr les parties, débatre leurs différends et en faire rapport à Sadicte Majesté, les seigneurs de Grandvelle, Praet et président Schore, lesquels se treuvoient journellement en court, en une chambre où venoient les ambassadeurs de France, et après ceulx d'Angleterre; et le soir lesdicts seigneurs faisoient rapport à Sadicte Majesté. Et dura leur communication jusques le lundy, 16^e, que Sa Majesté partist de Bruges, vint coucher à Eescloz.

Le 17^e à Baulo ³.

Le 18^e à Anvers. Et vindrent lesdicts seigneurs ambassadeurs et commiz desdicts roys, continuant leur communication journellement jusques le 24^e, que les ambassadeurs de France furent prendre congie de Sadicte Majesté, et se partirent le 25^e, sans riens conclure, pour leur retour en France.

Le mardy, premier jour de décembre 1545, Sa Majesté partist d'Anvers, vint coucher à Masle ⁴.

Le 2^e coucher à Turnault ⁵, la royne avec luy.

Le 3^e Sa Majesté vint coucher à Becke ⁶.

Le 4^e à Boisleduc, où le print la goutte; et y demoura jusques le 28^e.

Et le 15^e dudict décembre Sa Majesté eut nouvelles que la trefve estoit accordée entre luy et le Turcq pour ung an; et, au cas que Sadicte Majesté la vouldist accepter en la sorte qu'elle estoit articulée, elle estoit pour sept ans.

La royne et les chevaliers de l'ordre, qui avoient prins leur chemin par aultre coustel, estoient arrivez à Utrecht, où Sadicte Majesté avoit prins jour pour tenir l'ordre de la Thoison d'or et chapitre général pour

¹ D'Annebaut.

² Olivier.

³ A l'abbaye de Baudeloo.

⁴ Oost ou West-Malle.

⁵ Turnhout.

⁶ Welde.

pourvoir les places qui estoient vacantes et créer nouveaux chevaliers dudict ordre. Auquel jour Sadicte Majesté n'y peust estre pour son indisposition de la goutte, et fut prolongué jusques au 3^e de janvier ensuyvant, en l'an 1546, stil de Rome.

Le 28^e de décembre Sa Majesté partist de Boisleduc, vint coucher à Bommel, première ville de la duché de Gheldres; et le vint recevoir, au passage de la Meuse, qu'est limite d'entre la duché de Brabant et celle de Gheldres, le conte d'Hoochstrate, gouverneur dudict pays de Gheldres pour Sadicte Majesté, et, à demye-lieu de la ville, les habitans d'icelle en armes.

Le 29^e Sa Majesté passa la rivière de Valle ¹ et vint disner à Bure, où le conte de Bure le festoya et toute la compagnie fort bien. [C'est une bien belle et forte maison et bien équipée de artillerie, meubles et munitions autant que maisons de seigneurs du pays de par deçà, et a, tout le temps passé, tenu tousjours bon contre les Gheldroys, lors ennemis de la maison de Bourgogne, estant assise au milieu du pays de Gheldres, et voyant, à l'entour de ladicte maison, à une lieue à la ronde de la dôme du chasteaul, cinquante clochiers, tous ennemys du temps des guerres ².]

Après disner Sadicte Majesté vint coucher à Vict ³, passé le Rhin, qu'est au pays d'Utrecht.

Le 30^e à Utrecht, et le dernier jour dudict mois, où il tint conseil avec les chevaliers de l'ordre, et résolut de tenir l'ordre et chapitre de la Thoison d'or, et commencer le samedi, 2^e jour de janvier.

*Mémoire de ce qu'il semble se devoir faire pour le service de la
Thoison d'or.*

Premièrement, ce que touche l'église se remectra à l'aulmosnier quant à la chappelle, et luy sera déclaré le jour que le service commencera; quant à la reste, des aornemens et accoustremens de l'église, se remectra aux officiers de l'ordre, comme chancelier, trésorier, Thoison d'or et greffier

¹ Wahal.

² Le passage entre crochets est tiré des MSS. de l'Arsenal et 45869. Il n'est pas dans le MS. de Reims. Le MS. 14641 en contient une partie seulement.

³ Wyk by Duurstede.

dudict ordre, lesquels seront assistez des officiers de la maison de Sa Majesté, s'ilz en ont besoing.

Le disner se fera en la grand'salle, où que la table se couvrira comm'il est de coutume.

Le plat de Sa Majesté sera servy par monsieur le duc d'Alve, grand maistre d'hostel, et messieurs les maistres; et porteront la viande les gentilzhommes de la bouche.

Assisteront audict service héralx, massiers et trompettes : de quoy sera advisé le grand escuyer, pour leur dire et commander de ce faire.

Semblablement au grand aulmosnier, pour avoir les chantres, afin qu'ilz se treuvent en ladicte salle durant le disner

Le mesme se fera de tous aultres instrumens que icy se pourront treuver.

La reste des platz des chevaliers de l'ordre seront serviz, le jour de la Thoison, par leurs mesmes maistres d'hostel et leurs gens, pour ayder au service, ausquelz il sera signifié, pour y remédier en cas qu'ilz en eussent faulte.

Les chevaliers auront aussi chascun ung de leurs gentilzhommes pour leur donner à boire, et treuveront coupes et verres au buffet.

Les officiers ordinaires de Sa Majesté auront charge de servir ce jour-là, chascun conforme à leur office.

La panneterie, de couvrir les tables et avoir regard qu'ilz soyent pourvez de linges, pain, fruit, oblies, biscuyt et aultres choses deppendantes du service de leur office.

Les aultres offices semblablement, et pour ce jour-là leur est consentu de prendre gens pour les assister en ce qu'ilz auront de besoing.

Le plat des prélatz, qui sera en une aultre salle, se servira par aulcung gentilhomme de Sa Majesté qui sera advisé.

Le plat des officiers de l'ordre, qui sera en la mesme salle de Sa Majesté, se servira par l'escuyer de cuisine, lequel prendra gens pour l'assister ainsi que bon luy semblera.

L'on a regardé place où que mangeront les gentilzhommes et aultres qui auront servy lesdicts chevaliers.

Semblablement s'est ordonné la manière pour retirer la viande et de garder la vaisselle.

Il sera signifié aux capitaynes et lieutenans des gardes se treuver en

personne ledict jour, tant en l'église que aultre part, faire que ceulx des gardes gardent les portes, et prendre garde tant sur la vaisselle que aultres choses, afin que rien ne se perde. Et ordonneront lesdicts capitaynes et lieutenans aux compaignons de leur garde d'obéyr à ce que leur sera commandé, à cause de ladicte feste, pendant lesdicts trois jours, et leur dire que nul d'eux ne se mecte dedans le chœur de l'église ny dedans les salles, pour non y donner empeschement.

Il sera ordonné à tous gentilzhommes, officiers et aultres de la maison de Sa Majesté, de la part de monsieur le grand maistre, de non entrevenir à donner empeschement, tant à l'église que au service du disner ny aultre part.

L'on advertira les ambassadeurs de se treuver en l'église; et trouveront leurs places prestes, où ilz seront conduictz avant que Sa Majesté entre.

Le jour de la Thoison et le lendemain, le seigneur de Tyan, le seigneur de Martigny donneront à laver aux chevaliers de l'ordre; le seigneur de Beaufort, le seigneur d'Oignies donneront la serviette.

Et après les gentilzhommes dessusnommez porteront à chascun trensoir¹, cousteau et pain conforme que lesdicts chevaliers seront assiz; et le mesme feront-ilz lundy, second jour, que les chevaliers disneront à une table à part.

Sera servy le premier plat desdicts chevaliers de l'ordre par ung gentilhomme de la maison, ayant huict coustiliers pour porter la viande, qui se nommeront par monsieur le grand maistre;

Le second plat par ung gentilhomme de la maison avec huict paiges de Sa Majesté;

Le troisième idem.

Le plat des officiers de l'ordre se servira comme le jour précédent.

Le plat des prélatz se servira par ung gentilhomme de la maison, et pourra prendre pour l'assister huict lacquetz ou huict archiers de Sa Majesté.

Les gentilzhommes qui auront servy lesdicts chevaliers pourront estre servyz par ung officier qui sera nommé et aultres qu'il prendra pour l'assister.

¹ *Trensoir*, tranchoir.

Pour le premier plat, le jour de la Thoison.

Bœuf et mouton.
 Jambon et langues.
 La soupe.
 Teste de veaul.
 Venaison aux naveaux ¹.
 Des poix passez.
 Veaul routty.
 Cigne chauld.
 Oison.
 Poulle d'Inde.
 Pasté de veaul.
 Pasté de térine ² et des entremectz.

Le second plat.

Poitrine de veaul.
 Saucisses rousties.
 Trippes.
 Costelettes.
 Venaison en pottaige.
 Pasté de venaison chauld.
 Faisan rousty.
 Chappon rousty.
 Plouviers.
 Hairon.
 Pasté de perdris.
 Poussins roustiz.
 Pigeons et des entremectz.

Le troisième plat.

Pan.
 Perdris.

¹ Venaison aux navets.

² MS. de l' Arsenal; *de retine* dans le MS. de Reims; *de destins* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *de letine* dans le MS. 15869.

Sarcelles.
 Vulpes ¹.
 Gelées de couchon.
 Pasté de pigeons chaud.
 Pasté de hiron froid.
 Blancq-mangé.
 Gelée clère.
 Connins roustiz.
 Cannars roustiz.
 Pièce de mouton et des entremetz.

Le quatrième plat.

Pasté de poulet d'Inde froid.
 Pasté de venoison froid.
 Pasté de lièvre.
 Pasté de perdris.
 Pasté de hiron.
 Hure de sanglier.
 Cigne froid.
 Buterde ².
 Grue.
 Pasté de connin.
 Pan.
 Faisan.

Le cinquième plat.

Trois manières de gelée.
 Trois manières de fruict de paste ³.
 Trois manières de confitures.
 Ung castelinck (?) ⁴.
 Ung flang.

¹ *Vulpes*, renard (?), du latin *vulpes*.

² *Buterde*, outarde.

³ *Paste*, pâte.

⁴ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *ung castellin* dans le MS. 14641; *ung castrelin* dans le MS. 15869.

Une tartre.

Pommes, poires, crues et cuictes.

Annis.

Nepples ¹.

Chastaignes.

Froumaige.

Après le tout levé, saulf les nappes.

Oublyes et biscuitz, ypocras blancq et cléret.

A l'entrée de table.

Rousties sèches et malvisée.

*Le banquet de la Thoison d'or tenu à Utrecht le 3^e de janvier 1546,
stil de Rome.*

Ce qu'il fault pour le disner.

Premièrement une pièce de bœuf, pesante seize livres.

Demy-mouton.

Ung quartier de veaul.

Ung couchon.

Une poulle d'Inde.

Ung pan.

Ung faisan.

Ung hairon.

Ung chappon bouilly avec les os à moile pour la soupe.

Ung chappon rousty.

Deux gelines pour le blancq-mangé.

Quatre poussins.

Quatre pingeons.

Quatre perdris.

¹ *Nepples, nèfles.*

Quatre bécasses.
 Quatre sarcelles.
 Six plouviers.
 Douze bégassettes.
 Ung lièvre.
 Deux connins.
 Quatre lappins.
 Quatre douzaines d'oiseletz.
 Ung pasté de veaul.
 Quatre poussins en pasté.
 Ung pasté de langue.
 Venaison en pottaige.
 Ung pasté de cigne.
 Moille de bœuf.
 Lard.
 OEufz.
 Bure.
 De toutes sortes de potaigeries.
 Oranges.
 Limons.
 Cappes ¹.
 Olives.
 De toutes manières de saulses.

Friambre (?).

Ung jambon.
 Deux langues salées.
 Une hure.
 Ung cigne.
 Ung faisan.
 Ung pan.
 Ung hairon.
 Une buterde.

¹ *Cappes*, câpres.

Une grue.
 Pasté de lièvre.
 Pasté de poulle d'Inde.
 Pasté de connin.
 Ung pasté de venoison. Le tout froid.
 De trois sortes de gelée.
 De trois sortes de fritures.
 De trois sortes de confitures.
 Ung castelinck (?).
 Une tartre.
 Ung flanq.
 Brides à veaul.
 Pommes, poires, cuyctes et crues.
 Nepples.
 Chastaignes.
 Froumaige.
 Annis.
 Biscuyt.
 Oblies.
 Ypocras blancq et cléret.

Qu'est ung plat; et monte, sans pain et vin, soixante-six livres pour ung plat. Et en fault autant qu'il y a de chevaliers de l'ordre pour le premier jour, un pour les prélatz et ung pour les officiers dudict ordre.

Et le lendemain lesdicts chevaliers disnent à part, que l'on faict de trois ou quatre platz, selon qu'ilz sont.

Les noms des chevaliers de l'ordre dont les armes sont aux formes du chœur en ce présent chapitre tenu à Utrecht l'an 1546.

En entrant audict chœur, à main droicte, de front, les armes de Sa Majesté.

Puis de flancq suyvoient les armes de
 Henry, roy d'Angleterre.
 Ferdinande, roy des Romains.

Chrestien, roy de Dannemarcque.

La place du roy Jehan de Portugal.

Frédéricq, conte palatin, électeur.

Philippe de Croy, duc d'Arschot.

Antoine de Croy, seigneur de Saint-Py.

Don Fernande de Remontfolc ¹, duc de Cardonne, trespasé.

Guillaume, seigneur de Rybaulpierre.

Jehan, baron de Traisigny.

François de Melung, conte d'Espinoy.

Don Philippe d'Austrice, prince d'Espaigne.

Don Pedro Hernando de Velasco, duc de Fries, connestable de Castille.

George, duc de Saxe, trespasé.

Regnault, seigneur de Brederode.

Nicolas, conte de Salme.

Jehan de Hainin, seigneur de Bossu.

Charles, conte de Lallaing.

George Schenck, baron de Tautembourg, trespasé.

Andrea Dorya, prince de Melphe.

Don Alonzo d'Avalos, marquis del Guasto.

Maximilian d'Aigmont, conte de Bure.

Et à main gaulche, entrant au chœur, estoit de front ung grand tableau de la divise de Sa Majesté, qu'est *Plus outre*; et au flancq estoit le premier au reng les armes de

François, roy de France.

Sigismond, roy de Poloingne.

Jacques, roy d'Escosse, trespasé.

Floris d'Aigmont, conte de Bure, trespasé.

Don Joan Manuel, trespasé.

Jacques de Gavre, seigneur de Fresinghes ², trespasé.

Anthoine de Lallaing, conte d'Hoochstrate, trespasé.

Adolf de Bourgongne, seigneur de Bèvres, admiral, trespasé.

Don Anthoine Manricque de Lara, trespasé.

¹ Don Fernando Ramon Folch.

² Fresin.

Pedro Anthonio de Sanceverino, duc de Saint-Marcq, prince de Besignan.

Maximilian de Hornes, seigneur de Gaesbeke, trespasé.

Don Frédéric Henriquez de Cabrera, conte de Módica, trespasé¹.

Jacques de Luxembourg, conte de Gavre, trespasé.

Adrian de Croy, conte de Reux.

Le duc don Fernando d'Arragon.

Philippe, duc de Bavière.

Don Bertrand de la Cuève, duc d'Alberquerque.

Fernande de Gonzague, duc d'Ariano, prince de Molphette.

Claude de la Baulme, seigneur de Saint-Servin, trespasé.

Anthoine, marquis de Berghes, trespasé.

Loys de Flandres, seigneur de Praet.

Philippe de Lannoy, seigneur de Saintes, trespasé.

Philippe de Lannoy, seigneur de Molenbaix, trespasé.

Don Francisco de Sunigha, conte de Miranda, trespasé.

René de Chalon, prince d'Orenges, conte de Nassou, trespasé.

Que sont les cinquante chevaliers, desquelz en y a de mortz vingt-deux, lesuelles places seront pourveues en ce présent chapitre.

Vendredy, premier jour de janvier 1546, stil de Rome, Sa Majesté estant ^{1546.} en sa cité d'Utrecht, ayant, les ans précédens, nommé et esleu ce lieu pour tenir et célébrer le chapitre général de l'ordre de la Thoison d'or, convocquez tous les chevaliers confrères pour soy y treuver; ayant prins jour certain avec les présens pour commencer icelluy ordre, et ayant receu pouvoir et procuration des absens, fut déterminé que les premières vespres se commenceroient le samedy, 2^e jour dudict mois, où, environ les trois heures après midy, lesdicts chevaliers furent assamblez en court en une chambre ad ce députée, et avec eulx les quatre officiers dudict ordre, assçavoir : chancelier, trésorier, greffier et Thoison d'or, où ilz s'accoustrent en robbes longues de satin ou de damas rouge, et par-dessus icelles de grandz manteaulx de velour cramoisy doublez de satin blancq, brodez de broderies d'or d'ung pied de large, et ung borlet de chapperon en teste de mesmes, et lesdicts chevaliers leurs grands colliers d'or, y pendant

¹ Ce nom manque dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims.

ledict ordre, par-dessus lesdicts manteaulx. Et ainsi accoustrez, vindrent en une salette devant la chambre de Sadicte Majesté, où, eulx arrivez avec lesdicts officiers, sortist intcontinent Sadicte Majesté, accoustré comme eulx : où ilz demourarent jusques l'évesque dudict Utrecht, accompagné des évesques de Cambray, Tournay, Nice, suffragans et huict abbez mitrez, tous revestuz en pontifical, les croix, confanons de toutes les églises et clergé d'icelles furent arrivez en ladicte court. Lors l'on commença à marcher vers l'église cathédrale, tous à pied. Les premiers estoient les prélatz et clergé en procession comme ils estoient venuz. Après suyvoyent tous les gentilzhommes, seigneurs, barons, contes, marquis, princes, tous à pied. Puis suyvoient à cheval les trompettes, héraulx, roys d'armes avec leurs cottes et massiers portant les masses, ausquelz suyvoient Thoison d'or et le greffier dudict ordre, le trésorier et chancelier d'icelluy ordre, accoustrez en leurs manteaux, comme les chevaliers, deux à deux, selon qu'ilz estoient les derniers venuz d'icelluy ordre; et marchoient les plus nouveaux les premiers deux à deux, assçavoir : Maximilian d'Aigmont, conte de Bure, et Charles, conte de Lallaing, François de Melung, conte d'Espino, et Regnault, seigneur de Brederode, Jehan de Hainin, seigneur de Bossu, et Adrian de Croy, conte de Reux, Jean, seigneur et baron de Traisigny, et Philippe de Croy, duc d'Arschot, tous à cheval. Ausquelz suivoit seul, comme chief et souverain dudict ordre, Sa Majesté; et à l'entour d'icelle et devant marchoient à pied les maistres d'hostel, capitaynes des gardes et gentilzhommes de la chambre de Sa Majesté; et derrière venoient à cheval les archiduc d'Austrice ¹, prince de Piedmont et duc d'Alve, grand maistre d'hostel; et les gardes alloient aux aisles; les archiers de corps derrière en troupe. Et en ceste sorte cheminarent jusques en ladicte église, laquelle estoit toute tendue de riche tappisserye de l'histoire de Gédéon, qu'estoit toute de fil d'or, de soye et d'argent, et les formes du chœur, le hault de satin cramoisy et le bas de damas cramoisy, et sur icelles les armes de tous les chevaliers, qui sont en nombre de cinquante, et Sa Majesté fait le cinquante et ungième. Les formes des roys estoient accoustrées avec une queue en drap d'or, et la place de Sa Majesté estoit partout, hault et bas, accoustrée de drap d'or frizé, et ung dossier

¹ Ferdinand.

bien riche sur icelle. Et estoit Sadicte Majesté, entrant au chœur, à main droicte, aux formes de fond.

Et ainsi entrez, et chascun ayant fait une grande révérence à l'autil et une à Sa Majesté, chascun se meist soubz ses armes en la fourme, et nul aultre. Au-dessus des fourmes estoient, d'ung coustel, la place où estoient les ambassadeurs du pape, France, Angleterre, Portugal, Poloingne et Venize, et à l'autilre coustel, à l'endroit d'eulx ¹, estoient les prélatz, chascun assiz selon son degré; et au-dessus de l'entrée du chœur, sur le jubé, estoit la royne régente, accompagnée de l'archiduc d'Austrice, du prince de Piedmont, des princesse de Gavre, contesses d'Hoochstraten, d'Aremberghe et plusieurs aultres dames, pour veoir; et les officiers dudict ordre es formes basses, devant Sadicte Majesté; et les seigneurs et gentilzhommes debout au bas du chœur. Et ainsi, chascun chevalier mis en son lieu, furent encommencez les vespres par l'évesque d'Utrecht, et chantées par les chantres de Sadicte Majesté : lesquelles achevées, l'on revint au mesme ordre que l'on estoit allé, saulf le clergié, que demoura à ladicte église.

Le dymenche, 3^e dudict moys, environ les neuf heures devant midy, Sa Majesté, accompagné comme le jour précédent, saulf des prélatz, qui l'attendoient à la porte de l'église, et aux mesmes accoustremens et ordre, vint à ladicte église. Sadicte Majesté et chascun mis en sa place, fut encommée la messe, et procéda-l'on jusques à l'offrande. Lors tous les chevaliers de l'ordre descendirent de leurs formes et vindrent vers Sa Majesté. Lors par Thoison d'or fut profféré à haulte voix : *Charles, par la divine clémence, tousjours auguste, empereur des Romains, roy des Espaignes, archiduc d'Austrice, duc de Bourgongne, etc., chef et souverain de la Thoison d'or, venez à l'offrande de par Dieu.* Lors Sa Majesté descendist de son siège, et, les chevaliers marchans devant luy vers le grand autil, vint entre eulx se mettre à genoulx sur ung coussin de drap d'or que luy fut mis par le duc d'Alve, son grand maistre d'hostel, et offrit son offrande, laquelle luy fut présentée par l'archiduc d'Austrice. Ce fait, se vint remettre en son siège, et chascun chevalier en sa forme. Lors par ledict Thoison d'or fut devant chascun chevalier, ou ses armes, appelé par

¹ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 13869 de la Bibliothèque royale; *vis-à-vis d'eulz* dans le MS. 14641.

nom et surnom, qu'il eust à venir à l'offrande; et en la place de l'absent, se mectoit celuy des présens qui estoit nommé en la procuration; et ayant fait une grande révérence à Sa Majesté, suyvoit ledict Thoison et alloit offrir, puis revenoit se mettre en sa place. Et ainsi, ung après l'autre, fut procédé jusques au dernier, réserve à ceulx qui estoient décédez depuis le dernier chapitre, que nul n'alloit offrir pour eulx. Et l'offrande achevée, qui dura longtemps, fut fait ung sermon par le chancelier dudict ordre, qui est homme d'église ¹. Lequel sermon achevé, la messe procéda jusques à la fin; et puis l'on revint, au mesme ordre que l'on estoit allé, au logis de Sa Majesté, où, en une grand'salle tendue de tapisserie et bien en ordre, y avoit ung grand passet couvert de tappiz turquoys, sur lequel y avoit une grande table de neuf platz, sur le milieu de laquelle y avoit un riche dossier de drap d'or frizé, et à ung bout d'icelle salle ung buffet pour Sa Majesté, et à l'autre bout ung buffet pour les chevaliers, et auprès d'icelluy une table d'ung plat pour les officiers dudict ordre. Ladict grande table fut couverte de deux bien riches nappes de damas. Et estant Sadict Majesté arrivé, fut assis dessoubz ledict dossier, qu'estoit le milieu de la table, et fut servy son plat par le duc d'Alve, grand maistre d'hostel, le baron de Montfaulconnet, don Johan Manricque de Lara, maistres d'hostel, et les gentilzhommes de la bouche, ausquelz, venans à la viande, précédoient les roys d'armes, trompettes et massiers de Sadict Majesté. Et Sa Majesté assis, à main droicte d'icelle et environ cinq piedz de distance, fut assis le duc d'Arschot. Après, du mesme costel, furent assis les conte d'Aigmont ², seigneur de Brederode et conte de Lallaing. A main gaulche de Sa Majesté furent assis les seigneur de Traisigny, conte de Reux, seigneur de Bossu et conte de Buren, lesquelz furent serviz de leurs platz, chascun à part, par leurs gentilzhommes. Le service fut, à chascune assiète, de treize platz sans les entremectz, et furent servyz, à l'entrée de table, de malvisée et rousties, quatre fois de chair, une fois fritures, une fois gelées et confitures, après d'ypocras et oblies. La table des officiers dudict ordre fut servye de mesme par aucuns officiers de Sadict Majesté. En une aultre

¹ Philippe Nigri, archidiaere de Térouane, prévôt de Sainte-Pharaïlde à Gand et de Saint-Sauveur à Haerlebeek, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles.

² MSS. de l'Arsenal et de Reims; d'*Espinoy* dans les MSS. 14641 et 15869 de la Bibliothèque royale.

sale y avoit une table de deux platz, servye de mesmes par aucuns gentilzhommes de Sadicte Majesté, pour les prélatz. Et durant ledict disner y avoit force musicque et instrumens. Et fault entendre que Sa Majesté et les chevaliers disnarent accoustrez comme ilz avoient esté à l'église.

Ledict festin achevé, Sadicte Majesté se retira en sa chambre, accompagné desdicts chevaliers, lesquelz après se retirarent en leurs chambres. Et le duc d'Alve mena disner avec luy tous les princes et seigneurs ayans esté présens au festin. Et les maistres d'hostel et gentilzhommes de la bouche furent disner en leur estat. Et en hault y avoit deux tables pour asseoir deux cens personnes, où disnarent les gentilzhommes et aultres qui avoient servy audict festin.

Et ce mesme jour, environ les quatre heures après midy, les chevaliers, accoustrez en grandz manteaulz de dœuil, les chapperons et bourletz de mesmes, se treuvent en la sallette devant la chambre de Sa Majesté, où Sadicte Majesté, accoustré comme eulx, sortit; et ainsi que le jour précédent, et au mesme ordre, saulf les trompettes, marchèrent vers l'église, où estans arrivez, chascun mis en sa forme, furent encommencées les vigilles par l'évesque de Tournay pour les âmes des chevaliers deffunctz, et furent les formes, hault et bas, tendues de noir; et devant chascune des armes des chevaliers deffunctz y pendoit ung lambeau ¹ de velour noir, et par-devant celles du roy d'Escosse ung lambeau de drap d'or noir. Les vigilles achevées, l'on revint au mesme ordre que l'on estoit allé.

Et le lundy, 4^e, environ les neuf heures du matin, Sadicte Majesté, accoustré et accompagné comme le jour précédent, partit de son logis et vint en l'église, où, chascun mis en sa place, fut encommencée la messe et procéda jusques à l'offertoire. Lors les chevaliers accompagnarent Sadicte Majesté à l'offertoire, comme le jour précédent, et puis furent tous offrir, chascun ung cierge de cyre blanche en la main, et pour les deffunctz offroit Thoison d'or, esteindant leurs cierges. L'offrande achevée, fut par le greffier ² faict ung sermon, en forme de harangue, ramentevant l'institution dudict ordre, le fondateur d'icelluy, et la raison pour quoy et à quelle fin il fut institué, nommant, par nom et surnom, tous les chiefz et chevaliers

¹ *Lambeau*, lambel.

² *Nicolas Nicolai*.

qui sont esté d'icelluy ordre dès l'institution jusques à présent, et ceulx qui en avoient esté déboutez et pourquoy. Ce achevé, l'on procéda au parachèvement de la messe; puis l'on revint en une salle au logis de Sa Majesté. Fut mise sa table dessoubz un dosseret, et dessoubz un passet pour luy seul, et devant ycelluy son passet fut mise une table de trois platz pour les chevaliers, qui furent assiz tous d'ung reng, et celle des officiers et prélatz comme le jour précédent. Sadicte Majesté, assiz en son accoustrement de døuil, fut servy par son maistre d'hostel et gentilzhommes de la bouche, et les chevaliers par aucuns gentilzhommes et paiges de Sadicte Majesté; les aultres comme le jour précédent. Et fut le service, à chascune assiette, de quatorze platz, à trois fois de chair et deux de fritures, gelées, confitures et fructs, la malvisée au commencement, l'yprocras en la fin.

Le disner achevé, Sadicte Majesté se retira en conseil avec lesdicts chevaliers jusques à quatre heures après midy. Lors, accoustrez en longues robbes de damas blancq, les chapperons et bourletz de velour cramoisy, sortirent comme les jours précédens et au mesme ordre, les trompettes sonnans devant. Vindrent en l'église, où, chascun mis en sa place, furent encommencées les vespres par l'évesque de Nice : lesquelles achevées, l'on revint au logis jusques le lendemain, environ les neuf heures devant midy, que l'on marcha comme les jours précédens et aux mesmes accoustremens. Arrivez en ladicte église, la messe fut encommencée, et procéda jusques à l'offertoire. Lors Sadicte Majesté fut offrir comme les jours précédens, saulf que les chevaliers n'offrirent point. La messe achevée, Sa Majesté feit plusieurs chevaliers, et retourna en son logis, où il disna seul, et le duc d'Arschot, comme estant le plus vieulx chevalier présent, donna à disner aux aultres chevaliers. Et l'après-disner Sadicte Majesté et lesdicts chevaliers furent en conseil jusques à huit heures du soir.

Et le 6^e dudict mois, que fut le jour des Roys, Sa Majesté, se sentant de la goutte, ne peust aller à l'église, ains l'archiduc d'Austrice offrit à la messe les trois coupes pour Sadicte Majesté; et l'après-disner Sadicte Majesté fut en conseil avec les chevaliers de l'ordre jusques à neuf heures du soir.

Le 7^e et 8^e pareillement; et, pour l'augmentation de sa goutte, fut remis l'élection et publication des nouveaux chevaliers de l'ordre jusques le 17^e, que les vingt-deux places vacantes depuis le dernier chapitre tenu par

Sadicté Majesté à Tournay, en l'an 1531, sont esté en ce présent chapitre pourveues et déclairées, assçavoir ceulx qui estoient présens, que l'on a donné le colier et ordre de la Thoison d'or.

Premiers, à don Hernande de Tolède, duc d'Alve, grand maistre d'hostel de Sa Majesté.

A Lamoral, conte d'Aigmont, prince de Gavre.

A Joachim, seigneur de Rye.

A Philippe de Lannoy, prince de Sulmone.

A Antoine de Lallaing, conte d'Hoochstrate.

A Pontus de Lallaing, seigneur de Bugnicourt.

A Maximilian de Bourgogne, seigneur de Bèvres, admiral.

A Pierre-Ernest, conte de Mansfelt.

A Jacques, conte de Focquenbergh¹.

A Jehan de Ligne, seigneur de Barbanson.

Et fut envoyé à Jehan de Lannoy, seigneur de Molembaix, qui estoit malade à Bruxelles.

Aussy fut envoyé, par ung roy d'armes, en Espagne, à don Iñigo Lopez de Mendoza, duc de l'Imphantasco², à don Manricque de Lara, duc de Nájarra³, et à don⁴, conte de Feria.

Les aultres absens sont esté nommez en ce présent chapitre et donnez selon qu'il a pleu à Sa Majesté, assçavoir :

A Maximilian, archiduc d'Austrice, prince d'Hongrie et de Bohême.

A Philibert de Savoye, prince de Piedmont.

A Albert, duc de Bavière.

Au sénéchal de Haynnault⁵.

A Frédéricq, conte de Fustenbourg⁶.

A Anthoine, seigneur de Vergy.

A Octavio Farnèze, duc de Castro.

A Cosme de Médicis, duc de Florence.

¹ Jacques de Ligne, comte de Fauquemberghe.

² De l'Infantazgo ou de l'Infantado, comme il a été dit déjà.

³ Nájera.

⁴ Don Pedro Fernandez de Córdoba y Figueroa.

⁵ Pierre, seigneur de Werchin, Jeumont et Roubaix.

⁶ Furstemberg.

Que sont vingt-deux.

Lundy, premier jour de febvrier 1546, Sadicte Majesté estant à Utrecht. Et le 3^e alla coucher à Vaghmundghe ¹, qu'est une villette en sa duché de Gheldres.

Le 4^e à Ernen ², l'une des quatre villes principales de Gheldres; et souloit ³ en icelle faire sa résidence ordinaire Charles d'Aigmont, dernier duc de Gheldres, et y est inhumé. Ladicte ville est assise sur le Rhin.

7^e Sa Majesté fut coucher à Zutphen, principale ville de la conté de Zutphen, assise sur la rivière de Dissele ⁴.

8^e de retour à Ernen.

9^e passer les rivières du Rin et de Valle ⁵ et venir coucher à Nyméghe, qu'est assise sur ladicte Valle et est l'autre principale ville de Gheldres.

Le 15^e à Geneppe ⁶.

16^e disner à Vueel ⁷, coucher à Vannelot ⁸.

17^e coucher à Ermunde ⁹.

18^e passer la Meuse et venir coucher à Stercken ¹⁰, maison à monsieur de Liége.

19^e à Mastrich.

Et le 20^e, se treuvant le sénéchal de Haynnault, ayant esté nommé à Utrecht au chapitre, luy fut donné l'ordre de la Thoison d'or.

Et ayant Sa Majesté mis ordre aux affaires de ses pays d'embas, laissant la royne sa sœur, prindrent congié l'ung de l'autre.

Mardy, 2^e de mars 1546, Sa Majesté vint coucher à Liége.

Le 3^e à la Chappelle ¹¹ en sa duché de Lembourg.

4^e à Bonnal ¹².

¹ Wageningen.

² Arnhem.

³ Souloit, avoit coutume de.

⁴ La rivière d'Yssel.

⁵ Wahal.

⁶ Gennep.

⁷ Well.

⁸ Venlo.

⁹ Ruremonde.

¹⁰ Stockem.

¹¹ Henri-Chapelle.

¹² Bomal.

5^e disner à Soye, coucher à La Roche.

6^e à Bastongne en Ardenne, et le 7^e tout le jour.

8^e à Arlon, en sa duché de Luxembourg.

9^e disner à Menonville (?), coucher à Yvoix.

10^e disner à Dampvillers, coucher à Momery (?).

11^e à Halency.

12^e à Luxembourg, jusques le 18^e, que Sa Majesté vint coucher à Siercq¹, villette appartenant au duc de Lorraine.

19^e à Valderfinghe², où il treuva la duchesse douaigière de Lorraine, sa niepce.

20^e à Styrbrughe³, aux contes de Nassau.

21^e à Suebrughe⁴, au duc Vuolfisgan⁵ de Bavière, des palatins.

Le 22^e à Kiestather⁶, à l'électeur palatin.

23^e à Neustat au mesme.

Le 24^e à Spyr.

Le 25^e vint vers Sa Majesté l'évesque de Mayence, électeur.

Le 26^e vindrent audict Spyr vers Sadicte Majesté le conte palatin, électeur, et sa femme, qu'est niepce de Sadicte Majesté.

Le 29^e vint audict Spyr faire la révérence à Sa Majesté le lantsgrave de Hessen.

Le pénultième de mars Sa Majesté vint coucher à Sinse⁷, à l'électeur palatin.

Dernier à Hornec, au maistre de Prusche.

Le premier jour d'avril 1546 coucher à Nieustat.

2^e à Caissen⁸.

3^e à Tinckelspiel⁹, ville impériale.

¹ Sierck.

² Waldrevange.

³ MS. de Reims; *Steybrughe* dans le MS. de l'Arsenal; *Stierbrug* dans le MS. 14641. Saarbruck.

⁴ Zweybrücken.

⁵ Wolfgang.

⁶ MS. de l'Arsenal et de Reims; *Kaiserslautern* dans les MSS. 14641 et 15869.

⁷ Sinsheim.

⁸ Crailsheim.

⁹ Dinkelsbühl.

4^e à Tinckelspiel.

5^e à Othingue ¹.

6^e à Tonneverdt ², ville impériale.

7^e à Nieubourg, au duc Ottenryck ³, palatin.

8^e à Inglestadt ⁴, au duc de Bavière.

9^e à Kelme ⁵, au mesme.

10^e à Reynsbourg ⁶, cité impériale, où Sa Majesté a demouré les moys de may, juing et juillet, jusques au 4^e d'aoust, tenant la diette.

Pendant lequel temps est venu audict Reynsbourg le roy et la royne des Romains, accompagnez de l'archiduc d'Austrice Maximilian, leur aisé filz, et de cinq de leurs filles. Aussy sont venuz audict lieu les duc et duchesse de Bavière, leur filz unique et leur fille.

Estant Sa Majesté audict lieu et sachant aucuns princes de l'Empire luy estre désobéyssans (le duc Jehan de Saxe, lors électeur, et le lantsgrave de Hessen estoient iceulx, et se armoient pour résister contre les édictz et mandemens de Sadicte Majesté, soubstrahans les villes impériales et aucuns princes à leur cordelle et hors de la dévotion et obéyssance de Sadicte Majesté), ne pouvant Sa Majesté plus souffrir telles opprobres et injures luy estre faictes, délibéra de donner à congnoistre aucunement à la Germanye ses forces pour chastier les dessusdicts et leurs adhérens; fait une armée de vingt-cinq mil piétons allemans, dont Madruche ⁷ fut coronel de ⁸, le marquis de Marignan, outre ce qu'il estoit capitaine de l'artillerie, fut coronel de ⁹, et George de Reyns-

¹ Oettingen.

² Donauwerth.

³ Othon-Henri, comme il a été dit déjà.

⁴ Ingolstadt.

⁵ Kelheim.

⁶ Ratisbonne, comme il a été dit ci-devant.

⁷ Alisprand, baron de Madrutz ou Madruce, frère du cardinal de Trente.

⁸ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale. C'est *coronel de lansquenets* qu'il faut lire. Le MS. 14644 fait Madrutz colonel des 25,000 Allemans, tandis qu'il n'en commandait que 4,000.

⁹ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims; aussi *coronel général des Allemans* dans le MS. 14644; *coronel de Allemans* dans le MS. 15869. Marignan avait été chargé par l'Empereur d'enrôler 4,000 lansquenets, comme Madrutz, Georges de Ratisbonne et Georges de Schauembourg.

bourg; et l'archiduc d'Austrice Maximilian eust mil chevaux, le marquis Jehan de Brandenbourg mil chevaux, le marquis Albert de Brandenbourg mil chevaux, le grand maître de Prusche mil chevaux. Sa Majesté feit général de l'armée le duc d'Alve, et feit venir le conte de Bure des Pays-Bas, qui ammena douze mil piétons bas-allemans et quatre mil chevaux clévois et gheldrois. Aussi feit Sa Majesté venir, tant d'Italye, de Naples que de Hongrie, neuf mil piétons espagnolz et mil chevaux-légiers soubz la charge du prince de Sulmone; aussi feit venir de Naples, soubz la charge du duc de Castroville, mil chevaux; et vindrent, soubz la charge du conte de Saint-Flor ¹, dix mil piétons italyens, et mil chevaux-légiers soubz la charge du duc de Castro.

Audict Reynsbourg vint le seigneur de Vergy, qui avoit esté nommé au chapitre de l'ordre tenu à Utrecht; luy fut donné l'ordre de la Thoison d'or.

Le 3^e du mois de juillet 1546 Sadicte Majesté donna l'ordre de la Thoison d'or à Maximilian, archiduc d'Austrice, à Philibert de Savoye, prince de Piedmont, à Albert, filz unique du duc de Bavière, et à Frédéricq, conte de Fustembourg, lesquelz avoient esté nommez au chapitre tenu à Utrecht; et fut envoyé par ung roy d'armes, dèz cedit lieu, à Cosme de Médicis, duc de Florence.

Et ledict 3^e, en la maison de la ville, fut espousé, par le cardinal d'Ausbourg, le filz unique du duc de Bavière à la aînée fille ² du roy des Romains. Ledict espousé estoit mené par le roy et marquis de Brandenbourg Albert, et l'espousée fut menée par l'Empereur et duc de Bavière. Le soupper fut audict lieu, où à une table estoit assiz au bout Sa Majesté, et de l'ung reng la dame des nopces ³, et après le sire des nopces, la royne, le cardinal d'Ausbourg, la duchesse de Bavière, l'archiduc Maximilian, deux de ses sœurs, le prince de Piedmont, deux aultres filles du roy, le duc d'Alve, trois évesques, princes de l'Empire, le filz du duc de Melchebourg ⁴, le filz du duc de Brunswick; à l'aultre reng le roy, la duchesse de Melche-

¹ Santa Fior.

² L'archiduchesse Anne.

³ MS. 44641; ceux du reng suyvoit la dame des nopces dans les trois autres MSS. : ce qui est inintelligible.

⁴ Mecklembourg.

bourg, le duc de Bavière, sa fille, le marquis Albert de Brandenbourg, le duc Erick de Brunswick; et en une aultre salle une table où estoient Fernande, archiduc d'Austrice, second filz du roy, et plusieurs seigneurs et prélatz. Après soupper l'on dansa longtemps, et puis l'on se retira.

Le 10^e dudict moys arriva audict lieu l'évesque de Mayence ¹, lequel feit, le 12^e, à Sa Majesté le serment et hommaige de fidélité comme évesque de Mayence et électeur de l'Empire: à quoy il fut receu par Sadicte Majesté et mis en reng du lieu d'électeur.

Le 17^e arriva audict Reynsbourg le duc de Clèves, et le 18^e fut espousé à la seconde fille du roy ²; et feit-l'on comme aux nopces précédentes.

Le 20^e Sa Majesté print congïé du roy son frère et de la royne, lesquels partirent le 21^e pour aller en Bohême. Lequel jour, à trois heures du matin, les deux nouvelles mariées furent prendre congïé de la royne leur mère sur le basteau: que ne fut sans plorer. Le roy et la royne prindrent leur chemin à bas de la rivière de la Duno ³ contre Linxe ⁴. Et le lendemain partirent les duc et duchesse de Bavière, emmenant leur belle-fille. Et le 23^e partirent les duc et duchesse de Clèves.

Lequel jour fut fait le recès de la diette, remectant le tout à la prochaine diette.

Audict Reynsbourg' avoit esté le duc Mauris de Saxe, auquel Sa Majesté avoit fait don de l'élection de l'Empire au lieu du duc Jehan, et luy avoit donné une partie du pays dudict Jehan, ce que deppend de l'élection.

Et estant Sadicte Majesté assez adverty comme les duc Jehan et lantsgrave de Hessen estoient aux champs avec grande armée, marchant envers ledict Reynsbourg, et plusieurs villes et princes de l'Empire confédérez avec eulx, nonobstant que Sadicte Majesté n'avoit son armée encores preste, délibéra sortir en campagne, et partit en armes.

Le 3^e d'aoust partit dudict Reynsbourg et vint loger à Nieufort ⁵.

4^e Auprès de Lanssot ⁶, ville au duc de Bavière, où arriva le duc de

¹ Sébastien de Heusenstam, élu le 20 octobre 1543.

² L'archiduchesse Marie.

³ Danube.

⁴ Linz.

⁵ Neufarn.

⁶ Landshut.

Castro, le 14^e, avec les piétons et chevaux-légers italyens : auquel fut donné l'ordre de Thoison d'or, car il avoit esté nommé au chapitre tenu à Utrecht.

Le 15^e partist Sa Majesté et vint coucher audict Nieufort.

16^e à Schiedelinghe ¹.

Le 17^e devant Reynsbourg jusques le 21^e, qu'il vint coucher à Langhevuil ².

22^e à ³.

23^e devant Nieustadt.

24^e passer la Duno, loger à la campagne.

25^e idem, où arrivarent le cardinal Farnèze et le prince de Sulmona.

26^e près d'Inglestadt.

27^e, 28^e, 29^e et 30^e idem.

Le dernier d'aougst les duc Jehan de Saxe et lantsgrave de Hessen avec leurs adhérens et armée vindrent tout près des trenchées du camp de Sa Majesté, affûtant force canons et bombardant tout le jour entièrement par dedans le camp et tentes de Sa Majesté : que dura quasi jusques à la nuit. Le mesme fait l'artillerie et canons de Sa Majesté contre les ennemys.

Le premier jour de septembre 1546, que fut le merquedy, le 2^e et 3^e, ledict lantsgrave continua à tirer à force : à quoy luy fut respondu, et y eust plusieurs escarmouches. Et voyant ledict lantsgrave qu'il ne pouvoit nuyre à Sa Majesté comme il pensoit, n'osant assaillir le fort ou trenchées de Sadicte Majesté, le 4^e dudict moys se retira et print son chemin vers Nieubourg; et le 7^e ont passé audict Nieubourg la Duno. Sadicte Majesté demoura près dudict Inglestadt, où est arrivé, le 15^e, le conte de Bure et son armée.

Le 17^e, ayant Sa Majesté son armée entière, se partist et passa la Duno et vint coucher en la campagne, tirant contre Nieubourg, où du soir vindrent les bourgeois dudict Nieubourg pour soy rendre; et le soir se rendirent ès mains du duc d'Alve, général, et les soldatz qui estoient dedans du lantsgrave renduz à la volonté. Et le 19^e Sa Majesté vint loger près dudict

¹ Schierling.

² Langwaid.

³ En blanc dans les quatre MSS.; à *Abensberg* selon M. Stälin.

Nieubourg, et fut mis dedans la ville des gens de Madruche. Et le 21^e Sadicte Majesté entra dedans, où les habitans luy feirent serment comme à leur naturel et souverain seigneur, et revint coucher à sa tente.

Le 23^e partit loger à la campagne.

24^e à Mirsem ¹ jusques le 2^e d'octobre.

Le 2^e d'octobre Sa Majesté vint loger près de Monen ², villette de la seignorie de Nieubourg.

4^e à Vestenhem ³, village de la conté d'Ottinghe.

Ledict jour le lantsgrave et son camp cheminarent toute la nuict, partant d'auprès Tonneverdt, et vindrent passer, entre des montaignes, à veue du camp de Sa Majesté, et allarent loger près de Merlinghe ⁴.

5^e Sa Majesté partist et vint camper à veue du camp dudict lantsgrave, où journellement se faisoient plusieurs escarmouches.

9^e Sa Majesté envoya le duc de Castro et Chambourg ⁵ à Tonneverdt, lequel se rendit, et les gens du lantsgrave prindrent la fuite : l'on en print environ soixante.

11^e Sa Majesté vint loger à Rielinghe (?) ⁶, près dudict Tonneverdt.

12^e auprès de Thillinghe ⁷, qui se rendit.

Et le 15^e au matin se rendit Lahinghe ⁸. Les soldatz du lantsgrave et Schettel ⁹ estans dedans prindrent la fuite et furent suiviz, et laissarent soixante personnes et trois pièces d'artillerie.

Cedict jour Sadicte Majesté vint disner près de Lahinghe et alla loger la nuict à Sonthain ¹⁰, où le lendemain le lantsgrave et son camp vindrent loger à une lieue près Alicourdeginche ¹¹. Et demourarent lesdicts camps, faisant plusieurs escarmouches, jusques le dernier jour du mois, que Sa

¹ Marxheim.

² Monheim.

³ Fessenheim.

⁴ Nördlingen.

⁵ Schauwembourg.

⁶ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 45869 de la Bibliothèque royale.

⁷ Dillingen.

⁸ Lauingen.

⁹ Sébastien Schertlin, capitaine général d'Augsbourg.

¹⁰ Sontheim-un-der-Brenz.

¹¹ Giengen.

Majesté vint camper entre Lahinghe et Thillinghe, où Sadicte Majesté a demouré jusques le 13^e de novembre.

Le 13^e de novembre 1546 Sadicte Majesté et son camp sont venuz loger près d'ung bois, à une demye-lieue des ennemys. Et le 14^e la ville de Merlinghe et quatre aultres villetes se vindrent rendre.

Le 22^e, voyant le duc Jehan de Saxe que le duc Mauris de Saxe et les gens du roy des Romains avoient envahy et prins la plus grande partie de son pays, et que luy ny le lantsgrave n'avoient plus moyen entretenir leur camp, et estant en différend, se retirarent et partirent de nuict, cheminant toute la nuict. De ce adverty Sa Majesté, le suyvit, et fut toute la nuict à cheval; et le lendemain, que fut le 23^e, revint coucher en son camp. Et le 25^e, voyant ses ennemys se retirer et leur armée aller en routture, Sadicte Majesté partist et vint coucher en ung monastère près de Ezeem ¹, petite villette au conté d'Ottinghe.

Le 26^e à Pofinghe ², villette impériale, et le 27^e.

Le 28^e à Dinglespiel ³, laquelle se rendit, voyant le camp à la porte.

Et le dernier jour dudict moys la ville de Fingvuan ⁴ fut par le conte de Bure prinse d'assault et saccagée.

Le merquedy, premier jour de décembre 1546, Sa Majesté vint disner en icelle et coucher à ⁵.

Le 2^e jour à Oudervuest (?) ⁶.

3^e Sadicte Majesté vint coucher et faire son entrée en la ville impériale de Rotembourg, qui s'estoit venu rendre le jour précédent, et y demoura jusques le 15^e : pendant lequel temps s'est venu rendre la ville impériale de Halle en Zuave ⁷.

Ledict 15^e Sadicte Majesté vint coucher à Quiesbourg ⁸.

¹ Ezelheim.

² Bopfingen.

³ Dinkelsbühl.

⁴ Feuchtwang.

⁵ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale. Le MS. 14641 fait diner et coucher l'Empereur à Feuchtwang.

⁶ MSS. de l'Arsenal, de Reims et 15869; *Auderwest* dans le MS. 14641.

⁷ Souabe.

⁸ Kirchberg.

Le 16^e à Halle, où Sa Majesté demoura jusques le 23^e. Et le 17^e arriva audict Halle le conte palatin, électeur, que se vint reconfédérer avec Sa Majesté, se mectant à miséricorde, délaissant toutes aultres ligues qu'il a heu faictes avec les ennemis. Aussy vindrent à Halle les députez de la ville de Olme ¹, se mectant tous à la volonté de Sa Majesté; et le 23^e heurent audience, et furent à genoulx devant Sadicte Majesté, demandant pardon. Cedit jour vint Sadicte Majesté coucher à Eringhe ².

Le 24^e fait son entrée à Helbron, ville impériale, où il a demouré jusques le 18^e de janvier ³. Audict Helbron sont arrivez, le 27^e, les commiz du duc de Wirtemberg, pour supplier Sa Majesté avoir pitié de luy et de ses subjectz.

Le 29^e Sa Majesté a heu nouvelles que ceux de Francquefort s'estoient renduz au seigneur de Bure, au nom de Sa Majesté, à volonté, et y estoit dedans. Et le dernier jour l'appoinctement du duc de Wirtemberg fut accordé par Sa Majesté, qu'estoit que Sa Majesté auroit les places fortes en ses mains et y mectroit gens à sa volonté, et payeroit deux cens mil escuz, renuçant à toute ligue qu'il a avec aultres, et demourant luy et son filz au service de Sadicte Majesté.

^{1547.} Le samedi, premier jour de janvier 1547, stil de Rome, Sa Majesté estoit en la ville impériale de Helbron et une partie de son armée en la duché de Wirtemberg soubz le duc d'Alve, son général et grand maistre d'hostel, et une aultre partie soubz le conte de Bure au pays de Castelenborch ⁴, appartenant au lantsgrave de Hessen, et en Francquefort.

Et le 8^e eurent audience publique les commiz du duc de Wirtemberg. Sa Majesté assiz, en présence du conte palatin, électeur, et de tous, eulx estans à genoulx, les deux ⁵ les testes inclinées contre terre, fut prononcé par le chancelier comme ilz venoient, de la part du duc leur maistre, con-

¹ Ulm.

² Öhringen.

³ MSS. 15869 de la Bibliothèque royale; jusques le 29^e dans le MS. de Reims; en blanc dans le MS. de l'Arsenal. Le MS. 14641 ne contient pas cette phrase. La suite fait voir que la date du 18 janvier est la véritable.

⁴ Catzenelbogen.

⁵ Les commis du duc étaient au nombre de trois.

fesser qu'il avoit grandement offensé et mesprins contre Sa Majesté, son souverain seigneur, et que eulx, en son nom, venoient demander miséricorde à Sadicte Majesté, le suppliant d'avoir pitié dudict duc et de ses subjectz; se mectant, luy et les siens, à la volonté et grâce de Sadicte Majesté; le reconnoissant leur vray, naturel et souverain seigneur; offrant et jurant le tenir à tousjours pour tel et ne jamais aller contre luy ny les siens. A quoy fut respondu par le vischancelier de l'Empire que Sa Majesté adviseroit sur l'affaire exposé, et qu'il traicteroit ledict duc humainement et amiablement, comme bon prince doit faire à ses bons subjectz.

Ce achevé, vindrent les députez de la ville impériale de Francquefort, et eulx mis à genoulx, les testes inclinées contre terre, feirent en substance les mesmes propos des précédens, adjoustant qu'ilz avoient esté deceuz et trompez par le lantsgrave de Hessen. A quoy fut respondu comme aux aultres.

Ce achevé, Sadicte Majesté se retira en sa chambre.

Le 18^e Sadicte Majesté fut à Helbron sur la maison de la ville, où le peuple le jura; et se partit ledict jour et vint coucher à Malpach ¹, villette au duc de Wirtemberg, et le 19^e à Esselinghe, ville impériale.

Le 20^e à Gheppinghe ², ville audict duc.

21^e à Geisselinghe, ville appartenant à ceulx de Olme, où il demoura jusque le 23^e, qu'il arriva à Olme.

Le 27^e ceulx d'Ausbourg eurent audience. Et estant Sadicte Majesté assiz en son siège impérial en sa salle, eulx à genoulx, fut par l'ung d'eulx dict comme, pour et au nom du corps de la ville, ilz confessoient avoir grièvement offensé contre Sa Majesté, leur naturel seigneur, le reconnoissant pour tel; se mectant de tout à sa miséricorde et clémence; se rendant à luy corps et biens; le tenant pour leur vray, naturel seigneur et empereur; luy demandant pardon. A quoy leur fut respondu par le vischancelier de l'Empire en substance comme aux aultres villes.

Le dernier dudict mois ceulx de la ville de Olme vindrent vers Sadicte Majesté faire le serment de fidélité, renunçans à toutes ligues et promesses faictes à aultres; jurans ne jamais traicter chose, en publicque ny en secret,

¹ Marbach.

² Göppingen.

que soit directement ou indirectement contre Sa Majesté ou contre le roy son frère ou les siens.

Mardy, premier jour de febvrier 1547, Sa Majesté audict Olme.

Le 2^e vindrent nouvelles que la royne des Romains estoit accouchée d'une fille le 24^e du mois passé; et le 3^e vindrent nouvelles comme elle estoit trespassee le 27^e dudict mois. Sadicte Majesté print le doeuil et feit faire ses obsèques audict Olme, en l'église des Jacoppins, le 28^e de febvrier, bien triumpantes, où assistarent Sadicte Majesté, l'archiduc d'Austrice, filz aîné de ladicte dame, le prince de Piedmont et plusieurs aultres.

Et le 6^e dudict mois, l'archiduc d'Austrice Maximilian ayant, les jours précédens, esté adverty que le roy des Romains son père se devoit trouver en campagne pour donner la bataille au duc Jehan de Saxe, qui tenoit assiégé la ville de Tresene (?)¹, appartenant au duc Mauris de Saxe, ledict archiduc, soy désirant trouver avec sondict père, et craignant que l'Empereur son oncle ne luy donneroit congîé pour soy y trouver, déterminâ y aller; et le 6^e, environ la mynuict, se leva de son lict secrètement en chemise, print son espée et ses chausses et pourpoint, et sortit de sa chambre sans que personne des siens en ouyrent riens, et vint embas; treuva ung gentilhomme à qui il avoit déclaré son affaire, lequel luy donna ung varlet, et luy avec ledict varlet sortit du logis; et montarent à cheval de poste, et partirent d'Olme, faindant que c'estoit ung courrier qu'il avoit despesché au roy son père; et s'en vad tant que cheval peust courir. Et environ les trois heures, le seigneur de Champtonnay², son sommelier de corps, se resveilla et apperceut que ledict prince n'estoit en son lict. Incontinent feit appeller le conte Frédéricq de Fustenberg et advertit Sa Majesté de l'absence dudict prince, et monta à cheval. A la première poste furent advertyz du chemin que ledict prince prenoit, et ledict seigneur de Champtonnay le rattint à la seconde poste, et l'ont rammené cesté mesme nuict à Olme en son logis.

Cedict jour ceulx de Indove (?)³, qu'est ville impériale, se sont venuz rendre à la volonté de Sa Majesté et à sa miséricorde.

¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Trèves* dans le MS. 14644; *Dessau* dans le MS. 13869.

² Thomas Perrenot, seigneur de Chantonay, le second des fils de monsieur de Granvelle.

³ *Indone* ou *Indove* dans les MSS. de l'Arsenal, de Reims et 13869 de la Bibliothèque royale; *Jondome* dans le MS. 14644.

Et le 11^e dudict moys Sadicte Majesté eust nouvelles que le roy d'Angleterre estoit mort le¹.

Le mardy, premier jour de mars 1547, Sa Majesté à Olme.

Le vendredy, 4^e, vint vers Sadicte Majesté le duc de Wirtemberg demander pardon à Sa Majesté, conforme à ce qu'avoit esté traicté, à Helbron, par ses commiz avec les seigneurs de Grandvelle, d'Arras et vischancelier de l'Empire; et, pour ce que ledict duc estoit goutteux, Sa Majesté permist qu'il demourast assiz en sa chayère que l'on le pourtoit. Après luy avoir donné audience, Sa Majesté partist et ordonna à monseigneur d'Arras se treuver vers ledict duc pour, de sa part, négocier avec luy et ses gens; et Sadicte Majesté vint coucher à Ginghe².

Le 5^e à Merlinghe³, où il a demouré, à cause de la goutte qui le print, jusques le 21^e, que Sadicte Majesté partist et vint coucher à Ottinghe⁴. Auquel lieu⁵ ceulx de Strasbourg, ayans traicté avec les commis de Sa Majesté, eurent audience vers icelle, où, à genoulx, demandarent pardon, reconnoissant de malice avoir offensé Sadicte Majesté; se mectant du tout à sa miséricorde.

Le 22^e à Gostsenhause⁶.

23^e à Zuabach⁷.

24^e à Neurenberg. Auquel lieu vindrent des ambassadeurs du roy Crestien de Dannemarque vers Sa Majesté, priant icelle avoir pitié du duc Jehan de Saxe : lesquelz furent remys à Egre⁸, qu'est en Bohême, où Sadicte Majesté alloit.

Le 29^e Sa Majesté, à bannières desployées, partist dudict Neurenberg et vint coucher à Hiespurg⁹.

30^e à Vilseck, et le dernier idem.

¹ En blanc dans les quatre MSS. Henri VIII était mort dans la nuit du 28 au 29 janvier 1547.

² Giengen.

³ Nördlingen.

⁴ Oettingen.

⁵ C'est-à-dire à Nördlingen.

⁶ Gunzenhausen.

⁷ Schwabach.

⁸ Egra.

⁹ Hersbruck.

Le vendredy, premier jour d'apvril 1547, coucher à Wiede ¹.

2^e à Thierschriet ².

3^e et 4^e idem.

5^e le roy des Romains vint trouver Sa Majesté audict lieu, où il demoura. Et Sa Majesté vint coucher à Egre, ville impériale en Bohême; et ledict roy y vint le lendemain, où Leurs Majestez demourarent jusques le 14^e.

Et le 6^e jour Sa Majesté eust nouvelles de son ambassadeur résident en France que, le pénultième de mars dernier passé, le roy de France ³ estoit mort. Ledict jour arriva audict Egre le duc de Clèves.

Le 14^e Ses Majestez vindrent coucher à Plauss ⁴.

15^e à Riequevac ⁵.

16^e à Weerd ⁶.

17^e en ung villaige près de Glau ⁷.

18^e à Gondestain ⁸.

19^e à Swertbach ⁹.

20^e à Liesemeck (?) ¹⁰:

21^e à Seelhove (?) ¹¹.

22^e et 23^e idem.

Le 24^e Ses Majestez partirent avec leurs armées et laissarent leurs gens de pied venir après; vindrent à trot avec leurs gens de cheval à la rivière d'Albis ¹², où il y avoit trois lieues, où estoit le duc Jehan-Frédéricq de Saxe en une villette nommée ¹³, de l'autre costel de ladicte rivière. Ledict duc et son armée, qui estoient de l'autre costel de ladicte

¹ Weiden.

² Tirschenreuth.

³ François I^{er}. Il était mort, non le pénultième, mais le 31 mars, selon l'*Art de vérifier les dates*.

⁴ Plauen.

⁵ Reichenbach.

⁶ Werdau.

⁷ Glauchau.

⁸ Gndstein.

⁹ Schwarzbach.

¹⁰ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Liesseneck* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Leissnig* dans le MS. 15869.

¹¹ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Selkorn* dans le MS. 14641; *Seelhous* dans le MS. 15869.

¹² D'Elbe.

¹³ En blanc dans les MSS. de l'Arsenal et de Reims. *Mühlberg*.

rivière, marchoient à grands pas. Sesdictes Majestez passarent ladicte rivière Albis au guet, à demy nageans, et suyvirent leurs ennemys deux lieues d'Allemaigne, tant qu'ilz les atteindirent au coing d'ung bois où ilz estoient rengez pour attendre la bataille : laquelle leur fut donnée par Sesdictes Majestez et leurs gens tellement que ledict duc de Saxe fut prins et son armée toute desconficte, et mortz jusques au nombre de deux mil; les aultres prins et blessez et aulcuns fuitz; et furent suyviz les fuyans jusques près de Wittenberghe. Et Sesdictes Majestez revindrent passer la rivière et coucher à Scheersmecs ¹.

Le 25^e et 26^e idem.

27^e à Diebles (?) ².

28^e à Nyede ³.

29^e à Verblas ⁴.

Le dernier jour d'avril à Kierbol (?) ⁵.

Dymenche, premier jour de may, à Melfmeck (?) ⁶, à ung mille de Wittenberghe, principale ville du duc de Saxe.

Le 2^e et 3^e idem.

4^e passer la rivière d'Albis au-dessoubz de Wittenberghe, et vint loger Sa Majesté en ung petit villaige nommé Pollorstorfz (?) ⁷, à ung quart de lieue dudict Wittenberghe, et son camp à l'entour, où il a demouré jusques le 2^e jour de juing.

5^e arriva audict camp le marquis électeur de Brandenbourg, lequel avec plusieurs aultres ont sollicité Sa Majesté avoir pitié dudict duc Jehan et luy pardonner son offense, congnoissant qu'il recongnoissoit son délict avoir mérité la mort, se soubmettant à tout ce qu'il plairoit à Sa Majesté, sa vye sauve. Et après plusieurs communications et conseilz tenuz sur cest affaire,

¹ Schirmitz.

² MSS. de l'Arsenal, de Reims et 44641 de la Bibliothèque royale; *Düben* dans le MS. 15869.

³ Neiden.

⁴ Werblitz.

⁵ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Kuerbol* dans le MS. 15869; *Nielfneck* dans le MS. 44641.

⁶ MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Melzwig* dans le MS. 15869. Ce lieu n'est pas mentionné dans le MS. 44641.

⁷ MS. de l'Arsenal; *Pollorstorfz* dans le MS. de Reims; *Pollerstorf* dans le MS. 44641; *Polnsdorf* dans le MS. 15869.

Sadicte Majesté a esté content soy condescendre à traicter avec ledict duc, et, usant de sa clémence accoustumée, à pardonner audict duc aux conditions contenues au traicté sur ce passé le 18^e de may.

Et le 19^e sortirent de la ville le frère et second filz dudict duc, et vindrent vers luy passer et signer les articles dudict traicté, et puis s'en retournarent en ladicte ville, pour communiquer ledict traicté à la duchesse et gens de la ville, et pour donner ordre de faire sortir les gens de guerre de ladicte ville, lesquelz sortirent en troupe le 23^e de may, et furent conduictz par les chevaux-légers de Sa Majesté hors du camp trois lieues; et y entra dedans la ville le coronnel Madruche avec cinq bannières de soldatz allemands pour et au nom de Sa Majesté.

Le 24^e la duchesse de Saxe eust congié de Sa Majesté venir vers luy. Pour ce faire furent en ladicte ville le marquis de Brandenbourg, électeur, et les archiducz d'Austrice, pour conduire et accompagner ladicte duchesse à venir vers Sadicte Majesté : laquelle, accoustrée en doeuil, en ung chariot, accompagnée de son maisné filz, du frère de son mary, de la femme dudict frère et quatre chariotz plains de dames, toutes accoustrées en doeuil, vint trouver Sa Majesté en sa tente, accompagné du roy son frère, des ducz Mauris de Saxe, d'Alve, de Camerin, de plusieurs princes et seigneurs. Elle arrivée, se jecta à genoulx devant Sa Majesté, lequel la print par la main et la fait relever par le roy; et lors par ung sien conseiller fut exposé ce qu'elle supplioit, et en somme que son seigneur et mary ne fût mené hors du pays, ains qu'il demourast prisonnier où il plairoit à Sa Majesté dedans le pays. A quoy fut respondu que, pour le présent, Sa Majesté n'entendoit en ces affaires-là. Et après se remeist à genoulx et supplia à Sadicte Majesté avoir pitié d'elle et de ses enfans; et fut par le duc d'Alve conduite où ledict duc son mary estoit prisonnier, où après avoir esté ensemble demye-heure, fut reconduicte en la ville. Et le lendemain Sadicte Majesté fut veoir ladicte ville, et par dedans et par dehors, et fut au chasteau visiter ladicte duchesse.

Cedict jour le roy se partist du camp avec ses gens pour son retour en Bohême. Et le 26^e dudict moys Sa Majesté permist audict duc Jehan de Saxe, prisonnier, estre mené dedans ladicte ville de Wittenberghe, au chasteau où estoit sa femme, pour y demourer le temps que Sadicte Majesté demoureroit icy, pour entendre à ses affaires et y mettre ordre, soubz la

garde de cinq cens harquebusiers espagnolz qu'estoient soubz la charge d'Alonzo Vivo ¹.

Le joeudy, 2^e jour de juing 1547, Sa Majesté deslogea et son camp, et repassa la rivière d'Albis, et vint loger demy-mille oultre ladicte rivière.

Le 3^e le duc Jehan de Saxe, prisonnier, sortit de la ville, prenant congié de sa femme, enfans et habitans de la ville de Wittenberghe, et vint au camp de Sa Majesté. Et cedict jour son second filz vint conduyre son père jusques au camp, et puis vint faire la révérence à Sa Majesté, faisant ses excuses qu'il n'estoit plus tost venu sa maladie en estre cause, et suppliant Sadicte Majesté avoir son père pour recommandé, sa mère et eulx.

Le 4^e Sa Majesté, publicquement, en présence de l'électeur de Brandenbourg, de l'archiduc d'Austrice et plusieurs princes et seigneurs, feit exposer au duc Mauris de Saxe, présent, comme Jehan-Frédéricq, prisonnier, duc de Saxe, pour ses démerites, avoit commis crime de lèze-Majesté et fourfait l'élection et tiltre d'électeur de l'Empire, et que, depuis son emprisonnement, par traicté fait, s'estoit entièrement désisté de ladicte élection, la remettant ès mains de Sadicte Majesté avec la ville de Wittenberghe et ce qu'en deppend. Sadicte Majesté, pour plusieurs considérations, faisoit don du tiltre d'électeur de l'Empire, ville et seigneurie de Wittenberghe et de tout ce que deppend de ladicte élection audict duc Mauris de Saxe, présent, avec l'honneur, prééminence et droicture d'électeur, le mettait au reng et lieu d'électeur au lieu dudict Jehan-Frédéricq, prisonnier, à condition que, à la première diette, ledict duc Mauris reprendroit de fief, ainsi que l'on a accoustumé. A quoy fut respondu, de la part dudict duc Mauris, qu'il acceptoit le don par Sadicte Majesté à luy fait, le remercyant bien humblement, et qu'il n'avoit jamais esté contre le prisonnier sur intention d'aspirer à l'élection, sinon pour faire service à Sa Majesté, pour autant que ledict prisonnier estoit rebelle et désobéyssant à Sadicte Majesté et au roy son frère, et qu'il auroit respect aux enfans dudict prisonnier : remercyant Sa Majesté de l'honneur qu'il faisoit à la maison de Saxe laisser l'élection en icelle, et qu'il avoit usé envers ledict duc, prisonnier, de miséricorde, de ne luy avoir fait trancher la teste, par luy

¹ Vives.

bien mérité. Et incontinent Sadicte Majesté luy donna la main, et fut mis par le marquis de Brandebourg, électeur, en son reng d'électeur; et le lendemain entra avec ses gens dedans ladicte ville de Wittenberghe, de laquelle la duchesse, femme du prisonnier, estoit sortie le matin au poinct du jour.

Le 7^e Sa Majesté vint loger à Heynich ¹.

8^e à Pitrevelt ², où Sa Majesté demoura le 9^e tout le jour, que fut le jour du Saint-Sacrament.

Et le 10^e vint loger à Halle en Saxe, sur la rivière de Salla ³, que souloit estre à l'évesque de Magdebourg, et depuis neuf ans occupée par le duc Jehan de Saxe, et à présent rendue à Sa Majesté, où il demoura jusques le 25^e dudict mois.

Le 18^e dudict mois les électeurs de Saxe et de Brandebourg, ayans, les jours précédens, fort sollicité Sa Majesté avoir pitié du lantsgrave de Hessen, et ayans accordé et capitulé les articles, ammenarent, ledict 18^e, audict Halle ledict lantsgrave avec eulx; et le 19^e, environ quatre heures après midy, l'ammenarent en court, en une grande galerie où estoit Sa Majesté, assiz en son siège impérial soubz ung dosseret de drap d'or frizé, accompagné de plusieurs princes et seigneurs, où, estans lesdicts seigneurs électeurs arrivez devant Sa Majesté environ de huict piedz, ledict lantsgrave se meit à genoulx les mains jointes, la teste baissée contre terre: où par son chancelier, estant aussy à genoulx, fut exposé l'offense par luy commise contre Sadicte Majesté, se venant mettre en ses mains et en sa miséricorde, à grâce et disgrâce à sa volonté. Ladicte harangue achevée, lesdicts électeurs auprès de luy tous debout, fut par le conseiller Scheelt ⁴ respondu que Sa Majesté, pour considération et ayant respect aux seigneurs électeurs qui pour luy ont supplyé Sadicte Majesté, luy pardonnoit la mort par luy méritée et la prison perpétuelle, conforme aux articles du traicté. Ce fait, ledict lantsgrave fut délivré au duc d'Alve, capitaine général, lequel le mena au chasteau dudict Halle, et luy donna à soupper et aux princes

¹ Gräfenhainchen (?).

² Bitterfelt.

³ Saale.

⁴ Georges - Sigismond Seldt, qui avait succédé à de Naves dans la charge de vice-chancelier de l'Empire.

électeurs; et après fut mis en une chambre soubz la garde de don Johan de Grevarre ¹ et deux bannières d'Espaignolz.

Cedict jour furent prins prisonniers le conte d'Overstain ² et deux aultres ses compaignons, pour avoir mesprins en la charge qu'ilz avoient heu au quartier devers Brême.

Le 18^e arriva audict Halle le duc de Brunswick et son filz aisé que le lantsgrave avoit tenus prisonniers cinq ans. Aussy y sont arrivez des ambassadeurs de Dannemarque; et se sont rendues les villes de Lubeck et Lunenbourgh.

Les 19^e, 20^e, 21^e, 22^e et 23^e, les ducz Mauris de Saxe et de Brandenbourg, électeurs, sollicitans fort vers Sa Majesté, disans que le lantsgrave de Hessen se plaignoit que l'on le détint prisonnier, et enfin, après plusieurs divises et parlemens heus sur ce différend, Sa Majesté feit venir devant luy lesdicts électeurs et lire le traicté et articles faictz, passez et signez avec ledit lantsgrave et Sa Majesté, qu'estoit qu'il se venoit rendre ès mains de Sadicte Majesté à sa volonté et miséricorde, et que Sadicte Majesté, par considération desdicts princes électeurs et en leur faveur, pardonnoit audict lantsgrave la mort par luy méritée, luy rendant son bien mis au ban de l'Empire, et davantaige luy pardonnoit et remectoit la prison perpétuelle : que donnoit assez à entendre qu'il devoit estre prisonnier à la volonté de Sa Majesté. Eulx, voyans leur tort, supplièrent Sa Majesté leur pardonner ce qu'ilz en avoient parlé et que la faulte venoit d'eulx; que Sadicte Majesté satisfaisoit à ce qu'estoit traicté, et qu'ilz le maintiendroient contre tous ceulx qui voudroient dire au contraire. Lors Sa Majesté feit entrer le duc de Brunswick, nouvellement délivré des prisons du lantsgrave, auquel Sa Majesté feit remonstrer le tort qu'il avoit heu d'escrivre et parler de Sadicte Majesté, demandant secours au roy de France, et aultres choses qu'il avoit dictes contre Sadicte Majesté; et nonobstant tout ce, Sa Majesté luy pardonnoit le tout, le remectant en son entier, bien et Estat.

Le 22^e le duc d'Alve partit et emmena le duc de Saxe et le lantsgrave. Sa Majesté partist le joeudy 23^e et vint coucher à Laustat ³.

¹ Don Juan de Guevarra.

² D'Eberstain.

³ Lauchstädt.

24^e à Neubourg ¹.

25^e à Glaux (?) ².

26^e à Clat ³.

27^e à Salvelt ⁴.

28^e et 29^e à Grevetal ⁵.

Dernier jour à Judenpach ⁶.

Vendredi, premier jour de juillet 1547, Sa Majesté à Neustat.

2^e à Coburg.

3^e et 4^e à Bamberghe.

5^e à ⁷.

6^e à Neurenberg jusques le 18^e. Et le 14^e ceulx d'Embourg ⁸ se vindrent rendre à Sa Majesté à grâce et disgrâce.

18^e coucher à Rot.

19^e à Wieseburg ⁹.

20^e à Monau ¹⁰.

21^e à Tonneverdt ¹¹.

22^e à Wastendolff ¹².

23^e à Ausbourg.

Le 25^e vint audict Ausbourg le duc de Bavière et Albert, son filz, veoir Sa Majesté. Aussy y arriva le duc Jehan-Frédéricq de Saxe, prisonnier, avec quatre cens arquebusiers espaignolz pour sa garde. Et le reste des soldatz espaignolz sont en garnison à Tonneverdt, où ilz ont en garde le lantsgrave de Hessen, prisonnier.

¹ Naumbourg.

² MSS. de l'Arsenal. de Reims et 15869 de la Bibliothèque royale; *Ghein* dans le MS. 14641.

³ Kahla.

⁴ Saalfeld.

⁵ Gräfenthal.

⁶ Judembach.

⁷ En blanc dans les quatre MSS.

⁸ Hambourg.

⁹ Weissebourg.

¹⁰ Monheim.

¹¹ Donauwerth.

¹² MSS. de l'Arsenal et de Reims; *Westendorff* dans le MS. 14641 de la Bibliothèque royale; *Wescendorff* dans le MS. 15869; *Westendorf* selon M. Stälin.